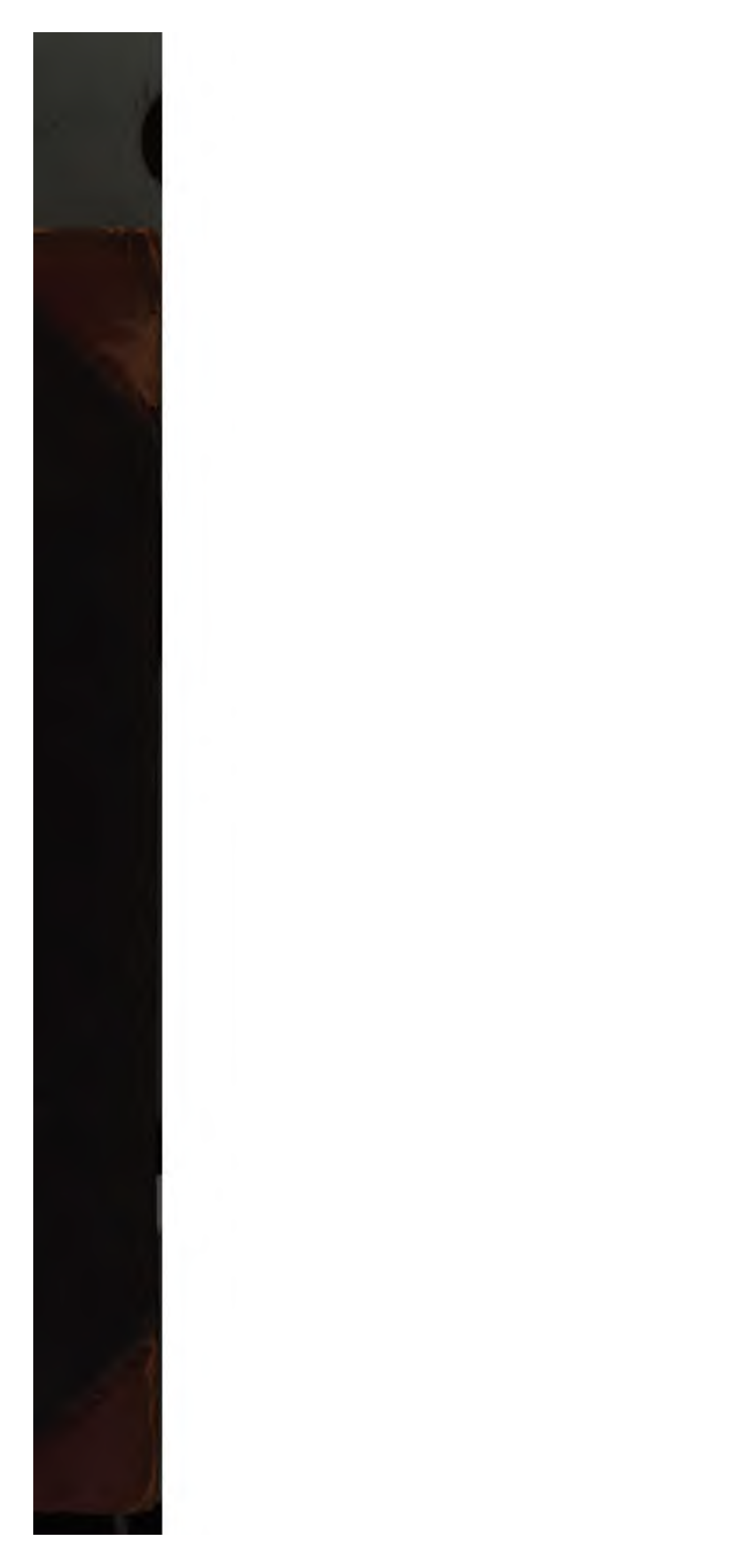




HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1875.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. C. DARESTE

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

DEUXIÈME ÉDITION

TOME CINQUIÈME

LOUIS XIII ET LOUIS XIV JUSQU'A LA PAIX DE RYSWICK

Ouvrage auquel l'Académie Française a décerné deux fois le Grand Prix Gobert





PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE

1875

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

LOUIS XIII.

(PREMIÈRE PARTIE.)

I. — Au moment où Henri IV, rapporté expirant au Louvre, était couché sur le lit funèbre, Villeroy, le chancelier Sillery, le président Jeannin, le duc d'Épernon, entourèrent Marie de Médicis et s'entendirent pour la faire en toute hâte proclamer régente. L'intention du roi n'était pas douteuse; s'il ne laissait pas de testament et n'avait rien prévu pour le cas de la minorité de son fils, il avait exprimé d'une manière formelle, quoique sans acte public, son projet de laisser la régence à la reine pendant qu'il serait hors du royaume. On jugea qu'il importait d'éviter l'ombre même d'un interrègne. On eût dû, il est vrai, consulter les princes du sang; mais de ces princes, alors au nombre de trois, l'un, Condé, était réfugié à l'étranger, un autre, le comte de Soissons, absent dans son gouvernement de Normandie; le prince de Conti, le troisième, était affligé d'infirmités et passait pour incapable. On ne s'arrêta pas à l'inconvénient de leur absence. Épernon, qui s'était assuré de l'appui du duc de Guise, donna, en sa qualité de colonel général de l'infanterie, les ordres nécessaires pour que Paris ne fût pas troublé, et fit décider qu'on demanderait au Parlement la proclamation immédiate de la régence. Comme le chancelier Sillery hésitait sur la légalité de cette mesure, on s'adressa au premier président Achille de Harlay, qui réunit sur-le-champ un certain nombre de membres de la cour. Les ducs d'Épernon et de Guise assistèrent à une séance improvisée, et deux heures après la mort de Henri IV, le Parlement déclara, sans avoir délibéré, Marie de Médicis régente, en vertu de la volonté arrêtée et connue du feu roi.

On sentit cependant que cette précipitation et cette manière inusitée de procéder pouvaient donner lieu à des protestations, et on voulut y pourvoir. Le Parlement fut réuni de nouveau le

lendemain pour un lit de justice. Louis XIII y vint en personne, avec sa mère, les autres princes et les grands officiers de la couronne. Il y déclara sa volonté de donner la régence à Marie de Médicis, conformément au vœu de Henri IV. Le Parlement renouvela la déclaration de la veille, en évitant toutefois de paraître disposer de la couronne; car c'était un droit qui ne lui avait jamais appartenu.

Marie de Médicis fut reconnue sans hésitation par les princes, les anciens conseillers du feu roi, les gouverneurs des provinces et des villes. L'empressement fut général; Sully seul hésita. Frappé plus que personne de la mort inopinée de Henri IV, qui lui avait témoigné une confiance et une affection particulières, il eut un moment de trouble où il craignit pour lui-même, car sa fortune était en péril, et il vit le moment où ses ennemis allaient se lever contre lui. Il s'enferma quelque temps à l'Arsenal. Cependant il se ravisa et finit par se rendre chez la reine. Elle lui fit l'accueil le plus favorable, de l'avis de Villeroy et des autres ministres, qui croyaient nécessaire d'éviter tout changement de personnes, et prétendaient que le nouveau règne fût la continuation du précédent.

Le comte de Soissons arriva le 17 mai avec une escorte nombreuse, et se plaignit qu'on eût déclaré la régence sans consulter les princes du sang, qui avaient seuls le droit de l'établir. On le gagna en lui offrant des gouvernements et de l'argent. Les anciens conseillers de Henri IV, sentant la nécessité de s'assurer le concours des personnages les plus considérables, résolurent de leur faire une part dans le gouvernement. Ils créèrent un conseil de régence où devaient entrer les princes, les cardinaux, les maréchaux et les grands officiers de la couronne; en même temps ils leur prodiguèrent les faveurs de toute nature et les *gratifications* : ce dernier terme était alors consacré. C'était renoncer doublement à la tradition de Henri IV, qui avait tenu à se réserver toute l'autorité et à s'enfermer dans les bornes d'une stricte économie; mais les circonstances avaient changé, et si les dons d'argent ne furent pas approuvés de tout le monde, personne ne les jugea extraordinaires. Richelieu lui-même estime que l'argent dépensé en pareilles largesses était un fonds bien placé, « portant intérêt en temps et lieu ».

D'ailleurs le conseil de régence étant trop nombreux pour expédier les affaires ordinaires, celles-ci demeurèrent aux mains des anciens conseillers. Afin de se borner aux changements

inévitables, on conserva tous les anciens conseillers, même Sully, quoiqu'il fût détesté du comte de Soissons, auquel il avait plusieurs fois résisté en face, et que sa dureté, son orgueil, sa prétention de tout diriger, le fissent supporter difficilement. L'écarter alors eût été une mesure trop significative. Ses collègues, qui ne l'aimaient pas, mais qui appréciaient ses qualités et ses talents, crurent qu'ils pourraient se servir même de ses défauts et l'opposer aux solliciteurs comme un épouvantail.

Dès le 22 mai on confirma l'édit de Nantes, « pour assurer les huguenots et les contenir dans les bornes de leur devoir ». C'était de ce côté surtout qu'était le danger pour la paix publique. On déclara que la concorde religieuse était un bien trop précieux pour être compromis, et le sentiment général se prononça d'une manière si forte à cet égard que les ministres calvinistes et les autres chefs du parti s'y rallièrent. On prêcha partout en ce sens dans les églises et dans les temples. Du Plessis-Mornay écrivait : « Il ne faut plus qu'une écharpe entre nous. »

Ainsi la crise subite dont l'attentat de Ravaillac menaçait la France fut conjurée; il n'y eut ni troubles ni changements apparents. Cependant il n'était pas possible que la régence de Marie de Médicis fût la continuation pure et simple du dernier règne.

La reine avait alors trente-sept ans; elle était dans la force de l'âge et l'éclat de sa beauté. Elle possédait toutes les qualités extérieures d'une souveraine; elle représentait avec majesté, elle recherchait la pompe et la magnificence; elle se montrait généreuse jusqu'à la prodigalité. Mais elle n'avait aimé jusque-là que le repos, la parure et les fêtes; elle était restée étrangère à la politique et à la conduite des affaires, moitié par indolence naturelle, moitié par un calcul de Henri IV, qui se défiait de son peu de capacité et de l'aigreur de son caractère. Car elle s'était montrée dès sa jeunesse « très-attachée à ses propres volontés », et Richelieu, qui la connut mieux que personne, la peint « secrète, défiante, entière, glorieuse et vindicative ». Elle était toujours occupée d'elle-même, se laissait gouverner par les flatteries, et s'entourait de domestiques ou de confidents dont elle épousait les opinions, les passions, même les caprices, avec l'obstination la plus aveugle. Elle avait alors pour confidente en titre une Florentine, fille de sa nourrice, Léonora Galigaï, qu'elle avait mariée à un gentilhomme florentin, Concini, également venu en France à sa suite. Régente, elle parut

vouloir changer de vie et diriger les affaires. Mais si elle plut au début, parce qu'elle affecta de témoigner beaucoup d'égards pour les princes et de déférence pour les anciens conseillers de Henri IV, elle ne sut pas se contraindre longtemps. Son peu d'habileté, son défaut de jugement, ses exigences personnelles, l'influence exagérée qu'elle laissa prendre à ses confidents, firent de plus en plus regretter Henri IV.

On ne pouvait songer à poursuivre l'exécution des projets du feu roi. On ne chercha plus qu'à se tirer avec honneur des affaires de Juliers et à se délier des engagements pris avec le duc de Savoie. La cour se divisait, comme la nation, en deux partis qui étaient restés distincts, bien que leur ancienne hostilité, sensiblement apaisée, fût devenue une simple opposition de sentiments et de vues politiques. L'un défendait le système établi par Henri IV dans les affaires de religion et voulait qu'on le maintînt. L'autre, plus ou moins disposé ou résigné à le conserver au dedans, voyait de mauvais œil les alliances protestantes et inclinait vers une politique plus favorable aux intérêts catholiques. Ce dernier parti, héritier de la Ligue, mais de la Ligue très-modifiée, avait à sa tête Villeroy, Sillery, Jeannin, soutenus par le nonce, par le père Cotton, confesseur de Henri IV, par les conseillers intimes et les familiers de la reine. Il voulait, tout en respectant les engagements pris et en évitant les changements brusques, diminuer l'influence des huguenots à la cour et dans les armées, où Sully, Rohan, Bouillon, Lesdiguières, lui portaient ombrage, défaire les alliances protestantes ou compromettantes, comme celle de la Savoie, et se rapprocher de l'Espagne. Il prétendait, sans effrayer les huguenots, rassurer les catholiques, maintenir les avantages de la paix, d'ailleurs nécessaire au début d'un nouveau règne et surtout d'une régence, enfin mettre un terme à l'antagonisme fatal de la France et de l'Espagne. Marie de Médicis, recevant les compliments de condoléance des gouvernements étrangers, montra une faveur particulière au comte de Bucquoy, envoyé des archiducs, et au duc de Féria, ambassadeur espagnol. Elle accueillit avec joie les assurances pacifiques qu'ils lui apportèrent, et revint à la pensée que Henri IV avait paru accepter un instant, mais qu'il avait fini par repousser, d'une double alliance des enfants de France et des enfants d'Espagne, pour mieux sceller l'accord des deux couronnes.

On décida, et Sully fut lui-même de cet avis, que l'expédition de Juliers serait poursuivie, conformément à la convention de Hall et aux promesses faites aux alliés de Hollande et d'Allemagne, mais que l'armée serait réduite à dix mille hommes, chiffre suffisant pour aider Maurice de Nassau et le prince d'Anhalt, chargés de l'exécution fédérale; qu'elle serait commandée par la Châtre, un des anciens maréchaux de la Ligue, avec Rohan pour lieutenant, et qu'elle ne servirait que trois mois. Au lieu de la conduire par le territoire des archiducs, quoiqu'ils eussent accordé le passage, on la fit passer par Metz et les bords de la Meuse, c'est-à-dire suivre une route plus longue pour ne traverser que des pays allemands. Les princes de Nassau et d'Anhalt assiégeaient Juliers. Peu de temps après l'arrivée des troupes françaises, la ville, n'étant pas secourue par les Impériaux, capitula (1er septembre). Elle voulut se mettre directement aux mains du maréchal de la Châtre, qui fit insérer dans le traité des garanties pour les catholiques. Les princes fédérés se partagèrent le pays conquis, conformément à la convention de Hall.

On licencia le reste des troupes destinées soit à l'Allemagne, soit à l'Italie. Les arrangements que Henri IV avait pris avec la Savoie n'étaient qu'éventuels, et on en tint peu de compte.

Pendant ce temps, le prince de Condé revint en France. Il s'était empressé, dès qu'il avait su la mort du roi, d'écrire à Marie de Médicis pour lui faire ses soumissions et se disculper des propos qu'on l'accusait d'avoir tenus contre elle. Ayant acquis la certitude d'être bien accueilli et obtenu sa liberté du comte de Fuentes, il alla chercher la princesse à Bruxelles, se réconcilia avec elle, et arriva à Paris le 15 juillet. Plus de quinze cents seigneurs et gentilshommes à cheval lui firent cortége à son entrée. Toute la cour s'y trouva, même les princes lorrains, Bouillon et Sully. On avait craint un instant qu'il ne voulût s'emparer du gouvernement; mais Marie de Médicis et ses conseillers le gagnèrent, comme ils avaient gagné le comte de Soissons. On lui donna immédiatement une place au conseil. La reine lui accorda deux cent mille livres de pension, l'entretien d'une suite nombreuse, et lui fit une foule de dons particuliers. Elle combla de faveurs semblables le duc de Guise et d'autres seigneurs. « Tout le monde, dit un contemporain, fut content moyennant les pensions. » Pour ajouter à la satisfaction

générale, on révoqua cinquante-neuf édits bursaux publiés par Henri IV et enregistrés par le Parlement.

II. — Le calme fut maintenu aisément à Paris et dans les provinces. Mais on vit bientôt se former des orages à la cour.

Henri IV avait su imposer ou faire accepter sa volonté partout. Il avait dominé les partis, les hommes, concilié ou apaisé les intérêts et les prétentions les plus contradictoires. Quinze ans de paix intérieure, douze ans de relations pacifiques avec les étrangers, avaient amené de grands changements dans les esprits. En 1610, le vœu était général pour le maintien de l'union, de l'ordre et de la paix; c'est un fait remarquable que toutes les volontés, naguère si divergentes, conspirassent vers un même but. Le peuple, à Paris, répétait partout qu'il n'avait que faire des querelles des grands, et qu'il était décidé à ne plus s'en mêler [1]. Mais Marie de Médicis, héritant de la situation que Henri IV avait préparée, ne profita pas des résultats acquis, et ne sut pas exercer le même empire. Elle ne sut ni dominer les prétentions rivales qui s'élevèrent, ni maintenir entre ses ministres un accord nécessaire, que Henri IV lui-même avait eu quelquefois peine à conserver, ni prévenir leurs luttes avec ses favoris particuliers, ni empêcher leurs querelles avec les princes et les grands, ni contenir ces derniers dans les bornes du respect et du devoir. Elle laissa le champ ouvert à des luttes personnelles et à de petites intrigues, qui tiennent une place malheureusement excessive dans l'histoire de sa régence. Elle encouragea les ambitions par ses concessions, et les irrita par ses refus. En faisant dès les premiers jours d'imprudentes libéralités, elle favorisa les obsessions, et mérita qu'on l'accusât de jeter de l'huile sur le feu. Ses refus parurent ensuite des injustices, et la plupart de ses actes ou de ses déterminations furent imputés au caprice de ses favoris.

La condition dans laquelle se trouvaient les princes ajoutait aux difficultés. Ralliés autour de la couronne par le sentiment de ce qu'ils devaient *au service du roi,* ils avaient cependant conservé le souvenir de leurs anciens pouvoirs, une susceptibilité extrême de leur dignité ou de leur *honneur,* le goût de l'indépendance, et même certaines ambitions que les luttes récentes de la Ligue n'avaient naturellement pas affai-

[1] L'Estoile, en 1610.

blies. Chacun d'eux était jaloux de son rang, et marchait entouré d'une suite de gentilshommes qui lui formaient une clientèle. Chacun voulait maintenir ou même augmenter son crédit, prétendait défendre ses droits, songeait à sa fortune, à ses alliances, et se laissait guider par ses préférences et ses antipathies.

Dès lors, les questions de préséance ou d'étiquette, les mariages, l'achat ou la survivance des gouvernements, devenaient des affaires d'État. Les querelles les plus légères s'aggravaient immédiatement, à cause des personnages qui y prenaient part. Celle de Concini et du grand écuyer Bellegarde; celle du comte de Soissons et de son frère le prince de Conti; celle du même comte de Soissons et du duc de Guise, pour lequel prirent fait et cause tous les membres de la maison de Lorraine; celle de Sully et de Villeroy, divisèrent la cour, et devinrent l'objet le plus sérieux des délibérations du conseil. Elles ne se terminèrent la plupart que par l'intervention et l'autorité de la reine. Marie de Médicis était, suivant une expression reçue, obligée de *s'y intéresser*. Ces événements, qui en tout autre temps eussent eu moins d'importance, remplissent les Mémoires de la régence, entre autres ceux du marquis de Cœuvres, plus tard maréchal d'Estrées, le négociateur ordinaire des réconciliations et des traités entre les grands. Le résultat naturel fut que la reine épuisa vite et inutilement son autorité, que le conseil se divisa, et que les prétentions individuelles grandirent. Le comte de Soissons montra une susceptibilité d'ambition que les contemporains eux-mêmes qualifient de *bizarre*[1]. Condé demanda la survivance de la connétablie. Épernon remit un lieutenant à lui dans la citadelle de Metz, dont Henri IV ne lui avait laissé que le gouvernement nominal; d'autres gouverneurs de provinces ou de châteaux s'empressèrent de suivre cet exemple. Heureusement Mayenne, Épernon, le comte de Soissons lui-même, ne cessaient de prêcher la concorde. Condé était alors le seul dont les prétentions pussent être un danger. Il agissait très-inconsidérément, quoique sans but arrêté, et il entretenait les envoyés étrangers, qui recueillaient avidement ses paroles, de la possibilité de reconstituer de grands gouvernements pour les princes, comme au temps de la Ligue[2].

[1] Mémoires de Pontchartrain.
[2] Ranke, t. III.

Un homme, obscur jusque-là, commençait à s'élever : c'était Concini, qui avait épousé par pure ambition, car elle était d'une laideur repoussante, Léonora Galigaï, la sœur de lait et la confidente de la reine. Concini, intrigant et avide, mais assez habile, et même retenu jusqu'au jour où l'ambition et le succès lui tournèrent la tête, avait su se rendre indispensable à Marie de Médicis, et acquérir, grâce à sa faveur, une fortune considérable. Il sortit après la mort de Henri IV de la demi-obscurité dans laquelle il avait eu jusque-là le bon sens de se maintenir. Avec les dons qu'il avait reçus de la reine, il acheta le marquisat d'Ancre, le gouvernement des villes de Péronne, Roye et Montdidier, et la charge de premier gentilhomme de la chambre. Un an plus tard, il y joignit le gouvernement d'Amiens. Cette fortune, vue avec jalousie par les grands, fut cependant tolérée, et même respectée, par déférence pour Marie de Médicis.

Pendant que le marquis d'Ancre s'élevait ainsi et songeait à faire épouser à son fils une princesse de la maison de Bourbon, Sully tomba en disgrâce. Sully représentait mieux que personne la tradition du dernier règne. Il avait été le confident de Henri IV; il défendait encore sa politique et ses idées d'économie. Toutefois, ce ne fut pas là le motif de sa disgrâce. Il ne se faisait plus rien à la cour qui ne fût l'effet des *amitiés* ou des inimités personnelles. La reine, en particulier, était trop loin d'avoir une politique arrêtée pour renvoyer un ministre en raison de ses opinions.

Sully, dont on reconnaissait les talents et les services, n'avait jamais flatté que Henri IV; il s'était rendu insupportable par sa roideur, son orgueil, sa manie de s'attribuer la gloire de toute chose, enfin par ce qu'on appelait son *humeur farouche*. Il se sentait à la cour mal à l'aise depuis la mort du roi; il s'y montrait embarrassé et défiant, sans pouvoir se résoudre à s'en séparer. Deux fois il parut vouloir la quitter, et deux fois il y revint. Il voyait son crédit diminuer dans le conseil, où prévalaient des vues différentes des siennes; il ne pouvait rien contre le gaspillage des trésors entassés par ses soins à la Bastille. Il s'épuisait en efforts inutiles pour s'assurer la faveur des princes. Ses ennemis finirent par s'unir pour le perdre. Le maréchal de Bouillon, qui n'avait pu lui pardonner la campagne de 1606, les anima contre lui, et il tomba, dès que les anciens conseillers cessèrent de le soutenir. Les Villeroy, avec qui il

eut une contestation grave pour le payement d'une de leurs garnisons, las de son opposition, des tiraillements qui en résultaient dans le conseil, et d'ailleurs se croyant assez forts pour gouverner sans lui, décidèrent la reine à le sacrifier. Elle lui redemanda les clefs de la Bastille et lui ôta la surintendance des finances. La charge de surintendant fut momentanément supprimée; on trouvait qu'elle donnait trop d'autorité. On confia les finances à trois directeurs, et on eut soin de n'en prendre aucun parmi les hommes d'épée. Ce furent le président Jeannin, Châteauneuf, et de Thou, l'historien.

Sully conserva le gouvernement du Poitou, la charge de grand maître de l'artillerie, celle de grand voyer, et la surintendance des fortifications, toutes charges qui lui appartenaient, et que la reine ne pouvait lui enlever sans les lui racheter ou lui en donner *récompense*. Il devait même être récompensé pour la surintendance des finances; la seule question était de savoir comment il le serait. Ainsi sa disgrâce fut loin d'être complète, et porta une faible atteinte à sa situation de fortune personnelle. Cependant il eut beaucoup de peine à supporter la retraite. Il n'était âgé que de cinquante ans, et son activité dévorante n'avait d'égal que son besoin de domination. Il montra de la faiblesse, sollicita sa récompense, prédit que les finances seraient dilapidées après lui, et pria avec affectation dans sa lettre à la régente que les dieux ne rendissent pas sa retraite préjudiciable à la France. Il ne laissa pas de regrets. Richelieu remarque avec une évidente malignité que presque personne ne le suivit dans sa disgrâce; ses secrétaires mêmes conservèrent leur place; il est vrai que les opinions politiques n'y étaient pour rien.

Villeroy, Sillery, Jeannin qu'on appelait les *barbons*, à cause de leur âge et de l'ancienneté de leurs services, continuèrent de gouverner avec assez d'entente pour se croire maîtres de la situation. Grâce à leur vieille habileté, la France avait traversé, sans beaucoup en souffrir, une crise périlleuse. On s'écartait peu à peu des traditions et de la politique de Henri IV; mais la transition avait été ménagée avec sagesse et mesure.

On n'avait pour le moment d'autres inquiétudes que celles que donnaient au dehors le duc de Savoie, et à l'intérieur les huguenots. Le duc de Savoie, toujours brouillon, et mécontent qu'on l'eût abandonné l'année précédente après l'avoir compromis, cherchait à s'emparer de Genève. Lesdiguières lui per-

suada de licencier ses troupes. Quant aux huguenots, le danger était plus réel de leur côté, mais l'agitation qu'ils se donnèrent n'aboutit qu'à prouver leur impuissance.

III. — Ils avaient le droit de tenir cette année une assemblée générale. Le duc de Bouillon, qui prétendait se servir d'eux et se faire reconnaître pour leur chef, obtint qu'elle fût transférée de Châtelleraut, ville du Poitou, c'est-à-dire du gouvernement de Sully, à Saumur, dont du Plessis-Mornay était gouverneur. L'assemblée avait deux objets : le choix de députés qui devaient se tenir près du roi, et la rédaction de cahiers exprimant les besoins et les vœux de la religion. Elle se composa de trente gentilshommes, de vingt pasteurs, de seize anciens ou représentants du tiers et de quatre députés de la Rochelle. C'était comme une réunion d'états généraux du parti. On y admit aussi les députés du Béarn, et on y invita les grands personnages qui, comme Bouillon, Sully, du Plessis-Mornay ou Lesdiguières, pouvaient servir de protecteurs utiles. Les trois premiers s'y rendirent ; Lesdiguières s'y fit représenter.

L'élection des membres et l'agitation naturelle qui l'accompagna ne furent pas sans causer quelques troubles dans les provinces de l'Ouest et du Midi, où les catholiques se mirent sur la défensive. Condé saisit ce prétexte pour obtenir de la cour d'être envoyé dans son gouvernement de Guyenne ; d'Épernon se rendit dans le sien à Angoulême pour le même motif, et avec la mission secrète de surveiller Condé.

Le duc de Bouillon jouait un double jeu ; il désirait se servir de la cour pour se faire le chef des réformés, et se servir des réformés pour arriver, en qualité de chef de parti, à dominer la cour. Il était le même qu'autrefois, c'est-à-dire qu'il cherchait à appuyer sa fortune sur des intrigues secrètes, en évitant de se compromettre ouvertement. « Il avait toujours aimé le trouble, dit Fontenay-Mareuil, et ne pouvait vivre hors de là. Il était expert en ces matières. » Richelieu renchérit encore sur cette appréciation ; car il l'appelle *le roi des brouillons*. Le duc promit à la reine, dont il avait reçu un présent considérable, d'agir sur l'assemblée pour la contenir dans les bornes du devoir. Mais il n'y réussit pas comme il l'espérait. Il trouva une double résistance dans le fanatisme des pasteurs ou des exaltés qui voulaient profiter de ce qu'ils appelaient l'étonnement de la France pour étendre leurs droits, et dans la jalousie des grands per-

sonnages du parti, entre autres de Sully et de son gendre, le duc de Rohan.

Sully soumit aux députés calvinistes la question de sa *récompense.* Quant à Rohan, il commença par faire écarter la pensée d'un *protectorat* des Églises, puis s'inspirant des sentiments et même des passions de l'assemblée, il sut par sa décision, par la sûreté de son coup d'œil, par un talent de parole qui lui gagnèrent la faveur universelle, la diriger et la conduire où il voulait. Il engagea le parti à demander, outre le maintien de l'édit de Nantes en général, la suppression de plusieurs articles restrictifs, la conservation des places de sûreté pour un certain nombre d'années encore, et le droit de s'assembler à époques periodiques et rapprochées. Il voulait donc l'édit de Nantes, mais avec des conditions plus favorables au calvinisme. Il pensait aussi que par une forte manifestation du parti on pèserait sur la cour et on l'empêcherait de s'allier trop exclusivement aux puissances catholiques. Suivant lui, les rois de France n'avaient qu'un moyen de garder le haut rang pris par Henri IV et de protéger l'ordre européen, c'était de maintenir la balance entre les deux religions. Il était d'ailleurs, comme du Plessis et la plupart de ses coreligionnaires, disposé à s'exagérer l'influence de son parti et l'impopularité prétendue de la nouvelle politique de la régente.

L'assemblée rédigea ses cahiers dans ce sens, et résolut ensuite de les envoyer au roi et d'attendre la réponse, avant de procéder à la désignation des six candidats parmi lesquels le roi devait choisir les deux députés de la religion chargés de résider auprès de lui. Bouillon fit de vains efforts pour qu'on procédât sans délai à cette élection. Deux conseillers d'État, Boissise et Bullion, envoyés par Marie de Médicis à titre de commissaires royaux, n'eurent pas plus de succès. Alors on exigea que l'assemblée se renfermât dans le cercle de ses attributions. La minorité, composée généralement de la noblesse du parti, finit par se laisser gagner, et procéda au choix des candidats à la députation, mais exclut ceux que Bouillon présentait. L'assemblée, après quelques séances tumultueuses, dut renoncer à se prolonger au delà des termes légaux; elle se sépara le 15 septembre. Seulement, en se séparant, ses membres convinrent de rétablir l'union supprimée par l'édit de Nantes, c'est-à-dire les anciens conseils provinciaux, correspondant soit entre eux, soit avec un conseil suprême. La France protestante se divisa en

cercles comme l'était l'Allemagne. C'était violer ouvertement l'édit dont on prétendait demander le maintien.

Ainsi le parti calviniste prit dès le début du règne une attitude indépendante et hostile. Les zélés voulaient à tout prix des priviléges nouveaux ou de nouvelles garanties. Du Plessis jouait un rôle double, prêchant la soumission politique, et n'omettant rien pour entretenir l'ardeur religieuse, ce qui lui permettait d'ailleurs de maintenir sa propre influence sur un parti toujours armé. Quant au duc de Rohan, il s'était fait dans l'assemblée ce qu'on appelait une *cabale* en opposition à celle du roi et à celle du duc de Bouillon, et cette cabale était la plus active. « M. de Rohan, dit Fontenay-Mareuil, était jeune, se sentait des talents pour gouverner les peuples, et pensait à hasarder tout. » L'assemblée dissoute, il ne cessa pas d'entretenir, au moyen des assemblées provinciales et des cercles, l'agitation et les espérances des siens.

On accorda aux réformés non pas toutes leurs demandes, ce qui eût été difficile, quand même, dit Richelieu, le conseil eût été huguenot, mais quelques-unes, entre autres la conservation de leurs places de sûreté pour cinq ans. On envoya aussi des commissaires dans les provinces de l'Ouest et du Midi, pour entendre les griefs et régler les contestations locales, qui étaient interminables. La reine cherchait à calmer ou à endormir le parti. Elle eût voulu gagner Rohan, qu'on ne jugeait pas encore redoutable et qu'on croyait agir uniquement par représailles de la disgrâce de Sully, son beau-père. Elle lui accorda diverses faveurs, « imitant, dit Fontenay-Mareuil, ces peuples qui sacrifient aux démons pour qu'ils leur fassent moins de mal. » Toutefois elle réussit peu. Les réformés étaient généralement peu traitables, si l'on excepte ceux qui avaient des rapports plus particuliers avec la cour. Les concessions ne servaient qu'à les enhardir et les refus à les aigrir. La reine leur ayant donné des lettres de rémission pour ceux de leurs actes qui étaient manifestement contraires aux édits, ils refusèrent partout de les recevoir, déclarant n'avoir fait qu'user de leurs droits.

Le grand motif de Marie de Médicis pour calmer les huguenots, c'est qu'elle se rapprochait positivement de l'Espagne. Dès 1610 elle s'était montrée favorable à l'idée, déjà mise en avant sous Henri IV, d'unir ses enfants à ceux de Philippe III. Le Pape et le grand-duc de Toscane travaillèrent activement à

la réalisation de ce projet, qui était pour eux une garantie de paix et de sécurité. La cour de Rome s'était effrayée des plans de guerre de Henri IV. Le grand-duc de Toscane était oncle de Marie de Médicis et lié à Philippe III par une autre alliance de famille. Les petits États italiens voyaient dans l'alliance de la France et de l'Espagne le meilleur gage du *statu quo* et l'assurance qu'il ne serait rien innové dans la Péninsule. Les catholiques espéraient partout que ces mariages auraient pour conséquence de fortifier la politique catholique et de la rendre prépondérante dans les affaires de l'Europe.

Le double mariage de Louis XIII avec l'aînée des princesses espagnoles et de sa sœur avec le futur roi d'Espagne, négocié pendant près de deux ans, fut enfin décidé et annoncé le 25 mars 1612. La régente envoya des ambassades à toutes les cours, pour les assurer qu'elle n'avait d'autres vues que la paix. Des fêtes magnifiques furent célébrées à Paris; il y eut un carrousel brillant qui dura plusieurs jours sur la place Royale, et où les princes figurèrent en personne. Le duc du Maine, fils de Mayenne qui venait de mourir, fut ensuite envoyé à Madrid; il y alla, suivi de plus de deux cents gentilshommes, représenter la France et signer un des contrats, pendant que le marquis de Pastrana, ambassadeur extraordinaire de Philippe III, venait de son côté signer l'autre à Paris. La reine eut soin d'y insérer, pour prévenir la susceptibilité que l'on conservait en France contre l'Espagne, que les deux puissances n'exerceraient aucune ingérence dans leurs affaires intérieures. Cependant l'acte était significatif de la part de la France; car malgré la sincérité des assurances pacifiques données aux cours protestantes par Marie de Médicis, il équivalait à une déclaration que la politique de Henri IV était abandonnée.

Les traités furent diversement appréciés, suivant les opinions, les passions, ou même les préjugés, qui étaient encore puissants à Paris contre les Espagnols. Mais les réformés, fort disposés à s'alarmer, et mal rassurés par les concessions particulières qu'ils avaient obtenues, en conçurent de violents ombrages. Rohan s'assura de Saint-Jean d'Angély dont il avait le gouvernement; il en chassa un lieutenant et un maire dont il se défiait. Un synode se tint à Privas au mois de juin 1612; c'était une réunion purement religieuse. On s'y occupa pourtant de mesures à prendre qui étaient tout à fait politiques, car il était en réalité difficile de maintenir une distinction entre les ques-

tions politiques et les questions religieuses. Du Plessis-Mornay soutint que le premier intérêt religieux était d'établir la concorde entre les chefs du parti, et il négocia dans ce but un traité de réconciliation que tous ces chefs signèrent, Lesdiguières, la Force, Sully, Rohan et son frère Soubise. Bouillon lui-même s'y associa, mécontent de n'avoir pas obtenu de la cour les faveurs qu'il avait espérées. Bientôt des troubles s'élevèrent à la Rochelle, à Nîmes et dans plusieurs villes du Midi, troubles dont Rohan sut tirer par lui-même un parti habile, tandis que la reine montra sa faiblesse ordinaire en répondant aux actes illégaux pai des concessions de détail dont Richelieu dans ses Mémoires ne peut trop blâmer l'inopportunité.

Les débats religieux, dont Henri IV avait eu pour préoccupation constante d'empêcher le retour, et qui avaient plus ou moins cessé de son vivant, reprenaient alors une grande vivacité. Il y en avait partout, chez les catholiques comme chez les calvinistes. Quelques questions discutées à la Sorbonne, comme celles du régicide, ou des droits que le Pape pouvait exercer sur les couronnes, agitaient l'opinion et divisaient les esprits. L'Université fit aux Jésuites un nouveau procès, et le Parlement fut encore à plusieurs reprises appelé à se prononcer.

IV. — Malheureusement le désordre continuait à la cour, devenue un foyer d'intrigues, d'alliances et de coalitions tour à tour formées et rompues.

La reine s'appuyait sur les anciens conseillers de Henri IV qui conservaient presque tout le gouvernement, sur les ducs de Mayenne, d'Épernon et de Guise. Mayenne entretint les autres princes, tant qu'il vécut, dans les sentiments d'une soumission inébranlable aux volontés de Marie de Médicis; tous les écrits contemporains s'accordent pour l'en louer. Mais il mourut le 3 octobre 1611. Épernon, malgré son caractère peu traitable, témoigna et même affecta une fidélité chevaleresque. Quant au duc de Guise, il avait reçu, grâce à l'affection aveugle de la reine pour sa sœur, la princesse de Conti, des gouvernements, des pensions, et il avait pu épouser la plus riche héritière de France.

Les autres princes étaient loin de manifester les mêmes sentiments. Le comte de Soissons, toujours ombrageux, Condé, ambitieux et inconsidéré, faisaient assaut d'exigences person-

nelles, et, quoique rarement d'intelligence, s'accordaient pour se plaindre de n'être pas suffisamment bien traités. Bouillon voulait entrer au conseil secret, et Lesdiguières obtenir une duché-pairie, ce qu'on leur refusait à cause de leur religion. Le marquis d'Ancre, Concini, occupé uniquement de sa fortune, tenait une conduite ambiguë; il évitait de paraître dans la confidence de la reine, se contentant d'y laisser la marquise sa femme; il ne se livrait à personne, avait soin de ne se compromettre qu'à demi, mais combattait sous main les ministres qui ne l'aimaient pas, flattait les princes du sang, et agissait en maître dans ses gouvernements, où il mettait pour officiers des hommes à lui, suivant l'exemple qu'avaient donné Épernon et Rohan. Les courtisans disaient, au rapport de Sully : « Le temps des rois est passé; celui des princes et des grands est venu. Il faut bien nous faire valoir. »

Il y avait aussi de l'agitation et des désordres dans les provinces. L'esprit d'indépendance avait si peu disparu, qu'on vit cette année même, 1612, un seigneur du Berry, le sire de Vatan, résister aux officiers du roi et subir un siége dans son château, rébellion qu'il paya de la vie. Les exécutions de chefs de brigands, dont plusieurs étaient des gentilshommes, n'étaient pas rares[1]. La fureur des duels allait si loin, qu'on portait à quatre mille le nombre des victimes qu'elle avait faites pendant le dernier règne.

Lors de la conclusion des mariages espagnols, le comte de Soissons et le prince de Condé trouvèrent dans quelques procédés des ministres à leur égard une raison de *se mécontenter* et se retirèrent de la cour. La reine craignit qu'ils ne ralliassent les adversaires de sa politique, les mécontents de toute espèce, et surtout les huguenots, coalition, il est vrai, assez difficile, mais à laquelle Bouillon avait songé. Comme elle n'avait, suivant Richelieu, d'autre système que de courir après les mécontents pour les satisfaire, elle chargea le marquis d'Ancre d'une mission auprès des princes. Concini, en se faisant rechercher de tout le monde, s'était assuré une sorte d'influence modératrice dont il se prévalait habilement; il offrit à Marie de Médicis ses services, qu'elle accepta. Toutefois Villeroy, qui se défiait

1 L'Estoile en cite un bon nombre dans son *Journal* pour les dernières années du règne de Henri IV. Il porte le nombre des gentilshommes tués en duel à sept ou huit mille.

de lui, l'accompagna. Les princes, ayant obtenu quelques satisfactions individuelles, vinrent rejoindre la cour à Fontainebleau.

La réconciliation fut de peu de durée. Le comte de Soissons, qui était, dit Fontenay, « de mauvaise humeur et incompatible avec tout le monde », voulut à tout prix avoir le château de Quillebœuf, pour être entièrement maître dans la Normandie, dont le gouvernement lui appartenait. Les ministres ne pouvaient permettre qu'un gouverneur fût indépendant dans sa province, surtout quand ce gouverneur était un prince du sang et que la province était la Normandie. La reine prit un moyen terme et changea le gouverneur de Quillebœuf; mais le comte ne se rendit pas. Il forma une ligue contre les ministres avec Condé, les ducs de Nevers et du Maine, d'autres personnages et les chefs des calvinistes réconciliés à Privas. Au lieu de protester par une simple retraite, il convint avec eux de préparer des armements dont on devait se servir en temps et lieu. Il se retira dans ce but à sa maison de Blandy, près de Gaillon. A peine arrivé, il y fut saisi d'une fièvre violente, et il y mourut le 30 octobre, à l'âge de quarante-six ans. Cette mort ajourna l'effet de la nouvelle coalition. La reine reprit pour elle-même le gouvernement de la Normandie, et ne laissa que celui du Dauphiné au fils du comte, enfant de huit ans.

Le duc du Maine, un des coalisés, avait alors parmi ses serviteurs un certain baron de Luz, autrefois mêlé aux intrigues de Biron. Il désirait obtenir le gouvernement de la Bourgogne, qui appartenait au maréchal de Bellegarde; le baron de Luz entreprit de le lui faire donner. Bellegarde, dévoué aux Guise dont il avait toujours suivi la fortune, se plaignit à eux du complot formé contre lui et de la disgrâce dont on le menaçait. Le 3 janvier 1613, le chevalier de Guise, le plus jeune frère du duc, rencontra Luz dans la rue Saint-Honoré, le fit descendre de cheval, dégaina contre lui et le perça de son épée. Le chevalier était un spadassin, célèbre par ses duels et plus d'un exploit semblable. Il avait peu auparavant surpris de la même manière le marquis de Cœuvres, qui avait dû à un pur hasard de lui échapper. Le meurtre ou le guet-apens dont Luz fut victime souleva un cri général d'indignation. On prétendit que le chevalier n'avait pas laissé à son adversaire le temps de se mettre en défense; on demanda partout qu'il fût poursuivi comme un criminel. Quelque habitué que l'on fût aux

duels, on ne pouvait tolérer qu'ils servissent à couvrir des assassinats et des vengeances privées.

La reine résolut de *se ressentir* d'un acte commis au mépris de son autorité et aussi injurieux pour elle-même que contraire à l'ordre et à la loi. Mais elle craignait d'irriter les Guise, surtout le duc, jusque-là un de ses plus fidèles appuis. Les Guise prétendaient que le baron de Luz avait pris part à l'assassinat de leur père; de plus ils interprétaient l'événement comme l'effet d'une de ces rencontres, trop ordinaires alors, que les édits royaux essayaient vainement d'empêcher. Marie de Médicis, sentant sa faiblesse, versait des larmes et songeait à se rapprocher de Condé, quand le 11 janvier le prince vint lui demander le gouvernement de la ville de Bordeaux et le château Trompette, sans lesquels il ne pouvait se croire vraiment maître de la Guyenne. C'était la même exigence que le comte de Soissons avait montrée pour Quillebœuf et la Normandie. Les ministres résistèrent. La reine alors ne songea plus qu'à regagner le duc de Guise; elle négocia avec lui, par l'entremise de Bassompierre et de la princesse de Conti. Le duc fit ses conditions pour rentrer en grâce. Il voulut une forte somme d'argent et l'abandon des poursuites annoncées contre son frère. Ce dernier jouit de l'impunité la plus complète. Ayant encore tué en duel à quelques jours de là le fils du baron de Luz, par lequel il avait été provoqué, il ne fut plus traité de criminel, mais loué à la cour, dit Fontenay-Mareuil, comme un autre dieu Mars. Il reçut bientôt la lieutenance du gouvernement de Provence. La reine se contenta de renouveler les édits contre les duels, comme si sa conduite n'avait pas donne à ses édits un démenti éclatant.

Au milieu de ces brouilleries, les ministres, toujours menacés, n'étaient plus occupés que de surveiller et de défaire les ligues formées contre eux; ils n'avaient plus le temps, dit Richelieu, que de songer à leur conservation. Condé, dont la reine avait repoussé les nouvelles prétentions, se rapprocha de Mayenne, de Nevers et de Bouillon, et ils résolurent de témoigner leur mécontentement en s'éloignant de la cour tous à la fois (mars 1613). Le marquis d'Ancre, qui leur en avait donné le conseil, y resta, leur ayant promis de surveiller leurs intérêts, et ne pensant en réalité qu'aux siens propres.

Sur ces entrefaites, le duc de Mantoue mourut. Il n'avait qu'une fille enfant, et il laissa son héritage à son frère, car

Mantoue était un fief impérial masculin. Le duc de Savoie, qui convoitait de longue main le Montferrat, petit pays placé aux portes de Turin, mais appartenant à l'État de Mantoue, y entra et prétendit l'occuper au nom de la jeune princesse, sa nièce et sa pupille. Au fond, il voulait le garder et le réunir au Piémont. Jamais souverain n'avait été plus tenace dans ses idées d'ambition et d'agrandissement. Le mauvais succès de ses premières entreprises n'était pour lui qu'un aiguillon et une raison d'en poursuivre de nouvelles. L'alarme fut vive en Italie et en France. Le duc de Nevers, issu des Gonzague, courut s'enfermer à Casal et prêter main-forte à la garnison, qui sans lui n'eût pu tenir à cause de sa faiblesse. Le duc de Mantoue se mit sous la protection de l'Espagne. Les États italiens, inquiets de l'agression de Charles-Emmanuel, attendirent avec anxiété le parti que l'Espagne allait prendre.

En France tout le monde se récria contre l'injuste et inqualifiable conduite du duc de Savoie. L'ancien et le nouveau duc de Mantoue étaient par leur mère neveux de Marie de Médicis. La reine, les princes, la noblesse, montrèrent un égal empressement à sauver un État dont l'unique tort était sa petitesse. On craignit un instant d'entrer en conflit et d'allumer la guerre avec l'Espagne, dont on s'était rapproché l'année précédente. Mais on sentit que la France ne pouvait rester spectatrice passive des événements d'Italie, ni laisser l'Espagne les régler seule; qu'il y allait de l'honneur du pays et même de la paix intérieure, car on donnerait ainsi raison aux adversaires des derniers traités. La reine, comprenant la *conséquence* de la décision qu'elle allait prendre, pressa les princes de revenir à la cour; ils obéirent, et l'intervention fut décidée d'une voix unanime. Le chevalier de Guise et le marquis de la Valette, qui se trouvaient en Provence, reçurent l'ordre de conduire sans délai quelques compagnies dans le Monferrat, pendant qu'on assemblerait une armée dont le commandement serait donné à Lesdiguières.

Il suffit d'ailleurs de cette simple démonstration, qui eut un plein succès. L'Espagne, après quelque hésitation, se prononça pour le duc de Mantoue. Charles-Emmanuel dut se conformer aux ordres qu'il reçut de Madrid; il retira ses troupes du Montferrat et restitua les petites places qu'il avait occupées. Il refusa, il est vrai, de désarmer, espérant gagner du temps et trouver de nouveaux prétextes pour recommencer son entre-

prise avortée. Mais quand il fut bien convaincu de l'impossibilité de diviser la France et l'Espagne, il finit par céder aux injonctions que Marie de Médicis lui fit porter par le marquis de Cœuvres.

La reine témoigna une grande joie d'avoir ainsi sauvé l'honneur de la France, évité une guerre et obtenu en Italie le succès qu'elle désirait. Condé et les autres princes étaient rentrés à la cour dès le mois de mai; elle s'efforça de les gagner par de nouvelles faveurs.

Pendant ce temps, le marquis d'Ancre, qui affectait d'avoir encouru sa disgrâce, ne s'oubliait pas. Il acquérait le gouvernement d'Amiens qu'il avait acheté à M. de Traigny; il se faisait donner la lieutenance du gouvernement de Picardie. Les ministres, inquiets de son crédit et de sa fortune croissante, craignirent de l'avoir pour ennemi et lui proposèrent de marier sa fille avec un petit-fils de Villeroy. La reine signa le contrat le 10 octobre à Fontainebleau. Le 20 novembre, ils achevèrent de l'acheter, en lui donnant le titre de maréchal, que la mort de Fervaques laissait vacant; on s'inquiéta peu qu'il n'eût jamais commandé d'armée. Sûr de pouvoir dès lors tenir tête aux ducs de Guise et d'Épernon, il changea d'attitude et s'éloigna des princes, pour se rapprocher des ministres. Mais sa fille mourut avant la célébration du mariage, et l'alliance politique dont cette union devait être le gage se trouva compromise aussitôt que formée.

V. — Condé s'était contenté jusque-là de protester deux fois contre le gouvernement et les ministres en s'éloignant de la cour pour un temps. C'était le mode de protestation ordinaire; les amis mêmes de la reine, comme Épernon, n'agissaient pas autrement quand ils éprouvaient un refus. Toutefois Condé n'avait pas voulu ou osé faire une démonstration plus significative.

Maintenant il ne devait plus rien espérer des prodigalités de la reine, les réserves de la Bastille étant presque épuisées. Il voyait de plus l'autorité et la popularité de Marie de Médicis en déclin. La faiblesse du gouvernement, malgré quelques succès extérieurs dus à l'habileté de Villeroy, était manifeste et dénoncée dans plusieurs pamphlets. Les abus de la cour soulevaient une infinité de critiques et de plaintes. La fortune de Concini, étranger de petite naissance et dépourvu de valeur

personnelle, avait pu être acceptée par les grands, elle ne l'était pas par l'opinion publique. Son élévation au maréchalat, sans qu'il eût jamais fait la guerre, paraissait un scandale. Condé jugea le moment venu d'agir autrement qu'il n'avait encore fait.

Vers la fin de l'année 1613 il présenta au conseil, d'accord avec plusieurs des autres princes ; des demandes qui ne pouvaient être accueillies. Au mois de janvier 1614, d'après l'avis de Bouillon, il quitta la cour et se retira à Châteauroux; les ducs de Nevers et du Maine, ses alliés, se rendirent également l'un dans son gouvernement de Champagne, l'autre à Soissons, qui lui appartenait. Bouillon avait enfin obtenu le maréchalat, mais cette dignité ne le contentait pas; il alla porter au chancelier Sillery des plaintes formelles sur le mauvais gouvernement de la reine, et lui déclarer que les princes avaient décidé de s'assembler, d'ailleurs sans armes, de tenir un conseil et d'adresser des représentations. La reine, que Sillery avertit, ordonna de l'arrêter immédiatement. Mais il eut le temps d'échapper et de rejoindre les princes, ce que fit aussi le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie. Le duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, ambitieux, entreprenant et déjà brouillé plusieurs fois avec la reine, voulut suivre cet exemple. Il fut moins heureux. Elle le fit arrêter et garder à vue dans son hôtel.

Le 3 février, on publia une lettre du roi pour justifier la conduite du gouvernement au dehors et au dedans, déclarer que les princes, ayant été consultés sur tout, n'avaient aucun motif de se plaindre, enfin annoncer une réunion d'états généraux qui devaient être convoqués dans le courant de l'année. C'était prévenir les princes et les empêcher d'employer une arme qui pouvait rendre leur cause populaire. D'ailleurs la reine affecta de traiter légèrement leur manifestation, et ajouta qu'elle leur envoyait deux négociateurs, le duc de Ventadour, beau-frère de Condé, et le conseiller d'État Boissise. On se borna aux préparatifs militaires les plus indispensables.

Condé voulut éviter les envoyés royaux et courut de Châteauroux à Mézières, où ses alliés s'étaient tous donné rendez-vous. Ils avaient choisi cette place parce qu'elle faisait partie de la Champagne, c'est-à-dire du gouvernement du duc de Nevers; qu'elle était près de la frontière, et voisine à la fois de Sedan, de Soissons et de la Picardie. Elle avait, il est vrai, une

citadelle avec un gouverneur particulier. Mais le duc de Nevers s'y présenta bien accompagné, prétendit y entrer en sa qualité de gouverneur de Champagne, et y entra en effet, moitié de gré ou de force. Il reçut l'ordre de la remettre à un lieutenant du roi, il refusa d'obéir.

Quelques-uns des conseillers de Marie de Médicis, comme Épernon, Villeroy et Jeannin, furent d'avis d'agir avec décision et promptitude. Ils prétendirent que le jeune roi devait marcher directement sur Mézières, et profiter de ce qu'il avait des forces sous la main, au lieu que les princes n'en avaient presque pas. Les conseils plus timides du chancelier Sillery et du marquis d'Ancre prévalurent. On se contenta d'augmenter le nombre des troupes et de faire des levées de Suisses.

Cependant le gant était jeté. Condé envoya aux gouverneurs de province, aux parlements et aux divers officiers royaux, un manifeste où il déclarait la reine mal entourée, la ruine de l'État imminente, blâmait à peu près tout ce qui s'était fait depuis la régence, et énumérait longuement les abus vieux ou nouveaux. Il se disculpait de l'imputation d'allumer une guerre civile, et prétendait ne vouloir agir que par supplications. Ce manifeste eut peu d'écho, et l'obéissance publique ne fut troublée nulle part. La reine était peu populaire, mais le prince ne l'était pas davantage, et si elle inspirait peu de confiance, il en inspirait encore moins. On remarqua qu'il avait eu le soin de ne pas nommer Concini.

La reine répondit par une apologie où elle défendait ses actes et discutait les différents articles d'accusation. Elle n'en envoya pas moins de Thou, l'historien, proposer aux princes une conférence à Soissons. Les princes avaient peu de forces, et ils voulaient éviter de paraître s'appuyer sur les étrangers ou les huguenots, appui qui leur était d'ailleurs refusé des deux côtés. Ils acceptèrent la proposition et se rendirent à la conférence avec leur petite armée, qui passa pour une escorte militaire. Jeannin, le duc de Ventadour, de Thou, les conseillers Boissise et Bullion, représentèrent la cour à Soissons. Condé commença par faire de grandes demandes; il les réduisit peu à peu à la convocation des états généraux, au retard des mariages espagnols jusqu'à la majorité prochaine de Louis XIII et à la cession des places d'Amboise et de Mézières pour lui-même et le duc de Nevers. Les états généraux étaient déjà promis. Le débat s'engagea sur les deux autres points : les

envoyés de la cour prétendirent que le retard des mariages était une concession inopportune aux vœux des huguenots, et une dérogation aux engagements pris avec l'étranger; ils soutinrent aussi que l'abandon d'Amboise et de Mézières était contraire aux maximes d'État établies.

Le roi, ayant reçu les Suisses auxiliaires et grossi ses troupes, aurait pu mettre ces délais à profit pour enlever aux princes des places qu'ils étaient hors d'état de défendre. Condé eût été obligé de se rendre à merci ou de chercher un asile, soit à l'étranger, soit chez les huguenots du Poitou. Les conseils timides prévalurent encore, et l'armée royale demeura immobile.

Condé refusa de céder et put se retirer de Soissons. Après une tentative sans succès sur Vitry en Champagne, il s'unit à Nevers et surprit Sainte-Menehould. Les partisans de la guerre la sollicitèrent avec une insistance nouvelle. La reine eut l'idée de donner le commandement des troupes au duc de Guise. Mais les hommes qui se souvenaient de la Ligue s'effrayèrent du danger qu'il y avait à confier à un Guise une guerre contre les princes du sang. Cette résistance effraya Marie de Médicis, qui résolut de reprendre à tout prix les négociations. Condé exigeait que la conférence recommençât à Sainte-Menehould, dont il était maître. La reine y consentit, et ce fut là que le traité fut conclu le 15 mai.

On convint que les états généraux seraient convoqués, se prononceraient sur la réforme des abus et sur la question des mariages; que les princes recevraient quatre cent cinquante mille livres d'indemnité pour les dépenses qu'ils avaient faites, et auraient le droit d'entretenir quelque temps des compagnies de gardes aux frais du roi. La reine approuva publiquement leur conduite, attendu qu'ils avaient agi « pour le bien de la France ». Amboise et Mézières leur furent cédées, mais seulement à titre de gages jusqu'à l'assemblée des états, et la dernière de ces deux places par un article secret. Tous ceux qui les avaient suivis furent réintégrés dans leurs biens et leurs charges. Les princes acceptèrent ces conditions avec empressement; non-seulement ils échappaient à un danger réel, mais ils sortaient de cette première lutte fortifiés par la faiblesse de la régente, et comptant diriger les états. Ils se retirèrent chacun de leur côté. Les ducs du Maine et de Longueville reparurent seuls à la cour, où ils furent reçus *à la française*, c'est-

à-dire que la reine leur fit l'accueil le plus gracieux et le plus empressé.

Vendôme seul refusa de poser les armes, espérant sans doute obtenir un traité plus avantageux, s'il le négociait quand les états seraient réunis. Mais Villeroy et les conseillers de la reine qui se lassaient de la faiblesse du gouvernement, firent décider que le jeune Louis XIII irait se montrer lui-même dans les provinces du Centre et de l'Ouest, pour effrayer les fauteurs de troubles et raffermir les fidélités douteuses. Le roi partit le 5 juillet; il fit à Orléans une entrée qui *étonna fort les brouillons*. On apprit là que la ville et l'évêque de Poitiers s'étaient prononcés contre le lieutenant du Poitou, créature de Condé, et refusaient de laisser le prince entrer dans leurs murs. Ce dernier manifestait son ressentiment et le désir de se venger. La reine, repoussant cette fois les conseils timides, décida que le voyage du roi serait poursuivi. Louis XIII se rendit en personne à Poitiers, où il changea le lieutenant, puis à Nantes, où il réunit les états de Bretagne et décréta la démolition de plusieurs places fortes, entre autres de Blavet. Vendôme fut obligé de traiter; on lui conserva son gouvernement, mais en lui liant les mains. Les états de Bretagne se montrèrent si dévoués qu'ils exigèrent qu'on fît des exceptions à l'amnistie accordée par le roi. Louis XIII, après avoir reçu partout sur son passage l'expression des vœux et de la joie populaires, rentra le 16 septembre à Paris, où il trouva sept mille hommes de troupes armés et rangés en haie pour saluer son retour. Quelques jours après, la statue de Henri IV fut inaugurée sur le pont Neuf.

Le 2 octobre, le roi, ayant atteint treize ans révolus, fut déclaré majeur dans une séance solennelle du Parlement, où il parut entouré des princes et des grands officiers de la couronne. Mais il annonça qu'il continuerait de laisser à sa mère les pouvoirs qu'elle avait exercés jusque-là. Il se tourna vers elle et lui dit : « Je veux et j'entends que vous soyez obéie en tout et partout, et qu'après moi vous soyez chef de mon conseil. »

VI. — On avait attendu pour réunir les états généraux la fin des troubles et la déclaration de majorité. Les états, convoqués d'abord à Sens, furent transférés à Paris, où ils s'assemblèrent le 14 octobre. La séance royale eut lieu le 27.

Les élections s'étaient faites avec l'irrégularité ordinaire,

c'est-à-dire en suivant l'usage des lieux, qui n'avait rien de déterminé. Elles furent pacifiques et généralement favorables à la reine. L'influence de Condé et des princes s'y fit peu sentir; leur cause était trop personnelle pour être populaire. Cependant il était impossible que l'annonce seule de ces grandes assemblées se renouvelant à des époques éloignées, ne mît les esprits en mouvement. Ce mouvement fit éclore une infinité d'écrits et de projets, les uns ingénieux, les autres chimériques.

Les députés, qui se réunirent au couvent des Augustins, étaient au nombre de cent quarante pour le clergé, dont cinq cardinaux, de cent trente-deux pour la noblesse, et de cent quatre-vingt-douze pour le tiers état. La chambre du tiers était, grâce à la manière dont les élections s'étaient faites, composée surtout de magistrats de province, lieutenants généraux ou particuliers dans les sénéchaussées et les bailliages, ou présidents des présidiaux. Le reste ne comprenait, à très-peu d'exceptions près, que des avocats, des officiers de finance, des officiers municipaux et des bourgeois. Les députés arrivèrent, suivant l'usage, avec des cahiers de doléances rédigés dans les bailliages. Tous les vœux avaient été recueillis; on avait même tenu à l'hôtel de ville de Paris un coffre ouvert en forme de tronc pour recevoir les pétitions.

La session commença par des visites des différents ordres les uns aux autres, la nomination des présidents, qui furent le cardinal de Joyeuse, le baron de Senecey de Bauffremont, et Robert Miron, prévôt des marchands de Paris, enfin une procession générale. Les ordres vérifièrent ensuite les pouvoirs de leurs députés, et préparèrent chacun en particulier leurs cahiers de doléances, en comparant et discutant les articles que contenaient ceux des bailliages. L'évêque de Beauvais demanda que le clergé, la noblesse et le tiers, au lieu d'avoir des chambres séparées, délibérassent ensemble, au moins sur les points communs. On aurait ainsi rédigé un cahier général, indépendamment des cahiers particuliers de chaque ordre. C'était la seule manière d'arriver à un résultat pratique. Mais la reine défendit de procéder ainsi, craignant que les états ne prissent trop d'autorité. Le tiers de son côté repoussa la proposition, de peur d'être en minorité pour l'expression de vœux peu sympathiques aux autres ordres. On s'entendit seulement pour mettre un certain accord dans la délibération relative à deux ou trois questions déterminées.

Comme en vertu de ces arrangements les délibérations eurent lieu séparément dans chaque chambre, en suivant un ordre différent, on éprouve une certaine peine à en retracer la marche. La rédaction des cahiers était le travail essentiel de l'assemblée, puisqu'elle y exprimait son opinion sur les lois et les institutions du pays et sur les réformes qu'elle y voulait voir introduire. Mais pendant que chacun des ordres était occupé de cette tâche intérieure, il s'éleva des débats irritants qui les mirent aux prises.

Si la contrariété des intérêts et par conséquent celle des vœux était loin d'être un fait nouveau, un accord tel quel n'en avait pas moins fini par s'établir dans les assemblées précédentes, en raison des circonstances graves où elles s'étaient réunies, et surtout de la direction que le gouvernement leur avait imprimée. Sous Louis XIII, le pays était calme et les ministres abandonnaient les états à eux-mêmes. Dès le début, il devint manifeste qu'un accord était impossible. Non-seulement les intérêts étaient trop différents, mais les jalousies étaient trop excitées. Le tiers déclara qu'une foule d'abus étaient le fait de la noblesse; il insista pour la réduction des pensions. La noblesse récrimina de son côté en insistant sur les abus inhérents à l'ordre judiciaire et sur l'exagération des frais de justice. Puis, pour se défendre elle-même, elle entreprit la défense de ses priviléges. Un des orateurs du tiers, le président de Mesmes, ayant qualifié les membres de son ordre de *frères cadets* du clergé et de la noblesse, et ajouté que souvent les cadets relevaient les maisons détruites par leurs aînés, les nobles se récrièrent contre cette *fraternité* et demandèrent au roi de *mettre en leur devoir* ceux qui oubliaient ainsi leur condition [1]. Des insultes grossières furent proférées hors des séances. Le roi apaisa la querelle, mais elle fait mesurer, comme le dit un historien, le degré d'humiliation du tiers et les audacieuses vanités qui devaient fatalement l'entretenir [2].

La vénalité des offices royaux, devenus presque tous des propriétés particulières, s'était étendue et aggravée sous Henri IV. Sully, voyant l'usage de la transmission héréditaire ou l'exercice du droit de survivance devenu commun, l'avait légalisé en soumettant tous les officiers publics au payement

[1] Discours du baron de Senecey, président de la noblesse, au roi, le 25 novembre 1614.

[2] Picot, *Histoire des Etats généraux*, t. III, p. 253.

annuel d'un soixantième de la valeur de leurs offices. Ce droit annuel, affermé à un traitant, Charles Paulet, était connu sous le nom de *Paulette*. Pour colorer le motif financier de son établissement, on avait fait valoir la nécessité d'écarter l'ingérence des grands dans la collation des charges.

La noblesse attaqua le droit annuel, parce qu'il avait eu pour effet immédiat d'élever le prix des charges et d'augmenter les frais de justice, en obligeant les officiers à chercher des profits plus élevés; qu'il tendait à constituer une aristocratie de juges ou de fonctionnaires héréditaires et d'autant plus puissants; qu'enfin il excluait le mérite et surtout le mérite pauvre. On demanda que le bail de la Paulette, sur le point d'expirer, ne fût pas renouvelé, au moins par provision et jusqu'à l'examen des cahiers.

La chambre du tiers état, composée en partie d'officiers de finance et de judicature, ne repoussa pas d'une manière absolue le vœu de la noblesse. Mais, comme ce vœu imposait à la majorité de ses membres un sacrifice personnel, elle demanda à son tour, pour alléger réellement la condition du peuple, une réduction de la taille, et une réduction équivalente ou au moins une surséance des pensions. Le chiffre des pensions s'était considérablement élevé sous la régence. Elles se payaient presque toutes à la noblesse. Il est vrai qu'elles étaient destinées à récompenser les services militaires, dont une partie avait été rendue gratuitement.

Ces débats firent naître des querelles et des défis, que l'intervention du clergé ni celle du gouvernement ne purent calmer. L'antagonisme des ordres éclata. On alla de part et d'autre aux dernières violences de langage. « Craignez, s'écria en parlant du peuple le prévôt des marchands, Robert Miron, président du tiers, que d'enclume il ne devienne marteau. » La lutte se compliquait de la jalousie particulière de la noblesse contre la magistrature, à laquelle la plupart des députés du tiers appartenaient.

Une seconde discussion s'éleva presque en même temps sur un article que le tiers voulut placer en tête de son cahier, et par lequel la couronne de France était déclarée pleinement indépendante, au spirituel comme au temporel. C'était nier que le Pape eût sur elle un droit quelconque, et ranimer, sans motif actuel, un débat irritant qui avait été une des occasions de la Ligue.

Le tiers y voyait une double garantie de l'inviolabilité royale et de la nationalité française; il soutenait qu'après les deux derniers régicides, cette garantie était d'une nécessité absolue. Il voulait que l'article fût juré par les officiers publics, par les ecclésiastiques et surtout par les religieux. Le clergé s'éleva avec force contre l'intervention des laïques dans une question à laquelle les consciences étaient intéressées. Il ne reconnaissait qu'à lui seul le droit de régler les matières touchant à l'Église. Il représenta le danger d'un schisme, et soutint que le régicide était suffisamment condamné par un décret du concile de Trente, décret qu'il proposa de convertir en loi de l'État. Le parlement prétendit que la question était de son ressort, et défendit, par arrêt du 2 janvier 1615, « à toutes personnes de tenir propositions contraires aux maximes de tout temps tenues en France et nées avec la couronne. »

Le conseil du roi résolut d'arrêter ces débats. Il sursit au bail de l'annuel ou de la Paulette, et s'opposa à laisser trancher par les états la question des droits du Saint-Siége sur la couronne. L'article fut effacé du cahier du tiers, à la requête du clergé.

Les trois ordres, divisés sur ces points, s'accordèrent sur un autre. Ils demandèrent l'institution d'une chambre de justice pour rechercher les prévarications des financiers; ils partageaient les haines populaires que ces derniers inspiraient, et ils insistèrent sur la nécessité d'être impitoyable à leur égard. Le gouvernement consentit à créer une chambre d'enquête, à la condition qu'aucun membre des états n'en ferait partie, et l'on convint que le produit en serait consacré à racheter des domaines aliénés ou des offices inutiles. On révoqua les cinquante-quatre édits bursaux supprimés en 1610 et rétablis depuis, et on déclara qu'il serait sursis à l'exécution de plusieurs autres.

Ces vœux menaient directement à un dernier débat qu'on ne pouvait éviter, la discussion du budget. La suppression de l'annuel et la réduction proposée de la taille devaient diminuer les ressources; or le conseil du roi déclarait les ressources à peine suffisantes pour les besoins indispensables. Le tiers demanda la communication des états de finance, qu'il avait besoin de connaître. On se décida à lui communiquer deux états, le budget de l'année et le tableau des dépenses faites depuis le commencement de la régence. Mais comme c'était déroger à la règle du secret, qu'on jugeait absolue, on eut soin de faire jurer

aux députés qu'ils n'en révéleraient rien au dehors. Une difficulté du même genre se présenta quand on voulut modifier le budget de l'année. Le droit de l'assemblée fut contesté, et l'on finit par s'arrêter à un moyen terme, c'est-à-dire par adjoindre spécialement au conseil quatre ou cinq députés de chaque ordre.

La situation financière était beaucoup moins favorable que sous Henri IV. Toute l'économie de Sully avait disparu. Les abus supprimés étaient revenus; les réserves avaient été dépensées; le chapitre des pensions et des dons faits aux princes et aux grands avait triplé, sous le prétexte ordinaire d'entretien de troupes et de garnisons. On avait donc épuisé les ressources. Les ministres combattirent par ce motif toutes les diminutions de revenu qui furent proposées, ne consentirent qu'à une réduction légère des pensions, et annulèrent l'intervention des députés, en refusant de leur communiquer aucune autre pièce que celles dont l'assemblée avait eu connaissance.

L'assemblée s'occupa fort peu d'affaires politiques, ce qui est une preuve du peu d'intérêt que prenait le pays aux misérables intrigues de la cour et aux *mécontentements* des grands. Condé n'eut sur elle aucune influence; il ne chercha même pas à en exercer une. Le conseil se tint aussi à son égard dans une réserve calculée. L'assemblée se borna donc à assurer la régente de sa fidélité, à protester dans quelques cahiers contre les rebelles, à demander que les places qui leur avaient été remises en dépôt fussent restituées à Sa Majesté, enfin à approuver en termes généraux les mariages espagnols, ce qui équivalait à condamner les plaintes faites à ce sujet par les princes et les huguenots.

L'attitude des princes ne contribua pas à les rendre plus populaires. Paris, devenu le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de brouillons en France, voyait se multiplier les querelles, les batteries, les duels, enfin les scènes de scandale et de violence. Les *domestiques* des grands en venaient aux mains entre eux. Un domestique de la reine fut maltraité et laissé pour mort par ceux du prince de Condé. Tout semblait permis. Le duc d'Épernon, ayant eu un conflit avec le Parlement au sujet d'un soldat aux gardes, traita fort mal le premier corps judiciaire. Un député de la noblesse, le sire de Bonneval, frappa de son bâton un membre du tiers. Le tiers se porta en masse aux Tuileries et demanda justice. Le coupable fut traduit devant le Parlement, qui le condamna plus tard à avoir la tête

tranchée; mais il s'échappa, et ne fut décapité qu'en effigie. Riberpré, lieutenant d'Amiens, ayant eu un démélé avec le marquis d'Ancre, fut assailli en pleine rue par des assassins, que tout le monde accusa Concini d'avoir apostés. Le clergé crut devoir faire à Marie de Médicis des représentations énergiques sur ces désordres. Des poursuites ayant eu lieu contre plusieurs membres de l'assemblée, il s'éleva un conflit de juridiction entre les États et le parlement. La reine eut un instant la pensée de poursuivre Condé; elle ne tarda pas à retomber dans sa faiblesse ordinaire, et laissa l'insolence du prince impunie.

Au milieu de cette agitation et de ces troubles de la rue, l'assemblée poursuivait la rédaction de son cahier général, qui fut arrêté et signé le 21 février 1615. Ce cahier, le dernier qui ait été rédigé avant 1789, est du plus haut intérêt.

Le clergé et la noblesse demandèrent que la Navarre et les autres pays souverains fussent réunis à la couronne et cessassent de garder une administration séparée; qu'il fût interdit aux cours souveraines d'exercer aucune ingérence dans les débats dont l'objet était purement spirituel, et de rendre des arrêts en matière de foi; que le concile de Trente fût admis, sauf les réserves absolument indispensables; que la vénalité des charges, le droit annuel, les survivances, établies ouvertement ou sous forme déguisée, fussent supprimées tout à fait; que les pensions fussent très-réduites, les financiers recherchés, la taille diminuée, ainsi que le prix du sel; que des commissaires fussent envoyés dans les provinces pour surveiller de près les nombreux abus des administrations provinciales; qu'on refondît les anciennes ordonnances pour en faire un seul code, chose déjà tentée, mais très-imparfaitement accomplie. Les deux ordres supérieurs cherchaient encore le moyen de maintenir, ou de rétablir leur influence politique et leur influence sociale, également atteintes ou menacées. La noblesse en particulier, non contente d'insister pour qu'on lui conservât sa juridiction et ses priviléges, ou de protester contre la fréquence des anoblissements, réclamait encore un grand nombre de fonctions publiques qu'elle prétendait se réserver, le commandement des vaisseaux, les charges de baillis, un tiers des nominations dans les cours souveraines. Elle prétendait même à une part déterminée dans les finances et les dignités municipales [1].

[1] Caillet, *Administration de Richelieu*, et Picot, *Histoire des États généraux*, t. IV.

Le tiers état s'opposa à l'admission du concile de Trente, qu'il jugeait à la fois contraire aux lois du royaume, et inquiétante pour l'ordre public, parce que c'était alarmer les calvinistes. Son cahier, le plus intéressant des trois, car c'était lui qui représentait le plus véritablement la nation, renferma un grand nombre d'articles qui ne se trouvaient pas dans ceux des autres ordres. Il demanda que les états fussent réunis périodiquement tous les deux ans; que les princes ne pussent traiter avec l'étranger; que toute assemblée tenue ou toute levée d'hommes ordonnée sans l'autorisation du roi fussent déclarées actes de rébellion et punies comme telles. Il entra dans le détail de l'administration ecclésiastique et de l'administration militaire, et signala toutes les réformes qu'elles appelaient. Il exprima surtout le vœu qu'on diminuât les attributions attachées aux grands commandements, attributions trop étendues et qui faisaient le principal danger des guerres civiles. Il demanda la suppression de la connétablie, la réduction des gouvernements de provinces au chiffre de douze, avec défense aux gouverneurs de lever des taxes ou de troubler le cours de la justice, l'abolition de la vénalité pour les charges militaires, la fixation de règles pour l'avancement des officiers. La démolition d'un certain nombre de châteaux ou de places fortes, la révocation d'anoblissements trop multipliés, le châtiment des duels par des édits nouveaux et plus sévères, lui semblaient une nécessité. Enfin il s'occupa de tous les détails de l'administration des finances ou de celle de la police (administration de l'intérieur), et des besoins du commerce ou de l'industrie. Ces derniers chapitres des cahiers offraient d'autant plus d'intérêt qu'on avait abandonné la plupart des entreprises de Henri IV, destinées à hâter le développement des forces productrices de la France.

Il y eut le 23 février 1615 une séance d'apparat pour la présentation des cahiers. Les orateurs des trois ordres prirent la parole; mais le seul discours important fut celui du représentant du clergé. Richelieu, évêque de Luçon, débuta dans la vie politique en exprimant éloquemment les vœux de son ordre, parmi lesquels était le regret de se voir déchu de la grande influence dont il avait joui autrefois. Richelieu rappela que les anciens rois choisissaient de préférence les chanceliers, les ambassadeurs ou les ministres dans le sein du clergé, et représenta que les chefs de l'Église étaient naturellement des hommes

d'État, ayant sur les autres l'avantage d'être dégagés des intérêts de famille.

L'orateur du tiers, Robert Miron, parla à genoux, suivant l'usage ancien, dont les orateurs des autres ordres étaient depuis longtemps affranchis. Il se borna presque uniquement à attaquer la noblesse et ses abus, avec une vivacité attestant les rancunes profondes et le mécontentement extrême de son ordre.

Le roi congédia l'assemblée, qui dut laisser une simple commission à Paris pendant le temps nécessaire à l'examen de ses cahiers. Il accorda provisoirement, le 24 mars, la suspension du bail de la Paulette, la suppression de la vénalité, l'établissement de la chambre de justice et le retranchement des pensions. Il eut soin d'ajouter que les mariages d'Espagne seraient célébrés conformément au vœu des trois ordres.

L'assemblée s'était prononcée contre les princes et contre les artisans de troubles quels qu'ils fussent. Les ministres, satisfaits de ces déclarations, eurent hâte de la congédier au plus vite. Cette précipitation ajouta beaucoup à l'irritation des députés du tiers. Ils eussent désiré que les cahiers fussent débattus contradictoirement entre le conseil du roi et l'assemblée; mais c'était une chose qui ne s'était jamais faite, et que le chancelier refusa à toutes les sollicitations. L'un d'eux, Florimond Rapine, conseiller au Châtelet, à qui nous devons un journal très-complet des états de 1614, exprime en termes très-vifs la crainte que partageaient beaucoup de ses confrères de voir leur œuvre abandonnée, et les défiances que leur inspiraient des ministres auxquels ils reprochaient d'abuser du bas âge du roi.

VII. — Le Parlement devait enregistrer la réponse du roi aux états et présenter à cette occasion des remontrances, s'il le jugeait convenable. La réponse que le roi fit aux états le 24 mars, sans le consulter, quoique provisoire et antérieure à l'examen détaillé des cahiers, excita dans son sein une vive agitation.

Le Parlement commençait à se lasser de l'isolement où Henri IV l'avait tenu, et désirait sortir d'un rôle d'abstention que ne commandait plus la supériorité du prince ou une nécessité publique. Il ne pouvait éprouver pour le gouvernement de Marie de Médicis les mêmes sentiments de déférence et de respect. Il se plaignait que la reine se défiât de lui, négligeât de

le consulter dans les grandes affaires, craignît son contrôle, et même le maltraitât ou le laissât maltraiter, comme on l'avait vu dans le conflit avec le duc d'Épernon. La magistrature parisienne avait de grandes qualités, la tradition, l'attachement au devoir, le sentiment de sa dignité, la science, le respect du droit et de la légalité. Montaigne avait pu dire que les magistrats étaient « de belles âmes frappées à l'antique marque ». Elle avait montré dans les guerres de religion une véritable hauteur de caractère. Elle formait, grâce à la vénalité et à l'hérédité des charges, une aristocratie restreinte, composée d'environ une cinquantaine de familles alliées entre elles. La plupart de ses membres étaient nobles et riches. Avec ses qualités elle avait des défauts ou des préjugés inévitables, un certain dédain pour la noblesse d'épée, un sentiment exagéré de son importance, une jalousie naturelle des états généraux, et surtout de ceux de 1614, où le tiers avait été composé en majorité de magistrats de province.

Elle avait la prétention, assez vague d'ailleurs, d'être un quatrième ordre de l'État; elle envisageait la politique comme tout le monde la voyait alors, par un seul côté et avec un esprit de corps inévitable. Elle n'était pas non plus parfaitement homogène et à l'abri de toute corruption, car la vénalité des charges dispensait souvent ceux qui y entraient de savoir, de moralité et d'intégrité. Ses ennemis lui reprochaient, non sans raison, d'être un corps « où la capacité et le mérite ne faisaient pas entrer, mais l'argent[1] ». L'esprit d'intrigue ne lui était pas plus étranger qu'au reste de la nation. En 1615, les plus jeunes conseillers, ceux des chambres des enquêtes, étaient la plupart attachés au parti de Condé. Même un des présidents, le président Lejay, était l'instrument le plus actif du prince.

Les membres des enquêtes demandèrent que le parlement s'assemblât pour délibérer sur les remontrances qui devaient être présentées au roi. On délibéra deux jours, et le résultat fut un arrêt rendu le 28 mars, par lequel « tous les princes, pairs et autres, ayant séance au Parlement, furent mandés sous le bon plaisir du roi, de s'y trouver, pour, en présence de M. le chancelier et les chambres assemblées, aviser aux propositions que l'on ferait pour le service du roi, le soulagement du peuple et le bien de son État. »

Le roi et le chancelier contestèrent au Parlement le droit de

[1] Fontenay-Mareuil.

rendre un pareil arrêt, y virent un abus d'autorité et voulurent qu'il fût effacé des registres. Le Parlement protesta de son innocence, mais insista pour le maintien de son arrêt. Le roi finit par céder, ou du moins par déclarer qu'après en avoir pris connaissance plus amplement, il ferait entendre sa volonté.

Mais les conseillers des enquêtes ne se tinrent pas pour satisfaits, et comme la réponse du roi se faisait attendre, ils firent si bien qu'on en vint à dresser des remontrances. Elles furent rédigées au mois de mai. On pria le chancelier de les recevoir. Le conseil était partagé sur l'accueil qu'il devait leur faire. Sillery, toujours disposé aux partis faibles, décida la reine à les entendre, et le 22 mai fut assigné pour cet effet.

Le jour venu, le Parlement fut admis à les présenter, et quarante conseillers en robe rouge montèrent en carrosse pour les porter au Louvre. Elles furent lues par le secrétaire d'État Loménie, en présence de la reine et du roi, des ducs de Vendôme, de Guise, de Nevers, de Montmorency, d'Épernon, du chancelier, des maréchaux d'Ancre et de Souvré, de Villeroy et de Jeannin. Elles portaient que le Parlement s'était déjà plus d'une fois, sous d'autres règnes, mêlé utilement des affaires publiques; elles faisaient ensuite un tableau des désordres du royaume et des remèdes qu'on pouvait y apporter. Le Parlement condamnait les doctrines soutenues par le clergé dans les derniers états au sujet des droits de la couronne. Il réclamait la faculté d'examiner les traités comme les ordonnances royales; il suppliait le roi d'entretenir ses anciennes alliances, de ne garder dans son conseil que des personnes expérimentées, de n'y admettre aucun étranger, non plus que dans les gouvernements ou les prélatures; de ne pas permettre que les charges de sa maison fussent vénales; de réduire les dons et les pensions aux chiffres du dernier règne, de remédier au désordre des finances et aux abus commis par les traitants, de ne jamais créer d'offices dont les deniers fussent convertis à l'usage de particuliers, d'établir la chambre de justice demandée par les états; enfin de ne jamais casser d'arrêts sur requête, ni exécuter des édits ou des déclarations non enregistrées, et de punir sévèrement toute violence dirigée contre les officiers judiciaires.

Personne n'était attaqué, mais le Parlement déclarait qu'il nommerait les mauvais conseillers de la couronne, s'ils empêchaient par leurs artifices le succès de ses remontrances.

Le chancelier repoussa ces prétentions comme blessantes

pour la reine, soutint que la régence avait été très-heureuse, et que nul n'avait le droit de donner des avis au roi s'il n'en demandait, encore moins de lui indiquer les personnes dont il pouvait se servir ou qu'il devait éloigner de lui. Toutefois il promit qu'on répondrait en détail aux divers articles proposés. Jeannin somma le Parlement de nommer les mauvais conseillers. Tous les assistants assurèrent Marie de Médicis de leur fidélité, et déclarèrent, à l'exception du duc de Nevers, qu'ils ne répondraient jamais à une convocation faite par une autre personne que le roi. Le lendemain 23, un arrêt du conseil porta que l'arrêt du Parlement du 28 mars serait décidément effacé, annula les remontrances présentées, en raison des articles calomnieux qu'elles renfermaient, et défendit à la compagnie de se mêler des affaires publiques. Seulement on ajouta que le Parlement recevrait, suivant l'usage, les réponses faites aux cahiers des états, les enregistrerait, et pourrait présenter à ce sujet les remontrances accoutumées.

Le Parlement se soumit; il chercha même par différents actes à prouver sa deférence; mais il voulait se soustraire à l'obligation de biffer son arrêt du 28 mars. Au bout de quelques semaines il députa ses présidents à la reine et au roi, en les chargeant de calmer leur *déplaisir,* d'expliquer sa conduite et de faire les plus grandes protestations de zèle et de fidélité. L'opiniâtreté du Parlement, dit Richelieu, finit par l'emporter sur la volonté du roi, et l'arrêt fut maintenu.

Ainsi se termina un incident à peu près sans exemple jusque-là. Le Parlement n'avait jamais eu aux affaires publiques qu'une part restreinte, exceptionnelle. L'initiative qu'il prit cette fois n'eut pas de suite; il s'arrêta parce qu'il était isolé. Cependant l'opinion du tiers, dont plusieurs députés étaient restés à Paris après la clôture des états, lui était favorable, et il le sentait. C'était aussi une victoire pour lui d'avoir exprimé ses opinions et ses vœux quant à la direction du gouvernement, d'avoir maintenu son arrêt et fait acte d'autorité. Il y gagna enfin le renouvellement de la paulette, qui fut rétablie le 13 mai pour trois ans.

D'ailleurs, si ces remontrances n'avaient pas été acceptées, elles n'en avaient pas moins porté coup. Moins étendues que celle des états généraux, elles avaient un caractère d'utilité plus immédiate et d'agression plus évidente. Elles signalaient les défauts de la politique étrangère; elles mettaient en relief

les abus du conseil et de la cour; elles accusaient les excès de pouvoir en tout genre. Elles ne désignaient personne, mais frappaient sensiblement les créatures de la reine, surtout Concini.

Au fond, le maréchal d'Ancre s'occupait peu des affaires politiques, et sa femme encore moins. Ils ne songeaient qu'à leur ambition et à leur fortune. Mais comme ils devaient tout au crédit qu'ils avaient sur la reine, et qu'elle ne leur refusait rien, on s'habituait à leur attribuer la responsabilité de tout ce qui se passait. Marie de Médicis, quoique faible, irrésolue et détestant les affaires qu'elle n'entendait pas, avait la prétention d'agir elle-même, et montrait une certaine jalousie pour les membres de son conseil; il était donc naturel de tout attribuer à ses confidents. Personne d'ailleurs n'avait jamais poussé l'impudence et le mépris de l'opinion aussi loin que Concini et sa femme. La maréchale trafiquait des arrêts du conseil dès le règne de Henri IV [1]. En 1613 elle avait fait acquitter, moyennant une grosse somme, des élus prévaricateurs. Au moment où les états demandaient l'abolition de la vénalité, le maréchal faisait créer des charges de trésoriers à son profit. C'était justice que l'impopularité du gouvernement retombât sur eux.

VIII. — Condé, qui n'avait pu se servir des états généraux, avait favorisé sous main les démarches du Parlement, en se gardant toujours d'y prendre une part ostensible. Quoiqu'il eût remis à la reine le château d'Amboise dès le mois de janvier, il conservait ses alliances avec les autres princes, les ducs de Longueville, du Maine, de Bouillon et de Saint-Pol, qui pouvaient tous lever des troupes dans leurs gouvernements. Longueville refusa de changer le gouvernement de la Picardie contre celui de la Normandie, que la reine lui offrait pour faire cesser ses démêlés avec Concini, gouverneur de la citadelle d'Amiens.

Marie de Médicis était pressée d'accomplir les mariages espagnols et d'aller faire sur la Bidassoa l'échange des deux princesses. Le succès qu'avait eu le voyage royal de l'année précédente l'encourageait à en entreprendre un nouveau. Sans s'arrêter aux mécontentements des grands ni aux difficultés que fit Condé de suivre la cour, elle forma une petite armée qui devait accompagner le roi jusqu'à Bordeaux, sous la conduite

[1] L'Estoile, an 1609.

des ducs de Guise et d'Épernon, une seconde pour protéger Paris et surveiller les princes, sous les ordres du vieux maréchal de Boisdauphin, et une troisième pour bloquer Corbie, dont le gouverneur refusait d'obéir au maréchal d'Ancre. Concini devait commander en personne cette dernière.

Condé, au lieu de se rendre à l'invitation de suivre le roi dans le Midi, s'était retiré à Coucy, au milieu de places qui appartenaient à ses alliés, les ducs de Longueville, du Maine et de Bouillon. Aux instances que lui firent Villeroy et Pontchartrain, il répondit que la cour n'avait pas voulu accorder de satisfaction au Parlement pour ses remontrances, ni à lui et à ses amis pour leurs justes prétentions. Il renouvela les demandes qu'il avait déjà présentées en son nom et en celui du duc de Bouillon. Il comptait toujours sur la faiblesse de la reine; car, dit Fontenay-Mareuil, la manière dont il avait traité à Sainte-Menehould prouvait la sûreté qu'il y avait de s'engager avec lui.

La reine persistant dans ses projets, il s'écria qu'elle allait tout perdre, et il lança, le 9 août, un nouveau manifeste où, protestant contre la mauvaise composition du conseil, il déclarait que les élections de l'année précédente avaient été viciées, les états annulés, la voix du Parlement étouffée. Il se plaignait qu'on eût coupé court à la discussion de la loi relative à l'inviolabilité de la couronne, et qu'on abandonnât les anciennes alliances. Les mariages espagnols ne pouvaient se faire, suivant lui, qu'autant qu'on aurait garanti tous ces points et dissipé toutes les alarmes. Il prenait aussi le parti du duc de Longueville contre le maréchal d'Ancre, qu'il accusait d'avoir extorqué impunément à la reine plus de six millions, et de disposer à son gré des bénéfices, des offices, des gouvernements, des grâces et des pensions, pour les dispenser à ses créatures. Enfin, il nomma aux agents de la reine les personnes que le Parlement avait désignées d'une manière indirecte : c'étaient, outre le maréchal d'Ancre, le chancelier de Sillery avec son frère le commandeur, récemment envoyé en Espagne, et les conseillers d'État Dolé et Bullion. On les appelait les cinq dictateurs.

Condé espérait l'appui des réformés, nécessairement hostiles aux mariages espagnols et mécontents de voir qu'on eût repoussé dans les états les propositions faites pour déclarer l'indépendance de la couronne vis-à-vis de Rome, qu'on y eût même demandé l'adoption du concile de Trente. C'était en vain que le roi leur avait renouvelé à plusieurs reprises, lors de sa majorité

et après les états, la promesse de maintenir les édits; ces déclarations répétées ne les avaient pas rassurés. Dans leur défiance perpétuelle, tout était pour eux sujet d'alarmes. Une assemblée de la religion se tenait à Grenoble sous les yeux et la surveillance de Lesdiguières. Du Plessis-Mornay, Lesdiguières, Rohan lui-même, prêchèrent la paix, estimant que c'était folie de s'allier à Condé. Mais l'influence des ministres et des anciens fut prépondérante; ils firent décider que des remontrances seraient présentées au roi. Une députation se rendit auprès de Louis XIII, qui la reçut à Tours; elle le pria de suspendre un voyage qui jetait l'alarme partout.

La cour avait quitté Paris le 17 août avec un grand appareil militaire. On avait tiré douze cent mille livres des caves de la Bastille. La maréchale d'Ancre accompagnait la reine, qu'elle ne voulait pas quitter, de peur de laisser auprès d'elle le champ libre à ses ennemis. On avait aussi enlevé de Paris et on laissa sous bonne garde au château d'Amboise le président Lejay, dont on craignait les menées. Paris était très-agité; les passions et les opinions s'y exprimaient librement, on y frondait les abus et on y déblatérait contre les ministres [1]; cependant l'ordre n'y fut pas troublé. Louis XIII fut obligé de s'arrêter un mois à Poitiers, où sa sœur tomba malade. Le 10 septembre, il déclara les princes qui avaient pris les armes rebelles, criminels de lèse-majesté, ayant dès lors forfait leurs honneurs et leurs biens, sans préjudice des peines personnelles qu'ils encouraient. La déclaration fut envoyée au Parlement, qui l'enregistra à une simple majorité de trois voix.

Condé et ses alliés ne s'émurent pas d'un acte dont ils connaissaient la valeur. Condé répondit par une autre déclaration portant que le roi n'était pas libre, qu'on avait surpris sa religion, et qu'il traiterait à son tour de rebelles ceux qui refuseraient de s'unir à lui. Les gouverneurs de Corbie et du Catelet s'étaient déjà prononcés en sa faveur. Les autres princes avaient levé des soldats. Il eut bientôt une petite armée d'environ huit mille hommes, et il la mit sous l'habile commandement du maréchal de Bouillon. Son but était de se diriger vers le midi, pour rendre « le chemin de Bordeaux malaisé ».

La cour lui opposa le maréchal de Boisdauphin, qui était âgé, très-circonspect, et auquel elle donna, entre autres instructions secrètes, celle de ne point livrer de bataille, en sorte

[1] *Mémoires* de Pontchartrain.

que Bouillon et Condé purent occuper Clermont, Château-Thierry, Epernay, puis passer la Seine à Méry et la Loire à Bonny, sans en être sérieusement empêchés. Ils prenaient partout l'argent des recettes. Leur arrivée dans le Poitou fut un signal pour les mécontents.

L'assemblée de Grenoble venait de se transporter, malgré Lesdiguières, à Nîmes, où elle espérait être plus libre. C'était un acte illégal et agressif, mais les calvinistes ardents ne ménageaient rien. Voyant le roi poursuivre son voyage en dépit de leurs remontrances, ils n'en étaient que plus résolus à s'allier avec Condé, afin de s'assurer des garanties. Rohan, mécontent qu'on lui eût refusé la survivance de Sully dans le gouvernement de Poitou [1], céda aux sollicitations de ses coreligionnaires, et souleva ses amis de la Guyenne. Soubise, son frère, arma dans la Saintonge. Le comte de Saint-Pol et le comte de Candale, ce dernier fils du duc d'Epernon, s'armèrent aussi pour des mécontentements personnels. Cependant Saint-Pol se laissa ramener au roi par sa femme; Candale fut réduit par son père à l'impuissance d'agir, et Louis XIII, arrivé le 7 octobre à Bordeaux, put s'assurer que la suite de son voyage jusqu'à Bayonne ne rencontrerait aucun obstacle. Richelieu et la plupart des contemporains sont d'avis que la reine eût pu aisément, avec plus de décision, empêcher toutes ces manifestations ou les arrêter dès le début.

Le 18 octobre, les deux mariages furent célébrés par procuration, à Bordeaux et à Burgos, où les cérémonies rivalisèrent de pompe et d'éclat. Le 21, le duc de Guise partit à la tête de quatre mille hommes pour faire la conduite de la princesse Élisabeth, fiancée au prince d'Espagne, et l'échanger à Andaye, sur la Bidassoa, avec Anne d'Autriche. L'échange des princesses se fit le 10 novembre avec les formalités usitées en pareil cas, et, ajoute Richelieu, « toute l'égalité qui se put entre les deux nations ». Anne d'Autriche fut ramenée à Bordeaux, où Louis XIII l'attendait.

Pendant son séjour dans cette ville, le roi confirma pour la quatrième fois les édits de pacification, afin de rassurer les réformés, en ajoutant qu'au bout d'un mois il traiterait de rebelles ceux qui ne seraient pas rentrés dans le devoir.

Le 17 décembre, la cour reprit à petites journées la route

[1] C'est lui-même qui donne cette raison dans ses Mémoires.

de Paris. Marie de Médicis, satisfaite d'avoir atteint son but, ne songea plus qu'à traiter. Elle aurait pu encore profiter de la faiblesse des princes, mais elle céda aux avis timides. On lui disait qu'il était plus glorieux « de vaincre par équité que par sang répandu et par bon droit que par armes [1]. » Elle était d'ailleurs émue des divisions de son conseil, dont chaque membre déclinait la responsabilité des derniers événements et cherchait à se sauver en perdant les autres. Le maréchal et la maréchale d'Ancre étaient en guerre ouverte avec le chancelier Sillery et le commandeur son frère. Le chancelier s'était brouillé avec Villeroy. Le duc de Nevers, qui s'était retiré à Nevers dès le commencement des troubles, vint à Bordeaux offrir sa médiation. On l'accepta, et il alla trouver Condé à Saint-Jean-d'Angély. L'ambassadeur d'Angleterre, Edmund, voulut l'accompagner en vertu d'un traité par lequel Henri IV et Jacques Ier s'étaient promis réciproquement d'assister leurs enfants, si jamais le pouvoir de ces derniers était menacé.

Condé n'était pas de son côté moins résolu à traiter; sa campagne, grâce à la faiblesse de la reine, avait réussi au delà de ses espérances. Il n'avait pu, il est vrai, empêcher la conclusion des mariages, mais il s'était fortifié d'un grand nombre d'adhésions, et il était en mesure de négocier de puissance à puissance, mieux qu'il n'avait fait à Sainte-Menehould. Par ces motifs, une suspension d'armes fut signée le 20 janvier 1616. On convint que des conférences s'ouvriraient à Loudun. Le roi consentit même à y admettre les réformés; il reconnut l'assemblée de Nîmes, quoiqu'elle se fût transférée dans cette ville contrairement à ses ordres, et il permit encore qu'elle se transportât de Nîmes à la Rochelle. Dans le fond, les réformés n'étaient pas plus coupables que les princes, et il ne pouvait y avoir de paix sérieuse sans les y comprendre.

Le maréchal de Brissac, Villeroy, de Thou, et les conseillers d'État de Vic et Ponchartrain, représentèrent le roi à Loudun. Bouillon et Sully furent avec les députés de l'assemblée calviniste les principaux commissaires des princes, Condé avait eu soin de grouper autour de lui autant de grands personnages qu'il avait pu, même des princesses, comme sa mère la princesse douairière de Condé, la comtesse de Soissons avec son jeune fils, et la duchesse douairière de Longueville. Il avait

[1] *Mémoires* de Richelieu.

encore l'adhésion des ducs de Mayenne et de Vendôme. Vendôme venait de faire une tentative pour se rendre indépendant en Bretagne; menacé d'être traité en rebelle, il s'était prononcé pour le prince et avait réclamé le bénéfice de la suspension d'armes.

Condé se présenta comme le champion des états généraux et du Parlement. Il demanda que les cahiers des états fussent répondus dans un délai déterminé, et que l'arrêt du conseil qui annulait les remontrances du Parlement fût révoqué. Reprenant plus particulièrement quelques-uns des vœux exprimés par ces deux assemblées, il insista pour qu'on fît de nouvelles recherches au sujet de l'assassinat de Henri IV; pour que l'article du tiers état relatif à l'inviolabilité de la couronne devînt une loi; que les libertés gallicanes fussent maintenues et le concile de Trente repoussé; que le conseil fût réformé; qu'on retranchât les dons et les pensions; qu'on supprimât l'annuel, la vénalité des charges, les survivances, les résignations, etc.; qu'on interdît aux étrangers l'accès des dignités et les offices de la maison du roi; qu'on entretînt les anciennes alliances. Il voulait encore qu'on fît droit à quelques-unes des requêtes des réformés; qu'on annulât tous les arrêts rendus contre ceux qui avaient pris part à la dernière guerre et qu'on les restituât dans leurs biens et leurs dignités; qu'on accordât des remises partielles de la taille aux provinces qui avaient souffert des dernières hostilités. C'étaient les principaux points de son programme officiel. Venaient ensuite les articles secrets, destinés à satisfaire les ambitions et les exigences personnelles. Elles étaient nombreuses, chacun des princes voulant tirer parti du traité pour sa propre grandeur.

Le débat entre les commissaires réunis à Loudun dura deux mois, pendant lesquels il fallut renouveler la suspension d'armes. La reine avait bien l'intention arrêtée de traiter à tout prix, et il lui en coûtait peu d'accorder aux princes ce qu'elle avait refusé au Parlement et aux états; néanmoins il s'éleva des difficultés graves. Le nonce protestait contre toute déclaration contraire aux doctrines de la cour de Rome. Le duc de Longueville exigeait absolument qu'on lui remît la citadelle d'Amiens, c'est-à-dire qu'elle fût ôtée au maréchal d'Ancre. Les réformés de la Rochelle prétendaient ne se séparer qu'après avoir obtenu satisfaction sur tous les articles. Enfin Condé voulait qu'on lui reconnût le droit de signer les arrêts du conseil,

concession que la reine regardait comme équivalant de sa part à une abdication.

On finit par tout accorder, sauf deux ou trois réserves. La déclaration relative aux droits du Pape fut ajournée à trois mois, c'est-à-dire à l'époque où il serait fait réponse aux cahiers des états. L'exclusion des étrangers fut prononcée, mais pour l'avenir et avec des exceptions. On convint que certains articles, par exemple ceux qui concernaient les libertés gallicanes et le concile de Trente, demeureraient secrets. L'amnistie fut consentie et même alla très-loin, car on l'étendit aux auteurs de tous les écrits ou libelles publiés depuis la paix de Sainte-Menehould. L'arrêt qui avait déclaré les princes, leurs partisans et les réformés, criminels de lèse-majesté, fut annulé par un arrêt contraire; on reconnut qu'ils n'avaient cessé d'être de fidèles sujets; on leur restitua leurs charges et leurs dignités. La reine ne s'arrêta pas à l'inconvénient de se donner ainsi un démenti formel, ce qui était, comme Richelieu l'observe, le moyen le plus sûr d'ébranler son autorité et celle du roi.

Villeroy obtint d'elle qu'elle consentît à laisser le prince signer les arrêts. Il lui représenta que le point important était de le fixer à la cour; que s'il tenait la plume ce serait elle qui lui tiendrait la main, et qu'elle serait toujours maîtresse de s'assurer de lui. Il obtint encore que le maréchal d'Ancre sacrifiât la citadelle d'Amiens, pour qu'il ne fût pas dit que la fortune d'un favori fût un empêchement à la conclusion de la paix. D'ailleurs le maréchal ne tarda pas à recevoir une ample indemnité. Ayant abandonné la lieutenance du gouvernement de Picardie, il eut en échange la haute Normandie, et au lieu de la citadelle d'Amiens, le château de Caen, avec les places de Pont-de-l'Arche et de Quillebœuf. Les articles secrets comprirent une infinité de dons et de concessions individuelles. Condé échangea le gouvernement de la Guyenne contre celui du Berry, avec les deux châteaux de Bourges et de Chinon; il reçut quinze cent mille livres en indemnité des dépenses qu'il avait faites. Richelieu estime que la paix de Loudun coûta au roi plus de six millions. Les princes vendirent leur fidélité à un prix élevé et en se réservant de la reprendre. Beaucoup d'entre eux ne signèrent qu'à regret, s'y croyant obligés par l'exemple de Condé, de Mayenne et de Bouillon. Condé, malade, s'était fait apporter le traité dans son lit, et n'avait pas voulu attendre pour y mettre sa signature qu'on eût achevé de régler quelques articles

de détail. « Ceux qui m'aiment, avait-il dit, feront comme moi, et pour ceux qui ne le feront, on le leur fera faire. » (3 mai 1616.)

Ce furent les réformés qui se plaignirent le plus d'avoir été sacrifiés. Ils avaient déclaré partout, à la Rochelle comme à Nîmes, ou comme autrefois à Saumur, qu'ils ne se sépareraient pas avant d'avoir obtenu réponse à leurs griefs ou à leurs requêtes. Ils voulaient une extension de leurs droits, et les chefs en voulaient une de leurs priviléges. Condé et les princes se lassèrent de cette obstination et les abandonnèrent. Ils n'en avaient pas moins à se féliciter de leur campagne, puisqu'ils avaient obtenu que la couronne amnistiât leur agression et cédât à quelques-uns de leurs vœux, très-contraires à ceux des états généraux.

Le traité de Loudun offre une grande analogie avec les anciens traités de la Ligue. Dans l'un et l'autre cas, c'étaient des partis qui transigeaient. Mais du temps de la Ligue on transigeait sur des principes; maintenant ce n'était guère que sur des ambitions et des intérêts. De plus, Louis XIII subissait la loi. Marie de Médicis mettait le comble à toutes ses faiblesses. Ses anciens partisans furent irrités ou découragés. Ils allaient répétant partout « que ceux qui servoient le Roi en recevoient du mal, et que ceux qui le desservoient en servant les princes, en tiroient récompense. »

IX. — Un des griefs de Condé et des princes avait été la composition du conseil. Le commandeur de Sillery et Bullion furent sacrifiés dès les premières négociations. Dolé était mort. Restaient le chancelier Sillery et le maréchal d'Ancre, désignés tous les deux par l'opinion ou le préjugé populaire à la haine publique. Le chancelier, détesté par les princes, accusé même par ses anciens collègues, entre autres par Villeroy, qui depuis longtemps ne s'entendait plus avec lui, fut sacrifié, quoique à regret, car Marie de Médicis avait dans sa faiblesse le mérite d'être attachée à ses anciens serviteurs. Le véritable auteur de sa perte fut le maréchal d'Ancre, qui ne l'aimait pas, et qui, pour se sauver lui-même, décida la reine à lui retirer les sceaux. Ils furent donnés à du Vair, président au parlement de Provence.

Une situation nouvelle amenait des hommes nouveaux. Le président Jeannin fut remplacé aux finances par Barbin, intendant de la maison de la reine. Mangot, président au parlement

de Bordeaux, fut nommé secrétaire d'État et adjoint à Villeroy, dont le crédit baissait. Puysieux, gendre de Sillery, devait avoir la survivance de Villeroy; on l'écarta. Barbin et Mangot étaient deux hommes habiles, quoique aimant l'intrigue, et âmes damnées de Concini. Le président Lejay fut remis en liberté. La reine cherchait à s'entourer d'hommes nouveaux, que les princes pussent accepter et qui pourtant ne fussent pas sous leur dépendance. Elle eut l'idée de tirer de la Bastille le comte d'Auvergne, prisonnier depuis douze ans, personnage brouillon, sans valeur personnelle et très-décrié, mais qu'elle espérait s'attacher en lui rendant sa liberté et ses honneurs, « comme une créature anéantie à qui on donnoit l'être de nouveau ». Elle espérait pouvoir, en sa qualité de bâtard de France, l'opposer à Condé, qu'elle redoutait particulièrement.

Mais si cette politique et ces choix étaient plus ou moins commandés par les circonstances, Marie de Médicis y gagna peu. Sa faiblesse à Loudun avait été trop éclatante pour ne pas la perdre dans l'opinion.

On ne voyait plus en elle qu'une femme incapable, aveugle, cédant à tous les caprices du maréchal d'Ancre. Une imprudence de Concini fournit aux Parisiens l'occasion de manifester leurs sentiments. Le maréchal, ayant eu à se plaindre d'un cordonnier, sergent de la garde bourgeoise, le fit bâtonner par deux laquais. Le peuple s'ameuta et s'empara des laquais, que le Parlement condamna à être pendus. Concini, menacé personnellement, dut se retirer dans une de ses maisons des champs.

Marie de Médicis sentit sa faiblesse. Craignant avec raison les ducs de Mayenne et de Bouillon, et redoutant déjà, s'il en faut croire certains mémoires, l'influence que ses ennemis pouvaient exercer sur le jeune Louis XIII, elle prit tout à coup le parti d'appeler à Paris Condé, qu'elle voulait d'abord en tenir éloigné. Elle s'imagina que la présence du prince affermirait la paix, calmerait les défiances, et ôterait une espérance aux mécontents. Condé venait d'arriver dans son gouvernement de Berry et d'en prendre possession. Ses conseillers étaient d'avis, les uns par prudence, les autres par intérêt, qu'il se tînt éloigné de la cour; ils lui représentaient qu'en s'y rendant il courait le risque de s'amoindrir et s'exposait à des vengeances. Les huguenots insistaient particulièrement pour le retenir, sentant bien qu'il serait autrement perdu pour eux. Mais l'ambition et des conseils plus intéressés l'emportèrent. Condé céda aux sol-

licitations que l'évêque de Luçon vint lui faire au nom de la reine.

Il arriva le 20 juillet à Paris, où son entrée fut une ovation. Les Parisiens, dit Richelieu, en témoignèrent plus de contentement qu'on n'eût voulu et qu'il n'eût été à propos pour lui-même. De ce jour il fut tout-puissant. Le Louvre demeura désert, pendant que son hôtel était assiégé par un flot de visiteurs et de solliciteurs. Il fit la loi dans le conseil, où il n'entrait plus que les mains pleines de requêtes. On l'acclamait quand il passait dans les rues. Parvenu au but de ses désirs, il ne put s'empêcher de jouir de cette nouvelle fortune avec une franchise de satisfaction et de vanité qui effraya ses anciens amis; ils craignirent qu'il ne se laissât tout à fait séduire et tourner contre eux.

Cependant Bouillon et Mayenne tenaient absolument à changer le conseil et à perdre le maréchal d'Ancre. Condé, après quelques hésitations, finit par avertir Concini, qui était revenu à Paris, qu'il ne pouvait répondre de sa sûreté. Sur ces entrefaites, la ville de Péronne se souleva pour ne pas obéir à un étranger; le duc de Longueville s'y présenta, soutint les habitants, et força le lieutenant du maréchal à lui livrer la citadelle. Marie de Médicis vit que l'unique résultat de ses concessions était d'avoir donné aux princes le droit de tout oser. Elle voulut que la place fût remise aux mains du roi. Longueville répondit que c'était précisément au nom du roi qu'il y était entré; il prétendit qu'il ne s'agissait entre le maréchal et lui que d'une querelle particulière, et il supplia la reine de ne pas s'en mêler. Condé s'était éloigné quelques jours, pour ne pas avoir à se prononcer. Marie de Médicis réunit quelques troupes sous les ordres du comte d'Auvergne, espérant que cette apparence de décision pourrait intimider les princes et les ramener. Il n'en fut rien. Les ennemis du maréchal ne parlaient plus que de se saisir de lui; les uns voulaient le traduire devant le Parlement, d'autres menaçaient de le tuer.

L'entourage de la reine fut jeté dans un grand effroi. Elle se crut elle-même perdue; elle hésita entre les partis les plus opposés. Tantôt elle songeait à se retirer, tantôt à faire un coup d'État et à ordonner l'arrestation de Condé. Elle finit par s'arrêter à cette dernière idée, d'après les conseils de Mangot et de Barbin, et elle n'eut pas de peine à la faire agréer par Louis XIII, en lui représentant que le prince était le véritable

roi de France. Tout fut préparé dans le plus grand secret, même la fuite de la cour dans le cas où le complot échouerait. Le 30 septembre, Condé, Mayenne et Bouillon étaient au Louvre. La reine hésita à donner l'ordre et remit au lendemain. Le lendemain, 1er octobre, elle le fit donner par le jeune roi. Condé, au sortir du conseil, fut appelé dans la chambre de Marie de Médicis; au moment où il y entrait, il fut arrêté par Thémines et quelques gardes, pendant que Créqui, colonel des gardes-françaises, et Bassompierre, colonel général des Suisses, occupaient les avenues du palais. Concini absent ignorait le coup, qu'il n'eût osé ordonner, de peur d'achever sa propre ruine.

Bouillon, Mayenne et Vendôme, se croyant en danger, prirent la fuite et se retirèrent à Soissons. Le duc de Guise et les princes de sa maison les imitèrent, malgré les efforts que fit la reine pour les retenir. Les Parisiens montrèrent de l'étonnement, mais peu de dispositions à s'émouvoir. Bouillon détourna Mayenne de la pensée d'essayer une nouvelle journée des barricades. Seulement la populace se tourna vers l'hôtel du maréchal d'Ancre, près du Luxembourg, le démolit, et y pilla un mobilier qui valait plus de deux cent mille écus.

La reine ne manqua pas d'être félicitée par la noblesse présente à Paris. Thémines fut récompensé par le bâton de maréchal de France; ceux qui l'avaient assisté reçurent des dignités et des titres. Le 7 octobre, Louis XIII se rendit au Parlement avec la cour, composée des princesses, des ducs de Sully et de Rohan, du comte de Candale, des conseillers actuels de sa mère, et des anciens ministres, Villeroy, Jeannin et de Thou. Il énuméra toutes les concessions faites au prince de Condé, et la manière dont ce dernier en avait abusé; il ajouta qu'il ne cesserait d'exécuter le traité de Loudun, du moins à l'égard de tous ceux qui mettraient bas les armes dans un délai de quinze jours.

X. — Quoique imminente, la guerre n'éclata pas. Le duc de Guise et ses frères avaient eu soin de ne pas se compromettre et de se tenir sur la réserve. Ils rentrèrent à Paris le 23 septembre et servirent de médiateurs. Le 6 octobre, le roi reconnut tous les princes pour ses fidèles serviteurs, les avoua de ce qu'ils avaient fait, leur octroya des faveurs personnelles, et laissa Péronne au duc de Longueville. Seulement les maréchaux de Souvré et de Montigny, ce dernier promu depuis le

coup d'État, avaient occupé Bourges et Chinon, et repris le gouvernement du Berry, qui appartenait à Condé. Le prince fut transféré du Louvre à la Bastille.

On retrouva ainsi un certain calme, mais qui fut loin d'être complet. Les Rochelois s'armèrent pour occuper Rochefort, qu'ils disaient importer à leur sûreté. Le duc d'Épernon s'arma de son côté pour les en empêcher, Rochefort étant de son gouvernement. Les princes, bien qu'avoués par le roi, gardaient une attitude d'observation. Le duc de Nevers, chargé d'une mission près de l'Empereur, s'arrêta dans son gouvernement de Champagne, s'entendit avec le duc de Bouillon, retiré lui-même à Sedan, et manifesta de nouvelles exigences personnelles. La reine lui envoya l'évêque de Luçon pour le ramener. Cette négociation eut pour résultat de faire entrer Richelieu aux affaires; on le nomma secrétaire d'État à la place de Mangot, qui reçut les sceaux enlevés à du Vair, personnage trop formaliste pour ne pas embarrasser le nouveau conseil. Richelieu eut soin de garder son évêché et repoussa les instances qu'on lui faisait pour s'en démettre. Chargé des affaires étrangères concurremment avec Villeroy, il supplanta aussitôt ce dernier, qui remplissait ce poste depuis cinquante ans, mais dont le crédit était ébranlé.

Dès son arrivée au pouvoir, l'évêque de Luçon prit, grâce à la supériorité de ses talents et à la trempe de son caractère, une grande autorité. Il envoya trois ambassades, en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, pour y éclairer les gouvernements et l'opinion sur la situation de la France, et il donna aux ambassadeurs des instructions dont le langage était plein d'énergie et de fierté.

Le maréchal d'Ancre, qui s'était tenu quelque temps en Normandie, reparut à la cour. « Il en étoit parti, dit Richelieu, avec un grand désespoir, et il n'y revint pas avec une moindre présomption. » Jusque-là il n'avait songé qu'à sa fortune personnelle, plus avide qu'ambitieux, et moins jaloux du pouvoir pour le pouvoir lui-même que pour l'avantage qu'il y trouvait d'assouvir sa soif de richesses. Il avait même songé à se soustraire à l'envie dont il était l'objet, en vendant ses dignités, en réalisant une partie de son immense fortune, et en achetant une principauté en Italie. Sa femme l'en avait dissuadé, espérant encore conjurer l'orage qu'elle ne pouvait s'empêcher de prévoir. Cette fois il revint décidé à être tout-puissant et à faire

peur, pour assurer ses biens, ses charges et les augmenter encore. Il voulut essayer, c'est du moins un mot qu'on lui prête, jusqu'où la fortune pouvait élever un homme. Il n'avait rien à craindre de la reine, qui s'étonnait qu'on lui contestât le droit d'accorder sa faveur à qui bon lui semblait. Le conseil était composé de ses créatures ou d'hommes nouveaux qu'il comptait diriger. Il prétendait disposer à son gré de la plus grande partie des charges civiles ou militaires et des bénéfices ecclésiastiques, afin d'augmenter son crédit, de se créer des dévouements et d'écarter ses ennemis. Depuis longtemps la maréchale trafiquait de tout ; on ne pouvait obtenir une grâce à la cour sans la lui acheter. Concini eut-il l'ambition de se faire donner la connétablie, ses ennemis l'en accusèrent, et l'accusation n'est pas invraisemblable. Quoi qu'il en soit, il se mit à vivre avec un luxe de prince, comme s'il eût eu hâte de jouir de son éphémère fortune. Il se faisait suivre d'une garde à pied et à cheval équipée magnifiquement.

Quant à un plan de gouvernement ou des idées politiques, il était incapable d'en avoir. Il ne voulait qu'une chose, soutenir l'autorité de la reine, c'est-à-dire la sienne propre, et pour y parvenir il comptait employer des mesures énergiques; ce fut une des raisons qu'il eut de protéger l'évêque de Luçon. Il s'attacha aussi à tenir Marie de Médicis dans une sorte d'isolement, et à nourrir ses défiances à l'égard de toute personne autre que lui, en quoi il fut habilement servi par sa femme et par le caractère même de la reine. Du reste, il ne cessa de se montrer tel qu'il avait toujours été, inquiet, artificieux, vaniteux et agité. Il entretint une police active, inquisitoriale, se livrant peu, même à ceux qui le servaient. Il ressuscita en France, en plein dix-septième siècle, le type d'un prince ou d'un tyran italien du moyen âge. Un dernier trait de son caractère était d'aimer le jeu. La politique, la vie même n'étaient pour lui qu'une suite d'aventures; il portait partout l'imprévoyance des grands joueurs.

Les ducs de Nevers et de Bouillon enrôlaient des soldats, même à l'étranger, et mettaient des garnisons dans leurs places, comme pour se préparer à des hostilités prochaines. La reine voulait qu'on leur laissât la responsabilité de l'agression. Cependant Richelieu fit décider qu'on enverrait Praslin chasser de Sainte-Menehould la garnison que Nevers y avait mise. Les ducs saisirent cette occasion pour renouveler leurs plaintes et

augmenter leurs armements. Mayenne se joignit à eux et refusa de laisser entrer un lieutenant du roi dans sa place de Soissons. Richelieu fit alors publier différents écrits contre les princes ; il voulut empêcher les étrangers de les soutenir, et lança un manifeste éloquent dans lequel, réduisant à néant leurs accusations intéressées, il présentait une habile et brillante apologie de Marie de Médicis, coupable, selon lui, d'avoir cherché à les enchaîner avec des chaînes d'or. Il terminait par l'annonce d'une politique plus vigoureuse, et déclarait que le temps de la clémence était passé.

Le 17 janvier 1617, les princes furent sommés de poser les armes, de licencier leurs soldats, en particulier les auxiliaires étrangers, et de retirer les garnisons qu'ils avaient dans les places du roi. S'ils s'y refusaient, on les déclarait criminels de lèse-majesté. La déclaration, énumérant toutes les sommes qu'ils avaient reçues, portait que le temps était venu de mettre un terme à des soulèvements lucratifs pour leurs auteurs, ruineux pour la nation. Le duc de Nevers répondit en protestant contre la faveur du maréchal d'Ancre, et en prenant l'engagement de soumettre ses prétentions à la cour quand il y trouverait pour juges les princes, les ducs et pairs, les anciens officiers de la couronne et les conseillers dont Henri IV s'était servi.

Le conseil ne voulait ni ne pouvait remettre la connaisance du débat aux princes, qui eussent été juges et parties. Richelieu s'étonna que Nevers et ses alliés invoquassent le nom des anciens ministres dont ils avaient si souvent demandé l'éloignement. Le 13 février, Mayenne, Nevers, Bouillon, Vendôme, le marquis de Cœuvres et tous ceux qui se joindraient à eux, furent déclarés criminels de lèse-majesté. Au mois de mars on mit trois armées en campagne. Guise, à la tête de la première, enleva au duc de Nevers toutes les places voisines de l'Aisne et le poursuivit jusqu'à Mézières. Le maréchal de Montigny occupa le Nivernais avec la seconde. Le comte d'Auvergne avec la troisième entreprit le siége de Soissons. Concini, par une ostentation absurde, avait prétendu lever des troupes auxiliaires à ses frais à Liége et en Allemagne. Le comte d'Auvergne était sur le point d'enlever Soissons, quand la guerre fut arrêtée tout à coup par la nouvelle que le maréchal d'Ancre venait d'être assassiné.

XI. — Louis XIII, bien que déclaré majeur en 1614, con-

tinuait d'être traité en enfant. La reine et le maréchal surveillaient avec soin son entourage, pour empêcher les mécontents d'avoir accès auprès de lui. On ne lui donnait aucune part aux affaires; on l'en tenait même éloigné à dessein. Il avait cependant un favori ; c'était un gentilhomme de Provence, Charles d'Albert de Luynes, choisi exprès parce qu'il avait vingt ans de plus que le jeune roi, qu'il était sans fortune, obscur, et qu'on ne lui connaissait d'autre mérite que sa bonne mine et son habileté dans les exercices du corps. Luynes, sans autre titre au début que celui de maître des oiseaux du cabinet, était devenu peu à peu conseiller d'État, gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur du château d'Amboise et capitaine des Tuileries. Entouré d'espions par le maréchal d'Ancre, il entreprit d'exciter la jalousie du roi et de lui persuader un coup d'État. Il lui représenta que Concini le tenait en tutelle et ne lui rendait même pas les hommages qu'il lui devait. Louis XIII, âgé de seize ans, souffrait de la compression qui pesait sur lui ; il montrait déjà cette susceptibilité inquiète qui fit le fond de son caractère. Froid vis-à-vis de sa mère, de son frère et de ses sœurs, il était réservé, défiant et secret. Il entendit répéter partout que le maréchal lui aliénait l'esprit du peuple. Il le détestait, et s'il résista quelque temps aux conseils de Luynes, ce ne fut que par respect pour sa mère, bien que Marie de Médicis lui inspirât plutôt de la crainte que de l'amour filial. Il finit par conspirer avec son favori et quelques domestiques subalternes. Il résolut de faire arrêter le maréchal, comme la reine avait fait arrêter Condé, et ce que les contemporains eux-mêmes jugèrent inexplicable, la conspiration demeura secrète plusieurs semaines. Il est vrai que le jeune roi fit preuve d'une dissimulation consommée, et Concini du plus étrange aveuglement.

Pour exécuter le plan convenu, il fallait un homme de main. On gagna le baron de Vitry, capitaine des gardes, qui se laissa séduire par l'exemple de Thémines, et qui d'ailleurs était lui-même un ennemi juré du maréchal. On attendit la semaine où il était de service. Le 24 avril, tout étant prêt, au moment où Concini, accompagné de quelques gentilshommes, traversait le pont dormant par où l'on entrait au Louvre, Vitry, suivi de Duhallier, son frère, et de gardes armés, l'arrêta au nom du roi. Au geste que fit le maréchal, les gardes tirèrent plusieurs coups de pistolet. Vitry, Duhallier et quelques autres le frap-

pèrent de leurs poignards, se jetèrent sur lui et l'achevèrent.

Dès que Luynes eut reçu la nouvelle, il dit au jeune Louis XIII : « Enfin, sire, vous êtes roi. » Marie de Médicis fut enfermée et gardée à vue dans ses appartements. On ouvrit les portes du Louvre, et les grands officiers de la couronne, les ducs et pairs, les maréchaux et commandants des troupes, le Parlement, la noblesse, vinrent saluer le roi, qui monta sur un billard pour les recevoir et être mieux vu. Les princes qui se trouvaient à Paris, le duc de Nemours, le cardinal de Guise, le jeune comte de Soissons l'entouraient. On rappela les anciens ministres. Villeroy, Sillery, Jeannin, du Vair, Barbin et Mangot furent enfermés, Richelieu fut écarté du conseil ou s'en éloigna lui-même.

On trouva sur le maréchal des billets du trésor pour une somme énorme. On fit des perquisitions dans son hôtel, et on séquestra ses biens. La maréchale fut dépouillée des pierreries de la couronne qu'elle portait sur elle. On commença par la garder à vue; puis elle fut transférée à la Bastille, et de là à la conciergerie du Palais. Concini ayant été déclaré rebelle, ses biens furent séquestrés, et plus tard confisqués au nom du roi. On distribua ses dignités. Luynes eut la lieutenance du gouvernement de Normandie. Vitry fut fait maréchal, et Duhallier capitaine des gardes. Le gouvernement de Caen fut rendu au grand prieur de Vendôme.

Le maréchal d'Ancre était si détesté, que la nouvelle de sa mort fut accueillie partout comme une délivrance. On l'avait enterré le soir à Saint-Germain l'Auxerrois, clandestinement, sous les orgues. Le lendemain, la populace de Paris s'ameuta, découvrit sa sépulture, en tira le corps et le traîna dans les rues de la ville; elle s'acharna sur ces malheureux restes, qui furent mis en lambeaux, brûlés et jetés dans la Seine après avoir subi plus d'outrages que n'en avait reçu le cadavre de Ravaillac. Rien ne put arrêter cette fureur de vengeance, qui causa plus de terreur que d'étonnement. Concini n'avait que des ennemis. Il avait lassé presque tous ceux qui s'étaient attachés à sa fortune. Sa femme même, qui ne l'aimait pas, l'accusa de s'être perdu par sa présomption et son orgueil.

On a dit que Louis XIII avait simplement donné l'ordre de l'arrêter, en ajoutant de ne le frapper qu'autant qu'il se défendrait[1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le droit du roi de

[1] C'est ce que prétendent Fontenay-Mareuil et Richelieu.

se faire ainsi justice lui-même n'inspira de doutes à personne. L'acte de la vengeance royale fut accepté comme on eût accepté un arrêt. On n'en discuta que l'opportunité. Ce qui fut jugé peu favorablement par les politiques, ce fut cette succession de coups d'État, qui prouvait la faiblesse et la division du gouvernement. En général, on regretta que le roi ne se fût pas emparé de Concini comme Marie de Médicis avait fait de Condé, et ne l'eût pas mis en jugement; le résultat d'un procès n'eût pas été douteux. L'opinion fut que Luynes avait voulu employer les moyens les plus rapides et les plus sûrs, afin de devenir le maître et de brouiller Louis XIII avec sa mère.

Un des confidents de Luynes, Déageant, commis des finances, rédigea en hâte un manifeste qui fut envoyé au Parlement et aux gouverneurs des provinces pour leur annoncer que désormais le roi régnerait seul. Dès que les princes eurent reçu cet avis, ils posèrent les armes; ils s'empressèrent de déclarer qu'ils n'avaient eu d'ennemi que le favori, et ils envoyèrent les clefs de Soissons, de Nevers et de Mézières. Les parlements et les gouverneurs restés fidèles, comme Épernon, Lesdiguières, Montmorency, Bellegarde, d'Alincourt, Roquelaure, envoyèrent des adhésions chaleureuses. Tous détestaient le maréchal d'Ancre; déjà même ils avaient songé, on l'a du moins prétendu, à organiser un tiers parti pour mettre le roi à la tête du gouvernement. La réconciliation fut générale. On élargit soixante prisonniers d'État, arrêtés par les ordres de Concini. Condé seul fut retenu provisoirement à la Bastille, sous la garde de Persan, beau-frère de Vitry. On le transféra ensuite à Vincennes, et sa garde fut confiée à Cadenet, un des frères de Luynes.

Marie de Médicis gémit quelques jours en silence, puis fit demander la faveur de se retirer dans une ville de son apanage, et celle de voir son fils avant son départ. On les lui accorda. Elle choisit Blois pour sa résidence. Le 3 mai, veille du jour de la rentrée des princes, elle eut avec le roi et Luynes une entrevue publique, dont le cérémonial avait été réglé d'avance et les paroles convenues. Elle reçut les adieux des princesses, des grands et de la cour; après quoi elle monta en carrosse et prit, trompettes sonnantes, la route de Blois, accompagnée d'ailleurs d'une suite nombreuse et brillante, dont l'évêque de Luçon voulut faire partie.

Arrivée à Blois, elle y vécut en reine, mais sans cesser d'être

entourée à distance de gardes et d'espions. Car Luynes la redoutait, moins pour elle-même que parce qu'elle devait servir de point de mire et d'instrument à ses ennemis. Bien qu'elle parût accepter sa disgrâce et ne témoignât aucun regret de la chute de ses favoris, son caractère mobile, altier et vindicatif justifiait les défiances et les soupçons. Louis XIII était particulièrement prévenu contre elle ; il lui imputait, à elle et à ses créatures, les premières difficultés de son règne ; il l'accusait de l'avoir retenu à dessein dans une tutelle étroite et jalouse ; il était blessé de la préférence trop marquée qu'elle témoignait pour son jeune frère le duc d'Orléans. Enfin il avait la prétention de gouverner en personne ; il se vantait même, avec une vanité presque puérile, de l'habileté avec laquelle il avait combiné et dissimulé son coup d'État.

Il alla le jour du départ de sa mère s'établir à Vincennes, et le lendemain il y reçut les ducs de Vendôme, de Nevers, de Mayenne et de Bellegarde. Bouillon envoya sa soumission. Le 12 mai une déclaration royale abolit les actes et les procédures dont les princes rebelles avaient été l'objet. La mort de Concini fut la solution de toutes les difficultes pendantes. On en prit même occasion d'admirer la force de l'autorité royale, et la facilité avec laquelle elle se rétablissait, en dépit des révolutions.

La maréchale d'Ancre était dans la prison de la Conciergerie, réduite au plus affreux dénûment. On instruisit son procès et celui de deux secrétaires de son mari. Le premier président de Verdun et le président Séguier dirigèrent l'instruction, assistés de deux autres conseillers et de Vitry. On fit également le procès à la mémoire de Concini. L'accusation comprenait, entre autres charges, celle d'avoir entrepris contre le roi et son État, négocié avec les étrangers et détourné les deniers publics. On y ajouta le crime d'avoir consulté des astrologues et des sorciers. En effet, la maréchale, malade depuis plusieurs années et très-superstitieuse, s'était mise entre les mains de charlatans qui l'exploitaient.

Léonora Galigaï sacrifia la mémoire de son mari, avec lequel elle vivait depuis quelque temps en assez mauvaise intelligence ; mais devant la faiblesse ou l'ineptie de ses juges, elle retrouva pour elle-même une certaine énergie. On lui demanda de quels philtres elle s'était servie pour s'emparer de l'esprit de la reine, et l'on prétend qu'elle répondit : « De l'influence qu'une femme

de tête a toujours sur une balourde. » Elle fut convaincue de *lèse-majesté divine et humaine,* et condamnée à perdre la vie et les biens. Les deux secrétaires furent exilés. Une clause insérée dans l'arrêt porta que nul étranger ne pourrait désormais exercer en France de charges publiques. La maréchale subit son supplice avec une résignation et un courage qui firent honte à ses bourreaux (juillet 1617). Il y eut dans cet échafaud dressé pour une femme, fait heureusement rare dans nos annales, quelque chose de plus odieux encore que dans le déchaînement de la brutalité populaire contre la dépouille mortelle de Concini. C'était un acte de basse et inutile vengeance, uniquement propre à inspirer la pitié et le dégoût. Le sentiment public protesta, même au sein du Parlement; on reprocha plus tard à Luynes d'avoir forcé la main à la justice. La politique qui commandait de pareils procès était précisément celle qui érigeait les assassinats en coups d'État.

XII. — Luynes ne se borna pas à renverser les ministres actuels et à rappeler les anciens. Tout en laissant à ces derniers l'apparence de l'autorité, il voulut établir sa fortune; il recueillit une part des dépouilles de Concini, et s'entoura d'hommes à lui, qui remplacèrent les familiers de Marie de Médicis. Mais s'il ne fut pas moins ambitieux que le maréchal d'Ancre, il fut plus habile, plus sensé, eut des vues plus sérieuses, et témoigna au roi un véritable dévouement. Il voulut que Louis XIII régnât et gouvernât lui-même; qu'il travaillât avec les secrétaires d'État, donnât des ordres, reçût les ambassadeurs. Il voulut encore qu'il se montrât souvent à cheval dans les rues de Paris. Il l'habitua à des jeux et à des exercices militaires. C'était un moyen de faire la loi aux princes et de les maintenir dans la fidélité. Louis XIII avait, malgré son caractère froid et peu ouvert, des instincts de roi. Luynes sut les fortifier et les développer.

Populaire à ses débuts, grâce à l'impopularité du maréchal d'Ancre, Luynes profita de cette situation pour agir avec énergie. Il fit exécuter sévèrement les édits contre les duels et les arrêts contre les perturbateurs de la paix publique. Il eut soin de garder Condé au château de Vincennes, tout en élargissant sa prison, et de retenir Marie de Médicis à Blois, afin d'empêcher qu'on se servît de leurs noms pour troubler l'État. On fit grand bruit de ses rigueurs à l'égard de la reine mère; tou-

tefois, il se borna aux mesures de précaution les mieux justifiées, et sut résister aux conseils qu'on lui donnait de restreindre encore sa liberté.

On demandait des réformes de tous côtés; car depuis deux ans que le gouvernement en avait promis aux états généraux, au Parlement ou aux princes, il ne s'en était fait aucune ou à peu près.

Luynes réunit à Rouen, au mois de décembre, une assemblée de notables destinée à préparer la réponse toujours différée aux vœux des états, à régler les conseils, à ordonner et distribuer les finances, enfin à corriger les abus. C'était une simple commission administrative. Les notables étaient désignés par le roi; ils furent au nombre de onze pour le clergé, treize pour la noblesse (on y admit quatre huguenots, parmi lesquels du Plessis-Mornay), et vingt-neuf pour le tiers état, dont vingt-cinq membres des cours souveraines, premiers présidents et procureurs généraux.

L'assemblée s'ouvrit par un débat de préséance entre la noblesse et les officiers de justice. Ces débats étaient d'autant plus difficiles à éviter, qu'il n'y avait jamais eu de règle absolue pour la composition et l'ordre des assemblées politiques ou administratives. Mais après que Luynes eut mis les parties d'accord au moyen d'une transaction ingénieuse, les notables examinèrent les propositions du gouvernement, au nombre de vingt. Ces propositions avaient pour objets principaux, la composition des conseils, des diminutions de dépenses, le retranchement des pensions, la suppression de la vénalité, l'interdiction des survivances pour la plupart des charges et des bénéfices, la réduction des offices, la suppression du droit annuel, la réforme des maisons religieuses tous les jours plus multipliées. Le président Jeannin exposa que les profusions de Concini laissaient un déficit de plus de quatre millions de livres, et que la charge de le combler pèserait sur les années qui devaient suivre. Les propositions amendées sur quelques points furent acceptées, et constituèrent une série d'actes législatifs comprenant, au dire même de Fontenay-Mareuil, *beaucoup de belles et bonnes choses*. Mais on ne les promulgua que successivement. On se contenta de publier, le 15 janvier 1618, un arrêt du conseil qui révoquait le droit annuel. Encore fut-il mal exécuté, à cause des intérêts privés qui vinrent se jeter à la traverse. On fit enfin des retranchements sur les pensions et les garnisons.

Les affaires d'Italie recommençaient à se brouiller depuis un an. Le duc de Savoie était toujours en querelle avec le gouverneur de Milan, et ce dernier ne cessait d'inquiéter tous ses voisins. La politique de Marie de Médicis avait été de défendre la Savoie et de ménager l'Espagne. Le duc étant trop fortement pressé, Lesdiguières avait passé les Alpes pour le secourir, mais sans attendre les instructions de la cour, qui s'était plainte de son zèle et l'avait désavoué vaguement. Luynes l'y envoya une seconde fois avec des forces plus considérables. Il prétendit revenir à la politique de Henri IV. Il parla aux Espagnols plus haut qu'on n'avait fait. Ses actes et son langage obligèrent le gouverneur de Milan à quitter Verceil, où il s'était établi. On désarma des deux côtés, et la médiation de la France, unie à celle de Rome, amena le rétablissement des anciens traités.

Luynes voulut profiter de la circonstance pour faire contrepoids aux mariages espagnols. Henri IV avait destiné une de ses filles au prince de Piémont. Les Espagnols s'étaient toujours fortement opposés à cette alliance; car ils ne voulaient pas que le duc de Savoie, jusque-là le plus versatile des souverains, devînt pour les Français un allié sérieux. Luynes tint bon, et le prince de Piémont épousa au commencement de l'an 1619 la jeune Christine de France, la dernière des filles de Henri IV et de Marie de Médicis. Marie, il est vrai, ne fut pas consultée. Elle s'y serait certainement opposée. Ce fut là une des causes les plus vives de son irritation contre le favori.

Luynes ne se borna pas encore là. Henri IV avait eu, vaguement d'ailleurs, l'idée de marier une autre de ses filles à Henri, prince de Galles. Ce prince était mort; Luynes voulut négocier le mariage avec le second fils du roi d'Angleterre, Charles, qui fut plus tard Charles I[er]. Il espérait acquérir ainsi plus d'influence à la cour de Londres, et l'empêcher d'assister les réformés français. C'était aussi un moyen de répondre à ceux qui reprochaient aux mariages espagnols d'avoir entraîné l'abandon des anciennes alliances. Toutefois les négociations avancées dès 1618, dans le but du mariage anglais, furent longues, contrariées par divers incidents, et n'aboutirent que beaucoup plus tard [1].

Luynes avait d'autant plus de raisons de chercher au dehors

[1] Cousin, *Le connétable de Luynes.* — Correspondance du nonce Bentivoglio.

la paix et des alliances, qu'une grande guerre éclata en Allemagne cette année même, et que la France devait se préparer à jouer dans les événements prochains un rôle, ou militaire ou diplomatique.

Ce qu'il y avait de plus urgent était de prévenir le retour des troubles intérieurs qui avaient agité la fin de la régence. Or ces troubles menaçaient toujours de se renouveler, tant que les réformés garderaient leur attitude défiante et l'arme au bras. Ils recommencèrent dès 1618.

Le premier article de l'édit de Nantes portait que les biens et les bénéfices confisqués sur le clergé catholique dans le Béarn avec la connivence de Jeanne d'Albret, lui seraient restitués. Henri IV avait différé l'exécution de cet article, et payé au clergé du Béarn une indemnité provisoire. La régence en avait usé de la même manière, pour ménager les calvinistes, qui étaient puissants dans le pays et en comprenaient presque toute la noblesse. Mais les états de 1614 avaient demandé qu'on ne différât pas plus longtemps, et dès que Luynes fut au pouvoir, le clergé le pressa vivement d'exécuter l'article.

Le 25 juin 1617, un arrêt du conseil ordonna la restitution des biens confisqués et le rétablissement du culte catholique sans restriction dans tout le Béarn. Les réformés du pays protestèrent, avec l'appui ou tout au moins la tolérance du gouverneur la Force, qui était de la religion, et n'avait pu par ce motif obtenir le bâton de maréchal, donné à Thémines et à Vitry. Les états de Béarn, réunis à Orthez au mois de mai 1618, renouvelèrent cette protestation, demandèrent que le roi soumît la question à une assemblée générale des églises de France, et écrivirent à toutes ces églises pour obtenir d'elles une manifestation. Un commissaire royal, envoyé pour faire exécuter l'arrêt, fut menacé et obligé de se retirer au plus vite. L'agitation se communiqua aux protestants des autres provinces; car si les indemnités à régler touchaient plus particulièrement les ministres béarnais, l'indépendance du Béarn était pour le parti tout entier une force et une garantie qu'il ne pouvait se résigner à perdre. Il se crut opprimé, menacé dans son existence, et à la veille d'une persécution. Un soulèvement eût éclaté, si Rohan et quelques autres chefs n'eussent usé de toute leur influence pour calmer les esprits. Cette influence était très-grande, par la raison que le parti, malgré sa ténacité et son ardeur, sentait au fond sa faiblesse. Rohan s'était rapproché de

Luynes, et ne se souciait pas de compromettre ses espérances personnelles par des tentatives incertaines.

Luynes s'inquiéta peu d'une résistance qu'il croyait vaincre, moitié par des menaces, moitié par des concessions, et qu'il attribuait principalement à la conduite ambiguë de la Force ; à cette difficulté près, il se sentait tout-puissant. Quoiqu'il inspirât la jalousie ordinaire qui s'attache aux parvenus, il voyait les princes briguer sa faveur et le courtiser à l'envi. Sa fortune marchait avec une extrême rapidité. Il venait d'épouser une fille du duc de Montbazon. Il changea la lieutenance du gouvernement de Normandie contre celle de l'Ile-de-France ; il fit faire à ses deux frères, avec lesquels il avait toujours vécu dans une union parfaite, des mariages plus brillants encore. Il dissimula d'abord sa puissance, et eut le talent de ne pas porter ombrage aux ministres. Puis il finit par tout diriger, grâce à un caractère où la fermeté n'excluait pas la souplesse et à l'habileté de deux hommes dévoués, le comte de Modène, son oncle, et le commis des finances Déageant. Après la mort de Villeroy (fin de 1617), il devint entièrement maître des affaires étrangères. Les ambassadeurs ne s'adressèrent plus qu'au roi, c'est-à-dire à lui.

XIII. — Cependant les grands conservaient toutes leurs ambitions, qu'il était malaisé de satisfaire. On accusa Luynes de montrer autant d'avidité que Concini. On lui reprocha d'être insatiable d'argent et d'honneurs. Plusieurs de ceux qui l'avaient servi furent les premiers à le taxer d'ingratitude ; on prête au duc de Bouillon ce mot : « La taverne est la même, il n'y a de changé que le bouchon. » Épernon, qui s'était éloigné de la cour pour une brouillerie avec le maréchal d'Ancre, y reparut avec ses prétentions et ses hauteurs accoutumées. Il se plaignit de n'avoir pu obtenir le chapeau de cardinal pour un de ses fils ; il eut aussi une altercation violente avec le garde des sceaux du Vair dans une cérémonie, au sujet d'une préséance. Le roi lui ordonna de quitter la cour et de se retirer dans son gouvernement de Metz.

Les mécontents devaient naturellement se tourner vers Marie de Médicis. Ceux qui la servaient n'avaient pas renoncé pour toujours au pouvoir. L'évêque de Luçon était surtout redoutable, car il sentait sa supériorité et on connaissait ses talents, son ambition, la fierté de ses espérances déçues. Le 7 avril 1618, il reçut l'ordre de s'exiler à Avignon. Vers le même temps on

découvrit une correspondance qui s'était établie entre la reine mère et Barbin, ce dernier détenu à la Bastille. On fit un procès à Barbin, aux deux commandants de la Bastille, Persan et Bournonville, et à quelques agents subalternes. Barbin fut condamné au bannissement, peine que Luynes trouva trop légère et convertit en celle de la prison. Bournonville et Persan, quoique tous les deux beaux-frères de Vitry, furent remplacés par des hommes plus sûrs pour le favori. Cette dernière sévérité causa de vives récriminations; car le sentiment public n'acceptait pas que la justice pût n'être qu'un instrument politique.

Marie de Médicis joua un jeu double. D'une part, elle ne cessa d'assurer le roi et Luynes de son obéissance. Elle signa le 3 novembre une lettre où, prenant à témoin Dieu et les anges, elle s'humiliait devant son fils et protestait abandonner la vie publique. Elle parut accepter la proposition qu'on lui faisait de venir à Fontainebleau, à des conditions d'ailleurs rigoureuses, et elle obtint à ce prix que la surveillance établie autour d'elle devînt moins étroite. En même temps elle forma un projet d'évasion qu'elle négocia dans le secret le plus profond. Elle sollicita les ducs de Bouillon et d'Épernon, et leur envoya de l'argent. Le premier attisa le feu, mais évita de se compromettre. Le second, irrité que Luynes l'eût éloigné de la cour et désirant se venger, accepta les périls de l'entreprise. Il demanda au roi la permission de quitter Metz pour se rendre dans son gouvernement d'Angoumois. On la lui refusa, en alléguant la nécessité de le garder à Metz pour surveiller les troubles de l'Allemagne. Il désobéit; il partit le 22 janvier 1619, avec cent ou cent vingt chevaux, passa par Roanne et Vichy, d'où il écrivit à Louis XIII une lettre d'excuses, et atteignit Loches, dont le château lui appartenait. Marie de Médicis avertie s'échappa de Blois le 22 février. Elle descendit avant le jour par une fenêtre du château et le long d'un mur à demi démoli, suivie de quatre personnes seulement.

Dès qu'elle eut passé la Loire, elle fut reçue par un gentilhomme d'Épernon, appelé le Plessis, qui l'attendait et qui la conduisit en carrosse à Loches. Là, elle publia un manifeste tout différent de sa lettre précédente. Elle y déclara que l'État était plein d'abus, que le roi n'était pas libre, que les princes et les grands étaient écartés des affaires, que le gouvernement était au pillage, que pour elle sa conscience l'obligeait à échapper à la contrainte dont elle était victime et à entreprendre de

tirer la France de l'abîme où on la plongeait. Ce manifeste était la reproduction exacte de ceux de Condé et des princes au temps de sa régence.

Luynes ne put maîtriser son trouble et son étonnement, tant le secret du complot avait été bien gardé. Cependant il se rassura vite ; il écrivit aux parlements, aux gouverneurs des provinces et des places fortes, mit des troupes sur pied, en garda une partie autour de Paris, et envoya le reste cerner le gouvernement du duc d'Épernon. Bouillon, Lesdiguières, Mayenne, Rohan, quoique sollicités par Marie, évitèrent de se déclarer pour elle, persuadés qu'elle se réconcilierait avec son fils, et que dans ce cas ils seraient sacrifiés ; ils protestèrent qu'ils voulaient rester fidèles au roi. Luynes avait gagné Mayenne en lui cédant le gouvernement de Guyenne avec Bordeaux et le château Trompette, c'est-à-dire en lui accordant ce qui avait toujours été refusé, même à Condé. La reine mère ne trouva d'appui nulle part en France, excepté à Metz, que la Valette, fils d'Épernon, fit déclarer en sa faveur.

La politique de Louis XIII fut de séparer la cause d'Épernon et celle de sa mère, de combattre le premier comme rebelle, et de négocier avec la seconde. Épernon, enfermé dans son gouvernement d'Angoumois, s'y trouva en peu de temps réduit à l'impuissance, quoiqu'il eût une véritable armée de vassaux, sur le dévouement desquels il devait compter. Son espérance était dans l'inaction supposée de ses ennemis ; le roi et Luynes furent au contraire pressés d'agir, et l'armée royale marcha sans hésitation pour lui enlever ses places. Marie de Médicis était dans des conditions plus favorables. Elle était toujours sûre de traiter plus ou moins avantageusement. Elle devait tirer parti de tout, même de l'agitation des calvinistes. Luynes lui envoya d'abord pour négociateurs le cardinal de la Rochefoucaud, archevêque de Sens, et le père de Bérulle ; puis il eut la singulière idée d'utiliser le crédit connu que Richelieu avait sur son esprit.

L'évêque de Luçon, rappelé exprès d'Avignon, négocia le traité d'Angoulême. Il n'eut aucune peine à y faire consentir Marie de Médicis, car Louis XIII, non content d'accorder à sa mère l'oubli du passé et la substitution du gouvernement d'Anjou à celui de Normandie, avec les places d'Angers, de Chinon et du Pont-de-Cé, lui laissait la disposition de sa maison, de son revenu, de ses charges, et payait les dettes qu'elle avait contractées. Ce traité fut l'exacte contre-partie de ceux

de Sainte-Menehould et de Loudun, comme le manifeste de la reine avait été la reproduction de celui de Condé. Luynes commit la faute que la reine avait commise; il fit voir, dit Fontenay, qu'il y avait de la sûreté à se mettre contre le roi et qu'on ne hasardait rien. Mais cette faute, il la commit sciemment. Il était décidé à ne marchander une réconciliation à aucun prix, pour empêcher l'opposition de se former et de se grouper autour de la reine mère, pour éviter la guerre et jouer Épernon. Ce dernier eut beau vanter audacieusement sa fidélité prétendue qui l'avait empêché de désobéir à Marie de Médicis, il demeura en disgrâce; tout ce qu'il put obtenir fut qu'on lui remboursât le gouvernement de la ville de Boulogne, qui avait profité des dernières hostilités pour chasser son lieutenant. Il ne tarda pas à se brouiller aussi avec les amis et les agents de la reine.

Le 7 mai, le roi partit de Tours et alla voir sa mère à Amboise. L'entrevue fut pleine de froideur. « Vous avez bien grandi, mon fils, » dit la reine. Il lui répondit : « Oui, Madame, pour votre service. » Il séjourna ensuite trois mois à Tours, pendant que Marie de Médicis était à Blois. Ce temps fut rempli par des visites continuelles, mais il n'y eut jamais d'intimité, ni même d'intelligence véritable entre la mère et le fils. La reine ne se pressa pas de retourner à Paris, et l'inquiétude naturelle que son éloignement causait subsista.

XIV. — Le traité d'Angoulême valut à la France quelques instants de repos. Luynes les mit à profit pour augmenter sa fortune. Il acheta la terre et le comté de Maillé en Touraine, dont il fit une duché-pairie, et prit le titre de duc. Il fit faire à ses frères Cadenet et Brantes de grands mariages; l'un épousa la plus riche héritière de Picardie, l'autre l'héritière du Luxembourg. Il donna le gouvernement de Normandie, vacant par suite du traité, au duc de Longueville, prit pour lui celui de Picardie, et quitta celui de l'Ile-de-France pour le remettre au duc de Montbazon, son beau-père, en sorte qu'il put disposer de tous les commandements et de toutes les places autour de Paris et jusqu'à la frontière du Nord.

Cependant Marie de Médicis ne se livrait pas. Elle conservait à Angers sa cour particulière, où les mécontents ne cessaient d'affluer et d'intriguer. L'âme de cette cour était Richelieu, dont l'esprit net et ferme s'imposait partout. La reine, faible, inconséquente et passionnée, était, suivant l'expression du

nonce Bentivoglio, la plus femme des femmes. Aigrie par la disgrâce, et moins que jamais susceptible d'application et de suite dans les idées, elle n'en était que plus disposée à subir l'ascendant d'un homme assez habile pour la flatter et assez ferme pour la conduire. Elle subit pleinement celui de l'évêque de Luçon. Richelieu devint son chancelier, le surintendant de sa maison, et bientôt le chef de son conseil. Il éloigna d'elle tous les brouillons, puis les hommes qui ne pliaient pas devant lui, et il l'entoura peu à peu de ses créatures, Bouthillier, les Marillac, le père Joseph (du Tremblay), d'ailleurs tous personnages choisis avec soin, dont il appréciait le mérite et dont il préparait l'élévation. Il donna les gouvernements des châteaux d'Angers et de Chinon à son oncle de la Porte et à son beau-frère de Brézé, son frère le marquis de Richelieu ayant été tué en duel par Thémines, fils du maréchal.

Marie de Médicis, naturellement défiante, était entretenue dans ses soupçons à l'égard de Luynes par Épernon et les autres ennemis du favori. Elle montra donc peu d'empressement à se rendre à Paris, comme elle en avait pris l'engagement. L'évêque de Luçon, de son côté, l'y poussa faiblement, car à Paris il eût vu diminuer sa propre importance. Elle équivoqua sur l'exécution des promesses qu'on lui avait faites. Elle se plaignit tantôt qu'on maltraitât ses amis, et tantôt qu'on la maltraitât elle-même. Elle accueillit les mécontents toujours nombreux sous un gouvernement de parvenus, même les mécontents étrangers, comme son gendre le prince de Savoie, Victor-Amédée, qui, comblé de dignités et d'argent, ne se croyait pourtant pas encore traité en raison de son mérite, et qui d'ailleurs avait hérité de l'esprit brouillon et intrigant de son père. Elle donna enfin des espérances à tout le monde, même aux huguenots [1].

Louis XIII avait cassé l'assemblée d'Orthez, obligé le conseil souverain de Pau à enregistrer des lettres de jussion pour l'exécution de l'édit de 1617, et ordonné des poursuites contre les opposants. Cependant Luynes n'aimait pas les rigueurs ; il profita du traité d'Angoulême pour suspendre les poursuites et amnistier le passé. C'était le moment où les députés de la religion devaient être élus en assemblée générale ; l'assemblée s'ouvrit à Loudun le 26 septembre. Il s'agissait de savoir quelle allait être l'attitude des calvinistes. Or, encouragés par la divi-

[1] Cousin, *Le connétable de Luynes*.

sion qu'ils savaient continuer entre Louis XIII et sa mère, ils reprirent immédiatement leur programme de Saumur. Au lieu de réunir leurs vœux en un cahier, ils prétendirent les envoyer au roi un à un, afin d'obtenir des satisfactions successives. Sur le refus du roi, ils s'écartèrent encore davantage de leurs attributions légales; ils protestèrent contre les restitutions dans le Béarn, votèrent l'interdiction des prédications catholiques dans les villes de sûreté, déclarèrent qu'ils ne se sépareraient pas avant d'avoir reçu la réponse de leurs cahiers, écrivirent des lettres circulaires aux églises, envoyèrent des députés à la reine et sollicitèrent l'appui de leurs chefs ordinaires, Rohan et la Trémouille. Ils étaient encouragés dans cette opposition par le fils du duc de Bouillon.

Dès que Luynes connut leur attitude belliqueuse, il s'occupa de renforcer son gouvernement. Il donna la surintendance des finances à Schomberg, dont il avait pu apprécier les talents et l'énergie, en remplacement du président Jeannin, alors âgé, mais qu'il garda au conseil. Il se décida aussi à tirer Condé de la Bastille. Il avait résisté jusque-là aux amis et aux ennemis du prince, refusant aux uns de l'élargir, aux autres d'aggraver sa captivité. Il se possédait; il savait agir avec calcul et quand le moment était venu. Les passions personnelles ne l'aveuglaient pas; il jugeait les hommes froidement par ce qu'il pouvait craindre d'eux et par les services qu'il pouvait en tirer. Il se croyait devenu assez fort pour n'avoir pas à courber le front devant le premier prince du sang, et il possédait trop le sentiment de sa supériorité pour craindre un rival dans le héros manqué de tant d'aventures politiques. Condé, avec un esprit prompt, entreprenant, avait toujours une grande légèreté dans les idées et la conduite. Fatigué de sa captivité et éclairé par l'expérience, il comprit, dès qu'on lui eut rendu son épée, son rang, ses honneurs et le gouvernement du Berry, que le rôle de premier sujet du roi était le plus brillant et le plus sûr auquel il pût aspirer. Il promit à Louis XIII une fidélité qui ne se démentit plus (19 octobre 1616).

Son premier acte fut d'appuyer les mesures de Luynes contre l'assemblée de Loudun. On força cette assemblée de se séparer, et le Parlement rendit un arrêt pour frapper de nullité les décisions qu'elle avait prises contrairement à l'édit de Nantes. On examina pourtant ses cahiers. Condé et Luynes s'unirent à Lesdiguières et à Châtillon pour déterminer ce qu'on pouvait

sans danger accorder aux calvinistes. On accepta trois de leurs propositions; la plus importante était la prolongation de la jouissance des places de sûreté pour trois ans. Les calvinistes eurent beaucoup de peine à se calmer. Mais l'excès de leurs prétentions et la fureur de leur langage avaient jeté l'alarme chez les catholiques, dont l'irritation se manifestait, à Paris surtout, par des prédications et des écrits très-animés. Du Plessis fut obligé de prêcher la paix à ses coreligionnaires et de leur écrire : « Il n'y a patience qui n'ait des bornes. »

XV. — Condé, dans son ardeur à servir le roi, se montrait empressé de tirer l'épée et en cherchait l'occasion. On crut un instant qu'elle se présenterait en Allemagne.

L'affaire de la succession de Juliers avait troublé la paix de l'Empire et menacé celle de l'Europe. Les désordres politiques et religieux qui éclatèrent dans la plus grande partie des États autrichiens amenèrent la conflagration générale prévue depuis longtemps. Après la mort de l'empereur Mathias, arrivée le 20 mars 1619, Ferdinand, archiduc d'Autriche, trouva beaucoup de difficulté à se faire élire; il eut contre lui presque toute l'Allemagne luthérienne et calviniste. Les opposants s'adressèrent à la France, et s'efforcèrent de la séduire par la perspective d'enlever l'Empire à un prince de la maison d'Autriche, ce qui eût réalisé un des projets favoris de Henri IV. Mais Luynes, peu désireux de s'engager dans une guerre étrangère dont il n'était pas facile de calculer la portée et les suites, inquiet d'ailleurs de l'attitude et des prétentions du protestantisme allemand qui se réveillait avec une ambition redoutable, ne prêta aucun appui aux ennemis de Ferdinand, et se contenta de déclarer qu'il défendrait quand il le faudrait les libertés de l'Empire et les intérêts du catholicisme. Ferdinand fut élu le 28 août.

Cette élection fut immédiatement suivie du soulèvement de la Bohême et des provinces voisines, Silésie, Moravie et Lusace. Les Bohémiens, dirigés par le parti protestant, refusèrent de reconnaître le nouvel empereur; ils offrirent la couronne de Bohême à l'électeur palatin, Frédéric V, qui l'accepta. Frédéric était calviniste et marié à une fille du roi d'Angleterre. La Hongrie se souleva de son côté. Les protestants de l'Autriche haute et basse prirent les armes. Ferdinand, menacé jusque dans Vienne par cette coalition de ses propres sujets, montra

un sang-froid et une énergie imperturbables; mais il dut s'adresser à toutes les puissances catholiques pour solliciter leur appui. En peu de temps l'Allemagne entière prit parti. Les protestants allemands entrèrent en lice pour soutenir le roi de Bohême; l'*union évangélique* et la ligue catholique mirent de part et d'autre leurs troupes en campagne, et la guerre qui devait être la guerre de trente ans commença.

L'Allemagne vivait depuis un siècle dans un état mal défini, où les communions différentes se coudoyaient sans se tolérer. Il n'y en avait pas une seule qui ne fût prête à s'armer, parce qu'il n'y en avait pas une seule qui ne fût persécutée quelque part. L'équilibre naturel que se faisaient les petits États et la lenteur nationale des Allemands à se mouvoir, avaient prolongé la paix au delà de toute espérance. Quand le moment arriva, ce fut une mine chargée qui fit explosion.

Furstemberg, ambassadeur de l'Empereur, vint solliciter les secours de la France, en faisant valoir qu'il s'agissait des grands intérêts du catholicisme. Condé fut d'avis d'intervenir, et proposa d'envoyer en Allemagne une armée dont il aurait le commandement. Mais Jeannin et Schomberg combattirent cet avis. Ils représentèrent que la France n'avait aucun intérêt à rétablir l'autorité de l'empereur Ferdinand dans ses États, et surtout à lui rendre le royaume de Bohême; que l'affaiblissement de l'Empire n'était nullement à regretter, après les luttes que la France avait soutenues autrefois contre la maison d'Autriche; que si la France devait intervenir, c'était simplement dans un intérêt religieux, pour arrêter les dévastations commises par les armées protestantes, prévenir un nouveau partage des biens et des souverainetés ecclésiastiques, et empêcher que la guerre de religion, commencée en Allemagne, ne s'étendît au reste de l'Europe. Danger redoutable, il est vrai, car l'Empereur se défendait faiblement, la *ligue catholique* d'outre-Rhin était divisée, et l'union évangélique au contraire fortement constituée. Dans ces conditions, la France devait éviter d'envoyer une armée en Allemagne, ce qui serait compliquer la guerre, la généraliser et lui donner peut-être une durée indéfinie; elle devait simplement envoyer une ambassade pour amener les partis à une trêve et préparer la réunion d'un congrès européen. Cet avis prévalut. Le dauphin d'Auvergne, alors duc d'Angoulême, Béthune et Châteauneuf, abbé de Préaux, furent envoyés à Ulm, où ils négocièrent avec les chefs des deux

partis de l'union et de la ligue. Ils leur firent conclure, le 3 juillet 1620, une trêve par laquelle ils convinrent de désarmer les uns et les autres, sauf dans la Bavière et le Palatinat. Tel fut le premier acte de l'intervention française dans la guerre de trente ans. Les ambassadeurs se rendirent ensuite à Vienne, où ils firent signer une seconde trêve entre Ferdinand et le prince de Transylvanie, Betlem-Gabor, chef des Hongrois révoltés. Quelques mois après, Ferdinand reconquit la Bohême par une seule victoire, celle de la montagne Blanche, près de Prague, et triompha des protestants dans ses États héréditaires et dans l'Empire.

XVI. — Marie de Médicis, retirée à Angers, ne cessait de trouver des prétextes pour ne pas revenir à la cour. Elle s'inquiétait, avec raison d'ailleurs, de la délivrance de Condé, et demandait une déclaration qui la justifiât elle-même de l'avoir fait arrêter autrefois. Elle avait une cour, des officiers, de l'argent, quelques places, des alliances au dedans et au dehors, en sorte que la France était partagée comme entre deux gouvernements. Plus défiante que jamais, elle interprétait mal les actes de Louis XIII, y voyant, quand ils lui étaient contraires, un effet de la haine, et quand ils lui étaient favorables, un effet de la peur. Luynes voulait la contenter, et la ramener au plus tôt à la cour, pour faire cesser une division du royaume nécessairement pleine de périls. Toutefois il ne voulait pas le faire à tout prix; car il la connaissait et désirait prendre ses sûretés.

Elle entassait plaintes sur plaintes et exigences sur exigences. Tantôt elle proposait la médiation du prince de Savoie, son gendre ; tantôt elle demandait que le Parlement garantit l'accord qu'elle ferait avec le roi ; tantôt elle voulait que son fils Gaston, duc d'Anjou, demeurât à Angers dans les conditions où elle était elle-même, afin qu'elle pût se retirer près de lui au besoin. Pendant ce temps, elle cherchait à s'attacher les mécontents et les ambitieux, les ducs de Retz, de Longueville, de Vendôme, de Nemours, la comtesse de Soissons et son fils, qui avait eu avec Condé une querelle d'étiquette, le chevalier de Vendôme, que Luynes avait comblé de faveurs dans l'espérance de le gagner. Elle comptait sur Épernon, et surtout sur Mayenne. Ce dernier s'était retiré dans son gouvernement de la Guyenne, à la suite d'une querelle personnelle avec Luynes,

et demandait une satisfaction. Mayenne et Vendôme avaient des raisons particulières d'entrer dans le parti : le premier recherchait la main de la comtesse de Soissons et Vendôme celle de sa fille, car les coalitions n'étaient pour les grands qu'affaire d'intérêts et de calculs personnels. Le 23 juin, la reine annonça qu'elle attendrait pour retourner à la cour qu'une satisfaction eût été accordée à Mayenne et à d'autres seigneurs.

Condé accourut du Berry auprès de Louis XIII, proposa des mesures énergiques, et embrassa vivement l'espérance de rétablir de ses mains l'autorité royale menacée. Luynes était moins disposé à agir résolûment; mais il eut soin de réserver au roi, c'est-à-dire à lui-même, la direction d'une guerre devenue inévitable. Après une dernière ambassade à Angers et une mission du nonce qui n'eut pas plus de succès, la guerre fut décidée, le 4 juillet.

Louis XIII, qui « commençoit, dit Fontenay-Mareuil, à s'appliquer aux choses de la guerre et y réussissoit fort bien,» qui de plus était brave, judicieux et secret, malgré un caractère plein d'ombrages, voulut commander l'armée. Résistant aux conseils timides du chancelier Sillery, qui prétendait le retenir à Paris, il déclara au Parlement sa volonté d'attaquer les grands, de rétablir son autorité méconnue et de briser tous les obstacles. Il donna la présidence du conseil en son absence à la jeune reine Anne d'Autriche, et partit le 7 juillet, emmenant avec lui son frère le duc d'Anjou et les ministres. Sa présence à l'armée et la décision dont il faisait preuve devaient ramener les esprits flottants, fortifier les sentiments d'obéissance et déconcerter ses adversaires. Il fit voir, dit un contemporain, « combien le visage d'un prince est formidable aux séditieux. »

Marie de Médicis avait pour elle sept princes, sept ducs et pairs, plusieurs gouverneurs de places, des troupes, de l'argent, qu'elle s'était procuré par des emprunts et en arrêtant les deniers des caisses publiques. Elle comptait sur les gouvernements de Normandie, d'Anjou, d'Angoumois et de Guyenne, qui appartenaient à Longueville, à elle-même, à Épernon et à Mayenne. Elle espérait entraîner d'autres gouverneurs. Aucune des ligues précédentes n'avait été si forte ni si redoutable. La fortune de Luynes était en jeu. Son ambition déréglée, l'avidité qu'il avait mise à accaparer pour lui et les siens les dignités et

les gouvernements, avaient soulevé les jalousies qui s'étaient changées en haines pour le renverser. Mais le parti était sans chefs, et la reine mère manquait de la décision nécessaire pour le diriger. Le comte de Soissons, qui aurait pu prendre le commandement en qualité de premier prince du sang, n'avait que seize ans. Marie de Médicis ne voulut se livrer ni à Épernon, ni à Mayenne, ni à Longueville, de peur de se mettre en tutelle et de mécontenter ceux dont elle n'aurait pas fait choix. Elle résolut de demeurer à Angers, et laissa ainsi tous ceux qui la soutenaient abandonnés à eux-mêmes. Richelieu, son principal conseil, fut naturellement accusé de la perdre, ou par jalousie, ce dont on ne doutait pas, ou par trahison, afin de se ménager l'honneur et le profit du traité qui ne pouvait manquer d'être conclu.

Longueville avait tout préparé pour faire soulever la Normandie; mais il trouva une résistance sérieuse dans le parlement de Rouen, qui n'admit pas la distinction qu'il voulait faire entre le roi et ses ministres. « Prince, lui dit le premier président Faucon de Ris, nous ne pouvons distinguer entre les commandements du roi et les interpréter, mais entendons y obéir. » Le duc, brave et entreprenant, mais politique incertain, n'osa forcer la main au Parlement, et quitta la ville. Louis XIII y entra le 10 juillet sans coup férir, aux applaudissements du peuple. Il ne perdit pas de temps et marcha sur Caen, dont le château, qui appartenait au grand prieur, capitula le 17 juillet à la première attaque. Les soldats refusèrent de combattre, quand ils surent que le roi était au siége en personne. Ces succès rapides obligèrent tous les gouverneurs des autres places de la province à poser les armes et à faire leur soumission ; Longueville seul, enfermé à Dieppe, maintint sa résistance.

Dès lors la coalition était vaincue ; mais le roi, poussé par Condé et par Luynes, et quelque peu enivré de ses succès militaires, eut la prétention de l'étouffer. Marie de Médicis parut vouloir négocier. Il répondit à ses agents qu'il ne s'arrêterait qu'après avoir châtié les princes, et il marcha sur l'Anjou occupant sans difficulté les villes sur son passage. Chemin faisant, il apprit que Montmorency, gouverneur du Languedoc, et les parlements de Toulouse et de Bretagne se prononçaient en sa faveur. Le 28, il somma les princes qui avaient pris les armes de les poser dans le délai d'un mois, sous peine d'encourir une déclaration de lèse-majesté.

La reine mère, après une tentative militaire sans succès pour arrêter l'armée royale, se vit réduite à demander la paix. Mais le roi et ses conseillers voulurent avant de traiter occuper les Ponts-de-Cé, dont il leur importait d'être maîtres pour isoler Angers et empêcher les communications avec les gouverneurs et les mécontents du Midi. L'entrée des Ponts-de-Cé était défendue par un château, d'ailleurs assez mal remparé. Le 7 août, le maréchal de Praslin, lieutenant général de l'armée du roi, livra aux troupes de la reine, en face des ponts, un combat qui fut décisif. Les troupes de la reine résistèrent avec une certaine vigueur, mais elles étaient divisées entre elles et mal commandées. Elles furent affaiblies par des défections pendant l'action même, et Praslin demeura, au bout de trois heures, maître du terrain. Victoire importante, car c'était la première fois qu'on en venait aux mains depuis le commencement des guerres civiles. Le château capitula, et trois jours après, le 10, la paix fut signée.

Le traité d'Angers fut une simple reproduction de celui d'Angoulême, avec cette différence que Marie de Médicis prit l'engagement de venir à la cour sans délai, et accorda toutes les garanties qu'on voulut. Elle était vaincue, et son parti mis en déroute. Cela suffisait à Luynes, qui était las de la guerre et content de sa victoire [1]. Il déclara n'avoir eu d'autre but que « de mettre la satisfaction de la reine d'accord avec la dignité du roi [2]. » Il regardait comme un assez grand succès d'avoir mis une fin à la dualité du gouvernement, et ni lui ni ses frères, parvenus au sommet de la fortune, ne se souciaient de pousser les haines à bout. Il proposa donc après la victoire à peu près les mêmes conditions qu'auparavant, et s'en contenta d'autant mieux que cette fois il les imposait.

Richelieu ne manqua pas d'être accusé de trahison. L'accusation se réfute d'elle-même ; il avait compté sur les forces de la reine et cru à la possibilité d'un succès militaire. Or les événements le désabusèrent très-vite. Il apprit par son expérience, et il reconnut, grâce à la supériorité de son jugement, que la vivacité d'un caractère très-passionné n'aveuglait pas, l'inanité et la faiblesse d'une opposition composée d'éléments hétérogènes, attaquant le gouvernement sans plan et sans but arrêté. Il apprécia la difficulté d'imposer une direction et de créer une

[1] Fontenay-Mareuil.

[2] Ambassadeur vénitien, dépêche du 22 août.

autorité forte dans une coalition précaire; il put juger l'effet que produisait sur les imaginations la crainte des confiscations et des châtiments : toutes expériences dont il devait un jour faire son profit.

Habile d'ailleurs à tirer de tout parti pour lui-même et ne perdant jamais de vue l'édifice de sa grandeur, il obtint la promesse que le chapeau de cardinal serait demandé pour lui, en même temps que pour l'archevêque de Toulouse, fils du duc d'Épernon. Luynes vit dans cette double promesse un gage de paix et de réconciliation; il s'efforça même de se rattacher plus étroitement, par des alliances de famille, le vieux duc et le jeune prélat, dont la puissance orgueilleuse et l'altière ambition avaient été les deux plus fermes appuis de la reine. Quant aux princes, dont Richelieu paraît avoir voulu prévenir, en signant le traité d'Angers, les défections et les accords particuliers avec le roi, ils posèrent tous les armes et obtinrent d'être réconciliés.

XVII. — Luynes conduisit l'armée royale à Poitiers, pour achever de soumettre les provinces du Midi. Il y reçut la soumission d'Épernon et de Mayenne. Il visita ensuite avec le roi la Saintonge et la Guyenne. Il donna le commandement de la place de Blaye à son frère Brantes, duc de Luxembourg. Louis XIII adressa au parlement de Bordeaux quelques paroles sévères pour le gourmander de sa faiblesse; il fit aussi un exemple en ordonnant l'exécution d'un capitaine noble, nommé Arsillemont, qui avait insulté les magistrats et fortifié une place malgré sa défense.

L'édit pour le rétablissement du catholicisme dans le Béarn n'était pas encore vérifié au conseil souverain de la province. Les protestants, habitués à traiter le pays en maîtres et à opprimer les catholiques, disaient tout haut qu'il valait mieux périr que de le recevoir. Le roi ne pouvait ni reculer dans la voie où il était entré, ni se laisser ainsi faire la loi. Il essaya d'obtenir l'exécution de sa volonté par des moyens pacifiques; puis, après de courtes négociations avec le gouverneur la Force et le président du conseil souverain, il résolut, n'obtenant rien, d'entrer en campagne. Il prit ce parti malgré Mayenne et d'autres grands seigneurs, qui voyaient avec un regret mal dissimulé s'affaiblir les moyens de résistance sur lesquels ils pourraient s'appuyer un jour en cas de lutte contre la couronne.

A Grenade, Louis XIII apprit que l'édit venait d'être rapide-

ment enregistré. Il n'en poursuivit pas moins sa marche, et il arriva le 13 octobre à Pau. Il y fit deux nouveaux édits, l'un qui déclarait la Navarre et le Béarn incorporés à la couronne, l'autre qui réunissait les conseils souverains des deux provinces et en formait le parlement de Pau. L'incorporation à la couronne était naturelle et avait été demandée par les états de 1614; la seconde mesure en était une simple conséquence. Jusque-là les protestants avaient composé seuls les conseils; il était juste que les catholiques fussent admis au parlement. Le culte catholique fut rétabli à Pau et dans toutes les villes. La forteresse de Navarreins fut confiée à un gouverneur nouveau, et un catholique, le marquis de Poyanne, donné pour lieutenant à la Force. Quelques milices protestantes furent dissoutes, et les élections libres des jurats, supprimées autrefois par les calvinistes, furent rétablies dans toutes les communautés.

Après ces actes importants qui mettaient fin à une résistance intolérable, Louis XIII rentra au Louvre le 7 novembre, heureux d'une campagne rapide et bien conduite. Il avait peu combattu et triomphé partout. Jamais il n'avait été et jamais il ne fut mieux obéi.

Luynes était aussi à l'apogée de sa puissance. Il se voyait arrivé au comble de la fortune, et il y avait conduit les siens. Favori en titre, il avait écarté ou dominé toutes les anciennes influences. Il dominait Condé; il surveillait Marie de Médicis; il mariait son neveu Combalet à une nièce de Richelieu, dotée *de l'argent du roi* et de celui de la reine mère. Cette alliance ne l'empêcha pas de soutenir sous main la cabale organisée par les ministres pour empêcher Rome de donner le chapeau à l'évêque de Luçon, également redouté pour la supériorité de ses talents et la violence de son ambition. Cependant, au milieu de sa grandeur, Luynes était devenu, comme autrefois Concini, l'objet de haines vives et nombreuses; il le savait, et il commençait à les craindre. Une foule d'écrits et de pamphlets circulaient contre lui. Déjà sa jalousie le conseillait mal. Il éloigna un des hommes qui l'avaient le mieux servi, Déageant, en le reléguant dans la présidence de la cour des comptes de Grenoble. Il craignit que Bassompierre ne plût trop à Louis XIII, et il l'obligea d'accepter une ambassade extraordinaire à la cour d'Espagne.

Si rien n'avait été plus aisé que de pacifier le Béarn, on n'en avait pas fini pour cela avec les calvinistes. Ceux des autres

provinces entrèrent en émoi. Ils équivoquèrent sur l'exécution des promesses que le roi leur avait faites. Les députés de Loudun se réunirent d'eux-mêmes à la Rochelle, et refusèrent de tenir compte de la défense expresse que le roi leur en adressa. Le parti exalté prit le dessus, méconnut l'autorité des chefs et propagea l'agitation.

On essaya de calmer et d'effrayer les agitateurs, en déclarant de nouveau qu'il ne serait rien changé aux édits, mais que le roi ferait respecter son autorité. Luynes désirait la paix, et il employa tous les médiateurs ordinaires, du Plessis-Mornay. Lesdiguières, même Rohan, Soubise et la Trémouille. Les meneurs ne voulaient rien entendre ; ils finirent par mettre Rohan et Soubise en demeure de se prononcer ou pour la cour ou pour eux ; après une certaine hésitation, les deux frères embrassèrent ce dernier parti (février 1621).

L'hiver se passa ainsi sans qu'on pût ramener les esprits, et la guerre devint inévitable au printemps. Luynes voulut au moins la diriger seul, et résolut par ce motif de se faire donner la connétablie. La charge de connétable était vacante depuis la mort de Montmorency en 1614. Il y avait une raison de la rétablir, c'était la nécessité de placer les gouverneurs de province, beaucoup trop puissants, sous l'autorité d'un chef militaire. D'un autre côté, c'était pour Luynes renouveler en l'exagérant la faute de Concini, qui avait voulu être maréchal sans avoir jamais fait la guerre. La connétablie avait été déjà offerte et presque promise à Lesdiguières ; seulement le vieux maréchal était calviniste, et on lui demandait de se convertir. Quoique assez indifférent au fond, et devenu suspect à ses coreligionnaires, il n'hésitait pas moins à changer de religion. Luynes obtint son assentiment en lui offrant une alliance de famille et le titre qu'on imagina pour lui de *maréchal général des camps et armées du roi*. Ces points réglés, Luynes fut nommé connétable. Louis XIII, belliqueux et impatient de punir des sujets rebelles, résolut de marcher en personne sur la Rochelle. C'était l'avis de Condé, de Guise, des princes ; c'était aussi celui du père Arnoux, confesseur du roi, qui avait à la cour un grand crédit. L'opinion catholique s'était depuis quelque temps fortement émue, et les églises de Paris retentissaient de prédications contre les réformés. On représentait partout qu'il n'était pas possible de tolérer une rébellion aussi manifeste. Le 3 avril, le roi annonça que sa décision était prise,

et il investit Luynes et Lesdiguières de leurs nouvelles dignités. Le 24, il déclara que les anciens édits ne cesseraient pas d'être maintenus; enfin peu de jours après il partit, emmenant avec lui la reine Anne d'Autriche et sa mère Marie de Médicis, qu'il ne voulait pas laisser à Paris en son absence.

Les troubles avaient déjà commencé dans le Béarn et le Vivarais. Il fallut ôter le gouvernement du Béarn à la Force, et y envoyer Epernon. Pour l'assemblée de la Rochelle, loin de s'effrayer, elle appela tous les calvinistes aux armes. Elle divisa la France en huit départements, et nomma pour chacun d'eux un gouverneur. Elle décréta la formation d'une armée qui serait placée sous les ordres de Bouillon, décida que trois de ses membres seraient désignés pour assister chaque commandant en chef, se réserva à elle-même de voter la paix et la guerre, fit des règlements pour la discipline militaire et religieuse de cette armée, imposa des taxes, mit la main sur les caisses royales et sur le revenu des bénéfices ecclésiastiques, enfin prit toutes les mesures de salut public nécessaires avec une vigueur et une énergie des plus singulières. Seulement, il lui manquait deux choses, d'avoir raison et d'être assez forte pour soutenir un pareil rôle. Conduite par une passion aveugle, elle s'abusait de la manière la plus étrange sur son autorité et sur ses ressources. Elle comptait sur ses sept cent vingt-deux églises; or ces églises étaient dispersées partout, et la majorité n'appartenait aux calvinistes presque nulle part. La plupart des gouverneurs qu'elle avait nommés évitèrent de répondre à son appel. Bouillon et la Trémouille trouvèrent des prétextes pour demeurer à l'écart. Lesdiguières fit mieux; il prit le commandement de l'armée royale. L'inaction ou le partage des chefs arrêta le mouvement et retint dans le devoir beaucoup de gentilshommes, qui ne voulurent pas marcher sans eux. En général la noblesse calviniste montra une certaine tiédeur; elle ne se laissa entraîner que successivement et peu à peu, pour ne pas être accusée de trahison. Ce fut ainsi que Rohan se laissa mettre malgré lui à la tête de ses coreligionnaires. Il n'en avait qu'un seul motif; il ne voulait pas renoncer à son rôle de chef de parti, et il le voulait d'autant moins que ceux qui auraient pu le lui disputer s'abstenaient ou lui laissaient le champ libre. On lui reprocha de prendre pour modèle Guillaume d'Orange pendant que les calvinistes copiaient l'organisation des Provinces-Unies.

C'était la première guerre de religion qui éclatait depuis l'édit de Nantes, car on ne peut donner ce nom aux troubles qui avaient précédé, et auxquels les réformés avaient pris part. La responsabilité de l'agression appartenait indubitablement aux calvinistes. Ils maltraitaient les catholiques dans les villes dont ils étaient maîtres, et ils menaçaient la France du renouvellement des désastres qu'elle avait éprouvés sous Charles IX et sous Henri III. L'opinion catholique fut naturellement très-surexcitée ; les sentiments populaires se manifestèrent à Paris, à Tours et dans les grandes villes, avec la vivacité ordinaire en pareil cas. Les passions religieuses n'étaient amorties d'aucun côté, et les catholiques se montraient d'autant plus impatients de voir la lutte terminée, qu'ils sentaient leur force. On déclarait aux calvinistes que s'ils voulaient imiter la Hollande, ils n'en viendraient pas à bout; que s'ils avaient pu soutenir une lutte sous Charles IX et Henri III, c'était uniquement grâce à la division des catholiques, et que maintenant ces derniers étaient très-décidés à rester unis et à ne pas se séparer du roi.

Depuis plusieurs années, le catholicisme avait pris des forces nouvelles et gagné beaucoup de terrain. On avait fait disparaître des abus, réformé et fondé un grand nombre de couvents d'hommes et de femmes. Les Jésuites, les Carmes, les Carmélites, les Bénédictins réformés, et plusieurs autres ordres, enseignaient dans les écoles et les colléges, prêchaient dans les églises, exerçaient une charité active dans les hôpitaux et les asiles qui s'ouvraient à toutes les douleurs. La prédication, à qui la Ligue avait imprimé autrefois le caractère d'une polémique violente, redevenait plus calme, plus digne, et ne s'occupait plus que du soin des âmes. Le catholicisme s'était retrempé dans la lutte. François de Sales et Vincent de Paul donnaient des directions nouvelles à la vie religieuse et à la charité. Le mouvement était général, avec ce caractère particulier et important que ce furent les classes supérieures et les classes instruites qui y prirent part les premières. Jamais les couvents n'avaient été plus réguliers, plus austères, et jamais ils ne s'étaient recrutés autant dans les familles nobles.

XVIII. — Louis XIII partit de Paris accompagné des vœux de tous les catholiques zélés et des hommes amis de la paix. Il avait rétabli la paulette, fait un emprunt et obtenu du clergé

une contribution extraordinaire. Le 19 mai il occupa Saumur, qu'il ne pouvait laisser à du Plessis-Mornay, malgré son attitude neutre. C'était une nécessité d'empêcher toutes les communications entre les réformés au nord et au sud de la Loire. Il reçut ensuite la soumission des villes de la Touraine et du Poitou, à l'exception de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély. Cette dernière place appartenait au duc de Rohan, qui l'avait fortifiée, y avait mis des troupes sous les ordres de Soubise, et était allé lui-même prendre le commandement de la Guyenne. Lesdiguières en entreprit le siége, qui dura vingt-cinq jours, du 30 mai au 25 juin, et fut très-meurtrier. Soubise, voyant les troupes royales grossir continuellement, finit par capituler; il obtint pour la garnison les honneurs de la guerre, moyennant l'engagement de toujours servir le roi. Les fortifications de Saint-Jean furent démolies, les fossés comblés et ses priviléges supprimés.

On délibéra si l'on assiégerait la Rochelle ou si l'on irait en Guyenne, où Rohan et la Force armaient de tous côtés. La prise de la Rochelle eût détruit le parti; seulement elle offrait de grandes difficultés, surtout du côté de la mer, où les flottes royales luttaient avec peine contre la marine nombreuse et aguerrie des calvinistes. Luynes recula devant la longueur de l'entreprise. Il désirait arriver à la paix par les moyens les plus prompts; il crut y parvenir plus vite en divisant l'ennemi et en gagnant ses chefs. C'est pourquoi il se contenta d'envoyer Épernon avec quatre ou cinq mille hommes bloquer par terre la Rochelle, et il prit lui-même la route de la Guyenne avec le roi et le gros de l'armée. Mayenne qui commandait la première division, enleva Nérac le 9 juillet; les petites villes s'empressèrent d'ouvrir leurs portes. Un des principaux seigneurs calvinistes de la Guyenne, de Boisse de Pardaillan, avait fait sa soumission dès l'arrivée des troupes royales, pour ne pas obéir à la Force. On reçut de tous côtés des nouvelles favorables. Dans le Nord et le Centre les réformés se laissaient sans combat enlever leurs armes et renverser les murailles de leurs villes. Condé occupait sans coup férir et démolissait la forteresse de Sancerre, dans son gouvernement du Berry. On ne rencontra de résistance qu'à Clérac, petite ville sur le Lot. L'armée royale mit douze jours à s'en rendre maîtresse, y entra le 5 août et lui infligea le châtiment le plus rigoureux. Le chancelier du Vair, qui accompagnait le roi, mourut pendant ce siége; Luynes ne

se pressa pas de lui donner un successeur, et prit les sceaux en attendant. Cette manière d'accaparer tous les pouvoirs, toutes les dignités militaires ou civiles, mit le comble à l'irritation causée par sa faveur, et fournit une matière inépuisable avec railleries de ses ennemis.

La Force s'était enfermé à Montauban, où le ministre Chamier, un des calvinistes les plus fanatiques, et le maire Dupuy, qui montra également un dévouement héroïque à la cause, lui prêtèrent le plus énergique concours. Tout l'avenir du parti était dans la défense de la place. Rohan parcourait le Languedoc et les Cévennes pour y lever des hommes et former une armée de secours. Le roi avait le choix de poursuivre Rohan ou d'assiéger Montauban. On s'arrêta à ce dernier parti dans l'espérance de frapper un coup décisif, et après quelques pourparlers inutiles dont Sully s'était chargé, les travaux furent entrepris sans délai. Malheureusement, on n'avait fait depuis longtemps d'autre siége que celui de Saint-Jean-d'Angély, on était déshabitué de la grande guerre, et obligé même de se servir d'ingénieurs italiens. L'armée royale se trouva à peine suffisante pour un siége de cette importance. On crut en vain trouver des intelligences dans la place. On essaya d'une surprise ; elle n'eut aucun succès. Mayenne, qui avait ouvert les tranchées le 18 août, voulut brusquer l'attaque le 17 septembre, avant l'achèvement des travaux; il perdit beaucoup de monde, et s'étant exposé imprudemment, paya de sa vie sa témérité. La nouvelle de sa mort faillit causer une émeute à Paris, tant son nom y avait conservé de prestige dans les classes populaires, où la guerre contre les protestants réveillait les anciennes passions de la Ligue. Le lendemain 18, on tenta, sans y mieux réussir, d'ouvrir une brèche avec le canon. Le 28, Rohan fit entrer un secours dans la place, malgré la vigilance du duc d'Angoulême et de Montmorency ; il se fraya un passage les armes à la main, tout en perdant beaucoup de monde, et donna aux assiégés les moyens de prolonger leur résistance. Le roi appela auprès de lui tous les maréchaux et les hommes de guerre les plus expérimentés. On reconnut qu'il fallait renoncer à enlever Montauban avant l'hiver.

Luynes, qui était devenu connétable sans savoir conduire une armée ou diriger un siége, encourut la responsabilité de ces mauvais succès, mais il ne s'en émut pas. Il désirait faire la paix, contrairement aux vœux des gens de guerre et à ceux des

catholiques ardents. Il demanda une entrevue à Rohan, et il essaya de le gagner. Rohan refusa d'autant mieux d'abandonner son parti, qu'il ne pouvait guère le faire, étant sous la tutelle de ministres dont les passions exaltées lui laissaient peu de liberté personnelle. Les calvinistes espéraient, grâce à la résistance de Montauban, lasser le roi et sa politique. Ils ne se trompaient pas. Une dernière attaque, essayée le 21 octobre, échoua comme les précédentes. L'armée royale diminuait à vue d'œil; elle était décimée par les petits combats, les fatigues et les maladies. On avait tiré inutilement plus de vingt mille coups de canon, chiffre énorme pour le temps. Le 2 novembre, Luynes se décida à lever le siége, sauf à le reprendre au printemps. Le roi, en se retirant, alla faire son entrée à Toulouse, la plus catholique des villes du Midi, où il fut reçu au milieu des acclamations populaires. Il résolut de se borner pour l'hiver à assurer les communications par eau entre Toulouse et Bordeaux. Il chargea dans ce but le maréchal de Roquelaure et Bassompierre d'assiéger la petite place de Monheur, que les calvinistes occupaient près de Tonneins.

Le camp et la cour se remplirent de divisions, comme il arrive après tous les grands revers. On se rejetait les uns sur les autres la responsabilité des fautes commises. Luynes fut naturellement le plus attaqué. Les catholiques ardents lui reprochaient d'avoir trop désiré la paix; les gens de guerre, d'avoir entrepris le siége de Montauban avec des forces insuffisantes, par avarice, disait-on. Le père Arnoux, confesseur du roi, et le secrétaire d'État Puisieux commencèrent à s'élever contre lui et essayèrent d'ébranler son crédit.

Le 11 décembre, Monheur capitula. La vie fut accordée à la garnison, mais la ville fut pillée et brûlée, pour s'être donnée aux huguenots. Trois jours après, le 14, Luynes mourut d'une fièvre presque subite.

Il était encore au plus haut point de sa fortune. Cependant Louis XIII, en dépit de sa réserve et de sa dissimulation ordinaires, commençait à se plaindre de son joug et à prêter l'oreille aux accusations de ses adversaires. Luynes avait peu d'amis, et ses ennemis, dont le nombre allait grossissant, l'attaquaient déjà avec une extrême vivacité. Son ambition et son avidité, également désordonnées, soulevaient tout le monde. La plupart des auteurs contemporains, animés contre lui des préventions ou des passions personnelles les plus fortes, le traitent

mal et vont jusqu'à lui prêter des calculs de la dernière extravagance, par exemple, celui d'avoir voulu se faire prince d'Avignon ou roi d'Austrasie[1]. Ses talents politiques méritaient plus de justice. Ferme sans illusion, et sachant allier la modération à l'énergie, il avait conduit la guerre vivement, dans le désir d'arriver au plus vite à une paix qu'il voulait prompte et assurée. Or ce but ne cessa d'être poursuivi par lui, et Richelieu, qui le réalisa, ne fit qu'achever une œuvre commencée.

XIX. — Les calvinistes profitèrent de la levée du siége de Montauban et de la retraite de Louis XIII pour se fortifier de divers côtés. Soubise viola le serment qu'il avait prêté, trouva moyen de rentrer à Royan et réorganisa ses troupes. L'assemblée de Nîmes, mécontente de l'attitude douteuse de Châtillon, lui ôta son commandement, et même les gouvernements de Montpellier et d'Aigues-Mortes qu'il tenait du roi. Elle réveilla le fanatisme dans les Cévennes. Trente-six églises furent détruites à Montpellier, à Nîmes et dans les environs; les couvents furent pillés, les moines chassés. Un agent de Lesdiguières, envoyé avec des propositions de paix, fut massacré. Rohan eut beaucoup de peine à triompher de ce fanatisme, à châtier quelques-uns des coupables, et à faire reconnaître son autorité, car, malgré la décision dont il avait fait preuve, il demeurait suspect à son parti. Les exaltés ne se ralliaient à lui qu'à regret et parce que la nécessité les y forçait.

Louis XIII, ayant passé par Bordeaux, rentra le 28 janvier 1622 à Paris, où les bourgeois le reçurent en armes et lui firent une ovation. Il avait mis la plus grande partie de ses troupes en quartiers d'hiver dans les places de la Guyenne. La mort de Luynes laissait le gouvernement sans direction. Le conseil était alors composé du cardinal de Retz, de Schomberg, surintendant des finances et grand maître de l'artillerie, du chancelier Sillery, de de Vic, auquel le roi donna les sceaux, et de quatre secrétaires d'État. Condé accourut du Berry, et se lia étroitement avec les ministres. Le vœu général était qu'il n'y eût plus de favoris; on espérait que Louis XIII, ayant plus de vingt ans, gouvernerait seul. Mais Louis XIII ne montrait de volonté et d'activité qu'à la guerre, et le conseil n'étant composé que d'hommes de second rang, dont aucun n'avait

[1] Mémoires de Bassompierre.

l'autorité nécessaire pour dominer les autres, on ne tarda pas à craindre le manque de direction dans le gouvernement[1].

Marie de Médicis, toujours assistée de l'évêque de Luçon, prétendit reprendre sur son fils l'ascendant qu'elle avait perdu. Condé résolut de lui tenir tête. On consentit à la laisser entrer au conseil; mais elle y fut observée avec une vigilance que Richelieu attribue à la jalousie qu'il inspirait lui-même, et à la crainte qu'on éprouvait de sa supériorité. L'antagonisme éclata d'abord sur la question de savoir si la guerre contre les huguenots devait être continuée. Condé soutint chaudement ce parti, appuyé par le cardinal de Retz et Schomberg; il voulait qu'on achevât ce que Luynes avait commencé, que le roi ne se bornât pas à des succès incomplets, et qu'il fît aux calvinistes rebelles la loi en vainqueur et en maître. La reine mère et Richelieu alléguèrent de misérables raisons de prudence et d'insuffisance des troupes ou des ressources financières. Le conseil ne tint aucun compte de cette opposition, et décida qu'une seconde campagne aurait lieu.

Le roi partit en hâte dès la fin de mars, accompagné de Condé, de Schomberg et de la reine régnante, Anne d'Autriche. Marie de Médicis dut rester à Paris, dont on lui confia la garde; elle obtint ensuite de suivre son fils, mais de loin. Le roi marcha contre Soubise et l'attaqua dans les marais de Rye, près des Sables. Soubise, malgré une position avantageuse, se laissa surprendre et mettre en déroute; on lui prit plus de cinq cents hommes, qui furent condamnés à servir sur les galères. Après ce succès, dû à une prompte décision et à des mouvements rapides, le roi et Condé allèrent assiéger et reprendre Royan. Vitry fut détaché avec un corps d'armée pour bloquer la Rochelle; il s'établit devant la place et bâtit un fort qu'on appela le fort Louis. Royan fut enlevé. Tonneins fit sa soumission. Le roi marcha contre Sainte-Foy. La Force, qui s'y était enfermé, ne résista que le temps nécessaire pour négocier une capitulation favorable à ses propres intérêts. Il voulait une amnistie pour lui et les siens, une récompense de son gouvernement de Béarn, et le titre de maréchal, depuis longtemps objet de son ambition. Tout lui fut accordé. On donna en même temps le titre de maréchal à Châtillon, pour le récompenser de s'être brouillé avec les calvinistes. On se félicitait de priver ainsi ces derniers de leurs chefs.

[1] Fontenay-Mareuil, an 1622.

Rohan restait seul avec les meneurs et les fanatiques du parti, retirés à Montauban et dans le bas Languedoc. Louis XIII voulut l'y poursuivre. Il négligea Montauban, se contentant d'enlever Négrepelisse, Saint-Antonin et quelques petites places environnantes, qu'il traita avec toute la sévérité de la guerre. Il marcha ensuite sur Montpellier par Toulouse, Carcassonne et Béziers, enleva Lunel, Sommières et d'autres places entre Montpellier et Nîmes, puis entreprit le siége de la première de ces villes, malgré son étendue et les moyens de défense dont elle disposait. Dupuy, qui avait eu une si grande part à la résistance de Montauban, était venu s'enfermer à Montpellier. Les commencements du siége furent très-meurtriers.

On avait déjà détaché des calvinistes la Force et Châtillon. Un autre succès du même genre fut l'abjuration de Lesdiguières, qui fit profession publique de catholicisme à Grenoble. On lui donna immédiatement la connétablie, vacante par la mort de Luynes. Lesdiguières s'était depuis longtemps séparé de ses coreligionnaires ; mais son abjuration donnait à la rupture un caractère éclatant, et quand il offrit la paix, ces derniers furent heureux de l'accepter pour arbitre.

Les calvinistes n'avaient pu obtenir de l'étranger, malgré leurs démarches en Angleterre et en Allemagne, ni un secours, ni même un appui moral ; car depuis la fameuse bataille de Prague, livrée le 8 novembre 1620, les protestants allemands éprouvaient revers sur revers, et cédaient partout le terrain aux armées catholiques de l'Empereur, du duc de Bavière et du roi d'Espagne. Un de leurs chefs les plus habiles et les plus entreprenants, Ernest de Mansfeld, chassé du Palatinat après plusieurs défaites, dut se réfugier en Lorraine. Il avait encore avec lui plus de douze mille hommes. Le duc de Bouillon, toujours soigneux de demeurer loin des événements, mais toujours disposé à soutenir indirectement les rébellions, et mécontent que le roi n'eût pas respecté quelques-unes de ses villes du Périgord ou de la Guyenne, engagea le condottière allemand à faire dans le nord de la France une diversion favorable aux calvinistes. La réputation de Mansfeld et la crainte qu'inspiraient ses bandes habituées au pillage mirent en émoi la Champagne, la Picardie et jusqu'à la ville de Paris. Mais Mansfeld, poursuivi par une armée espagnole, ne cherchait qu'à faire vivre ses troupes et à les conduire en lieu de sûreté, c'est-à-dire à se frayer un passage du côté de la

Hollande. Il se soucia peu d'entrer en France, où il eût d'ailleurs rencontré le duc de Nevers à la frontière avec des troupes au moins égales aux siennes. Ses soldats étaient réduits au dénûment le plus complet; il brûla ses bagages pour marcher plus vite et se fit jour à travers les Pays-Bas espagnols, non sans perdre beaucoup de monde dans un combat que les Espagnols lui livrèrent à Fleurus.

Il ne restait plus aux calvinistes qu'à capituler. Leurs forces diminuaient tous les jours, et le découragement était à son comble[1]. Le roi et son conseil jugèrent que le moment de signer la paix était arrivé, parce qu'on pouvait la faire en toute sûreté. Condé fut le seul qui s'y opposât; il était d'avis qu'on achevât la ruine du parti, et il désirait s'en faire honneur. Mais il dut céder à la résistance unanime du conseil. Il refusa seulement de prendre part au traité, et comme il affectait pour l'opinion catholique un zèle qui n'admettait ni réserve ni transaction, il s'éloigna et entreprit pendant les négociations un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette et à Rome.

Le traité signé à Montpellier, en octobre 1822, fut la confirmation pure et simple de l'édit de Nantes, moins un des articles additionnels les plus importants au point de vue politique. On supprima toutes les villes de sûreté, excepté deux, la Rochelle et Montauban, ce qui réduisit infiniment les chances et les dangers de la guerre civile. On mit fin de cette manière à une situation qui n'avait jamais dû être que provisoire, mais qui durait depuis vingt-quatre ans et qui avait abouti à deux ans d'une lutte acharnée. C'était un résultat heureux et absolument nécessaire. On décida également que les réformés conserveraient leurs synodes ou assemblées religieuses, mais qu'ils n'auraient plus d'assemblées politiques; qu'ils rentreraient à cet égard dans le droit commun, et que leurs assemblées religieuses ne se tiendraient elles-mêmes qu'en présence d'un agent royal.

Les habitants de Montpellier obtinrent une amnistie, à la charge de démolir leurs fortifications et de recevoir désormais des consuls nommés par le roi. Louis XIII fit dans la ville une entrée triomphale le 18 octobre, prit des mesures pour assurer la pacification du Midi, puis licencia la plus grande partie de ses troupes, et se rendit à Lyon par Arles et Avignon. Il

[1] Mémoires de Rohan, édition Michaud, p. 538. — Voir aussi son discours justificatif.

ordonna seulement qu'on maintiendrait un régiment dans le fort Louis, bâti en face de la Rochelle.

Les Rochelois, cernés du côté de la terre, se défendaient encore sur la mer, où ils avaient une flotte de soixante-dix bâtiments. On avait équipé contre eux, dans les ports de Bretagne, vingt-deux vaisseaux de la marine royale sous les ordres du duc de Guise, amiral. La supériorité de la construction et de l'équipement des vaisseaux royaux compensait leur infériorité numérique. Guise ayant appareillé du Port-Louis le 19 octobre, attaqua le 27 la flotte de la Rochelle, en rade de l'île de Ré, lui livra un combat qui fut très-vif, éteignit le feu que l'ennemi avait mis à son vaisseau amiral, et obtint un avantage signalé. La nouvelle de la paix signée à Montpellier termina aussitôt cette guerre maritime et les Rochelois se soumirent.

XX. — Louis XIII revint du Midi par Arles, Aix, Marseille, Avignon et Lyon, toutes villes qu'il n'avait pas encore visitées. Son passage fut partout marqué par des fêtes.

Il reçut à Avignon le duc de Savoie, qui venait se plaindre des entreprises des Espagnols dans la Valteline, ou vallée de l'Adda supérieur. La Valteline, catholique, appartenait aux Grisons protestants, et supportait ce joug avec une peine extrême; les troubles y étaient fréquents, les deux religions s'y faisaient une guerre acharnée. L'Espagne qui l'avoisinait par Milan, et l'Autriche par le Tyrol, intervenaient sans cesse pour protéger les catholiques, et mettaient cette protection à profit pour assurer de ce côté une communication libre à leurs armées. Or, il importait à la France et à la Savoie d'empêcher les deux branches de la maison d'Autriche de s'établir dans ce pays, d'y bâtir des forts, d'y agir en souveraines et peut-être de se le partager. Bassompierre, envoyé par Luynes en Espagne pour s'opposer aux entreprises du gouverneur de Milan, avait obtenu, le 25 avril 1621, un traité signé à Madrid, par lequel l'Espagne s'engageait à retirer ses troupes, moyennant une amnistie et des garanties accordées par les Grisons. Mais ce traité avait été mal exécuté; les troubles avaient continué; le duc de Féria, gouverneur de Milan, avait occupé Chiavenna; l'archiduc Léopold les districts voisins du Tyrol. Enfin l'Espagne avait obligé les Grisons à lui vendre leurs droits de suzeraineté sur la Valteline. Le duc de Savoie alarmé vint, accompagné d'un agent vénitien, engager la France à exiger

l'exécution pure et simple du traité de Madrid. On différa quelque temps de lui répondre, parce qu'on était absorbé par la lutte avec les calvinistes et qu'on voulait éviter la guerre avec l'Espagne. Cependant le roi, quand la paix de Montpellier le rendit plus libre, finit par prendre le parti dont Richelieu s'attribua l'honneur, de faire avec la Savoie et Venise un accord secret, de masser sur la frontière les troupes qui étaient encore sous les armes, et de réclamer l'exécution du traité. L'Espagne alors proposa de remettre les points litigieux à l'arbitrage du Pape, ce qui fut accepté.

Louis XIII, arrivé à Lyon, y trouva sa mère et Anne d'Autriche. Il témoigna à Marie de Médicis plus de confiance apparente qu'il n'avait fait jusque-là; il venait enfin d'obtenir du Pape le chapeau pour l'évêque de Luçon. On avait fait valoir à Rome les services que Richelieu avait rendus à la France, en réconciliant la mère et le fils. Marie de Médicis sut utiliser ces dispositions, ainsi que l'éloignement de Condé. Les ennemis du prince, enhardis par son espèce de disgrâce, ne négligèrent rien pour empêcher qu'il revînt à la cour. Ils l'accusèrent d'aspirer au trône, et de vouloir usurper le gouvernement par anticipation; accusation qui parut vraisemblable, car Louis XIII n'avait pas d'enfants et son frère Gaston était faible et maladif.

Des défiances, des accusations de complots, vrais ou supposés, se mêlaient aux fêtes ordinaires de la cour. Le roi, toujours inquiet et dissimulé, montrait des ombrages à tout le monde, à ses ministres, à ses favoris, même à la reine Anne d'Autriche. Son caractère sombre était plus propre à favoriser les intrigues qu'à les déconcerter. Il ne voulait plus que personne gouvernât sous son nom, et cependant on sentait qu'une direction manquait au gouvernement.

Son retour à Paris, où il fit une entrée le 10 janvier 1623, ne changea rien à cette situation. Seulement il fallut modifier le conseil, qui était profondément divisé. Schomberg, que Condé absent ne pouvait plus soutenir, fut disgracié, quoiqu'il en fût l'homme le plus considérable. On lui retira la surintendance des finances, qui fut donnée au marquis de la Vieuville, et la grande maîtrise de l'artillerie, qui fut donnée au fils de Sully. On ne lui laissa que le gouvernement de l'Angoumois, où il avait remplacé Épernon, transféré dans celui de la Guyenne après la mort de Mayenne. Candale, fils d'Épernon, avait prétendu à la survivance de l'Angoumois. Dès qu'il sut que

Schomberg avait perdu ses charges, il lui envoya un cartel; le duel eut lieu, mais Schomberg eut l'avantage.

Le nouveau surintendant, la Vieuville, supplanta son prédécesseur au moyen d'une intrigue et grâce à la faveur de la reine mère. Il était gendre du trésorier de l'épargne, Beaumarchais, un des hommes les plus riches de France, et il avait fait espérer qu'il trouverait du crédit, chose nécessaire après les dépenses causées par une guerre civile de deux ans. Il y réussit peu, ne montra pas l'habileté qu'on attendait de lui, et devint bientôt très-impopulaire.

Le vieux chancelier Sillery et son fils Puisieux, secrétaire pour les affaires étrangères, se trouvaient par le fait les ministres dirigeants. Ils cherchèrent à se maintenir, au moyen d'un certain équilibre; ils se proposaient de ramener Condé à la cour, et de faire entrer dans le conseil les princes ainsi que les plus puissants gouverneurs de province, c'est-à-dire les plus grands seigneurs de France. Avec ce double appui, et en ménageant la reine mère et l'évêque de Luçon, ils se flattaient de rester maîtres du pouvoir. La situation paraissait favorable, car on avait la paix au dedans et au dehors. L'exécution du traité de Montpellier souffrait alors peu de difficultés importantes; la seule question de politique étrangère dans laquelle la France fût engagée sérieusement, celle de la Valteline, était ajournée. La mort du président Jeannin, celle du duc de Bouillon, et d'autres personnages considérables, délivraient le chancelier et son fils de leurs compétiteurs les plus sérieux. Mais la froideur que Louis XIII montrait à ceux qui le servaient, et la facilité qu'il semblait avoir à changer les hommes, encourageaient une foule d'ambitions, en sorte que la grande affaire des ministres, c'est Richelieu qui le reconnaît, était de défendre leur position. La composition du conseil, la manière dont les influences y seraient pondérées, les mariages des grands, la distribution des gouvernements, étaient l'objet de combinaisons que le temps se passait à faire et à défaire.

Richelieu était ménagé à cause de son crédit sur la reine mère, et en même temps tenu à l'écart, à cause des ombrages qu'inspiraient son caractère et ses talents. Il affecta un amour du repos qu'il n'avait nullement. Il était assez habile pour contenir son ambition, et pas assez pour la dissimuler. Dans sa retraite prétendue, il s'occupait de tout, il harcelait les ministres, les critiquait ou les attaquait sur les points faibles; il fai-

sait lentement, mais sûrement, le siége en règle du ministère. Ce lui fut, à tout prendre, chose aisée; car il avait devant lui des adversaires divisés, la plupart médiocres, dont chacun songeait à soi. Le mécontentement était si général que le Parlement voulut entreprendre de s'en faire l'organe. Richelieu avait donc beau jeu; il renonça peu à peu à une dissimulation inutile, et en vint à déclarer à Sillery et à Puisieux une guerre ouverte. Il combattit l'idée de faire entrer dans le conseil les princes et les gouverneurs de province, ce qui équivalait, selon lui, à remettre le roi en tutelle. Il soutint qu'au contraire il fallait que le roi « agît davantage, en apparence et en effet. »

Le vieux Sillery, que ses flatteurs appelaient le *Nestor du roi*, se défendit avec autant de prudence que d'habileté; mais son âge et ses infirmités encourageaient les agressions. Puisieux, son fils, défiant et arrogant, essaya de combattre les intrigues par d'autres intrigues. Il eut ou on lui prêta la pensée de devenir favori, et d'occuper la place que Luynes avait laissée vacante. La Vieuville, qui se savait très-attaqué personnellement et ne se fiait pas à la solidité de sa faveur auprès du roi, jugea qu'il ne pourrait se maintenir avec les Brulart, quoiqu'il fût entré au conseil grâce à leur appui. Puisieux ayant eu un démêlé avec la reine mère, il mit l'irritation de Marie de Médicis à profit pour faire disgracier le père et le fils, et il offrit l'entrée du conseil à Richelieu, au mois de février 1624.

Richelieu s'était toujours regardé comme l'homme nécessaire. Jamais ambitieux n'avait agi avec tant de foi en lui-même et de dédain pour ceux qui ne le valaient pas. Il avait donc eu le soin de ménager sa fortune et de se concilier le roi, en restant le conseiller de sa mère. Cependant, plus il approchait du pouvoir, moins il parut pressé d'y arriver, et dans un temps où tout se faisait par l'intrigue, ce fut par la force des événements et par sa propre supériorité qu'il s'y éleva. Aussi commença-t-il par faire ses conditions. Il affecta de décliner la charge qu'on lui imposait; il prétexta la faiblesse de sa santé, les jalousies dont il ne pouvait manquer d'être l'objet, la nécessité de résister à toutes les sollicitations. Il offrit d'assister le conseil sans en être, se déclarant pourtant prêt à obéir, si l'obéissance était nécessaire. Au fond, il prétendait s'assurer qu'il serait le maître. Il établit en principe que sa porte serait fermée à tous les visiteurs. Puis, dès le mois d'avril, il exigea qu'on lui

reconnût, en qualité de cardinal, la préséance sur le chancelier, le connétable et même les princes du sang : comme le cardinal de la Rochefoucaud était plus ancien que lui, il n'occupa encore que le second rang, mais ce second rang nominal était le premier en réalité.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

LOUIS XIII.

(DEUXIÈME PARTIE.)

MINISTÈRE DE RICHELIEU.

I. — Richelieu commença par agir avec une certaine réserve. Mais il n'était pas homme à s'effacer longtemps. Balzac a dit de lui « que c'étoit un esprit à qui Dieu n'avoit pas donné de bornes. » On sentit bien vite qu'on avoit un maître et que le gouvernail était tenu par une autre main.

D'abord il demeura étranger aux intrigues qui troublaient la cour et le ministère, autant du moins qu'il le put, car sa nature ardente et passionnée le portait à s'occuper de toutes choses, des petites comme des grandes. Il ne voulait pas se compromettre inutilement pour des intérêts mesquins. Son but était de s'assurer peu à peu de la réalité du pouvoir, de ménager les susceptibilités du roi, très-convaincu de sa valeur, mais défiant et prévenu à son égard, de faire à l'intérieur des réformes vivement attendues, surtout depuis la défaite des huguenots, enfin de prendre au dehors une attitude plus ferme et plus digne, ses prédécesseurs ayant vécu au jour le jour. Il n'était d'ailleurs chargé que d'une partie des affaires étrangères, divisées entre plusieurs départements.

Justement irrité de la conduite des Espagnols dans l'affaire de la Valteline, il s'occupa de rétablir les anciennes alliances de la France, afin d'arrêter l'ambition de la cour de Madrid. Depuis longtemps on avait formé le projet d'un mariage de la dernière fille de Henri IV, Henriette-Marie, avec le prince de Galles, qui fut Charles Ier. Ce projet avait été ajourné par plusieurs motifs dont le principal était la différence de religion. Richelieu le reprit.

Jacques Ier cherchait alors à faire rendre le Palatinat à son gendre l'électeur Frédéric V, dont une armée espagnole occupait les États. Il désirait dans ce but se rapprocher de la cour

de Madrid, où le prince de Galles, accompagné du favori Buckingham, parut inopinément et demanda la main d'une infante. Rien ne pouvait être plus contraire aux intérêts de la France qu'une alliance de l'Espagne et de l'Angleterre. Dès que le cardinal fut ministre, il profita de quelques difficultés qui s'étaient élevées entre Jacques Ier et le comte d'Olivarès pour renouer les négociations du mariage du prince de Galles avec Henriette-Marie. L'avantage politique était certain et considérable, car on devait prévoir que les guerres d'Allemagne deviendraient dans peu des guerres européennes. Il fallait s'emparer d'une alliance importante, et surtout l'enlever aux Espagnols. La différence des religions était un obstacle, mais Richelieu croyait pouvoir le surmonter et même en tirer parti. Il prétendait stipuler la liberté du culte catholique pour la future reine d'Angleterre et sa suite, et des garanties pour les catholiques anglais, analogues à celles dont les calvinistes jouissaient en France.

Jacques Ier y consentait, mais à la condition de n'accorder aux dissidents, c'est-à-dire aux catholiques, que la liberté secrète, non publique; encore était-il résolu à n'en faire qu'une promesse verbale, sans engagement écrit. Richelieu insista sur la nécessité de garanties réelles qui touchaient à sa sûreté, à son honneur, à la continuité de ses bons rapports avec la cour de Rome. Il voulait l'alliance anglaise sans sacrifice pour la religion, et même avec des avantages pour le catholicisme. Il tenait à ce que sa politique ne pût être faussement interprétée ni à Rome, ni en France, où l'opinion catholique avait été surexcitée par les derniers soulèvements des huguenots. Il croyait d'ailleurs, et tout fait penser que cette conviction était sincère [1], que l'hérésie d'Angleterre n'aurait qu'un temps, comme toutes les autres hérésies qui avaient disparu. Les Anglais se récrièrent; Jacques Ier soutint qu'il ne pouvait heurter l'état de l'opinion dans son royaume, que les catholiques ses sujets n'y gagneraient rien, et qu'un contrat de mariage où l'on insérerait de pareilles conditions ne serait jamais accepté par le Parlement. Le cardinal finit par accorder qu'on en fît simplement l'objet d'un *article particulier*. Henriette-Marie eut le droit d'avoir une chapelle ouverte partout où elle irait, et Jacques Ier prit l'engagement de ne plus persécuter les catholiques. Richelieu envoya le père de Bérulle exposer au Pape la suite de cette

[1] Mémoires de Richelieu, an 1624.

négociation, mais il n'attendit pas l'agrément de la cour de Rome pour conclure le traité.

Pendant cette affaire, des envoyés de Hollande arrivèrent à Compiègne. La Hollande était rentrée en lutte avec l'Espagne depuis l'expiration de la trêve de douze ans en 1621. Richelieu craignait qu'elle ne se fatiguât de la guerre et qu'elle ne désirât un traité. Le parti belliqueux s'y était naturellement affaibli par l'effet d'une paix de douze ans; le chef de ce parti, Maurice de Nassau, venait de mourir, et son frère, Frédéric-Henri, qui le remplaçait, n'avait ni le même crédit, ni la même renommée militaire. Les Hollandais ne pouvaient continuer les hostilités s'ils n'obtenaient un appui étranger, ou si l'Angleterre se rapprochait trop étroitement de l'Espagne. On devait craindre que Philippe IV ne leur accordât, en sauvegardant l'honneur de la couronne, une demi-indépendance favorable à ses intérêts comme aux leurs. Ce qui se fit en 1648 pouvait se faire en 1624. Richelieu voulut conjurer ce danger; en conséquence, il promit aux envoyés de la république de renouveler le payement des subsides que la France avait cessé de payer depuis l'insuccès de son intervention en faveur de Barneveld. Seulement il obligea les Hollandais à accorder des facilités aux Français qui commerçaient dans les Indes, à admettre que dorénavant le ministre de France à la Haye serait catholique, et que les troupes françaises auxiliaires des Provinces-Unies auraient des aumôniers (traité du 20 juillet 1624). Il s'excusa encore de ces stipulations auprès du Pape, en faisant valoir la raison d'État et les avantages qu'elles offraient au point de vue religieux.

Quelques semaines avant le traité, Ernest de Mansfeld fut reçu à la cour de France et eut une entrevue secrète avec Louis XIII. L'Empereur avait rétabli son autorité en Allemagne, mais on prévoyait que les hostilités y recommenceraient prochainement, et Richelieu voulait se réserver d'y jouer un rôle.

II. — La Vieuville, toujours inquiet et jaloux, préoccupé de ses intérêts personnels et ne se confiant à personne, fatiguait la cour de ses intrigues, montrait des prétentions extravagantes, agissait en dehors des autres membres du conseil, souvent même à l'insu du roi, et « ne faisoit pas, dit Richelieu, un pas sans broncher. » Il fut plusieurs fois averti « de modérer sa conduite », et il n'en tint aucun compte. Son éloignement fut proposé. Richelieu, qui l'estimait peu, le défendit faiblement.

Louis XIII l'appela à Saint-Germain, le 3 août, et l'y fit arrêter par de Tresmes, un de ses capitaines des gardes. Comme il avait su des secrets d'État et qu'on craignait qu'il ne parlât trop, on l'envoya quelque temps prisonnier au château d'Amboise.

Le cardinal, prévoyant ce renvoi, n'avait cessé de remontrer au roi la nécessité de faire de bons choix, non des choix de hasard, et d'établir dans le conseil une homogénéité et une solidarité nécessaires. Schomberg, homme intègre et d'une valeur incontestée, subissait une injuste disgrâce; on lui rendit la charge de grand maître de l'artillerie. Cependant Louis XIII refusa de le replacer à la surintendance des finances, où il s'était fait des ennemis. Richelieu imagina de ne pas nommer de surintendant, et de confier les finances à trois administrateurs, qui seraient choisis parmi les gens de robe et n'auraient pas l'entrée du conseil secret. C'était d'ailleurs un moyen pour lui de se prémunir contre la gêne d'un contrôle. Le roi ayant accepté, on choisit Champigny, déjà contrôleur général, et Michel de Marillac. Le troisieme administrateur désigné, Molé, aima mieux garder la charge de procureur général. Richelieu arriva ainsi à ses fins. Il reconstitua un gouvernement d'hommes capables, mais qui ne pouvaient lui faire ombrage, et qu'il était sûr de diriger. Il prit aussi le soin de dissimuler son autorité et de ménager les jalousies que son élévation causait. La Vieuville avait disgracié quelques personnages importants, entre autres le colonel d'Ornano, gouverneur de Gaston de France, pour le punir d'avoir demandé l'admission de Gaston au conseil. Richelieu obtint du roi qu'Ornano fût tiré de la Bastille et reprît sa charge.

Il désirait éviter les haines que ses prédécesseurs avaient bravées, et loin de prétendre abaisser les grands, il cherchait alors à leur assurer toutes les satisfactions légitimes. Il croyait qu'il n'en aurait que plus de force pour résister aux prétentions injustes et prévenir ou punir les rébellions [1].

Ses projets de réformes et de changements dans l'administration ne pouvaient tous s'exécuter sur-le-champ. Pour contenter l'attente publique, il entreprit d'abord contre les financiers une enquête pareille à celle qu'avait fait Sully. Ces enquêtes extraordinaires étaient regardées à la fois comme un acte de haute moralité et une déclaration que le gouvernement ne tolérerait plus ce que les circonstances ou sa propre faiblesse

[1] Mémoires de Richelieu, an 1624. Coll. Michaud, t. I, p. 303.

lui avaient laissé permettre. Une chambre de justice, composée de juges choisis dans tous les parlements, fut chargée d'examiner les opérations des partisans; on obligeait ces derniers à rendre compte de toutes les acquisitions personnelles qu'ils avaient pu faire depuis vingt ans; provisoirement ils étaient suspendus des offices qui leur appartenaient. Mais comme les procédures menaçaient d'être longues et compliquées, on finit par se borner, suivant l'usage, à un petit nombre de condamnations; la plupart des partisans se rachetèrent des poursuites au prix d'une contribution qu'on leur laissa fixer. Beaumarchais, beau-père de la Vieuville, avait pris la fuite; la Vieuville, impliqué dans les poursuites dont il était l'objet et convaincu lui-même de prévarication sous quatre chefs, fut gracié par le roi.

III. — La plus délicate des affaires étrangères était celle de la Valteline, pour laquelle on avait accepté la médiation du Pape. Les Espagnols avaient remis les forts de ce pays à des garnisons pontificales. Urbain VIII proposa un arrangement qui laissait aux Espagnols le passage libre d'Italie en Allemagne, mais non celui d'Allemagne en Italie. Cette décision, qui couvrait les Italiens, sans donner satisfaction aux intérêts de la France, ne fut accueillie que verbalement par le commandeur de Sillery, frère de l'ancien chancelier et ambassadeur de Louis XIII à Rome. Richelieu refusa d'y souscrire, rappela le commandeur, qu'il remplaça par Béthune, et exigea que l'Espagne ne gardât aucun droit sur la Valteline.

La question était à peu près insoluble par les voies pacifiques. Car si l'Espagne et l'Autriche désiraient éviter une rupture, elles ne voulaient à aucun prix renoncer à une communication dont les dernières guerres d'Allemagne leur avaient démontré la nécessité. Rome s'était uniquement occupée de garantir les intérêts de l'Italie et de sauvegarder ceux de la Valteline catholique contre les entreprises des Grisons protestants. Toutes ces puissances se flattaient d'amener le cardinal à une transaction, fondée sur ce que l'intérêt français était le moindre et surtout le moins direct de tous. Mais Richelieu s'y refusa. Il ne voulait pas que l'Espagne pût, comme l'avait dit Henri IV, serrer la gorge à l'Italie et les pieds aux Grisons, ni se faire reconnaître des droits qui, étant une menace pour les alliés de la France en Suisse et dans la Péninsule, en étaient aussi une pour l'équilibre européen. Il résolut, malgré l'oppo-

sition ou les hésitations du conseil, d'employer la force. Il écrivit au comte de Béthune : « Le roi ne veut plus être amusé ; on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le Pape moins incertain et les Espagnols plus traitables. » Il assura d'ailleurs la cour de Rome que les catholiques de la Valteline seraient protégés par la France aussi bien que par l'Espagne, et il déclara qu'il ne pouvait admettre les prétendus motifs religieux dont cette dernière puissance colorait son ambition.

Le marquis de Cœuvres fut envoyé en Suisse comme ambassadeur, pour répéter aux cantons que la France veillait sur leurs droits, leur distribuer de l'argent et lever des hommes sur leurs territoires. Il gagna sans peine les cantons protestants ; les cantons catholiques, travaillés par l'Espagne qui ne cessait de mettre la question religieuse en avant, montrèrent moins de facilité. Il finit pourtant par se procurer une armée composée de trois mille hommes de pied français, cinq cents chevaux et quatre mille Suisses. Il chassa les garnisons autrichiennes du pays des Grisons, passa ensuite dans la Valteline, où il fit une campagne d'hiver, y occupa Tirano, Chiavenna, et força les garnisons pontificales à se retirer (janvier 1625).

Richelieu ne voulait pas une guerre générale. Il était convaincu que Rome se contenterait de récriminer par les voies diplomatiques, et il comptait amener l'Espagne à composition. Mais pour arriver à ce dernier résultat, il croyait devoir menacer et effrayer. Il soutint donc le duc de Savoie dans ses réclamations sur quelques territoires de la république de Gênes ; il lui promit le secours d'une armée commandée par Lesdiguières et celui de vaisseaux qu'il fit équiper dans ce but au port Louis, près de Blavet.

Tout à coup, au moment le plus imprévu, les huguenots se soulevèrent. L'exécution du traité de Montpellier, signé depuis plus de deux ans, ne s'achevait pas et présentait des difficultés inattendues. Il s'agissait de faire poser les armes à un parti qui depuis soixante ans les avait toujours portées, au moins pour la défensive. Ce parti, plus aigri qu'abattu, contestait la plupart des mesures prises par le gouvernement, et se plaignait très-haut des délais mis à l'exécution de certains articles, par exemple à la démolition du fort Louis, élevé en face de la Rochelle. Soubise était alors retiré dans cette ville, « comme les oiseaux craintifs, dit Richelieu, se cachent dans le creux des rochers quand l'aigle les poursuit. » On ne lui avait pas encore

payé, non plus qu'à Rohan, la pension promise. Toujours prêt à se jeter dans les aventures, il se mit en mer avec une escadre que les Rochelois lui fournirent, prit le large comme pour un voyage de long cours, puis fondit sur le port Louis, s'empara des vaisseaux du roi qu'on équipait pour le siége de Gênes et qui n'étaient pas entièrement armés, enfin occupa Blavet et essaya d'enlever le fort. Le fort résista; Vendôme, qui commandait en Bretagne, eut le temps d'accourir. Soubise jugea périlleux d'attendre les troupes royales qui allaient arriver de tous côtés. Il profita d'un vent favorable pour emmener les plus grands vaisseaux et rentrer dans le pertuis d'Antioche et le havre de l'île de Ré. Les Rochelois, qui avaient commencé par désavouer leur participation à une entreprise téméraire, furent enhardis par le succès de ce coup de main. Ils prirent les armes et entraînèrent le reste des calvinistes. Castres, Montauban, se prononcèrent. Rohan assembla les églises et souleva les Cévennes.

Richelieu était surpris. N'ayant plus de vaisseaux pour le siége de Gênes, il ne put envoyer au duc de Savoie qu'une armée de terre. Il se vit arrêté à l'improviste, au moment où il avait accepté, sans la désirer toutefois, la possibilité d'une guerre étrangère; même sa marine, très-faible et très-réduite, ne lui permettait pas de lutter avec succès contre la flotte désormais redoutable de Soubise. Le conseil fut jeté dans une grande perplexité; Richelieu tint bon. Il se vante dans ses Mémoires d'avoir « regardé d'un cœur assuré toute cette tempête. »

Il envoya immédiatement, pendant que Lesdiguières passait les Alpes, deux armées de six mille hommes chacune, l'une en Bretagne, l'autre en Poitou, et chargea Épernon et Thémines, qui avaient des commandements dans le Midi, de faire le dégât autour de Montauban et de Castres. Il espérait encore prévenir les deux guerres, celle du dehors et celle du dedans, ou au moins les arrêter, parce qu'il avait de l'argent et des alliés, et que ses ennemis n'en avaient pas. Il était convenu que l'Espagne, occupée en Hollande et même en Allemagne, éviterait d'entrer en lutte avec la France, et que le parti catholique européen n'irait pas s'armer contre lui pour la religion, dont Louis XIII montrait assez ne vouloir que le progrès. Au dehors, la France ne devait alarmer personne, car elle ne prétendait rien pour elle. Au dedans, les huguenots ne pouvaient compter ni sur les grands qui avaient appris à obéir, ni sur les étrangers,

avec lesquels le roi avait d'étroites alliances. Dans ces conditions, Richelieu pensa que le plus pressé était de couper court à la guerre étrangère, et de faire, si l'on pouvait, une paix sérieuse pour la Valteline, Gênes, même le Palatinat, tout en ménageant des alliés qu'on possédait, qu'on était exposé à ne plus retrouver, et qu'il importait avant tout de garder. Si l'on y réussissait, on pourrait écraser les huguenots ; sinon, on donnerait à ses derniers une satisfaction telle quelle, et on réserverait toutes ses forces pour la guerre étrangère, qui serait alors conduite avec les ressources et la vigueur nécessaires.

Ce plan arrêté, le cardinal ne cessa de resserrer ses alliances. Il insista près de la cour de Rome sur l'urgence d'obtenir les dispenses nécessaires pour le mariage anglais, et il les obtint en effet par l'entremise du père de Bérulle. Jacques Ier étant mort le 11 mars, le prince de Galles lui succéda sous le nom de Charles Ier, et le mariage fut célébré à Paris par procuration quelques semaines après. Au mois de mai, Buckingham vint à Paris, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, chercher la nouvelle reine d'Angleterre. Espérant entraîner la France à prendre parti directement dans les affaires d'Allemagne, il offrit sa médiation entre Louis XIII et les calvinistes. On n'eut garde de l'accepter, ce qu'on jugeait contraire à la dignité de la couronne, ni de se compromettre trop ouvertement dans les affaires d'Allemagne, ce qui eût créé de nouvelles difficultés pour le traité espagnol. Mais comme on voulait engager les Anglais sans trop s'engager soi-même, on décida qu'on leur fournirait pour la Hollande et l'Allemagne un corps de cavalerie qu'ils prendraient à leur solde, et qu'en retour ils fourniraient huit vaisseaux.

Des arrangements analogues furent pris avec les États de Hollande. Richelieu leur avait donné dès le mois de mars quelques auxiliaires que des transports hollandais conduisirent par mer au secours de Breda, assiégée par Spinola et les Espagnols. Spinola entra dans la place le 25 mai. Richelieu exigea en retour que les Hollandais lui fournissent vingt vaisseaux, et comme il ne se fiait pas à la fidélité d'une escadre calviniste, il voulut qu'on le laissât placer sur chaque vaisseau un commandant français, supérieur au commandant hollandais, et cent hommes de la marine française. Ces conditions, longuement débattues, finirent par être acceptées ; on fut dès lors en mesure de tenir la mer avantageusement contre Soubise.

Ce que Richelieu avait prévu pour les affaires étrangères se réalisa. Cœuvres occupait la Valteline, moins Ripa; Lesdiguières et le duc de Savoie assiégèrent Gênes, que le duc de Féria défendit avec une armée espagnole; mais la guerre demeura localisée, et le légat Barberini, neveu du Pape, vint à Paris, au mois de mai, négocier un traité entre la France, Rome et l'Espagne. Richelieu accepta les négociations et s'en félicita; il refusa seulement d'accorder une suspension d'armes qu'il jugeait inutile et même dangereuse, parce qu'elle n'eût servi qu'à prolonger la situation.

Il pouvait maintenant porter sa principale attention du côté des huguenots. Soubise avait fait une descente dans le Médoc; il envoya contre lui la flotte royale assistée des vaisseaux anglo-hollandais. Il n'en fit pas moins aux calvinistes des propositions pacifiques par l'entremise de Bellujon, agent de Lesdiguières. Il leur offrit de payer l'arriéré qui leur était dû et de donner à Rohan un commandement en Italie, à Soubise la duché-pairie. Il se montra même accommodant sur la plupart des points en litige, sauf le rasement du fort Louis, que le roi avait des raisons graves et particulières de vouloir encore garder un certain temps. Les députés généraux des églises, étant venus à Fontainebleau avec des sauf-conduits pour y négocier le traité, demandèrent à en référer à leurs commettants.

Pendant ce temps Soubise surprit la flotte royale, le 16 juillet, et brûla le vaisseau de l'amiral hollandais Houtstein, avec lequel il venait de faire une convention de neutralité. Il essaya aussi, mais sans succès, de brûler celui du commandant français Manty. Ce dernier lui donna la chasse et faillit s'emparer de lui. Quoique les négociations n'eussent pas cessé et que Bellujon fût même parti avec des instructions pour la Rochelle, l'amiral de Montmorency alla remplir sa charge et prendre le commandement de la flotte. Le 14 septembre il canonna l'escadre calviniste au havre appelé la fosse de l'Oye dans l'île de Ré, la força de s'échouer, fit une descente dans l'île, et battit Soubise, qui s'enfuit à Oléron sur une simple chaloupe. L'amiral, croyant l'ennemi hors de combat, se retira trop tôt à Chef-de-Bois, près de la Rochelle. Soubise revint, renfloua ses bâtiments à la marée haute, et engagea deux nouveaux combats le 15 et le 16. Montmorency, secondé par Houtstein et les Hollandais, qui voulaient se venger à tout prix, enleva ou brûla plusieurs vaisseaux calvinistes, obligea le fort de Saint-Martin

de Ré de se rendre à composition, et occupa l'île d'Oléron. Soubise, ayant rallié les débris de son escadre, qui comprenait encore plusieurs des grands vaisseaux du roi, s'enfuit en Angleterre, où il fut l'objet d'ovations populaires; car les Anglais, toujours animés de passions religieuses et favorables à leurs coreligionnaires, voulaient protester contre l'alliance de Charles Ier avec la cour de France [1].

La négociation entreprise par le légat était loin d'aboutir. Le légat demandait qu'on restituât au Pape les forts de la Valteline, et que la souveraineté de ce pays fût enlevée aux Grisons, pour y mieux assurer la liberté du catholicisme. La France répondait à la seconde de ces demandes par un refus formel, attendu qu'elle avait promis sa garantie aux Suisses et aux Grisons. Elle ne voulait pas d'ailleurs admettre que des sujets pussent être enlevés à leur souverain pour cause de religion. Enfin elle exigeait de son côté que l'Espagne abandonnât tout à fait les passages. Trois mois de discussion n'ayant amené aucun résultat, le cardinal, diffamé par un parti ardent qui l'accusait de trahir les intérêts du catholicisme, voulut, dans le cas d'une rupture avec Rome, se faire forcer la main et mettre sa responsabilité à couvert. Il écrivit au roi pour lui proposer d'assembler un conseil extraordinaire, auquel seraient appelés les princes et les personnes les plus qualifiées du royaume.

L'assemblée s'ouvrit le 19 septembre, jour auquel le légat partit pour se retirer à Avignon et y attendre de nouvelles instructions. Elle fut composée des princes du sang, de grands officiers de la couronne, de ducs, de maréchaux, de cardinaux, de députés du clergé, des parlements et des autres cours souveraines; le prévôt des marchands de Paris y fut aussi convoqué. Le chancelier d'Aligre exposa l'état des négociations. Schomberg et Richelieu opinèrent pour la guerre. Le cardinal soutint qu'il fallait que la paix fût « honorable pour Sa Majesté et avantageuse pour le royaume », que ni les embarras de l'expédition de Gênes, ni l'état des finances, ni la rébellion des huguenots, n'empêchaient que « la réputation de l'État fût préférable à toutes choses ». Il représenta que le roi avait l'argent et les hommes disponibles, que les huguenots étaient à demi vaincus, et que le clergé fournirait toujours les contributions nécessaires pour achever de les réduire.

On envoya sur-le-champ quelques renforts en Italie, où Lesdiguières et le duc de Savoie avaient été ramenés par Féria et

une armée espagnole jusqu'à Verrue, sur le Pô. Ces renforts permirent de faire lever le 7 novembre le siége de Verrue, et de sauver ainsi, après une campagne inutile et peu brillante, l'honneur des armes françaises. On envoya Bassompierre en ambassade extraordinaire auprès des cantons suisses pour y distribuer de l'argent, y faire des levées, et y combattre l'action contraire de l'Espagne et des puissances catholiques.

Les Espagnols avaient défendu Gênes, qui était leur alliée, leur grande place de banque, et leur rendait d'importants services maritimes. Ils avaient aussi mis l'*embargo* sur les marchandises françaises, acte qui avait attiré des représailles de la part de la France. Cependant leur guerre dans les Pays-Bas et celle qu'ils craignaient en Allemagne, où ils s'opposaient au rétablissement du Palatin, les obligeaient à se réserver et à ménager leurs finances. Les négociations du nonce ayant échoué, ils les rouvrirent pour leur propre compte. L'ambassadeur français, du Fargis, écrivit qu'Olivarès voulait la paix. On lui répondit de traiter, pourvu qu'il obtînt satisfaction sur les deux points essentiels; que pour le consentement du Pape, on en était sûr, les arrangements pour la religion étant de ceux que Rome ne pouvait proposer, mais qu'elle devait accepter.

Richelieu poursuivit donc un double traité avec les huguenots et avec les Espagnols, dans des conditions qui semblaient également favorables, les uns et les autres désirant le conclure. Cependant il était contrarié par les catholiques ardents, qui critiquaient ses alliances, contestaient l'intérêt de la France dans la question de la Valteline, voulaient qu'on rétablît la bonne intelligence avec l'Espagne, et qu'on écrasât la Rochelle, comme l'Empereur avait écrasé la Bohême. Ce parti appuyait le nonce et croissait peu à peu en force et en audace. La reine mère et sa maison le favorisaient. Il agissait à l'étranger. Richelieu était déchiré dans une foule de libelles; on l'appelait le cardinal des hérétiques; il se crut obligé de répondre à ces attaques en convoquant une assemblée du clergé, dont il obtint la condamnation de plusieurs thèses affichées contre sa politique.

Il ne trouva pas les esprits mieux disposés chez ses alliés protestants. Le peuple d'Amsterdam fit une émeute contre le gouvernement hollandais, qui avait prêté des vaisseaux pour écraser les calvinistes de France, et l'escadre hollandaise fut rappelée. Les Anglais se livrèrent d'autant mieux à des mani-

festations répétées en faveur de Soubise, que le mariage de leur roi avec Henriette-Marie leur inspirait de vives appréhensions. Charles I[er] et son favori Buckingham s'effrayaient de l'émotion du pays. Pour calmer les susceptibilités protestantes, Buckingham resserra la reine de près, surveilla son entourage, voulut modifier la composition de sa maison, et tourmenta les catholiques.

Louis XIII, ayant réclamé la restitution des vaisseaux que Soubise avait menés en Angleterre, ne reçut pour réponse que des récriminations. Charles I[er] se plaignit que la France négligeât de travailler au rétablissement de l'électeur palatin. Le roi de Danemark et les États du cercle de basse Saxe étaient entrés en campagne dans ce but. L'Angleterre et la Hollande désiraient entraîner Richelieu. Buckingham se rendit à la Haye, signa le 9 décembre un traité entre les États généraux, Christian IV et Charles I[er], et annonça sa venue en France. Richelieu refusa de l'y recevoir. On attribua la cause de ce refus à un amour romanesque que le favori anglais, l'homme le plus vaniteux de son temps, avait affecté de montrer pour Anne d'Autriche lors de son ambassade précédente; mais la véritable raison fut que Richelieu tenait à se montrer offensé de la conduite du gouvernement anglais. Il voulait ramener ce gouvernement à plus d'égards, obtenir de lui qu'il traitât mieux les catholiques et les Français. Il voulait aussi se dispenser d'accueillir à la cour de France un témoin et un solliciteur gênant; car il était décidé à se réserver la liberté de se rapprocher de l'Espagne, à ne prendre aucun engagement avec le roi de Danemark, et à ne pas effrayer inutilement l'union catholique d'Allemagne. Il se plaignait très-haut du traité signé à la Haye. Il déclara à la Hollande que si elle rappelait son amiral, il cesserait aussitôt le payement des subsides, et il obligea les États généraux à céder.

Comme il importait extrêmement aux Anglais d'empêcher la conclusion d'un traité entre la France et l'Espagne, Charles I[er] consentit à ne pas se faire représenter à Paris par Buckingham, et à y envoyer d'autres négociateurs, qui furent le comte Holland et le secrétaire Carlton. Ces derniers trouvèrent à leur arrivée l'accord presque conclu entre le cardinal et les réformés. Richelieu avait hâte d'en finir de ce côté, pour être plus fort et pour avoir meilleur marché de l'Espagne. Il représentait au conseil qu'on aurait toujours le temps de ruiner le parti calvi-

niste, que ce parti ne manquerait pas d'en fournir des raisons; qu'on devait se contenter de lui imposer des conditions telles que la conservation du fort Louis, et ne pas courir le risque de le voir chercher de l'appui chez quelques grands mécontents ou chez les Anglais. Toutes les difficultés étaient levées, excepté deux, l'une que le cardinal eût voulu faire deux traités séparés avec Montauban et avec la Rochelle, pour diviser ses ennemis; l'autre que la Rochelle insistait pour la démolition immédiate du fort Louis. Les ambassadeurs anglais décidèrent les Rochelois à consentir à l'ajournement de cette démolition, en offrant de se rendre garants du traité et des promesses de Louis XIII. Richelieu accepta cette garantie qu'il avait d'abord refusée, et finit par accorder un traité unique qui fut signé le 5 février 1626. La France devait bientôt payer cher l'immixtion des ambassadeurs anglais dans une affaire toute intérieure.

Pendant que les huguenots faisaient la paix pour entretenir la guerre d'Espagne, l'Espagne la fit de son côté dans le but d'entretenir la guerre contre les huguenots. La grande habileté de Richelieu consista à mener cette double négociation avec un tel secret, qu'ayant sur les bras deux sortes d'adversaires, il les trompa les uns par les autres. Dès que les Espagnols apprirent l'arrivée du comte Holland et de Carlton à Paris, ils se décidèrent à céder sur les deux points qu'on leur présentait comme essentiels, et Fargis signa le 7 janvier un traité définitif avec Olivarès. Fargis, qui était sollicité par le père de Bérulle et en correspondance avec les chefs de l'opinion catholique à Paris, passa facilement sur quelques points accessoires, entre autres sur la satisfaction des alliés de la France comme Venise et la Savoie. Richelieu lui reprocha avec une certaine affectation d'avoir outre-passé ses instructions; il lui donna l'ordre de *raccommoder* le traité, ou tout au moins de le tenir secret, car il ne voulait pas que les Anglais pussent en avoir connaissance avant la signature de la paix avec les huguenots. On négocia donc quelques modifications très-secondaires, dont le principal objet était de gagner du temps, et le traité ainsi modifié (traité de Monçon) ne fut publié que le 5 mars.

Faire céder l'Espagne était pour Richelieu l'œuvre essentielle; or il avait obtenu que les forts de la Valteline fussent rasés, et que la volonté de la France prévalût. Mais les Espagnols et les huguenots, également trompés, gardèrent leurs défiances; Venise et le duc de Savoie, qu'on avait compromis,

élevèrent des plaintes, et ne se contentèrent pas de l'espèce de désaveu incomplet infligé à Fargis par le cardinal. Les États protestants se récrièrent et réclamèrent plus vivement les secours d'argent promis pour le rétablissement de l'électeur palatin.

IV. — Si donc Richelieu trouva moyen, en traitant avec les huguenots et avec l'Espagne, de sortir d'une situation très-compliquée, surtout à l'extérieur, il n'en sortit qu'à demi. Ses alliés d'Italie se plaignaient qu'il les eût abandonnés, ses alliés protestants qu'il les eût joués. Au dedans les catholiques ardents, lui reprochant d'avoir accordé la paix aux huguenots, écrivirent force libelles contre lui et sa politique; il fut obligé d'en faire condamner quelques-uns par le Parlement et la Sorbonne. Les gouverneurs de province mettaient dans l'accomplissement de leurs devoirs une tiédeur manifeste, surtout les ducs de Montmorency et de Vendôme. Richelieu était craint; il n'était pas encore admiré. Les complications et les témérités de sa politique n'avaient pas été rachetées par l'importance des résultats obtenus. Il paraissait plus apte à brouiller les cartes qu'à les démêler. Son caractère impérieux et roide, quoiqu'il affectât de se montrer souple et facile, éloignait de lui les courtisans. Ce n'était d'abord qu'un mécontentement sourd et peu sérieux, mais qui menaçait de s'étendre et de devenir général. Il le devint, quand on sentit que le cardinal se modérait de moins en moins, et que la possession du pouvoir, au lieu d'affaiblir la vigueur de ses haines contre ses adversaires, ne servait qu'à la fortifier.

La question du mariage de Monsieur, frère du roi, troubla la cour et y donna naissance à une cabale; c'était le terme dont on se servait. Gaston, alors duc d'Anjou, avait dix-sept ans. Louis XIII désira le marier, conformément au vœu de Henri IV, avec mademoiselle de Montpensier, la plus riche héritière de France. Étant lui-même d'une santé frêle et sans enfants, il jugeait ce mariage nécessaire pour assurer l'avenir de sa maison. C'était aussi un moyen d'enchaîner Gaston, qui était jeune, inconsidéré, et entouré d'intrigants de toute espèce. D'un autre côté, il y avait eu à la cour tant de brigues et de jalousies, que le roi, la reine mère, le cardinal lui-même, hésitaient à prendre une décision qui pouvait donner au prince une plus grande importance personnelle, et la pensée de se faire un parti dans l'État.

De tous les dangers auxquels on était exposé, le plus redoutable et le plus grave était celui des querelles intérieures de la famille royale. Dès que ce mariage fut proposé, l'entourage de Gaston entreprit de l'en dissuader, dans l'espérance de l'éloigner du roi, de sa mère, et surtout du cardinal qu'on détestait. On lui fit entendre qu'il serait plus puissant, s'il épousait une princesse étrangère. On flatta sa vanité et son ambition, en lui représentant qu'il était le premier prince du sang, qu'il devait faire la loi au lieu de la subir; que Richelieu étant détesté, il pouvait compter sur les nombreux ennemis du ministre à la cour et à l'étranger. Ces conseils étaient intéressés; plusieurs des serviteurs du duc d'Orléans avaient pris sur lui un empire qu'ils craignaient de perdre. La princesse de Condé nourrissait le vague espoir que son fils pourrait régner un jour. Le comte de Soissons prétendait pour son compte à la main de mademoiselle de Montpensier. Les irrésolutions du roi favorisèrent cette cabale.

L'homme qui exerçait le plus d'influence sur Gaston était le colonel d'Ornano, son gouverneur, que Richelieu avait ramené à la cour et même élevé au maréchalat, pour le gagner. Ornano, vain, ambitieux et imprévoyant, vit dans les flatteries dont il se trouva entouré l'occasion de jouer un rôle; il demanda pour Monsieur un apanage, un grand état de maison et l'entrée au conseil. Le roi, qui aimait peu son frère et craignait qu'un parti se formât sous son nom, était peu pressé de régler ces points. Ornano, excité par la princesse de Condé, représenta que Gaston n'était pas traité en fils de France, et qu'on ne devait pas le mécontenter. Il prétendit non-seulement le faire entrer au conseil, mais y entrer lui-même à sa suite. Louis XIII n'accorda que la première de ces demandes; Gaston fut seul admis au conseil; Ornano ne le fut pas. Il prit alors l'attitude d'un chef de parti, groupa autour de lui Déageant, Modène et d'autres anciens affidés de Luynes, ennemis naturels de Richelieu. Il essaya de gagner les ambassadeurs étrangers, tous mécontents, entretint des correspondances avec les princes, et fit pour son pupille les préparatifs, au moins éventuels, d'une évasion. L'exemple de la fuite du duc d'Alençon en 1575 n'était pas oublié; celui de la retraite de Marie de Médicis en 1619 était encore plus récent. Ornano espérait, ou renverser le ministre, ou l'obliger à un traité.

Le cardinal, dont la police était vigilante, fut promptement

averti de ces menées. On lui rapportait de toutes parts des propos inquiétants. Le premier président de Bretagne et l'évêque de Rennes vinrent lui dénoncer la conduite ambiguë du duc de Vendôme, qui semblait vouloir se fortifier dans son gouvernement. Quelques symptômes d'agitation se manifestèrent à Metz et dans une partie de la Lorraine. Le complot pouvait prendre de grandes proportions. Richelieu prétend que la conspiration se préparait non-seulement contre lui, mais contre le roi. « Comme un dragon qui veille incessamment au salut de son maître », il résolut de ne pas lui donner le temps d'éclater. D'accord avec Schomberg, il représenta à Louis XIII qu'on ne pouvait attendre de s'être procuré « des preuves mathématiques » ;qu'on n'avait aucuns moyens de ramener Ornano, dont les faveurs n'avaient fait qu'accroître l'ambition; que satisfaire Monsieur ne servirait qu'à rendre le maréchal plus insolent; que toute cabale était redoutable, « vu les mécontentements ordinaires en ce royaume » ; qu'à ne pas agir il y avait péril pour le roi, péril pour l'État, péril pour la reine mère, péril pour Monsieur lui-même, exposé à devenir le jouet des partis; qu'il fallait enfin arrêter le maréchal, en ayant seulement le soin d'agir avec secret et avec prudence, pour ne pas jeter le prince et son entourage dans quelque folle résolution.

Le 4 mai, Ornano, appelé à Fontainebleau, y fut arrêté par ordre du roi et envoyé à la Bastille. Ses deux frères et trois de ses serviteurs, Chaudebonne, Déageant et Modène, furent également mis en prison. Sa femme, la maréchale, dut s'éloigner de Paris; enfin le roi reprit les places fortes dont il était maître.

Ce coup d'État étonna les Vendôme, effraya la comtesse de Soissons pour son fils, et irrita Gaston, qui alla se plaindre au chancelier d'Aligre et à Richelieu. Richelieu déclara qu'il prenait sur lui la responsabilité de l'arrestation. D'Aligre, s'étant excusé d'y avoir eu part, perdit les sceaux pour avoir décliné sa participation à un acte du roi et du conseil; le cardinal les fit donner à Marillac.

Richelieu avait craint Condé, qu'il tenait en suspicion loin de la cour, et qui, mal réconcilié avec Marie de Médicis, pouvait redevenir le chef d'une faction. Mais Condé n'aimait pas Ornano; il approuva son arrestation, alla lui-même à Limours trouver le cardinal, et soit effroi, soit désir de ménager sa propre rentrée au conseil, il lui promit son concours. Gaston

de son côté ne tarda pas à faire sa soumission. Il rédigea une déclaration signée, par laquelle il prit l'engagement d'être toujours dévoué à sa mère et à son frère, et de révéler tous les complots qui seraient formés contre l'État. Le roi et Marie de Médicis signèrent en retour l'engagement de ne faire aucune recherche contre lui et de lui donner toutes les satisfactions désirables.

Louis XIII partit alors pour la Bretagne, afin d'y prévenir les menées du duc de Vendôme. Celui-ci se laissa persuader par son frère le grand prieur de ne pas attendre le roi et de faire sa soumission. Les deux princes se présentèrent le 11 juin à Blois, où Louis XIII venait d'arriver. Le 12 ils furent arrêtés, et le garde des sceaux reçut l'ordre de les interroger.

Louis XIII continua son voyage et se rendit à Nantes, où il fut rejoint par Richelieu et la plupart des membres du conseil. Le cardinal se tint d'abord à l'écart, pour ne pas paraître le seul auteur des mesures rigoureuses. Gaston suivait la cour; le duc de Bellegarde amenait madame et mademoiselle de Montpensier.

On avait donné pour surveillant à Gaston le comte de Chalais, de la maison de Talleyrand, connu par ses duels, ses intrigues et ses aventures. Chalais était gentilhomme de la chambre du roi; il avait promis à Louis XIII et au cardinal d'user de son influence sur Monsieur pour l'amener à accomplir leurs volontés. Mais dès qu'il eut pris possession de son poste, il fit tout le contraire. Jeune encore, il s'était laissé gagner par les séductions de la duchesse de Chevreuse, femme ardente, ambitieuse, qui avait besoin d'activité et de pouvoir, et qui, favorite de la reine, prétendait défendre les intérêts d'Anne d'Autriche, en s'opposant au mariage de l'héritier du trône. Ses intrigues déjouées à Paris recommencèrent à Nantes. Il se forma un parti qu'on appela le parti de *l'aversion* (au mariage). La duchesse de Chevreuse, qui correspondait avec tous les mécontents, les princes, les ambassadeurs étrangers et même les huguenots, crut pouvoir renverser le cardinal. Elle séduisit Chalais, et Chalais conspira. Il prépara l'évasion de Monsieur, pensant qu'à cette seule nouvelle une émeute éclaterait à Paris. Or ses lettres furent interceptées. On l'arrêta le 8 juillet. Marillac fut chargé de l'interroger, et on nomma pour le juger une chambre de justice composée de membres du conseil et de magistrats du parlement de Bretagne. D'autres servi-

teurs de Gaston furent arrêtés également ou obligés de quitter la cour. La duchesse de Chevreuse fut exilée dans ses terres malgré les prières d'Anne d'Autriche. Elle ne s'y crut pas en sûreté et s'enfuit en Lorraine.

Le roi, lassé de toutes ces intrigues, prit la résolution de donner un apanage à son frère pour l'obliger au mariage. Cet apanage comprit les duchés d'Orléans et de Chartres, avec la garantie d'un revenu considérable et des droits étendus, sauf quelques réserves de souveraineté. Le mariage du nouveau duc d'Orléans avec mademoiselle de Montpensier fut célébré sans délai à Nantes le 5 août, et ce fut Richelieu qui officia.

Chalais fut convaincu sans peine d'avoir desservi le roi, préparé l'évasion de Gaston et entretenu des correspondances suspectes. On alla jusqu'à prétendre qu'il avait comploté la mort de Louis XIII; toutefois ce dernier chef d'accusation ne fut pas prouvé. Gaston avoua « qu'il avait eu un dessein perpétuel de s'en aller, et qu'on avait fait des préparatifs ». Chalais, condamné par ses aveux, par ceux qu'il fit lui-même et par les dépositions de deux de ses amis, n'eut plus qu'à s'humilier; il écrivit au roi et à la reine mère deux lettres où il se reconnaissait coupable. Le 18 août les juges le déclarèrent criminel de lèse-majesté, et le condamnèrent au supplice réservé à ce crime, c'est-à-dire à la mort, accompagnée de toutes les tortures et mutilations possibles. Louis XIII ordonna qu'il aurait seulement la tête tranchée. Gaston fit quelques instances pour le sauver, et représenta que si Chalais était sacrifié, il se verrait exposé à ne plus trouver de serviteurs. Le roi fut inflexible; le supplice eut lieu sur une des places de Nantes.

Après l'exécution, Louis XIII se rendit à Rennes. Les états de Bretagne y avaient été convoqués le 11 juillet, sous prétexte d'une demande de subsides. On voulait en réalité leur suggérer des vœux contraires aux prétentions du duc de Vendôme, et affaiblir ce dernier, qui agissait dans son gouvernement comme aurait fait un duc héréditaire. Les états demandèrent qu'on démolît plusieurs châteaux ou forteresses inutiles. Le roi ordonna aussitôt de démolir ceux d'Ancenis et de Lamballe, dont les possesseurs ne furent pas indemnisés. Il mit des gens de guerre à lui dans la province; il en supprima l'amirauté qui y était attachée au gouvernement. Il annonça l'intention d'y faire construire des vaisseaux pour garder les côtes, et d'y

ablir une compagnie du Morbihan, destinée à préparer à la
rance une puissance coloniale.

Le 2 décembre, Ornano mourut dans sa prison, au grand regret du cardinal, qui eût voulu démontrer sa culpabilité par un procès. Richelieu se plaint amèrement que la justice de Dieu ait alors précédé celle du roi. On informa contre les Vendôme. Le grand prieur mourut à son tour pendant l'information; le duc s'avoua coupable, tout en s'efforçant d'atténuer sa faute. Sa sœur, la duchesse d'Elbeuf, se jeta aux pieds de Louis XIII, dont elle implora la grâce, non la justice. Louis XIII finit par lui accorder, au bout de plusieurs mois, des lettres d'amnistie (février 1627).

Tout était pacifié; mais le cardinal défiant, et qui avait cru plus ou moins sérieusement ses jours en danger, mit la circonstance à profit pour obtenir du roi qu'il lui donnât une garde.

V. — Libre à l'intérieur, Richelieu pensa fortifier sa sécurité en divisant les huguenots, ou plutôt en entretenant la division qui existait déjà dans leur sein. Il les savait irrités contre Rohan, qu'on accusait d'avoir traité pour ses intérêts particuliers. Il découvrit une correspondance du duc avec l'Espagne; l'écuyer qui la portait fut jugé et condamné à mort par le parlement de Toulouse. Le synode de Castres se prononça contre toute intelligence avec les ennemis de la France. Exciter les défiances des calvinistes contre leur chef était un moyen de les détruire ensuite plus aisément. Richelieu savait qu'il faudrait en venir là. La fraction ardente du parti était si peu pacifique qu'elle cherchait à attirer le duc d'Orléans à la Rochelle pour l'opposer au roi, et le rétablissement du culte catholique dans cette dernière ville avait rencontré les plus fortes résistances.

On ne pouvait songer à dompter la Rochelle et à soutenir l'attitude extérieure qu'on avait prise qu'en donnant à la France une force maritime. Le cardinal supprima la charge d'amiral de Bretagne, malgré les remontrances du parlement de Rennes, puis racheta celle d'amiral de France au duc de Montmorency. Ces charges se nuisaient l'une à l'autre; elles embarrassaient l'administration et les finances par une foule de droits et de priviléges surannés. Richelieu se fit nommer au mois d'octobre 1626 *surintendant de la navigation et du commerce*. Il eut sous ce titre toute l'administration de la marine, mais non le commandement des forces navales. Pour éviter qu'on accusât son

ambition, il refusa le traitement attaché à sa nouvelle dignité. Il augmenta les galères et les vaisseaux ronds, donna l'ordre d'en construire en Flandre et en Hollande, et se fit adresser par plusieurs parlements, entre autres par celui de Provence, des requêtes pour la destruction de la piraterie. La nécessité d'une marine sérieuse était d'autant plus réelle que toutes les nations augmentaient la leur. On ne s'occupait en Espagne et dans les Pays-Bas espagnols que de projets d'accroissement des forces de mer[1].

Lesdiguières étant mort au mois de septembre, Richelieu par les mêmes motifs supprima la connétablie. On considérait d'ailleurs que les charges d'amiral et de connétable, étant viagères, donnaient un trop grand pouvoir à ceux qui en étaient revêtus.

Le cardinal convoqua, le 2 décembre, une assemblée des notables, pour lui soumettre l'état des finances, qui était grave, et lui exposer ses vues touchant le commerce et la navigation. Il suivait l'exemple de Luynes. Il n'avait aucune peur des assemblées qui ne pouvaient, organisées comme elles l'étaient, lui créer d'embarras et qui devaient lui prêter un concours nécessaire. Celle-ci se composa des cardinaux, des maréchaux, de douze prélats, douze gentilshommes et douze officiers principaux des cours souveraines. On en donna la présidence au duc d'Orléans. Les autres princes n'y assistèrent pas; le comte de Soissons s'était retiré hors de France; les deux Vendôme étaient en prison; Condé, toujours éloigné de la cour, demandait presque humblement la grâce d'y revenir. Les ducs de Guise et de Nevers évitèrent de se rendre à la convocation, parce qu'il existait entre eux un débat de préséance qui n'était pas réglé.

Le garde des sceaux Marillac et le surintendant d'Effiat présentèrent l'état des finances. Le roi était endetté de cinquante millions, reliquat des administrations précédentes et résultat des dernières guerres. On vivait d'anticipations; l'avenir était engagé pour une année au moins. On faisait valoir, il est vrai, qu'il n'y avait eu depuis le commencement du règne ni crue des tailles, ni impôts nouveaux, et qu'on avait toujours payé les gages des officiers intégralement. On proposait pour rétablir l'équilibre une diminution des dépenses et une augmentation des recettes. On diminuait les dépenses par la sup-

[1] *Mercure français*, année 1626.

ession de la connétablie et de l'amirauté, par celle de places ›rtes à l'intérieur et par conséquent de garnisons royales, par ıne réduction des pensions, enfin par divers retranchements ;ur la maison du roi. On augmentait les recettes en rachetant les fonds engagés ou aliénés d'après un vaste système dont l'exécution devait, suivant Richelieu, durer six ans, et qui était d'ailleurs combiné de manière à garder la *foi publique,* c'est-à-dire à maintenir le crédit de l'État. D'Effiat proposait encore différentes réformes de la comptabilité et de la trésorerie.

Au plan financier on ajouta un plan militaire et un plan maritime. Schomberg estima à trente mille hommes l'effectif que la France devait avoir toujours disponible. Les deux tiers de cette armée devaient être à la charge de l'État, l'autre à celle des provinces. Richelieu porta à quarante-cinq grands vaisseaux de guerre la force maritime nécessaire au pays. Pour construire une pareille flotte, il proposa d'imposer les marchandises importées en France par des bâtiments étrangers, et pour donner à la marine française les moyens de subvenir aux besoins de l'importation, il déclara qu'il fallait imiter la Hollande et l'Angleterre, c'est-à-dire remplacer l'insuffisance des entreprises individuelles en créant de grandes compagnies de marchands privilégiés.

Les notables tinrent trente-cinq séances, prirent connaissance de tous les plans qui leur étaient soumis, et les acceptèrent, sauf qu'ils réduisirent quelque peu l'effectif demandé par Schomberg. Ils exprimèrent aussi des vœux touchant à la plupart des intérêts publics, et dont les principaux furent ceux de la réduction des pensions et de la démolition des places fortes de l'intérieur. Enfin, désireux d'aider l'action du gouvernement, ils prirent des mesures rigoureuses contre les libelles séditieux et diffamatoires qui se multipliaient outre mesure; ils déclarèrent qu'aucun sujet du roi ne pouvait communiquer avec les ambassadeurs étrangers, sous peine de se rendre coupable de lèse-majesté; ils renouvelèrent la défense que personne eût chez soi des munitions de guerre, ou fît des levées de deniers sur le peuple.

Richelieu leur proposa de modérer les peines édictées contre les duels et certains crimes d'État. Il prétendit à ce sujet que la mort était une peine trop rigoureuse, appliquée dès lors trop rarement et qui par ce motif n'arrêtait personne; il était d'avis de lui substituer, au moins dans les cas ordinaires, la privation

des charges et des pensions, châtiment qu'il jugea plus efficace et dont il avait déjà frappé plusieurs gentilshommes coupables de s'être battus malgré les édits, entre autres le jeune Praslin. L'assemblée ne fut pas de cet avis; elle maintint la pénalité la plus forte. On a soutenu que le cardinal avait voulu se donner les apparences de la clémence et qu'il désirait être refusé. Rien ne justifie cette accusation.

L'assemblée renouvela aussi la plupart des vœux que la noblesse avait exprimés en 1614. Car si la noblesse riche se maintenait toute seule, la noblesse pauvre voyait ses moyens d'existence diminuer et tendait à disparaître. « La pauvreté, disait en parlant d'elle le cahier de 1627, l'accable, l'oisiveté la rend vicieuse, et l'oppression l'a presque réduite au désespoir. » Les nobles pauvres, hors d'état d'acheter des gouvernements ou des charges, réclamaient donc une part privilégiée dans les emplois de l'armée et les bénéfices ecclésiastiques, la fondation d'écoles militaires gratuites, celle d'un ordre de Saint-Louis avec des pensions de retraite, le droit de faire le commerce sans encourir de déchéance, etc. On attribua à la noblesse deux places de conseillers dans chaque parlement. Richelieu établit un peu plus tard, en 1633, l'ordre de Saint-Louis, et fonda en 1636 un collége militaire pour vingt-deux enfants nobles. Le gouvernement était favorable à l'idée de relever la noblesse, mais il voulait éviter de lui reconnaître des droits absolus, et surtout d'en faire un pouvoir politique.

Enfin le roi, en fermant l'assemblée le 24 février 1627, exprima le vœu de ramener les réformés à l'unité de l'Église romaine, mais par des voies de douceur; en attendant il leur accordait la tolérance et la justice.

VI. — La pensée d'établir en France de grandes compagnies de commerce avec des ressources puissantes existait toujours; mais depuis Henri IV on en avait à peu près abandonné ou ajourné l'exécution. Une première compagnie des Indes orientales avait mis quatre ans à se former, de 1611 à 1615. Elle avait obtenu alors un privilége de douze ans pour le commerce au delà du cap de Bonne-Espérance, et elle avait formé le projet de fonder à Madagascar des établissements analogues à ceux que les Hollandais possédaient à Java; mais elle avait eu peu de succès, à cause de l'insuffisance de son capital et de l'obligation où elle s'était vue d'engager des pilotes et des ma-

s hollandais, qui à un moment donné lui avaient fait défaut.
Richelieu entreprit de créer de nouvelles compagnies, espé-
nt vaincre de diverses manières la résistance des marchands
: les obliger à y entrer. Il créa, en 1626, une compagnie *du*
Iorbihan, à laquelle il céda le havre de ce nom avec plusieurs
seigneuries, et en 1627 une compagnie *de la Nef de Saint-Pierre fleurdelisée;* cette dernière avait à sa tête un Hollandais, un de Witt. Leur capital constitutif était encore bien faible, quoiqu'on le jugeât considérable, puisque celui de la première n'était que de seize cent mille livres.

Rien n'est plus curieux que la multiplicité d'objets qu'elles se proposaient. Elles devaient construire des vaisseaux, développer les pêcheries, faire le commerce, conquérir des terres nouvelles, fonder des colonies, les peupler en y transportant des émigrants, y entreprendre des plantations et y établir toute espèce d'industries agricoles, minières et autres, particulièrement les raffineries de sucre. Pour favoriser leur succès on leur donnait des ports en France, une juridiction privilégiée, le droit d'enrôler des volontaires et de faire la presse des mendiants et des vagabonds. Les nobles ne dérogeaient ni en les servant ni en y prenant une part d'intérêt. On leur accordait encore la propriété des territoires qu'elles occuperaient, et des droits de souveraineté étendus et déterminés, sauf l'hommage à la couronne.

Mais cette multiplicité d'objets, qui prouvait une profonde inexpérience, eut précisément pour effet d'embarrasser et de compliquer leur marche, indépendamment des difficultés que leurs priviléges leur suscitèrent. Ainsi le parlement de Bretagne voulut s'opposer à ce que la compagnie du Morbihan fût soustraite à sa propre juridiction. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles ne pourraient remplir leurs engagements.

En 1628 Richelieu reconstitua la compagnie du Morbihan ou plutôt lui en substitua une nouvelle, dans laquelle il voulut entrer lui-même avec d'Effiat et les marins qui s'étaient le plus occupés de colonisation, comme Champlain et le vice-amiral de Rasilly. Il assura à cette nouvelle compagnie un capital plus considérable, lui donna deux navires de guerre, des canons et la propriété de Québec, du Canada et de la côte d'Amérique à partir de la limite nord de la Floride, avec un monopole de quinze ans, à la condition de transporter pendant ce temps quatre mille émigrants qui contracteraient un engagement per-

sonnel pour trois ans. La compagnie devait établir des missions, et, chose digne d'être notée, traiter les indigènes d'Amérique comme des citoyens français. Elle eut plus de succès que les précédentes. Elle choisit mieux ses colons, qu'elle enrôla surtout en Bretagne et en Normandie. Elle sauva le Canada, que les Anglais avaient occupé un instant et que Champlain leur reprit. Elle inaugura la prospérité de cette importante colonie, quoiqu'elle se bornât à peu près à faire le commerce des fourrures; commerce dont elle n'avait qu'un monopole nominal, à cause de la concurrence inévitable des chasseurs et des marchands français ou étrangers.

Richelieu organisa d'autres compagnies, mais fort petites, pour le commerce du Sénégal, où Saint-Louis fut fondé en 1626, de la Guinée, des côtes de l'Afrique depuis le cap Blanc jusqu'à Sierra-Leone. La première compagnie des Antilles, qui date également de 1626, n'eut dans le principe qu'un capital de quarante-cinq mille livres et deux vaisseaux; c'était presque une entreprise privée. Plus tard, en 1635, elle fut reconstituée et agrandie sous le titre de compagnie des îles de l'Amérique, avec des conditions à peu près analogues à celles de la compagnie du Canada. Elle colonisa la Guadeloupe et la Martinique, où elle fonda Saint-Pierre; mais ses progrès furent lents à cause des luttes qu'elle eut à soutenir contre les Caraïbes auxquels elle fit une guerre d'extermination, et contre les aventuriers de toute nation, qui, sous le nom de boucaniers ou de flibustiers, avaient formé des établissements de piraterie à Saint-Domingue et à l'île de la Tortue.

Ce n'étaient encore là que des essais imparfaits et très-limités, malgré l'énergie singulière que durent montrer les fondateurs de ces établissements, avec des équipages ou des colons qui étaient souvent le rebut de la société européenne, et vis-à-vis des nombreux pirates qui, chassés des mers de l'Europe, s'étaient précipités sur celles de l'Amérique. Richelieu en tira peu de profit pour développer comme il l'eût voulu la marine française; la grande guerre qui commença en 1635 vint ensuite détourner son attention vers d'autres entreprises, et l'œuvre de la création de nos colonies resta longtemps inachevée.

VII. — Depuis que Richelieu avait joué les Anglais en signant le traité de Mouzon avec l'Espagne, on prévoyait qu'ils chercheraient à se venger par une guerre maritime. Richelieu leur

offrit de s'unir à eux pour agir conjointement en Allemagne, mais par les voies pacifiques. Il espérait obtenir, au moyen d'une médiation commune, le rétablissement de l'électeur palatin à certaines conditions, dont les deux premières seraient une indemnité au duc de Bavière, et un traité durable entre les princes de l'union protestante et ceux de la ligue catholique. Les Anglais, loin d'accepter ces combinaisons, les traversèrent; ils promirent au roi de Danemark, devenu le chef des protestants, des subsides qu'ils lui payèrent mal, et ils le poussèrent à la guerre. Or cette guerre se termina par deux défaites. Christian IV fut battu à Lutter et Mansfeld au pont de Dessau.

Richelieu imputa d'autant mieux à Charles Ier la responsabilité de ces revers, qu'il avait d'autres plaintes à faire à la cour de Londres, sur le sujet des catholiques de la suite d'Henriette-Marie. La reine d'Angleterre était jeune, étourdie et peu prudente. Son entourage de Français et de Françaises ne sut pas ménager les susceptibilités anglaises et protestantes. L'opinion du pays, toujours hostile aux catholiques, se montra ombrageuse. Le roi, loyal, mais médiocre, habitué à n'agir que par boutades, gouvernait mal sa maison. Les querelles du ménage royal devinrent l'objet des commentaires de toute la nation et de longues discussions diplomatiques. Buckingham, qui était mécontent de la France et à qui la popularité était nécessaire pour défendre une fortune personnelle très-attaquée, finit par renvoyer la plus grande partie de la maison de la reine. Louis XIII envoya Bassompierre à Londres pour s'interposer entre le roi, la reine, Buckingham et les Anglais. Il l'avait choisi parce qu'il le savait homme de cour; mais Bassompierre se laissa accabler de prévenances et de fêtes, et revint sans avoir rien obtenu de sérieux. Buckingham offrit d'aller traiter lui-même à Paris avec le roi et le conseil. Richelieu s'y opposa, jugeant qu'il n'était pas de la dignité du roi de le recevoir. La reine mère s'y opposa encore plus formellement.

L'année 1627 s'ouvrit ainsi sous des auspices peu favorables. On saisit des navires de part et d'autre sous prétexte de piraterie; il en résulta une interdiction réciproque du commerce entre les deux pays. (Avril et mai.) Buckingham résolut alors de faire la guerre à la France et de la faire sur mer, tant pour profiter des avantages maritimes de l'Angleterre que pour empêcher l'exécution des projets de Richelieu. Charles Ier déclara dans un manifeste qu'il ne laisserait pas une autre nation

prendre l'empire de la mer. Par le conseil de Soubise, qui se trouvait en Angleterre, Buckingham envoya un émissaire secret à Rohan et lui promit une armée s'il soulevait les huguenots. Il s'assura aussi du duc de Savoie, mécontent des derniers traités, et du nouveau duc de Lorraine, Charles IV, prince actif et remuant, que la duchesse de Chevreuse, réfugiée à Nancy, sollicitait contre Richelieu.

Le cardinal, qui avait l'œil sur ces menées, et qui était conseillé par un parti nombreux de se rapprocher des gouvernements catholiques, autorisa Fargis à signer le 20 avril un traité d'alliance avec l'Espagne. Toujours défiant à l'égard de cette puissance, il était bien résolu à ne pas se livrer à elle, mais alors il pouvait avoir besoin de ses vaisseaux. Sachant que les Anglais armaient, il ordonna de mettre tous les ports en état de défense, et il prépara une armée pour garder le Poitou, où il prévoyait et voulait empêcher leur débarquement.

Au moment du départ la cour fut attristée par la mort de la jeune duchesse d'Orléans (mademoiselle de Montpensier, le 4 juin), et la ville émue par l'exécution des comtes de Bouteville et des Chapelles. Bouteville était un duelliste forcené, qui s'était battu trente-deux fois, qui n'avait échappé à la rigueur des édits qu'en fuyant à Bruxelles, et qui était revenu par défi se battre à Paris en plein jour sur la place Royale, ayant son cousin des Chapelles pour second. Après avoir l'un tué et l'autre blessé leurs adversaires, ils prirent la fuite; mais ils furent poursuivis, arrêtés et mis en jugement. Le parlement les condamna, en accordant seulement un sursis pour l'exécution. Leurs amis, qui étaient puissants, entourèrent le roi et sollicitèrent leur grâce. Presque toute la cour intercéda pour eux. Le cardinal exposa, suivant son usage, les motifs qu'il y avait de leur pardonner ou de faire exécuter l'arrêt. Si la grâce était accordée, il devenait impossible de condamner personne. Louis XIII fut inflexible et l'arrêt fut exécuté.

La flotte anglaise, forte de quatre-vingt-dix vaisseaux et d'environ dix mille hommes[1], débarqua le 20 juillet dans l'île de Ré qu'elle occupa, moins les deux forts de Saint-Martin et de la Prée qui venaient d'être remparés. Toiras s'enferma dans le fort de Saint-Martin et y soutint un siége. Buckingham, qui commandait l'expédition, déclara dans un manifeste qu'il venait faire exécuter le traité de 1626, dont le roi d'Angleterre était

[1] C'est l'estimation de Richelieu.

garant et que la France avait violé en maintenant le fort Louis, vis-à-vis de la Rochelle. Il envoya Soubise aux Rochelois pour les obliger à se prononcer; mais ces derniers, cernés par l'armée royale qui occupait tous les ports du Poitou et de la Saintonge, hésitèrent à lui répondre.

L'armée royale était commandée par les ducs d'Orléans et d'Angoulême; le roi, étant tombé malade gravement, n'avait pu la conduire lui-même. Richelieu s'y trouvait, payant de sa personne, donnant ordres sur ordres pour garnir les ports, occuper les points de la côte, réunir des marins, faire passer des vivres au fort de Saint-Martin qui en manquait, fortifier l'île d'Oléron où l'on craignait de voir les Anglais descendre et s'établir, car ils y auraient trouvé pour vivre des ressources dont l'île de Ré était dépourvue. Il réunit tous les vaisseaux qu'on avait en France et en demanda vingt au roi d'Espagne.

Buckingham ne put réussir à fermer assez bien les passages de mer pour empêcher le fort de Saint-Martin d'être ravitaillé. Il offrit alors d'abandonner l'île de Ré, pourvu que le fort Louis fût démoli. Richelieu s'y refusa d'autant mieux qu'il ne voulait pas renouveler la faute qu'il avait commise, de donner aux huguenots la garantie de Charles Ier. Il savait que les Rochelois envoyaient des vivres aux Anglais et n'attendaient que la prise de Saint-Martin pour se déclarer; il savait aussi qu'on ne pouvait continuer la guerre sans être forcé d'entreprendre le siége de la Rochelle, siége difficile, et dont la perspective effrayait; mais il y était tout décidé.

Toiras, qui résistait vigoureusement, demandait qu'on tentât une descente dans l'île pour en déloger l'ennemi. C'était une entreprise des plus hasardeuses; il fallait s'exposer aux vents, aux vaisseaux et aux canons anglais. Les plus prudents étaient d'avis de ne pas la risquer, mais de continuer seulement à fournir Saint-Martin de vivres, à cerner la Rochelle et à réunir les flottes de France et d'Espagne pour enfermer les Anglais à Ré ou les poursuivre s'ils se retiraient. Richelieu n'en jugea pas ainsi; il trouva périlleux de leur laisser l'espérance de prendre le fort de Saint-Martin et peut-être celle d'occuper Oléron; il décida que l'affaire serait tentée.

Le 2 octobre, Louis XIII guéri arriva au camp. Le 7, on fit passer dans l'île un nombreux convoi, qui conduisit à Saint-Martin des soldats, des munitions et des vivres pour plusieurs

mois. On avait fait choix de volontaires et de marins déterminés, qui s'embarquèrent au cri de *Vive le Roi!* et réussirent malgré le vent et l'ennemi. Leur mot d'ordre était *Passer ou mourir*. On prépara ensuite une descente de six mille hommes choisis. Ce fut à qui serait du nombre. « On voyait, dit Richelieu, dans les visages une telle gaieté, qu'il faut avouer n'être permis qu'à la nation françoise d'aller si librement à la mort pour le service de leur roi ou pour leur honneur. » Le passage dura plusieurs jours; on ne pouvait aborder que sur de grosses barques et successivement. Quand le maréchal de Schomberg arriva avec un des derniers détachements, les Anglais, découragés, abandonnaient leurs lignes après avoir tenté un assaut inutile et s'apprêtaient à la retraite. Schomberg les suivit en escarmouchant jusqu'à une chaussée étroite où, les trouvant engagés mal à propos, il tomba sur eux, leur enleva quatre canons, quarante drapeaux et leur fit un grand nombre de prisonniers. Ils se rembarquèrent le 17 novembre, ayant perdu la moitié de leurs troupes.

Buckingham avait montré de la vigueur et du courage personnel, mais autant d'impéritie militaire que de témérité. On ne voulut pas comprendre en Angleterre comment il s'était si mal gardé dans l'île, et comment il avait laissé passer les détachements français. Il revint plus impopulaire que jamais. Les reines firent chanter à Paris un *Te Deum*, et « toute la France témoigna une incroyable joie [1] ».

VIII. — Les Anglais étaient chassés. La guerre intérieure n'était pas terminée; il fallait détruire Rohan et occuper la Rochelle.

Rohan était entré en campagne à la sollicitation de Buckingham, quoiqu'il n'en eût aucun autre motif que d'être suspect à la cour, et que cette fois il ne fût pas poussé par son parti. Les calvinistes, las de leurs révoltes précédentes, étaient généralement disposés au repos. Il ne se prononça qu'après l'arrivée de la flotte anglaise, quand Buckingham lui eut promis de le soutenir par un corps de débarquement. Il publia alors un manifeste dans lequel il expliquait comme il avait dû, en sa qualité de général en chef, traiter avec le roi d'Angleterre au nom des siens, pour assurer l'exécution des conventions de 1626. Il réunit ses lieutenants et les ministres les plus

[1] Mémoires de Richelieu, année 1627.

ardents, comme il s'en trouvait toujours; il arma des gentilshommes, et se fit envoyer à Uzès, par les différentes provinces, quelques députés choisis, avec lesquels il forma une assemblée pour légaliser ses actes. Il avait déjà soulevé ou occupé plusieurs places des Cévennes. Toutefois l'assemblée, en confirmant la prise d'armes, fit une déclaration où elle protesta de sa *fidélité au roi*. La déclaration, même rédigée dans ces termes, eut peu d'effet. Milhaud et d'autres villes, très-ardentes jusque-là, refusèrent de la recevoir.

Le parti calviniste, épuisé et aux abois, était, par une conséquence naturelle, très-divisé. Les anciens meneurs n'y exerçaient plus la même autorité; l'influence dominante était celle des hommes circonspects et prudents. L'assemblée d'Uzès ne voulut pas s'abandonner à Rohan, ni lui donner des pouvoirs illimités. Elle craignit de se compromettre pour des intérêts personnels ou des aventures. Rohan dit dans ses Mémoires qu'il n'y avait plus chez les huguenots ni zèle, ni fidélité, ni secret, ni confiance dans leurs chefs, et qu'il éprouva plus de peine à combattre les lâchetés, irréligions et infidélités des siens que la mauvaise volonté de ses ennemis.

Il ne pouvait compter que sur le secours d'Angleterre; or, ce secours n'arriva pas. Les lieutenants du roi entrèrent sans difficulté à Castres et à Montauban. Rohan, après avoir agité inutilement les Cévennes, fit sur Montpellier une tentative qui n'eut pas plus de succès.

Condé sollicitait depuis longtemps sa rentrée en grâce; on lui donna le titre de lieutenant général et le commandement des forces envoyées dans le Midi. C'était un moyen de le satisfaire et de le tenir éloigné de la cour. Épernon et Montmorency l'accompagnèrent. On ne craignait de lui que son zèle; car on l'appelait l'*ennemi juré des huguenots;* il voulait les détruire, tandis que le roi et le cardinal désiraient simplement les contenir, afin de réserver leurs forces contre la Rochelle. Le prince arriva le 28 janvier 1628 à Toulouse. Le 29, le parlement de cette ville rendit un arrêt contre Rohan, qui fut déclaré criminel de lèse-majesté, déchu de ses titres de duc et pair, et condamné à être tiré à quatre chevaux. Rohan, en sa qualité de pair, n'était justiciable que du parlement de Paris, mais on prétendit que par sa rébellion il avait forfait ses privilèges. L'arrêt ne fut exécuté qu'en effigie. En revanche, Condé, s'étant emparé de quelques places autour de Toulouse, punit de mort les gentils-

hommes qui en commandaient les garnisons. Il occupa tout le bas Languedoc et força son adversaire de s'enfermer dans les Cévennes. Non-seulement il obtint de faciles soumissions, mais une partie de la population des villes calvinistes abjura l'hérésie,

La prise de la Rochelle offrait au contraire d'extrêmes difficultés. La ville était grande, peuplée de trente à quarante mille habitants, bien fortifiée, fière de sa puissance et riche de son commerce maritime. Elle possédait plus de cent navires et d'intrépides marins. Elle s'administrait par ses propres magistrats; elle ouvrait et fermait ses portes à sa volonté ; elle se vantait de n'être devenue française que par un traité signé librement avec Charles V. Enfin elle était la citadelle du calvinisme et le refuge de ses plus ardents sectaires. Richelieu comprit que c'était le moment de la soumettre ou jamais ; qu'elle était à demi cernée ; que les calvinistes de l'intérieur se trouvaient hors d'état de se lever pour la défendre, et les Anglais, après leur échec de l'île de Ré, peu en mesure de lui prêter secours. Il pensa qu'en s'en rendant maître il écraserait le parti huguenot, rendrait au gouvernement sa liberté d'action, se signalerait lui-même par un grand succès, et ferait taire les oppositions personnelles qu'il ne cessait de rencontrer. Au fond ces oppositions étaient peu sérieuses. Sa supériorité éclatait mieux tous les jours. Il s'était montré, dans la campagne entreprise pour la délivrance de Ré, général, ingénieur, administrateur; on avait reconnu en lui un talent incomparable de manier les hommes et d'en tirer parti. Mais il n'avait encore attaché son nom à aucun grand résultat; ses ennemis le comparaient à Buckingham et le traitaient de favori. Il avait aussi le tort, comme on peut en juger par ses Mémoires, d'être beaucoup trop sensible à ces attaques et d'attacher plus d'importance aux intrigues de cour qu'elles ne le méritaient en réalité.

La Rochelle était déjà cernée par terre. On pouvait sans peine l'enfermer dans un blocus plus étroit; il suffisait d'élever une contrevallation. On n'avait pas à craindre de ce côté la venue d'une armée de secours ; on occupait d'ailleurs tous les points militaires environnants. Il fallait maintenant la bloquer par mer, enfermer ses bâtiments dans son immense rade, et lui couper toute communication avec les vaisseaux étrangers. Ce fut ce que le cardinal entreprit. Pendant que vingt mille hommes, formant trois divisions sous le duc d'Angoulême, Bassompierre et Schomberg, achevaient la contrevallation sur la terre ferme,

il fit construire une digue ou jetée de 750 toises fermant les deux côtés de la rade et ne s'ouvrant que pour laisser passer la marée. Cette digue, dont un architecte de Paris, Clément Méteseau, avait donné le plan, fut construite en moellons et en pierres de taille, et protégée des deux côtés au moyen de grosses barques chargées de pierres qui furent coulées bas. L'ouverture était bouchée par diverses estacades. On l'acheva en plein hiver, malgré les mauvais temps qui en gênèrent les premiers travaux.

Richelieu déploya dans l'exécution de cette œuvre gigantesque, qu'on ne manqua pas de comparer à la digue élevée par Alexandre au siége de Tyr, son activité ordinaire et montra cette force incroyable de volonté que rien n'ébranlait. Il avait à lutter non-seulement contre les éléments, mais encore contre la fatigue du roi, dont la santé affaiblie augmentait les inquiétudes habituelles, contre celle de l'armée, que rebutait un travail pénible, et celle de la noblesse, prompte à se lasser d'une campagne d'hiver où l'on ne se battait pas. Il eut soin de pourvoir à tous les besoins des troupes au moyen de contributions qu'il tira de toutes les villes de France; il fit distribuer la paye aux soldats journellement et il arrêta les murmures. Il parvint à son but, malgré les doutes qui s'élevaient autour de lui sur le succès de la fermeture du port, et malgré le mécontentement des grands seigneurs, qui ne se dissimulaient pas que la prise de la Rochelle servirait beaucoup à le fortifier. On sentait que les huguenots une fois écrasés, les grands auraient moins de moyens de résister au gouvernement. Un mot dit légèrement par Bassompierre : «Nous serons assez fous pour prendre la Rochelle», circula parmi eux et fit fortune.

La flotte espagnole, attendue l'année précédente, n'était arrivée qu'après la fuite des Anglais. Richelieu voulut qu'elle se montrât devant la Rochelle, non qu'il eût besoin de son assistance, mais afin qu'on sût qu'une diversion maritime n'était pas à craindre de l'Espagne. Il avait d'ailleurs réuni pour protéger ses travaux plus de vaisseaux français qu'on n'en avait vu jusque-là, et surtout des vaisseaux mieux équipés. Le célèbre marquis de Spinola, retournant des Pays-Bas à Madrid, passa par le camp de la Rochelle, où il visita le roi.

Louis XIII, ayant quitté ce camp du 4 février 1628 au 10 avril, laissa pendant son absence toute l'autorité au cardinal, qu'il nomma son lieutenant général pour le siége. Richelieu

ajouta donc à toutes les fonctions qu'il exerçait déjà celle de général en chef. Le conseil avec lequel il dirigeait les affaires de la marine et de la guerre renfermait plusieurs prélats, tels que les évêques de Maillezais, de Mende et l'abbé de Marillac. Sourdis, évêque de Maillezais, était général des galères.

Le roi revint au commencement d'avril après deux mois d'absence. La Rochelle commençait à souffrir de la disette. Tout l'espoir des habitants était dans le secours d'Angleterre que Charles Ier leur promettait. Une flotte anglaise, commandée par lord Denbigh, parut le 15 mai et tenta de forcer le passage, mais elle trouva le port fermé et la mer si bien gardée qu'elle dut se retirer le troisième jour.

Les assiégés, déçus de cette espérance, n'abandonnèrent pas la lutte. Le maire, Jean Guiton, qui avait été longtemps amiral de la ville, repoussa toutes les propositions qu'on lui fit de capituler et contint la population, qui mourait de faim. La duchesse douairière de Rohan et le ministre Salbert prodiguèrent aux soldats les encouragements de toute nature. On sollicita de nouveaux secours en Angleterre. On renvoya les bouches inutiles et on mit les habitants à la ration. Mais la rareté des vivres était telle qu'ils étaient réduits à sortir de leurs murailles pour chercher quelque subsistance jusque sons le feu des batteries royales. La faim et les maladies qui en étaient la suite engendrèrent une mortalité effroyable.

Le camp du roi était au contraire abondamment pourvu de vivres. Richelieu ne négligeait rien pour arriver à son but, et il ajournait toutes les autres difficultés, convaincu que la prise de la Rochelle aiderait à les résoudre. Il se fit accorder par le clergé un nouveau subside de trois millions, justifié par la guerre qu'on faisait aux hérétiques.

Les Anglais promettaient toujours un nouveau secours. L'assassinat de Buckingham à Portsmouth par un puritain fanatique retarda quelque temps leurs préparatifs. Ils reparurent enfin le 28 septembre; leur flotte, forte de cent quarante voiles, portait plus de six mille hommes de guerre outre les équipages. Ils offrirent le combat, lancèrent des brûlots et entreprirent de pénétrer dans le port; mais leurs brûlôts firent peu de mal, et le port, la mer, la côte à de grandes distances, ils trouvèrent tout inattaquable. Force leur fut de regagner le large.

Prolonger la résistance devenait impossible; Guiton offrit de traiter. Les Anglais proposèrent leur médiation, mais Riche-

lieu la refusa. Il déclara que les étrangers ne pouvaient se mêler d'une affaire purement intérieure et que le roi ne voulait pas traiter avec des sujets rebelles. Il exigea que les assiégés se rendissent à merci. Les Rochellois furent réduits à capituler le 29 octobre sans condition et à implorer la grâce du roi. Il ne leur restait, après une lutte de plus d'une année, que soixante-quatorze soldats français et quatre-vingt-dix anglais. La moitié des habitants avait péri. La ville était remplie de morts qu'on n'enterrait plus.

Richelieu promit que les bourgeois conserveraient l'exercice libre de leur religion et la jouissance de leurs biens, que les officiers et les soldats pourraient sortir sans armes et que le passé serait amnistié. Il consentit à étendre l'amnistie aux Français calvinistes qui avaient servi sur les vaisseaux anglais. Le lendemain 30, les troupes royales entrèrent dans la ville. Le roi marchait en tête, suivi des maréchaux, puis du cardinal. La religion catholique fut rétablie, et une croix élevée en commémoration de la victoire de Louis XIII. Tous les priviléges municipaux furent déchirés ; l'hôtel de ville fut réuni au domaine. On rasa les fortifications, même celles de la côte et des îles voisines, pour rendre à l'avenir toute rébellion impossible. Le 11 novembre la flotte anglaise remit à la voile, emmenant Soubise, Laval, et quelques religionnaires qui avaient refusé le pardon du roi.

Ainsi Richelieu accomplit son grand dessein. La prise de la Rochelle fut, au dire de Montglat, un coup de foudre qui tomba sur la tête des huguenots et dont ils demeurèrent interdits.

IX. — Pendant que le cardinal sacrifiait tout à la poursuite de son but principal, il demeurait aux prises avec les anciennes difficultés ; il en éprouvait même de nouvelles. Rohan ne cessait de guerroyer dans les Cévennes, où, quoique réduit aux abois par Condé, Épernon, Montmorency, Ventadour, qui faisaient le dégât de tous les côtés, il se maintenait et cherchait à remplacer l'appui des Anglais par celui de l'Espagne. A Paris, le parti catholique, toujours surexcité, criait très-haut qu'on n'écrasait pas la rébellion du Midi, et accusait le gouvernement de mollesse ou de ménagements intempestifs.

Au fond, ce n'étaient là pour Richelieu ni de grands obstacles, ni de grands dangers. Rohan n'était pas à craindre. Le parti catholique, dirigé par le père de Bérulle, devenu cardinal,

n'était pas non plus bien redoutable, quoiqu'il s'appuyât sur la reine mère et le garde des sceaux Marillac. Son opposition venait d'un excès de zèle, et la prise de la Rochelle, obtenue malgré les Anglais, était une réponse suffisante à des impatiences plus ou moins fondées. Mais Richelieu avait le malheur de retrouver à la cour les mauvais vouloirs fortifiés par sa longue absence. Marie de Médicis commençait à se plaindre qu'il la négligeât, et se montrait plus exigeante à mesure qu'il devenait plus puissant. Le duc d'Orléans, inquiet et inconsidéré, s'était mal conduit à l'armée en 1627; il avait manifesté des prétentions qu'il était irrité de n'avoir pu faire admettre, et il était revenu à la cour méditant quelque nouvelle équipée. La reine régnante, Anne d'Autriche, persistait dans une hostilité sourde. Le roi, réglé dans ses mœurs, judicieux et brave, était froid, réservé, ombrageux à l'égard de sa mère, de sa femme, de son frère, de ses ministres, de sa noblesse. Il tenait ses sentiments cachés et ne s'ouvrait à personne. Il soutenait Richelieu sans empressement. Il paraissait plutôt le subir et ne faisait rien pour arrêter de mesquines jalousies. Condé continuait de solliciter la grâce de rentrer à la cour; on n'osait la lui accorder à cause de la reine mère qui ne pouvait le souffrir et qui eût voulu lui ôter son commandement. On avait, il est vrai, obtenu pendant le siége de la Rochelle la soumission du comte de Soissons et du duc de Lorraine, qui avaient intrigué avec la Savoie et l'étranger. Le cardinal conseilla aussi de laisser rentrer la duchesse de Chevreuse à la seule condition qu'elle se tiendrait éloignée de la cour.

Ces tracasseries fatiguaient Richelieu et contribuaient à aigrir son caractère naturellement passionné. Mais si les luttes qu'elles l'obligeaient de soutenir occupent une grande place dans ses Mémoires, il n'était pas pour cela distrait un seul instant des grands intérêts de la politique extérieure ; or, de nouveaux incidents venaient la compliquer.

Vincent de Gonzague, duc de Mantoue et marquis de Montferrat, était mort à la fin de 1627, ne laissant qu'une fille, fiancée au comte de Réthelois, fils du duc de Nevers, son cousin et son héritier du sang. Le duc de Nevers s'empara immédiatement des États de Mantoue et célébra le mariage du comte de Réthelois et de la jeune princesse.

Déjà en 1613 une guerre avait éclaté pour la succession de ce duché. Il ne convenait pas aux Espagnols de voir un prince

français posséder une souveraineté en Italie. Cela ne convenait pas mieux au duc de Savoie, Charles-Emmanuel, qui convoitait le Montferrat; il se plaignit que le mariage de Marie de Mantoue, dont il était le grand-père maternel, eût été conclu sans qu'on lui en eût donné avis. L'Espagne et la Savoie s'unirent, protestèrent contre le duc de Nevers, obtinrent que le duché de Mantoue fût mis sous le séquestre par l'empereur, qui en était suzerain, et envahirent le Montferrat, dont la capitale, Casal, fut assiégée par leurs troupes réunies.

L'intérêt du gouvernement français et le vœu de la noblesse s'accordaient à prendre la défense du duc de Nevers. Le siége de la Rochelle obligea, tant qu'il dura, d'ajourner ce projet. On n'eût pu trouver des hommes pour former une armée d'Italie ; on n'avait ni argent ni matériel. On se contenta de laisser le marquis d'Uxelles lever un corps de volontaires pour soutenir Casal ou inquiéter le duc de Savoie, ce qui semblait facile par l'occupation de Pignerol et du marquisat de Saluces. On évitait aussi de cette manière de déclarer la guerre à l'Espagne. Mais d'Uxelles ne sut pas conduire ses troupes qui se débandèrent avant d'avoir passé les Alpes.

Spinola, qui commandait les Espagnols au siége de Casal, avait peu de forces et encore moins d'argent. Le marquis de Beuvron, qui défendait la place, put ainsi prolonger la résistance, grâce à la faiblesse de ses ennemis. La nouvelle que la Rochelle avait succombé parut d'un bon augure aux assiégés, qui redoublèrent d'activité et d'espérance.

Richelieu savait à quoi s'en tenir sur l'alliance de l'Espagne. Il l'avait recherchée en 1627 contre les Anglais; il se plaignait maintenant qu'elle ne lui eût servi à rien et que les Espagnols eussent été les premiers à la tourner en dérision. Il savait que tous les brouillons et les rebelles de France, Rohan lui-même, trouvaient de l'appui à Madrid. Il s'inquiétait aussi des ambitions de la maison d'Autriche et des succès qu'elle obtenait partout, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Il voulait d'autant moins lui abandonner la direction des affaires de la Péninsule, qu'il sentait les États italiens, Rome, Venise, Florence, peu satisfaits des prétentions espagnoles, et néanmoins disposés à tout souffrir de ce côté si la France n'entrait en campagne.

Il affecta d'abord de désirer une solution pacifique. Aussitôt après la prise de la Rochelle il envoya Bautru soutenir à Ma-

drid auprès d'Olivarès la cause du duc de Nevers, combattre les prétentions opposées, et offrir quelques arrangements provisoires, comme le dépôt des États de Mantoue en main tierce jusqu'à ce que l'empereur eût rendu un arrêt définitif. Olivarès repoussa toutes ces propositions, répondit aux plaintes du cardinal par des récriminations contre l'appui que la France donnait aux Hollandais, et refusa de croire qu'elle fît de la question italienne un sujet de guerre. Richelieu résolut d'intervenir en Italie immédiatement et de mettre à profit la faiblesse de Spinola devant Casal. Il calcula que dans la situation où se trouvait l'Europe il n'avait à craindre aucune coalition; que Casal pouvait être secouru avant le 15 mars 1629; que l'armée de secours serait rentrée avant la fin d'avril, c'est-à-dire qu'on ne laisserait pas aux grandes puissances le temps de faire des armements; qu'on empêcherait ainsi les Espagnols de s'emparer d'une des clefs de l'Italie; que le siége de Casal levé, ils n'entreprendraient pas une guerre générale; qu'on enchaînerait de manière ou d'autre l'ambition du duc de Savoie, et qu'enfin on serait plus libre pour écraser Rohan. Il comparait les Espagnols à des capitans qui parlaient haut, mais se mettaient aisément à la raison. Il pensait que surprendre l'Europe en laissant les ennemis de l'intérieur pour franchir les monts en plein hiver, serait « une action qui passerait toutes les plus belles expéditions des Romains ».

En conséquence Louis XIII partit de Paris le 15 janvier 1629; il passa par Troyes, Dijon, Châlons, Mâcon, Lyon, où il fit partout des entrées royales; il fut visité pendant le voyage par le prince de Condé et le duc de Lorraine, et il arriva le 14 février à Grenoble, suivi du cardinal. Le maréchal de Schomberg, parti avec lui, était tombé malade et avait dû s'arrêter à Troyes. A Grenoble, on reçut des contre-propositions d'Olivarès, transmises par la reine mère. Elles étaient peu acceptables, mais Marie de Médicis les soutenait par mauvais vouloir pour le duc de Nevers, qu'elle n'avait jamais aimé. Elle reprochait aussi au cardinal d'engager entreprises sur entreprises pour se rendre nécessaire, de tenir toujours le roi dans les camps, et de lui faire faire la guerre contre ses trois beaux-frères à la fois, les rois d'Angleterre et d'Espagne et le prince de Savoie. Richelieu eut alors à se défendre contre le naturel *soupçonneux et ombrageux* de la reine mère et contre *l'inclination* du roi, qui « s'ennuyait si promptement d'une grande affaire, que quelque fruit

qu'il en pût recueillir ne pouvait l'empêcher qu'il n'en fût dégoûté avant d'en être au milieu ». Il rédigea de longs mémoires adressés à Louis XIII pour justifier ses moindres actes et rendre raison de ses calculs. Dans ces mémoires, qui sont des apologies, il prend tantôt le ton insinuant, tantôt le ton dominateur; l'homme politique se montre doublé du courtisan et du prêtre; il flatte son maître et le dirige. Il fait l'examen de conscience du roi en même temps que le sien propre; il le loue de ses qualités, de sa sévérité morale, de son exactitude, de sa bravoure, de sa rectitude de jugement, et il le reprend de ses défauts, qui sont la froideur, la mobilité, la défiance, le peu de soin de plaire aux hommes et de les gagner. Pour lui même, il s'accuse et il se justifie avec un singulier mélange d'habileté, de bon sens et surtout d'orgueil; car l'orgueil éclate dans ses moindres paroles. Jamais homme ne tint un langage plus impérieux sous des formes moins simples et plus dissimulées.

Cette obligation où il était d'exposer et de déduire les raisons de sa conduite eut du moins l'avantage qu'il calcula sans cesse avant d'agir. « Il eut, dit M. Mignet, l'intention de toutes les choses qu'il fit, ce qui n'arrive pas toujours aux grands hommes. » Elle nous permet aussi de suivre pas à pas toutes les péripéties, tous les détails de sa politique. Ministre d'un roi absolu, très-absolu lui-même par position et par caractère, il n'en avait pas moins une responsabilité qu'il comprenait et qu'il acceptait pleinement.

Les maréchaux et les maréchaux de camp, Créqui, Bassompierre, Toiras, avaient dû réunir dans l'Auvergne et le Dauphiné des troupes, des approvisionnements et un matériel de guerre. Richelieu, arrivé à Grenoble, ne trouva rien de prêt. Il s'irrita, mais suffit à tout, et l'armée se mit en campagne. Elle comptait trente-cinq mille hommes et trois mille chevaux. Le 4 mars, l'avant-garde arriva par le mont Genèvre à Chaumont, dernier village de la frontière de France.

On demanda au duc de Savoie le passage sur ses terres et l'autorisation d'acheter des vivres pour nourrir les troupes et ravitailler Casal. On lui offrait de lui assurer la possession de Trino et quinze mille écus de rente dans le Montferrat, comme indemnité des droits qu'il y prétendait. Le duc se plaignit qu'on voulût le compromettre sans utilité avec l'Espagne; il représenta que ses États avaient le malheur de servir de tablier aux Espagnols et aux Français, qu'ils étaient ruinés, et que l'armée du roi n'y

pourrait vivre. Il consentait à quitter les Espagnols, auxquels il s'était joint pour faire des acquisitions dans le Montferrat, mais il mettait pour condition de son alliance avec la France, que Louis XIII s'engageât à conquérir avec lui et pour lui le Milanais, auquel cas il offrait de céder quelques places des Alpes. Tantôt il paraissait croire que le roi ne forcerait pas le passage, qu'il avait hâte de marcher contre Rohan et qu'il prétendait faire sur les Alpes une simple démonstration; tantôt il semblait disposé à prendre cette démonstration plus au sérieux, et il formait le plan d'une ligue des princes italiens contre l'Espagne.

Le conseil de Louis XIII était divisé, connaissant très-bien la mauvaise foi de Charles-Emmanuel, et cependant hésitant devant l'emploi de la force. Richelieu tint bon; il énuméra les griefs qu'on avait contre le duc, griefs nombreux, si l'on voulait s'en *ressentir,* car Charles-Emmanuel avait eu des intelligences avec Rohan, la Lorraine ou les Anglais, et mis la main dans tous les complots. Il fut d'avis que le temps pressait; qu'on ne pouvait faire des concessions propres à compromettre le succès de l'expédition, et qu'on devait occuper Suze, pour entraîner M. de Savoie malgré lui, « sachant qu'il ne voudrait pas se mettre au hasard de perdre ses États, dont la France s'était rendue déjà deux fois maîtresse, pour garder aux Espagnols sa parole, dont il n'avait jamais fait état ».

En conséquence, on força le pas de Suze le 11 mars. Quelques compagnies d'enfants perdus et de volontaires, conduits par les maréchaux en personne, se jetèrent sur les barricades et autres fortifications dressées par les soldats du duc de Savoie. Pendant ce temps, deux régiments qui avaient profité de la nuit pour gravir les hauteurs, y délogèrent, moitié avec le mousquet moitié avec la pique, les mousquetaires postés par l'ennemi. Les compagnies d'attaque se portèrent en avant avec tant d'impétuosité qu'il y eut un instant de désordre et de confusion; mais ce désordre fut aussitôt réparé. Les Italiens cédèrent à la furie française, et le duc et son fils, qui montrèrent tous les deux autant d'impassibilité que de courage, n'eurent que le temps de se retirer pour ne pas tomber aux mains des vainqueurs.

Trois jours après, le prince de Piémont vint offrir le libre passage et la remise provisoire de la citadelle de Suze, moyennant Trino et les quinze mille écus de rente dans le Montferrat. Le duc s'engageait en outre à ravitailler Casal. Les Espagnols,

apprenant que les Français avaient forcé l'entrée de l'Italie, levèrent immédiatement le siége de cette ville.

Louis XIII séjourna six semaines à Suze; le cardinal y resta encore quelque temps après, investi du commandement supérieur des troupes, avec les maréchaux de Créqui et de Bassompierre sous ses ordres. On employa ce temps à assurer l'évacuation complète du Montferrat par les Espagnols et à chercher les moyens d'intéresser le duc de Savoie au soutien de la politique française. Mais on ne put rien obtenir de Charles-Emmanuel, dont l'ambitieuse imagination, perdue dans les rêves d'échanges ou d'acquisitions impraticables, faisait, dit Richelieu, trois fois par jour le tour du monde. On se contenta de convenir d'une ligne éventuelle de la France et des États italiens contre l'Espagne, pour le cas où cette puissance recommencerait ses attaques dans le Montferrat. Tous les États de la Péninsule la signèrent, excepté Rome. Le Pape, quoique favorable, refusa de s'engager.

Richelieu s'arrêta là, satisfait d'avoir forcé l'Espagne à céder. Il ne songeait nullement à faire la grande guerre ni à s'engager dans une voie où il pouvait rencontrer l'hostilité de l'Empire unie à celle de la cour de Madrid. Il était d'ailleurs pressé d'achever la ruine des huguenots.

X. — Rohan se maintenait dans les Cévennes, où il occupait une vingtaine de villes défendues par la difficulté de leur accès. Il avait envoyé des agents partout, en Angleterre, en Savoie, en Espagne, mais sans obtenir de secours réels. Louis XIII, qui venait de traiter avec la Savoie, signa encore avec l'Angleterre, pendant son séjour à Suze, un autre traité dont les ratifications lui furent apportées au camp de Privas.

Ce fut sur cette ville que l'armée marcha, au retour d'Italie. Le plan de campagne, formé par de Portes, un des meilleurs officiers de Louis XIII, qui malheureusement fut tué dès le premier siége, consistait à enlever successivement Privas, Alais, Uzès et les petites places environnantes, de manière à enfermer Rohan au cœur des Cévennes, pendant que trois corps, commandés par Montmorency, d'Estrées et Condé, feraient le dégât autour de Nîmes, de Castres et de Montauban, et y faucheraient les blés. On devait recevoir toutes les villes qui feraient leur soumission, en leur laissant, comme on avait fait à la Rochelle, la liberté de religion, mais en exigeant que leurs fortifications

fussent rasées. Ce plan fut rigoureusement et rapidement exécuté. Louis XIII enleva Privas, Alais, Uzès, après avoir traversé les passages des Cévennes les moins praticables pour une armée. Richelieu, qui vint le rejoindre, monta lui-même plusieurs fois à cheval pour conduire les troupes.

Rohan, enfermé à Anduze avec trois mille soldats, demanda la paix. On aurait pu le forcer dans cette dernière retraite ; mais Richelieu, voyant qu'il commençait « à parler bas », inquiet d'ailleurs des nouvelles de l'Italie et de celles de la cour, aima mieux en finir au plus vite. Tout en déclarant que le roi ne devait plus négocier et traiter avec ses sujets, il consentit à donner la paix aux huguenots aux conditions qu'il faisait partout. Il permit seulement à Rohan de réunir quelques ministres pour obtenir leur adhésion. Les conditions furent signées à Alais le 28 juin. Toutes les fortifications des places durent être démolies, moyennant quoi la liberté de conscience fut assurée. Rohan, bien qu'amnistié, quitta la France et se retira à Venise. Louis XIII, après avoir fait une entrée royale à Uzès et à Nîmes, reprit le 25 juillet la route de Paris.

Richelieu séjourna quelques semaines à Montpellier. Il profita de sa victoire pour changer l'administration du Languedoc et y établir des élus, c'est-à-dire des agents financiers institués par le roi au lieu de ceux qui étaient institués par les États. La mesure était préparée depuis longtemps. Il la fit réussir, en partie par persuasion, en partie par surprise et par intimidation. Ce succès fut un de ceux dont il se félicita le plus. Condé l'en félicita aussi. Le prince, devenu un de ses admirateurs et de ses flatteurs, déclara qu'il voulait désormais « lui céder à l'armée et lui faire l'honneur de prendre l'ordre de lui ».

Montauban fut la seule ville où la démolition des fortifications éprouva quelque résistance. Le cardinal s'y rendit; il y entra le 20 août, harangua les ministres réformés et les habitants, et s'attacha à leur faire comprendre les vues et la politique du roi. Il rétablit l'évêque, institua des missions et rebâtit l'église. Il retourna ensuite à Paris comme en triomphe. Après avoir battu les Anglais, écrasé la Rochelle et effrayé l'Espagne. il venait de détruire à tout jamais les huguenots comme parti politique. Désormais l'ère des guerres de religion était fermée.

XI. — La cour était toujours troublée par les intrigues de Gaston et de la reine mère. Gaston, inquiet et plein de préten-

tions qui causaient des ombrages au roi, voulait une augmentation d'apanage et un gouvernement important, comme celui de Champagne ou celui de Bourgogne. Il recherchait aussi la main de Marie de Gonzague-Nevers, fille du nouveau duc de Mantoue, mariage auquel sa mère s'opposait, parce qu'elle n'avait jamais aimé le duc de Nevers et qu'elle avait pris des engagements pour une princesse florentine de sa propre maison. Gaston prépara un enlèvement. La jeune Marie de Mantoue fut conduite à Vincennes par sa tante, la duchesse de Longueville, qui la plaça sous la protection de la reine mère et du roi en attendant leur décision. Le roi n'était pas moins opposé à ce mariage que Marie de Médicis. Il voyait d'un œil jaloux la petite cour qui entourait son frère et encourageait ses prétentions. Cette petite cour formait un véritable parti d'opposition, alors dirigé par le président Lecoigneux, Puylaurens et le cardinal de Bérulle. Ce dernier était un religieux exemplaire, mais à courte vue, politique plus que médiocre et sans expérience des affaires d'État; le président Lecoigneux, personnage très-habile, et Puylaurens, un de ces hardis intrigants dont l'ambition ne connaissait ni bornes ni obstacles, se servaient de sa sainteté et de son crédit pour autoriser leurs menées. Au mois d'août, Gaston alla en Champagne, voulut loger dans le château de Vitry, et s'en étant vu fermer les portes, se retira chez le duc de Lorraine. Il donna pour motif de cette retraite que non-seulement on l'écartait des affaires, mais qu'il ne trouvait même plus de sûreté pour sa personne. On craignit qu'il ne cherchât un asile plus loin encore, c'est-à-dire à l'étranger.

Richelieu, rentrant à la cour le 14 septembre, la trouva en grand émoi. Le départ de Monsieur était une déclaration d'hostilité. Les catholiques zélés se récriaient sur ce qu'on n'avait pas détruit les huguenots. La reine mère, mécontente de n'avoir pu empêcher la guerre d'Italie, reçut le cardinal avec une extrême froideur. Ses ennemis l'accusaient d'éloigner l'esprit du roi de sa mère, de sa femme et de son frère. En présence de l'orage qui grondait partout autour de lui, il offrit de se retirer, mais, incapable d'abaisser la fierté de son langage, il dit à Louis XIII que s'il prenait cette résolution avec moins de regret, c'était parce qu'il voyait « les affaires maintenant en tel état qu'elles pourroient être conduites par tous ceux qu'il plairoit à Sa Majesté d'y employer ». Le roi refusa de le congédier après ses derniers triomphes et de le sacrifier à des intrigues de

cour dont il éprouvait lui-même un vif ressentiment. Il sentait d'ailleurs que les affaires étrangères étaient entrées dans une phase trop compliquée pour qu'il pût se passer de lui.

Marie de Médicis ne réussit donc pas à faire prévaloir ses petites passions personnelles, qu'elle ne prenait aucune peine de colorer, sur les intérêts de l'État. La mort du cardinal de Bérulle, arrivée presque subitement le 2 octobre, affaiblit l'opposition religieuse en la privant de son chef le plus désintéressé et le plus respecté. Le roi, pour ramener Gaston, lui envoya une députation conduite par le maréchal de Marillac, qui commandait l'armée de Champagne. Il lui offrit de l'argent et le gouvernement du château d'Amboise, auquel on substitua ensuite celui de l'Orléanais, beaucoup plus considérable. Gaston voulait encore des places de sûreté; on les lui refusa, pour ne pas recommencer la faute qui avait donné naissance à la ligue. Il finit par se rendre, signa un traité le 2 janvier 1630, et rentra en France, à la seule condition de ne pas reparaître à la cour avant un certain temps.

XII. — Richelieu ne cessait de tenir les yeux fixés sur l'Italie, où les Espagnols attendaient l'occasion de prendre une revanche, et où le duc de Savoie, mécontent que les Français eussent gardé et fortifié Suse, s'agitait en cherchant de tous côtés quelque entreprise avantageuse. « Il n'avoit traité avec le roi, dit Richelieu, que l'épée à la gorge, et crevoit de dépit d'y avoir été forcé. » L'Empereur ne tarda pas non plus à entrer en lice. Il fit occuper au mois de mai le pays des Grisons et le passage du Steig, pour répondre à l'occupation de Suse par les Français. Quelques jours après, il déclara par un manifeste qu'il voulait mettre une garnison à Mantoue, fief de l'Empire, et régler seul une question dans laquelle la France n'avait rien à voir.

Ferdinand II était alors entièrement maître de l'Allemagne. Il venait d'obliger le roi de Danemark, par un traité signé le 27 mai, à se retirer de la ligue protestante pour sauver ses propres États. Les princes protestants de l'Empire étaient écrasés; les princes catholiques commençaient à se montrer jaloux de la puissance de l'Empereur et à redouter les entreprises de ses généraux. Les armées autrichiennes, habituées à la grande guerre et orgueilleuses de leurs succès, étaient les meilleures et surtout les mieux commandées qu'il y eût en Europe.

Richelieu négocia partout. A Vienne et à Madrid, il ne put être écouté. A Turin, il ne triompha des irrésolutions du duc de Savoie qu'en l'effrayant par la présence d'une armée que la Force conduisit dans les Alpes. Mais à Venise, l'habile d'Avaux, ambassadeur en titre, et Rohan, devenu son agent secret, réveillèrent sans peine les anciennes jalousies contre la maison d'Autriche. Le cardinal était assuré de la Hollande et même de l'Angleterre, où ses ambassadeurs n'avaient à discuter que des questions sans intérêt. Restaient l'Allemagne et le Nord, auxquels il n'avait prêté jusque-là qu'une attention distraite. Il chargea Girard de Charnacé de porter aux rois de Suède et de Pologne, qui se faisaient la guerre, des propositions de paix. Ces propositions furent agréées, et un traité entre les deux princes fut signé sous sa médiation.

Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, était jeune, actif, belliqueux, et entouré d'une auréole militaire qui permettait de voir en lui un futur champion de l'Allemagne contre la maison d'Autriche. Il avait eu plusieurs démêlés avec l'Empereur ou ses lieutenants au sujet des places de la Baltique. Richelieu eut l'idée de se servir de son épée. Charnacé l'alla trouver en Suède même, le flatta, et lui offrit les conditions d'une alliance qui fut discutée ensuite plus sérieusement à la Haye. Gustave écouta des propositions auxquelles son ambition et sa vanité trouvaient leur compte; mais il était prudent, d'un abord froid, et il évita de se livrer, comprenant les difficultés et les périls auxquels il allait s'exposer, le peu de ressources que lui offrait la Suède, et la nécessité de s'assurer des dispositions de son peuple.

Après quelques mois de négociations pendant lesquelles la France d'un côté, l'Espagne et l'Autriche de l'autre, essayèrent de s'effrayer sans y réussir, le général des Impériaux, Colalto, envahit le Mantouan avec trente mille hommes. Spinola entra de son côté dans le Montferrat avec quinze mille Italiens ou Espagnols (octobre 1629). Ils occupèrent sans coup férir les petites places de ces deux pays, et entreprirent les siéges de Mantoue et de Casal. Le premier de ces siéges fut poussé très-vivement; le second le fut moins, parce que le duc de Savoie, embarrassé et inquiet, voulut négocier une suspension d'armes; et que le Pape, offrant sa médiation, envoya de son côté un légat, Pancirola, sur le théâtre de la guerre.

Louis XIII brûlait de retourner en Italie, convaincu que la

place d'un roi est toujours à la tête de ses troupes. Richelieu l'en dissuada. Il lui représenta que sa santé avait donné des inquiétudes, qu'il devait la ménager, éviter la peste qui sévissait à Lyon et dans les lieux où l'armée était campée ; enfin que sa présence était nécessaire à la cour pour la dominer et y déjouer les intrigues. On convint que le roi ajournerait son départ et que le cardinal se chargerait d'aller tenir tête à Spinola. Le 21 novembre, Richelieu reçut le titre nouveau de *principal ministre.* Il partit de Paris après l'inauguration d'une église qu'on appela Notre-Dame des Victoires. Il était chargé des fonctions de lieutenant général jusqu'à la venue du roi ; il devait en cette qualité avoir sous ses ordres les trois maréchaux Schomberg, la Force et Créqui. Aux attributions de commandant en chef il joignait celles de négociateur souverain, quoiqu'il ne cessât d'en référer au roi et de prendre ses ordres en toute circonstance. Il était en réalité l'âme de l'armée et du gouvernement. « L'ambition nationale, dit Ranke, avait chez lui toute l'ardeur d'une passion personnelle. »

Il était décidé à ne rien céder; il voulait que l'Empereur reconnût le duc de Mantoue, que les Espagnols rentrassent à Milan, et que l'affaire du Montferrat fût réglée comme il l'avait proposé. Il prétendait agir vite, afin de ne pas consommer ses ressources et laisser user le prestige acquis par la rapidité de ses dernières opérations militaires. Il repoussa pour ces motifs toute proposition de trêve ou de suspension d'armes. Il craignait qu'un retard de sa part ne fût mal interprété; que Venise et le reste de l'Italie ne s'en effrayassent; que le duc de Mantoue lui-même, assiégé dans sa capitale, ne vînt à faiblir. Il déclara aux envoyés du duc de Savoie et du Pape qu'il n'accepterait qu'un arrangement définitif. Il se rendit à Lyon, puis à Grenoble, réunit quarante mille hommes et fit les apprêts nécessaires pour passer les Alpes. Il reçut alors la nouvelle que les Impériaux avaient levé le siége de Mantoue. Le duc de Savoie remua ciel et terre pour l'arrêter, susciter des délais ou mettre un prix élevé au concours qu'on lui demandait. Ce prix devait être l'État de Milan. Richelieu le flatta de cette espérance, en ajoutant toutefois que la France aurait besoin, pour consentir à cet agrandissement, de se faire remettre un gage, et que ce gage serait le marquisat de Saluces. Pour le moment il exigea le passage libre des troupes françaises par la Savoie et le Piémont avec un traité qui assurât leurs subsistances, le désarme-

ment de Veillane ou Avigliana, place voisine de Suse, où le duc avait établi des moyens de défense, enfin une alliance immédiate, complète et définitive. Charles-Emmanuel et son fils tergiversèrent, discutèrent longuement les termes des concessions qu'ils pouvaient faire, et cherchèrent à gagner du temps par des équivoques et des chicanes. Cependant les Français franchirent les passages du mont Cenis et du mont Genèvre. Au mois de mars 1630, le cardinal résolut de rompre des pourparlers inutiles; il passa la Doire le 18, et entra de force sur le territoire du Piémont.

« Il était, dit Pontis, revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau et d'un habit de couleur de feuille morte sur lequel il y avait une broderie d'or. Il avait une belle plume autour de son chapeau. Deux pages marchaient devant lui à cheval, dont l'un portait ses gantelets, et l'autre son habillement de tête. Deux autres pages marchaient à ses côtés et tenaient chacun par la bride un coureur de grand prix; derrière lui était le capitaine de ses gardes. Il passa en cet équipage la rivière de Doire, à cheval, ayant l'épée au côté et deux pistolets à l'arçon de sa selle, et lorsqu'il fut passé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger son cheval devant l'armée, comme s'il eût pris plaisir à faire voir qu'il savait quelque chose dans cet exercice. »

Les Français marchèrent sur Pignerol, qu'ils enlevèrent le 23; la forteresse se rendit le 31. C'était pour eux le Gibraltar de l'Italie. Ils occupèrent plusieurs autres places du marquisat de Saluces, avec la prétention de les garder comme un gage et de rester maîtres des passages des Alpes.

Richelieu espérait intimider l'Espagne et l'Autriche et les mieux disposer à recevoir ses conditions. Ce fut le contraire qui arriva. Elles ne s'en montrèrent que plus exigeantes; elles voulurent à leur tour prendre chacune un gage, l'Espagne Casal, et l'Autriche Mantoue. Colalto avait recommencé le siége de cette dernière ville.

Le duc de Savoie, rejeté forcément dans l'alliance espagnole et autrichienne, répondit par un refus formel à la demande qui lui fut adressée de traverser ses États. Richelieu insista pour qu'on achevât de l'accabler et pressa le roi d'envahir la Savoie par lui-même ou en y envoyant un de ses lieutenants. Le 23 avril, une déclaration d'hostilité fut publiée contre le duc et son fils en raison de leurs *nombreuses infidélités*.

Louis XIII s'était déjà mis en marche pour se rendre en Ita-

lie. Il s'arrêta quelques jours à Troyes, où il reçut la visite et la soumission de son frère; il lui donna peu après le commandement de l'armée réunie dans la Champagne, où l'on craignait une descente des Impériaux, et le gouvernement de Paris. Délivré de ces embarras intérieurs, il se rendit dans la Bourgogne, où il calma l'agitation causée par l'établissement des élus, à la place des anciens officiers de finance institués par les états de la province, puis à Lyon, où il arriva le 2 mai. L'invasion de la Savoie fut résolue contrairement à l'avis de Créqui et de Bassompierre, qui croyaient encore possible de s'entendre avec le duc.

Richelieu quitta l'armée pour courir au-devant du roi, qu'il rencontra dans le Dauphiné et dont il fortifia les desseins belliqueux; puis il alla trouver Marie de Médicis, qui s'était avancée jusqu'à Lyon. Il représenta à la reine mère et à ses conseillers que la France était engagée d'honneur à ne pas reculer; qu'elle devait s'en tenir à ses premières propositions, mais sans les modifier, c'est-à-dire demander pour le duc de Mantoue une investiture simple et immédiate, plus un règlement en commun des prétentions diverses sur le Montferrat; qu'avec le double gage de Pignerol et de la Savoie on obtiendrait la délivrance de Casal ou sa restitution si les Espagnols s'en rendaient maîtres. Il rencontra de puissants contradicteurs. Le garde des sceaux Marillac, interprète de Marie de Médicis, insista sur la misère et l'appauvrissement du royaume, sur la peste qui décimait l'armée partout, en deçà et au delà des Alpes; sur les dangers que courait le roi, sur l'aggravation des impôts, sur l'inquiétude que causait une guerre d'Italie, sur le péril d'engager une lutte avec l'Europe, le peu d'intérêt de la France dans la querelle de Mantoue, enfin l'insignifiance des succès obtenus. On accablait, disait-on, M. de Savoie, mais on ne sauvait pas M. de Mantoue. Richelieu se défendit par la considération qu'on ne pouvait signer de traité sans que toutes les questions fussent résolues, et il finit par obtenir gain de cause; mais il fut obligé de reconnaître que la paix était nécessaire et qu'on devrait la faire au plus tôt. En même temps, comme on suspectait son ardeur belliqueuse et ses exigences diplomatiques, on ne cessa de le surveiller et d'entraver ses opérations.

Louis XIII occupa Chambéry le 17 mai, puis soumit, par lui-même ou par ses lieutenants, les maréchaux de Bassompierre et de Châtillon, Annecy, Conflans et les différentes val-

lées de la Savoie. On se contenta de bloquer Montmélian et Charbonnières, qui eussent exigé des siéges en règle. Le prince Thomas de Savoie, forcé dans la Tarentaise, repassa le petit Saint-Bernard et se retira dans la vallée d'Aoste.

Le nonce Pancirola et son secrétaire Mazarin portaient partout depuis plusieurs mois des propositions de paix ou de trêve. Mazarin, sachant que les dispositions de la France étaient devenues plus conciliantes, alla trouver Louis XIII à Chambéry et obtint de lui qu'il offrît la restitution immédiate de Pignerol; mais Spinola et Colalto répondirent à cette offre par de nouvelles difficultés. Marie de Médicis voulut que le roi et le cardinal revinssent à Lyon pour convenir avec elle des opérations ultérieures. Elle refusait de s'avancer elle-même plus loin; elle prétendait que le roi demeurât près d'elle pour ménager sa santé, et dans tous les cas elle s'opposait à ce qu'il passât le mont Cenis. Richelieu insista pour qu'on secourût Casal, fortement pressé par les Espagnols, et qu'on se hâtât de faire entrer en Italie les troupes qui avaient soumis la Savoie. Tout ce qu'il put obtenir fut le passage de quelques régiments sous les ordres du duc de Montmorency et du surintendant d'Effiat, qui se joignirent au maréchal de la Force.

Ces régiments franchirent les Alpes le 6 juillet. Le 10, Montmorency et d'Effiat trouvèrent le passage de Veillane défendu par un corps de Savoyards et d'Impériaux beaucoup plus nombreux que le leur; ils n'hésitèrent pourtant pas à s'y jeter, quelque téméraire que fût l'entreprise; ils le forcèrent, réduisirent l'ennemi à se retirer dans la place de Veillane, et lui enlevèrent dix-sept drapeaux. Dans ce combat les deux généraux payèrent bravement de leur personne. Ils rallièrent ensuite le corps français de Pignerol; ils enlevèrent Saluces le 20, reçurent le 27 la soumission de Veillane et occupèrent Carignan le 6 août.

Malgré ces succès, on ne put arriver au but désiré, qui était de ravitailler Casal. On apprit d'ailleurs que huit jours après le combat de Veillane, les Allemands étaient entrés à Mantoue, d'où le duc de Nevers s'était enfui. Rien n'annonçait la fin de la guerre. L'armée était découragée par les souffrances et les maladies. Les chefs s'entendaient mal. Mazarin, mettant à profit la mort du vieux duc de Savoie et l'avénement de son fils Victor-Amédée, qui devait se montrer plus accommodant, fit signer une trêve le 2 septembre. Les Allemands, maîtres de

Mantoue, y consentirent. Les Espagnols firent plus de difficultés. Mais, outre qu'on était las de part et d'autre et que les armées avaient besoin de repos, les parties belligérantes trouvèrent une autre raison d'arrêter les hostilités dans les prétentions manifestées par l'Empereur à la diète de Ratisbonne.

XIII. -- Cette diète, convoquée un an d'avance, s'ouvrit le 6 juin 1630. L'Empereur, les électeurs catholiques, la plupart des princes de l'Empire et le duc de Friedland (Walstein) s'y rendirent, tous magnifiquement accompagnés. Rarement on avait déployé une pareille pompe. La guerre qui désolait l'Allemagne depuis douze ans paraissait terminée, mais de grandes questions restaient à régler. L'Empereur voulait dissoudre la ligue catholique, et les princes de la ligue catholique voulaient qu'il licenciât ses propres troupes, ou plutôt celles de Walstein. Ferdinand II désirait que son fils fût élu roi des Romains. Les électeurs protestants, qui s'étaient contentés d'envoyer des ambassadeurs, réclamaient des indemnités pour la manière dont leurs États avaient été traités pendant la guerre, la restitution de quelques princes dépossédés et le rétablissement de la liberté de conscience, gravement atteinte par les dernières mesures de l'Empereur.

Brulart, abbé de Léon, ambassadeur de France chez les Suisses, reçut l'ordre de se rendre à Ratisbonne avec le père Joseph du Tremblay, ce fameux capucin qui était le confident de Richelieu, qui connaissait à fond les cours d'Allemagne, et que le cardinal aimait d'autant mieux à employer que l'habit du moine était une réponse aux attaques dirigées contre sa propre politique. Les envoyés français arrivèrent le 26 juillet avec des instructions portant qu'ils devaient soutenir la jalousie des électeurs contre l'Empereur et empêcher à tout prix la nomination du fils de Ferdinand II comme roi des Romains. Ils devaient ensuite offrir à l'Empereur de faire la paix directement pour l'Italie, en laissant de côté l'Espagne, qui serait toujours à temps d'entrer dans le traité quand elle le jugerait à propos. Si l'Allemagne paraissait inquiète des négociations de la France avec la Suède, on devait absolument les nier, et si elle se plaignait qu'une armée eût été réunie sur la frontière de Champagne, on devait répondre que cette réunion de troupes avait pour causes l'agitation de la Lorraine, les questions soulevées au sujet des évêchés lorrains, et la crainte que Walstein

voulût pénétrer en France, auquel cas on était disposé à marcher en Alsace et jusqu'à Strasbourg. Richelieu avait conçu depuis plusieurs années le projet d'acquérir Pignerol et Strasbourg, le marquisat de Saluces et une partie de l'Alsace, afin d'avoir, comme il le disait, deux portes ouvertes sur l'Italie et l'Allemagne [1]. Il poursuivait ce double but avec sa persévérance accoutumée, ne le laissant entrevoir qu'à demi, et s'efforçant de diriger les événements de manière à préparer la réalisation de ses vues.

Les électeurs catholiques, auprès desquels le père Joseph jouissait d'une influence d'autant plus grande qu'elle se dissimulait davantage, furent maîtres à la diète. Ils maintinrent leur ligue, obligèrent l'Empereur à licencier une de ses armées, celle de Walstein, refusèrent d'élire un roi des Romains, et réclamèrent si instamment la paix de l'Italie, que Ferdinand finit par céder sur la question de Mantoue. Ils tenaient à cette paix, parce qu'elle était la condition nécessaire du licenciement de l'armée de Walstein et qu'elle leur permettait de continuer à s'appuyer sur la France. Ils ne voulaient d'ailleurs pas admettre qu'on fît de concessions, quelles qu'elles fussent, aux protestants allemands. L'Empereur était très-dévot, d'un catholicisme ardent et n'admettant aucun tempérament; mais le prince d'Eckemberg, le premier de ses ministres, lui conseillait de traiter avec la Saxe et le Brandebourg et de modérer la rigueur de ses édits. L'insistance des électeurs catholiques empêcha cet avis de triompher.

Ferdinand, satisfait de l'entrée de Colalto à Mantoue, céda sur la question italienne et signa le 13 octobre, avec Brulart de Léon, le traité de Ratisbonne, par lequel il s'engageait à donner dans un délai déterminé l'investiture au duc de Nevers, et à retirer ses troupes des États de ce duc et des passages des Grisons, pourvu que la France retirât les siennes de Pignerol et de la Savoie. On faisait un règlement tel quel des indemnités dues aux divers princes qui avaient des droits à la succession du Montferrat. Mais l'Empereur exigea qu'il fût stipulé que la paix n'était pas conclue pour l'Italie seule, et que la France abandonnait tous ceux de ses alliés qui conservaient des démêlés avec l'Empire. Les envoyés français soutinrent que leurs pouvoirs n'allaient pas jusque-là; ils demandèrent qu'on leur

[1] Mémoires de Richelieu.

laissât le temps d'en référer au roi. On les pressa, on les menaça d'un accord de Ferdinand avec la Saxe, enfin les électeurs catholiques les forcèrent d'accepter l'espèce d'ultimatum de l'Empereur.

Richelieu avait prévu la difficulté. Il voulait terminer la guerre d'Italie, mais rester libre vis-à-vis de l'Allemagne et de la Suède. Il avait averti Schomberg, qui se trouvait alors à la tête de l'armée d'Italie, de n'accepter le traité que sous ces réserves. L'armée, refaite pendant la trêve, se mit le 15 octobre, c'est-à-dire le jour même où elle expirait, en marche pour ravitailler Casal. Elle s'avançait sous les ordres des maréchaux de Schomberg, de Marillac et de la Force, quand le traité de Ratisbonne fut apporté en toute hâte. Schomberg refusa de s'y conformer. Il déclara qu'en acceptant les articles relatifs à la Savoie, il ne pouvait accepter ceux qui se rapportaient à l'Espagne avant d'avoir reçu un ordre du roi.

On continua donc de marcher dans la direction de Casal, que le traité avait laissé pour plusieurs semaines encore aux mains des Espagnols, contrairement aux instructions de Richelieu. Le maréchal de Marillac, qui recevait les confidences du parti ennemi du cardinal et de sa politique, essaya vainement de s'opposer à cette marche. On arriva en vue de la ville, et déjà l'attaque avait commencé contre l'armée assiégeante, lorsque Mazarin parut à cheval au milieu du feu de la mousqueterie commencé des deux côtés, et apporta de la part des généraux espagnols l'offre de remettre Casal au duc du Maine et de sortir sans délai du Montferrat, à la seule condition que les Français en sortiraient aussi. On s'attendait, ce semble, assez peu à ces propositions [1]. Quoi qu'il en soit, elles furent acceptées. Les Espagnols se retirèrent. Les Français en firent autant; mais, ne se confiant pas aux soldats du Montferrat, auxquels la place et le château devaient être laissés exclusivement, et craignant qu'une garnison trop faible n'enhardît un jour les Espagnols à reparaître, ils firent entrer dans Casal quelques centaines de soldats auxiliaires déguisés, contrairement aux clauses de la convention.

Richelieu obtint donc en Italie le succès qu'il avait cherché. Ce succès était dû à sa promptitude et à la vivacité avec laquelle il dirigeait les affaires militaires. Il n'avait pas voulu d'une

[1] Mémoires de Fontenay-Mareuil.

guerre traînante, convenable aux autres puissances, mais ruineuse pour la France. Il avait maintenant une raison de moins de se plaindre du traité de Ratisbonne, et il pouvait se considérer comme en ayant pris une véritable revanche. Aussi, après avoir protesté et menacé de désavouer les négociateurs, eut-il soin de n'exécuter aucune de ses menaces. Il se contenta de renvoyer Brulart de Léon à Vienne représenter à l'Empereur que le traité, rédigé sans tenir assez de compte des instructions françaises, renfermait des lacunes, des obscurités et des articles qui avaient besoin d'être expliqués. L'Empereur se refusa formellement à une révision de ces articles; il répondit que si on voulait les exécuter de bonne foi, l'exécution ne souffrirait pas de difficultés, et que s'il avait substitué une paix générale à une paix spéciale pour l'Italie, « il ne prétendait pas que le roi renonçât à ses alliances;... que personne ne le pouvoit empêcher d'assister ses alliés et amis s'ils étoient attaqués, et que les paroles dudit article s'entendoient de ne point assister ceux qui attaqueroient l'Empereur et l'Empire. »

Richelieu finit par accepter le traité de Ratisbonne, quoiqu'il n'eût pas réussi à le *bonifier,* et laissa peu à peu tomber son ressentiment. Il ne témoigna pas à Brulart de Léon et au père Joseph, qu'il excuse parfaitement dans ses Mémoires, plus de mauvais gré qu'il n'avait fait à du Fargis, envoyé de France en Espagne, lors du traité de Monçon. Il ne les désavoua qu'à demi, autant qu'il était nécessaire pour réserver sa liberté d'action. En réalité, il se proposait de n'observer le traité que pour l'Italie. Il donnait en ce temps même aux Hollandais et au roi de Suède des assurances contraires à la paix.

XIV. — La faible santé de Louis XIII avait été soumise à de rudes atteintes pendant la campagne de 1630. On accusait Richelieu de ne pas le ménager : c'était là un thème exploité par la reine mère, le garde des sceaux Marillac et les autres ennemis du cardinal. Au mois de septembre, le roi tomba malade à Lyon; il fut pendant quelques jours à l'extrémité; la France entière le crut perdu. Il ne revint à la santé que contre toute espérance.

Les deux reines, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, accoururent à Lyon, où elles lui prodiguèrent leurs soins. Il parut touché et même disposé à sortir vis-à-vis d'elles de sa réserve ordinaire. On crut que la reine mère allait reprendre son auto-

rité. Elle fut assiégée par les ennemis de Richelieu, entre autres par le duc de Guise, menacé de se voir enlever l'amirauté du Levant. On ne cessait de dire que l'expédition d'Italie avait tué le roi; que Richelieu avait tout sacrifié à sa vanité et au désir de se rendre nécessaire. Marie de Médicis n'était déjà que trop animée d'elle-même contre le cardinal. Elle demanda sa disgrâce. Louis XIII parut l'écouter avec faveur; seulement il ajourna sa décision à l'époque de son retour à Paris. La cour fut plongée dans une attente inquiète, comme à la veille d'un grand changement. Richelieu partagea cette inquiétude; il voulut revenir à Paris dans le bateau même de la reine mère, au milieu des dames qui la suivaient, pour la flatter ou pour l'observer. Elle resta froide et impénétrable [1].

Il y avait alors à Paris deux cours, celle du roi et celle de sa mère. Louis XIII, froid, peu communicatif, sans prévenance pour la noblesse, étranger aux goûts de société qui se développaient autour de lui, vivait dans une espèce de retraite, et comme il détestait les intrigues, surtout celles des femmes, sa jalousie imposait à Anne d'Autriche le même genre de vie.

Marie de Médicis avait au contraire au palais du Luxembourg, qu'elle s'était fait bâtir dans le goût italien et que Rubens couvrait de ses peintures, une cour magnifique contrastant avec la simplicité de celle de son fils. Les grands affluaient chez elle, attirés par sa générosité et par l'éclat dont elle s'entourait. Leurs flatteries lui persuadaient sans peine qu'elle pouvait tout. Comme son esprit, borné et gâté par l'adulation, mettait autant de passion dans ses haines que dans ses caprices, elle ne fut pas plus tôt rentrée à Paris qu'elle résolut d'obliger Louis XIII à se prononcer entre elle et Richelieu.

Le 9 novembre elle eut avec son fils un entretien secret. Le bruit se répandit aussitôt que le cardinal était disgracié. Il le crut lui-même, car ses ennemis agissaient à découvert; il fit ses préparatifs pour se retirer au Havre, dont il possédait le gouvernement et le château. Toute la cour se porta chez la reine mère, qu'on voyait déjà triomphante. On calcula au Luxembourg que la disgrâce de Richelieu allait entraîner celle de ses parents, de ses créatures et de la plupart des hommes qu'il avait associés à sa politique. On se précipita sur leurs dépouilles et on entreprit le partage de cette riche succession. Les femmes

[1] Mémoires de Brienne.

ne furent pas les moins passionnées, parce que ce devait être une occasion de remonter la maison des reines. La révolution politique devait entraîner une révolution de palais.

Le lendemain 10, le roi se rendit le matin chez sa mère et eut avec elle un second entretien. Il avait ordonné de garder les issues de la chambre; Richelieu se fit ouvrir une porte particulière et parut inopinément. « Il arriva justement, dit Fontenay-Mareuil, lorsque la reine faisoit les plus grands efforts, de sorte que craignant qu'à la longue elle ne l'emportât, il jugea meilleur de rompre la conversation que de la laisser plus longtemps durer. C'est pourquoi il s'approcha et dit que se persuadant que Leurs Majestés parloient de lui, il espéroit qu'elles n'auroient pas désagréable qu'il vînt pour se justifier des crimes qu'il savoit qu'on lui avoit imputés.

» Dont la reine fut d'abord si en colère qu'elle ne pouvoit parler; mais revenant enfin à elle, elle lui dit qu'il étoit bien hardi de les venir ainsi interrompre, et qu'il étoit vrai, puisqu'il le vouloit savoir, qu'ils parloient de lui, et qu'elle disoit au roi qu'elle ne pouvoit plus assister à ses conseils ni se trouver avec lui en quelque lieu que ce fût quand il y seroit, et qu'il falloit nécessairement qu'il se défît de l'un ou de l'autre. A quoi le cardinal répondit qu'il étoit bien plus naturel que ce fût de lui, et aussi bien ne vouloit-il plus vivre, puisqu'il étoit si malheureux que d'avoir perdu ses bonnes grâces.

» Le roi, voyant cela, ne se déclara point, et, ne cherchant qu'à s'échapper, dit seulement qu'il se faisoit tard, et que voulant aller à Versailles, il étoit temps de partir; et, faisant la révérence, il marcha aussi vite que s'il eût eu peur qu'on courût après lui. »

Louis XIII ne se rendit à Versailles que le 11 de grand matin. Rien n'était encore décidé. Richelieu se croyait perdu; il hésitait cependant à prendre une dernière détermination pour sa retraite, quand le cardinal de la Valette vint lui conseiller de courir à Versailles et de voir le roi. Il suivit cet avis. Il rejoignit Louis XIII et l'entretint longtemps en présence d'un seul témoin, l'écuyer favori Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*. Louis XIII était combattu par des pensées contraires, mais au fond disposé à garder un ministre auquel il avait fini par donner toute sa confiance et toute son admiration. Ses sentiments pour sa mère ne sortaient guère de cette froideur ordinaire qu'il témoignait à tout le monde;

l'incapacité, les exigences capricieuses de Marie de Médicis le fatiguaient. Il accueillit Richelieu avec bienveillance; il le fit coucher le soir même auprès de lui; il décida qu'il le garderait dans son conseil, sans cesser pour cela d'inviter la reine mère à s'y rendre.

Peut-être le danger fut-il moins grand pour Richelieu que ses ennemis ne se le figuraient, et que n'ont aimé à le dire des historiens naturellement disposés à donner un tour dramatique aux scènes émouvantes. Quoi qu'il en soit, il revint à Paris triomphant, et ses ennemis durent courber la tête. La foule des courtisans qui s'était portée au Luxembourg se porta dès lors au Palais-Cardinal. La journée du 10 novembre fut appelée la journée des Dupes. La conspiration avait échoué. L'ordre fut donné d'en arrêter les auteurs, c'est-à-dire les deux Marillac et quelques dames d'honneur des reines. Le garde des sceaux, âgé et quinteux, avait offensé Richelieu par ses insistances maladroites. Le maréchal, son frère, fut arrêté au milieu même de l'armée d'Italie, dont il partageait le commandement avec Schomberg et d'Effiat.

XV. — Le roi, gardant son ministre, essaya de le réconcilier avec sa mère et son frère. Marie de Médicis humiliée ne céda pas; elle refusa plusieurs semaines de retourner au conseil, et chassa de sa maison tous les parents ou affidés de Richelieu. Gaston d'Orléans, plus docile, assura le cardinal de son amitié. Richelieu, qui ne s'y fiait pas, crut que le plus sûr moyen de prévenir ses fantaisies d'insubordination était de gagner Puylaurens et le président Lecoigneux, son chancelier, qui le dirigeaient entièrement. Il fit espérer un duché au premier et au second un chapeau de cardinal. En même temps il nomma deux nouveaux maréchaux, Montmorency et Toiras, et il ouvrit la prison du duc de Vendôme.

Louis XIII s'était-il flatté de rétablir à la cour l'harmonie et la bonne intelligence? Ce qui est certain, c'est qu'il n'avait pas la franchise d'allure qui commande l'obéissance. Retiré tantôt à Versailles, tantôt à Saint-Germain, il sembla prendre à tâche d'éviter sa mère, qui garda vis-à-vis de lui un silence fier et affecté. « Ils vivoient l'un et l'autre, dit Fontenay, fort froidement. » Les ennemis du cardinal reprirent courage et recommencèrent à conspirer sourdement. Il leur restait une espérance, celle du règne de Gaston qu'ils s'imaginaient prochain

et qu'ils voulaient escompter. Ils pensaient qu'une proclamation de l'héritier du trône entraînerait le pays. Gaston, secrètement excité par sa mère, le fut encore par tous les mécontents et par ses propres conseillers, peu confiants dans les promesses personnelles de Richelieu.

Louis XIII, averti de ses menées, lui offrit de consentir à son mariage avec Marie de Mantoue. Le prince refusa une alliance pour laquelle il avait été naguère sur le point d'engager une guerre civile, et sa mère l'encouragea dans son refus. Il en vint bientôt à un éclat. Le 31 janvier 1631, il alla, suivi de quinze gentilshommes, surprendre Richelieu dans son hôtel; il lui déclara qu'il rompait avec lui et qu'il reprenait la parole qu'il lui avait donnée d'être son ami. La plupart des relations ajoutent qu'il s'exprima dans les termes les plus injurieux. Puis il courut à Orléans, chef-lieu de son apanage, et s'y enferma.

Gaston n'était qu'un instrument dont se servait Marie de Médicis. Louis XIII prit le parti d'éloigner sa mère de Paris et des intrigues qui s'y agitaient. Il l'invita à le suivre à Compiègne, où il transporta la cour. Elle hésita d'abord, puis elle s'y décida, pour ne pas abandonner le champ libre à Richelieu. Pendant plusieurs jours le roi et le cardinal employèrent auprès d'elle tous les intermédiaires possibles, y compris son confesseur et son médecin, pour la fléchir et lui inspirer des sentiments de conciliation. Elle repoussa invariablement toutes les avances et déclara qu'elle n'assisterait pas au conseil si Richelieu y siégeait. Louis XIII réunit le conseil le 22 février et y mit en délibération le parti qu'il fallait prendre. En réalité, il n'en restait qu'un, c'était d'éloigner la reine mère. Car agir de concert avec elle n'était plus chose possible. Céder eût été une faiblesse, et une faiblesse encore plus fâcheuse qu'auparavant. Le conseil fut unanime; Louis XIII résolut de suivre son avis.

Le lendemain, 23 février, il partit de grand matin, laissant des ordres écrits au maréchal d'Estrées, qui commandait les compagnies des gardes et les gens d'armes postés autour du château. Ces ordres portaient que Marie de Médicis serait gardée à distance et ne pourrait sortir de Compiègne. La princesse de Conti et trois autres dames de son intimité devaient se retirer en exil dans leurs terres. On arrêta quelques personnages subalternes; il y en eut même d'envoyés à la Bastille. Le sort de ces derniers fut partagé deux jours après par le maréchal de Bassompierre, marié secrètement à la princesse de Conti. Une

lettre du roi, adressée aux Parlements et aux gouverneurs des provinces, leur annonça le parti qu'il venait de prendre et les raisons qui l'y avaient décidé.

Si ces mesures étaient la conséquence naturelle de la journée des Dupes, elles n'en produisirent pas moins tout l'effet d'un coup d'Etat. Quelles que fussent les fautes ou les folies de Marie et de Gaston, le public, qui ne s'en rendait pas bien compte, était frappé de voir la mère et le frère du roi sacrifiés à un ministre qui s'élevait au-dessus d'eux. Richelieu était de ces hommes dont on comprend, dont on subit le génie, mais sans les aimer. On souffrait également de son absolutisme passionné, de ses manières superbes, de sa police inquisitoriale et de son caractère sans pitié. Il était impérieux, même vis-à-vis du roi, malgré une certaine souplesse de langage ; il le priait de n'ajouter aucune foi à ce qui serait dit à son préjudice, mais de l'en avertir exactement. « Je dis, prétendait-il, que le roi est obligé en conscience d'en user ainsi. » Il s'est peint tout entier dans cette phrase étourdissante : « Le cardinal est celui dont Dieu se sert pour donner des conseils au roi. » Aussi pendant qu'on tremblait devant lui, ses ennemis l'accablèrent-ils de la violence de leurs accusations. C'était un ambitieux qui voulait détruire la famille royale pour prendre la place du roi, un homme cupide et insatiable qui engloutissait les richesses de la France, un politique follement aventureux qui mettait le royaume sur le penchant de sa ruine, un prêtre impie qui sacrifiait les intérêts de la religion à ceux de sa gloire mondaine.

On essaya de ramener Gaston. Tout fut en vain. Il repoussa le cardinal de la Valette et les autres négociateurs envoyés par le roi. Il sortit d'Orléans, où il ne se jugeait pas en sûreté, pour se rendre dans la Bourgogne, dont le gouverneur, le duc de Bellegarde, était absolument dévoué à Marie de Médicis. Il avait une petite troupe commandée par le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, et par le duc de Roannez. On criait sur son passage : « Vive Monsieur et la liberté du peuple! » Louis XIII le suivit et le força de se réfugier dans la Lorraine, l'asile ordinaire des mécontents.

Le duc d'Orléans et ses adhérents, c'est-à-dire le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde, de Roannez, le président Lecoigneux et Puylaurens, furent déclarés coupables de lèse-majesté. Le roi, qui s'était avancé jusqu'à Dijon, fit enregistrer cette déclaration par le Parlement de cette ville. Le

Parlement de Paris protesta, en soutenant qu'il avait seul le droit d'enregistrer les déclarations royales et de rendre des arrêts contre les pairs de France. Il exprima même dans les actes de sa protestation certaines censures contre le cardinal. Marie de Médicis et Gaston avaient au sein de la compagnie des serviteurs dont on pouvait craindre que cette opposition fût l'œuvre, ce qui lui donnait une certaine gravité. Richelieu résolut de ne pas la tolérer. Louis XIII, aussitôt rentré à Paris, cassa la délibération (le 12 mai) et obligea le Parlement de comparaître au Louvre devant lui. Les magistrats s'y rendirent à pied, la tête découverte; introduits devant le roi, ils durent se mettre à genoux pour entendre une réprimande qu'ils acceptèrent sans renoncer à leur opinion.

Au reste, on tenait alors un compte médiocre de l'opposition du Parlement. On n'y attachait d'importance que par sa connivence possible avec les conspirateurs. Le garde des sceaux Marillac avait soutenu récemment une lutte de plusieurs années pour faire enregistrer la grande ordonnance appelée le code Marillac ou le code Michaud, sorte de codification et de refonte de la législation antérieure. Il avait fini par triompher de toutes les résistances au moyen d'un lit de justice, c'est-à-dire en imposant la volonté du roi, et comme le roi était absent, Marie de Médicis en personne avait traité les magistrats de la même manière que Louis XIII le fit après elle. La doctrine soutenue par le garde des sceaux était que le Parlement ne devait connaître des affaires d'État qu'autant que le roi lui en donnait et attribuait la connaissance.

Marie de Médicis, gardée à vue au château de Compiègne, pleura, s'indigna, et refusa toutes les offres qu'on lui fit, entre autres le gouvernement d'Angers, qu'elle s'imaginait choisi exprès pour l'éloigner du duc d'Orléans. Elle déclara qu'elle ne sortirait de sa chambre que liée et emmenée de force. Elle persistait à croire ou à la chute prochaine du cardinal ou à la mort du roi. Elle se persuadait qu'elle ne pouvait manquer d'amis ni de partisans. Elle finit par s'arrêter à l'idée de se réfugier dans la petite place de la Capelle, dont elle avait gagné le gouverneur. Elle était gardée assez mal, le roi ne voulant pas qu'elle pût se plaindre d'être prisonnière. Elle profita de cette circonstance pour sortir de Compiègne le 18 juillet en carrosse avec une certaine suite. Elle atteignit la Capelle. Mais le père du gouverneur fut averti et eut le temps de donner les ordres

nécessaires pour empêcher qu'on la reçût. Trouvant les portes fermées, elle se désola et resta quelques heures indécise sur le parti qu'elle devait prendre. Enfin, n'osant revenir sur ses pas, elle passa la frontière, entra en Flandre et se confia à la gouvernante, Isabelle-Claire-Eugénie.

Le frère et la mère du roi allèrent ainsi, à quelques mois l'un de l'autre, chercher asile sur le territoire espagnol. Louis XIII et le cardinal montrèrent d'abord quelque inquiétude; mais le respect avait empêché de prendre les précautions nécessaires pour prévenir cette double fuite. On s'en consola en songeant que leur séjour à l'étranger offrirait moins de périls que leur séjour en France, et qu'il leur serait plus difficile de nouer au dehors des coalitions que de préparer des troubles à l'intérieur.

Richelieu fut alors au comble de la puissance. Tout le monde le craignait ou le flattait. « Je fus, dit Brienne, chez le premier ministre, et je le trouvai aussi content de sa fortune qu'il paraissait l'être de voir tous les grands seigneurs de la cour s'estimer heureux de pouvoir entrer dans son antichambre pour lui faire leurs révérences quand il passait pour aller au Louvre. »

XVI. — Richelieu ne cessait de représenter au roi la nécessité de persévérer dans sa politique extérieure, qui eût été très-compromise s'il eût quitté le ministère.

Quoique les affaires d'Italie fussent réglées, l'évacuation réciproque ne put s'exécuter qu'avec une certaine lenteur. On mit cette lenteur et le séjour que les Autrichiens continuaient de faire en Italie à profit pour obtenir du duc de Savoie une première prolongation de l'occupation de Pignerol; le traité de Quiérasque masqua une cession définitive (6 avril 1631). Les Espagnols et les Impériaux murmurèrent, mais comme ils étaient désarmés et obligés de réserver leurs forces contre les Suédois, ils ne recommencèrent pas les hostilités, du moins dans la Péninsule. Richelieu arriva ainsi à réaliser un de ses projets les mieux préparés et de ceux auxquels il tenait le plus.

En Allemagne, au contraire, la situation se compliquait. Gustave-Adolphe avait débarqué en Poméranie le 4 juillet 1630, comptant moins sur l'appui de la France, réduit alors à une promesse de subside, que sur lui-même, sur ses talents militaires et la supériorité de son armée. Cette armée comptait un peu plus de vingt mille hommes de troupes régulières, for-

més dans la guerre de Pologne et parfaitement disciplinés. Le roi de Suède possédait toutes les qualités d'un grand général : il était instruit, sévère, juste, vigilant; il savait se faire aimer de ses soldats et gagner leur confiance en partageant leurs fatigues; il calculait avec prudence ses entreprises les plus audacieuses et les exécutait avec une rapidité et une décision sans égales. Il s'appliquait à traiter les Allemands avec une modération à laquelle les troupes impériales étaient loin de les avoir habitués. Il prétendait obliger les Impériaux à démolir les forteresses de la Baltique et à rendre aux princes riverains de cette mer les territoires dont ils les avaient dépossédés. Il commença par occuper assez facilement une partie de la Poméranie et le Mecklembourg.

Cependant personne ne le croyait redoutable, et Richelieu moins que personne. Richelieu ne cherchait alors qu'à affaiblir et à inquiéter l'Empereur en entretenant contre lui une ligue armée composée des États protestants et en détachant de l'Autriche la ligue catholique. Il prétendait en conséquence obliger le roi de Suède à ne gêner nulle part l'exercice du catholicisme et à respecter la neutralité des membres de la ligue catholique, à la charge de réciprocité de la part de cette dernière pour l'exercice du protestantisme.

Gustave était déjà entré dans la marche de Brandebourg, où il chassait devant lui les Impériaux en plein hiver, malgré les rigueurs d'un froid exceptionnel, quand le 25 janvier 1631, Charnacé, qui le suivait, signa avec lui au camp de Bernwald un traité définitif. La France promit de payer un subside de trois cent mille livres pour l'année précédente et d'un million pour chacune des autres années. Gustave prit, à charge de réciprocité, les engagements de neutralité qu'elle lui demandait. Toutefois il réservait sa liberté d'action dans des cas déterminés. Son intention bien arrêtée était d'agir sans elle; il traitait Charnacé avec une certaine hauteur et montrait une assurance que Richelieu qualifie de présomption. Il devait tenir le traité secret et il s'empressa de le publier, espérant entraîner plus aisément les princes protestants qui hésitaient à le soutenir, effrayer les souverains qui demeuraient neutres comme le roi de Danemark, et inspirer des craintes sérieuses aux membres de la ligue catholique.

Richelieu prétendait se servir des Suédois pour effrayer les princes de la ligue catholique et pour les amener à s'entendre

avec les princes protestants. Il se flattait de pacifier ainsi l'Allemagne et de la reconstituer, à l'exclusion de l'Empereur. Il s'efforça de gagner à ses vues le duc de Bavière, chef de la ligue catholique, et il lui fit représenter le danger qu'il courait s'il prenait les armes, puisque Gustave se jetterait sur le Palatinat pour le lui enlever et rétablir l'électeur palatin ou ses fils. Si au contraire les catholiques et les protestants s'entendaient, l'Empereur serait forcé de céder et le roi de Suède de se retirer. Il ajouta l'offre que la France faisait toujours d'aider la maison de Bavière à obtenir la couronne impériale.

Mais ce plan fort compliqué était peu du goût des Allemands, qui se défiaient tous de la France. Les États catholiques étaient irrités de l'apparition de Gustave et de l'alliance du cardinal avec *le plus protestant de tous les rois ;* on y jugeait la politique de Richelieu plus sévèrement encore que ne faisaient ses ennemis en France, parce qu'on était plus exposé au danger. Les princes protestants comme les électeurs de Brandebourg et de Saxe n'étaient guère plus satisfaits et ne dissimulaient pas les appréhensions personnelles que leur causait l'ambition de leur nouvel allié. Les membres de la ligue catholique, cédant à l'irritation qu'ils éprouvaient, et s'abusant d'ailleurs sur leurs forces, résistèrent aux propositions françaises. Une conférence ouverte à Francfort se termina au mois d'août par le rejet formel de ces propositions et un refus de modifier l'édit de restitution.

Le Brandebourg et la Saxe, l'un occupé en partie, l'autre menacée par Gustave-Adolphe, se virent, quoiqu'à regret, obligés par ce refus de promettre leur concours au roi de Suède. Un mois après les Suédois et les Saxons réunis taillèrent en pièces, à Leipzig, l'armée de la ligue commandée par Tilly. Ce fut peut-être la plus grande bataille qui se fût livrée en Europe depuis un siècle. Gustave devint un conquérant et menaça de faire la loi, sinon à l'Empereur, du moins aux catholiques allemands. Ses troupes se grossirent d'aventuriers et de soldats de fortune que sa renommée attira de toutes parts. Il occupa plusieurs évêchés, vit fuir devant lui les princes et les électeurs, frappa leurs territoires de contributions militaires pour faire vivre son armée, s'avança jusqu'au Rhin et s'établit à Mayence, où il annonça l'intention de rétablir les protestants d'Allemagne dans tout ce qu'on leur avait enlevé, de les indemniser aux dépens des catholiques, et de s'indemniser lui-

même de ses frais de guerre par des acquisitions territoriales.

La victoire des Suédois à Leipzig était une sorte de défaite pour la politique de Richelieu. Il avait cru s'emparer de la direction de l'Allemagne, et l'Allemagne lui échappait. Il n'avait pu ni la plier à ses vues d'une réalisation d'ailleurs difficile, ni y empêcher le triomphe d'un allié qui devait lui causer les plus grands embarras. Mais il n'était pas homme à renoncer à ses plans; il se sentait excité par les obstacles, et il était toujours préoccupé de tenir en échec l'Autriche et l'Espagne. Il en avait même une nouvelle raison : il voulait les empêcher de soutenir le duc d'Orléans et la reine mère.

XVII. — On ne cessait d'éprouver des inquiétudes et de répandre des bruits alarmants sur la santé de Louis XIII. Quelques familiers du cardinal l'engageaient à se réconcilier à tout prix avec le frère et la mère du roi. Il y avait des mécontentements au sein de la noblesse, des parlements, des états provinciaux. Gaston inondait la France de libelles dans lesquels il accumulait les accusations les plus violentes contre Richelieu. Le roi se crut obligé d'y répondre. Richelieu, qui sentait le besoin de s'emparer de l'opinion, y fit répondre de son côté par Balzac, écrivit lui-même des articles justificatifs dans la gazette de Renaudot, et bravant la publicité des attaques de son adversaire, fit vendre à Paris les pamphlets dont il était l'objet avec des annotations et des critiques.

Un de ses dangers les plus réels était l'agitation qui régnait dans les pays d'états. Il avait entrepris de substituer dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, une administration financière dépendant du roi à celle qui y existait auparavant et qui dépendait des états provinciaux. Il avait fait exécuter l'édit de création des *élus* ou officiers royaux de finance dans le Dauphiné, en 1628, à la suite d'une lutte qui s'était élevée entre les différents ordres de la province pour la *réalité* ou la *personnalité* de la taille. Il voulut les introduire dans le Languedoc en 1629, après la paix d'Alais, et en 1630 dans la Provence. Ce fut l'occasion d'une violente émeute à Aix. Le duc de Guise, qui possédait le gouvernement et l'amirauté de Provence et qui craignait que l'amirauté ne fût supprimée, montra une grande tiédeur pour faire exécuter l'édit. Le cardinal chargea Condé d'aller châtier l'émeute. Condé obéit; il effraya le pays par des exécutions militaires; cependant il supprima les

élus moyennant quelques engagements particuliers que prirent les états réunis à Tarascon. Le duc de Guise, qu'on savait dévoué à la reine mère, avait été mandé à Paris; il refusa de s'y rendre, mais il ne voulut pas non plus attendre Condé, et il sollicita l'autorisation de voyager en Italie, d'où il ne revint pas.

Richelieu, délivré d'un ennemi, dut songer à en poursuivre un autre. Le duc de Lorraine venait de donner une seconde fois asile à Gaston. Ce prince, tous les jours plus ambitieux et plus entreprenant, jugeait l'état de la France et celui de l'Allemagne également favorables à ses desseins. En soutenant Gaston, il espérait troubler la France et préparer la chute du cardinal; mais comme il savait à quoi s'en tenir sur la légèreté du duc d'Orléans, il ne voulut se compromettre pour lui qu'à une condition, celle de lui faire épouser sa sœur Marguerite de Lorraine. Gaston accepta la condition de ce mariage, et Marie de Médicis envoya de Flandre son approbation. Le consentement de Louis XIII était encore nécessaire; Gaston déclara « qu'il entreroit en France avec une grosse armée pour l'obtenir ». Le duc de Lorraine, qui prenait ainsi une attitude décidée dans les affaires de France, n'aspirait pas à jouer un rôle moindre en Allemagne. Il était neveu du duc de Bavière et il avait servi dans les armées de l'Empereur; il vit dans la déroute du parti de la ligue catholique après Leipzig une occasion de se montrer. Il mit ses troupes en campagne et prétendit se faire reconnaître chef des armées de la ligue contre Gustave. Mais ses forces n'étaient pas égales à celles du roi de Suède, dont il ne put arrêter les progrès.

Louis XIII témoigna d'autant plus d'irritation de cette conduite, que son frère profitait de son séjour en Lorraine pour cabaler, négocier à Vienne et s'entendre avec les Espagnols, qui lui fournissaient de l'argent. Le roi de Suède se plaignait que le duc de Lorraine, vassal de la France, eût violé à son égard la neutralité stipulée par Richelieu. Louis XIII s'avança pour ces différents motifs vers la frontière de Champagne, avec les maréchaux de la Force et d'Effiat, et n'eut pas de peine à trouver un prétexte pour entrer dans les Trois-Évêchés. Le duc avait fortifié Moyenvic, petite place dépendant de l'évêché de Metz, et y avait fait entrer une garnison impériale commandée par le colonel Mercy. Le roi déclara que l'évêché de Metz relevait de la France; il contesta les droits que l'Empire pré-

tendait y avoir conservés, assiégea Moyenvic et s'en empara. Le duc fut sommé de revenir dans ses États et d'abandonner la cause de l'Empire. Il dut obéir et s'engagea par un traité signé le 6 janvier 1632, à demeurer en paix, à livrer Marsal, la principale de ses forteresses, et à abandonner toute alliance contraire à la France.

En imposant au duc de Lorraine l'obligation de la neutralité, Louis XIII déclara qu'il prenait sous sa garantie les princes catholiques de l'Empire. Mais c'était une déclaration difficile à exécuter, car ces princes avaient la plupart repoussé les propositions de neutralité qu'on leur faisait; ceux qui, comme le duc de Bavière, les avaient acceptées, ne s'y étaient décidés qu'à la dernière extrémité et avec des réserves importantes. D'un autre côté, on ne pouvait s'engager à obtenir du roi de Suède une protection sérieuse du catholicisme ; Richelieu est forcé de l'avouer. Les électeurs de Bavière, de Trêves, de Cologne, de Mayence, et l'évêque de Wurzbourg, envoyèrent demander à Paris qu'on les soutînt contre « la fureur victorieuse du Suédois ». Richelieu sentait qu'il fallait les sauver, bien qu'il prétendît que le péril où ils se trouvaient « fût en partie leur faute ». Il s'acharna donc à faire admettre la neutralité par la Suède et la ligue catholique, malgré les difficultés croissantes qu'elle présentait, et pour lui donner plus de force, il conçut l'idée de faire entrer dans l'acte qui devait la constituer d'autres puissances, comme Venise, les Pays-Bas et l'Angleterre.

L'Empereur et le roi d'Espagne combattaient partout l'exécution de ce plan. Ils contrecarraient les agents français; ils s'efforçaient de soulever et d'unir les catholiques de l'Allemagne et même ceux de l'Europe contre les progrès menaçants du conquérant luthérien. Les princes allemands, irrésolus, écoutaient la France par peur et penchaient en secret pour l'Autriche. Rome et l'Italie retentissaient de plaintes contre Richelieu. Il était obligé d'y faire présenter sous toutes les formes des apologies ou plutôt des explications de sa politique, ce qui n'empêcha pas qu'il fût sérieusement question à Rome de la condamner.

Il essaya de sortir de cette position difficile en chargeant Brézé, son beau-frère, d'une mission auprès du roi de Suède à Mayence, au mois de janvier 1632. Gustave envoya de son côté le maréchal Horn à Louis XIII, qui se trouvait à Metz On entreprit de persuader aux Suédois qu'étant venus en Allemagne pour rétablir des princes dépouillés, ils ne pouvaient se

faire à leur tour spoliateurs, et qu'il était de leur intérêt de respecter la ligue catholique afin de n'avoir qu'un ennemi, l'Empereur. Ces raisons les touchèrent peu. Gustave refusa de se dessaisir à aucun prix de Mayence et des autres places qu'il occupait. Il déclara que les membres de la ligue ne cessaient d'agir contre lui ; qu'il le savait par leurs lettres interceptées ; qu'il ne ferait aucune restitution aux catholiques avant que tous les biens enlevés aux protestants eussent été rendus et que les princes lui eussent donné des garanties de leur foi. Ces garanties consistaient à licencier la plus grande partie de leurs troupes, à livrer passage sur leurs territoires, à promettre de rétablir l'électeur palatin, etc.

Richelieu, suivant son usage dans les grandes difficultés, rédigea un long mémoire au roi et y exposa tous les partis qui s'offraient à la politique française. Attaquer l'Empereur avec le roi de Suède eût été travailler pour le protestantisme ; se joindre avec l'Empereur contre Gustave était se donner un démenti et se mettre à la remorque de la maison d'Autriche ; abandonner l'Allemagne à elle-même n'était ni honorable ni possible. Le cardinal conclut à former une armée sur la frontière pour être prêt aux éventualités, secourir les opprimés et obliger les parties à accepter la neutralité telle que la France la voulait, « aux meilleures conditions que l'on pourroit, non honteuses pour le roi et supportables pour les électeurs princes de la ligue catholique ». C'était le moyen de donner à la France une grande *autorité* en Allemagne, et peut-être des facilités pour s'y agrandir, quoiqu'on ne dût pas désirer une guerre contre l'Empereur, guerre périlleuse et qu'on était peu en état de soutenir. On est surpris de voir combien Richelieu, agitant l'Europe comme il le faisait, redoutait la grande guerre, combien il mettait de soins à l'éviter et à chercher le succès préférablement dans les combinaisons diplomatiques.

Pour le moment, les négociations échouèrent. Brézé n'obtint qu'une suspension d'armes de deux ou trois semaines. Gustave refusa de modifier ses conditions ; les princes catholiques se plaignirent de la France plus haut que jamais, et les hostilités recommencèrent presque aussitôt entre les Suédois et les Bavarois. La seule neutralité que Richelieu pût faire respecter fut celle de l'électeur de Trèves. Gustave exigeait qu'il se dessaisît de trois places fortes, Philipsbourg, Ehrenbreitstein et Coblentz, en ne lui laissant d'autre choix que de les lui livrer à lui-même

ou de les remettre en mains tierces. L'électeur aima mieux y faire entrer des garnisons françaises.

Richelieu, mécontent et inquiet, se contenta de déplorer le sort de la Souabe et de la Bavière, envahies par les Suédois, et d'en décliner la responsabilité.

XVIII. — Il poursuivait alors les Marillac, qui lui devaient leur fortune et qui étaient devenus ses plus grands ennemis. Il les accuse dans ses Mémoires « d'avoir conjuré la ruine du cardinal et du royaume ». Le chancelier, disgracié depuis la journée des Dupes, ne donnait aucune prise contre lui; mais le maréchal, son frère, s'était rendu coupable d'exactions de tout genre. Richelieu, qui l'avait fait arrêter à la tête de l'armée d'Italie, le traduisit en jugement et chargea deux maîtres des requêtes d'instruire son procès.

Le Parlement de Paris évoqua l'affaire et soutint qu'il avait seul le droit de juger les maréchaux. Le roi cassa l'arrêt d'évocation, et désigna les juges, qui furent quatre maîtres des requêtes et treize conseillers du Parlement de Dijon. La commission s'installa à Verdun, où Marillac avait commis ses principales concussions pendant qu'il en était gouverneur. Elle fut ensuite transférée à Ruel, dans la maison même du cardinal, sous prétexte qu'il était nécessaire que le garde des sceaux pût y assister. La raison vraie, c'est qu'il s'agissait d'un procès politique; or, Richelieu ne voulait pas le confier au Parlement, dont il connaissait les sentiments d'hostilité contre lui. Il soutint que les rois avaient toujours eu le droit de faire juger ces procès par des commissaires. Il rappela que ce droit avait été constaté et reconnu par le frère même de l'accusé, dans la dernière grande ordonnance qui portait son nom. Il ajouta que ce même chancelier avait pris part à des jugements semblables. Enfin, il constata qu'on laissait au maréchal le temps, la latitude et la liberté nécessaires pour sa défense.

Marillac fut convaincu de « péculats, concussions, levées de deniers, exactions, faussetés, suppositions de quittances, foules et oppressions faites sur les sujets du roi ». Il fut condamné et exécuté en place de Grève, le 15 mai 1632. On confisqua ses biens, sur lesquels cent mille livres furent consacrées à des restitutions.

Sa défense avait consisté non à nier les actes qu'on lui reprochait, mais à dire que tous les chefs d'armée en commettaient

de semblables. Richelieu prétendit que c'était précisément une raison de faire un exemple en frappant le plus coupable. Rien n'était plus juste; mais comme le maréchal avait été un des conseillers et des serviteurs de la reine mère, il n'était pas possible de se tromper sur les sentiments de vengeance qui faisaient agir le cardinal. Si l'opposition du Parlement était intéressée et la question de juridiction discutable, on n'en rappelait pas moins que les jugements par commissaires étaient des jugements d'exception, et que Henri IV n'avait pas craint de confier le procès de Biron aux juges ordinaires.

XIX. — La Lorraine restait, malgré le traité signé par le duc, un foyer de complots, d'intrigues avec l'étranger et de tentatives d'embauchage qui ne cessaient d'exciter les plaintes des Suédois. Gaston y préparait, de concert avec l'Espagne, un plan d'invasion de la France. On l'obligea d'en sortir; mais s'étant retiré à Bruxelles, il y réunit un petit corps d'armée et prit immédiatement l'offensive. Il traversa en hâte le territoire lorrain, entra le 8 juin en France par le Bassigny, parcourut la Bourgogne où il croyait avoir des partisans, et se dirigea vers le Midi où il était sûr d'en trouver. Il conduisait dix-huit cents hommes, la plupart étrangers, avec huit ou dix maréchaux de camp. Il lança un nouveau manifeste, et y prit le titre de « lieutenant général du roi pour réprimer les abus et violences du cardinal ».

Richelieu, après avoir changé le gouverneur de Calais, qui conspirait avec Marie de Médicis, conseilla au roi de marcher immédiatement sur la Lorraine pour punir le duc de ses hostilités contre les Suédois et de l'appui prêté à Gaston. Deux corps de troupes, commandés par les maréchaux de la Force et d'Effiat, s'établirent entre Nancy et Metz sur la frontière d'Allemagne. Nancy fut investi par d'Effiat, et le roi en personne parut devant la ville le 23 juin. Charles III fut *étonné;* trop faible pour entreprendre une lutte, il signa le 26, à Liverdun, un nouveau traité par lequel il céda le comté litigieux de Clermont en Argonne, et livra provisoirement ses deux plus fortes places, Stenay et Jamets. Il renouvela l'engagement de ne contracter aucune alliance sans l'aveu de la France, qui promit de le couvrir de sa protection. Richelieu déclara qu'il fallait « apprendre aux petits princes à n'offenser jamais les grands, s'ils ne vouloient se perdre. »

La Force fut alors chargé de poursuivre Gaston, et un troisième corps, sous Schomberg, fut envoyé dans l'Albigeois pour que le duc d'Orléans se trouvât enfermé entre deux armées. D'Effiat reçut l'ordre d'occuper les forteresses de l'électeur de Trèves. Elles étaient aux mains de garnisons impériales que les Suédois ne voulaient pas y souffrir et qu'ils prétendaient déloger; or, une armée espagnole, établie dans le Palatinat, menaçait de les défendre si les Suédois les attaquaient. Richelieu était intéressé à empêcher ce conflit, moins pour les forteresses elles-mêmes qu'afin de prévenir l'explosion d'une guerre générale. Il déclara que le roi allait protéger l'électeur « pour l'avantage et le bien public de la chrétienté et celui de son État ».

D'Effiat entra dans l'électorat et marcha sur Trèves, que les Impériaux refusaient de remettre aux mains de la France. Il mourut de fatigue le 27 juillet, à son arrivée devant la place. Le maréchal d'Estrées, son successeur, en fit le siége en règle; il la prit le 19 août, et les Français s'y établirent. L'électorat fut traité à peu près en pays conquis, ce qui souleva les récriminations de l'électeur. Richelieu se contenta de répondre à ces plaintes en déplorant les conséquences difficilement évitables de la guerre.

Cependant Gaston avec sa petite troupe traversait la Bourgogne, le Bourbonnais, l'Auvergne, et marchait vers le Languedoc, où il comptait sur l'appui du gouverneur, le maréchal de Montmorency. « Montmorency, dit Richelieu, étoit le premier des grands du royaume, mais de l'humeur de ceux qui y ont vécu depuis cent ans, lesquels transportoient à leur grandeur et à leurs intérêts l'affection que leurs prédécesseurs portoient à leurs rois et à l'État, et de l'humeur de son père, qui pour se rendre puissant dans le Languedoc, y éleva l'hérésie, et divisa et affaiblit l'autorité du roi. » On l'avait chargé d'établir dans la province des *élus,* c'est-à-dire des officiers royaux de finance à la place de ceux que nommaient les états. Cette mission lui déplaisait; il savait la mesure mal accueillie, et il craignait de compromettre la popularité de son nom, ancienne dans la province. Il avait aussi des motifs de mécontentement personnel. Il se plaignait d'être tenu en suspicion, de ne rien obtenir de ce qu'il demandait pour lui-même ou pour les siens. L'abbé d'Elbène, agent de Gaston, lui promit la connétablie; il se laissa gagner. Il crut ou feignit de croire qu'on lui réservait le sort de Marillac. Il s'imagina être assez puissant

pour se faire le chef d'un parti qui ramènerait la mère et le frère du roi. Il avait devant les yeux l'exemple du duc d'Épernon en 1619. Sa femme, de la maison des Orsini, était cousine de Marie de Médicis et l'encourageait dans ces pensées. Il promit donc son concours au duc d'Orléans, fit des levées d'hommes dans son gouvernement, sous prétexte de le garantir contre les entreprises des Espagnols du côté du Roussillon, envoya pendant ce temps des agents secrets en Espagne, et favorisa sous main la résistance des états aux vues du cardinal et aux demandes des commissaires royaux, d'Émery et Miron. Les députés étaient très-animés ; les évêques d'Alby et de Nîmes (ce dernier était un frère de Toiras) les encourageaient à sauver les anciens priviléges de la province. On cherchait à définir ces priviléges ; on avait même entrepris dans ce but des recherches historiques. En se séparant le 22 juillet, les états repoussèrent l'institution des élus, et annulèrent les actes déjà passés avec les commissaires royaux. L'archevêque de Narbonne voulut protester. Montmorency ordonna de le garder à vue ainsi que d'Émery, et délivra les commissions de finance en son nom propre.

Le 30 juillet, Gaston arriva à Lunel sans avoir rencontré sur son passage ni résistances ni sympathies : nul n'avait bougé ; Épernon lui-même, dont la fidélité à la cour inspirait des doutes, était resté immobile. Montmorency comprit les difficultés d'une entreprise dans laquelle il s'était jeté assez légèrement. La venue de Gaston le surprenait avant que ses préparatifs fussent achevés. Il n'en alla pas moins recevoir le prince à Lunel ; il se prononça pour lui, leva des régiments d'infanterie, et fit immédiatement déclarer en sa faveur Béziers, Alais et Alby.

Cependant les habitants de Narbonne et le gouverneur de la citadelle de Montpellier demeurèrent fidèles au roi. L'agitation fut extrême dans toute la province ; l'inquiétude le fut encore plus ; car, si l'affaire des élus avait irrité les esprits, et si Montmorency était populaire, on ne se fiait pas au succès d'une prise d'armes. Les consuls des villes se souciaient peu de se mettre en état de rébellion. Les réformés craignaient qu'on ne les accusât de troubler l'État s'ils épousaient une querelle à laquelle ils n'avaient point d'intérêt. Les ministres de Nîmes opposèrent une résistance formelle aux ordres du gouverneur. Il essaya de surprendre la ville ; elle lui ferma ses portes. Il fut également repoussé dans une tentative sur Beaucaire.

Richelieu avait douté quelque temps du parti que prendrait Montmorency. Il s'était d'abord contenté d'envoyer dans le Midi le corps d'armée de la Force, qui revenait de la Lorraine, et celui de Schomberg. La Force, après avoir suivi le Rhône, était entré dans le bas Languedoc avant que Montmorency se déclarât, et avait fourni par là à ce dernier un prétexte pour colorer sa rébellion. Schomberg était entré de son côté dans le haut Languedoc et les Cévennes. La Force défendit Beaucaire contre Montmorency et Gaston; il fit prendre et exécuter impitoyablement quelques gentilshommes de la ville pour s'être prononcés en leur faveur. Montmorency, se voyant cerné, jugea qu'il était perdu s'il ne courait les chances d'un combat. Il voulut attaquer Schomberg, dont les forces n'étaient pas supérieures aux siennes. Gaston ne fut pas de cet avis : il préféra fortifier Béziers et y attendre les secours étrangers qu'il espérait recevoir de l'Espagne et de Naples. Ils s'accusaient réciproquement de s'être trompés. Le parlement de Toulouse se déclara pour le roi, et frappa de nullité la délibération des états et les lettres du gouverneur.

Louis XIII venait alors de quitter la Lorraine. Il résolut, sur les sollicitations de Schomberg, d'aller en personne dans le Midi par Lyon et Avignon pour rassurer les fidélités, prévenir les défections et hâter le rétablissement de l'ordre. Le 12 août, il fit enregistrer à Paris une déclaration portant que quiconque soutiendrait son frère serait considéré comme criminel de lèse-majesté. Le 23 août, une déclaration pareille fut lancée nominalement contre Montmorency. Gaston seul fut épargné; du moins on lui donnait un délai de six semaines pour se soumettre. Richelieu vante beaucoup cet acte de clémence, qu'il n'avait peut-être pas conseillé, car il s'attache dans ses mémoires à prouver que les fils et les frères des rois sont sujets comme d'autres à être déclarés criminels de lèse-majesté, et même mieux que d'autres, puisqu'en réalité ils sont plus coupables. On ne voulait pas que le parlement de Paris instruisît le procès, à cause des serviteurs qu'y comptaient la reine mère et Gaston. En conséquence, on déclara que Montmorency avait forfait son privilége de pairie, et on chargea le parlement de Toulouse de le juger. Le parlement de Dijon jugea et condamna par contumace d'autres coupables, parmi lesquels était le président Lecoigneux.

Le roi, retardé dans sa marche par l'état de sa santé, apprit

Lyon que tout était terminé. Montmorency, voyant que Schomberg assiégeait Castelnaudary et se sentant égal en forces, avait résolu de secourir la ville. Étant parti le 1er septembre avec Gaston, trois mille chevaux, un certain nombre de gentilshommes, deux mille hommes de pied et trois canons, il n'eut pas plutôt aperçu les troupes royales qu'il les chargea, malgré le désavantage des lieux. Sans laisser aux canons le temps d'avancer, il franchit témérairement le fossé sur un cheval paré de plumes rouges, blanches et isabelles, qui attiraient tous les regards. En un instant les cavaliers qui le suivaient furent jetés par terre, quelques-uns frappés à mort, entre autres le comte de Moret, et lui-même couvert de blessures. Gaston fit des efforts inutiles pour entraîner le reste des troupes ; les étrangers refusèrent de marcher et les Français se débandèrent. L'armée royale n'eut, suivant le rapport de Schomberg, que huit morts et deux blessés. Montmorency, dont les blessures paraissaient mortelles, fut porté à Castelnaudary, et ensuite à Lectoure, où on le jugea mieux en sûreté. Schomberg comprit qu'après une pareille victoire la guerre était terminée ; il se garda de poursuivre le frère du roi et le laissa se retirer librement.

Gaston s'empressa d'envoyer un gentilhomme à Louis XIII pour lui offrir sa soumission. Il y mettait des conditions nombreuses : il demandait la liberté de Montmorency, deux places de sûreté, une pour lui-même et une pour sa mère, une amnistie pour tous ceux qui avaient suivi sa fortune et leur rétablissement dans leurs charges et dignités, diverses restitutions pour le duc de Lorraine, de l'argent pour payer ses frais de guerre. Il prétendait traiter aux mêmes conditions qu'autrefois les chefs de la Ligue, et sous ce règne même Condé et Marie de Médicis. Mais on lui répondit qu'étant *à la miséricorde du roi,* il ne pouvait parler *l'épée à la main.* Louis XIII poursuivit sa route vers le midi. Gaston dut quitter Béziers, dont les habitants avaient hâte de faire leur soumission. Il se voyait hors d'état de tenir la campagne entre les deux armées de la Force et de Schomberg, qui se déclaraient prêtes à s'avancer « jusqu'où il plairoit au roi ». Il fut réduit à s'assurer qu'on respecterait sa liberté pendant qu'il traiterait, et il signa le 29 octobre l'accommodement qu'on lui dicta.

Il dut protester de son repentir, promettre qu'il *aimerait* le cardinal, renoncer à toute intelligence hors du royaume, même avec sa mère, accepter la résidence qu'on lui assignerait et se

retirer à Tours. On donna six jours à ses auxiliaires étrangers pour sortir de France par le Roussillon. L'amnistie qu'il demandait ne fut accordée qu'à ses domestiques, y compris Puylaurens, son conseiller intime; tous les autres gentilshommes qui avaient conspiré contre le roi durent être livrés à la justice, et plusieurs furent exécutés. Deshayes de Cormenin, ancien agent de France à Moscou, récemment chargé par Gaston de négociations secrètes à Vienne et en Allemagne, subit la peine capitale à Béziers. Machault, intendant de justice dans le Languedoc, parcourut la province à la tête d'un corps de troupes : il y fit raser les châteaux ou les maisons des rebelles, juger et pendre un certain nombre de séditieux, examiner la conduite des officiers publics, dont il changea une partie. Le roi, dès son arrivée, tint les états à Béziers ; il abandonna le projet des élections, mais il limita les droits et les priviléges de l'assemblée, soumit les agents de finance à des règles plus sévères, et fixa par une espèce d'abonnement la contribution annuelle de la province. Le 22 octobre il entra à Toulouse, où l'on jugeait sa présence nécessaire, et où le Parlement entreprit, sous la présidence du garde des sceaux Châteauneuf, le procès de Montmorency.

Gaston sollicita la vie du coupable. Le maréchal était, malgré la folie de sa révolte, si aimé dans le Languedoc qu'on craignit un instant de le voir enlever à la justice royale. Son sort intéressait tous les grands, quoique aucun des autres gouverneurs de province ne se fût prononcé pour lui, et que les plus puissants et les plus fiers, tels que Condé et Épernon, reconnussent la justice de son châtiment. Richelieu conseilla la rigueur, « pour montrer, dit-il, à tous les particuliers que quand les grands se sauvent, tous ceux qui adhèrent à leur dessein n'évitent pas la peine qu'ils méritent, et ainsi détourner un chacun de se porter à leurs factions. » Cependant, afin de concilier cette rigueur, sinon avec une clémence dommageable, du moins avec l'opinion publique, il proposa de laisser les juges prononcer leur arrêt, et de surseoir à l'exécution tant que Gaston demeurerait fidèle au traité de Béziers. Louis XIII n'admit pas ce tempérament.

L'instruction ne fut ni difficile ni longue. La rébellion était manifeste. Montmorency, plus coupable que n'avait été Biron, n'essaya pas de se défendre et ne voulut pas implorer de pardon. Il se contenta d'exprimer son repentir et de demander

que le Père Arnoux l'assistât à ses derniers moments. Il ne chercha pas à critiquer la composition ou le choix du tribunal qui le jugeait ; il ne se livra à aucune récrimination personnelle contre Richelieu ; il le regardait si peu comme un ennemi qu'il lui fit un legs et le choisit pour un de ses exécuteurs testamentaires. Quand l'arrêt fut prononcé, la princesse de Condé, sœur de l'accusé, M. et madame de Chevreuse, le duc d'Épernon, sollicitèrent sa grâce. La seule faveur que le roi leur accorda fut que l'exécution n'aurait pas lieu sur la place de Toulouse, et se ferait dans une cour de l'hôtel de ville. Montmorency monta sur l'échaufaud le 30 octobre, avec son courage et sa sérénité ordinaires. Les grands furent plongés dans la consternation, le peuple dans l'étonnement. Il murmura de voir tomber une tête si élevée. « Il blâme quelquefois, dit Richelieu, ce qui lui est le plus utile et même nécessaire. »

Dix jours après, le 11 novembre, Gaston s'échappa de Tours et se sauva en Flandre, en déclarant que la vie de Montmorency lui avait été promise, que dès lors la sienne était en danger. Mais ce n'était pas le motif unique de sa fuite. Il avait toujours nié son mariage avec Marguerite de Lorraine ; or le roi tenait en main les preuves de la réalité de cette union.

XX. — Gustave-Adolphe avait envahi la Bavière et repris le cours de ses victoires. Ses troupes grossissaient tous les jours ; la guerre pour lui nourrissait la guerre. Il tint tête avec des succès divers à Tilly et à Walstein, aux armées de la ligue catholique et de l'Empire, enfin il ébranla l'Autriche, semblable, dit Richelieu, à la pierre lancée pour renverser une statue. Le 8 novembre il gagna sur ses ennemis réunis la célèbre bataille de Lutzen ; mais en s'exposant comme un simple capitaine, il tomba enseveli dans son triomphe, et ce coup imprévu ajouta un étonnement de plus à ceux dont l'Europe était saisie.

Les anciennes institutions de l'Empire n'avaient jamais été si sérieusement compromises. Gustave, victorieux, absolu comme les conquérants, protestant exalté et convaincu, animé, malgré son sens généralement juste et droit, d'un certain dédain pour la plupart des princes allemands, qui avaient commencé par méconnaître ses talents et sa puissance, ou lui avaient suscité mille entraves par une politique tortueuse et indécise, faisait vivre son armée aux dépens de l'Allemagne, qu'il frappait de contributions militaires, menaçait de garder le Palatinat dont

il s'était rendu maître, et songeait à s'indemniser par la dépossession des électeurs ecclésiastiques. Ses projets n'étaient pas encore bien connus, peut-être n'étaient-ils pas bien arrêtés; ils n'en étaient pas moins redoutables. Lui mort, les ombrages cessèrent tout à coup. On ne manqua pas de le comparer à un météore brillant qui avait disparu. On ne crut pas que son armée, composée d'aventuriers de toute nation, même d'Anglais et d'Écossais, pût se maintenir sous un autre chef. La ligue protestante fut sur le point de se dissoudre; les souverains allemands, à quelque religion qu'ils appartinssent, reprirent courage, en sorte que l'Empire retomba exactement dans la situation où il s'était trouvé deux ans plus tôt.

La couronne de Gustave passait sur la tête de sa fille Christine, âgée de six ans. C'était donc avec les embarras d'une minorité et d'une régence que la Suède allait soutenir un rôle des plus difficiles pour elle. Elle était fatiguée de contributions extraordinaires, et médiocrement intéressée à poursuivre la série de campagnes dans lesquelles elle se trouvait engagée. Le sénat de Stockholm en vota cependant la continuation, car il fallait soutenir la gloire acquise et arriver à des stipulations précises pour les intérêts politiques et religieux. Les Suédois calculèrent que l'Allemagne payerait encore les frais de la guerre, qu'ils auraient toujours pour eux la France et une partie des princes protestants; ils s'empressèrent de renouveler leurs alliances avec la Russie, le Danemark, l'Angleterre et la Hollande. Le chancelier Oxenstiern, qui avait suivi Gustave partout et dirigé sa diplomatie, qui joignait d'ailleurs une grande fermeté de caractère à beaucoup de sens, de connaissances et d'habileté pratique, continua de séjourner à Mayence, et encouragea la régence de Stockholm à persister dans la voie suivie jusque-là.

Walstein était d'avis que l'Empereur retirât l'édit de restitution, ce qui eût désorganisé ses adversaires. Les opinions étaient partagées à la cour de Vienne, même parmi les religieux, qui y avaient la plus grande autorité. Mais Ferdinand s'opposait à toute concession. Il croyait n'avoir jamais eu d'espérances plus fondées qu'après la ruine d'un ennemi tel que Gustave; il aima mieux suivre les conseils de l'Espagne et de la Bavière, qui l'engageaient à continuer la lutte.

Richelieu fut arrêté au retour du Midi par une maladie qu'il fit à Bordeaux, et qui mit ses jours en danger. Il ne put rentrer à Paris qu'au mois de janvier 1633. Il regrettait peu que Gus-

tave-Adolphe eût été arrêté au milieu de ses victoires. « Dieu, écrit-il dans un mémoire à Louis XIII, a garanti la chrétienté de beaucoup de maux par la mort du roi de Suède. » Mais il persévéra dans la pensée d'entretenir la guerre des Hollandais contre l'Espagne et celle des protestants allemands contre l'Empire. Il voulait seulement qu'on obligeât les protestants à garantir partout l'exercice du catholicisme, et qu'on les amenât à mettre en séquestre, aux mains de la France, les territoires catholiques situés en deçà du Rhin, comme l'archevêché de Mayence, le Palatinat et l'Alsace. Il était d'autant plus décidé à poursuivre ses plans qu'il en jugeait la réalisation plus facile. Gustave avait été jusque-là son plus grand obstacle, et Gustave n'était plus. Il se flattait toujours d'éviter une guerre directe contre les grandes puissances, et si après tout cette guerre devenait inévitable, il considérait qu'elle se ferait en pays étranger, principalement avec des troupes étrangères; qu'elle ne coûterait pas beaucoup plus que la paix armée, et qu'on pourrait en espérer de grandes acquisitions. « Le roi, écrivait-il, étendroit son royaume jusqu'au Rhin sans coup frapper, n'ayant qu'à recevoir des places qu'il n'avoit pas conquises, et, tenant les gages en main, il seroit arbitre de la guerre et de la paix, qu'on ne pourroit faire sans lui, vu le dépôt dont il seroit en possession; ce dépôt lui donneroit grand pied sur Strasbourg, la Franche-Comté et le Luxembourg, et brideroit M. de Lorraine. »

Ses mémoires à Louis XIII contiennent, sous une forme un peu diffuse, un exposé très-clair de ses plans et l'explication de sa conduite ultérieure. Pour le moment, il lui importait d'aider à reconstituer la ligue protestante. Le marquis de Feuquières reçut l'ordre d'aller trouver Oxenstiern, l'électeur de Saxe et les princes luthériens, d'entretenir leur accord, de calmer leurs défiances, d'offrir à l'électeur le commandement de la ligue, auquel il avait toujours prétendu, et de promettre la continuation des subsides français aux conditions que la France n'avait cessé de poser. Feuquières devait éviter d'éveiller la susceptibilité des Allemands au sujet des places que la France occupait ou voulait occuper encore pour la neutralisation des territoires en deçà du Rhin.

D'autres agents furent envoyés en Bavière et même à Vienne pour y déclarer que le roi voulait la paix de l'Europe, qu'il offrait sa médiation, et que si l'on réunissait une diète générale, les envoyés français devaient nécessairement y être admis.

Feuquières se rendit à Heilbronn, où Oxenstiern tint le 19 mars une assemblée composée des députés de quatre cercles de la basse Allemagne, ceux du haut Rhin, du bas Rhin, de la Souabe et de la Franconie; les envoyés d'Angleterre et de Hollande y assistèrent; douze villes impériales et un grand nombre de princes allemands y furent représentés. Feuquières y démontra la nécessité de former une ligue, d'agir contre ceux qui rompraient leurs engagements, de mettre une armée sur pied et de régler les contingents, les contributions et le commandement. Les États allemands, qui se plaignaient beaucoup des troupes suédoises, accueillirent ces ouvertures peu favorablement. Les princes, qui avaient subi avec peine l'ascendant ou le joug de Gustave, étaient peu disposés à se mettre encore à la remorque de la Suède. L'électeur de Saxe, ayant fourni jusque-là les plus forts contingents, prétendait ne céder l'autorité à personne. Feuquières crut préférable de donner à Oxenstiern le *protectorat de l'alliance protestante*; outre qu'il lui reconnaissait plus de talents personnels, plus de courage, de conduite et de réputation, il pensait que la France dirigerait mieux l'alliance gouvernée par un Suédois que par un Allemand, et surtout par l'électeur de Saxe, qui ne cessait pas de négocier personnellement avec l'Empereur. Il parla haut à l'assemblée et l'entraîna. On convint que l'alliance aurait pour objet de rétablir la liberté germanique et de préparer une paix générale. Mais Feuquières, en soutenant Oxenstiern, eut soin de combattre sous main les prétentions que le chancelier de Suède élevait à l'électorat de Mayence. Il lui fit aussi adjoindre un conseil, et comme la Suède demandait déjà la Poméranie, il stipula que les indemnités auxquelles elle prétendait ne seraient réglées qu'au traité général. Ces conditions étaient nécessaires pour obtenir l'adhésion des Allemands, qui les exigeaient, et pour empêcher le chancelier d'être seul maître de la direction des affaires. On n'aurait d'ailleurs pu satisfaire immédiatement les prétentions des Suédois sans régler en même temps les indemnités que demandaient les princes protestants qui avaient pris part aux dernières guerres. Or, ce règlement était rempli de difficultés que l'on ajourna d'un commun accord. Oxenstiern rendit seulement le Palatinat au fils de l'ancien électeur.

Feuquières obtint ces résultats par son habileté et grâce à quelques pensions distribuées à propos. Il assura ainsi à la France une action plus sérieuse sur l'Allemagne que celle qu'elle avait

eue du vivant de Gustave-Adolphe. Il fit également signer à Oxenstiern, le 9 avril, le renouvellement de l'ancien traité entre la Suède et la France, avec des stipulations de garantie pour le culte catholique dans les pays allemands, et la faculté pour les princes de l'Union de déclarer leur neutralité. Oxenstiern fut obligé, quoiqu'il s'en défendît, d'accepter ces conditions, d'une exécution d'ailleurs difficile. Feuquières sollicita les États protestants représentés à Heilbronn d'entrer dans le traité et de prendre les mêmes engagements que la Suède. Les députés de ces États demandèrent à en référer à leurs souverains, ce qui entraîna d'assez longs délais. Feuquières, après avoir visité les cours de Saxe, de Berlin et de Cassel, revint à Francfort, où une nouvelle assemblée eut lieu au mois d'août. Les quatre cercles adhérèrent au traité. Pour les électeurs de Saxe et de Brandebourg, on ne put leur ôter la jalousie que leur inspirait la couronne de Suède, et ils réservèrent leur liberté d'action.

Richelieu, occupant l'Autriche par le moyen des Suédois et des protestants allemands, voulut aussi occuper l'Espagne par le moyen des Hollandais. Il envoya Charnacé en Hollande promettre la continuation des subsides accoutumés. Les circonstances le servirent de ce côté mieux encore que sa diplomatie. Les Hollandais et les Espagnols ne purent, après de longues négociations, arriver à une entente, et la guerre continua.

XXI. — Pendant la maladie qui mit les jours de Richelieu en danger, le garde des sceaux, Châteauneuf, entra dans une cabale formée par la duchesse de Chevreuse. La mort du cardinal eût tout changé, et les exilés seraient revenus en France. Châteauneuf, personnage aussi ambitieux qu'habile et connaissant très-bien sa propre valeur, espéra devenir premier ministre, travailla dans ce but, et eut même quelques correspondances au dehors. Richelieu, guéri, en conçut un ressentiment d'autant plus vif qu'il avait été l'auteur de sa fortune aussi bien que de celle des Marillac. Il ne put lui pardonner d'avoir songé à prendre sa place et d'avoir promené de fête en fête la reine Anne et la duchesse de Chevreuse. De retour à Paris, il le fit arrêter, en l'accusant d'avoir compromis la France dans une intrigue à la cour de Londres, et il l'envoya au château d'Angoulême, où on le tint dix ans enfermé. Tous ses amis se crurent menacés, car on savait que le cardinal dans ses vengeances allait

jusqu'au bout. Il se contenta pourtant d'une seule victime.

Il prit ensuite des mesures pour assurer l'ordre dans le Midi. Schomberg, qui avait reçu le gouvernement du Languedoc, était mort le 17 novembre 1632; son fils eut sa succession, et la province fut divisée pour l'administration en quatre districts. Le maréchal de Vitry eut le gouvernement de Provence, vacant par la retraite et l'exil volontaire du duc de Guise. On changea aussi les gouverneurs de la Picardie, de l'Angoumois, du Bourbonnais, du Limousin, et ceux de plusieurs places fortes. De nouveaux évêques furent institués dans cinq diocèses du Midi à la place de ceux qui s'étaient prononcés pour le duc d'Orléans. Ces derniers furent livrés au jugement d'une commission ecclésiastique. Des intendants, Machault, Laffemas, d'Argenson, parcoururent non-seulement le Languedoc, mais encore la Champagne et la Touraine, pour assurer l'exécution des édits, révoquer une partie des officiers inférieurs et poursuivre ceux qui avaient pris part aux derniers mouvements. Cinq places étaient vacantes au parlement de Paris par la contumace du président Lecoigneux et de conseillers serviteurs de Gaston. Le roi y pourvut, malgré une certaine résistance qu'opposa la compagnie. On publia ensuite une amnistie dont on excepta les cinq évêques du Midi et quelques autres personnes.

Un nouveau parlement fut créé à Metz pour les Trois-Évêchés et les territoires cédés par le duc de Lorraine. L'objet de cette création était de défendre les droits de la France contre les droits prétendus de l'Empire, qu'on n'avait jamais reconnus, et que Richelieu niait absolument; de soustraire des sujets français à la juridiction de la chambre impériale, enfin de surveiller et d'inquiéter Charles IV, contre lequel on avait toujours les mêmes griefs; car il n'observait pas mieux le traité de Liverdun que les précédents et continuait d'intriguer à la cour de l'Empereur. Outre ces causes ordinaires de mécontentement contre le duc, Louis XIII en avait une autre qui lui était plus sensible. Il avait acquis la preuve du mariage de Marguerite de Lorraine avec Gaston. Il regardait ce mariage comme nul, puisqu'on l'avait célébré sans son consentement; il y voyait pour lui-même une insulte ou un danger; il voulait punir le duc, qui y avait au moins prêté les mains, et se faire livrer la princesse.

Au mois de juillet 1633, il alla s'établir en Champagne et commença par saisir le duché de Bar, pour lequel le duc n'avait

pas prêté l'hommage voulu. Le mois suivant, il résolut d'entrer en Lorraine pour mettre à profit les embarras de l'Autriche, qui ne pouvait secourir Charles IV, et prévenir l'arrivée d'une armée espagnole sur le Rhin. Il s'était concerté avec le maréchal Horn et les Suédois, qui, ayant de leur côté des démêlés avec le duc, l'attaquèrent et dispersèrent ses troupes. Le cardinal Nicolas-François, frère de Charles IV, courut à Château-Thierry, où Louis XIII était encore, et s'efforça de conjurer l'orage. Il avoua le mariage de sa sœur Marguerite, mais pendant ce temps elle se sauva sous des habits d'homme et alla rejoindre Gaston. Richelieu prétendit que Nancy fût mis en dépôt entre les mains du roi. Le duc offrit d'abdiquer en faveur de son frère; le roi ne voulut rien entendre, poursuivit sa marche, parut devant Nancy et commença les travaux pour l'investir.

Charles IV hésita quelques jours avant de céder. Il s'était retiré dans les Vosges et ne pouvait secourir la place, ses forces se réduisant à quelques bandes dont les officiers seuls, choisis dans la noblesse de Lorraine, lui étaient réellement dévoués. Il ne pouvait pas non plus compter sur le secours des Espagnols, qui étaient éloignés. Cependant il s'indignait à la pensée de livrer la capitale de ses États. Il refusa de signer l'abandon provisoire que son frère en avait consenti jusqu'à la rupture du mariage de Gaston et la remise de la princesse Marguerite. Le roi donna l'ordre de le poursuivre dans les Vosges; on lui enleva Épinal et Mirecourt, et on acheva de disperser ses troupes. Force lui fut d'accepter à Charmes une conférence avec Richelieu, en présence du cardinal de la Valette et du nonce. Le 20 septembre, il promit de livrer sa capitale pour quatre ans et de renoncer à porter les armes contre la France, qui le protégerait contre les Suédois. Le 24, il accompagna Louis XIII, qui fit une entrée royale à Nancy. Les habitants furent désarmés; le roi mit dans la ville une garnison française et en augmenta les fortifications.

Nancy était à cette époque une des places les plus fortes de l'Europe et devait servir à la France de boulevard contre l'Empire et l'Espagne. Richelieu la regardait comme encore plus importante que Metz, et il en avait préparé depuis longtemps l'acquisition. La Lorraine n'était même à ses yeux qu'une étape pour passer en Alsace. En effet, le duc de Feria, attendu dans ce dernier pays, y arriva avec une armée espagnole par la Valteline, le Tyrol et Bâle; Horn et les Suédois l'y suivirent et y

entrèrent de leur côté par Strasbourg. La Force parut alors sur la frontière, et comme les seigneurs et les habitants de l'Alsace cherchèrent à se mettre sous sa protection pour faire respecter leur neutralité, il occupa successivement, au mois de septembre, Montbéliard, Blamont, Héricourt, et pendant l'hiver, Haguenau, Reichshofen, Schelestadt, Colmar et quelques autres villes, où il plaça des garnisons, quoiqu'on ne fût en guerre ni avec l'Espagne ni avec l'Empire. Feria fut empêché d'agir par l'abandon où le laissèrent les Bavarois, ses alliés, et par la mauvaise saison, qui décima ses troupes.

Louis XIII ne cessait de négocier avec sa mère et avec son frère. Il ne paraissait pas tenir beaucoup à ramener Marie de Médicis, car il lui faisait de très-dures conditions : il voulait qu'elle désavouât toute participation à deux complots découverts contre la vie du cardinal; mais il attachait beaucoup de prix à ramener son frère, quoiqu'il fût inflexible au sujet de l'annulation du mariage lorrain. Gaston, tout en se défendant sur ce dernier point, protestait de sa fidélité et se montrait disposé à traiter sans sa mère.

Une séance royale au Parlement eut lieu le 18 janvier 1634. Après une harangue d'apparat où Richelieu fit l'exposé ou plutôt le panégyrique du règne, vanta les succès de la politique étrangère et célébra le rétablissement de l'ordre et de la bonne administration à l'intérieur, Louis XIII déclara qu'il accordait à son frère un délai de trois mois pour rentrer en France, où on lui rendrait ses biens et ses honneurs. Il étendit cette déclaration à tous ceux qui l'avaient suivi ou qui s'étaient exilés eux-mêmes, en exceptant toutefois le président Lecoigneux, la Vieuville et les évêques du Midi complices de Montmorency. Quant au mariage de Gaston, il le qualifiait de *rapt* commis par la princesse de Lorraine, et il chargeait le Parlement d'informer contre elle et ses complices, les princes de sa maison. L'affaire fut présentée sous cette forme, parce qu'on ne voulait pas la laisser juger aux tribunaux d'Église, qui autrement eussent été appelés à en connaître.

Charles IV et son frère le cardinal Nicolas étaient dans une grande perplexité. Le cardinal avait déjà essayé de fléchir Richelieu par une proposition qui devait flatter son orgueil. Il lui avait offert de quitter les ordres et d'épouser sa nièce, madame de Combalet; mais Richelieu ne se laissa ni séduire par ces offres ni détourner de son but. Charles IV, prince vaniteux,

léger et inconséquent, paraissait tantôt se résigner à la paix qu'il avait jurée, tantôt s'indigner de son humiliation. Il s'était retiré à Mirecourt, où il passait le temps en fêtes continuelles. Il écrivait de là que sa sœur n'était plus en son pouvoir, qu'il était donc hors d'état de la rendre, et il se plaignait que les Suédois ne cessassent de le menacer. « Il ne se souvenoit pas, dit Richelieu, que l'œil clairvoyant du roi ne se laissoit pas tromper, et savoit discerner les prétextes vrais d'avec les faux. » Après des tentatives vaines pour obtenir de la France un meilleur traitement, Charles IV finit par exécuter un projet qu'il avait souvent annoncé : il abdiqua le 19 janvier 1634, puis il se retira en Alsace avec huit cents chevaux et deux mille soldats, espérant que l'Empereur le mettrait à la tête de ses armées. Il laissa les duchés de Lorraine et de Bar à son frère le cardinal Nicolas.

La cour de France regarda cette abdication comme une échappatoire et refusa de la prendre au sérieux. Richelieu soutint encore que si le duc abdiquait, il ne pouvait disposer de ses États, parce qu'il les tenait uniquement de son mariage avec la princesse Nicole, sa cousine. C'était en effet une question de savoir si la Lorraine était un fief féminin ou si elle admettait la loi salique. La question s'était élevée à l'avénement de Charles IV, et on l'avait tranchée en confondant les droits des deux prétendants par un mariage. Si la princesse Nicole abdiquait, la couronne ducale devait, au dire des partisans de la succession féminine, appartenir à sa sœur, la princesse Claude. Le cardinal Nicolas s'empressa d'épouser la princesse Claude. Richelieu contesta la validité de ce nouveau mariage, contracté à la hâte et sans les dispenses nécessaires. Il chargea le marquis de Brassac, qui commandait la garnison de Nancy, de garder à vue le nouveau duc, ainsi que les autres princesses de Lorraine. La dispense demandée à Rome arriva enfin. Richelieu fut obligé de reconnaître pour valide le mariage du cardinal Nicolas et de la princesse Claude; il envoya le 2 avril l'ordre de les mettre en liberté. Or ils avaient trouvé moyen de s'échapper la veille sous un déguisement et de gagner la Franche-Comté, d'où ils se réfugièrent en Toscane. La princesse de Phalsbourg, sœur des deux ducs, avait fui de son côté.

Ce mariage, ces évasions, ces intrigues de cour et d'alcôve, le caractère aventureux et inconsidéré des derniers princes de

Lorraine, leur générosité, leur faiblesse, qui les faisait comparer au pot de terre luttant contre le pot de fer, le dévouement de leur noblesse, qui causait en France un certain étonnement[1], le sentiment d'indépendance qui régnait dans le pays, donnent à ces luttes une sorte d'intérêt romanesque. Pour Richelieu, il avait atteint son but : il était maître de la Lorraine, et il trouva dans la résistance de deux petites places une raison d'y faire démanteler bon nombre de châteaux.

XXII. — Gaston, retiré à Bruxelles, y tenait une maison de prince, montée magnifiquement par le gouverneur espagnol. Sa cour, nombreuse et brillante, était remplie de jeunes seigneurs, mécontents ou ambitieux, car elle servait de refuge aux ennemis de Richelieu. Ceux que le cardinal appelle *les mauvais François* y affluaient, escomptant un règne qu'ils croyaient toujours prochain. Il y avait dans le nombre des intrigants, des aventuriers et des gens à tout entreprendre. Aussi n'était-ce qu'une succession de querelles, de duels et de complots. Gaston, aussi inconsidéré que le duc de Lorraine, n'avait pas les qualités guerrières de ce dernier prince ni le caractère nécessaire pour gouverner même sa maison. Les Français et les Espagnols s'y observaient avec jalousie. Puylaurens, le favori en titre, avait fait exiler le président Lecoigneux et les autres adversaires du mariage avec la princesse de Lorraine, mariage dont il était le premier auteur. La cour de Gaston n'était même pas en bonne intelligence avec celle de la reine mère.

Marie de Médicis ne pouvait pardonner à son fils d'avoir traité à Béziers sans stipuler pour elle-même; elle montrait à son égard les mêmes exigences qui avaient fatigué Louis XIII, et l'exil, loin d'adoucir l'aigreur naturelle de son caractère, n'avait fait que la développer. Elle était plus que jamais pleine de contrariétés, insupportable à tout le monde, voire aux Espagnols, qui commençaient à se lasser d'elle. Elle se laissait alors diriger par les Pères Suffren et Chanteloube, politiques plus que médiocres, qui détestaient Puylaurens, cabalaient contre Richelieu en le traitant d'impie, et ne l'en assuraient pas moins que la reine mère était prête à l'aimer. Marie s'était donc reléguée à Gand de son propre mouvement; elle n'avait plus pour elle en France que le parti dévot.

[1] Mémoires de Montglat.

Richelieu voulut ramener Gaston, car la présence de l'héritier de la couronne en pays ennemi, à deux pas de la frontière, était un danger permanent, et il voulut le ramener en le gagnant et en l'effrayant tout à la fois, ou, comme il le dit, « par l'amour et la force, l'espérance et la crainte, une souveraine clémence et la secrète menace d'une juste sévérité ». Il le traitait en enfant. Gaston méritait d'être traité ainsi; mais de son côté il désirait rentrer en France. Il était trop fin pour ne pas comprendre ce que sa situation avait de faux vis-à-vis des Espagnols; il prétendait seulement *sauver son honneur*, c'est-à-dire défendre les intérêts de ceux qui avaient suivi sa fortune, et ne pas rompre son mariage avec Marguerite de Lorraine. Or le Parlement informait; il assignait le 4 mars à comparaître devant lui les prétendus auteurs du rapt, Charles IV et la princesse de Phalsbourg.

Le 12 mai 1634, Gaston signa un nouveau traité avec les Espagnols, malgré le serment qu'il avait fait à Louis XIII en quittant la France de ne jamais s'allier aux étrangers. Il s'obligea maintenant à ne conclure aucun accord avec son frère sans leur participation pendant une durée de trente mois, moyennant quoi ils devaient lui donner des troupes pour entrer en France. Évidemment de la part de Gaston, pour qui les traités et les serments n'étaient qu'un jeu, ce n'était là qu'une précaution nouvelle et un moyen d'obtenir de Richelieu de meilleures conditions. Quant aux Espagnols, en imposant ce traité au prince comme prix de leur fastueuse hospitalité, ils cherchaient à s'assurer de lui pour la guerre prochaine qu'ils méditaient. Ils étaient fatigués des coups que Richelieu leur portait indirectement de tous les côtés; ils s'irritaient de le voir occuper la Lorraine, les places de l'électorat de Trèves et celles de l'Alsace, quoiqu'ils occupassent eux-mêmes Juliers et Rhinberg, et ils n'attendaient pour entrer avec lui en guerre déclarée que le moment où les événements militaires de la Hollande et de l'Allemagne leur en laisseraient la liberté.

Richelieu persista dans la pensée de ramener Gaston, et mit dans les négociations qu'il entreprit à ce sujet sa ténacité ordinaire. La procédure du Parlement continua, et la nullité du mariage, *pour cause de rapt*, fut déclarée le 5 septembre. Il est vrai qu'il ne s'agissait que de la nullité du contrat, la validité du mariage en lui-même devant être jugée par les tribunaux d'Église. Les d'Elbène, qui servaient de négociateurs,

finirent par conclure un accord. Gaston déclara se soumettre pour son mariage au jugement des tribunaux d'Église, et consentit à ce que l'amnistie accordée à ses serviteurs souffrît des exceptions. D'ailleurs Puylaurens obtenait la satisfaction de son ambition qui était extrême et les garanties qu'il jugeait nécessaires pour sa sûreté personnelle. Il se faisait donner le gouvernement du Bourbonnais et la capitainerie de Moulins avec un titre du duc et pair; enfin il épousait une nièce du cardinal. Moyennant ces conditions Gaston abandonna la demande d'une place de sûreté qu'on lui refusait absolument.

Le traité fut signé le 1er octobre; le 8, le duc d'Orléans s'échappa de Bruxelles avec Puylaurens, six maîtres et quelques valets. Il galopa jusqu'à la frontière et se présenta devant le gouverneur de la Capelle, qui lui ouvrit les portes de la ville. Le 21, il fut reçu par Louis XIII à Saint-Germain; il s'agenouilla devant lui en présence de la cour, et le roi lui promit l'oubli du passé. On l'accueillit, dit Richelieu, « avec la bonne chère qui se peut imaginer ». Le cardinal voulut donner à Ruel une grande fête en son honneur. Gaston évita pourtant de rester à la cour, il alla séjourner à Orléans ou à Blois, villes qui lui appartenaient.

L'amnistie en faveur de ceux qui l'avaient suivi fut publiée le 27 novembre, à la réserve des exceptions annoncées. Les cinq évêques du Midi avaient été soumis au jugement d'une cour ecclésiastique. Deux étaient absents et contumaces. Ceux de Lodève et de Saint-Pons obtinrent de retourner dans leurs diocèses. Celui d'Alby, reconnu l'un des principaux auteurs et négociateurs de la rébellion, fut dégradé et confiné dans un monastère.

L'année 1634 fut célèbre dans les fastes judiciaires. On tint des grands jours à Poitiers pour les provinces de l'Ouest, où les conflits qui s'élevaient entre les deux religions causaient de continuels désordres. Les magistrats chargés de ces assises exceptionnelles ne se bornèrent pas à édicter quelques grands châtiments pour l'exemple. Ils firent encore une foule de règlements d'administration. Une affaire qui eut dans le même temps un grand retentissement fut celle du curé de Loudun, Urbain Grandier, qui fut brûlé vif, le 18 septembre, comme coupable « de magie, d'impuretés et d'impiétés extraordinaires ». Il s'agissait de faits de possession de nature à fournir un aliment aux romanciers.

Une affaire plus intéressante pour l'histoire politique est la querelle du vieux duc d'Épernon avec l'archevêque de Bordeaux, Sourdis. Épernon demeurait le type des gouverneurs de provinces qui avaient tranché du souverain. Sans doute, il ne prenait plus les armes pour soutenir ses prétentions contre la couronne; il était même resté fidèle lors de la révolte de Montmorency, ce qui avait étonné les Espagnols et fait dire de lui « qu'en ne faisant rien il avait tout fait ». Mais il n'avait pas abdiqué cette fierté insolente dont il avait donné autrefois tant de preuves. Pour un conflit d'autorité il arrêta le carrosse de l'archevêque et battit ses gens. L'archevêque excommunia d'une manière générale les auteurs de ces violences. Le duc déclara l'excommunication scandaleuse; il se rendit avec des gardes chez le prélat, le menaça de sa canne, et le maltraita lui et son clergé. L'archevêque alors l'excommunia nommément, mit la ville en interdit, et en appela à la justice du roi. Le roi relégua Épernon en Saintonge dans une de ses maisons, le suspendit de ses charges jusqu'à ce qu'il se fût fait absoudre, et chargea le parlement de Bordeaux d'informer contre lui. La cour de Rome de son côté évoqua l'affaire. Épernon avouait les faits et s'en faisait presque un titre d'honneur. Cependant il fut obligé de céder. Il ne put rentrer à Bordeaux qu'après une amende honorable en présence de l'archevêque, et il ne garda le gouvernement de la Guyenne qu'à la condition de se démettre de celui de Metz en faveur de son fils, le cardinal de la Valette. Sa soumission coïncida avec la rentrée de Monsieur en France. Richelieu put croire que le temps des rébellions des princes ou des gouverneurs de provinces était passé.

XXIII. — Les Suédois et les protestants d'Allemagne avaient pu, grâce à la coopération diplomatique et aux subsides de la France, continuer la guerre contre l'Empire en 1633 et 1634. En 1633 le duc de Saxe-Weimar occupa Ratisbonne. Richelieu réussit à mettre des garnisons françaises dans les places de l'Alsace qui avaient invoqué sa protection, quoiqu'il eût toujours la prétention de n'être en hostilité ni avec l'Empire ni avec l'Espagne, et qu'il exprimât à Vienne et à Madrid un désir affecté d'arriver à une paix générale.

La cour et le conseil de l'Empereur étaient profondément divisés. Un parti, celui du prince d'Eckemberg et du duc de Friedland (Walstein), conseillait d'abandonner l'édit de resti-

tution. Un autre défendait cet édit, voulait écraser les protestants et leurs alliés, punir la Suède et se venger de la France. Ce second parti, celui qui plaisait le mieux à Ferdinand, était appuyé par le duc de Bavière, dont les Suédois avaient deux fois bouleversé le territoire, et par l'Espagne. Or l'Espagne exerçait une très-grande influence à Vienne, surtout depuis qu'elle fournissait des armées à l'Empereur. Olivarès voulait persuader aux Impériaux de s'unir à lui pour enlever aux Français Pignerol et les places qu'ils occupaient dans l'électorat de Trèves et l'Alsace. Par la possession de ces places et de celles de la Lorraine, Richelieu coupait aux Espagnols la communication entre l'Italie et la Flandre, et ne leur laissait que la voie des transports maritimes, très-périlleuse à cause de la marine hollandaise.

Walstein, qui était fort exigeant, qui se regardait comme le sauveur de l'Empire, qui avait déjà été disgracié par l'influence de l'Espagne et qui redoutait de l'être une seconde fois, se retira en Bohême. Il affecta de rester fidèle à l'Empereur, mais il avait emmené avec lui la plus grande partie de son armée; il vécut avec un train de prince et une sorte de cour, discutant au milieu de ses généraux les ordres qu'il recevait et entretenant de côté et d'autre des agents diplomatiques. Il se rendit bien vite suspect à Ferdinand, qui, le trouvant trop indépendant et trop grand pour un sujet, voulut lui retirer ses troupes. Walstein prétendit les garder, par le motif que l'Empereur avait mal exécuté les conventions faites avec lui. Il consulta ses généraux. Ceux-ci craignirent de se mettre en état de rébellion et l'abandonnèrent presque tous. Il fut alors cerné en Bohême et assassiné à Egra par ses propres officiers, le 15 février 1634. Feuquières avait eu quelques entretiens avec Kinski, l'un de ses agents, pour obtenir de lui qu'il ne soutînt pas les troupes espagnoles en Alsace et qu'il fît accepter la France comme médiatrice en Allemagne; mais ces pourparlers n'avaient eu aucune importance, ou du moins aucun résultat.

Cependant les Suédois reprirent l'offensive et le cours de leurs succès sur le Rhin et l'Oder. Ils occupèrent Philipsbourg au mois de janvier 1634. Leurs alliés, le rhingrave Otto et les Saxons, remportèrent d'autres avantages. L'Empereur, voulant arrêter ces progrès, nomma généralissime de ses troupes, à la place de Walstein, son propre fils Ferdinand, roi de Hongrie, avec Gallas pour second. Le cardinal infant, archevêque

de Tolède, amena d'Italie une armée espagnole, et les deux archiducs réunis entrèrent en campagne. Ils enlevèrent Ratisbonne, qui leur coûta un long siége; ils obligèrent les Suédois et leurs alliés à évacuer la Baviere et à se replier sur le Wurtemberg. Enfin ils gagnèrent le 6 septembre, sur Bernard de Saxe-Weimar et le maréchal Horn, la victoire de Nordlingen, qui fut complète : ils enlevèrent à l'ennemi tous ses drapeaux et ses canons; Horn fut fait prisonnier. Les catholiques reprirent décidément la prépondérance qu'ils avaient perdue depuis la bataille de Leipzig, et la ligue protestante recula sur tous les points.

Si les protestants d'Allemagne furent battus, Richelieu ne le fut guère moins, car il ne pouvait plus maintenir la confédération d'Heilbronn, à moins d'engager la France directement. Encore était-il menacé d'importantes défections : les électeurs de Saxe et de Brandebourg négociaient déjà les conditions de traités particuliers avec l'Empereur. Ces électeurs n'avaient jamais marché d'accord avec Oxenstiern, et, après avoir été les alliés jaloux d'un roi de Suède, ils l'étaient devenus bien plus encore de son chancelier. Ils n'étaient pas mieux disposés pour la France, qu'ils s'indignaient de voir occuper les places de l'Empire. Leur mécontentement augmenta quand les Suédois, obligés de retirer leurs garnisons éparses, rendirent Philipsbourg aux Français (7 octobre), et quand l'électeur de Trèves eut l'idée de demander Richelieu pour coadjuteur. Cette demande mit le comble aux défiances que la France inspirait au delà du Rhin.

Le cardinal, en dépit de ses efforts pour colorer sa conduite à Vienne et à Madrid, sentit après Nordlingue qu'il ne donnerait pas le change aux grandes puissances; qu'il était forcé dans ses retranchements; qu'il ne pouvait continuer à tirer parti d'une guerre qu'il ne faisait pas; qu'enfin le moment était venu d'attaquer ou d'être attaqué. D'accord avec le Père Joseph, il représenta au roi qu'une lutte était inévitable; que la France était obligée de soutenir ses alliés de peur de les perdre tout à fait, et que l'initiative était plus sûre que l'attente. Il augmenta donc les troupes sur la frontière d'Allemagne; il renouvela son traité avec les confédérés d'Heilbronn, auxquels il promit un concours armé, à condition que la France conserverait provisoirement les places du Rhin avec le protectorat de l'Alsace, et que le catholicisme obtiendrait de plus fortes garanties. Il

stipula la neutralité pour tous les États allemands qui l'invoqueraient, et il convint avec les membres de la ligue qu'aucun d'eux ne pourrait faire de traité séparé. Le chancelier de Suède accepta ces conditions sans les débattre; car les protestants allemands menaçaient de lui échapper, et il sollicitait en vain les subsides de l'Angleterre, de la Hollande ou de Venise.

Quoique la guerre ne fût pas déclarée officiellement, on ne gardait plus de ménagements d'aucun côté. Les Français et les Espagnols se combattaient sur une foule de points, sous prétexte de soutenir leurs alliés. Les Français continuèrent d'étendre leur protectorat en Alsace, occupèrent Philipsbourg, Manheim et Spire, évacués par les Suédois, et fournirent des troupes auxiliaires à Bernard de Saxe-Weimar, poursuivi par le duc de Lorraine.

Charles IV ne s'était pas contenté de se mettre au service de l'Empire, il avait protesté contre l'exclusion de son frère, contre les actes du parlement de Metz, qu'il prétendait attentatoires à sa souveraineté, contre la spoliation dont il se disait victime. Il s'était vu déclarer criminel de lèse-majesté; on avait confisqué ses fiefs et délié ses sujets de la fidélité. Après la journée de Nordlingue, il voulut rentrer dans ses États; Rohan, qui avait un commandement en Lorraine, l'empêcha trois fois de passer le Rhin (décembre 1634 et janvier 1635). Au mois de janvier 1635, Gallas enleva aux Français Philipsbourg, dont il passa les défenseurs au fil de l'épée. En mars, le duc de Weimar implora leur aide pour rentrer à Spire, que venait d'occuper le général bavarois Jean de Wert. Enfin l'étincelle qui alluma la guerre générale partit de l'électorat de Trèves. Le 25 mars, les Espagnols, qui étaient maîtres de Juliers et de Rhinberg, surprirent Trèves et y firent l'électeur prisonnier de guerre, en dépit du protectorat de la France. C'était là une sorte d'insulte que Richelieu affecta de ressentir; il demanda réparation, assuré qu'il ne l'obtiendrait pas, mais heureux de saisir ce prétexte pour renvoyer à l'ennemi la responsabilité d'une agression.

XXIV. — Il y avait trois ans que l'Espagne se préparait à la guerre et qu'on faisait à Madrid et à Bruxelles tous les plans imaginables. Olivarès n'avait pas cessé de protester contre la réunion de Pignerol, les prétentions françaises sur les passages des Grisons, l'expulsion du duc de Lorraine et l'occupation des villes de l'Empire à quelque titre que ce fût, c'est-à-dire

contre l'œuvre entière de la politique de Richelieu depuis six ans. Il comptait toujours, sinon sur Gaston, du moins sur les mécontents de France, dont il s'exagérait le nombre et la force. Il s'imaginait diviser le royaume comme au temps de la Ligue, et il croyait pouvoir faire appel aux haines que le cardinal avait soulevées; car il le poursuivait avec une animosité toute personnelle, comme un rival habile et puissant par qui il était tenu en échec et que son honneur l'obligeait à vaincre [1]. Après la victoire de Nordlingue, il se trouva libre de diriger contre la France les armées qu'il avait jusque-là envoyées en Allemagne. Son premier acte fut de préparer à Naples, pendant l'hiver, des armements maritimes destinés à attaquer les côtes de Provence.

Richelieu ne s'endormit pas. Il commença par s'assurer contre les complots intérieurs. Dès le mois de février, il fit arrêter Puylaurens, qui fut enfermé à Vincennes avec quelques autres domestiques de Gaston. On en donna pour raison des correspondances continuées avec l'étranger. Puylaurens mourut dans sa prison, au bout de quatre mois, d'une *fièvre pourprée*. « Le roi, dit Bassompierre, parla à Monsieur et le satisfit. » Gaston était alors décidé à ne plus troubler l'État, et il n'entreprit rien pour sauver son favori, dont la fatuité outrecuidante avait été le principal motif de ses dernières rébellions.

Richelieu n'attendit pas non plus la déclaration de guerre pour chercher des alliés et faire des armements. Le 8 février, il signa avec les états généraux de Hollande un traité préparé l'année précédente. La France et la Hollande s'engageaient à mettre chacune sur pied une armée de vingt-cinq mille fantassins et de cinq mille chevaux, et à entretenir une escadre de quinze vaisseaux. On s'était contenté jusque-là de payer des subsides aux Hollandais; on allait maintenant entrer avec eux en campagne dans les Pays-Bas espagnols. Le cardinal essaya vainement d'engager Charles Ier et les Anglais dans cette guerre; il réussit mieux avec les Suisses, qui lui promirent des troupes auxiliaires, et avec les Italiens. Il était déjà assuré de Parme et de Mantoue; il s'assura de la Savoie. On avait institué l'année précédente un conseil souverain à Nancy, et envoyé en Lorraine un intendant de justice et de police; Condé reçut l'ordre de s'y rendre avec le titre de lieutenant général, d'en chasser

[1] Mémoires de Fontenay-Mareuil.

tous les suspects, d'en visiter les forteresses et de les démolir au besoin. Charles IV conservait des partisans dans ses anciens États; on força les Lorrains de prêter serment au roi, et ceux qui avaient des fils à l'armée du duc furent obligés de les rappeler. On fortifia en même temps les villes frontières en Bourgogne, en Champagne et en Picardie. Toutes les troupes furent mises sur pied; les gouverneurs furent tenus d'être à leur poste. On prépara une armée de terre et une armée navale dans le Languedoc en cas de descente de la flotte espagnole.

Les maréchaux de Châtillon et de Brézé réunirent à Mézières l'armée qui devait agir de concert avec les Hollandais. Les Français partirent de cette ville pour faire leur jonction avec le prince d'Orange, qui s'avança de son côté en partant de Maëstricht. Richelieu tenait à prendre l'offensive. Il tenait aussi à diriger le principal effort de la campagne sur les Pays-Bas espagnols, pour engager les hostilités sur le territoire ennemi et pour frapper l'Espagne où elle était le plus facilement vulnérable. Il ne prétendait pas les conquérir et les partager avec les Hollandais, comme on le lui avait proposé; il trouvait à ce projet plus de difficultés et d'inconvénients que d'avantages; mais il voulait y occuper des places qui lui permettraient de communiquer librement avec Amsterdam et la Haye. Le 20 mai, lendemain même du jour où un héraut portait la déclaration de guerre à Bruxelles, les Français rencontrèrent dans le pays de Liége l'armée espagnole de Belgique, commandée par le prince Thomas de Savoie, qui s'était mis malgré son frère au service de Philippe IV. Ils livrèrent une bataille dans la plaine d'Avein et remportèrent une victoire complète. La cavalerie espagnole s'enfuit abandonnant l'infanterie, qui fut presque toute prise ou tuée. Les Français enlevèrent à l'ennemi ses drapeaux et ses canons.

Châtillon fut d'avis de poursuivre les Espagnols; mais on avait un plan de campagne tracé par le cardinal, et dont on n'osa s'écarter. On alla donc joindre le prince d'Orange et les Hollandais, qui se trouvaient en retard. Après avoir ainsi perdu un temps précieux, on marcha sur Louvain, où l'ennemi s'était retiré. La petite place de Tirlemont fut enlevée et mise au pillage. On entreprit ensuite le siége de Louvain; mais les préparatifs en furent longs et permirent à Piccolomini d'amener au secours des Espagnols une armée d'Impériaux que la paix de Prague avait rendue libre. Il fallut alors se replier sur la Meuse

le 4 juillet. La campagne était manquée, malgré ses brillants débuts. On ne pouvait plus songer à occuper des places. On avait espéré, en se fondant sur quelques complots récents et sur des intelligences trompeuses, trouver en Belgique un parti qui se soulèverait contre l'Espagne; c'était le contraire qui arrivait. Les villes belges craignaient le joug des Hollandais, à cause de leur calvinisme tyrannique, et ne s'effrayaient guère moins de celui de la France, à cause de son peu de respect pour les libertés locales et des impôts excessifs qu'elle exigeait[1]. Les populations étaient exaspérées par les pillages que commettaient les armées. Les Français et les Hollandais ne purent pas non plus s'accorder; ces derniers étaient loin d'avoir mis sur pied le nombre de troupes qu'ils avaient promis. Le prince d'Orange, à qui Richelieu avait dû réserver le commandement en chef, prétendait diriger seul la campagne. Ayant appris que les Espagnols avaient enlevé le fort de Schenk, entre le Rhin et le Wahal, il s'y porta et entreprit les ouvrages nécessaires pour couper les communications de ce fort. Une partie des Français l'accompagnèrent avec le maréchal de Brézé; Châtillon ramena les autres.

Pendant que l'armée du Nord poursuivait sans utilité une campagne dont Richelieu s'était promis d'autres résultats, une seconde armée arrêtait au passage des Vosges le duc de Lorraine et l'empêchait de rentrer dans ses États. Elle était sous les ordres du maréchal de la Force et du duc d'Angoulême. Le cardinal aimait à partager les commandements pour mieux rester maître de la direction militaire. Cette fois il en prit pour raison l'âge avancé de la Force, qui avait quatre-vingts ans.

Une troisième armée fut formée à Langres, sous le cardinal de la Valette, que Richelieu affectionnait d'une manière particulière. Celle-là était destinée à soutenir le duc de Saxe-Weimar et à défendre avec lui les places du Palatinat contre les Impériaux. Gallas venait de prendre Kaiserslautern et de commencer le siége de Deux-Ponts. Au mois de juillet, la Valette, à qui le jeune Turenne servait de maréchal de camp, joignit Weimar et obligea les Impériaux à rétrograder jusqu'à Mayence. Ils entreprirent le siége de cette dernière ville, dont la possession leur importait extrêmement. Weimar et la Valette voulurent les en empêcher et sollicitèrent le secours que leur avaient

[1] Mémoires de Montglat, an 1635.

promis plusieurs princes protestants, entre autres le landgrave de Hesse.

Mais l'Allemagne protestante était dans le plus complet désarroi. L'électeur de Saxe avait traité secrètement avec l'Empereur à Pirna, au mois de décembre 1634. Son exemple avait trouvé des imitateurs, et Ferdinand, en supprimant à Prague, le 31 mai 1635, l'édit de restitution, sauf quelques réserves secondaires, avait opéré la pacification de l'Empire d'un trait de plume. La fédération d'Heilbronn était mise en déroute. Oxenstiern vint à Compiègne, où il vit Louis XIII et signa un nouveau traité; mais à peine de retour en Allemagne, il se trouva si abandonné qu'il perdit toute espérance et se retira à Wismar, sur la Baltique. Il resta dès lors sourd à toutes les sollicitations des agents français et ne songea plus qu'à conserver ou à vendre les places de la Poméranie occupées par les Suédois. Le général Banier, qui commandait l'armée suédoise dans cette province, était hors d'état de faire une diversion. Le landgrave de Hesse trouva des prétextes pour ne pas agir, en sorte que la Valette et Weimar durent se contenter de ravitailler Mayence. Trop peu nombreux pour faire lever le siége et pour vivre en pays ennemi, ils furent réduits à opérer une retraite périlleuse dans laquelle ils éprouvèrent toutes les souffrances imaginables, et ils regardèrent comme un succès de ne pas s'être laissé entamer par Gallas, qui les poursuivit jusqu'aux portes de Metz.

La Force et la Valette, ayant uni leurs troupes, voulurent amener à une bataille le général autrichien, qui s'était uni de son côté au duc de Lorraine; mais Gallas refusa d'en courir les hasards, et se retrancha dans une position inexpugnable, au château de Marimont, d'où il ne se retira que lorsque les maladies et la difficulté des vivres l'y forcèrent. Le résultat de la campagne fut pour les Impériaux, qui finirent par enlever Mayence et rester maîtres des places que les Suédois avaient occupées dans le voisinage du Rhin.

Louis XIII aimait à se mettre à la tête de ses armées. Richelieu essaya de l'en détourner cette année; il lui représenta que sa santé exigeait des ménagements, et qu'il ne devait paraître à la guerre que pour une action d'éclat. Il avait pour lui donner ce conseil une autre raison qu'il ne disait pas. Mal remis lui-même d'une longue maladie et retenu à Paris par des rechutes continuelles, il craignait que le roi, en s'éloignant de lui, ne fût assiégé de récriminations contre sa politique et d'attaques

contre sa personne. Louis XIII refusa d'écouter ces avis, et en montra même de l'humeur. Il se rendit en Lorraine, où il enleva le 2 octobre, avec sa maison militaire et l'arrière-ban, la petite place de Saint-Mihiel, qu'on avait laissé occuper à un des officiers de Charles IV. Mais ce fut un succès médiocre, eu égard à la faiblesse de l'ennemi.

Ce que Richelieu avait prévu arriva. Ses détracteurs profitèrent de ce qu'il était resté à Paris et du peu de succès de la campagne pour accuser sa politique et ébranler sa faveur. Louis XIII, malade et mécontent, devenait facilement irritable; il témoigna contre le comte de Soissons, gouverneur de Champagne, une impatience dont ce dernier se trouva blessé. Il était loin d'être satisfait de l'état des troupes. Il voulut revenir à Paris, contrairement encore à l'avis du cardinal, qui lui écrivait que sa retraite produirait un mauvais effet sur le pays et sur l'armée. Richelieu, le voyant décidé à passer outre, crut devoir lui écrire, en manière de consolation, une nouvelle lettre qui montre la nécessité où il était de faire son apologie et de dissiper les appréhensions causées par une campagne peu heureuse.

Les armées françaises étaient loin de valoir celles de la Suède, de l'Autriche ou de l'Espagne. Toutes ces puissances avaient alors de vieilles troupes manœuvrant avec régularité, précision et sûreté, et de vieux généraux, formés à l'école des dernières luttes européennes. En France il n'en était pas de même. Les maréchaux, les officiers, ignoraient la grande guerre, à l'exception de quelques-uns qui avaient servi comme volontaires sous Tilly ou Gustave-Adolphe. L'armée renfermait des corps de toute espèce, dont un petit nombre vraiment aguerris. Les gentilshommes de l'arrière-ban, auxquels on donnait l'ordre de monter à cheval et de marcher sous la conduite des baillis et des sénéchaux, manquaient d'éducation militaire. A peine arrivés au camp, ils demandaient une bataille, se lassaient des exercices et murmuraient de tous les retards. Richelieu avait aussi une prétention fort explicable, mais dangereuse, celle de préparer lui-même les plans, de les faire exécuter et de tout conduire. S'il y avait réussi devant la Rochelle, l'œuvre devenait plus difficile dès qu'il s'agissait de diriger plusieurs armées en face d'ennemis plus habiles et plus nombreux.

On fut obligé de faire des édits pour empêcher les désertions. Les maréchaux et leurs prévôts durent déployer une sévérité

inaccoutumée. Richelieu, qui avait déjà senti la nécessité de lever de la cavalerie étrangère, crut ne pouvoir faire utilement la guerre en Allemagne qu'avec des Allemands. Le 25 octobre, il traita avec le duc de Weimar, le meilleur élève de Gustave-Adolphe, qui avait, dit Montglat, « un grand cœur et une ambition démesurée ». On lui promit quatre millions par an avec une forte pension personnelle, moyennant l'engagement qu'il prit d'entretenir au service de la France six mille chevaux et douze mille hommes de pied.

Les hostilités avaient encore eu lieu sur d'autres points. Il avait fallu entretenir une armée en Picardie, sous les ordres du maréchal de Chaulnes, frère de Luynes, auquel revint se joindre le maréchal de Châtillon quand il eut quitté l'armée des Pays-Bas; mais tout se réduisit à l'incendie de quelques villages. Une autre armée française, la cinquième, était entrée en Italie sous le maréchal de Créqui et avait entrepris, avec l'aide des duc de Parme et de Mantoue, le siége de Valenza (octobre); le duc de Savoie, qui avait promis son concours et qui le prêtait à regret, agit avec une lenteur qui paralysa le succès, et le siége dut être levé. Tout ce qu'on obtint de ce côté fut de protéger la frontière des Alpes. On fut plus heureux dans la Valteline, où Rohan défendit les Grisons contre les Espagnols et les Impériaux. Mais on ne put empêcher la flotte espagnole d'enlever, le 14 septembre, les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, sur les côtes de Provence. Tel fut le résultat militaire d'une année pendant laquelle la France avait mis plus de forces sur pied qu'à aucune autre époque de son histoire. Elle avait compté jusqu'à cent trente-deux mille hommes sous les armes.

L'hiver venu, le Pape envoya deux nonces à Paris et à Vienne porter des propositions de paix. Le nonce qui vint à Paris était Mazarin. Mais les Espagnols étaient fort éloignés d'une pensée d'accommodement. Ils eussent seulement voulu détacher la Hollande de l'alliance française et faire avec elle un traité séparé. Les négociations qu'ils entamèrent dans ce but n'eurent qu'un effet : elles augmentèrent la mésintelligence qui régnait déjà entre le prince d'Orange et les commandants des troupes françaises.

A l'intérieur, le seul événement de quelque intérêt fut la déclaration d'une assemblée du clergé, qui annula le mariage de Gaston et de Marguerite de Lorraine. Le Parlement n'avait

pu prononcer que sur l'invalidité du contrat; le clergé prononça sur celle du mariage. On avait remis l'examen de cette affaire au clergé pour lui accorder une satisfaction, parce qu'il s'était plaint, et pour obtenir de Gaston qu'il acceptât la décision, ce qu'il parut faire.

Louis XIII reçut une lettre de sa mère, qui accusait le cardinal d'avoir précipité la France, de gaieté de cœur et pour se rendre nécessaire, dans une guerre européenne. Tous les ennemis de Richelieu, et surtout les Français réfugiés en Hollande, répétaient ces accusations. Le roi répondit à sa mère pour défendre sa politique et lui démontrer qu'il avait été forcé d'agir comme il avait fait.

La guerre eut encore pour conséquences un redoublement de rigueurs contre plusieurs personnages qui furent éloignés de la cour, et des édits bursaux, au sujet desquels le parlement de Paris fit des remontrances qu'on refusa d'entendre.

XXV. — Les hostilités ne furent interrompues qu'à demi pendant l'hiver; le duc de Weimar et Gallas demeurèrent en présence dans l'Alsace et le Palatinat. Dès que la saison le permit, le cardinal de la Valette ravitailla les places de l'Alsace, entre autres Colmar et Haguenau. Il s'unit ensuite à Weimar pour reprendre Saverne, que Gallas avait occupé en se retirant au mois de décembre. Le siége dura plus de deux mois; enfin Weimar rentra dans la place le 14 juillet 1636.

Les Hollandais continuèrent, avec la division française de Brézé, l'investissement du fort de Schenk, qu'ils recouvrèrent au bout de neuf mois. Il fallut alors faire revenir par mer les troupes françaises.

Richelieu résolut de diriger cette année ses principales forces contre la Franche-Comté, qui était censée pays neutre, mais où le duc de Lorraine et les Impériaux trouvaient un point d'appui et la facilité de se ravitailler. « La véritable raison étoit, dit Montglat, la bienséance de la province. » On forma une armée dont le commandement fut donné à Condé, en sa qualité de gouverneur de la Bourgogne; il devait être assisté du marquis de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie et cousin du cardinal. Il reçut pour instruction d'agir avec rapidité et décision, ce qui avait été un des secrets des succès de Gustave-Adolphe, et de réprimer sévèrement les pilleries qui, en exaspérant les Belges l'année précédente, avaient tant contribué à

l'avortement de la campagne des Pays-Bas. Condé occupa sans coup férir les petites places de la Franche-Comté et entreprit, le 1er juin, le siége de Dôle, où résidaient le gouvernement et le parlement de la province. Mais les habitants étaient attachés à l'Espagne, qui les traitait doucement et respectait leurs franchises; ils résolurent de se sacrifier pour elle[1]. Dôle, avec une faible garnison, opposa une résistance des plus vigoureuses, à laquelle les bourgeois prirent une part héroïque. Malgré les assurances que Condé ne cessait de donner de sa chute prochaine, la ville tenait encore après onze semaines, lorsque Richelieu, se rebutant et ayant besoin de troupes sur la frontière du Nord, ordonna le 15 août d'abandonner le siége.

Les Espagnols avaient résolu, de leur côté, de ne pas se laisser attaquer dans les Pays-Bas, mais de prévenir l'ennemi et de porter la guerre en France. Le prince Thomas, ayant reçu deux corps nombreux d'Impériaux, commandés par Piccolomini et Jean de Wert, entra dans la Picardie, dont il savait les places en mauvais état, malgré la visite que Louis XIII en avait faite en 1635 et les ordres que Richelieu n'avait cessé de donner pour les entretenir et en augmenter les fortifications. Ces ordres s'exécutaient mal faute d'argent. Les Espagnols s'imaginaient encore que leur présence dans le royaume y déterminerait des soulèvements. Le 2 juillet, ils occupèrent le Catelet, qui se rendit à la première attaque. Ils enlevèrent d'autres petites places avec la même facilité, passèrent à Saint-Quentin la Somme à peine défendue, et entrèrent à Roye.

L'armée française de Picardie était sous les ordres du comte de Soissons, assisté par les maréchaux de Chaulnes et de Brézé. Le comte, au lieu de couvrir Corbie et Amiens, comme le cardinal l'eût voulu, préféra se replier sur Noyon et Compiègne, pour couvrir Paris et l'Ile-de-France. Les officiers généraux étaient très-divisés d'opinion; Brézé protesta, mais Soissons soutint qu'il valait mieux livrer la Picardie que l'Ile-de-France. Les Espagnols marchèrent sur Corbie, qui leur résista quelques jours, et qu'ils finirent par enlever le 15 août.

La présence d'une armée étrangère sur le territoire de la France, où on n'en avait pas vu depuis quarante ans, les récits qu'on faisait des cruautés exercées par les Hongrois et les Croates, excellentes troupes de cavalerie légère auxquelles on

[1] Mémoires de Montglat.

n'avait encore rien à opposer, l'effroi particulier qui s'attachait au nom de Jean de Wert, un de leurs plus habiles chefs, la retraite des forces françaises, le sentiment général qu'on éprouvait de leur infériorité militaire et des vices du commandement, contribuèrent à répandre une épouvante générale. L'agitation fut extrême à Paris. Le peuple se tenait dans les rues, inquiet, attendant les nouvelles, accusant le cardinal d'avoir amené l'ennemi au cœur du royaume. Beaucoup de gens fuyaient déjà ; les routes de Chartres et d'Orléans étaient encombrées de carrosses et de charrettes. Richelieu ne se laissa pas abattre un seul moment. C'est lui qui a dit : « Les grands cœurs ayant formé de grands desseins ne peuvent être arrêtés par les difficultés qui s'y rencontrent. » Il donna au roi, qui se tenait au château de Madrid, le conseil de se montrer plusieurs fois à Paris. Il sortit lui-même de son palais en carrosse avec deux gardes seulement, et se rendit à l'hôtel de ville pour y discuter les moyens de défense. Son énergie en imposa, et le peuple l'acclama au passage. Des contributions volontaires furent demandées au Parlement, à l'hôtel de ville, aux corps de métiers, et votées avec empressement. On appela de tous côtés les gentilshommes qui devaient le service militaire; on enrôla les laquais, les apprentis; on ne laissa de ces derniers qu'un seul dans chaque atelier. On taxa les habitants qui durent fournir un fantassin par maison simple, et un homme à cheval par maison à porte cochère. On amena des grains et des approvisionnements. On éleva des fortifications rapides à Saint-Denis et sur les points où les nouveaux quartiers de Paris avaient dépassé les murs de l'ancienne enceinte.

Au milieu de l'inquiétude et de la diversité des sentiments qui se manifestèrent, l'élan patriotique fut très-vif, plus vif surtout qu'on ne l'avait vu depuis longtemps. Richelieu y trouva une force et une réponse aux manifestes de l'Espagne. Le peuple était peu au courant des négociations et de la marche des affaires, quoiqu'on insérât de temps à autre des avis et des pièces politiques dans le *Mercure;* mais en face de l'étranger il se souleva, et Richelieu, sans être aimé, eut pour lui le sentiment national. Le fait est attesté par des témoins irrécusables. On en a la preuve dans les lettres de Grotius, qui se trouvait alors à Paris, et qui était un ennemi déclaré du cardinal.

Richelieu put encore opposer cette manifestation patriotique à d'autres ennemis, ceux qu'il avait à l'intérieur et dans l'ar-

mée. Non-seulement l'armée était inférieure à celle des étrangers par la discipline, mais elle péchait par un vice essentiel : la noblesse y portait son esprit frondeur, raisonnait avant d'obéir, approuvait ou désapprouvait, était toujours prête à mettre à profit les divisions des chefs, même à se rallier à l'opposition des princes. La politique, qui ne se discutait pas ailleurs, était librement débattue dans les camps. L'obéissance n'était muette qu'en présence du roi. Or le roi, ne marchant jamais qu'accompagné de sa maison militaire, ne pouvait paraître que dans les grandes occasions.

Dès l'arrivée des Espagnols en Picardie, Richelieu avait cherché à obtenir une diversion des Hollandais; mais cette diversion eut peu d'effet. On fortifia l'armée qu'on avait réunie sur l'Oise en rappelant les troupes employées ailleurs, même celles qui avaient commencé le siége de Dôle, et on la porta au chiffre de trente mille hommes de pied et douze mille chevaux, sans compter les garnisons échelonnées sur la frontière, de Dijon à Calais, et celle de Paris. Le commandement en fut confié à Gaston, assisté du comte de Soissons et des maréchaux de la Force et de Châtillon. On lui donna pour mission de marcher toujours en avant, de poursuivre les ennemis le plus loin possible et de revenir ensuite délivrer Corbie. Le roi alla se loger à Chantilly, et confia Paris, en son absence, à la reine régnante, Anne d'Autriche. Gaston reprit Roye; les Espagnols, affaiblis par la désertion et par le butin qu'ils avaient fait, reculèrent dès qu'ils trouvèrent une trop forte résistance; mais on leur donna le temps de repasser la Somme sans encombre et de se retirer tranquillement sur leur territoire. Richelieu, mécontent, imputa ce mauvais résultat au duc d'Orléans et au comte de Soissons, qui ne pouvaient s'entendre avec les maréchaux.

Louis XIII et le cardinal tinrent un conseil à Amiens le 2 octobre. Pour obvier aux vices que présentait le partage du commandement, on convint que le duc d'Orléans bloquerait Corbie avec une division de l'armée, et que le comte de Soissons irait avec l'autre poursuivre l'ennemi au delà de la frontière. Mais les Espagnols s'étant déjà éloignés, on ne s'attacha sérieusement qu'à reprendre Corbie. Richelieu tenait à réparer par un succès les échecs de la campagne. Le maréchal de Châtillon conseilla de brusquer le siége. L'avis était périlleux. Le cardinal l'approuva et en exagéra au roi la facilité. Cette fois la for-

tune le servit. La garnison, attaquée vigoureusement et sachant qu'elle ne serait pas secourue, offrit de capituler à des conditions honorables; elle se rendit le 10 novembre, et on s'empressa de chanter un *Te Deum* à Paris.

La frontière de Bourgogne, qu'on avait abandonnée, fut immédiatement le théâtre d'une autre agression. A peine Condé eut-il levé le siége de Dôle que Charles IV se jeta dans la Franche-Comté; il y fut rejoint par Gallas, et il entra dans la Bourgogne pour se venger de n'avoir pu pénétrer en Lorraine. Le cardinal de la Valette et le duc de Weimar allèrent couvrir Dijon. Charles IV assiégea Saint-Jean de Losne; mais le capitaine suédois de Rantzau, qui s'était mis au service de la France, sauva la place et força les Impériaux à repasser la frontière (novembre). En se retirant, ils mirent la Franche-Comté au pillage.

Comme les Espagnols occupaient les îles de Provence, on envoya dans la Méditerranée la flotte de l'Océan composée de cinquante-neuf vaisseaux qui portaient sept mille hommes et quatre cents canons. Cette flotte se réunit à celle de la Méditerranée, d'ailleurs très-inférieure. Elle avait à sa tête le comte d'Harcourt et le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux; car Richelieu restait fidèle à son usage de diviser les commandements, et il aimait à employer pour ses opérations militaires les dignitaires de l'Église, en dépit des représentations de la cour de Rome. Mais les commandants de la flotte ne s'entendirent pas mieux que ceux de l'armée de terre; les vaisseaux français, après avoir obtenu quelques avantages, durent renoncer à enlever les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, que les Espagnols avaient couvertes de fortifications. Pour terminer le récit des événements militaires de cette seconde campagne, les Espagnols occupèrent Saint-Jean de Luz le 13 septembre.

Gaston d'Orléans et le comte de Soissons, quoique vivant en assez mauvaise intelligence, prétendirent avoir l'un et l'autre sujet de se plaindre de la manière dont on les traitait; ils affectèrent même de craindre pour leur liberté. Ils étaient circonvenus par les ennemis de Richelieu. Montrésor, gentilhomme de Gaston et l'un de ces fous qui, abusés par leur haine pour le cardinal, mettaient leur honneur à délivrer la France d'un tyran, rapprocha les deux princes et les fit entrer dans un complot contre sa vie; du moins il s'en est vanté dans ses Mémoires,

et rien n'empêche de l'en croire sur parole. Mais Gaston recula au moment de donner le signal de l'exécution. Les deux princes se bornèrent à quitter la cour d'un commun accord. Le 20 novembre, aussitôt après la cessation des hostilités, ils se retirèrent, l'un à Blois, dans son apanage, l'autre à Sedan, chez le duc de Bouillon.

Ce mécontentement n'eut d'ailleurs aucune suite grave, malgré les efforts de Montrésor et d'autres intrigants de son espèce. Les gouverneurs dont on tenta la fidélité restèrent inébranlables. Gaston, qui avait conservé toute sa susceptibilité, mais dont l'expérience avait fortifié la timidité naturelle, sut résister aux impatiences des siens, comme il résista aux sollicitations que le roi lui adressa de revenir à la cour. Le comte de Soissons négocia avec les Espagnols, par l'intermédiaire du prince Thomas de Savoie, son beau-frère, sans oser conclure.

Richelieu ne jugea pas cette fois la sévérité nécessaire; il crut même qu'on devait donner aux princes la satisfaction qu'ils demandaient. Pendant qu'il les tenait surveillés de près, de manière à empêcher l'un de sortir de France et l'autre d'y rentrer, il offrit au duc d'Orléans la reconnaissance de son mariage avec Marguerite de Lorraine, à la seule condition de ne pas épouser les intérêts de cette maison. Gaston accepta d'autant mieux la condition que le roi menaçait de marcher contre lui. Il reparut à la cour le 8 février 1637.

L'accommodement fut plus long et plus difficile à conclure avec le comte de Soissons. On finit cependant par lui permettre de demeurer quatre ans à Sedan et de conserver pendant ce temps ses charges et ses pensions, moyennant un serment de n'entretenir aucune intelligence avec les étrangers (juillet 1637.)

XXVI. — Les soins de la guerre et du pouvoir étaient loin d'occuper toute l'activité de Richelieu. Il achevait alors la construction du Palais-Cardinal, dont il fit une des demeures les plus somptueuses que l'on eût vues, et que de son vivant il légua au roi, à condition qu'un prince seul pût l'habiter. Il embellissait également sa maison de Ruel et son château de Richelieu en Touraine. Il protégeait Simon Vouet, rappelait de Rome le Poussin, achetait les tableaux de Lesueur et de Philippe de Champagne. Il créait l'Imprimerie royale; il essayait, mais sans grands succès, de ranimer les manufactures royales établies sous le règne précédent, et presque abandonnées depuis. Enfin

il faisait faire des plans pour l'agrandissement de Paris, où s'achevait le quartier de la place Royale et du Marais, commencé par Henri IV.

Tous ses goûts, comme scs talents, étaient ceux d'un homme fait pour commander. Il avait la taille élégante, l'extérieur imposant, la mine fière, l'œil vif, les traits sévères et fins. Sa supériorité éclatait partout. Il l'avait montrée à Luçon et à la Rochelle, dans son évêché et à la tête des armées. Premier ministre, il sut en même temps être homme du monde et homme de cour. Il aimait à se délasser de ses travaux par la conversation des gens de lettres. Il jugeait lui-même leurs productions. Il les encourageait, leur donnait des pensions, applaudissait à leur influence et cherchait à se les attacher. Il fut un des plus grands écrivains de son temps; il en fut certainement le premier écrivain politique. Il porta dans ses lettres, dans ses mémoires, dans ses dépêches, son esprit varié et profond, sa facilité de conception, son ardeur, enfin toutes les passions qui l'animaient. Son style, qui se sentait d'abord un peu trop de la recherche usitée à la cour et de l'emphase ordinaire aux orateurs du clergé, devint avec le temps plus net, plus précis, plus souple et plus saisissant.

Richelieu avait conçu dès 1635 l'idée de fonder une compagnie qui aurait pour mission de perfectionner la langue et de prononcer en souveraine sur les œuvres littéraires que leurs auteurs lui soumettraient. Boisrobert, Conrart, Chapelain, Rotrou et le grand Corneille comptèrent parmi les fondateurs de cette compagnie qui fut l'Académie française. Les gens de lettres, placés trop souvent jusque-là dans la *domesticité* des grands, terme d'ailleurs assez éloigné du sens que nous lui donnons aujourd'hui, acquirent au moyen de cette création plus d'indépendance et d'autorité. Ils avaient autrefois flatté les puissants: ils commencèrent à devenir une puissance et à être flattés à leur tour. Le Parlement fit quelques difficultés d'enregistrer les lettres d'institution, parce qu'il avait une invincible défiance des idées du cardinal, que ses œuvres lui paraissaient toutes des œuvres de despotisme, et qu'il craignait de voir attribuer à la nouvelle compagnie des privilèges et une juridiction. Il était loin de se douter que l'Académie allait devenir une des gloires de la France, dans un temps où Corneille ouvrait la série de nos grands écrivains, où Descartes achevait la *Méthode*, où la société française était la plus polie de l'Europe,

où l'Europe empruntait déjà notre langue et se modelait sur nous.

De tous les genres littéraires, le théâtre fut celui que Richelieu encouragea le plus. Ce n'avait guère été jusque-là qu'un amusement du peuple, ce fut maintenant celui de la société la plus raffinée et la plus polie. Sans doute le talent de Rotrou et le génie de Corneille y eurent la principale part, mais Richelieu les aida. Il voulut remplacer les ballets et les autres divertissements ordinaires de la cour par des plaisirs d'un genre plus noble, par les tragédies et les comédies d'intrigues. Il eut une salle de spectacle au Palais-Cardinal et une autre à sa maison de Ruel. Il y fit souvent représenter des pièces dont on lui avait soumis le plan. Il donnait des conseils aux auteurs; il travaillait avec eux; il composait lui-même. Il applaudit, quoi qu'on en ait dit, au *Cid* de Corneille. Cependant le *Cid* pouvait sembler une glorification des duels, qu'il s'était efforcé de détruire ou au moins de restreindre. Il donna enfin à la cour un exemple qu'elle s'empressa de suivre, et il imprima une forte impulsion au mouvement littéraire du grand siècle.

Son patronage s'étendit encore à l'enseignement et aux études. Une transformation importante venait de s'accomplir dans les écoles. La réforme de l'Université sous Henri IV avait eu pour effet de substituer l'étude des grands auteurs à celle de la scolastique. Dès lors l'enseignement théologique avait été renouvelé; on sait l'éclat qu'il jeta au dix-septième siècle. L'enseignement des lettres ne tarda pas à l'être, et il n'est pas douteux qu'une direction plus saine des esprits n'ait largement contribué à préparer la supériorité intellectuelle de ce siècle sur les précédents. Richelieu bâtit la Sorbonne; il favorisa la concurrence entre l'Université et les Jésuites, et porta sa supériorité ordinaire dans la discussion des questions d'enseignement[1].

Il pensait d'ailleurs que les études libérales n'étaient pas faites pour tout le monde, et que le plus grand nombre des familles devaient préparer leurs enfants au trafic ou à la guerre. Aussi fonda-t-il de ses deniers une *académie*, c'est-à-dire un collége militaire pour l'éducation de la jeune noblesse.

XXVII. — Si le traité de Prague avait désorganisé la ligue protestante, il en restait pourtant quelques débris. Les Suédois

[1] Voir le magnifique projet qu'il rédigea pour l'établissement d'un collége royal à Richelieu.

gardaient une partie de la Poméranie et Banier entretenait une armée sur l'Oder. Le landgrave de Hesse et d'autres petits princes discutaient les clauses de leur traité avec l'Empereur et demeuraient armés pour obtenir de meilleures conditions; enfin les villes impériales protestantes conservaient un vieux levain de défiance et de haine contre l'Autriche.

Richelieu résolut de rallumer ces cendres mal éteintes. Son envoyé, Saint-Chaumont, alla s'établir à Hambourg, où, malgré la surveillance de la police impériale, il obtint par son activité quelques résultats sérieux. Il entretint la guerre entre les Suédois et l'électeur de Saxe, devenus ennemis irréconciliables; il maintint le Danemark et plusieurs États de l'Allemagne du Nord dans une neutralité sans laquelle le parti protestant était perdu; enfin il encouragea le landgrave de Hesse et les princes qui suivaient son exemple à persister dans leurs prétentions. Banier, ayant reçu un subside de la France, battit à Wittstock, au mois d'octobre 1636, Maracini, général des Impériaux et des Saxons réunis. Vainqueur, il reprit l'offensive, entra dans la Saxe, où il passa une partie de l'hiver, et lorsque la supériorité des troupes ennemies l'obligea de se replier, il fit une retraite qui fut universellement admirée; il eut le talent de ne perdre ni un homme ni un canon.

Les instances du Pape aux différentes cours amenèrent, le 24 octobre de cette année, la réunion d'un simulacre de congrès à Cologne; mais les prétentions de l'Espagne et de l'Empire à l'égard de la France n'étaient pas acceptables. Richelieu commençait à moins ménager la cour impériale. Il refusa de reconnaître l'élection du roi de Hongrie comme roi des Romains, élection faite le 24 décembre à la diète de Ratisbonne; il la prétendit illégale par plusieurs motifs, principalement à cause de l'absence de l'électeur de Trèves. A plus forte raison ne reconnut-il pas l'avénement du même prince au trône impérial, avénement qui eut lieu deux mois après, à la mort de Ferdinand II.

Le nouvel empereur fut obligé de diriger en 1637 la plus grande partie de ses forces contre les Suédois. Richelieu continua de payer un subside à Banier, et même essaya d'appuyer le landgrave de Hesse, auquel il envoya le colonel Rantzau avec un corps d'Allemands auxiliaires. Toutefois la guerre se passa en Allemagne sans événement d'importance. Richelieu n'y voyait pour lui qu'une utile diversion.

La question de la Valteline le préoccupait davantage. Dès son arrivée au pouvoir il avait prétendu maintenir l'indépendance des lignes grises, pour empêcher les Espagnols et les Impériaux de construire ou d'occuper des forts dans le pays. Il n'avait pas cherché à en occuper lui-même les passages, de peur de soulever une guerre générale, quoique les Suédois lui demandassent avec instance de le faire et de boucher ce trou[1], par lequel il leur arrivait continuellement de nouveaux ennemis.

En 1635, quand la guerre devint générale, on décida que les passages seraient occupés par les troupes françaises; ce qui devait rassurer d'une part les Suédois contre la venue d'une nouvelle armée espagnole et de l'autre les princes d'Italie, alliés de la France, contre celle d'une armée impériale. Rohan fut chargé d'exécuter ce plan. Il occupa donc les passages, et quoiqu'il eût à peine huit mille hommes pour résister à une armée impériale dans le Tyrol et à une armée espagnole dans le Milanais. il livra quatre combats et se maintint toute l'année 1636.

Les Grisons que cette guerre ruinait, et qui ne pouvaient rien en espérer, demandèrent qu'on leur remît la Valteline puisqu'elle devait leur appartenir, et qu'on payât les auxiliaires qu'ils avaient fournis. Ils croyaient qu'il était mieux de leur intérêt de s'entendre avec l'Espagne et l'Autriche que de laisser leurs forts aux mains des Français. Rohan finit par leur promettre l'évacuation de la Valteline et le payement de ce qui était dû aux auxiliaires. Il demanda au roi de ratifier ce traité. Il représenta qu'il était menacé d'un soulèvement des gens du pays appuyés par les Autrichiens et les Espagnols, qu'on l'avait laissé sans ressources et sans argent, qu'on ne pouvait se dispenser de tenir une promesse faite à des alliés; et que d'ailleurs la Valteline n'avait pas l'importance qu'on lui supposait, puisque des troupes pouvaient toujours passer d'Italie en Allemagne et d'Allemagne en Italie par le Saint-Gothard ou d'autres passages. Mais le commissaire qui l'accompagnait, car Richelieu avait soin de partager partout les pouvoirs, combattit le traité et fut d'avis qu'on le modifiât. Richelieu, qui tenait à garder la Valteline, prit parti contre Rohan; il lui reprocha d'avoir mal ménagé l'argent qu'il avait reçu et montré trop de condescendance aux Grisons. Pendant ce temps ces derniers se soulevèrent. Rohan craignit de voir ses troupes enfermées; il signa le traité pour

[1] Expression de Rohan.

obtenir la retraite libre, et se mit lui-même en otage entre les mains des Grisons, afin de les assurer de sa complète exécution. Il fallut alors que Louis XIII ratifiât la convention; mais Rohan ne rentra pas en France; il demanda l'autorisation de se retirer à Venise.

On fut plus heureux sur mer. Au mois de mai, époque où revint l'armée de la Valteline, le comte d'Harcourt reprit les îles de Provence aux Espagnols. Ils y avaient élevé des forts dont on les chassa successivement. Le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, ayant mal secondé d'Harcourt, fut envoyé à la Bastille.

Richelieu se montra très-fier de ce dernier succès, parce qu'il était l'œuvre de la marine. Donner à la France une marine digne d'elle et qui lui permît de lutter contre celle des Espagnols, des Anglais ou des Hollandais, était un de ses vœux les plus ardents. Il ne cessait d'y travailler depuis la prise de la Rochelle. Ayant centralisé l'administration et réduit à peu près les amirautés du Levant et du Ponant au rôle de simples préfectures maritimes, il avait chargé le maître des requêtes d'Infreville et le président de Provence, Séguiran, de visiter toutes les côtes, l'un de l'Océan et de la Manche, l'autre de la Méditerranée, de lui faire des rapports et de lui fournir des plans. Il avait amélioré les ports, entrepris de grands travaux à Brest et à Toulon, construit des vaisseaux, créé des commissariats et des ateliers de construction à Brest, à Brouage et au Havre, organisé des magasins, établi des règles de comptabilité. Il avait institué des écoles gratuites de pilotes, imaginé une sorte d'inscription pour augmenter le nombre des matelots, compris le besoin de troupes spéciales exercées à la mer, et créé en 1627 un premier régiment de marine, auquel il ajouta plus tard le *régiment royal des vaisseaux*. Il s'occupa de former des capitaines et il fit des règlements pour la composition des équipages. Il rendit même la peine des galères plus commune, parce qu'on avait besoin de forçats pour y ramer.

La reprise des îles de Provence ne fut que le début d'une série de succès maritimes. «On a vu, dit le bailli de Forbin, témoin oculaire des progrès accomplis sous ce règne, fortifier les côtes, augmenter le nombre des galères, construire les plus beaux vaisseaux et les plus puissants équipages que la France ait jamais eus, et au lieu qu'une poignée de rebelles contraignit naguère de composer nos armées navales de forces étrangères, et d'im-

plorer le secours d'Espagne, d'Angleterre, de Malte et de Hollande, nous sommes à présent en état de leur rendre la pareille s'ils persévèrent dans notre alliance, ou de les vaincre lorsqu'ils en seront détachés. »

XXVIII. — L'effort principal de la campagne de 1637 eut encore lieu sur les frontières du Nord et de l'Est. Au Nord, le cardinal de la Valette et le marquis de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie et cousin du cardinal, entrèrent dans les Pays-Bas, le 12 juin, après avoir combiné leur action avec les Hollandais. Ils assiégèrent Landrecies, qui capitula le 26 juillet; ils prirent ensuite Maubeuge et plusieurs châteaux, mais la lenteur de leur marche excita les plaintes des Provinces-Unies. Cette lenteur fut imputée à la mésintelligence des deux généraux. Richelieu en témoigna la plus forte irritation; il prit le parti de la Meillerayè et querella le cardinal, pour lequel il avait montré jusque-là une prédilection particulière. Comme il ne cessait de faire lui-même les plans de campagne ou de les suggérer au roi, il proposa le siége d'Avesnes; mais la Valette aima mieux se replier pour faire celui de la Capelle, que les Espagnols occupaient depuis un an. On força la Capelle à capituler le 20 septembre, malgré le cardinal-infant et Piccolomini. Les Hollandais de leur côté s'emparèrent de Bréda le 7 octobre. Cette conquête coûta la vie à Charnacé, qui leur avait amené un corps de Français auxiliaires. Charnacé était, comme d'Effiat, Feuquières et tant d'autres contemporains, à la fois militaire, diplomate et administrateur. C'était là une de nos infériorités. Les ennemis avaient de grands généraux, grâce à la guerre de Trente ans, et nous avions des généraux de circonstance. Après ces succès sans importance, l'armée prit ses quartiers d'hiver autour de Landrecies; les Hollandais, avec lesquels on s'était à peu près brouillé, rentrèrent chez eux.

Vers l'Est, le maréchal de Châtillon prit avec les troupes de Lorraine la place de Damvilliers. Le duc de Weimar entra dans la Franche-Comté qu'il ravagea, puis dans l'Alsace, et passa le Rhin à Brisach; mais il fut arrêté par Jean de Wert, qui venait de forcer à une capitulation la garnison française d'Hermenstein (Ehrenbreitstein), dans l'électorat de Trèves. Weimar demanda en France des renforts, n'en reçut que d'insuffisants, et se vit obligé de revenir sur ses pas, suivi à peu de distance par Jean de Wert et le duc de Lorraine.

On n'obtint pas de meilleurs résultats en Italie. Richelieu y croyait la guerre plus nécessaire qu'ailleurs, à cause des difficultés que les Espagnols trouvaient à envoyer des troupes dans le Milanais, à les y entretenir et à empêcher le soulèvement des peuples. Il pensait que c'était là qu'il les forcerait le plus vite à céder. Mais il ne pouvait compter sur les princes italiens. Si ces princes n'aimaient pas les Espagnols, ils aimaient encore moins les Français et ils refusaient de croire à leur désintéressement. Le duc de Parme, naguère allié du roi, venait de traiter avec l'Espagne. On n'avait pour auxiliaires dans la Péninsule que les ducs de Savoie et de Mantoue. Le duc de Savoie savait par expérience qu'il ne pouvait se brouiller avec la France sans s'exposer à perdre une partie de ses États. C'était là avec le désir d'acquérir un territoire et le titre de roi, le motif qui nous valait son alliance.

Il se joignit à Créqui pour marcher contre les Espagnols. Sa mort, que celle du duc de Mantoue précéda de peu de jours, arrêta la campagne tout à coup. Les États de Savoie et de Mantoue tombèrent entre les mains de deux enfants dirigés par des femmes. Les régentes furent sollicitées de faire une paix désirée de leurs peuples. La duchesse de Savoie, Marie-Christine de France, qu'on appelait Madame Royale, se montra, ainsi qu'on l'observa, plus fille de Marie de Médicis que de Henri IV. Richelieu n'obtint d'elle qu'une chose, ce fut qu'elle empêchât ses beaux-frères, le cardinal de Savoie et le prince Thomas, tous deux partisans de l'Espagne, de rentrer à Turin.

Les hostilités avaient commencé dès 1636 sur la frontière des Pyrénées. En 1637, les Espagnols entrèrent dans le Languedoc, sous la conduite de Serbelloni, et entreprirent le siége de Leucate, le 27 août. D'Halluin, gouverneur de la province, reçut l'ordre de marcher contre eux avec ses troupes, la noblesse du pays et les milices des villes, dont Richelieu loue dans cette circonstance l'élan patriotique. Il les assiégea dans leurs lignes et les y força. Il leur livra le 28 septembre, à la clarté de la lune, un combat de nuit qui dura six heures et qui fut très-chaud et très-vif. Il les obligea de fuir en abandonnant leur camp, leurs canons et leurs munitions. Il reçut en récompense le maréchalat et le titre de duc de Schomberg, que son père avait porté. La démoralisation des Espagnols fut telle que peu de jours après ils évacuèrent, à l'autre extrémité des Pyrénées,

Saint-Jean de Luz, dont ils étaient maîtres depuis un an, sans attendre le duc de la Valette, qui avait reçu l'ordre de les en chasser.

XXIX. — Le Pape avait déjà envoyé en 1636 un légat à Cologne pour y préparer la tenue d'un congrès. Les succès balancés de part et d'autre et le peu de résultats obtenus, les charges partout accrues, la lassitude que commençaient à montrer les peuples d'Italie engagés à regret dans la guerre, donnèrent un peu plus d'importance à ces tentatives pacifiques. Mais on n'était arrivé d'aucun côté à l'heure des concessions; les négociations ne purent encore aboutir en 1637, et on se contenta de discuter les points préliminaires, qui présentaient à eux seuls d'énormes difficultés.

Le Pape, se portant médiateur, ne voulait pas inviter les protestants à l'assemblée de Cologne ; or, c'était exclure du congrès la Suède et la Hollande, en d'autres termes, demander que la France traitât sans ses alliés. Richelieu insista pour que la cour de Rome abandonnât cette prétention. Il observa que le congrès ne devait examiner aucun article de foi, mais seulement résoudre des questions politiques, et que c'était pour Rome une occasion d'obtenir un acte de déférence de la part des protestants. Urbain VIII prit un biais : il proposa de déférer la médiation aux Vénitiens, qui, après quelques difficultés, l'acceptèrent.

Richelieu n'eut guère moins de peine à obtenir l'adhésion des Suédois. Ils prétendaient ne pas entrer au congrès, mais traiter séparément, à Hambourg ou à Lubeck, avec l'Empereur et les princes de l'Empire. Il fallut convenir qu'il y aurait deux négociations simultanées, l'une à Cologne, l'autre dans une des deux grandes villes hanséatiques, et que la France agirait dans les deux réunions, afin que toutes les questions pussent être réglées en même temps d'une manière définitive. Les Suédois agréèrent cette convention, moyennant que la France ne perdît pas de vue la continuation de leur trêve avec la Pologne, déjà renouvelée en 1635 pour vingt-six ans, par les soins de l'ambassadeur français d'Avaux. Richelieu, qui s'était longtemps plaint de la timidité des Suédois, se plaignit maintenant de leurs exigences. Il reprochait à leurs généraux de n'avoir d'autre pensée que de se faire valoir, et de prolonger une guerre où ils trouvaient les moyens de satisfaire leur avidité.

La forme des passe-ports que l'Empire et l'Espagne devaient donner aux États protestants alliés de la France fut une autre source de difficultés. Les Impériaux exigeaient que Ferdinand III fût reconnu comme empereur, et qu'on lui donnât tous les titres de son père. Richelieu équivoquait, persistant à soutenir que l'élection avait été irrégulière, qu'on pouvait l'approuver, mais seulement par le traité même, si les conditions en étaient universellement agréées. Il proposa des moyens termes; les Impériaux les rejetèrent, ne voulant qu'une reconnaissance pure et simple.

Ces difficultés préliminaires firent juger la paix si éloignée qu'on dut se rabattre sur la pensée d'une trêve. Seulement Richelieu repoussa le système des trêves particulières, dont le résultat eût été de lui enlever ses alliés; il n'admettait qu'une trêve générale. La durée de cinq ou six ans proposée par le Pape ne parut pas non plus suffisante. La France et la Hollande demandèrent au moins dix ou douze ans, afin que le commerce eût le temps de se rétablir. Les Suédois montrèrent la même exigence, espérant, à la faveur de cette longue durée, obtenir plus facilement la conservation de la Poméranie. Or il arriva que les difficultés préliminaires furent les mêmes pour une trêve que pour la paix. Richelieu ne manqua pas d'imputer le retard du congrès à l'obstination de ses ennemis et à l'inhabileté des médiateurs. La guerre n'était pas près de finir encore.

Richelieu avait dans ce même temps avec Rome plusieurs démêlés dont le contre-coup retentissait en France et à la cour.

Le Pape était loin d'entrer dans toutes ses vues; il résistait à la pression que la France s'efforçait d'exercer sur lui; il n'admettait pas que la question des mariages des princes, comme Gaston ou le cardinal de Lorraine, fût simplement du ressort du gouvernement et pût être tranchée ailleurs qu'à Rome; il se gardait d'approuver la politique du cardinal, et il envisageait d'une tout autre manière les intérêts du catholicisme aussi bien que ceux de l'Italie. Ces divergences d'opinion amenaient une grande tension dans les rapports du saint-siége avec la France. Urbain VIII adressait au gouvernement des représentations fréquentes. Il avait accordé à Richelieu, au cardinal de la Valette, à l'archevêque de Bordeaux Sourdis et à d'autres prélats, des dispenses qui les autorisaient à s'occuper des affaires de la guerre, même à commander les armées; mais il y avait mis des réserves. Il ne manqua pas une occasion de rappeler ces ré-

serves et de se plaindre qu'elles ne fussent pas observées exactement. Richelieu résista en alléguant que les dispenses accordées aux prélats étrangers, par exemple au cardinal infant d'Espagne, étaient plus larges encore. Le Pape, blessé de cette résistance, ne cessa de témoigner au cardinal une défaveur personnelle marquée. Lorsque Richelieu, depuis longtemps abbé de Cluny, fut élu en 1637 abbé de Cîteaux, il refusa de confirmer cette dernière élection. Lorsque Richelieu demanda le chapeau pour le Père Joseph, il répondit par un autre refus, fondé sur ce qu'il voyait à regret un moine si fort engagé dans les affaires de la politique temporelle.

A la cour, ce n'était plus de conspirations ni d'intrigues ouvertes qu'il s'agissait. Le cardinal était trop puissant et trop redouté, sa police trop active et trop sévère pour qu'on le combattît de front. Nul ne prétendait plus entreprendre ce que n'avaient pu ni la mère du roi, ni son frère, ni deux gardes des sceaux, ni un Montmorency; mais un mauvais vouloir secret continuait de régner, et se trahissait par des plaintes à voix basse contre l'oppression que Richelieu faisait peser sur tout le monde, contre la guerre générale, dont on le déclarait l'unique auteur, contre sa politique étrangère, opposée aux intérêts du catholicisme.

Il découvrit qu'Anne d'Autriche correspondait avec son frère le cardinal infant, et avec le marquis de Mirabel, ancien ambassadeur d'Espagne, retiré dans les Pays-Bas. Par son ordre, on arrêta un des valets de chambre de la reine, la Porte, qui lui servait d'agent; on interrogea la duchesse de Chevreuse, qui n'avait pas cessé d'être sa confidente, et on entreprit une perquisition à l'abbaye du Val-de-Grâce, où elle faisait de fréquentes retraites. Interrogée à Chantilly par le cardinal, elle chercha le moyen de nier; mais elle fut convaincue par les pièces mêmes de sa correspondance; elle fut obligée d'avouer tout et de signer une déclaration écrite de son aveu. Richelieu fit le magnanime : il s'empressa de la réconcilier avec le roi. Pour la duchesse de Chevreuse, elle eut peur, s'enfuit sous un habit d'homme, à peine accompagnée, et gagna en quelques jours la frontière d'Espagne. Elle était déjà arrivée dans la Biscaye quand elle reçut un acte de pardon.

Louis XIII conservait ce caractère chagrin, maussade, ombrageux, qui l'isolait au milieu de sa cour et tenait chacun éloigné de son abord. Nul n'osait lui parler contre Richelieu. Un

jésuite, le Père Caussin, qui venait de lui être donné pour confesseur, l'entreprit. C'était un homme étranger à la cour, plus étranger encore à la politique, et d'une médiocre habileté. Il se laissa pousser par quelques ennemis du cardinal, entre autres par un jésuite de Savoie, le Père Monod, personnage beaucoup plus habile, qui voulait affranchir son pays de l'espèce de sujétion où le tenait la politique de Richelieu. On avait remarqué que Louis XIII, froid et peu communicatif de sa nature, paraissait causer volontiers dans le cercle de la reine avec la jeune mademoiselle de la Fayette, âgée de dix-sept ans, et reportait sur elle l'attention qu'il avait autrefois montrée à mademoiselle de Hautefort. Mademoiselle de la Fayette voulait entrer en religion; on essaya de la retenir à la cour et de se servir d'elle pour agir sur le roi. On croit que ce fut elle qui lui suggéra l'idée de placer le royaume sous la protection spéciale de la Vierge, idée que Richelieu s'empressa d'ailleurs d'approuver. Ce complot du Père Caussin, qui eût été ridicule avec tout autre roi que Louis XIII, fut déjoué immédiatement[1]. Mademoiselle de la Fayette entra en religion, et devint sœur Angélique de la Miséricorde. Le Père Caussin, s'étant enhardi jusqu'à demander le renvoi du cardinal, fut congédié dès le lendemain. Richelieu lui donna pour successeur un autre jésuite, le Père Sirmond, qui était âgé, et l'un des plus grands érudits du temps; mais pour s'assurer contre toute attaque détournée, il imposa au nouveau confesseur l'obligation, chaque fois qu'il aurait des observations à faire, de les présenter d'abord au conseil, c'est-à-dire à lui-même.

On ne sait de quoi s'étonner le plus, de la petitesse de ces intrigues, ou de la tyrannie domestique à laquelle Richelieu soumettait le roi. Cette tyrannie ne s'explique que par le caractère privé de Louis XIII, toujours froid, ombrageux et jaloux, même dans le secret de la vie intime. Il avait, c'est la grande Mademoiselle qui le lui reproche, les allures d'un prince de la maison d'Autriche bien plus que celles d'un roi de France.

XXX. — La campagne de 1638 fut ouverte brillamment par le duc de Weimar, qui, ne pouvant ni vivre dans ses quartiers d'hiver des Franches montagnes, ni en obtenir d'autres en

[1] Grotius, qui représentait Oxenstiern à Paris, écrivait au chancelier de Suède que Richelieu était menacé dans son existence politique par mademoiselle de la Fayette.

France, entra dès le 28 janvier dans le pays des villes forestières, où la nécessité l'obligeait de chercher des ressources. Il occupa trois de ces villes, Lauffenbourg, Seckingen et Waldshut, et assiégea la quatrième, Rheinfeld, pour s'assurer un passage du Rhin. Quatre divisions de l'armée impériale se réunirent pour le repousser et le défirent dans un premier combat. Rohan, qui était venu se joindre à lui, fut mortellement blessé. Weimar, quoique plus faible que ses adversaires, résolut de mettre à profit la sécurité que leur inspiraient leur nombre et leur victoire. Il fit une marche de nuit très-habile et les surprit le 3 mars, au point du jour, sans leur laisser le temps de se mettre en défense. Les soldats impériaux s'enfuirent de tous côtés; les officiers qui essayèrent de résister furent tués ou pris. Le vainqueur s'empara des canons, des enseignes, des bagages et des quatre généraux ennemis, Savelli, Jean de Wert, Eckendorf et Sperruyter. Jean de Wert fut conduit à Vincennes, à la grande joie des Parisiens, qu'il avait tant effrayés dans la campagne de Corbie. Les Genevois demandèrent le corps de Rohan, et voulurent enterrer dans leur cathédrale le dernier chef armé du calvinisme français. Weimar, ayant enrôlé un corps de prisonniers impériaux et reçu des auxiliaires français amenés par le comte de Guébriant, enleva Rheinfeld le 23 mars, occupa Fribourg en Brisgau, et entreprit le siége de Brisach. Il voulait faire de cette dernière ville le chef-lieu d'une principauté. Cadet de la branche Ernestine de la maison de Saxe, il prétendait reconstituer en faveur de cette branche, que Charles-Quint avait dépouillée autrefois de l'électorat, un nouvel électorat ou une principauté souveraine.

La victoire de Bernard de Weimar à Rheinfeld, « si heureuse, dit Bassompierre, si complète et si inopinée, étonna l'Allemagne et rendit confiance au parti protestant. » On conçut l'idée de faire épouser au duc la landgravine Amélie de Hesse, qui, veuve et tutrice d'un fils mineur, continuait de son côté de lutter contre l'Empire. Cependant Ferdinand III refit son armée du Rhin et donna l'ordre au nouveau chef qui la commandait, le comte de Gœtz, de secourir Brisach à tout prix. Weimar, voyant le nombre de ses ennemis grossir tous les jours, demanda en France de nouveaux renforts; Turenne et le duc de Longueville lui en amenèrent. Il poursuivit le cours de ses succès, battit trois fois les Impériaux, repoussa les attaques du duc de Lorraine, et finit par obliger la ville à capi-

tuler le 17 décembre, après un siége de six mois, qui avait fixé l'attention de l'Europe. Il y trouva deux cents pièces de canon. « En prenant Brisach, dit une inscription du temps destinée à célébrer ce grand fait d'armes, Bernard a conquis toute l'Alsace, occupé le rempart de l'Allemagne, fourni un arsenal à la France, donné une défense à la Bourgogne et mis un frein à l'Autriche. » Le général Gœtz fut, par ordre de l'Empereur, dégradé en présence même de ses troupes et emprisonné.

Si le duc de Weimar sembla cette année rappeler Gustave-Adolphe par ses succès, il s'en fallut de beaucoup que la campagne fût aussi heureuse pour les armées purement françaises et commandées par des généraux français. Le maréchal de Châtillon entra dans les Pays-Bas au mois de mars, suivi et appuyé à quelque distance par les maréchaux de la Force et de Brézé. Il entreprit le siége de Saint-Omer, mais il perdit du temps; il ne put combiner son action avec celle des Hollandais; il laissa le prince Thomas s'approcher et introduire dans la place des soldats et des munitions. Il fut enfin obligé de se retirer devant une armée de secours sous les ordres de Piccolomini. Le roi, mécontent, se rendit en personne sur le théâtre de la guerre et fit prendre sous ses yeux le château de Renty.

Richelieu ne quitta pas l'armée, où il jugea sa présence nécessaire pour stimuler la lenteur des généraux et calmer les jalousies que ne cessait de causer la division du commandement. Châtillon et la Force étaient âgés; le cardinal leur laissait peu de liberté, tenant toujours à leur donner des plans, à les diriger et à les faire observer par des agents à lui. Ainsi l'évêque d'Auxerre était adjoint au maréchal de Châtillon. Les soldats, mal payés, étaient fréquemment obligés de s'écarter pour vivre de côté et d'autre. Tous les hivers, les chefs de corps en licenciaient, faute d'argent, une partie qui ne revenaient pas au printemps. Le trésor était vide; le semestre des rentes constituées sur les gabelles n'avait pu être payé au mois de mars, ce qui causa une *émotion* à Paris. On arrêta à ce sujet plusieurs rentiers et on exila huit membres du Parlement. Les cadres des troupes étaient si peu au complet, que Louis XIII, passant en revue l'armée du nord, trouva seulement cinquante hommes dans une compagnie qui devait en compter deux cents [1]. Tout ce que Richelieu put faire après le départ du roi fut de

[1] Mémoires de Bassompierre, p. 350.

reprendre la petite place du Catelet, que les Espagnols occupaient depuis deux ans.

Au Midi, il avait eu la pensée de franchir les Pyrénées pour frapper l'Espagne *au cœur,* et prendre une revanche de la tentative de Serbelloni sur Leucate. Il attachait une grande importance à cette entreprise. L'Espagne, qu'on n'avait pas attaquée chez elle depuis bien des années, devait l'être cette fois par terre et par mer. L'armée de terre fut confiée au prince de Condé, parce que le duc d'Épernon, dans le gouvernement duquel se faisaient les préparatifs, ne pouvait obéir qu'à un prince du sang; le duc de la Valette, fils d'Épernon, fut donné à Condé pour second. L'armée de mer fut mise sous les ordres de l'archevêque de Bordeaux; elle devait assister celle de terre en se dirigeant sur les ports de la Biscaye, au besoin sur la Corogne et les côtes du Portugal, où l'on espérait déterminer un soulèvement.

Mais Épernon, avec ses hauteurs ordinaires, rendit de si mauvais services, qu'il fallut lui envoyer l'ordre de se retirer à une de ses maisons de campagne. Le duc de la Valette ne s'entendit guère mieux avec Condé et eut de graves démêlés avec l'archevêque de Bordeaux. On ne put passer la Bidassoa qu'au mois de juin. Après avoir emporté sans difficulté le port et le bourg du Passage, où se trouvait un des arsenaux de l'Espagne, on mit le siége devant Fontarabie. La division des chefs, les querelles journalières de leurs subordonnés, la difficulté qu'ils éprouvèrent de combiner leurs opérations avec celles de la flotte, firent perdre un temps précieux. Les Espagnols trouvèrent moyen de ravitailler la place et de préparer une armée de secours. Le 7 septembre, ils descendirent des montagnes voisines, forcèrent les assiégeants dans leurs lignes, les mirent en pleine déroute, et prirent une revanche de leur désastre de Leucate. Les Français, saisis de panique, se débandèrent, repassèrent à la hâte la Bidassoa, et laissèrent la plus grande partie de leur camp et de leurs munitions aux mains de l'ennemi. Condé revint très-irrité et imputa ce désastre au duc de la Valette, qui s'enfuit en Angleterre.

Pour en diminuer ou en pallier le mauvais effet, on fit sonner très-haut deux succès maritimes obtenus par des escadres françaises, l'un le 22 août sur les côtes de Biscaye à la hauteur de Gatteria, où l'on brûla aux Espagnols treize galions, l'autre le 2 septembre, dans la Méditerranée, en vue de Savone. Le

combat de Savone dura trois heures et fut très-acharné. « La mer, dit Montglat, étoit rouge du sang des morts dont elle étoit couverte, aussi bien que des rames, antennes, mâts et timons rompus qui flottoient sur l'eau. » L'amiral Velasco fut pris et mourut de ses blessures. Ces combats de mer eurent au moins deux avantages, l'un de prouver que la marine française, qui était presque une création de Richelieu, pouvait lutter victorieusement contre la marine espagnole; l'autre, de gêner les transports maritimes d'Espagne en Italie, transports qui n'avaient rencontré jusque-là aucune difficulté.

La guerre eut encore lieu dans la Franche-Comté et en Italie, mais elle y fut moins active. Dans la Franche-Comté, Longueville prit Lons et quelques petites places. En Italie, les Français furent réduits à la défensive par les incertitudes de la duchesse de Savoie, Madame Royale, tutrice de son fils mineur. Le marquis de Leganez, gouverneur du Milanais, enleva le château de Brême, dont la défense coûta la vie au maréchal de Créqui, et Verceil, qui exigea cinq semaines de siége. Madame Royale finit, mais trop tard, par resserrer son alliance avec la France. L'armée d'Italie avait été placée sous le commandement de deux des fils du duc d'Épernon, le cardinal de la Valette et le duc de Candale. Le cardinal de la Valette acheva de compromettre par ses lenteurs sa réputation militaire déjà très-ébranlée.

XXXI. — Le grand événement de l'année 1638 fut la naissance d'un dauphin. Le 5 septembre, Anne d'Autriche, après vingt-trois ans de mariage, donna le jour à un prince qu'on appela Louis-*Dieudonné*, et qui fut Louis XIV. Jamais, ce semble, naissance royale ne fut célébrée avec tant de fêtes ni accueillie avec un pareil enthousiasme. Les étrangers qui se trouvaient à Paris, comme Grotius, constatent avec admiration cette joie populaire. Il y avait là en effet un gage de sécurité universel, pour le roi, qui cessait dès lors de craindre les intrigues de son frère, pour la reine, qui pouvait espérer plus de crédit, pour les conseillers de la couronne, plus assurés contre les révolutions de la faveur, pour la France enfin, car la santé de Louis XIII, tout en trompant les pronostics funestes, inspirait toujours les mêmes appréhensions. On ne manqua pas de signaler comme un présage heureux la coïncidence des deux victoires navales « sur les deux mers méditerranée et océane, par les-

quelles ces deux mers, dit Richelieu, sembloient avoir rendu hommage à ce dauphin royal à sa naissance. »

Marie de Médicis éprouvait un désir ardent de rentrer en France. Elle était lasse de l'exil, plus lasse encore du séjour de Bruxelles et de Gand, mécontente du peu d'intérêt qu'elle inspirait aux peuples de la Belgique, et du peu d'égards qu'elle reprochait au gouvernement espagnol de lui témoigner. La naissance d'un dauphin lui fit entrevoir une minorité et une régence; elle se persuada ou se laissa persuader par les familiers, qui ne cessaient de la gouverner, que cette régence ne pourrait être donnée à Anne d'Autriche et lui serait donnée à elle-même. Elle sollicita son retour, en offrant de faire sa soumission au roi, de rendre son amitié à tous les conseillers, même à Richelieu, de ne se mêler aucunement des affaires politiques, et de se retirer à Moulins ou dans quelque château royal. Elle fit intervenir dans ces négociations la reine d'Angleterre sa fille, et l'ambassadeur anglais. Louis XIII et Richelieu, qui n'avaient aucune raison de se fier à elle, sachant qu'elle n'avait pas changé et redoutant encore plus les intrigues de son entourage, se bornèrent à lui offrir un entretien royal, si elle consentait à vivre en Toscane à la cour du grand-duc son parent.

Pendant ce temps elle quitta la Belgique, à peu près comme avait fait le duc d'Orléans quatre ans plus tôt. Elle feignit d'aller aux eaux de Spa; elle donna le change au gouvernement espagnol et gagna Bois-le-Duc, où le prince et la princesse d'Orange l'accueillirent en reine. Elle disait vouloir se fixer chez les alliés de la France et non chez ses ennemis. Elle fit des entrées royales à Berg-op-Zoom, à Dordrecht, à Rotterdam, à Amsterdam et à la Haye. Les États, effrayés de la dépense énorme qu'elle leur causait, entreprirent de la réconcilier avec Louis XIII. Mais Louis XIII leur fit les mêmes réponses qu'à l'ambassadeur anglais. Après trois mois de séjour en Hollande, elle s'embarqua pour l'Angleterre, où elle entra par la Tamise, reçut également les honneurs royaux, et se fit loger au palais de Saint-James avec l'assurance d'une pension mensuelle.

Les Anglais n'aimaient ni leur cour, alors gouvernée par le bon plaisir, ni leur reine, et encore moins les Français et les étrangers catholiques qu'ils lui reprochaient d'attirer. Ils virent donc d'assez mauvais œil la présence de Marie de Médicis à Londres. Mais la cour de France la vit de plus mauvais œil

encore, car Londres était devenu le refuge de tous les ennemis du cardinal : c'est là que se trouvaient déjà Soubise, madame de Chevreuse, le duc de la Valette. On craignit qu'il ne s'y formât un foyer de nouvelles intrigues. Louis XIII soumit la demande de sa mère à l'examen de cinq membres du conseil, le chancelier Séguier, les secrétaires Bullion, Bouthillier, Chavigny et des Noyers. Ils s'accordèrent à déclarer que les raisons de l'éloignement de Marie de Médicis subsistaient et gardaient toute leur force (mars 1639). En conséquence, il fut décidé qu'on ne pouvait lui permettre de rentrer en France avant la paix.

Richelieu était déjà mécontent de Charles Ier, qui refusait obstinément de sortir de la neutralité, qui essayait de faire profiter le commerce anglais de l'interdiction des rapports commerciaux entre la France et l'Espagne, qui pour ce dernier motif entretenait avec la cour de Madrid des relations plus étroites qu'auparavant, et n'en manifestait pas moins la prétention de faire rétablir en Allemagne ses neveux, les fils dépossédés de l'ancien électeur palatin. Le cardinal n'était pas homme à ménager les indifférents plus que les ennemis, et comme il connaissait à fond les embarras intérieurs du roi d'Angleterre, il prit vis-à-vis de lui dans ses dépêches et ses mémoires un ton de persiflage curieux. Il profita d'un échec éprouvé en Allemagne par le prince palatin, qui s'y était jeté à l'aventure, pour obtenir de Charles Ier un secours de régiments écossais volontaires. En même temps il envoya des agents en Écosse fomenter l'irritation des presbytériens, qui ne voulaient pas permettre au roi d'introduire l'épiscopat anglican dans leur pays.

Parmi les Français réfugiés à Londres, il en était un que Richelieu tenait à poursuivre, c'était le duc de la Valette, dénoncé par Condé comme l'auteur du désastre de Fontarabie. On lui déclara qu'il devait venir expliquer sa conduite devant un conseil de guerre, que son honneur y était engagé, qu'on ne doutait pas de son innocence, mais que s'il était reconnu coupable il serait puni. Il répondit par un refus de comparaître, en alléguant que le conseil était composé de ses ennemis ; son procès fut instruit en son absence (février 1639). Le duc d'Épernon, son père, fut suspendu de son gouvernement de Guyenne. Ses frères, le cardinal de la Valette et le duc de Candale, qui commandaient l'armée d'Italie, reçurent une lettre de Richelieu, qui, leur exposant les motifs de sa conduite, fondée sur le

devoir, sur la justice et sur l'intérêt du roi, leur déclarait qu'il ne doutait pas d'obtenir leur approbation. La commission désignée pour juger l'accusé se réunit à Saint-Germain au mois de juillet. Elle comprenait les princes du sang, plusieurs ducs et pairs, plusieurs maréchaux, et les présidents à mortier du parlement de Paris. Louis XIII voulut, contrairement à l'usage, la présider en personne. Les membres du Parlement demandèrent que la condamnation fût renvoyée à leur compagnie et soulevèrent des objections contre la présence du souverain. Mais Louis XIII insista ; les commissaires opinèrent et prononcèrent à l'unanimité moins une voix une condamnation à mort, qui fut exécutée par effigie à Paris, à Bordeaux et à Bayonne.

Le duc de la Valette avait épousé une parente de Richelieu. Cette considération n'arrêta pas plus le cardinal dans cette circonstance que lors de l'arrestation de Puylaurens. S'il n'avait cessé de rechercher pour sa famille de grandes alliances et d'élever ses parents ou ses créatures aux plus hautes charges, il n'en était pas plus disposé à sacrifier ce qu'il croyait l'intérêt du roi et ce qui était aussi le sien ou celui de sa politique. Sa rigueur n'admettait ni tempérament ni excuse ; devant elle tous les coupables étaient égaux. C'était d'ailleurs une loi militaire que tout général convaincu d'avoir échoué devant l'ennemi par sa faute, tout commandant de place convaincu de n'avoir pas résisté le temps nécessaire, payât ses revers de sa tête. Cette loi avait été appliquée plusieurs fois depuis le commencement de la guerre. Richelieu la regardait comme la sauvegarde des armées et se plaignait que la douceur des mœurs tendît à l'ébranler.

Il se sentait aussi assez fort pour dédaigner des calculs personnels inutiles. Deux princes, Condé et le duc de Guise, sollicitaient alors pour leurs fils l'avantage de son alliance ; Guise cherchait à rentrer en France de cette manière. Sa police était aussi sûre que sévère. Les maréchaux de Bassompierre, de Vitry, et tous les conspirateurs détenus à la Bastille, implorant humblement leur grâce, se prosternaient à l'envi devant le maître dont ils épiaient la faveur.

XXXII. — La guerre recommença en 1639 sur tous les points, à la frontière du nord, sur le Rhin, en Italie, aux Pyrénées et sur mer.

Trois armées furent organisées pour la frontière du Nord. La première, la plus considérable des trois, fut commandée par la Meilleraye, grand maître de l'artillerie et cousin du cardinal, qui ne négligea rien pour lui assurer un succès. Les autres furent placées sous les ordres de Feuquières et du maréchal de Châtillon. La Meilleraye entra en Picardie; il investit Hesdin (le petit Hesdin, rebâti par Charles-Quint à quelque distance de l'ancienne ville), et l'obligea de capituler le 29 juin. Le roi, présent à la capitulation, donna au vainqueur le bâton de maréchal. La Meilleraye obtint encore quelques succès, qu'on regarda comme une compensation du revers éprouvé par les Français à Saint-Omer l'année précédente; mais il ne put franchir les canaux qui séparaient l'Artois de la Flandre.

Feuquières avait été chargé de faire diversion et d'assiéger Thionville. Châtillon, placé à Vervins avec une armée de réserve, devait se porter à droite ou à gauche, suivant les occurrences. Feuquières n'avait pas encore achevé ses lignes quand Piccolomini, qui le savait plus faible que la Meilleraye, marcha à grandes journées, le surprit, mit ses troupes en déroute et le fit lui-même prisonnier. Le malheureux général mourut peu après d'une blessure qu'il avait reçue en essayant de rallier ses soldats (7 juin). On accusa Richelieu de l'avoir sacrifié. Piccolomini, satisfait d'avoir sauvé Thionville, n'osa pas aller secourir Hesdin. Il voulut profiter de sa victoire pour enlever Mouzon; mais Châtillon, s'avançant contre lui, l'obligea de battre en retraite. Le roi et le cardinal vinrent après la prise d'Hesdin achever de délivrer la frontière du Luxembourg.

Le duc de Weimar, dont les brillantes victoires avaient attiré l'attention de l'Europe, continua de s'assurer, par lui-même ou par ses lieutenants, de la Franche-Comté et de l'Alsace. Quoiqu'il eût envoyé à Paris quatre-vingt-onze cornettes et quatre-vingt-huit drapeaux, il prétendait travailler à sa propre fortune et s'établir à Brisach en prince souverain. Dans ce but il se fit prêter un serment direct par ses nouveaux sujets, et il eut soin de composer ses garnisons d'Allemands. Richelieu en témoigna de l'humeur, lui retira quelque temps sa pension, et ne la lui rendit qu'à la condition qu'une fois maître du Rhin il irait rejoindre Banier en Saxe ou en Bohême. Weimar s'apprêtait à exécuter ce plan, quand une fièvre d'épidémie l'emporta le 18 juillet, à l'âge de trente-six ans.

En mourant il légua ses conquêtes à ses frères, les ducs de

Saxe-Weimar et de Saxe-Cobourg, mais aucun d'eux n'était capable de les étendre ni même de les garder. Ce qu'il laissait de plus précieux était son armée, composée de vieilles troupes allemandes, excellentes quoique peu nombreuses (douze à treize mille hommes). Les officiers résolurent de rester unis et de conserver les places qui leur appartenaient; c'était pour eux le moyen de vendre leurs services à un plus haut prix. Plusieurs princes allemands songèrent à les acheter; aucun n'était assez riche pour le faire. Le prince palatin, Charles-Louis, neveu du roi d'Angletrre, partit de Londres dans l'espérance de les gagner et de reconquérir avec eux l'électorat de son père; or, il commit la faute de traverser la France, où il garda mal l'incognito; il fut découvert, et Richelieu le fit arrêter. Guébriant, qui avait servi avec Weimar, acheta l'armée pour la France, en stipulant que les garnisons des villes conquises seraient composées de Français et d'Allemands par moitié. Le duc de Longueville fut envoyé de Paris pour en prendre le commandement. Il se mit à sa tête, marcha le long du Rhin, enleva plusieurs places et pénétra dans la Franconie, en cherchant à se joindre aux Suédois; ce qu'il fit l'année suivante, après avoir rallié les troupes de la landgrave de Hesse et du duc de Lunebourg.

En Italie, la duchesse de Savoie, à qui les Espagnols avaient pris Verceil, se trouvait dans une situation difficile. L'aîné de ses fils mourut; la couronne passa au second, Charles-Emmanuel II; il fallut constituer une nouvelle régence. Marie-Christine, mal vue en France, où on lui reprochait sa faiblesse et ses incertitudes, était encore plus mal vue par les Piémontais, qui l'accusaient de faire trop de sacrifices à son ancienne patrie et de rendre les Français si puissants dans le pays qu'on ne saurait ensuite les en chasser. Le cardinal de Savoie et le prince Thomas, ses beaux-frères, soutinrent qu'une réunion des états était nécessaire pour établir une nouvelle régence. L'Empereur allégua que la Savoie était fief de l'Empire, et conféra aux deux princes la tutelle de leur neveu. Les princes, assistés par le duc de Modène et le marquis de Leganez, gouverneur de Milan, annoncèrent dans un manifeste qu'ils voulaient protéger les peuples contre les Français et délivrer le jeune duc. Dès le printemps de 1639 le prince Thomas entra dans le Piémont avec une armée espagnole; il fut accueilli favorablement par les petites villes et arriva en vue de Turin.

Le désir de Marie-Christine eût été d'obtenir la neutralité pour les États de son fils, et d'éloigner à la fois ses beaux-frères, Leganez et les Français. Mais outre que ce vœu était d'une réalisation difficile, elle ajoutait à ces difficultés par les inconséquences de son caractère et de sa conduite; elle manquait d'autorité personnelle et s'entourait de gens médiocres et d'intrigants qui lui nuisaient au lieu de la servir. Menacée par ses beaux-frères, elle se vit réduite à implorer l'appui de la France. Richelieu commença par exiger d'elle l'exil ou l'emprisonnement de plusieurs de ses conseillers. Il voulait aussi qu'elle amenât en France le jeune duc et qu'elle livrât ses places principales, pour assurer aux Français des quartiers d'hiver et une base d'opérations. Elle s'y refusa, comme si on lui eût proposé d'abdiquer. Elle déclara qu'elle ne sacrifierait pas les droits de son fils à la France plus qu'à l'Espagne. Tout ce qu'on put obtenir d'elle fut la remise de trois places d'une importance secondaire. Cependant il était impossible d'abandonner «cette misérable femme», comme l'appelle Richelieu, irrité de sa résistance. Le cardinal de la Valette reçut l'ordre de la soutenir. Avec six mille hommes de troupes françaises, il défendit contre le prince Thomas la ville de Turin, puis la citadelle, lorsque la ville eut été livrée par ses habitants (le 1er août). Un armistice de deux mois fut conclu le 15 août par la médiation du Pape.

Le cardinal de la Valette mourut pendant cet armistice; il succomba, suivant Richelieu, au chagrin que lui causaient la disgrâce de son frère, le mauvais succès de ses dernières campagnes et ses rapports difficiles avec la duchesse de Savoie. Marie-Christine fut alors chassée de Turin par le prince Thomas. Elle se réfugia en France. Elle eut une entrevue à Grenoble, le 24 septembre, avec le roi son frère, et elle le supplia de la sauver. Richelieu, qui avait accompagné Louis XIII, continua de prétendre exiger d'elle qu'elle livrât son fils et les places de Turin et de Montmélian. Elle déclara qu'elle aimerait mieux mourir. Elle savait d'ailleurs que l'intérêt et l'honneur de la France ne permettaient pas qu'on l'abandonnât. Louis XIII envoya en Piémont de nouvelles troupes, dont il donna le commandement au comte d'Harcourt.

Harcourt, de la maison de Lorraine, allié à Richelieu par son mariage, et déjà célèbre par ses succès maritimes, fut accueilli avec acclamation par l'armée d'Italie. Il agit avec la

promptitude et la décision qui avaient manqué à ses prédécesseurs. Arrivé sur l'arrière-saison, il apprit que les Espagnols, déjà maîtres d'une partie du Montferrat, se préparaient à faire le siége de Casal. Il marcha sans délai vers la place pour la ravitailler, y parvint, et quoique obligé de se replier devant un ennemi très-supérieur en forces, trouva moyen d'accomplir une retraite des plus heureuses, grâce à ses lieutenants Turenne, du Plessis-Praslin et la Mothe-Houdancourt. Il battit Leganez et revint prendre ses quartiers d'hiver à Quiers et à Carignan.

On n'avait pas renoncé à entamer l'Espagne du côté des Pyrénées. Condé, qui s'était concilié Richelieu par une soumission absolue à ses volontés, fut encore mis à la tête de l'armée, malgré le peu de talents militaires qu'il avait montré dans la campagne précédente. On lui adjoignit, il est vrai, le maréchal de Schomberg. Il commença par enlever la petite place de Salces, située à l'opposite de Leucate; il entra ensuite dans le Roussillon. Mais les inondations qui couvrirent le pays, et la résistance énergique d'une armée espagnole soutenue par les milices catalanes, l'obligèrent à se retirer au bout de deux mois. Les Espagnols parvinrent à rentrer à Salces le 4 janvier 1640, après quatre mois de siége, en dépit des efforts de Condé et de Schomberg. Richelieu ménagea cette fois des généraux malheureux. Tandis qu'après la défaite de Thionville il avait cassé plusieurs compagnies et envoyé leurs officiers à la Bastille, il se contenta de dire au sujet de l'affaire de Salces : « Ceux qui commandoient, faisant voir qu'ils avoient plus de cœur pour faire des conquêtes que de tête pour les conserver, firent paroître qu'ils étoient vrais François. »

XXXIII. — Les guerres que Richelieu avait entreprises dès son arrivée au pouvoir, qui avaient éprouvé peu d'interruptions dans les premières années et qui avaient pris un développement excessif depuis 1635, coûtaient nécessairement des sommes énormes. Il estime que la moyenne des dépenses militaires annuelles fut de soixante millions de 1635 à 1639. Ce chiffre fut encore dépassé les années suivantes. On avait d'abord obtenu par de sages mesures un équilibre plus ou moins réel. D'Effiat avait remis en vigueur presque toutes les prescriptions de Sully, entre autres celle de préparer d'avance le double budget de chaque année. Pendant sa surintendance et celle de ses successeurs Bouthillier et Bullion, on fortifia le contrôle des

chambres des comptes, on poursuivit les malversations, on revisa les baux des différentes fermes, on améliora l'assiette et la perception des impôts, particulièrement de la taille, pour laquelle on limita les priviléges.

Mais de toutes les innovations de ce temps, la plus importante fut la création des intendants. Les intendants étaient dans le principe des espèces d'inspecteurs généraux chargés de missions temporaires avec des pouvoirs très-variés, qui s'étendaient à peu près à tout, à la justice et à la police (on désignait sous ce dernier nom tout ce que nous appelons aujourd'hui l'administration de l'intérieur), aussi bien qu'aux finances. Leur attribution principale consistait à exercer une surveillance directe sur les agents ou officiers de l'État, et particulièrement sur les agents financiers. On en créa partout, de 1632 à 1637, et on généralisa sans bruit l'institution. Chaque province finit par avoir un intendant, et l'intendant fut astreint à la résidence. Le but avoué fut de donner à l'administration plus d'uniformité et de régularité; le but réel fut de combattre et d'affaiblir les résistances des gouverneurs, des parlements ou des états provinciaux dans un temps où la guerre imposait de lourdes charges et où l'on voulait prévenir les oppositions locales.

En effet, il fallut à partir de 1635 recourir constamment à l'emploi de ressources extraordinaires. Ces ressources furent des surcharges d'impôts anciens, des ventes d'offices, des créations de rentes, des dons ou contributions extraordinaires demandées aux villes et au clergé. Une ordonnance de 1634 avait prétendu diminuer le taux des rentes et porter au denier dix-huit l'intérêt qui n'était jusque-là qu'au denier seize, mais on ne put l'exécuter qu'imparfaitement.

Malgré ces surcharges et l'activité imprimée par Richelieu à l'administration, l'argent manqua souvent. Le retard des payements fut la cause de plusieurs des revers qu'on éprouva. Ce fut ainsi qu'on ne put achever à temps les travaux de défense dans les places de la Picardie, que les Espagnols enlevèrent en 1636; ce fut ainsi qu'en 1637 on laissa Rohan embarrassé de remplir ses engagements vis-à-vis des Grisons et réduit à abandonner la Valteline; que les armées de terre perdirent à différentes reprises une partie de leur effectif, que celles de mer entrèrent tard en campagne; qu'on fut entravé au siége de Fontarabie et à la défense de Salces.

On ne put pas non plus empêcher les remontrances, les

protestations, ni même les soulèvements. Le Parlement de Paris se plaignit continuellement des édits bursaux et des créations de nouveaux offices. Il fit des remontrances chaque fois qu'on retarda le payement des rentes, et ces retards furent très-fréquents. Les Parlements provinciaux suivirent son exemple. Le roi consentit plusieurs fois à modifier les édits; mais pour réduire au silence les cours souveraines, il fut obligé presque chaque année de leur forcer la main et de frapper d'exil quelques-uns de leurs membres. Les états provinciaux, consultés quand ils étaient dociles, comme en Bretagne, furent suspendus toutes les fois qu'ils inspirèrent des défiances. En Normandie, la suspension dura plusieurs années. Richelieu, préoccupé uniquement des besoins de l'État, ne s'arrêtait à aucune autre considération. Despote par tempérament, il le devint de jour en jour davantage, parce que sa politique l'exigeait, et qu'il aimait mieux briser les obstacles que les tourner. La guerre le conduisait à l'absolutisme par une pente fatale.

Les soulèvements ne furent guère moins fréquents que les remontrances des cours souveraines. En 1635 les nouveaux impôts causèrent des troubles à Bordeaux et à Toulouse. En 1637 les paysans ou *croquants* prirent les armes dans le Périgord; ils durent être châtiés par le duc de la Valette. En 1638 l'irritation était au comble dans la Normandie. Les états de la province, réunis après une interruption de trois ans, représentèrent que le commerce était ruiné par les impôts, les campagnes pillées par les soldats et les agents du fisc, les prisons encombrées, les paysans réduits à fuir dans les bois. En 1639, la *subvention du vingtième*, sorte d'impôt sur les marchandises assez semblable à la pancarte de Sully et établi sans le concours des assemblées provinciales, agita tout le royaume.

Le système de la solidarité des paroisses pour le payement des taxes, supportable en temps ordinaire, entraînait en temps de guerre des conséquences désastreuses. La cour des aides de Rouen rendit un arrêt le 4 juin 1639 pour défendre les poursuites contre les particuliers qu'elle atteignait. Cet arrêt fut cassé par le conseil. Le peuple s'arma dans plusieurs parties de la Normandie, maltraita les officiers de finances et leurs commis, démolit leurs maisons et en massacra quelques-uns. A Rouen, à Avranches, il se porta aux derniers excès. Les paysans bas-normands s'organisèrent par bandes, se donnèrent des officiers et un général, et se parèrent du sobriquet de *Va-nu-*

pieds. Le parlement de Rouen agit faiblement pour arrêter ces désordres, et ne cessa de représenter que la province succombait sous l'excès des charges.

Richelieu envoya le colonel Gassion comprimer l'émeute. Gassion se rendit au mois de novembre à Caen, dont il désarma les bourgeois, puis à Avranches, où il livra un combat aux Va-nu-pieds; il détruisit les barricades élevées par eux sur les différentes avenues de la ville. Ceux qu'on prit furent pendus ou envoyés aux galères. Après ces exécutions, il marcha sur Rouen, où le chancelier Séguier arriva de son côté le 2 janvier 1640, avec des pouvoirs extraordinaires. Le chancelier interdit les cours souveraines et le corps de ville, les remplaça provisoirement par des commissions royales, supprima les priviléges, prononça des condamnations de toute espèce, rétablit les impôts, exigea le payement de l'arriéré, et frappa les habitants d'une contribution extraordinaire de plus d'un million. Le Parlement ne fut réinstallé et la ville ne recouvra ses priviléges qu'au bout de dix-huit mois.

Tels furent à l'intérieur les effets de la guerre : des charges énormes, des protestations, des révoltes suivies d'une violente compression. Encore la guerre eut-elle lieu rarement sur le territoire français, presque toujours sur le territoire étranger. Richelieu, à la supériorité duquel rien n'échappait, a sans doute exposé sur les finances, dans son Testament politique, des vues d'une grande portée : il voulait diminuer de moitié les tailles, c'est-à-dire l'impôt direct, augmenter les gabelles ou l'impôt indirect, profiter de la paix, quand elle serait conclue, pour éteindre la dette publique au moyen d'un système de rachat des rentes ingénieusement combiné, développer les sources de la richesse nationale. Mais ces projets, qui nous intéressent aujourd'hui, n'existèrent jamais que sur le papier.

XXXIV. — La campagne de 1640 fut plus heureuse et plus brillante que celles qui avaient précédé. La France obtint des succès constants, et l'Espagne n'éprouva que des revers. « Les préparatifs de cette année, dit Richelieu en s'adressant à Louis XIII, étonneront sans doute la postérité, puisque lorsque je les remets devant les yeux, ils font le même effet en moi, bien que sous votre autorité j'en aie été le principal auteur ».

Ce changement de fortune est d'ailleurs facile à expliquer. Les armées, officiers et soldats, s'étaient formées à la grande

guerre. On possédait tout à fait l'art des siéges. Montglat prétend qu'à partir du siége d'Hesdin en 1639, les Français n'eurent plus sous ce rapport rien à apprendre des Hollandais, leurs maîtres jusque-là. L'expérience avait également enseigné à compter peu sur les alliés, comme les Hollandais ou les Italiens, et à concentrer les efforts des troupes sur quelques points importants, au lieu de les disséminer.

On avait sensiblement amélioré l'administration militaire. C'était une nécessité, puisque la France n'avait jamais entretenu autant d'armées, et des armées aussi considérables. Le service des intendances avait pris un grand développement. Le recrutement, la solde, le logement, l'habillement, les fournitures de vivres, les magasins fixes et les magasins portatifs, la police des troupes, furent l'objet d'une infinité d'ordonnances et de règlements que Louvois n'a fait plus tard que perfectionner. On donna à chaque régiment une ambulance, des chirurgiens et des aumôniers. La correspondance de Richelieu, à qui rien n'échappait, prouve combien il s'occupait lui-même de toutes ces questions et comment il entrait jusque dans les derniers détails, aidé d'ailleurs par l'habile et infatigable secrétaire d'État des Noyers.

La composition des corps avait été modifiée. Non-seulement l'arrière-ban ne pouvait plus servir, mais les compagnies d'hommes d'armes, avec un lourd attirail de fer, n'étaient plus en état de suffire à tous les besoins. La guerre de siéges, telle qu'on la faisait, exigeait qu'on augmentât l'infanterie et qu'on créât une cavalerie légère. On augmenta l'infanterie, en offrant certains avantages aux gentilshommes qui voudraient en faire partie et à ceux qui amèneraient des fantassins avec eux. En même temps, on diminua les compagnies de gens d'armes et de carabins pour créer des régiments de cavalerie légère, susceptibles d'être opposés aux Hongrois, aux Croates et autres corps de cavaliers impériaux. Ces régiments nouveaux portèrent différents noms, mousquetaires à cheval, dragons, hussards. Les dragons ne conservaient d'arme défensive que le casque. Le costume et l'armement des hussards étaient empruntés aux troupes autrichiennes. En 1636, le cardinal de la Valette avait attiré en France quatre régiments de Croates.

La France avait donc mis l'expérience à profit, lorsque en 1640 on envoya sur la frontière du Nord trois armées, ou plutô une grande armée formée de trois corps, sous les maréchau

de la Meilleraye, de Châtillon et de Chaulnes. Après une pointe de la Meilleraye dans le Hainaut et le Luxembourg, les trois maréchaux reçurent l'ordre de se réunir et d'assiéger Arras. Le roi et le cardinal s'établirent à Amiens, afin de diriger plus facilement les opérations de ce siége et de pourvoir aux besoins des troupes. Quoique le commandement fût partagé, suivant l'usage, la Meilleraye avait l'autorité principale en sa qualité de cousin du cardinal et de général favori.

Arras possédait de puissants moyens de défense, et ses habitants, qui se souvenaient de Louis XI, étaient très-attachés à l'Espagne; mais les mesures des Français furent si bien prises que le siége marcha avec une parfaite régularité. Il dura quarante jours, du 19 juin au 9 août. La circonvallation, qui était de cinq lieues, fut achevée en douze jours. Le cardinal infant vint avec une armée de secours camper à peu de distance de la place; on refusa une bataille, pour ne rien abandonner au hasard et ne pas compromettre un succès assuré. Les Espagnols essayèrent alors d'affamer les assiégeants en leur coupant les vivres. Le roi, voyant les petits convois interceptés, en organisa un fort considérable qu'il fit escorter par dix-huit mille hommes. Le 1er août, ce convoi joignit l'armée; au moment où les soldats de l'escorte fraternisaient avec le corps de la Meilleraye, on entendit la mousqueterie des Espagnols, qui s'étaient jetés sur les lignes de Châtillon. On courut à ces lignes pour les repousser; ils furent en effet chassés après une action très-meurtrière et mis en pleine déroute. La ville, qui ne pouvait plus éviter de tomber aux mains des Français, craignit les suites d'un assaut; les habitants obligèrent le gouverneur à capituler. La Meilleraye accorda à la garnison la faculté de sortir avec les honneurs de la guerre, aux habitants le maintien exclusif de la religion catholique et la continuation de leurs priviléges. Richelieu n'avait pas obtenu depuis cinq ans de succès comparable à celui-là.

Les Hollandais ne prêtèrent pas cette année un concours très-utile avec leur armée de terre; mais on tirait un grand profit de leur alliance maritime. L'amiral Tromp avait complétement battu, le 17 octobre 1639, une flotte espagnole, en vue de Dunkerque et des dunes d'Angleterre. Les Espagnols n'étaient plus assurés de leurs communications maritimes avec les Pays-Bas. La marine française commençait aussi à les poursuivre. Sourdis avait déjà canonné une de leurs escadres dans

le port de la Corogne. En 1640, Armand de Brézé, fils du maréchal, en battit une seconde en vue de Cadix.

La campagne commença de bonne heure en Italie. Leganez prit l'offensive et entreprit, avec dix-huit mille hommes, le siége de Casal. Si Casal était tombé au pouvoir des Espagnols, déjà maîtres de Verceil, ils auraient possédé les clefs du Piémont. Harcourt, qui avait mis ses troupes en quartiers d'hiver dans les places livrées à la France par la duchesse de Savoie, s'empressa, malgré l'infériorité de ses forces, de marcher au secours de la ville assiégée. Arrivé en vue des Espagnols, il ordonna, le 29 avril, une attaque de trois côtés sur leurs retranchements, leur tua cinq mille hommes, enleva leurs canons et leurs bagages, et les força de se retirer.

Ce succès obtenu, il marcha sans délai sur Turin, dont il tenait toujours la citadelle, pour chasser de la ville le prince Thomas avant que Leganez eût eu le temps de refaire son armée. Mais les Espagnols ne se firent pas attendre non plus. « Ils ne sont pas sujets, dit Richelieu, à être divertis par les accidents qui leur arrivent. » Leganez, ayant suivi Harcourt de près avec des forces qui ne cessaient pas d'être supérieures, entreprit de lui couper les vivres. Les Français se trouvèrent dans une situation très-critique ; ils n'eussent pu résister s'ils n'eussent été maîtres de la citadelle. Richelieu s'empressa d'envoyer pour les soutenir toutes les troupes qu'il put tirer du Dauphiné et de la Franche-Comté. Leganez voulut prévenir l'arrivée de ces renforts, et risqua le 11 juillet une attaque vigoureuse de concert avec le prince Thomas. Mais Harcourt profita d'un défaut d'entente de ses deux adversaires pour les battre successivement. Il reçut ensuite les troupes et les convois que le marquis de Villeroy lui amenait de France, ce qui lui permit de repousser plus sûrement une seconde attaque combinée de Leganez et du prince Thomas. Dès lors ce fut la ville qui craignit d'être affamée. La garnison capitula, à la seule condition qu'elle sortirait avec armes et bagages. Harcourt entra à Turin le 22 septembre ; le prince Thomas se retira, et la régente fut rétablie. Le retour de Marie-Christine fut bruyamment acclamé par le peuple, qui était las de la guerre et qui lui savait gré d'avoir résisté en face à Richelieu.

On n'avait pas encore fait en Italie de campagne aussi heureuse. L'Italie admirait les brillants succès du comte d'Harcourt et les talents militaires de ses maréchaux de camp. Si les

États de la Péninsule ne se laissèrent pas entraîner à des alliances plus étroites avec la France, on les trouva cependant plus sympathiques, d'autant mieux qu'ils avaient protesté contre Leganez entreprenant le siége de Casal. Richelieu était arrivé à ses fins : il se voyait le maître à la cour de Turin. Il en fit enlever le confident et le favori de Marie-Christine, le comte Philippe d'Aglie, qui travaillait contre lui. Il chargea Mazarin, qui avait pris la soutane et venait de quitter le service du Pape pour celui de la France, d'aller négocier avec les princes de Savoie le détail des restitutions qui devaient s'exécuter de part et d'autre.

XXXV. — La monarchie espagnole, battue cette année sur mer, aux Pays-Bas et en Italie, vit encore des soulèvements éclater dans son propre sein. La Catalogne s'insurgea, et le Portugal recouvra son indépendance. L'Espagne n'était pas obligée à des efforts moins extraordinaires que la France pour soutenir une guerre universelle et pour entretenir plus d'armées et de flottes qu'elle n'en avait jamais eu. Les ressources qu'elle tirait du nouveau monde ne lui suffisaient plus ; il fallait qu'elle accablât ses peuples d'impôts extraordinaires et qu'elle dégarnît de soldats la plupart de ses provinces. La continuité de la guerre prouva qu'en dépit du caractère inflexible de ses hommes d'État, ce serait elle qui succomberait la première.

Olivarès voulut obliger la Catalogne à loger et à entretenir l'armée qui avait repris Salces aux Français. Les Catalans s'y refusèrent, en se fondant sur leurs priviléges. Olivarès soutint que ces priviléges ne pouvaient être invoqués quand il s'agissait des intérêts de la monarchie. Il ne voulut pas écouter les représentations de la ville de Barcelone, et ordonna des mesures rigoureuses. Les Catalans prirent les armes, obligèrent les troupes royales à se replier sur les provinces voisines et incendièrent le palais du vice-roi, qui fut tué dans l'émeute. La junte organisa un gouvernement, ce qui était aisé, vu la constitution très-républicaine de la province ; et comme elle craignait les vengeances de Philippe IV, elle prépara tout pour résister. Elle sollicita l'appui de Richelieu, dont un agent, du Plessis-Besançon, vint lui promettre des secours et des officiers français. Richelieu n'hésita pas à soutenir une rébellion aussi utile pour la France. Il considéra qu'il n'y avait pas contribué, « et que lui promettre assistance étoit un moyen très-propre à

réduire les ennemis à une bonne paix, y ayant des affaires dont il est honorable de recevoir les avantages, bien qu'il ne le soit pas de se les procurer [1]. »

Dans tous les cas, il avait eu encore moins de scrupules à l'égard du Portugal, car il y avait envoyé un agent dès 1638 pour s'entendre avec les mécontents. Les Portugais regrettaient leur indépendance perdue depuis soixante ans, et ils en avaient alors deux puissantes raisons : l'une, que leurs colonies, la source de leur ancienne prospérité, dépérissaient par suite des attaques maritimes des Hollandais, et tombaient même pièce à pièce aux mains de ce dernier peuple ; l'autre, qu'Olivarès les accablait d'impôts et prétendait percevoir ces impôts malgré le refus des cortès. Le pays était dégarni de troupes, la cour de Madrid n'ayant pu y laisser que le nombre de soldats strictement nécessaire pour garder les places maritimes contre les flottes françaises. Or, le Portugal possédait un souverain national tout trouvé : c'était le duc de Bragance, qui descendait des anciens rois; dont les droits à la couronne pouvaient être opposés, même préférés à ceux de Philippe IV; qui avait enfin obtenu de l'Espagne, par des assurances répétées de fidélité, la permission d'habiter dans le royaume de ses ancêtres. Olivarès, regrettant l'imprudence de cette concession, offrit au duc un commandement à l'étranger, et voulut l'appeler, lui et la noblesse portugaise, à servir dans l'armée qu'on préparait contre les Catalans. Cette circonstance décida son secrétaire Pinto à précipiter l'exécution d'un complot préparé longtemps d'avance. Il conspira, et le succès de la conspiration fut complet. Les conjurés surprirent pendant la nuit du 1er décembre 1640 les palais mal gardés de la vice-reine, Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue, et de son ministre Vasconcellos. Vasconcellos essaya de fuir; il fut tué d'un coup de pistolet. La vice-reine, sans moyen de se défendre, abdiqua et envoya aux gouverneurs un ordre signé de livrer leurs places. La révolution, opérée à Lisbonne brusquement, s'accomplit avec la même rapidité et sans coup férir dans le reste du royaume. Le duc de Bragance n'eut qu'à se présenter dans sa capitale, où il fut acclamé par l'enthousiasme populaire. Le mouvement s'étendit aux colonies, à l'exception de Ceuta et de deux ou trois îles. Peu de jours suffirent pour restaurer la mo-

[1] Succincte narration.

narchie portugaise au profit de la dynastie qui la gouverne encore.

Jean IV fut reconnu immédiatement par la Suède et la France, auxquelles l'Angleterre et la Hollande ne tardèrent pas à se joindre. Richelieu ne voulut pourtant pas prendre d'autre engagement vis-à-vis du nouveau roi que celui d'appuyer ses justes prétentions lors de la conclusion d'une paix européenne. Il refusa de s'engager davantage, parce qu'il venait de faire aux Catalans des promesses qu'il était d'abord tenu d'accomplir, et parce qu'en prétendant profiter de tous les embarras créés à la monarchie espagnole, il n'en sentait pas moins que le point essentiel pour la France était de l'affaiblir dans les Pays-Bas et l'Italie.

D'Espenan, gouverneur de Leucate, conduisit aux Catalans insurgés quelques troupes françaises, mais dut s'enfermer à Tarragone, et fut obligé presque aussitôt de capituler, en stipulant qu'il aurait la retraite libre. L'armée royale d'Espagne, restée maîtresse des places principales de la Catalogne et du Roussillon, de Tortose, Roses, Collioure, Perpignan et Salces, reprit l'offensive et menaça d'étouffer l'insurrection.

Les états de la province, menacés par cette armée et en même temps encouragés par le succès de la révolution de Portugal, prirent le parti de se donner à la France, pour obtenir d'elle une protection plus complète (23 janvier 1641). Ils envoyèrent à Louis XIII une députation de trois membres pour lui porter cette décision. La Catalogne et le Roussillon devaient être unis à la monarchie française comme au temps des Carlovingiens, à la condition de garder pleinement leurs constitutions, leurs priviléges provinciaux ou municipaux, et le droit que possédaient les villes de s'imposer elles-mêmes. Il était convenu que les offices, c'est-à-dire les fonctions publiques, seraient tous sans exception réservés aux nationaux, et que le tribunal chargé de juger les conflits entre les pouvoirs locaux et la couronne serait maintenu.

Pendant que les envoyés des trois États venaient prêter serment comme vassaux [1] à Saint-Germain, où on les reçut sur le même pied que les ambassadeurs de Venise, l'armée royale d'Espagne marchait sur Barcelone. Louis XIII chargea la Mothe-Houdancourt, qui avait pris en qualité de maréchal de camp

[1] Como vasallos.

une part importante aux succès de l'année précédente en Italie, de conduire par mer un corps auxiliaire en Catalogne. La Mothe-Houdancourt débarqua à Barcelone, aida les Catalans à fortifier le mont Juich, qui couvre la ville, et entreprit avec eux de reprendre Tarragone. Il assiégea cette dernière place par terre, et l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, la cerna par mer. Le siége dura longtemps. La Mothe-Houdancourt réussit à repousser l'armée espagnole de secours que commandait Leganez, rappelé comme lui d'Italie; mais le blocus maritime offrit beaucoup de difficultés. Les Espagnols tentèrent plusieurs fois d'introduire des convois dans le port, et ils finirent par y réussir, malgré deux combats que Sourdis leur livra, et dans l'un desquels Duquesne, un des commandants de vaisseau de l'escadre française, coula bas la galère capitane de l'ennemi. Dès que les convois eurent passé, il fallut lever le siége.

Sourdis fut blâmé par Richelieu de s'être retiré trop tôt, et on l'exila dans le Comtat. Mais le cardinal avait contre lui un autre grief, celui d'avoir pris le parti des membres du clergé qui lui faisaient de l'opposition.

En somme, l'année 1640 fut une année fatale pour l'Espagne, dont elle diminua le prestige. On put s'en apercevoir sur-le-champ. La diète de Ratisbonne, qui s'assembla en 1641, manifesta des sentiments tout autres que ceux qu'elle avait montrés jusque-là.

XXXVI. — Quoique Richelieu eût marché à pas lents et essuyé plus d'un revers, le succès commençait à couronner sa politique. Il dominait dans la Lorraine, l'Alsace, une partie de la vallée du Rhin; Longueville et Guébriant avaient combattu au cœur de l'Allemagne avec les Suédois. Il occupait une partie de l'Artois qu'il comptait garder. Il possédait des places fortes dans la haute Italie, et tenait la Savoie entre ses serres. Il disputait aux flottes de Philippe IV la navigation de l'Océan et de la Méditerranée, et il voyait la monarchie rivale qui avait arrêté jusque-là toutes les ambitions, tous les agrandissements de la France, ébranlée d'une manière profonde. Procédant, comme les Espagnols lui en avaient donné l'exemple, par des envahissements mesurés et systématiques plutôt que par de brusques attaques, il avait fini par gagner tout ce que ces derniers avaient perdu.

La France était demeurée longtemps, vis-à-vis des autres

puissances, dans un état d'infériorité dû aux troubles intérieurs et aux guerres de religion. Maintenant les rôles changeaient. L'Espagne se trouvait menacée de démembrements dont le protestantisme n'était pas la cause. En Angleterre, la royauté entrait avec la nation dans une lutte qui devait l'affaiblir et bientôt la perdre. La puissance impériale, la seule qui fût sortie victorieuse de toutes les crises, n'avait pu vaincre le parti protestant d'Allemagne; ce parti restait, après un quart de siècle de grandes guerres, ce qu'il avait été auparavant. La France, au contraire, n'avait plus de partis hostiles à l'intérieur. Si son gouvernement était quelquefois discuté, il était toujours obéi.

Jamais ministre ni même souverain n'avait atteint le degré de puissance auquel Richelieu s'était élevé. Il était maître du roi, qui subissait l'ascendant de son caractère et de son génie. En lui rendant un compte rigoureux de tous ses actes, en s'attachant sans cesse à le persuader et à le convaincre, il maintenait cet ascendant, et il soumettait sa politique à une sorte d'épreuve et de contrôle qui le prémunissait contre ses propres erreurs. Il n'était pas moins maître de la cour. Il avait triomphé de la mère et du frère de Louis XIII; il témoignait pour ses sœurs, la reine d'Angleterre et la duchesse de Savoie, un dédain superbe. Il traitait les princes avec l'arrogance souveraine d'un prêtre premier ministre et arbitre de l'Europe. Il voyait les grands à ses pieds, heureux et honorés, quels qu'ils fussent, d'entrer dans son alliance. Après avoir marié une de ses cousines au comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine, il en maria une autre (février 1641) au jeune duc d'Enghien, fils du prince de Condé, de la maison de Bourbon. Il donnait les commandements à ses parents, à ses serviteurs et à ses créatures, et gouvernait, comme on disait, « avec ses alliances ». Il avait éloigné tous ses ennemis : Guise mourut dans l'exil, Épernon dans une sorte de disgrâce; la Valette et Vendôme avaient fui à l'étranger. Toute la noblesse épiait sa faveur, et ceux qui ne l'aimaient pas tremblaient devant lui.

Le gouvernement se concentrait dans sa personne : la guerre de terre et de mer, les affaires étrangères, les affaires de la cour et les plus particulières, l'administration intérieure, la direction du clergé, celle de l'esprit public, tout lui appartenait. Il formait à lui seul tout un ministère. Il ne partageait le pouvoir avec personne. Il n'avait à l'armée que des lieutenants

et dans l'administration que des commis. Les hommes dont il se servait, et qui déployèrent au second rang des talents remarquables, Servien, Bullion, Bouthillier, Chavigny, des Noyers, n'étaient pour lui que des instruments et les exécuteurs de sa pensée. Il les consultait souvent; il ne leur laissait que le détail et l'application des mesures qu'il avait conçues; quelquefois il les traitait avec rudesse. Un de ses agents préférés avait été le célèbre Père Joseph du Tremblay, mort à Ruel en 1638. Il n'avait pas seulement trouvé en lui un serviteur habile, d'un dévouement éprouvé; il avait aussi tiré parti, pour résoudre les affaires difficiles, de la robe de moine qui mettait le célèbre capucin sur le pied d'égalité avec tout le monde. Mais s'il le traita en confident, s'il se servit de lui comme d'une *sentinelle vigilante,* ainsi qu'il se plaisait à le dire, il le dirigea toujours, et ne le laissa jamais prendre sur lui-même un ascendant qu'il n'accordait à personne. Son amitié et sa familiarité étaient celles d'un maître. Même dans ses rapports avec Louis XIII, il ne pouvait obéir sans commander.

En 1641, il voulut réduire deux oppositions, peu graves au fond, mais qui pouvaient le devenir, celle du Parlement et celle du clergé. Il tint le 21 février un lit de justice pour définir les attributions du Parlement, attributions altérées, suivant lui, et qu'il voulait ramener à leurs principes historiques et théoriques. Il prétendait conserver le droit d'enregistrement et celui de remontrances, mais en même temps les limiter de manière que l'autorité du roi n'en souffrît jamais. Il n'admettait aucun contrôle, quand le contrôle était une gêne. Henri IV s'était efforcé de s'assurer le concours du Parlement par la persuasion; Richelieu ne chercha pas à le persuader, c'eût été reconnaître à la magistrature un droit de juger sa politique; il voulait seulement se dispenser d'employer à l'avenir les moyens de contrainte.

Il prétendait par les mêmes raisons s'emparer de la direction du clergé, afin de détruire l'opposition qu'il y rencontrait et celle qu'il rencontrait à Rome. Les passions religieuses, pour s'être successivement modifiées, n'en étaient pas moins très-vives, très-ardentes. Le zèle catholique était entretenu par les missions, par la fondation et la réforme des couvents, par la multiplication des œuvres charitables. Le cardinal de la Rochefoucauld avait accompli en seize ans la réforme successive des ordres religieux établis en France. Vincent de Paul entrepre-

nait de soulager toutes les misères sociales. Il fonda les Sœurs de charité en 1633, et en 1638 l'œuvre des Enfants trouvés. Toutes les classes de la société s'associèrent à sa charité active et lui prêtèrent leur concours. On s'occupait moins des huguenots, vaincus comme parti politique, mais on fondait des œuvres et des missions pour les convertir. Richelieu lui-même partagea la pensée de les ramener à l'unité de croyance.

Un clergé actif, instruit, se proposant d'aussi grands buts, prêt à débattre toutes les questions du temps, et dont l'influence était aussi mêlée à la vie sociale, ne pouvait être un instrument docile aux mains d'un ministre, ce ministre fût-il un cardinal, et ce cardinal fût-il Richelieu. Il ne se faisait faute de discuter sa politique et son gouvernement. Il supportait avec peine son esprit dominateur; il l'accusait même de vouloir constituer en France un patriarcat, pour être moins gêné par la cour de Rome. Ce qu'on peut affirmer, c'est que Richelieu avait désiré obtenir le titre de légat perpétuel, titre porté autrefois en Angleterre par Wolsey et en France par Georges d'Amboise.

Le clergé, la Sorbonne, la France entière, retentissaient du débat de questions dogmatiques comme celles du gallicanisme et de l'ultramontanisme. Une secte nouvelle, qui n'était ni la moins exclusive ni la moins ardente, celle des jansénistes, se jeta dans la mêlée. L'abbé de Saint-Cyran, son représentant et son chef, soutint, au sujet de l'autorité dans l'Église ou dans l'État, des opinions qui déplurent. C'était un homme puissant par la trempe vigoureuse et la rigidité de son caractère. Richelieu l'envoya en prison sur un rapport du Père Joseph, sans y mettre plus de formes qu'on n'en mettait pour enfermer le premier personnage venu à la Bastille.

Mais si les discussions dogmatiques touchaient Richelieu, il se préoccupait plus encore des résistances à son gouvernement. Le clergé se refusait à l'aggravation des charges qui pesaient sur lui. En 1639, le cardinal entreprit d'augmenter les droits d'amortissement qu'il payait, et de faire une recherche sur ceux qu'il avait payés dans le passé. Il prétendit aussi lui faire garantir à perpétuité les rentes créées sur l'hôtel de ville de Paris. Les réclamations les plus fortes s'élevèrent; plusieurs prélats, et à leur tête Montchal, archevêque de Toulouse, soutinrent qu'on violait les privilèges de l'Église. Une conciliation dut être tentée. Mazarin, qui s'était définitivement attaché à Richelieu et qui possédait sa confiance, y employa toute sa

dextérité et sa souplesse diplomatiques. Richelieu fut obligé de réduire beaucoup ses premières exigences pour s'assurer un vote favorable dans une assemblée du clergé qui fut convoquée au commencement de 1641. Ces concessions ne suffirent pas encore; il ne put triompher de la résistance des opposants qu'en réduisant de nouveau la somme qu'il demandait. Il n'en triompha même qu'imparfaitement. Deux archevêques, ceux de Sens et de Toulouse, et quatre évêques protestèrent; le cardinal pour rester le maître les expulsa de l'assemblée.

Il ne pouvait employer les mêmes moyens vis-à-vis de la cour de Rome, qui ne lui résistait pas avec moins de ténacité. Le Pape ne cessait de maintenir les réserves qu'il avait faites, et de se plaindre des attaques dirigées contre le saint-siége par le fameux Dupuy, l'auteur des *Preuves des libertés de l'Église gallicane.* Il accusait Richelieu de favoriser sous main les doctrines gallicanes et absolutistes de l'école des Dupuy et des Lebret, pour mieux tenir le clergé de France asservi à ses volontés. Quand les rapports étaient ainsi tendus, les débats avec le gouvernement romain devaient être fréquents et envenimés. Il s'en éleva un à propos de la *protection* de la France dans le sacré collége, un autre au sujet du droit d'asile dont jouissait la maison de l'ambassadeur. On n'arriva que péniblement à des transactions. En général, le Pape céda sur les questions de personnes, et sur celles qui n'intéressaient pas le pouvoir spirituel directement; il consentit par exemple à donner le chapeau à Mazarin, quoiqu'il eût pour lui une grande répugnance personnelle. Ce fut le prix des services rendus par l'habile diplomate à Richelieu lors de l'assemblée du clergé. Mais Richelieu dut également faire plus d'une concession, et s'il obtint quelques satisfactions politiques, il ne parvint pas pour cela à infliger son joug à l'Église.

XXXVII. — Le comte de Soissons avait obtenu un délai de quatre ans pour demeurer à Sedan, chez le duc de Bouillon; le délai expirait en 1641; il fut mis en demeure de rentrer en France. Pendant qu'il débattait les conditions de sa rentrée, le duc de Lorraine, mécontent de l'Empereur et des Espagnols, et désespérant de recouvrer ses États par des alliances étrangères, offrit de se réconcilier, vint à Paris, fut présenté au roi, et signa le 27 mars un accommodement. Il prêta serment de fidélité entre les mains de Louis XIII et jura de n'avoir plus

de relations avec les ennemis de la France. On lui rendit ses États, la Lorraine à titre de principauté souveraine et le duché de Bar à titre de fief, sauf Clermont, Stenay, Jamets et Dun, réunis précédemment à la couronne. On l'obligea aussi de laisser Nancy en dépôt et de démolir les fortifications de Marsal. Richelieu le connaissait trop bien pour compter sur sa foi, mais il tenait à l'empêcher de s'unir au comte de Soissons. Il restait d'ailleurs maître de ses places, et il était bien aise d'affecter la magnanimité en lui rendant ses États.

Quant au comte de Soissons, appuyé sur le duc de Bouillon, qui lui prêtait sa ville de Sedan, il sollicita les secours de l'Empire et de l'Espagne, qui lui furent promis. Les ennemis de Richelieu, réduits à un petit nombre, mais d'autant plus ardents, l'aiguillonnaient. Il avait près de lui de grands personnages, comme le duc de Beaufort, fils du duc de Vendôme, et l'archevêque de Reims, Henri de Lorraine, fils du duc de Guise, exilé de France pour s'être marié et avoir refusé d'abandonner ses bénéfices. Un des agents les plus actifs du complot était l'abbé de Retz, encore peu connu, mais qui faisait avec une dissimulation rare le premier apprentissage de son métier de conspirateur. Enfin il comptait rallier tous les exilés, et s'il obtenait un succès, entraîner les masses, lasses du joug de Richelieu.

Celui-ci connaissait toutes ces menées. Avec sa police vigilante il les suivait de l'œil, comme un juge d'instruction ou plutôt comme un grand inquisiteur. Il les redoutait si peu, qu'on l'accusa d'avoir précipité ses ennemis dans la rébellion pour les punir. Dès le 18 avril il envoya le maréchal de Châtillon en Champagne avec ordre de les intimider et de les ramener. Châtillon négocia, mais ne put rien obtenir. Le 8 juin, le roi publia des lettres qu'il avait interceptées, dénonça la conspiration au public, et donna aux coupables un mois pour rentrer dans le devoir.

Les princes publièrent un manifeste, qui était le réquisitoire le plus complet qu'on eût encore fait contre le cardinal, « le plus grand et le plus dangereux ennemi, disaient-ils, du roi et de ses sujets ». Ils l'accusèrent de dissiper les deniers de l'État dans une guerre téméraire, de prodiguer le sang de la noblesse et des soldats, de violer les priviléges des ordres et de réduire le peuple à la misère pour se rendre nécessaire et satisfaire la folie de son ambition. Ils dénonçaient son absolutisme, l'abus qu'il avait fait des crimes de lèse-majesté, la menace d'un

schisme, le clergé méprisé, les magistrats interdits, les financiers poursuivis, les villes épuisées, les campagnes désolées, le commerce arrêté par la guerre, le tout pour garder chèrement des places qu'il faudrait rendre à la paix, solder des armées étrangères qui se tourneraient un jour contre nous, et soutenir de tout côté des alliés impuissants et inutiles dont la cause n'était pas la nôtre. Saisissant habilement tous les vices de sa politique et de son gouvernement, ils tournaient en ridicule la composition de sa flotte, où l'on voyait « des corsaires d'Alger conduits par un archevêque ».

Le 6 juillet, le baron de Lamboy, général de l'Empereur, passa la Meuse avec un corps d'armée et quelques troupes des princes pour occuper une plaine au-dessous du bois de la Marfée. Châtillon l'attaqua. A peine l'action fut-elle engagée que la cavalerie française prit la fuite, sauf deux ou trois compagnies. L'infanterie, se croyant abandonnée, se débanda aussitôt. Il n'était bruit que de trahisons; on savait que Soissons avait des intelligences partout, que beaucoup de gens regarderaient son succès comme une délivrance. Les officiers supérieurs se sacrifièrent en vain pour ramener leurs soldats. On perdit deux maréchaux de camp, un grand nombre de prisonniers et tout le bagage. Ce ne fut pas un combat, ce fut une déroute. Mais un hasard en détruisit l'effet. Pendant que le comte de Soissons se retirait, un coup de mousquet, déchargé à bout portant par une main inconnue, l'étendit roide mort sur la place.

Le roi fit avancer immédiatement de nouvelles troupes pour renforcer celles qui avaient été battues à la Marfée, annonça qu'il en prendrait le commandement en personne, et remplaça en attendant le maréchal de Châtillon, dont on accusait l'âge et les lenteurs, par le maréchal de Brézé. Brézé reprit Donchery, dont le duc de Bouillon s'était emparé, puis marcha sur Sedan. Bouillon était si disposé à traiter que Lamboy n'avait pas voulu demeurer avec lui plus longtemps, mais avait poursuivi sa route pour rejoindre en Flandre le cardinal infant.

La paix fut signée le 5 août. On eut hâte de terminer une guerre devenue sans objet depuis la mort du comte de Soissons. Le roi pardonna à tous les princes, excepté au duc de Guise [1], qui avait suivi Lamboy, et au duc de Lorraine. Charles IV,

[1] Henri de Lorraine, archevêque de Reims, venait de prendre ce titre par la mort de son père.

à peine redevenu maître de ses États[1], s'était rejeté dans la première occasion de guerre qui s'était présentée, espérant toujours y gagner quelque chose. Louis XIII envoya occuper de nouveau les places de la Lorraine qu'il avait cédées. On a comparé cette conspiration du comte de Soissons, venant après tant d'autres plus sérieuses, à un coup de tonnerre éloigné, dernier souvenir des orages autrefois déchaînés contre Richelieu.

Au fond, la campagne de Sedan ne fut qu'un épisode de la guerre de 1641. Richelieu dirigea cette année ses principales forces contre l'Artois, qu'il voulait conquérir et qu'il espérait garder quand on signerait la paix. Il y était déjà maître d'Arras et de Hesdin; il fit investir Aire par le maréchal de la Meilleraye, avec Guiche et Gassion pour lieutenants. On avait donné à la Meilleraye toutes les troupes et le matériel nécessaires pour assurer son succès. La garnison opposa une résistance vigoureuse et meurtrière, mais elle finit par capituler le 26 juillet, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte.

Le cardinal infant, qui avait renoncé à sauver Aire, tenta de la reprendre. Il rallia le duc de Lorraine et Lamboy, vainqueur à la Marfée, et entra en Artois avec des forces imposantes. Brézé vint aussitôt après la paix de Sedan se joindre à la Meilleraye, mais les deux maréchaux réunis ne purent ni amener les Espagnols à une bataille, ni les empêcher d'entreprendre à leur tour le siége d'Aire. On dut se borner à enlever Bapaume en se retirant. Ce dernier succès valut le titre de maréchal au duc de Guiche, marié récemment à une parente du cardinal. La garnison de Bapaume, qui s'était rendue sur parole, fut taillée en pièces pendant sa retraite par Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, au mépris de la capitulation. Les explications que Saint-Preuil donna de sa conduite ne furent pas admises; on lui fit son procès, et il eut la tête tranchée. La campagne se termina par la rentrée des Espagnols à Aire le 7 décembre.

Pour l'Allemagne et l'Italie, il s'y passa peu d'événements dignes d'intérêt. Banier alla par une tentative hardie intimider la Diète qui se tenait à Ratisbonne, mais il fut obligé de revenir sur ses pas, et il mourut en se retirant. Guébriant, qui l'accompagnait, prit le commandement de ses troupes, qu'il ramena dans le Brunswick à Wolfenbuttel. En Italie, Harcourt dut continuer la guerre contre le prince Thomas et le cardinal de Savoie, qui, refusant de reconnaître leur belle-sœur,

avaient organisé un contre-gouvernement, et appelé de nouveau les secours de l'Espagne. Harcourt ne put enlever Ivrée au prince Thomas, mais enleva Coni au cardinal Maurice. Le prince de Monaco, mécontent des Espagnols qui tenaient une garnison chez lui, surprit cette garnison, la chassa et appela des troupes françaises pour la remplacer. Comme il s'exposait par là à voir confisquer les fiefs qu'il tenait de l'Espagne, la France lui donna en récompense le duché de Valentinois et ne manqua pas d'invoquer sa conduite comme un exemple éclatant des sentiments qui animaient les princes italiens.

La guerre, qui avait coûté quatre-vingts millions en 1639 et soixante-dix en 1640, en coûta cent dix-huit en 1641.

XXXVIII. — Les hostilités ne furent pas interrompues pendant l'hiver. Le 17 janvier 1642, Guébriant qui commandait l'armée weimarienne et s'était replié sur le Rhin, se vit menacé par deux armées impériales qui s'allaient joindre ; il ne leur donna pas le temps d'opérer leur jonction. Il se jeta à Kempen sur celle de Lamboy, dont il enfonça les retranchements ; il la mit en déroute, lui enleva cent soixante-deux drapeaux, fit Lamboy lui-même prisonnier, s'assura par cette victoire de presque tout l'électorat de Cologne, et y gagna le titre de maréchal.

Mais le roi et le cardinal étaient résolus à porter cette année leurs efforts principaux du côté des Pyrénées pour frapper l'Espagne, *non aux pieds et aux bras, mais au cœur,* c'est-à-dire occuper le Roussillon et s'assurer une libre communication par terre avec Barcelone et les Catalans. On avait commencé par envoyer à ces derniers le maréchal de Brézé avec le titre de vice-roi ; on ne pouvait le soutenir si l'on n'était maître des passages des Pyrénées.

Louis XIII, laissant à Condé le commandement de Paris et des provinces entre la Seine et la Loire, partit le 29 janvier. Comme il voyageait à petites journées, à cause de son nombreux cortége et de la faiblesse de sa santé, il n'arriva que le 17 février à Lyon, où il reçut une députation catalane. Ses projets, comme ses allures, demeuraient enveloppés d'un certain mystère. Le 10 mars il était à Narbonne ; quelques jours après il entrait dans le Roussillon, où se trouvait réunie une magnifique armée commandée par le maréchal de la Meilleraye avec Turenne pour lieutenant général. Il fut résolu qu'on s'emparerait de Perpignan. Comme il fallait empêcher la ville d'être secou-

rue du côte de la mer et des montagnes, on commença par enlever les petites places d'Argelès et de Collioure, dont la seconde résista plusieurs semaines. Trois fois une armée espagnole parut devant Collioure; trois fois elle fut battue par la Mothe-Houdancourt, qui l'obligea de repasser les Pyrénées et à qui ce succès valut le maréchalat. On entreprit alors le siége ou plutôt le blocus de Perpignan : car on comptait que la garnison et la ville capituleraient dès qu'elles auraient épuisé leur vivres. Le roi, les maréchaux, et même le conseil de Catalogne, qui devait exercer une autorité souveraine dans le Roussillon, s'établirent dans les villages voisins. Richelieu seul n'y était pas. Il avait dû rester à Narbonne atteint d'une fièvre violente et compliquée, qui fit quelque temps croire à sa mort.

Louis XIII avait alors un favori, Henri d'Effiat, fils de l'ancien maréchal et marquis de Cinq-Mars. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, de belle figure, de grandes manières, magnifique et dépensier. Le roi, toujours sombre, éprouvait le besoin « d'une personne agréable, capable de le divertir et même de l'amuser [1] ». Ayant pris Cinq-Mars en affection, il lui avait donné successivement les charges de maître de la garde-robe et de grand écuyer. Richelieu, dont la surveillance attentive s'étendait jusque sur l'entourage intime de Louis XIII, ne conçut aucun ombrage de la faveur d'un jeune homme d'un esprit très-léger, fils d'un père qui avait été l'un de ses plus dévoués serviteurs, et beau-frère du maréchal de la Meilleraye; il en conçut d'autant moins que le grand écuyer remplaça dans les confidences du roi mademoiselle de Hautefort, une de ses ennemies déclarées.

Mais Cinq-Mars était un jeune fou, et, comme dit Monglat, un esprit qui allait trop vite. Il s'enivra de sa faveur; il se crut tout permis, et manifesta une ambition désordonnée. Il rêva la fortune de Luynes; il voulut être duc et pair et commander les armées. Richelieu le traita d'enfant. Louis XIII eut la force de résister à ces extravagances, et n'eut pas celle de l'éloigner de sa personne. Il se brouillait, se raccommodait avec lui, et le traitait en enfant gâté. On appelait le grand écuyer le *joujou du roi*.

Cinq-Mars, blessé de la manière dont le cardinal le rabrouait, encouragé d'ailleurs par la société du Marais, société élégante

[1] Mémoires de Fontrailles.

où il avait des succès et qui se gênait peu pour faire de l'opposition politique, au moins en paroles, pensa qu'il pourrait, grâce à la liberté dont il jouissait près de Louis XIII, le dégoûter de Richelieu. Louis XIII sentait, comme tout le monde, le poids de la domination de son puissant ministre. Il laissa parler son favori; il l'écouta même volontiers, quoique sans le prendre au sérieux. Au fond, il regardait Richelieu comme un homme nécessaire et dont il ne pouvait plus se passer, autant par habitude que par conviction de la supériorité de son génie. Il déclara à Cinq-Mars qu'il ne devait pas s'attendre à le remplacer jamais. Cinq-Mars eut alors, avec son imagination aventureuse et mobile, les pensées les plus incohérentes, comme celle de tuer le cardinal, celle d'attendre sa mort, que l'altération croissante de sa santé faisait croire prochaine, celle de gagner Gaston, qui deviendrait régent si le roi mourait. Chaque jour il changeait de projets sans s'arrêter à aucun. Il avait fait des vœux et probablement plus que des vœux pour le succès du comte de Soissons. Après le combat de la Marfée, on lui conseilla de s'éloigner de la cour, à cause des soupçons qui s'élevaient contre lui; il refusa, espérant les détruire par sa présence et imaginer quelque nouvelle combinaison pour arriver à son but.

A tout hasard il prépara une conspiration. Il essaya de s'entendre avec le duc d'Orléans, qui pouvait devenir régent, et avec le duc de Bouillon, dont la forteresse, Sedan, était admirablement placée pour lui fournir une retraite, s'il était obligé de fuir hors de France. C'était recommencer le complot du comte de Soissons. Gaston répondit vaguement, suivant son usage, laissant agir et n'agissant pas. Bouillon se montra plus décidé. Quoiqu'il eût accepté du cardinal le commandement de l'armée d'Italie, il croyait toujours pouvoir, en cas d'insuccès du complot, se retirer à Sedan pour y attendre la mort du roi. François-Auguste de Thou, fils de l'historien, personnage inconsistant, inquiet et agité, servit d'intermédiaire au grand écuyer vis-à-vis du duc de Bouillon et même de la reine. Bouillon observa seulement qu'une armée était nécessaire pour couvrir Sedan. Cinq-Mars et Gaston envoyèrent alors en Espagne un agent, Fontrailles, avec des blancs seings pour demander des troupes, un subside, et proposer un traité. Olivarès s'empressa de saisir cette occasion de créer un embarras à Richelieu. Sérieuses ou non, il accepta les propositions que Fontrailles lui apporta; il signa le traité, en débattit à peine les conditions,

et se contenta d'exiger des princes l'engagement de restituer à la paix tout ce que la France avait enlevé à l'Espagne (mars 1644).

Fontrailles revint à Narbonne, où il trouva la conjuration à demi ébruitée, et le grand écuyer décidé à ne rien entreprendre avant de connaître l'issue de la maladie du cardinal. Le duc d'Orléans, entraîné par le zèle et la passion de quelques-uns de ses serviteurs, mais toujours irrésolu et plein de contradictions, n'avait pas quitté Blois; Bouillon était en Italie à la tête de l'armée; ils ne communiquaient même pas ensemble. Fontrailles se donna beaucoup de peine pour établir entre eux une correspondance secrète. Ce n'était pas seulement la maladie du cardinal qui les engageait à attendre, c'était aussi l'affaiblissement prononcé de la santé du roi. Cinq-Mars ne regardait le traité que comme une ressource éventuelle dont on pouvait retarder l'emploi. Gaston demanda qu'il lui fût remis; puis lorsque Cinq-Mars, après bien des résistances, se fut décidé à le lui envoyer, il le garda sans le signer ni en adresser la ratification au gouverneur des Pays-Bas espagnols, comme on en était convenu. Fontrailles, effrayé de ces tergiversations, craignit d'avoir inutilement joué sa tête, et s'enfuit en Angleterre.

Richelieu demeura un mois entier suspendu entre la vie et la mort. Enfin il retrouva non la santé, mais cette énergie que les souffrances ne pouvaient abattre. Accablé d'infirmités et de douleurs, il ne semblait plus avoir que le souffle, et cependant jamais on ne vit mieux ce qu'a dit Bossuet, qu'une âme courageuse est maîtresse du corps qu'elle anime. Retiré à Tarascon, ville salubre et solitaire, sous la protection du comte d'Alais, gouverneur de Provence, le cardinal ne cessa, malgré l'absence et la maladie, de peser sur le roi, sur le gouvernement et l'armée. On fit courir le bruit que sa retraite était un effet de la peur; ses ennemis firent une dernière tentative pour le détruire dans l'esprit de Louis XIII; il en triompha comme il avait triomphé de toutes les précédentes.

Le roi, lassé des longueurs du siége de Perpignan et malade lui-même, quitta le camp pour s'établir à Narbonne. Il y fut en proie aux sollicitations les plus contraires. Il s'y vit assiégé et épié, d'un côté par Cinq-Mars, de l'autre par Chavigny et des Noyers. Mais outre qu'il n'était nullement porté à sacrifier Richelieu, il put s'apercevoir que les principaux chefs et officiers de l'armée étaient *cardinalistes,* que les fanfaronnades du grand écuyer déplaisaient aux gens de guerre, et que ce der-

nier employait des ruses extravagantes pour faire croire au maintien de son crédit. Il était déjà très-fatigué de son favori, quand le 10 juin il reçut une copie du traité d'Espagne que Richelieu lui envoyait à Narbonne par l'entremise de Chavigny. Comment cette copie se trouvait-elle entre les mains du cardinal? Nul ne put le savoir; suivant les conjectures les plus probables, il la devait ou à un des agents secrets qu'il entretenait à Madrid, ou à une trahison de l'abbé de la Rivière, qui cherchait sa faveur, quoique domestique du duc d'Orléans. Louis XIII fut indigné et n'hésita plus. Le 12, il ordonna d'arrêter Cinq-Mars, de Thou et deux autres gentilshommes. Cinq-Mars resta caché tout un jour dans une maison de la ville; on finit par le découvrir, et il fut envoyé en prison dans la citadelle de Montpellier. Bouillon fut arrêté en Italie par ses maréchaux de camp, à la tête même de l'armée qu'il commandait. Gaston seul ne fut pas poursuivi. L'abbé de la Rivière vint en son nom reconnaître qu'il avait failli et implorer le pardon royal.

Le roi se rendit à Tarascon près du cardinal, l'assura que ses sentiments n'étaient pas changés, et voulut s'entendre avec lui pour l'instruction de ce grand procès. On raconte que Richelieu était au lit; que Louis XIII, malade lui-même, fut obligé de se faire préparer un lit à côté du sien, et qu'ils convinrent ainsi des mesures qu'ils devaient prendre. Ils décidèrent que Gaston serait interrogé et recevrait son pardon, mais à charge de faire une confession générale, seul moyen de convaincre les autres accusés. Louis XIII était incapable de retourner à l'armée; il reprit à petites journées la route de Fontainebleau, où il arriva le 23 juillet. Chemin faisant il apprit la mort de sa mère. Marie de Médicis avait quitté l'Angleterre, où sa présence était regardée comme une charge publique; ne trouvant de dispositions favorables pour la recevoir ni chez les Espagnols ni chez les Hollandais, elle était allée terminer à Cologne, chez l'archevêque électeur, les inquiétudes de sa vie errante.

Le chancelier et les gens du Parlement prétendirent qu'un prince ne pouvait pas être interrogé comme une autre personne, et qu'il devait donner sa déclaration par écrit. On suivit cette forme de procédure vis-à-vis du duc d'Orléans. Les juges reçurent sa déclaration à Villefranche, pendant qu'ils se rendaient à Lyon, où la commission devait siéger. Cette commission était composée de conseillers d'État, de maîtres des requêtes,

et de plusieurs membres du parlement de Grenoble. Cinq-Mars avait été transféré de la citadelle de Montpellier à celle de Pierre-Scize. De Thou avait été conduit à Lyon dans une barque remorquée sur le Rhône par celle du cardinal. Bouillon y fut amené de son côté.

Richelieu avait commencé par remonter le Rhône lentement, car il ne supportait plus la moindre fatigue. Comme cette navigation était alors très-pénible, il quitta le fleuve à Valence, et il se fit placer dans une grande litière ou chambre faite exprès, portée sur les épaules de ses mousquetaires, qui se succédaient par relais. Il était à demi paralysé, incapable de se mouvoir, même de rien signer; cependant il ne cessait de travailler, ayant à côté de son lit, dans cette chambre portative, une chaise et une table pour un secrétaire. Ce fut ainsi qu'il arriva à Lyon. Il ne s'y arrêta que peu de jours, en partit avant la fin du procès, et poursuivit son étrange voyage, moitié par terre, moitié par eau, sur la Loire et le canal de Briare récemment terminé.

La déclaration de Gaston ne laissait aucun doute sur la réalité du complot. Cinq-Mars ne pouvait nier; il avoua tout, et il parut devant ses juges avec une attitude aussi noble que courageuse. Pour de Thou, il avait joué un rôle absurde et plein de contradictions; « il étoit partout, dit Fontrailles, et il ne vouloit rien savoir; » il se piquait d'une loyauté et d'une délicatesse de conscience scrupuleuses, et il s'était fait le confident de toutes les machinations inventées contre le cardinal et contre le roi. Il s'était mis en tête que son nom, son caractère, son titre d'ancien conseiller d'État lui assureraient une place élevée dans le gouvernement qui succéderait à celui de Richelieu. Il était donc entré dans les vues des ennemis du cardinal; il avait même, chose plus grave, averti la reine de ce qui se préparait. Sa complicité n'était pas douteuse. Sa culpabilité ne pouvait guère l'être.

Les juges prononcèrent un arrêt de mort. Cinq-Mars fut condamné à l'unanimité, de Thou à l'unanimité moins une voix. L'exécution eut lieu immédiatement sur un échafaud dressé au milieu de la place des Terreaux (le 13 septembre). Le grand écuyer et son ami moururent avec autant de dignité que de résignation. De Thou, esprit ardent qu'animaient les plus vifs sentiments de religion, montra l'enthousiasme d'un martyr. Aucun d'eux ne protesta contre le coup qui les frappait. Mais leur jeunesse, l'éclat qui les entourait, la franchise de leurs réponses

devant le tribunal, leur noble attitude en face de l'échafaud, émurent profondément la ville de Lyon. « M. de Thou, écrivit Marca, l'un des juges, est mort en vrai chrétien, en homme de courage. M. le Grand a aussi témoigné une fermeté toujours égale et fort résolue à la mort, avec une froideur admirable, une confiance et une dévotion chrétiennes. » La vue de ce supplice inspira une pitié d'autant plus naturelle que le public était peu éclairé sur la réalité de la conjuration. Il pouvait le regarder comme la dernière vengeance d'un ministre qui sentait le pouvoir lui échapper avec la vie.

Ce qui donna plus de force à ces sentiments, c'est qu'il y avait deux autres coupables, les ducs d'Orléans et de Bouillon. Or, le premier était gracié pour avoir renié le complot et dénoncé ses auteurs. Quant au second, renfermé à Pierre-Scize, le roi et Richelieu désirèrent éviter une exécution; ils se contentèrent d'exiger que Bouillon leur livrât Sedan pour être démoli. Bouillon racheta sa vie par le sacrifice d'une forteresse à laquelle son père et lui avaient dû une longue indépendance. Moyennant cette condition, il obtint sa grâce et ne subit d'autre peine qu'un exil dans ses terres du Limousin. Le cardinal Mazarin négocia le traité et alla aussitôt prendre possession de Sedan, dont le commandement fut donné au capitaine Abraham Fabert, soldat de fortune à qui les dernières guerres avaient fait une réputation méritée et hors ligne.

Louis XIII, en pardonnant à son frère, lui enleva ses gardes, le gouvernement de l'Auvergne, ses titres à la régence, ne lui laissa que ses pensions et ses apanages, et le força de s'éloigner de la cour. Monsieur se retira quelque temps à Annecy, en Savoie. Le jeune duc de Beaufort, fils de César de Vendôme, fut appelé auprès du cardinal et du roi pour répondre de ses actes; on le savait turbulent, lié avec le duc d'Orléans. Il n'obéit pas, et se réfugia en Angleterre. Louis XIII voulut aussi punir la reine d'avoir été mêlée aux spéculations engagées sur sa succession. Il refusa pendant plusieurs semaines de la voir et de se rendre à Saint-Germain, où elle se trouvait avec ses deux fils[1].

XXXIX. — Philippe IV s'avança en personne jusqu'à Saragosse et fit les plus grands efforts pour secourir Perpignan,

[1] M. Cousin, *Madame de Chevreuse.*

mais ses armées de terre et de mer ne suffisaient plus pour conjurer de nouveaux désastres. Au mois de juin, le maréchal de la Mothe-Houdancourt, détaché pour couvrir la Catalogne, entra en Aragon et enleva Mouzon. Le 30 du même mois, la flotte espagnole fut battue en vue de Tarragone. Perpignan capitula le 9 septembre. Les Français achevèrent d'occuper le Roussillon, qu'ils ont toujours gardé depuis. La Mothe obligea encore les Espagnols à lever le siége de Lérida. Louis XIII le fit duc de Cardone et vice-roi de Catalogne, en remplacement de Brézé.

En Flandre, où commandaient les maréchaux d'Harcourt et de Guiche, il ne s'était rien passé de mémorable, sinon un combat à Honnecourt, où le second avait été battu par don Francisco de Mellos (26 mai). Mais le vainqueur n'avait pu profiter de ces succès, étant obligé de se replier pour tenir tête sur la Meuse aux forces réunies de Guébriant et du prince d'Orange.

Partout ailleurs l'année avait été bonne. En Italie, le prince Thomas et le cardinal Maurice, réconciliés avec leur belle-sœur, avaient quitté l'alliance de l'Espagne, dont ils ne pouvaient supporter les prétentions, pour retourner à celle de la France. On était assuré dès lors du Piémont, c'est-à-dire dans les meilleures conditions pour continuer la guerre; on passait de la défensive à l'offensive contre les gouverneurs de Milan. En Allemagne, les Suédois reprenaient également l'offensive sous la conduite de Torstenson, reportaient la guerre dans les États héréditaires de la maison d'Autriche, et gagnaient sur les Impériaux à Breitenfeld, près de Leipzig (2 novembre), une victoire pareille à celle qui onze ans plus tôt avait révélé à l'Europe Gustave-Adolphe.

Ainsi, au dehors comme au dedans, Richelieu voyait partout le triomphe de son pouvoir et de sa politique. Mais il était rentré au Palais-Cardinal portant en lui un germe de mort. Il avait cinquante-sept ans, et l'ardeur de sa vie l'avait tué.

Deux pensées le dominaient encore : celle de son autorité, qu'il trouva moyen de faire sentir au duc d'Enghien, époux de sa nièce, et à la reine, quand elle vint le trouver à Ruel, comme si la perspective de sa fin ne lui laissait plus rien à ménager; puis celle de sa sûreté. Soit qu'il fût devenu plus accessible à la crainte, soit que sa police lui eût révélé de nouveaux ennemis enhardis par la liberté dont Cinq-Mars avait joui longtemps, il multiplia autour de lui les mesures de précaution; il alla jus-

qu'à exiger du roi l'éloignement de quatre officiers de sa garde, concession que Louis XIII lui fit à regret et non sans résistance.

Le 28 novembre, il fut saisi d'une fièvre ardente; le 2 décembre, on l'avertit qu'il devait mourir; le 4, il expira au milieu de ses secrétaires, de ses parents et de ses domestiques en pleurs, dont il était aussi aimé qu'admiré. Jusqu'au dernier moment il ne cessa de garder sa foi en lui-même. On raconte que le curé de Saint-Eustache lui demandant s'il pardonnait à ses ennemis, il répondit qu'il n'en avait jamais eu d'autres que ceux de l'État.

Mais s'il fut pleuré de son entourage, il fut loin d'inspirer les mêmes sentiments au reste de la France. On pliait sous sa main de fer, et la terreur excluait la sympathie. On admirait en lui la force, la résolution, et, comme dit Montglat, « une âme haute, un courage généreux, un génie qui, dans les affaires les plus difficiles, faisoit mouvoir des ressorts d'où procédoient des événements auxquels on ne s'attendoit pas ». On avait accepté son absolutisme, sa politique entreprenante et belliqueuse; on y avait même applaudi, parce que la France était lasse des agitations longtemps causées par les grands et les calvinistes, et qu'elle avait senti que sa propre grandeur était en jeu. Mais ni l'admiration du génie, ni la soumission volontaire dans les moments difficiles ne font l'enthousiasme. Richelieu avait fatigué de son omnipotence, de ses jalousies, de ses haines, frappé même ou disgracié les hommes qui avaient le mieux servi sa politique. Il n'avait tenu aucun compte des libertés ou des franchises publiques, répondant à toutes les oppositions par des détentions, des confiscations, des exils, transformant, comme le disaient ses ennemis, une *monarchie légitime*, c'est-à-dire soumise à des lois, en une dangereuse tyrannie. On s'étonnait de la vigueur déployée par lui dans la politique étrangère, de cette volonté inflexible contre laquelle l'Europe ne pouvait rien, de cette activité prodigieuse qui s'engageait dans un labyrinthe de négociations compliquées, créait des armées, ne se rebutait d'aucun échec et n'y trouvait que des leçons pour s'assurer le succès. Il semblait à l'Europe un lion cherchant une proie pour la dévorer. Mais on se lassait du poids d'impôts énormes, de levées d'hommes excessives, d'une guerre dont on ne comprenait pas nettement le but et dont rien ne faisait prévoir le terme. Ces grands appareils militaires, aboutissant à prendre ou à perdre chaque année une ou deux places fortes

en Italie et aux Pays-Bas, semblaient n'être que les instruments d'un jeu terrible, de ce jeu de la guerre auquel les grands hommes ont tant de peine à résister. La guerre, même heureuse, est l'écueil des pouvoirs absolus. Henri IV était mort populaire; la mort de Richelieu fut regardée comme une délivrance. Et ce ne fut pas par le simple amour du changement, ordinaire au peuple; on sentait que le changement serait un retour à la paix, qui était le vœu général, et une détente de l'absolutisme. Richelieu avait si bien tout anéanti au profit de sa grande personnalité, que lorsqu'il disparut de la scène du monde, il sembla qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir.

Cette impression, qui était inévitable, fut d'autant plus forte que les hommes tenaient alors dans la politique et le gouvernement une place bien plus grande que les idées. On ignorait à peu près complétement les théories politiques. Richelieu en faisait moins que personne; il a réduit lui-même toutes ses entreprises à trois points : dompter les grands, réduire les calvinistes à l'impuissance, abaisser la maison d'Autriche. Si dans son *Testament politique*, œuvre de ses dernières années, souvent plus inspirée qu'écrite par lui, il a systématisé quelques-uns de ses actes, ou émis sur les différentes parties du gouvernement des vues qui ne sont pas toujours d'accord avec sa conduite, il n'y a là rien que de naturel. Mais les écrivains modernes ont attaché souvent trop d'importance à ces élucubrations rétrospectives. S'ils n'ont pu s'exagérer la puissance et la fécondité de conception de ce prodigieux esprit, ils ont quelquefois cédé à la tentation naturelle d'étendre ses vues au delà du réel, et les effets de son gouvernement ou de sa politique au delà du temps où ils purent véritablement s'exercer. En brisant tous les obstacles qu'il trouvait aux pieds du trône, Richelieu était un despote, non un niveleur; la liberté moderne ne lui doit rien. S'il combattit l'indépendance des grands, il ne fut jamais l'ennemi de la noblesse, que d'ailleurs personne alors n'aurait eu l'idée de combattre ou même d'amoindrir. S'il tint constamment l'Europe en échec, il n'est pas juste de dire qu'il lui ait fait la loi; ses alliés eux-mêmes lui échappèrent souvent. Enfin, s'il obtint de grands résultats et de beaux triomphes, ces résultats, ces triomphes furent imparfaits, car la Fronde eut lieu après lui, et l'Espagne lutta encore seize ans avant de poser les armes.

XL. — La mort de Richelieu devait être suivie d'une réaction si naturelle, que Louis XIII en eut peur et fit ce qu'il put pour la prévenir. Il commença par déclarer, même avant les funérailles, qu'il ne ferait pas de changement dans le conseil, sinon d'y appeler un autre prince de l'Église, Mazarin, que Richelieu lui avait légué comme le dépositaire de ses pensées et le continuateur de son œuvre. Il voulut que dès le 9 décembre la condamnation portée contre Gaston fût enregistrée par le Parlement. Les exilés s'agitèrent pour rentrer en France, les captifs pour sortir de prison; les victimes du dernier gouvernement, quelles qu'elles fussent, se hâtèrent de reparaître et de demander une réparation. Louis XIII résista, et déclara partout que sa politique serait la même.

Elle changea peu en effet, ou plutôt elle ne changea que par degrés. Mais Mazarin, arrivant au pouvoir à quarante ans, voulait recueillir l'héritage de Richelieu, moins les haines que ce dernier avait amassées sur sa tête. Il se relâcha donc successivement de rigueurs qui n'étaient pas utiles ou qui avaient cessé de l'être; il ouvrit les portes de la Bastille à plusieurs prisonniers, comme les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, qui furent simplement relégués dans leurs terres. Gaston fut autorisé à venir à Paris et même à voir le roi; Mademoiselle servit d'intermédiaire. Le duc de Vendôme revint à Anet avec ses fils, les ducs de Beaufort et de Mercœur. Mazarin eut également le talent de plaire à la reine, dont le règne devait être prochain. Sa conduite fut un mélange de dignité, d'habileté, de souplesse, propres à lui concilier les esprits. Où Richelieu s'était imposé, il se fit aimer. Il gagna la confiance de Louis XIII et le cœur d'Anne d'Autriche. Ses grands talents, son titre de cardinal, obtenu quoiqu'il ne fût pas prêtre [1], la double faveur royale qu'il sut conquérir et garder, lui assurèrent bientôt dans le conseil une supériorité d'autant mieux reconnue qu'il eut soin de ne pas l'affecter : les autres conseillers, le chancelier, le surintendant Bouthillier et Chavigny, étaient d'excellents administrateurs, mais peu capables de s'élever au premier rang. Le secrétaire d'État de la guerre, des Noyers, blessa le roi par de maladroites prétentions qui lui attirèrent une disgrâce; on lui donna pour successeur Letellier.

Cependant la santé de Louis XIII allait s'affaiblissant. Il se

[1] Les preuves du fait se trouvent dans l'instruction de M. Chéruel aux lettres de Mazarin. — Collection des documents inédits.

retira au château de Saint-Germain. Il se sentait mourir; on rapporte qu'apercevant d'une fenêtre le clocher de l'église de Saint-Denis, il dit à ceux qui l'entouraient : « Je viens contempler ma dernière demeure. »

Quoique conservant toujours les mêmes exigences jalouses, il donna par moments des signes d'indifférence, et montra des dispositions à la clémence qui ne lui étaient pas habituelles. Le 19 avril, déjà réduit à ne plus quitter le lit, il appela près de lui la reine, le duc d'Orléans, Condé, les ducs et pairs, et les grands officiers de la couronne. Il fit lire par le secrétaire la Vrillière l'ordre qu'il avait établi pour le gouvernement après sa mort. Il s'était décidé à confier la régence et l'éducation de ses deux fils à la reine, conformément à l'usage qui semblait établi depuis plusieurs règnes; mais il imposait à Anne d'Autriche l'obligation d'agir presque en toutes choses avec un conseil composé de Mazarin, du chancelier Séguier, de Bouthillier et de Chavigny. Pour satisfaire Gaston, il lui donnait le titre honorifique de lieutenant général. Les affaires de l'Église étaient les seules qui ne fussent pas soumises au conseil ordinaire; la reine devait les traiter directement avec Mazarin. Ce testament fut porté au Parlement, qui l'enregistra et qui effaça de ses registres l'arrêt prononcé contre Gaston l'année précédente.

Le 14 mai 1643, jour anniversaire de la mort de son père, Louis XIII succomba à l'incurable langueur dont il était atteint. Il mourut avec une résignation et une sérénité qu'on ne lui avait pas connues. Prince exact, religieux, plein de dignité, doué d'un sens juste, instruit des choses de la guerre et qui sut toujours être roi; mais qu'une santé faible disposait à la tristesse, à l'indifférence et à l'ennui, qui s'effaçait derrière Richelieu plus encore en apparence qu'en réalité, qui eut l'énergie de ne jamais céder aux obsessions de sa mère, de son frère, de sa femme et de ses sœurs, et n'eut pas celle de les soumettre et de les dominer. Il détestait les intrigues de la cour, et quand il mourut il prévit qu'elles allaient recommencer. Un de ses derniers mots, en apprenant que le château de Saint-Germain était rempli de visiteurs, fut celui-ci : « Ils attendent avec impatience que je ne sois plus. »

LIVRE TRENTIÈME.

LOUIS XIV ET MAZARIN.

I. — Louis XIII s'était empressé de faire exécuter dans toutes ses parties le testament de Richelieu. Le sien n'eut pas le même sort; les dispositions les plus importantes en furent immédiatement modifiées.

En déclarant à regret Anne d'Autriche régente, il avait mis de fortes restrictions à son autorité. Il savait qu'elle n'avait ignoré aucun des complots de la cour, pas même celui de Cinq-Mars, et qu'elle avait toujours écouté les ennemis de Richelieu. Dans les derniers temps il s'était rapproché d'elle et de son frère, mais sans leur accorder sa confiance.

A peine eut-il fermé les yeux que Mazarin résolut de donner tout le gouvernement à la reine. L'unité du pouvoir semblait au cardinal la chose la plus nécessaire; il s'entendit avec l'évêque de Beauvais, aumônier d'Anne d'Autriche; il sut persuader Gaston, Condé et les autres conseillers, qui se désistèrent, moyennant les compensations qu'il leur offrit. En conséquence, dès le 18 mai, le Parlement s'assembla en séance extraordinaire; les pairs y étaient présents. La reine s'y rendit avec le jeune Louis XIV et tint un lit de justice. Sur le désistement exprès du duc d'Orléans et du prince de Condé, l'assemblée cassa à l'unanimité toutes les restrictions mises à ses pouvoirs, et décida que le titre de lieutenant général, conservé par le duc d'Orléans, serait simplement honorifique.

Jamais le Parlement n'avait fait un acte politique de cette importance, pas même lorsqu'il avait déclaré la régence de Marie de Médicis, puisqu'il s'était alors contenté d'exprimer la volonté indubitable de Henri IV. Chose singulière, et qui atteste combien il y avait peu de fixité dans les institutions, le Parlement constituait une régence et un gouvernement deux ans après que Richelieu lui avait ôté toute participation aux affaires politiques. Et ce n'était pas seulement Mazarin qui donnait un

démenti à son prédécesseur, le Parlement s'en donnait un à lui-même. Il avait enregistré quelques jours auparavant le testament du roi. Or ce fut le même chancelier, Séguier, et le même avocat général, Omer Talon, qui parlèrent les deux fois dans un sens différent. Triste résultat de dix-huit ans de compression et d'absolutisme; on ne savait concilier l'obéissance et l'indépendance que par des contradictions.

Mazarin n'effrayait personne. On était loin de le croire aussi puissant, et surtout aussi maître de l'esprit de la reine qu'il l'était déjà. Étranger, sans famille et presque sans passé, il parlait souvent de se retirer en Italie. On fut étonné d'apprendre, le soir même du lit de justice, qu'Anne d'Autriche l'avait désigné pour présider le conseil, où elle maintenait Chavigny, le protégé et le confident de Richelieu. Tout à coup Paris fut frappé d'une nouvelle heureuse, et qui produisit le plus grand effet. Tandis que sous le dernier règne aucune grande bataille n'avait été livrée par nos armées, celui de Louis XIV venait d'être inauguré par la victoire de Rocroy.

Francisco de Mellos s'était avancé sur la frontière des Pays-Bas avec vingt-huit mille hommes, comptant profiter de l'incertitude où l'agonie et la mort de Louis XIII avaient plongé le gouvernement français. La France avait de son côté une armée en campagne pour l'observer, et Louis XIII avait voulu que cette armée fût placée sous les ordres du duc d'Enghien, fils de Condé, jeune prince de vingt-deux ans, dont le choix devait rattacher plus étroitement sa maison à la future régence.

Enghien n'avait encore servi que comme volontaire; mais il était instruit, appliqué, formé à la meilleure école; il avait déjà montré à la guerre une vigueur et une intelligence à qui tout le monde rendait hommage. Il inspirait la confiance aux officiers et aux soldats. On présageait en lui un grand capitaine. On lui avait d'ailleurs donné pour le conseiller, et pour modérer sa fougue, un habile lieutenant général, Duhallier, devenu maréchal de l'Hôpital, et d'excellents maréchaux de camp, Gassion, la Ferté-Senneterre et Sirot.

Les Espagnols entrèrent en Champagne et assiégèrent Rocroy. La place, importante par sa situation à la tête des Ardennes, n'était pas en état de résister. Enghien, ayant réuni entre Saint-Quentin et Guise quatorze mille hommes d'infanterie et six mille chevaux [1], marcha pour la secourir. Chemin fai-

[1] C'est le chiffre donné par Lenet dans sa relation.

sant il apprit la mort de Louis XIII; cette nouvelle ne l'arrêta pas. Il résolut de livrer une bataille pour sortir des lenteurs de la guerre méthodique; ce fut aussi l'avis de Gassion et de Sirot. Le 18 mai, il arriva en face des Espagnols; ceux-ci, protégés par des bois à travers lesquels les Français avaient dû défiler, ne s'attendaient pas à les voir paraître; le temps qu'ils mirent à se ranger en bataille permit au prince d'approcher. Toutefois la journée étant avancée, on dut se borner à quelques canonnades. Le lendemain, Enghien commanda l'attaque dès la pointe du jour, pour prévenir l'arrivée d'un corps que le général Beck amenait à Francisco de Mellos. Il chargea lui-même à la tête de l'aile droite avec Gassion, et enfonça l'ennemi; l'aile gauche, commandée par le maréchal de l'Hôpital et la Ferté-Senneterre, eut moins de succès; elle disputa le terrain, mais fut maltraitée. Enghien et Gassion, vainqueurs à la droite, se gardèrent de poursuivre leur avantage. Ils se replièrent aussitôt sur la division espagnole, aux prises avec le maréchal de l'Hôpital, au moment où celle-ci, se croyant victorieuse, commençait à se débander et courait piller les tentes françaises. Sirot, qui commandait la réserve, reçut l'ordre d'avancer; il attendit pour l'exécuter le moment où Enghien et Gassion eurent rétabli le combat. Alors il donna et décida la victoire. Les deux divisions ennemies rompues et mises en fuite, restait encore l'infanterie espagnole de réserve, qui formait un bataillon carré difficilement pénétrable; elle était composée de vétérans d'élite et commandée par le vieux comte de Fontaines, réduit à se faire porter en litière devant ses soldats. Enghien victorieux se jeta sur elle, lui livra plusieurs assauts, et finit par la rompre en la prenant en queue et en flanc pendant que deux pièces de canon la foudroyaient. Fontaines fut tué. Les Espagnols laissèrent plus de six mille hommes sur le terrain; on leur fit un nombre de prisonniers au moins égal; on leur enleva leurs canons, leurs bagages et leurs drapeaux; le reste de leur armée, déjà débandée, se hâta de repasser la frontière. Rocroy était sauvé et une grande victoire gagnée, sans pertes proportionnées du côté des vainqueurs.

Enghien avait la décision prompte et savait le prix du temps. Il voulut tirer parti de sa victoire en marchant immédiatement sur Thionville, dont la possession avait une extrême importance pour les Trois-Évêchés, et au siége de laquelle Feuquières avait échoué en 1639. Mazarin approuva son plan et lui fournit

tout ce qui lui était nécessaire pour le siége. Au lieu de procéder avec la régularité méthodique qu'on avait apprise des Hollandais, Enghien brusqua les attaques; elles furent très-meurtrières, surtout pour les officiers; mais son calcul était d'arriver plus vite à son but, d'étonner l'ennemi et d'éviter les maladies, plus redoutables que l'artillerie dans les siéges prolongés. Thionville se rendit le 8 août. La petite place de Sierck, qui commandait le Luxembourg, capitula quelques jours après.

Enghien s'était révélé avec le génie de la guerre, et placé d'un bond au-dessus de tous les capitaines qu'avait employés Richelieu. L'armée française, formée successivement par huit années de campagnes, égale au moins à celles des nations voisines, ne laissant rien à désirer ni pour l'instruction ou l'expérience des officiers, ni pour la discipline, ni pour la bonne administration et l'organisation matérielle, avait enfin trouvé un chef digne d'elle. Enghien, avec un regard d'aigle, une grande promptitude d'exécution et une fougue qui savait se modérer, déconcerta la tactique raisonnée et prudente des généraux ennemis. La bataille de Rocroy attesta les progrès militaires de la France, et porta une atteinte sérieuse au prestige des armées espagnoles, quand l'Espagne voyait déjà depuis trois ans sa puissance ébranlée et ses ressources affaiblies.

II. — La régence d'Anne d'Autriche, brillamment inaugurée par cette victoire, fut encore saluée par la cour, le Parlement et le pays comme une ère de délivrance. La France, dit M. Mignet, se détendit comme un ressort longtemps comprimé [1]. Les exilés arrivèrent « à la file » ; toutes les victimes de Richelieu achevèrent de reparaître. Louis XIII avait déjà consenti à la rentrée du duc de Vendôme et de ses deux fils Beaufort et Mercœur, des ducs d'Elbeuf, de Bellegarde, etc.; les autres accoururent encore; les procès furent revisés à la hâte et pour la forme. Les membres du Parlement qui avaient dû quitter leurs siéges y remontèrent tous, même le président Lecoigneux. Comme la reine avait été persécutée, les mécontents d'autrefois crurent qu'il leur serait facile de s'emparer de son esprit. Les courtisans écartés de la cour, le parti dévot, qui avait cessé de combattre ouvertement Richelieu, mais n'avait pas abdiqué pour cela, les ambitieux qui désiraient escompter

[1] Mémoire sur la succession d'Espagne.

un nouveau règne, exprimèrent avec une hauteur souvent peu réfléchie leur joie et leurs espérances. Le jeune duc de Beaufort, à qui la reine avait confié un instant la garde de ses fils, aspira au rôle de favori, et se fit le chef d'un parti qu'il n'avait d'ailleurs aucun des talents nécessaires pour diriger. Il manquait d'esprit et de jugement; sa seule qualité était une bravoure inconsidérée. On donna aux membres de ce parti le nom d'*importants,* parce qu'ils cherchaient à se faire valoir, en blâmant la politique de l'ancien gouvernement. L'abbé de Retz, qui était de leurs amis, dit que c'étaient des hommes qui pensaient creux.

Anne d'Autriche donnait à tout le monde de bonnes paroles, mais sa situation était changée. Elle comprit qu'elle ne pouvait plus se livrer aux courtisans encouragés par la grâce de ses manières et par ce mélange de gravité et de galanterie dont elle avait pris l'habitude en Espagne. Elle avait toujours été très-dissimulée [1]; elle le fut encore davantage. Madame de Motteville, sa confidente, appelle sa dissimulation un défaut très-vilain, mais nécessaire. Assaillie de sollicitations, entourée de cabales, et peu capable d'application aux affaires, elle s'abandonna aux conseils du cardinal, et résolut de les suivre entièrement.

Mazarin avait plusieurs des qualités de Richelieu, avec un caractère très-différent. Au lieu de s'imposer, il sut plaire et se rendre nécessaire. La reine avait quarante-trois ans; il était un peu plus jeune, beau, agréable, de manières recherchées et d'une exquise politesse. On le compara au renard qui succédait au lion. « Son esprit, dit la Rochefoucauld, étoit grand, laborieux, insinuant et plein d'artifice. Son humeur étoit souple; on peut même dire qu'il n'en avoit point. » « Le cardinal Mazarin, dit le maréchal de Grammont, avoit un esprit sublime et une intelligence parfaite pour les affaires. Il étoit bon, humain, doux, affable, insinuant, agréable de sa personne, capable d'amitié, et d'une société charmante. Aussi l'avons-nous vu venir à bout de toutes les traverses de la fortune. » Il séduisit Anne d'Autriche par ses flatteries insinuantes, par son attention à n'inspirer aucun ombrage quand tout le monde en inspirait, par sa grande capacité et son intelligence des affaires de l'Eu-

[1] « Elle avoit, dit Retz, plus que personne, de cette sorte d'esprit qui lui étoit nécessaire pour ne pas paroître sotte à ceux qui ne la connoissoient pas. » (Retz, p. 35.)

rope. La reine céda d'autant mieux aux sentiments qu'elle éprouva pour lui, que dépositaire du pouvoir au nom de son fils, elle était préoccupée de sa responsabilité vis-à-vis du jeune Louis XIV. Elle n'avait qu'une pensée, qui était de maintenir intacts les droits de la couronne. Enfin Mazarin eut le talent de rester neutre dans les cabales de la cour, c'est-à-dire de s'élever au-dessus; il affecta même le désintéressement et la modestie.

Tout en sentant son ascendant sur la reine, il n'en craignit pas moins que cet ascendant fût passager. Il la savait faible, changeante, et se défiait de l'influence que gardaient auprès d'elle ses anciens amis. Malgré son attention à ne pas se créer d'hostilités personnelles, il redoutait l'esprit de réaction qui régnait à la cour; il voyait particulièrement d'un œil inquiet les prétentions de Vendôme et de ses fils. Il chercha des appuis; il en trouva dans la maison de Condé et dans les parents de Richelieu. Il défendit ces derniers contre d'injustes attaques, et leur maintint tous les gouvernements, toutes les dignités dont ils étaient en possession.

Les *importants* et les ambitieux, revenus à la cour, prirent le prétexte de « rétablir l'ancien gouvernement que le cardinal de Richelieu avait commencé à détruire[1] », pour attaquer les anciens ministres. Des Noyers s'était déjà retiré; Bouthillier dut quitter la surintendance; Chavigny, son fils, renoncer à son poste de secrétaire d'État pour une mission en Allemagne. Ils furent remplacés par le président Bailleul et le comte de Brienne. Le contrôle général des finances fut donné à l'habile Emery. Mazarin obtint cependant que Letellier demeurât secrétaire d'État pour la guerre. L'un des plus menacés fut le chancelier Séguier, homme instruit et laborieux, mais intéressé et sans caractère, et qui, ministre aveugle des volontés de Richelieu, n'avait ménagé ni la reine ni le duc d'Orléans dans les poursuites dirigées contre eux sous le dernier règne; il dut uniquement son salut aux craintes inspirées par Châteauneuf, le rival que ses ennemis voulaient mettre à sa place. Châteauneuf, que Richelieu avait disgracié parce qu'il lui faisait ombrage, mais qu'il n'avait cessé de consulter pendant sa disgrâce, et qu'on ne jugeait pas homme à se contenter du second rang, fut autorisé à rentrer dans sa maison de Montrouge, à la condition toutefois de ne pas reparaître à Paris. Tout le monde regar-

[1] Mémoires de la Rochefoucauld.

dait l'ancien garde des sceaux comme un futur premier ministre. Mazarin, qui redoutait ses talents, son caractère entier et sa grande autorité personnelle, se servit, pour l'écarter, de l'aversion qu'il inspirait à la princesse de Condé, celle-ci ne pouvant lui pardonner la condamnation de son frère le maréchal de Montmorency. L'évêque de Beauvais, le directeur de la reine, eut encore entrée au conseil. Mais aucun des nouveaux ministres n'avait le talent des anciens; Brienne seul possédait la capacité et l'habitude des affaires; or son esprit jaloux et faux, son âme basse et intéressée, ne lui permettaient pas de s'élever au-dessus du rôle d'un commis. Châteauneuf écarté, Mazarin n'avait pas à craindre de rival dans le conseil.

Son plus dangereux adversaire fut une femme, madame de Chevreuse. L'ancienne amie d'Anne d'Autriche venait de passer six ans à Madrid, à Londres et à Bruxelles, et avait tenu dans chacune de ces capitales une cour de réfugiés. Elle s'empressa de rentrer en France, où son retour fut un triomphe. Tous les ambitieux coururent au-devant d'elle, et formèrent un brillant cortége pour accompagner son carrosse. Elle revint comme une souveraine exilée, et sa rentrée eut l'air d'une restauration. Elle ne dissimula pas sa prétention de vouloir s'emparer du gouvernement, le diriger et l'assurer à ses créatures. Fêtée, encensée partout, et plus ambitieuse que jamais, elle voulut prendre une revanche des persécutions qu'elle avait subies. La reine, qu'elle avait dominée longtemps, hésita vis-à-vis d'elle entre les sentiments d'une ancienne affection et le danger d'obéir à ses exigences. Mazarin excita les inquiétudes d'Anne d'Autriche, sur l'esprit de laquelle il prenait chaque jour plus d'empire. Le cardinal et l'habile duchesse passèrent quelque temps à se flatter, à s'observer, à faire assaut d'armes courtoises. A la fin, comme Mazarin pliait et ne cédait pas, madame de Chevreuse se lassa. Elle résolut de le renverser, le dénonça comme un nouveau Richelieu, et déclara à ses amis que si l'on n'y parvenait, « les grands n'auroient pas plus d'indépendance qu'auparavant ». Elle s'unit aux importants, à Vendôme et à ses fils, irrités de n'avoir pu obtenir tout ce qu'ils prétendaient. Elle ameuta le parti dévot et les amis de la paix. On essaya de persuader à la reine qu'il fallait abandonner les alliances protestantes, et se rapprocher à tout prix du roi d'Espagne, son frère. On se récria sur ce que Mazarin allait continuer la politique extérieure de Richelieu; on

répéta sur tous les tons qu'il voulait se rendre nécessaire comme lui et par les mêmes moyens.

Mazarin mit tout en œuvre pour convaincre la reine qu'il fallait poursuivre la guerre, et qu'on devait se proposer de faire une paix générale, non un traité particulier avec l'Espagne. Quelque désir qu'il eût de donner plus d'activité aux négociations, elles marchaient toujours avec lenteur. On en était à peu près resté aux préliminaires de 1637. La médiation du Pape continuait de soulever les mêmes difficultés, et les prétentions des différentes parties belligérantes demeuraient inconciliables. Tout ce qu'on avait obtenu se réduisait à un accord signé le 26 décembre 1641 avec l'Autriche et la Suède, pour le choix des villes de Munster et d'Osnabruck, au lieu de celles de Cologne et de Hambourg, et pour la nomination de plénipotentiaires. On maintenait le principe de deux conférences distinctes, l'une présidée par un légat, l'autre à laquelle ce légat demeurerait étranger. Mazarin choisit pour représenter la France le duc de Longueville, d'Avaux et Servien. Il fallut avant leur départ régler plusieurs questions préjudicielles qui entraînèrent des retards. Ils eurent ensuite à traverser la Hollande, où ils furent retenus longtemps par la difficulté de se concerter avec les États généraux. L'Autriche se formalisa de ces retards; on se fit des reproches réciproques, et la paix, loin de devenir plus prochaine, sembla au contraire s'éloigner.

Madame de Chevreuse déploya en vain toutes ses séductions et son génie d'intrigue. Elle fut battue par Mazarin, dont les conseils étaient ceux de la raison. Les imprudences de ses amis achevèrent de la perdre. Une calomnie injurieuse dirigée par madame de Montbazon contre la jeune madame de Longueville, sœur du duc d'Enghien, divisa la cour. On vit d'un côté la maison de Condé, de l'autre madame de Montbazon, qui avait une cour de chevaliers servants, le duc de Beaufort, son amant, les importants et madame de Chevreuse, dont madame de Montbazon, quoique plus jeune, était la belle-mère. La reine intervint pour apaiser cette querelle; madame de Montbazon fut obligée de présenter des excuses. Mais elle voulut assister, malgré une défense formelle, à une fête où se trouvaient les princesses de la maison de Condé. Anne d'Autriche lui donna l'ordre de s'exiler dans ses terres, et résolut dès lors de ne plus céder à un parti qui la bravait.

On allait retomber dans les misérables querelles de cour qui

avaient troublé la minorité de Louis XIII, et ce qu'il y avait de pis, c'est qu'il ne s'agissait plus que d'intrigues de femmes. Ces intrigues auraient un médiocre intérêt par elles-mêmes, si elles n'appartenaient à la société du grand siècle, et si elles n'étaient relevées par le nom et le talent des héroïnes et des acteurs. Mais le sort de la France semblait en dépendre.

Madame de Chevreuse et les importants, de plus en plus animés contre le cardinal, voulaient le chasser ou se défaire de lui de quelque manière que ce fût, avant le retour à Paris du duc d'Enghien, qui devait naturellement prendre sa défense. Beaufort aposta des cavaliers armés pour enlever Mazarin dans son carrosse, un soir qu'il se rendrait chez la reine. Mazarin n'avait pas une police moins sûre que celle de Richelieu; il fut averti du complot, le déjoua et le dénonça à la reine. Il la supplia d'agir avec décision et de montrer son autorité. Beaufort s'étant présenté au palais, Anne d'Autriche l'accueillit avec sa bienveillance ordinaire. Au moment où il prenait congé d'elle, elle le fit arrêter par un capitaine des gardes et conduire prisonnier au bois de Vincennes, le 2 septembre.

Le complot fut nié et ne put être prouvé devant le parlement de Paris, qui en fit l'instruction. Comme il n'avait pas eu même un commencement d'exécution, les accusés soutinrent qu'ils s'étaient simplement proposé d'effrayer le cardinal, et ils se vantèrent d'y avoir trop bien réussi. Mais un enlèvement, voire un assassinat, étaient pour eux chose si naturelle qu'on pouvait la leur imputer sans injure. Les Montrésor, les Fontrailles et autres acolytes de Beaufort, étaient des conspirateurs de profession; Montrésor s'est vanté d'avoir voulu assassiner Richelieu, et de n'en avoir été empêché que par ce qu'il appelle la pusillanimité du duc d'Orléans. Mazarin n'avait pas encore de garde comme son prédécesseur, ce qui pouvait favoriser le succès d'un guet-apens. Aujourd'hui la certitude du complot n'est pas douteuse; elle est attestée par les mémoires de Henri de Campion, l'un des conjurés, qui en a exposé le plan, et qui raconte comment on avait prévu tous les détails de l'exécution.

La reine ne se borna pas à l'arrestation de Beaufort. Elle obligea ses complices, les conspirateurs subalternes, à se retirer dans leurs terres. Elle en fit même poursuivre plusieurs à l'étranger. Elle força Vendôme à quitter Anet, puis à sortir de France avec son second fils le duc de Mercœur. Elle voulut se délivrer de tous les personnages qui entravaient la marche de

son gouvernement. Châteauneuf reçut l'ordre de s'éloigner de Paris, et madame de Chevreuse celui de s'exiler dans ses propriétés de Touraine. L'évêque de Beauvais, dont les ennemis de Mazarin exploitèrent l'honnête simplicité, fut renvoyé dans son diocèse. La reine disgracia encore plusieurs de ses officiers.

Après ce coup d'autorité, Mazarin fut le maître; il rappela même au conseil Chavigny, qu'il en avait écarté à regret. L'agitation de la cour se calma, l'ordre se rétablit, et pendant quelque temps la régence d'Anne d'Autriche fut si peu troublée, que les flatteurs purent appeler les premières années de son gouvernement l'âge d'or de la France. Mazarin était sûr du ministère, qu'il dominait, et des gouverneurs de province, qu'il avait défendus contre des compétiteurs. Il ne l'était pas moins des princes. Le duc d'Orléans, très-indolent et gouverné par l'abbé de la Rivière, qui s'était attaché au cardinal, se montra satisfait d'obtenir le gouvernement du Languedoc. Condé, qui avait eu peu de succès à la tête des armées, mais à qui ceux de son fils donnaient un orgueil naturel, et qui d'ailleurs prétendait à l'habileté politique, se laissa gagner, tant par les avances personnelles du ministre que par le don du gouvernement de la Champagne au duc d'Enghien. Enfin la reine se livra de plus en plus à ses conseils. Elle ne voulut plus voir que par ses yeux. Elle lui sacrifia celles de ses dames d'honneur qui lui portaient ombrage, comme madame de Hautefort. Elle alla, quand son année de deuil eut expiré, s'établir dans une aile du Palais-Cardinal qu'il habitait. Mazarin surveilla toujours son entourage avec une grande jalousie, particulièrement les femmes, dont il craignait l'hostilité et l'esprit d'intrigue[1].

III. — Si les brillants succès du jeune duc d'Enghien attirèrent particulièrement l'attention publique, la guerre n'eut pas lieu seulement sur la frontière de la Champagne. On continua de se battre partout comme au temps de Richelieu, en Catalogne, où Philippe IV avait voulu diriger lui-même une armée contre la Mothe-Houdancourt; sur mer, où le jeune Armand de Brézé remporta encore une victoire navale le 3 septembre, et en Italie, où le prince Thomas, aidé de Turenne et

[1] Madame de Motteville. — La publication des lettres de Mazarin, entreprise par M. Chéruel, est tout à son honneur.

d'un corps auxiliaire français, prit l'offensive contre les Espagnols. Mais après les succès obtenus à Rocroy et à Thionville, ce fut du côté de l'Allemagne que la France porta ses plus grands efforts.

Le maréchal de Guébriant avait passé l'année à couvrir le Rhin en tenant tête à une armée bavaroise, pendant que Torstenson et les Suédois tournaient autour des frontières de l'Autriche, entraient dans ses États héréditaires et pénétraient jusqu'en Moravie. Guébriant commandait l'ancienne armée de Weimar, augmentée d'un corps français; à défaut d'autres succès, il empêcha les Bavarois de marcher au secours de Thionville; mais il n'avait pas de forces suffisantes pour sortir d'un rôle défensif; il éprouvait beaucoup de peine à se faire obéir des troupes weimariennes, dont l'engagement était soumis à de nombreuses conditions; enfin les troupes françaises montraient de la répugnance à faire la guerre en Allemagne, où, faute de magasins, il leur fallait vivre aux dépens du pays. Après la prise de Thionville, Guébriant reçut un renfort qu'il sollicitait depuis longtemps, et que lui amena le comte de Rantzau. Il reprit alors l'offensive et alla assiéger Rothweil, qui commandait l'entrée du Wurtemberg. Il reçut à ce siége, le 17 novembre, une blessure mortelle, qui ne l'empêcha pas d'entrer victorieux dans la ville.

Lui mort, ses troupes se divisèrent. Les Français, en mauvaise intelligence avec les Allemands, se retirèrent à Tuttlingen. Le duc de Lorraine, le général bavarois Mercy et Jean de Wert profitèrent de cette division pour se jeter sur eux. Ils les surprirent le 24 novembre, par un temps de glace et de neige battante où ils se croyaient en sécurité. Une moitié environ put fuir à la hâte, l'autre demeura prisonnière aux mains de l'ennemi; parmi les prisonniers se trouvaient plusieurs maréchaux de camp et presque tous les officiers supérieurs. Les Allemands de l'armée weimarienne furent obligés d'abandonner Rothweil et de se replier sur Brisach.

Turenne avait été rappelé d'Italie, au moment ou l'armée de France et de Savoie s'emparait de Trino. De retour à Paris, il y reçut le 16 novembre le titre de maréchal, dû a ses talents et destiné à compenser pour sa maison la perte de Sedan, qu'on ne voulait pas rendre à son frère le duc de Bouillon. Agé alors de trente-deux ans, il était le général le plus instruit, le plus exact, le plus judicieux de ceux qui s'étaient formés dans les dernières

guerres. Il avait déjà les grandes qualités qui ont fait de lui le capitaine modèle des temps modernes. Il était simple, plein de sang-froid, courageux sans bravade, sachant tout calculer, administrateur excellent, et préoccupé uniquement du métier des armes. Retz, qui ne flatte personne, a dit de lui : « Il avoit presque toutes les vertus comme naturelles. » Il ajoute qu'il n'avait le brillant d'aucune. Jugement trop sévère, si l'on songe à ce que Turenne fut plus tard, mais qui avait alors un fonds de vérité. Turenne, avec un mérite solide, ne faisait ombrage à personne, et cela même le servit. Il n'était pas homme à soulever des conflits d'autorité, on ne pouvait lui reprocher aucune de ces vanités militaires, si communes dans un temps où les grands commandements se donnaient à la naissance. Prince élevé dans les camps, il ne discutait jamais l'obéissance. Étranger aux intrigues et aux passions politiques, il n'était dominé que par le sentiment de la fidélité et du devoir; il ne demandait rien et se contentait d'exécuter les ordres qu'il recevait.

Dès que la blessure de Guébriant fut connue, on le mit à la tête de l'armée d'Allemagne. C'était la plus difficile à conduire; c'était aussi celle dont Mazarin s'occupait le plus; car depuis que les Suédois avaient repris un rôle agressif et recommencé à envahir les États de la Bavière et de l'Autriche, il pensait qu'une action énergique de la France au delà du Rhin aurait de grands effets, que ce serait le plus sûr moyen d'amener les Impériaux et la ligue catholique à céder, et que si les Impériaux et la ligue catholique cédaient, l'Espagne se trouvant isolée serait réduite à suivre leur exemple.

Turenne, prenant le commandement de l'armée d'Allemagne après le désastre de Tuttlingen, la mit en quartier d'hiver sur les confins de la Lorraine et de la Franche-Comté, et consacra plusieurs mois à la réorganiser. Au printemps suivant, Mercy et les Bavarois quittèrent le Wurtemberg, où ils avaient vécu dans l'abondance, prirent l'offensive et mirent le siége devant Fribourg. Turenne passa le Rhin et essaya de le leur faire lever, mais l'infériorité de ses forces l'obligea d'y renoncer. Fribourg capitula le 28 juillet. L'arrivée d'Enghien dans ce moment même, avec de nouvelles troupes, porta au double l'armée d'Allemagne. On marcha de nouveau contre les Bavarois; quand on les joignit, on les trouva retranchés sur une colline de difficile accès, palissadée et entourée de bois. « Jamais, dit justement Bossuet, Mercy n'avoit perdu un seul

moment favorable, ni manqué de prévenir les desseins de ses ennemis comme s'il eût assisté à leurs conseils.» Enghien, qui n'était pas homme à s'arrêter devant un obstacle parce qu'il ne l'avait pas prévu, attaqua les Bavarois de front le 3 août, pendant que Turenne entreprenait de les tourner. L'action fut chaude et meurtrière. Enghien, voyant faiblir ses premiers régiments, marcha lui-même avec les autres et avec les volontaires. Son système était toujours de ne pas épargner la vie des hommes, afin d'arriver plus vite au but. Mais le combat ayant commencé tard, la nuit tomba qu'on ne s'était encore emparé de part et d'autre que des premières redoutes. Le lendemain 4, on s'aperçut que l'ennemi s'était replié à quelque distance sur la montagne Noire, où il se retranchait derrière des abatis d'arbres. Le 5 on recommença l'attaque, que l'impatience de quelques officiers engagea avant le signal, et cette journée fut encore plus meurtrière que celle du 3. On fit une énorme perte d'hommes des deux côtés. Enghien chargea deux fois, la première avec sa division seule, la seconde avec sa division et celle de Turenne. Il eut deux chevaux tués sous lui, et il reçut plusieurs coups de feu. Tout fut inutile; on ne put forcer les Bavarois dans leurs lignes et leur faire céder le terrain. Cependant, comme ils voyaient les Français maîtres de la plaine voisine, ils n'osèrent demeurer que peu de jours dans une position où ils couraient le risque qu'on leur coupât les vivres. Cette retraite justifia les Français qui s'attribuaient la victoire, et les journées de Fribourg furent l'occasion d'un nouveau *Te Deum* à Notre-Dame.

Au lieu de perdre du temps à reprendre Fribourg, les vainqueurs voulurent profiter de leur succès pour se rendre maîtres du cours du Rhin en descendant le fleuve à partir de Brisach. C'était le plan que Turenne avait formé dès l'hiver précédent; il l'exécuta en quelques semaines. Il entra à Philipsbourg, à Spire, à Worms, à Mayence et à Landau, sans que les Bavarois, enfermés à Heilbronn, tentassent d'en sortir. Il devint ainsi maître de tout le cours et de tous les passages du Rhin depuis la Suisse jusqu'à Cologne, à la seule exception de Strasbourg; mais comme on avait une alliance avec cette dernière ville, on fut assuré d'entrer en Allemagne toutes les fois qu'on le voudrait, tandis qu'il devenait fort difficile aux Impériaux d'entrer en France[1]. Enfin on regarda ces acquisitions comme autant

[1] Mémoires de Turenne, édit. Michaud, p. 364.

de gages dont on comptait se servir utilement pour le règlement définitif de la paix.

IV. — La guerre eut encore lieu, pendant l'année 1644, en Flandre, en Espagne et en Italie, c'est-à-dire sur tous ses théâtres ordinaires, sauf la Franche-Comté, qui, ravagée et ruinée, sollicita et obtint de Mazarin l'avantage de la neutralité.

Le duc d'Orléans commanda l'armée de Flandre. Mazarin cherchait alors à lui plaire et à le contenter. Les maréchaux de la Meilleraye et Gassion, ce dernier de promotion récente, lui furent donnés pour l'assister, ainsi que Rantzau, qui, tombé aux mains des Bavarois à Tuttlingen, avait racheté sa liberté. On assiégea Gravelines. La place capitula au bout de deux mois, le 28 juillet. Le duc d'Orléans se retira après ce succès, laissant le commandement à Gassion et au duc d'Elbeuf, qui firent quelques courses en Flandre, mais dont la mésintelligence paralysa les opérations.

En Catalogne, la campagne ne fut pas heureuse. Philippe IV, après avoir sacrifié Olivarès, à qui les Espagnols attribuaient leurs derniers revers, était allé s'établir à Saragosse avec la reine, qui montrait, quoique Française, une grande vivacité de sentiments nationaux. Il avait mis Leganez en prison pour le punir d'avoir été malheureux, donné le commandement de ses troupes à Piccolomini, et s'était résolu à faire les plus grands efforts pour chasser les Français de la Catalogne. Ses généraux assiégèrent et enlevèrent Lérida, que le maréchal de la Mothe ne put défendre. Ils forcèrent ensuite ce même maréchal à lever le siége de Tarragone, qu'il avait entrepris pour faire diversion. La Mothe fut rappelé et reçut l'ordre de revenir à la cour rendre compte de sa conduite. Il était malheureux; on l'accusa d'avoir commis des exactions et des abus de pouvoir. Il fut arrêté, le 28 décembre, à son passage à Lyon et enfermé au château de Pierre-Scize. Il s'était hautement plaint de Letellier, successeur de des Noyers, dont il était lui-même le parent et l'ami. Letellier se vengea et fut le principal auteur de sa disgrâce.

En Italie la guerre avait moins d'importance. On s'y proposait surtout de contrecarrer l'Espagne, qui se mêlait activement des démêlés entre les princes. La péninsule était très-agitée d'une guerre que faisait le Pape au duc de Parme. Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France, amena Urbain VIII et le duc à poser les armes et à signer un traité (le 30 mars). La diplo-

matie française fut moins heureuse à la mort d'Urbain VIII. Elle ne put empêcher le conclave d'élire, le 15 septembre, le cardinal Pamphili, Innocent X, animé contre Mazarin d'une haine ancienne et profonde dont on ne connaît pas bien les causes. Mazarin ressentit à la nouvelle de cette élection une irritation que, contrairement à ses habitudes, il laissa vivement éclater.

On continuait les préparatifs des négociations, mais sans avancer beaucoup. On ne pouvait amener les alliés à unir leur action diplomatique à celle de la France sans arrière-pensée. D'Avaux et Servien s'arrêtèrent plusieurs mois en Hollande, où le parti de la guerre était toujours puissant, parce que la guerre y était favorable aux progrès de la marine et du commerce. Les Hollandais les plus pacifiques ne croyaient possible qu'une trêve de longue durée, comme celle de 1609; tous voyaient avec appréhension un congrès où les intérêts particuliers des Provinces-Unies couraient le risque d'être sacrifiés. Enfin, après avoir obtenu des États généraux un traité préliminaire (le 1er mars), d'Avaux et Servien se rendirent à Munster, où les attendaient les ambassadeurs de l'Empire, de l'Espagne et des puissances médiatrices, mais ils y rencontrèrent de nouvelles et plus longues difficultés. L'année s'écoula sans en amener la solution.

V. — Anne d'Autriche et Mazarin, qui ne trouvaient plus d'opposition à la cour et chez les grands, en trouvèrent dans le Parlement.

Le Parlement était jaloux de recouvrer ses droits, dont Richelieu avait restreint et gêné l'exercice. Il ne laissa passer aucune occasion de faire des remontrances, et les difficultés financières rendirent ces occasions fréquentes.

La continuité de la guerre faisait peser de lourdes charges sur le pays. C'étaient sans cesse des taxes nouvelles, des créations d'offices auxquels des gages étaient affectés, des aliénations de revenus, des anticipations sur les revenus à venir, autrement dit des emprunts, contractés à un taux qui variait entre dix et quinze pour cent. Malgré cette augmentation des charges, les payements étaient loin de se faire d'une manière régulière. Souvent on retranchait des quartiers de gages ou de rentes; il en résultait une dépréciation des titres et des obligations de l'État, et un agiotage excessif.

Cet héritage de la politique de Richelieu fut aggravé encore sous la régence par une prodigalité peu réfléchie. La reine voulant s'attacher les grands, et Mazarin ayant pour système d'acheter les hommes, on donna de toutes mains. On fit largesses d'argent, de titres; on constitua en faveur de certaines personnes des monopoles ruineux; on leur assura des profits sur les taxes ou les affaires nouvelles. Ni la reine ni le ministre ne comptaient. Les dépenses de la cour n'eurent plus aucune borne. Elles étaient favorisées par les *acquits de comptant*, c'est-à-dire par la facilité qu'on avait de soustraire au contrôle ordinaire les sommes affectées aux services de la maison du roi. Mazarin aimait l'argent et le luxe; les princes et les grands imitèrent sa dépense et son avidité[1].

Le poids des charges et le désordre financier arrivèrent ainsi aux dernières limites du possible. Le peuple était mécontent. Dès les premiers jours de la régence, le 18 juin 1643, on avait cru nécessaire de réduire les tailles de dix millions (environ un cinquième) pour la bienvenue du nouveau règne. Cela ne fit qu'augmenter le déficit de l'année courante, et n'empêcha pas qu'il n'y eût un soulèvement de paysans dans le Rouergue. En 1644, en demanda aux états du Languedoc une surcharge, qu'ils refusèrent trois ans de suite. On se mit donc à la recherche d'expédients.

Le contrôleur général d'Émery fit établir, par un édit du conseil (mars 1644), une taxe qu'on appela la taxe du toisé. On avait interdit près de cent ans avant, en 1548, toute construction nouvelle dans les faubourgs de Paris; or, la défense n'avait pas été observée, et la ville s'était considérablement agrandie. Émery obligea les propriétaires des maisons bâties hors de l'ancien périmètre à payer un impôt pour racheter la contravention. Les habitants des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Germain se plaignirent et présentèrent une requête au Parlement, qui évoqua l'affaire, malgré l'opposition du chancelier.

Mazarin s'efforça de calmer les esprits. Il essaya de gagner l'avocat général Omer Talon, affecta les intentions les plus conciliantes, allégua la nécessité de la guerre, l'impossibilité de faire la paix avec les Espagnols qui ne la voulaient pas et qui retardaient à dessein le congrès; toutefois, il maintint le droit

[1] Madame de Motteville, ici peu suspecte, traite les princes (Orléans et Condé) de grands voleurs et Mazarin de corsaire. Mémoires, p. 146.

du gouvernement d'établir des taxes à son gré et de les faire percevoir par qui bon lui semblait.

Après quelques délais on nomma des commissaires pour exécuter le toisé. Ils y procédèrent, accompagnés de soldats des gardes. Le Parlement fit des remontrances qui furent présentées par Omer Talon à Ruel, où se trouvaient la reine et le cardinal. La reine, le cardinal et le chancelier donnèrent des explications, mais refusèrent de recevoir les remontrances. Le Parlement fut blessé et tourna sa mauvaise humeur contre Émery. Le 4 juillet, les conseillers des enquêtes entrèrent dans la grand'chambre pour demander une assemblée des chambres réunies et une délibération. Paris s'agitait; on craignit une émeute, et la maison d'Émery fut menacée. Le parlement, assiégé de plaintes et de réclamations, résolut de monter en carrosse et de se rendre une seconde fois à Ruel. Pendant ce temps, Condé arriva de son côté de Ruel au Palais-Royal, et y assembla des commissaires pour y procéder au toisé en sa présence. Comme les émeutiers étaient indécis et mal armés, l'ordre fut rétabli sans aucune peine. Mais la reine et Mazarin imputèrent la responsabilité de la sédition aux conseillers des enquêtes, et prétendirent qu'elle n'eût pas eu lieu s'ils ne l'eussent encouragée.

Le 5, le Parlement prit des mesures pour assurer l'ordre; le 6, les enquêtes envahirent de nouveau la grand'chambre et demandèrent encore une assemblée générale, cette fois pour délibérer sur les réponses de la reine. Le premier président Molé s'y refusa. Les enquêtes persistèrent, et comme ce manége se renouvela pendant près d'un mois, le cours de la justice fut interrompu. En effet, dans les cas pareils, les séances de la grand'chambre se passaient en silence, nul ne devant prendre la parole sans l'autorisation du premier président. Il n'y avait d'exception que pour les demandes qui lui étaient adressées. Quelques paroles trop vives ou même menaçantes prononcées de cette manière irritèrent la reine, qui se fortifia dans sa résistance. Elle pressa le Parlement de reprendre le cours de la justice, et finit par l'y obliger. Condé et le surintendant Bailleul vinrent exposer les besoins du gouvernement dans une assemblée générale qui eut lieu le 8 août; l'édit du toisé fut maintenu et le cours de la justice rétabli.

Peu de semaines après on voulut créer quinze cent mille livres de rente sur les aides et imposer cette taxe, qu'on appelait la

taxe des *aisés,* sur les personnes les plus riches, par conséquent les plus capables de la payer. La reine se proposait de faire enregistrer l'édit dans un lit de justice, où elle mènerait le jeune roi accompagné du duc d'Orléans et du prince de Condé. Le Parlement, désirant prévenir la tenue du lit de justice, s'empressa de convoquer toutes ses chambres le 1er septembre. Le duc d'Orléans et le prince de Condé s'y rendirent, exposèrent les besoins de la guerre et la nécessité de poursuivre les succès de Rocroy, de Thionville, de Gravelines et de Fribourg. Talon n'en requit pas moins que le Parlement se déclarât juge absolu de la taxe. Ses conclusions furent adoptées. Son but était de rejeter la taxe sur les traitants et les gens d'affaires seuls. Les gens d'affaires se récrièrent et demandèrent qu'on ne fît aucune acception de personnes. L'avocat général consentit à modifier ses conclusions, mais à la condition qu'on insérerait dans l'arrêt un grand nombre d'exceptions, dont la première serait celle des officiers de justice. La cour, après quelques débats sur le choix des commissaires, finit par céder et donner gain de cause au Parlement.

Les démêlés au sujet de l'édit du toisé recommencèrent en 1645, bien que la reine eût diminué la taxe dans une forte proportion. Comme le Parlement ne cessait de recevoir les plaintes des particuliers, les enquêtes recommencèrent à envahir la grand'chambre et à demander qu'on fît des remontrances. La justice fut de nouveau interrompue. La reine agit alors comme avait fait Richelieu. Elle envoya des lettres de cachet à deux présidents et à deux conseillers des enquêtes, avec ordre de se retirer dans leurs terres. Le Parlement demanda la liberté de ses membres. On lui en rendit trois au bout de peu de temps, mais on refusa de laisser le quatrième, le président Barillon, remonter sur son siége.

Ces querelles, sans avoir beaucoup de gravité, furent le prélude de la Fronde. Les Parisiens s'habituèrent à regarder le Parlement comme le défenseur de leurs intérêts, et à lui demander le contrôle des actes financiers du gouvernement. On doit pourtant remarquer, à l'honneur de Mazarin, qu'il montra des dispositions conciliantes, très-différentes de l'esprit altier et absolu de Richelieu.

VI. — La campagne de 1645 s'ouvrit en Allemagne comme la précédente. Torstenson, ayant occupé le Holstein pendant

l'hiver, entra en Bohême, où il détruisit une armée impériale le 6 mars, à Jankowitz, près de Tabor. Il pénétra ensuite en Moravie, et assiégea Brünn, à la faveur d'un soulèvement des Hongrois qui divisait les forces de l'Empereur. C'était pour les Français une magnifique occasion de prendre l'offensive contre les Bavarois, dès lors réduits à eux-mêmes. Turenne, ayant refait son armée avec soin, quoiqu'elle fût peu nombreuse, remonta le Mein et essaya d'entrer en Bavière. Mercy, qui l'observait, profita d'un moment où il avait un peu trop espacé ses régiments de cavalerie, pour l'attaquer à Marienthal le 5 mai; il lui enleva la plus grande partie de son infanterie et de ses équipages. Turenne, obligé de se retirer dans la Hesse, sur l'autre rive du Mein, obtint le concours des Hessois et celui d'une division suédoise que lui amena Kœnigsmarck, car les Suédois étaient intéressés à empêcher à tout prix un retour offensif des Bavarois. Enghien lui amena aussi des troupes de France, et l'armée, forte de dix-sept mille hommes, put rentrer en campagne avantageusement contre un ennemi un peu moins nombreux.

Les Bavarois s'étaient enfermés à Heilbronn. Les généraux français ne jugèrent pas prudent de les y assiéger; ils passèrent le Neckar à Wimpfen au mois de juillet, prirent Rothenbourg et cherchèrent à pénétrer en Bavière. A Rothenbourg, ils furent abandonnés par Kœnigsmarck et la division suédoise que Torstenson rappelait à lui; ils faillirent l'être encore par les Hessois, qu'Enghien parvint cependant à retenir. Mercy couvrait le Danube à Nordlingen et à Donauwerth. Il occupait à Nordlingen une position choisie; son armée se déployait sur deux éminences que séparait un village, celui d'Allersheim. Enghien l'attaqua le 2 août avant qu'il eût achevé ses retranchements. L'attaque fut terrible. Les Français formaient deux divisions, sous les maréchaux de Turenne et de Grammont. Enghien commandait la réserve, presque entièrement composée des troupes de Hesse. Turenne à l'aile gauche gravit la colline, enfonça l'ennemi et fit prisonnier le général Gleen, pendant que plusieurs régiments s'engageaient dans le village d'Allersheim et y soutenaient une lutte des plus meurtrières. Mercy venait de sauver sa position, lorsqu'il tomba frappé d'un coup mortel. A l'aile droite Grammont fut battu et pris par Jean de Wert, qui repoussa très-loin les assaillants. Enghien et les Hessois vinrent alors au secours des Français en déroute à Allersheim, et un retour habile de Turenne sur ce dernier village,

qui était la clef de la position, acheva de décider la victoire. L'ennemi, abandonnant ses canons, se retira à Donauwerth. Les Français occupèrent Dunkelspiel et Nordlingen, mais ne se crurent pas, après une pareille journée, en état d'attaquer une place aussi forte que Donauwerth.

Ils se replièrent vers Heilbronn, dont Turenne entreprit le siége, Enghien étant tombé malade et retourné à Paris. Or, pendant ce temps, les Hongrois avaient traité avec l'Autriche, et Torstenson s'était vu chassé des États héréditaires. L'Empereur, redevenu libre de disposer de ses armées, envoya aux Bavarois un puissant renfort sous les ordres de Gallas et de l'archiduc Léopold. Ces nouvelles obligèrent Turenne à lever le siége d'Heilbronn, à abandonner tout ce qu'il occupait au delà du Rhin et à se renfermer à Philipsbourg. Quelque temps après il se vengea de son insuccès en surprenant la ville de Trèves, où il rétablit l'électeur (20 novembre).

En Flandre, où on avait réuni comme toujours la plus belle armée, le duc d'Orléans prit Mardyck, avec l'aide de Gassion et de Rantzau; Rantzau fut élevé au maréchalat, à la condition d'abjurer le protestantisme. On occupa Bourbourg, Cassel, Merville, puis les places de la rive droite de la Lys, dégarnies par les Espagnols, Béthune, Lilliers et Armentières. Gassion et Rantzau joignirent un instant leurs forces à celles du prince d'Orange; mais en se retirant sur la Lys pour y prendre leurs quartiers d'hiver, ils laissèrent la forteresse de Mardyck retomber aux mains de l'ennemi.

La campagne de Catalogne ne fut pas moins brillante. Le maréchal d'Harcourt, nommé vice-roi à la place du maréchal de la Mothe, répara les échecs éprouvés par ce dernier, et s'empara au mois de mai de Roses, seule place que les Espagnols eussent conservée entre le Roussillon et la Catalogne; ce siége valut le bâton de maréchal à du Plessis-Praslin. Harcourt arrêta encore les Espagnols sur la Sègre et leur enleva Balaguer.

Restait l'Italie, où les hostilités languissaient. On rendit cette année au jeune duc de Savoie une partie des places occupées par Richelieu. Cette restitution était promise depuis longtemps; on l'exécuta, pour montrer à l'Europe des dispositions conciliantes au moment de l'ouverture du congrès de Westphalie.

Les négociations commencées en 1636 à Cologne et à Hambourg pour préparer une trêve ou un congrès, et dont on a vu plus haut les premières difficultés, n'avaient eu au bout de

quatre ans aucun résultat. En 1640, on les transporta en Westphalie; le nonce Chigi et l'ambassadeur vénitien Contarini, qui faisaient l'office de médiateurs, s'établirent à Munster, et les envoyés de la Suède à Osnabruck, la proximité de ces deux villes facilitant les communications. Un traité préliminaire pour la tenue du congrès fut signé le 25 décembre 1641, mais l'interprétation de ce traité préliminaire souleva encore des difficultés inattendues qui furent compliquées par une guerre des Suédois contre le Danemark. Torstenson envahit brusquement ce dernier pays, pour se venger de quelques mesures commerciales, ou plutôt pour refaire dans le Holstein son armée qui ne pouvait vivre ailleurs. Il enleva par cela même à Christian IV son rôle de médiateur particulier entre la Suède et l'Empire.

Lorsque Mazarin remplaça Richelieu, il trouva les négociations engagées et il résolut de les continuer. Il voulait satisfaire à un évident désir du pays, celui de la paix, et il espérait tirer parti des derniers succès de la France, sinon pour faire la loi, du moins pour obtenir des acquisitions définitives. On avait occupé pendant la guerre la Catalogne, Pignerol, une partie de l'Alsace, les villes forestières, Philipsbourg et plusieurs places de l'Artois, de la Flandre, du Luxembourg, des archevêchés de Cologne et de Trèves. Mazarin comptait garder toutes ces acquisitions ou pour le moins la plus grande partie. Seulement il pensait que la manière la plus sûre d'arriver à ce résultat était de ne rien précipiter; que l'Empire ferait des concessions plutôt que l'Espagne; que si l'on parvenait à obtenir un traité de la cour de Vienne, la France, n'ayant plus d'autre ennemi que le cabinet de Madrid, pourrait facilement l'amener à une trêve forcée et de longue durée, pendant laquelle chaque puissance garderait ses conquêtes, ou le vaincre et lui imposer des conditions.

La France avait malheureusement des alliés qu'elle ne voulait pas abandonner, qui manifestaient une infinité de prétentions, et qui embarrassaient plus son action diplomatique qu'ils n'avaient servi à ses succès militaires. Les Suédois voulaient garder au moins la Poméranie et cinq évêchés sécularisés, à titre d'indemnité de guerre. Les Hollandais, ayant des intérêts tout à fait à part, auraient désiré poursuivre la guerre avec l'Espagne ou faire avec elle une longue trêve, mais ils se montraient peu favorables à la paix et ne s'étaient laissé représenter au congrès que de mauvaise grâce. Le Portugal au con-

traire voulait y être représenté, ce à quoi l'Espagne s'opposait absolument. Le prince palatin, les ducs de Savoie et de Mantoue, la landgrave de Hesse-Cassel, l'archevêque de Trèves, les Grisons, y sollicitaient le règlement de leurs prétentions ou de leurs intérêts, d'ailleurs secondaires. La France défendait ses alliés, non sans avoir de fréquents démêlés avec eux. Elle en avait surtout avec les Suédois, au sujet des subsides qu'elle continuait à leur payer, du protestantisme pour lequel ils montraient des exigences inadmissibles, et de leur guerre contre le Danemark, qu'ils continuèrent pendant deux années.

Mazarin prétendait aussi que les États allemands membres de l'Empire prissent part au congrès et s'occupassent de la *liberté germanique*. Or, les envoyés de l'Empereur repoussaient cette prétention, alléguant que c'était là une question purement allemande et voulant la réserver à une diète particulière.

Il y eut donc au début bien des contestations et des menaces réciproques, qui mirent plus d'une fois en péril la continuation du congrès. Enfin, au mois de décembre 1644, on en vint à formuler des propositions. Les plénipotentiaires de l'Empereur proposèrent de prendre pour base du traité nouveau celui de Ratisbonne en 1630. Ceux de l'Espagne demandèrent que toutes les conquêtes fussent restituées de part et d'autre, restitutions auxquelles l'Espagne trouvait le plus grand avantage, puisque c'était elle qui avait subi les pertes les plus nombreuses. La France, avant de se prononcer, commença par demander l'admission des États allemands au congrès et la mise en liberté de l'électeur de Trêves. On lui répondit que c'étaient là des conditions préliminaires étrangères aux propositions mêmes; cependant la liberté fut rendue à l'électeur, et l'Empereur cessa de s'opposer absolument à la représentation des États allemands; il se borna à déterminer le nombre de ceux qui seraient admis et les formes dans lesquelles ils négocieraient; en retour, la France dut exclure l'intérêt des Catalans et celui des Portugais. Enfin, la France présenta ses propositions le 11 juin 1645. Elles contenaient quatre points : un retour pur et simple à l'an 1618, une amnistie entière qui serait accordée par l'Empereur, une satisfaction ou indemnité de guerre pour les couronnes de France et de Suède, et des mesures de garantie quant à l'exécution du traité. Ces quatre points s'appelaient, dans le langage du temps, la *pierre quadrangulaire* des négociations.

Les Suédois firent des propositions analogues, en y ajoutant un règlement des affaires religieuses.

Si par le premier point, le retour à l'an 1618, la France semblait abandonner ses conquêtes, elle les reprenait par le troisième et le quatrième, à titre d'indemnités et de garanties. D'ailleurs, elle admettait que le premier point pouvait être modifié et n'offrait qu'une simple base à la discussion.

Le prince le plus intéressé à repousser ou à faire modifier cet article était le duc de Bavière, puisqu'il avait acquis depuis 1618 le haut Palatinat et le titre d'électeur. Mazarin espérait le gagner, en lui persuadant qu'il ne garderait ces deux importantes acquisitions qu'autant que la France et la Suède garderaient de leur côté les places et les pays de l'Empire dont elles étaient maîtresses. Il ouvrit à cet effet, mais avec la plus grande réserve, une négociation particulière avec Maximilien, qui était vieux, et qui désirait assurer à son fils sa succession entière. Il ne négligea rien pour obtenir de lui qu'il désarmât. Maximilien se prêta à cette négociation, froidement d'abord, puis avec plus de vivacité après la bataille de Nordlingen. Il parut alors désirer la paix, tout en essayant de réduire les exigences de la France. Mais quand il fut assuré d'être secouru par l'archiduc Léopold et Gallas, il déclara qu'il ne pouvait ni traiter sur de pareilles bases, ni se séparer de l'Empereur.

Jusque-là l'Empereur avait été représenté aux conférences par le comte de Nassau et quelques docteurs. Il finit par y envoyer le duc de Trautmansdorf, un de ses plus habiles confidents, qu'il mit à la tête de l'ambassade impériale, de même que le duc de Longueville, arrivé récemment, était à la tête de l'ambassade française. Trautmansdorf entreprit deux choses: de s'entendre avec les Allemands pour repousser les demandes de la France, et, s'il était possible, de désintéresser les Suédois en les amenant à un traité séparé. Il parut disposé, afin de mieux gagner les Allemands, à faire des concessions sur les difficultés religieuses; mais les protestants montrèrent des exigences excessives, auxquelles les catholiques s'opposèrent avec non moins d'énergie. Trautmansdorf alors changea ses batteries; il offrit à la France la cession de l'Alsace haute et basse, et même celle de Brisach, mais moyennant un traité en douze articles par lequel la France devait céder sur tout le reste, notamment abandonner Philipsbourg et les villes frontières, payer une indemnité pécuniaire aux archiducs du Tyrol à qui

l'Alsace avait appartenu, et respecter tous les droits de l'Empire dans ses nouvelles possessions. C'était la préface du traité de Westphalie. La France accepta, sous toutes réserves, en attendant le règlement définitif avec les autres intéressés, particulièrement avec le duc de Bavière et le prince palatin. Elle offrit, de reconnaître au duc de Bavière la possession de l'électorat et celle du haut Palatinat à titre d'indemnité pour ses frais de guerre, mais à condition que le prince palatin recouvrerait le reste de ses États et qu'un huitième électorat serait créé en sa faveur. La discussion, ayant fait un grand pas, s'engagea sur ces nouvelles bases.

Pendant que Mazarin arrivait ainsi à réaliser en Allemagne une partie de ses espérances, il s'efforçait d'amener l'Espagne à d'autres concessions. Son désir était de réunir à la France une partie de la Belgique. Il croyait pouvoir décider la cour de Madrid à ce sacrifice en lui abandonnant la Catalogne et en lui restituant le Roussillon. Il se flattait que cette cour, très-épuisée, se laisserait amener à un traité qui lui rendrait l'intégrité de ses anciennes provinces et la délivrerait d'un sujet de guerres perpétuelles; qu'on pourrait obtenir d'elle une partie de la Belgique, au moins comme dot d'une infante, et qu'on intéresserait les Pays-Bas à cet arrangement par la cession du marquisat d'Anvers et d'autres territoires qui seraient incorporés aux Provinces-Unies comme partie intégrante de la république ou comme fiefs de la maison d'Orange. Il considérait que le moment était plus favorable que jamais pour réaliser un pareil plan, l'Angleterre étant empêchée par sa révolution d'y mettre obstacle. Toutefois l'Espagne était encore bien éloignée de prêter l'oreille à des propositions de ce genre; les agents même du cardinal étaient d'avis qu'il poursuivait une chimère. On dut dissimuler ces exigences, et même en ajourner la poursuite, pour ne pas compromettre les autres négociations, ni effaroucher les Hollandais, peu désireux de voir la France s'agrandir aussi près d'eux. L'Espagne, quoique affaiblie, ne regardait pas la partie comme perdue; elle croyait qu'il lui serait facile de ramener la Catalogne dans le devoir; elle y conservait trois places importantes; un soulèvement en sa faveur éclatait cette année même à Barcelone. Elle offrit pour toute concession quatre petites places sur la frontière de l'Artois et du Luxembourg. Elle proposa aussi, par un semblant de générosité insidieuse, qu'Anne d'Autriche se portât comme

médiatrice pour concilier les intérêts de son fils et de son frère, de Louis XIV et de Philippe IV. Mazarin n'eut garde d'accepter cette médiation.

Quand la campagne de 1646 s'ouvrit, on avait arrêté les bases d'une transaction avec l'Empire, mais la conclusion du traité exigeait encore la solution de beaucoup de questions accessoires. Rien n'était fait du côté de la Bavière ni de l'Espagne. On avait de plus effrayé les Hollandais, disposés depuis longtemps à agir à part, suivant leurs intérêts particuliers. Mazarin jugea que loin de ralentir la guerre, il devait la pousser avec une nouvelle vigueur.

VII. — Il dirigea, suivant l'usage, ses principales forces du côté des Pays-Bas, tant pour rendre les Espagnols plus traitables que pour mieux maintenir les Hollandais dans l'alliance française. La cour et le jeune roi s'avancèrent jusqu'à Amiens. Le duc d'Orléans fut mis à la tête d'une armée de trente-trois mille hommes; on lui donna pour l'assister le duc d'Enghien et quatre maréchaux, Rantzau, Grammont, Gassion et la Meilleraye; ce dernier faisait la charge de grand maître de l'artillerie. Les différents corps de cette armée se réunirent sous les murs de Courtray dont on entreprit le siége. La ville fut forcée de se rendre après quinze jours de tranchée et plusieurs combats contre une armée espagnole de secours que commandait le duc de Lorraine (28 juin). Après la prise de Courtray, on alla joindre le prince d'Orange, qui s'était avancé jusqu'au Sas de Gand; on lui laissa un corps français sous les ordres de Grammont, et on prit Bergues et le fort de Mardyck.

Le duc d'Orléans ayant quitté l'armée, Enghien, qui souffrait impatiemment de servir sous lui, prit le commandement en chef, et résolut de signaler la campagne en s'emparant de Dunkerque, possession encore plus importante que Courtray. Il occupa tous les abords de la ville, y compris Furnes, et la cerna entièrement du côté de la terre. Comme il disposait de moyens puissants, il en mena le siége avec sa vigueur ordinaire, et il parvint à y entrer le 10 octobre, grâce au concours d'une flotte hollandaise. On fit de cette conquête un grand événement, et avec raison. Courtray et Dunkerque étaient pour la France deux gages précieux. Quant à Grammont, il fut paralysé dans ses opérations par la maladie du prince d'Orange, devenu fou, et par le mauvais vouloir des Hollandais.

Du côté de l'Allemagne, la campagne commença très-tard, à cause de l'état des négociations et de l'espérance qu'on eut d'amener le duc de Bavière à garder au moins la neutralité. Turenne, qui se tenait prêt à rejoindre les Suédois, ne se mit en route qu'au mois de juillet. Il fut obligé de descendre le Rhin jusqu'à Wesel, joignit le général Wrangel dans la Hesse le 10 août, et marcha avec lui sur la Bavière. Les Français et les Suédois occupèrent la forteresse de Rain à la jonction du Lech et du Danube et entreprirent le siége d'Augsbourg. L'arrivée d'une division impériale les força de le lever; mais cette division s'étant retirée presque aussitôt, ils reprirent leur marche dans l'intérieur du pays, s'avancèrent jusqu'à Landsberg, et envoyèrent des coureurs aux portes de Munich. En se repliant sur les places de la haute Souabe pour y chercher un abri à l'approche de l'hiver, ils laissèrent au moins la Bavière lassée de la guerre, le pays détruit et le duc Maximilien plus traitable.

Dans la Catalogne, le maréchal d'Harcourt passa sept mois (mai-novembre) au siége de Lérida, dont il ne put se rendre maître. Il se retira devant une armée de secours commandée par Leganez, qui était rentré en faveur. Cet échec fut d'autant plus considérable que la place, bien qu'extrêmement forte, avait été prise par les Espagnols deux ans plus tôt.

Restait l'Italie, où les hostilités avaient moins d'importance. Mazarin, accusant de partialité pour l'Espagne le pape Innocent X, qui lui était personnellement très-contraire et lui refusait le chapeau pour un de ses frères, entreprit de l'effrayer. Non content d'avoir donné asile à des cardinaux chassés de Rome, il dirigea la flotte française contre le petit État des Présides, composé d'Orbitello et de l'île d'Elbe, possession de l'Espagne voisine du territoire pontifical. Armand de Brézé, ayant embarqué près de Gênes le prince Thomas et une division piémontaise, mit le siége devant Orbitello; il fut défait et tué dans un combat naval par la flotte espagnole de Naples, ce qui réduisit les Piémontais à se retirer. Mazarin répara cet échec par l'envoi de nouvelles forces sous le commandement des maréchaux de la Meilleraye et du Plessis-Praslin, qui occupèrent l'île d'Elbe le 28 octobre. Le Pape, effrayé par cette démonstration, consentit au rappel des exilés.

VIII. — Les négociations avancèrent peu cette année. Tout l'effort des envoyés français dut se borner à retarder le traité

que les Hollandais voulaient faire avec l'Espagne et à hâter celui que les Suédois se montraient beaucoup moins pressés de faire avec l'Empereur. Empêcher les traités particuliers était le plus sûr moyen d'aboutir à un traité général qui comprendrait toutes les puissances. De plus, Mazarin ne voulait abandonner aucune de ses prétentions vis-à-vis de l'Espagne, qui était accablée de revers et de dettes, et dont il espérait bien dompter l'orgueil. Le public, inquiet de ces longueurs, commençait à désespérer de la paix en la voyant fuir sans cesse. On obtint cependant deux résultats importants. Au mois de septembre 1646, l'électeur de Trèves prit l'engagement secret de céder Philipsbourg à la France, et un peu plus tard, le 14 mars 1647, les envoyés des généraux français et suédois signèrent avec l'électeur de Bavière une suspension d'armes, moyennant la cession provisoire qui leur fut faite d'Heilbronn et de Memmingen comme places de sûreté.

Cet état des négociations exerça une influence naturelle sur la campagne de 1647. On tenait à obtenir un grand succès sur les Espagnols, et à l'obtenir ailleurs que dans les Pays-Bas, pour ne pas exciter la jalousie croissante des Hollandais. En conséquence, le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père, partit de bonne heure avec Grammont pour la Catalogne, où d'Harcourt n'avait fait l'année précédente aucun progrès. Le 15 mai, il recommença le siége de Lérida. Il y rencontra les mêmes obstacles. On était obligé de creuser les tranchées dans le roc, et l'ennemi faisait des sorties si meurtrières qu'il fallut renoncer à une œuvre impossible. Au bout de cinq semaines, Condé jugea la retraite nécessaire. Il se replia sur d'autres petites places et se consuma dans une guerre sans résultat. Il y trouva pourtant l'occasion de mettre le sceau à sa grande renommée militaire, en montrant autant de prudence et d'habileté stratégique qu'on lui connaissait d'ardeur et de décision.

Turenne, retenu longtemps sur le Rhin par l'incertitude des négociations avec la Bavière, reçut l'ordre de se séparer des Suédois et de marcher par le Luxembourg vers les Pays-Bas pour se joindre aux maréchaux de Gassion et de Rantzau, qui étaient opposés à l'archiduc Léopold. La France ne pouvait compter cette année sur le secours des Hollandais; cette circonstance ayant décidé l'Espagne à diriger ses principaux efforts sur notre frontière du Nord, Mazarin voulut y concentrer ses

troupes disponibles. Turenne se préparait à obéir contre son gré (juillet), quand la cavalerie allemande weymarienne, n'étant pas payée, refusa de le suivre. Il fit cerner les Weymariens par le reste de ses soldats, arrêter Rosen, leur général major, et sabrer quelques-uns des plus mutins. Mais il dut désorganiser ses régiments pour en recomposer de nouveaux, ce qui l'empêcha d'entrer dans le Luxembourg avant le mois de septembre et d'y tenter autre chose qu'une simple diversion.

Pendant ce temps l'archiduc Léopold avait ouvert les hostilités par la prise d'Armentières et de Landrecies, cherchant en Flandre le succès que les Français cherchaient en Catalogne. Gassion et Rantzau vivaient en mauvaise intelligence. Ils furent rejoints par Villeroy, nouvellement créé maréchal, s'entendirent mieux dès lors et prirent quelques petites places, entre autres celle de Lens, mais ce siége coûta la vie à Gassion, qui s'était imprudemment aventuré sur la tranchée. C'était un officier de fortune, autrefois volontaire dans l'armée de Gustave-Adolphe; il s'était élevé par sa rare intelligence de la guerre, qu'il avait étudiée comme un art et pratiquée avec une véritable passion; on lui reprochait seulement sa rudesse et son peu de déférence pour les autres maréchaux ou pour les ordres de la cour.

Tandis que les événements de la campagne changeaient peu la situation des parties belligérantes, l'Espagne était atteinte cette année par deux révolutions qui éclatèrent en Sicile et à Naples. Celle de Naples fut très-grave. Elle eut pour motif des taxes établies sur les marchés. La ville s'insurgea à la voix d'un pêcheur, Mas Aniello, et le duc d'Arcos, gouverneur, fut obligé de se retirer dans une des forteresses. Mas Aniello fut tué par les siens; mais l'insurrection resta pendant plusieurs mois maîtresse de la ville et se donna successivement différents chefs. Les Espagnols durent attendre des renforts pour reprendre quelque avantage; or, ces renforts n'arrivèrent qu'à la fin de l'année, sous la conduite de don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV.

Le duc Henri de Guise, prince brave et spirituel, mais sans jugement, qui avait jeté le froc aux orties et scandalisé la cour de France de ses folies, se trouvait à Rome, où il était venu solliciter vainement la rupture de son mariage avec la comtesse de Bossut, dans le but de contracter un autre mariage avec la demoiselle de Pons. Il vit dans l'insurrection napolitaine un

moyen de fortune. Comme les Napolitains avaient proclamé la république, il leur offrit son épée, dans l'espérance de jouer à leur tête le rôle du prince d'Orange à la tête de la république hollandaise; il rappela que ses ancêtres avaient hérité de la maison d'Anjou et que le trône de Naples avait appartenu à sa famille. Il se flattait de trouver la noblesse du pays divisée, comme autrefois, en parti angevin et parti aragonais. Il se flattait aussi d'être soutenu par Mazarin, intéressé à créer aux Espagnols des embarras en Italie. D'ailleurs il s'était mêlé des négociations à la suite desquelles l'archevêque d'Aix, frère du cardinal, avait obtenu le chapeau ; il s'en attribuait le succès et prétendait que ce service fût reconnu.

Il partit avec vingt-deux personnes et quelques felouques chargées de poudre; il traversa comme par miracle l'escadre espagnole et il aborda le 16 novembre sur la plage de Naples. Il représentait chaudement dans ses lettres que le soulèvement napolitain n'était pas moins important pour la France que ceux du Portugal et de la Catalogne. Mais le cardinal ne se fiait ni à son caractère inconsidéré, ni à la mobilité d'une révolution de lazzaroni. On soutenait déjà une lutte très-rude sur une foule de points qu'il eût été imprudent de dégarnir pour engager la France dans de véritables hasards. Mazarin n'avait d'autre désir que celui d'amener plus vite la cour de Madrid à un traité définitif. Il laissa donc au duc la responsabilité de sa tentative, et se contenta d'envoyer une escadre à tout hasard dans les eaux de Naples.

Ainsi réduite, l'expédition de Henri de Guise n'était plus qu'une aventure privée.

Il s'y était jeté avec une vanité et une légèreté extrêmes, fier d'être comparé aux héros de l'ancienne Rome [1]. Il a pris soin d'en raconter lui-même les diverses péripéties avec un orgueil si naïf, que la réalité est devenue sous sa plume un vrai roman. Il s'aperçut vite que les lazzaroni (ou les *lazares,* c'était le terme du temps) avaient peu de ressources ; que la noblesse ne voulait ni faire cause commune avec eux, ni se donner à un étranger; qu'il serait réduit à armer des brigands; qu'il ne pouvait compter ni sur des officiers improvisés de la lie du peuple, ni même sur les Français qui l'avaient suivi, aventuriers pour la plupart et fort peu disposés à lui obéir; que la France était

[1] Mémoires de Guise.

encore plus redoutée à Naples que l'Espagne n'était détestée ; enfin que Mazarin ne lui prêterait pas d'appui sérieux.

Proclamé le 17 novembre généralissime de la république, il essaya de former des régiments, de rechercher la noblesse et de repousser les Espagnols. Il n'y put réussir. Alors il ôta le pouvoir au chef national de la révolution, l'armurier Gennaro Annese, et prit le titre de duc de Naples. Il se maintint sous ce nouveau titre pendant quelques semaines, c'est-à-dire pendant tout le temps de la présence de la flotte française. Mais les vaisseaux ayant été rappelés au mois de janvier 1648, il se trouva sans munitions et sans vivres en face des Espagnols qui avaient reçu des renforts. Il tenta contre eux une attaque désespérée qui n'eut aucun succès.

Le comte d'Ognate, successeur du duc d'Arcos, réconcilia les esprits et regagna en peu de temps le terrain perdu. Guise, réduit à fuir, tomba le 6 avril 1648 aux mains de l'ennemi. Il fut emprisonné à Gaëte, et plus tard transporté en Espagne, où, mécontent de la France, désireux de sa liberté, et continuant le personnage aventureux qu'il avait joué jusque-là, il offrit ses services à Philippe IV qui les refusa.

IX. — L'opposition du Parlement aux édits bursaux avait recommencé dès 1646. Les besoins financiers restant les mêmes ou plutôt croissant toujours, Émery avait imaginé de faire un nouveau *tarif* pour les droits d'entrée sur les marchandises apportées à Paris. Il calculait que les impôts directs (les tailles) avaient atteint leur maximum possible ; que les créations d'offices étaient également arrivées à leur limite ; que les taxes d'aisés rapportaient peu, étaient très-arbitraires et nuisaient au crédit. Il espérait qu'une refonte des droits d'octroi perçus à Paris par l'État produirait davantage ; que ce serait le moyen d'assurer le payement des rentes de l'hôtel de ville et de supprimer la dernière taxe des aisés. Il se proposait de refaire ensuite de la même manière le tarif des autres grandes villes.

L'édit du tarif, publié le 15 septembre 1646, souleva des plaintes naturelles qui trouvèrent de l'écho dans le Parlement. La compagnie se plaignit qu'on ne lui eût pas soumis l'édit pour l'enregistrer. Le contrôleur général crut la satisfaire en lui accordant quelques exemptions pour ses membres, à titre de dédommagement des franchises d'octroi dont ils avaient pu jouir et qui se trouvaient supprimées. Mais il fit enregistrer

l'édit par la cour des aides, en alléguant qu'il s'agissait d'aides ou de taxes indirectes. Le Parlement persista à prétendre que l'édit devait lui être soumis. Il se fonda sur ce que la connaissance des affaires domaniales lui appartenait; or, parmi les droits que le tarif remplaçait se trouvait un droit de barrage anciennement domanial. Il observa qu'il s'agissait de remplacer la taxe des aisés qui lui avait été soumise; enfin, il soutint qu'étant chargé de la police de la ville, toutes les mesures de nature à troubler l'ordre étaient de sa juridiction.

Cette affaire causa donc de longs débats. Toutefois la reine affecta de n'y voir qu'un conflit de juridiction, et Émery, dont les talents financiers étaient aussi précieux que nécessaires, fut élevé le 18 juillet 1647 au poste de surintendant. Pour contenter le Parlement, on lui proposa de soumettre à son enregistrement un article affectant le droit de barrage à l'entretien du pavé de Paris. Cette concession ne le satisfit pas; la majorité se croyait en droit d'enregistrer tout l'édit. L'avocat général Talon, qui partageait cette opinion et qui voulait sauvegarder le droit de la compagnie sans faire d'éclat, présenta sous forme d'expédient des conclusions pour autoriser la perception du tarif pendant une année ou deux. On adopta ce moyen terme. Le Parlement autorisa la perception temporaire, en y ajoutant la condition qu'elle serait faite par ses propres officiers. En même temps, il modifia ou rejeta quatre autres édits bursaux que lui présentait le contrôleur général.

Le gouvernement ne se tint pas pour battu. Décidé à faire un dernier effort dans la campagne de 1648, il voulait éluder une opposition qu'il jugeait tracassière, et surtout il voulait ne pas lui céder. Il ne se dissimulait pas que les édits bursaux causaient un mécontentement général. L'un d'eux, qui ordonnait aux propriétaires d'immeubles construits sur la censive du roi d'affranchir ces immeubles en payant une année de loyer, était particulièrement impopulaire. Le Parlement, chargé de l'exécution, était assailli de réclamations et de plaintes; les intéressés envahissaient la salle des pas perdus. Pendant trois jours, du 7 au 9 janvier 1648, ils y firent un tumulte continuel; ils allèrent jusqu'à y insulter le fils du surintendant. On craignit une émeute. Le Parlement ayant rendu le 11 un arrêt de prise de corps contre les principaux coupables, on tint la force militaire déployée toute la journée du lendemain.

Le 15 janvier, le jeune Louis XIV se rendit au Palais et y

tint une séance royale; le chancelier apporta six édits qu'il requit d'enregistrer sans débats. L'un de ces édits modifiait la perception du tarif en l'attribuant à de nouveaux officiers, créés exprès; un autre augmentait le nombre des maîtres des requêtes, en le portant de quarante-huit à soixante. Le chancelier, le premier président et l'avocat général prononcèrent des harangues d'apparat, dans lesquelles ils s'attachèrent à représenter, le premier, les besoins du gouvernement, les autres, la nécessité d'un contrôle financier, le désir de la paix et les souffrances du peuple.

Quoique l'enregistrement eût eu lieu en présence du roi et sans débats, le Parlement accueillit, dès le surlendemain 17, une opposition des maîtres de requêtes à l'édit qui les concernait. Il examina ensuite les différents édits pour savoir s'il ferait ou non des remontrances. De nombreuses modifications furent proposées. La reine, inquiète, demanda si le Parlement entendait faire de simples remontrances, ce qui était son droit, ou s'il prétendait modifier des édits enregistrés en séance royale, ce qu'elle déclara ne pouvoir permettre. Le Parlement répondit, par un arrêt du 3 mars, qu'il entendait faire des remontrances, et que s'il proposait des modifications, c'était pour les soumettre au *bon plaisir* de Sa Majesté. La discussion continua pendant plus de deux mois, non sans de nouvelles demandes d'explication de la part de la reine. Enfin, le 6 avril, les remontrances furent présentées par l'organe du premier président. Molé critiqua successivement tous les édits. La reine passa outre, elle déclara qu'il fallait de l'argent, et que si elle était obligée d'abandonner les moyens proposés, elle serait réduite à en employer de pires. Le 26 du même mois, le duc d'Orléans et le prince de Conti portèrent les édits à l'enregistrement de la chambre des comptes et de la cour des aides.

Mazarin, tout occupé des grands intérêts politiques et des affaires étrangères, négligeait alors les détails administratifs; il les traitait même avec une certaine légèreté; il affectait de s'en référer au chancelier Séguier. Il voulait toujours éviter les rigueurs. Il était à la fois tenace et conciliant, s'attachant à tourner les difficultés plutôt qu'à les vaincre. La reine, avec sa fierté espagnole et un certain dédain pour *la robe,* n'avait de volonté au fond que celle de son ministre. Quoique la cour fût émue et parfois irritée, on savait qu'après tout la doctrine traditionnelle du Parlement était de faire des remontrances, puis

d'obéir. Jusque-là l'opposition n'avait eu aucunement le caractère d'une attaque contre la couronne. On avait même entendu sans étonnement les présidents et l'avocat général Talon soutenir que le pouvoir devait être réglé, et l'obéissance aussi volontaire, aussi libre que possible ; qu'en l'absence d'assemblées d'États ou d'assemblées de notables, le Parlement avait des devoirs et des droits plus étendus, et que s'il ne devait pas aller à l'extrémité de son droit, il ne fallait pas non plus que le roi allât à l'extrémité du sien [1].

Il était naturel que le Parlement demandât la paix et l'ordre dans les finances. Mais ce qui donna à l'expression de ses vœux une gravité dont on ne tarda pas à s'apercevoir, c'est qu'il régnait un mécontentement sourd qui ne cherchait qu'à faire explosion. Comme la guerre avait augmenté et multiplié d'incontestables abus; que le gouvernement agissait à l'intérieur avec beaucoup d'arbitraire et de mobilité; que rarement on avait eu plus besoin de garanties, sinon de libertés, le goût des controverses politiques naquit tout à coup et devint général; les esprits se lancèrent dans cette nouvelle voie avec l'entraînement ordinaire en France. « Tout le monde s'éveilla, dit le cardinal de Retz; on chercha comme à tâtons les lois. On fut, ajoute-t-il, sur le point de déchirer le voile qui couvre le mystère de l'État. » Ces dispositions gagnèrent jusqu'à la cour. Madame de Motteville, qui ne voyait que par les yeux de la reine et qui n'hésitait pas à qualifier le Parlement de mutin et de factieux, est elle-même d'avis qu'une opposition est nécessaire [2]. Ces sentiments se retrouvent dans tous les Mémoires du temps, aussi bien dans ceux qui brillent par l'agrément et la finesse de l'esprit que dans ceux qui visent au sérieux et à la profondeur.

Le gouvernement crut avoir montré assez de bon vouloir en entendant les remontrances et en s'excusant sur la nécessité. Il espérait ramener à lui les membres du Parlement par leurs propres intérêts. L'annuel, qui permettait aux pourvus d'of-

[1] Voir les discours prononcés devant la reine, le 27 mars, par Omer Talon et le président Lecoigneux. — Mémoires de Talon, p. 202. Talon dit à la reine « qu'il y a danger à ouvrir les sceaux, les cachets de la royauté; que la question la plus difficile de la politique est de déterminer la mesure et la capacité des pouvoirs légitimes. »

[2] Madame de Motteville. — Elle craint seulement qu'en voulant corriger les fautes des rois et de leurs ministres, les parlements n'en fassent de plus grandes.

fice de jouir de la survivance de leurs charges pendant un nombre d'années déterminé, expirait en 1648. Un édit du 13 mars en accorda le renouvellement pour neuf ans à tous les officiers des cours souveraines. On leur retranchait, il est vrai, pendant quatre ans les gages que l'État leur payait; mais ces gages n'étaient qu'une faible partie de leurs émoluments, et les membres du Parlement, dont les gages n'étaient pas assis de la même manière, devaient être soumis à un autre genre de retenue.

Cette dernière mesure, destinée à regagner les cours souveraines, eut un résultat contraire. Le mode d'établissement de l'annuel, la distinction qui était faite entre le Parlement et les autres cours, et qu'on ne manqua pas d'attribuer à une secrète pensée de les désunir, furent accueillis avec déception et inquiétude. Le grand conseil, la chambre des comptes, la cour des aides envoyèrent des députés au Parlement pour lui demander de s'unir et de protester en commun. Le Parlement rendit immédiatement, toutes chambres assemblées, un arrêt d'union et décida que les députés se joindraient à ceux des autres cours pour délibérer sur un intérêt commun.

Le 18 mai, le gouvernement, déçu dans ses calculs, supprima l'annuel. Le Parlement n'en maintint pas moins son arrêt. La reine défendit par lettres de cachet la conférence des quatre compagnies comme une chose sans précédents et attentatoire à son autorité. On craignait instinctivement que la conférence ne discutât des sujets de politique. Le Parlement fut cité au Louvre et réprimandé plus fortement qu'il ne l'avait été jusque-là.

L'usage était que le lendemain d'une citation devant le roi relation en fût faite à la cour par le premier président. Le lendemain donc, les conseillers des enquêtes envahirent la grande chambre et demandèrent la relation. Plusieurs membres prétendaient que la compagnie n'avait nullement outrepassé ses droits, que des précédents existaient et qu'il fallait les rechercher. La même agitation régnait dans les autres cours souveraines. On se visitait de part et d'autre et on s'entretenait dans des conférences particulières. La reine, irritée, fit enlever deux membres du grand conseil, et envoya l'ordre à quatre conseillers de la cour des aides et de la chambre des comptes de s'exiler dans leurs terres. Le 10 juin, elle fit rendre par le conseil d'en haut, c'est-à-dire le conseil d'État, un arrêt qui cassait celui du Parlement et défendait l'union.

Aucune de ces mesures ne réussit; les opposants soutinrent que la conférence était de droit, qu'il ne s'agissait que d'un intérêt particulier et que le retrait de l'annuel laissait la question entière; qu'un arrêt du conseil d'en haut ne pouvait casser un arrêt du Parlement. Le Parlement, continuant à discuter, fut cité de nouveau chez la reine, le 16 juin, et de nouveau réprimandé par le chancelier. De retour au palais, il reprit sur l'heure ses délibérations. Les uns voulaient céder, les autres résister; beaucoup demeuraient indécis et irrésolus. Les plus jeunes conseillers, ceux des enquêtes, montraient une effervescence inaccoutumée.

Talon, qui craignait une collision et qui venait de défendre devant la reine la légalité des actes du Parlement, exprima, le 27 juin, avec une certaine naïveté, devant toutes les chambres réunies, son désir de trouver quelques faux-fuyants ou voies indirectes de conciliation, les voies directes n'étant plus possibles. Le premier président, Mathieu Molé, que le peuple appelait *la grande barbe*, fut plus ferme. Sans se laisser dominer par les impatiences des jeunes magistrats, ni effrayer par les rebuffades du cabinet, il poursuivit sa ligne de conduite avec un calme et un sang-froid imperturbables, qui étaient loin d'exclure la souplesse et l'habileté. Il se confiait dans son honnêteté, la droiture de ses intentions et le sentiment du devoir accompli. Enfin le parti de la résistance l'emporta.

Jusque-là la cour s'était servie des anciennes armes et avait traité l'opposition légèrement. Maintenant elle ne pouvait plus s'abuser sur l'inefficacité de ces armes, ni sur la gravité d'une lutte, où le Parlement, agissant avec méthode, gagnait sans cesse du terrain. La reine entendait répéter autour d'elle que le Parlement prétendait se faire le tuteur des rois, et qu'on devait l'empêcher de se mêler du gouvernement, auquel il n'entendait rien. Mais ces conseils étaient périlleux. En les écoutant on bravait une impopularité déjà grande, on risquait d'agiter Paris et d'enhardir les ennemis disposés à s'exagérer la portée des difficultés intérieures. On s'exposait à ne pouvoir plus faire de levées d'argent quand un suprême effort semblait nécessaire. Enfin Mazarin n'avait aucun goût pour les moyens employés par Richelieu; peut-être aussi ne croyait-il plus que l'emploi en fût possible. Il aima mieux se prêter à un rapprochement que cherchaient à négocier des deux parts les gens sages, les officieux et les effrayés. Habitué à traiter toutes les affaires par

les voies diplomatiques, il n'avait pas de longs entêtements; il abandonnait volontiers un système pour en suivre un autre, pourvu qu'il vît une chance de tirer un profit quelconque du système nouveau. Il ne partageait pas les velléités de coups d'État de la reine, à laquelle il reprochait doucement *d'avoir le cœur d'un vaillant soldat,* et il commençait à rejeter sur le chancelier et le surintendant la responsabilité des fautes dans lesquelles ils l'avaient engagé. Le chancelier, qui passait pour un homme intéressé et sans volonté, n'avait ni crédit à la cour ni autorité au Parlement.

Le cardinal se décida donc à changer de conduite; il eut peu de peine à y engager Anne d'Autriche, docile à toutes ses volontés. Le duc d'Orléans appela chez lui, le 21 juin, les principaux personnages du conseil et du Parlement; il leur offrit ses bons offices pour satisfaire aux intérêts des officiers de justice et accommoder une affaire « qui traversoit l'esprit de la reine [1] ». Mazarin assistait à la réunion. Le Parlement, enhardi par cette nouvelle attitude du gouvernement, maintint toutes ses prétentions sans cesser de déclarer son zèle pour le service du roi. Le 27 juin, le premier président, portant au Palais-Royal le résultat des délibérations de la compagnie sur la légalité d'une conférence, fit une harangue énergique et se plaignit que le Parlement eût été maltraité par les arrêts du conseil d'en haut. La reine autorisa la conférence.

X. — Le 30 juin, la conférence, composée de trente et un députés des cours souveraines, s'ouvrit à la chambre Saint-Louis. L'attente publique était grande et naturelle. L'assemblée se bornerait-elle à examiner la question de l'annuel? Personne ne le croyait. Les magistrats eux-mêmes étaient convaincus qu'ils devaient négliger leurs intérêts propres pour s'occuper du « bien public et de la réformation du royaume ». « Le peuple, dit madame de Motteville, étoit accablé de taxes et de tailles; le royaume étoit appauvri par les longues guerres; tout le monde étoit mal content. Les courtisans haïssoient le ministre, tous vouloient le changement [2]. » L'assemblée convint dès le premier jour qu'elle demanderait la révocation des intendants, la résiliation des traités faits par les partisans pour la levée des impôts, une diminution du quart des tailles, l'établis-

[1] Mémoires de Talon.
[2] Mémoires de madame de Motteville, édit. Michaud, p. 168, col. 2.

sement d'une chambre de justice contre les financiers et d'autres réformes encore, parmi lesquelles une véritable loi d'*habeas corpus*, à savoir que nul ne pourrait être emprisonné sans être soumis dans les vingt-quatre heures à ses juges naturels, ce qui était un moyen d'empêcher les détentions arbitraires. L'assemblée passa, dans les séances suivantes, à l'examen d'un grand nombre d'autres questions. Elle demanda, par exemple, qu'on supprimât les monopoles particuliers et qu'on rétablît la liberté du commerce.

Le Parlement délibéra immédiatement sur ces questions. L'institution des intendants était récente, et avait eu pour effet de soustraire la plus grande partie de l'administration au contrôle des parlements et des états. C'était un instrument de centralisation et d'autorité dont le gouvernement avait tiré un grand parti, surtout pour accroître les impôts. On voulait revenir au système ancien des élus, qui paraissait offrir au pays de meilleures garanties.

La question était grave, puisqu'il s'agissait d'un changement radical dans l'administration. Le duc d'Orléans se rendit au Parlement. Les intendants y trouvèrent des défenseurs, entre autres l'avocat général Talon; mais ces défenseurs ne purent empêcher qu'on ne rendît un arrêt pour demander leur suppression. Le duc proposa d'ouvrir une conférence chez lui entre les représentants de la compagnie, le cardinal et les ministres. La conférence eut lieu le 8 juillet; il sollicita un sursis pour l'exécution de l'arrêt de suppression, en déclarant d'ailleurs sa parfaite bonne volonté de le faire exécuter. Les ennemis des intendants prétendirent qu'ils n'étaient nullement nécessaires; qu'on pouvait les remplacer d'une manière avantageuse, qu'ils avaient commis une foule d'abus; qu'ils étaient la plupart intéressés dans les affaires des traitants; que ces derniers faisaient des gains illégitimes, et que les formes n'avaient pas été suffisamment observées dans les contrats. Le Parlement voulait que les engagements pris avec les traitants fussent revisés et qu'une chambre de justice fût instituée pour examiner et punir les fraudes. Mazarin observa à ce sujet que le gouvernement ne pouvait réduire les intérêts stipulés par les contrats; que le Parlement, il est vrai, pouvait le faire, mais qu'il importait en pareil cas de ne pas désorganiser l'administration et de ne pas obliger les gens d'affaires à se retirer, attendu qu'on avait besoin d'eux. Il conclut à admettre les propositions de la

chambre Saint-Louis, sauf quelques réserves. A ces conditions le sursis fut accordé.

Le lendemain 9, Emery fut privé de la surintendance qu'il ne pouvait plus garder, puisqu'il avait la responsabilité des engagements pris avec les traitants. Ces derniers étaient devenus l'objet d'une telle animosité que tout le monde, amis ou ennemis du Parlement, était prêt à applaudir aux mesures qui les frappaient. Que ces mesures fussent justes ou non, on voulait se venger d'eux, de leur puissance, qui n'était jamais allée si loin, de leur luxe, qui n'avait jamais été si outrageux. Mazarin lui-même eût désiré, tout en évitant de se priver de leur concours, les rendre plus maniables. Émery, qu'on sacrifiait « pour le charger, dit madame de Motteville, de toute la haine publique », eut pour successeur le maréchal de la Meilleraye, peu versé dans les affaires financières, mais estimé honnête homme, ennemi des violences, et auquel on joignit deux directeurs de finance d'une probité éprouvée, d'Aligre et Morangis.

Le 11 juillet, le duc d'Orléans et la Meilleraye portèrent au Parlement une déclaration royale qui supprimait les intendants, excepté ceux de trois provinces, en réservant au roi de régler la manière dont la suppression aurait lieu. Le 13, le duc en porta une autre qui établissait une chambre de justice; les jours suivants, d'autres encore. On accordait la remise d'un demi-quartier pour les tailles à venir et de divers arriérés pour le passé; on déterminait la manière dont les gages des officiers, soumis à de nombreuses retenues, seraient payés dorénavant; on révoquait d'anciens édits, comme ceux du toisé et de l'abonnement pour le domaine; on s'engageait à n'établir aucun impôt, sinon par des édits « dûment vérifiés »; enfin, on remettait en pleine vigueur tous les règlements de justice compris dans les anciennes ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois. On supprima beaucoup d'offices nouveaux, entre autres ceux des maîtres des requêtes, et on promit de réunir une assemblée de notables.

Le Parlement mit un certain temps à examiner ces déclarations et les nombreux articles qu'elles renfermaient. La cour, fort empressée de clore ces débats, finit par ordonner l'enregistrement dans un lit de justice, auquel le roi se rendit accompagné des princes, des maréchaux et des officiers de la couronne, le 31 juillet. La diminution des tailles, qui devait être

d'un demi-quartier, fut plus considérable; on la fit d'un quartier tout entier. La reine, désirant achever de se concilier les compagnies, leur rendit le droit annuel pour neuf ans, sans conditions. Mais elle exigea que la chambre Saint-Louis cessât de se réunir, à moins d'une autorisation nouvelle.

XI. — Pendant que Mazarin résistait et cédait tour à tour u Parlement, il ne cessait de continuer la guerre en Italie, en Catalogne, en Allemagne et en Flandre. Il redoublait même d'efforts, dans l'espérance d'arriver plus vite à la paix telle qu'il la voulait.

En Italie, le prince Thomas de Savoie et le maréchal du Plessis se joignirent au duc de Modène, qui avait pris les armes contre les Espagnols. Le théâtre des hostilités fut porté dans le Mantouan et le Crémonais. Les Français et leurs alliés mirent le siége devant Crémone, mais ils furent obligés de battre en retraite, le 20 octobre, après dix semaines de tranchée ouverte.

En Catalogne, le cardinal de Sainte-Cécile, frère de Mazarin, avait été nommé vice-roi. Au bout de quatre mois il se retira et fut remplacé par le maréchal de Schomberg. Ce dernier, renonçant à Lérida, assiégea Tortose, place importante qu'il prit le 13 juillet. La cour célébra ce succès par un *Te Deum*.

En Allemagne, Turenne entra en campagne dès le mois de février. Sur l'invitation de la landgrave de Hesse, il s'unit aux Suédois et envahit la Bavière, pour punir le duc de s'être rapproché des Impériaux. Il s'avança avec ses alliés jusqu'à Ingolstadt, sur le Danube. Arrivé là, il fut arrêté quelque temps par son peu d'entente avec Wrangel; ce dernier voulut agir séparément et se porter sur le haut Palatinat, mais il ne tarda pas à revenir. Les Français et les Suédois, réunis de nouveau, franchirent le Danube, rencontrèrent les Impériaux et les Bavarois près d'Augsbourg, dans les marais de Summershausen, et les en chassèrent. Ils passèrent l'infanterie de l'ennemi au fil de l'épée et mirent sa cavalerie en désordre. L'ancien général hessois, Melander, que l'Empereur avait pris à son service pour remplacer Gallas, périt dans l'action. Les vainqueurs franchirent ensuite le fameux passage du Lech et ravagèrent toute la Bavière à gauche et à droite de l'Iser jusqu'aux bords de l'Inn. Le vieux duc de Bavière se vit réduit à quitter sa capitale, pendant qu'une autre division suédoise, commandée par Kœ-

nigsmark, surprenait un des trois quartiers de la ville de Prague (26 juillet), et forçait de son côté l'Empereur à se montrer plus traitable.

Mais l'armée principale était encore cette année celle de Flandre, qu'on mit sous les ordres du grand Condé. Mazarin avait donné l'ordre d'occuper Ypres, pour relier les places dont on s'était emparé sur la Lys, à Dunkerque et à celles qu'on possédait sur le littoral. Condé, accompagné du maréchal de Rantzau et de Palluau, assiégea Ypres et y entra le 29 mai. Malheureusement Palluau laissa perdre Courtray, dont on avait retiré une partie de la garnison. Condé dut se replier ensuite, faute d'argent, sur la Picardie.

Les Espagnols, commandés par l'archiduc Léopold et le général impérial Beck, profitèrent de cette retraite; ils enlevèrent au mois de juillet Furnes qui couvrait Dunkerque, marchèrent sur l'Artois, y prirent la petite ville de Lens et cherchèrent une bataille, dans la pensée que s'ils étaient victorieux, Mazarin, en lutte avec le Parlement, serait obligé d'accepter leurs conditions. Mazarin, de son côté, désirait une victoire, pensant ainsi rétablir son prestige à Paris et obliger les Espagnols à la paix. Condé, qui venait de rallier quinze mille hommes, la lui promit. Il laissa son bagage en arrière et marcha au-devant de l'ennemi; mais il le trouva posté si avantageusement qu'il ne jugea pas prudent de l'attaquer. Il prit le parti de se retirer en ordre de bataille et d'aller occuper une plaine où il espérait l'attirer et le combattre plus à son avantage. Le général Beck, apercevant l'arrière-garde française un peu écartée du reste de l'armée, se jeta sur elle et la fit plier. Déjà le régiment du prince était en désordre; Condé, voyant les premiers rangs ébranlés, commanda aux soldats de la seconde ligne de passer à la première et fit brusquement volte-face. Il donna l'ordre aux différents corps de s'observer, de charger au pas et de laisser l'ennemi tirer le premier. Après avoir essayé un feu meutrier de mousqueterie, il attaqua les Espagnols à l'arme blanche. Il leur tua trois mille hommes, leur fit cinq mille prisonniers, dont presque tous les généraux, enleva leur canon et leur bagage, et les mit en pleine déroute. Cette victoire, due à ce que Retz appelle son coup d'œil d'aigle, étonna l'Europe, et mit le sceau à sa réputation militaire (19 août). Les Français rentrèrent immédiatement à Lens, et quelques jours après à Furnes.

XII. — Anne d'Autriche s'était flattée de satisfaire le Parlement et l'opinion publique par la déclaration du 31 juillet. Elle croyait, en faisant cette déclaration comme d'elle-même, assurer à la couronne le mérite des mesures populaires et ôter aux magistrats des cours souveraines le nom de *protecteurs du peuple,* qu'on commençait à leur donner. Elle avait voulu que ses concessions parussent des grâces, s'imaginant obtenir ainsi la reconnaissance publique et fermer la bouche au Parlement. Maintenant elle était décidée à ne plus permettre de nouveaux débats, et, s'il le fallait, à rétablir son autorité, qu'elle craignait d'avoir compromise.

Cependant les conseillers des enquêtes avaient demandé dès le 1er août qu'on délibérât sur la déclaration royale, dont les nombreux articles pouvaient être l'objet d'un examen, et dont l'exécution offrait matière à plusieurs arrêts. Cet examen était de droit. L'assemblée générale des chambres eut lieu le 4 août. Le conseiller Broussel proposa l'examen des articles. Le duc d'Orléans, fidèle à son rôle de conciliation, demanda un sursis, ou ce que la cour appelait une suspension d'armes; on lui en accorda un jusqu'au 15 août, mais à la condition qu'une commission serait nommée pour préparer cet examen et celui de quelques propositions de la chambre Saint-Louis, sur lesquelles il n'y avait rien de statué. Le 16, le Parlement reprit son œuvre; il recommença à dresser des remontrances et à rendre des arrêts. Le duc d'Orléans, qui avait cherché inutilement à gagner le temps des vacances, continua du moins de s'interposer pour calmer les esprits et pour empêcher un conflit.

Anne d'Autriche, trompée dans ses calculs, témoigna une impatience qui se changea bientôt en irritation. Autour d'elle on traitait les membres du Parlement de brouillons, qui travaillaient au profit d'ambitions particulières[1]. On trouvait très-étrange ce désir de *réformation,* surtout depuis que la reine avait fait des concessions et préféré « la douceur à la sévérité ». On était offusqué de la grande popularité des magistrats, qui avait pour conséquence l'impopularité de Mazarin et même celle de la reine. On savait Paris et les provinces remplis de plaintes et de murmures. On s'inquiétait de l'effet produit par le spectacle de la révolution d'Angleterre et par la nouvelle des troubles populaires de Naples. Sans doute il s'en fallait de

[1] Madame de Motteville.

beaucoup que la révolution d'Angleterre fût jugée en France comme elle eût dû l'être. On n'y voyait qu'une révolte victorieuse. Anne d'Autriche était persuadée qu'une pareille révolte n'était pas possible en France, et riait des craintes manifestées autour d'elle. Mais le nom même de *Parlement,* bien que les chambres anglaises ne ressemblassent point aux cours souveraines de Paris, l'invocation des lois fondamentales, le vœu d'un contrôle financier, le fait de la résistance à l'autorité, la présence à Paris de la reine d'Angleterre Henriette-Marie, retirée aux Carmélites dans le dénûment le plus complet, ne laissaient pas que d'inspirer des inquiétudes secrètes. Les carnets de Mazarin ont révélé qu'il prêtait aux événements d'outre-Manche une attention continuelle, et qu'il cherchait à empêcher qu'ils eussent un contre-coup en France.

Le parlement de Paris était puissant comme corps judiciaire, car son ressort comprenait au moins la moitié du royaume, et il comptait dans ses huit chambres deux cents présidents ou conseillers. Ses membres, qui tenaient leurs charges d'un mélange combiné d'hérédité et d'élection, étaient indépendants de fait, à moins qu'une ambition particulière ne les attachât à la cour ou à quelques-uns des princes. Mais le Parlement n'était pas seulement puissant comme corps judiciaire, il possédait de nombreuses attributions administratives; il pouvait citer à sa barre presque tous les officiers publics. Les conseillers d'État avaient le droit de siéger dans son sein. Il comptait en service extraordinaire des conseillers clercs qui étaient des évêques ou des prélats, et des conseillers d'honneur qui appartenaient à la plus haute noblesse. Enfin, les princes, les ducs et pairs, les grands officiers de la couronne, prenaient part à ses séances les plus solennelles. Ainsi, le clergé, la noblesse et la partie la plus considérable du tiers état, se trouvaient représentés dans la première des compagnies souveraines. La grand'chambre, composée des vingt-cinq conseillers les plus éprouvés, était considérée comme une espèce de sénat; ses huit présidents entraient de droit au conseil d'Etat.

Mazarin, qui joignait à sa finesse beaucoup d'esprit et qui en était dupe, avait d'abord songé à se faire admettre au Parlement, dans l'espérance de le gouverner; mais sa qualité d'étranger s'y opposait, et il y renonça. Au moins, dès qu'il eut pris le parti des concessions, ne cessa-t-il de calmer les esprits, en employant dans ce but le duc d'Orléans. La cour l'accusa de

faiblesse, et attribua sa facilité de changer de conduite à son absence de volonté. La vérité était qu'il avait peu d'amour-propre, que ses ennemis lui inspiraient rarement de la haine, qu'il jouait au plus fin avec tout le monde, et qu'il traitait toutes les affaires comme des négociations diplomatiques. Les courtisans représentèrent que la conciliation ne menait à rien; qu'il était temps de montrer de la fermeté et de sévir. Ils eussent abandonné le cardinal s'ils l'eussent osé et s'ils n'eussent senti qu'il était maître de la reine.

Anne d'Autriche lui était plus attachée que jamais. Elle comprenait qu'elle ne pouvait se passer de lui; que le sacrifier serait justifier son impopularité et les accusations dont il était l'objet. Or, parmi ces accusations, si quelques-unes étaient fondées, beaucoup aussi ne l'étaient pas. Il n'était pas vrai qu'il eût prolongé les négociations d'Allemagne pour faire sa fortune et envoyer de l'argent en Italie; qu'il eût causé à dessein l'échec de Condé en Catalogne par jalousie et pour diminuer sa renommée militaire; qu'il traitât la France comme un étranger, ignorant son gouvernement[1]. Ces griefs-là circulaient partout, grossis par l'ignorance et l'esprit de parti. La reine en savait la fausseté; elle devait à Mazarin cinq ans d'un règne paisible pendant lesquels le cardinal, au dire de ses amis, avait gouverné comme Richelieu, moins les supplices. Elle s'associait à ses grands et nobles projets de politique extérieure. Elle ne cessait donc d'être confiante et rassurée, quel que pût être le danger présent.

Tel était l'état de la cour quand on y apprit la victoire de Lens. La reine crut que la paix allait se conclure et que c'était le moment de rétablir son autorité. On prétend que Louis XIV, âgé de neuf ans, dit en recevant la nouvelle : « Le Parlement sera bien fâché. » Le 26 août, un *Te Deum* fut célébré à Notre-Dame; la cathédrale étoit ornée des drapeaux pris à l'Espagne. Les troupes qui se trouvaient à Paris furent déployées dans la ville suivant l'usage. La cérémonie achevée, elles reçurent l'ordre de demeurer à leurs postes. Comminges, capitaine des gardes de la reine, alla de ses propres mains arrêter le conseiller Broussel dans sa maison de la cité; des exempts arrêtèrent de leur côté le conseiller Potier de Blancmesnil et le président Charton; ce dernier fut averti et eut le temps d'échapper. Trois autres conseillers, Lainé, Benoît et Loisel, reçurent des

[1] La Rochefoucauld répète ces accusations dans ses Mémoires.

lettres de cachet qui leur enjoignaient de se retirer dans leurs terres.

Il s'en fallait de beaucoup que dans la pensée de la reine et de son ministre ces arrestations eussent rien d'extraordinaire ou ressemblassent à ce que nous appelons un coup d'État. Richelieu avait souvent agi ainsi. Anne d'Autriche elle-même avait agi ainsi en 1644. Elle en avait maintenant les mêmes raisons, et n'était pas moins persuadée qu'elle en avait le même droit. Mais elle ne se doutait pas qu'elle allait soulever une émeute.

Broussel était un vieillard de soixante-treize ans, connu par son opposition obstinée aux édits de finance, sur lesquels il avait fait peu auparavant un rapport très-vif. Son arrestation le rendit immédiatement populaire. Comminges, dont le carrosse se rompit deux fois, eut beaucoup de peine à l'emmener à Saint-Germain, pendant qu'on conduisait Blancmesnil à Vincennes. Les mariniers de la Cité s'étaient ameutés aux cris de la servante du vieux conseiller; le peuple s'agitait en criant : La liberté ou Broussel! L'agitation gagna tous les quartiers. On tendit des chaînes et on éleva des barricades dans les rues. Le maréchal de la Meilleraye voulut s'y opposer; il s'avança jusqu'au pont Neuf; il y fut mal reçu. Il courut au Palais-Royal avertir la cour, et s'y rencontra avec le jeune Paul de Gondi, coadjuteur de l'évêque de Paris, qui accourait aussi dans le même but. La reine ne voulut pas croire au danger; elle avait d'ailleurs des raisons de se défier du coadjuteur, déjà connu pour son ambition et pour le soin qu'il avait de se donner de l'importance. Elle se décida pourtant à le charger, ainsi que le maréchal, d'aller haranguer et calmer le peuple. Gondi s'était toujours efforcé de se rendre populaire par ses aumônes et son exactitude aux devoirs apparents de ses fonctions. Les deux envoyés eurent peu de succès. Le maréchal dut replier ses troupes sur le Palais-Royal pour éviter une collision. Le peuple resta tout le jour maître de la Cité, de la rue Saint-Denis, du quartier des Halles et de la rue Saint-Honoré. La nuit seule ramena le calme.

Le lendemain 27 août, le Parlement se réunit de grand matin. Deux de ses membres portèrent plainte sur l'arrestation de Broussel, et les gens du roi présentèrent des conclusions pour demander à la reine l'élargissement des prisonniers. Pendant ce temps le trouble recommença; les rues se remplirent

d'une foule armée. Le bruit courait que les Suisses, rangés autour du Palais, se préparaient à une agression. La milice urbaine, qu'on avait mise sur pied pour maintenir l'ordre, était flottante, et paraissait disposée à soutenir le peuple. Le chancelier voulut se rendre au Parlement, probablement pour lui exprimer l'irritation de la reine et annuler ses derniers arrêts[1]. Son carrosse, arrêté par les barricades, fut renversé sur le pont Neuf; il fut obligé d'en descendre, et ne trouva moyen d'échapper à la foule qu'en se réfugiant dans l'hôtel d'O. Ceux qui le poursuivaient en brisèrent les portes; on voulait s'emparer de lui comme d'un otage pour obtenir la délivrance des prisonniers; des forcenés faisaient entendre des menaces de mort. Il courut les plus grands dangers; cependant il parvint à trouver une retraite sûre, d'où il fut tiré par le maréchal de la Meilleraye.

Le mouvement avait grandi avec une incroyable rapidité. Dans les quartiers du centre toutes les rues étaient fermées de hautes et solides barricades, ne laissant qu'un étroit passage, et gardées par des hommes armés. Le nombre de ces barricades monta dans la journée à plus de douze cents[2]. A dix heures et demie, le Parlement sortit à pied pour se rendre auprès de la reine. Cent soixante magistrats en robe, les huissiers en tête, traversèrent la ville au milieu des acclamations. La reine leur reprocha vivement un désordre dont elle leur imputait la cause. Le premier président et le président de Mesme la suivirent dans son cabinet; là ils lui représentèrent avec énergie l'urgence de prendre un parti et la nécessité « de recevoir la loi si on ne voulait mettre la couronne en péril[3]. » On finit par leur dire qu'on rendrait les prisonniers, si le Parlement s'engageait à ne plus s'occuper des affaires publiques. Ils résolurent de ramener la compagnie au palais de justice pour délibérer.

Mais l'agitation était alors au comble. A peine sortis du Palais-Royal, ils trouvèrent les passages fermés. Le peuple exigea qu'ils y retournassent; on les obligea de rebrousser chemin. Des menaces furent proférées, des armes levées et le premier président couché en joue. Déjà plusieurs conseillers s'étaient dérobés par la fuite. Molé tint fermement tête à l'émeute, réunit les débris nombreux encore de la compagnie, et la re-

[1] Les versions à ce sujet sont contradictoires.
[2] Omer Talon.
[3] La Rochefoucauld.

conduisit au Palais-Royal. Une partie des gens de la cour insista auprès de lui pour qu'il tînt bon; les gardes-françaises déclaraient ne pas vouloir tirer sur le peuple. La reine persista dans les conditions qu'elle avait faites. Le Parlement délibéra dans une salle du palais, en présence du duc d'Orléans et du chancelier. Il décida qu'il ajournerait ses discussions, mais il réserva deux points dont la solution était urgente, les rentes et le tarif; il voulait en effet conserver son honneur et la bienveillance du peuple. La reine promit alors que les prisonniers seraient rendus, et cette nouvelle fut immédiatement annoncée partout.

Le Parlement rentra le soir, non sans peine, au palais de justice. Mais l'émotion fut loin de se calmer. La journée n'avait pû se passer sans collisions; il y avait eu des gens tués sur plusieurs points de la ville. Le peuple veilla toute la nuit pour garder les barricades, en attendant le retour des prisonniers. Il se défiait de la cour, craignait qu'elle ne fît venir des troupes, et dépavait les rues pour les arrêter[1].

Blancmesnil rentra dans la soirée. Broussel, qu'on avait emmené à Saint-Germain, ne put revenir que le 28 au matin. Son retour fut un triomphe; il était, dit Retz, porté sur la tête des gens. Le peuple, satisfait, défit les barricades et sonna les cloches en signe de réjouissance. Le Parlement s'assembla, rendit des arrêts pour assurer les approvisionnements de la ville, enjoignit de rouvrir les boutiques, et interdit les rassemblements et le port d'armes. Le calme extérieur se rétablit, grâce à la milice bourgeoise, qui avait veillé, dit madame de Motteville, « à ce que le désordre fût bien ordonné ». Mais les Parisiens, ajoute-t-elle, étaient infectés de l'amour du bien public, de la haine du ministre, et remplis de joie d'être nécessaires à quelque chose; on ne s'occupait dans les boutiques que de raisonner sur les affaires d'État. On vendait partout le portrait de Broussel, qu'on appelait le père du peuple.

XIII. — Le Parlement reprit dès le 3 septembre l'examen des articles de la déclaration du 31 juillet, et il prépara ses remontrances. La cour négociait. Elle consentit à faire un fonds pour assurer le payement des officiers publics et celui des rentes, sauf certaines réductions. Elle accorda que la remise des tailles fût du quart, en faisant seulement les réserves néces-

[1] Relation de Dubois, *Revue des sociétés savantes*, 4e série, t. II.

saires pour éviter les non-valeurs. Le Parlement exprima l'intention de continuer ses délibérations pendant les vacances; on lui octroya une prolongation de quinze jours.

Cependant la reine cachait peu ses sentiments. Elle cédait de mauvaise grâce, ne voulant pas, disait-elle, diminuer la couronne du roi son fils. Chaque concession était accompagnée d'une vague menace. Le 13 septembre, elle quitta Paris et emmena Louis XIV à Ruel, où la cour s'établit. L'entourage d'Anne d'Autriche jugeait mal le mouvement de Paris. On ne voulait pas croire ce qui était, et ce que Retz constate avec sa perspicacité, toujours sûre quand sa grande ambition personnelle ne l'aveuglait pas, que la révolution s'était faite d'elle-même par la force des choses; qu'elle n'était l'œuvre d'aucune cabale; « qu'aucun des conseillers n'avait eu la moindre vue de ce qui en pouvait suivre ». Broussel et ceux qui avaient partagé sa disgrâce étaient des hommes médiocres et sans crédit. La cour s'imaginait que l'émeute avait été préparée ou favorisée par des conspirateurs puissants. Elle s'en prit à Chavigny et à Châteauneuf. Le premier fut emprisonné le 18 septembre au château de Vincennes, dont il était le gouverneur; le second reçut l'ordre de s'exiler dans le Berry. Mazarin redoutait Châteauneuf comme un successeur possible, et qui s'était, disait-on, vanté de le devenir.

Ces mesures et la retraite de la cour à Ruel ramenèrent l'inquiétude et la défiance dans les esprits des Parisiens. Tout était comme en suspens. Le peuple ne voulait plus payer de taxes, et attendait du Parlement qu'il l'en dispensât tout à fait. Dans les provinces, les receveurs et les partisans prétendaient s'indemniser sur leurs recettes de ce qui leur était dû. Rien n'arrivait plus à l'épargne. Les armées restaient sans argent. Le commerce de Paris, déjà malheureux, se sentait encore frappé par l'absence de la cour.

Le 21 septembre, Viole, président aux enquêtes, se plaignit au Parlement des arrestations qu'on venait de faire, et demanda le rétablissement de l'arrêt de 1617, qui excluait les étrangers du ministère. C'était la première attaque dirigée contre Mazarin; le coadjuteur s'attribue l'honneur de l'avoir suggérée. On décida qu'on supplierait la reine de rentrer à Paris, et que les princes, les grands officiers de la couronne et les pairs seraient invités à venir au Parlement pour délibérer *sur le bien de l'État*. Une députation se rendit à Ruel. Elle fut mal accueillie, même

par le duc d'Orléans et Condé, alors de retour de la campagne de Flandre. Un arrêt du conseil cassa celui du Parlement.

Le Parlement, que de pareilles mesures n'arrêtaient plus, continua de délibérer sur les remontrances. Il donna même aux gouverneurs des villes voisines et au prévôt de Paris des ordres, comme si l'on eût craint de nouveaux troubles ou une guerre civile.

Mazarin, qu'on accusait à la cour d'avoir peur, n'abandonna pas l'idée de négocier. Le duc d'Orléans et le prince de Condé proposèrent d'ouvrir une conférence à Saint-Germain le 25 septembre. Le Parlement l'accepta et y délégua vingt et un de ses membres. La conférence dura près d'un mois. De vives contestations s'y élevèrent au sujet des emprisonnements arbitraires que le Parlement voulait empêcher, et que la reine et les princes défendaient comme un droit et une nécessité du gouvernement. Mazarin, qui prenait part aux discussions, affecta de se montrer conciliant et de laisser aux princes le rôle de la résistance. Ceux-ci, peu satisfaits de ce rôle et jaloux également de leur popularité, finirent par céder sur la plupart des points. On laissa le Parlement rédiger la déclaration de la reine et étendre quelques-unes des mesures convenues. Le 25 octobre, la déclaration fut présentée à Anne d'Autriche, qui la signa.

Elle comprenait quinze articles et allait fort au delà de celle du 31 juillet. Elle stipulait la remise du cinquième des tailles, sans solidarité des contribuables; la suppression d'une grande partie des impôts levés à l'entrée des villes; la nécessité des adjudications publiques pour les fermes et l'interdiction aux fermiers de faire des avances; un règlement pour assurer le payement de rentes et celui des gages des officiers: des garanties contre les aliénations de domaines et autres expédients de finance ruineux pour l'État; le remplacement des acquits de comptant, dont on avait fait dans les dernières années un abus effroyable, par des comptes publics; la suppression des monopoles accordés par la cour, et fort multipliés également; l'interdiction de créer de nouveaux offices pendant quatre ans; puis le rétablissement des différentes juridictions dans leurs anciennes limites; et enfin l'important article de la *sûreté publique*, exigeant que toute personne arrêtée fut jugée dans les vingt-quatre heures. Il est vrai qu'il y eut sur ce dernier article une réserve, mais le Parlement s'efforça de la circonscrire autant que possible. La reine accorda tout, à condition que

le Parlement cessât ses assemblées. Chavigny, qui avait été transféré au Havre, fut, en vertu de la loi de sûreté publique, remis en liberté.

XIV. — Mazarin eut ce mérite que les troubles de Paris ne le détournèrent pas un seul instant des négociations étrangères, sa plus grande et sa plus noble préoccupation.

Après avoir rêvé longtemps une paix générale, il devait y renoncer, car l'Espagne s'y refusait, et la Hollande s'était détachée de nous. Philippe IV avait reconnu, par le traité du 30 janvier 1648, l'indépendance des Provinces-Unies; il leur avait abandonné tout ce dont elles s'étaient rendues maîtresses dans le Brabant, l'Inde et l'Amérique, et il avait consenti à fermer l'Escaut, c'est-à-dire à ruiner le port d'Anvers. En terminant une lutte séculaire au prix de pareils sacrifices, il se proposait de réserver toutes ses forces contre la France, qu'il rendait responsable de la liberté du Portugal et du soulèvement de la Catalogne; il voulait d'ailleurs profiter de ses embarras financiers et des troubles de Paris.

Mazarin était fermement résolu à soutenir cette lutte et à y consacrer ses ressources, qu'il jugeait, bien qu'affaiblies, encore très-supérieures à celles de l'Espagne; il avait la conviction que Philippe IV se lasserait le premier. Mais c'était là pour lui un motif de conclure la paix en Allemagne, afin d'avoir aussi toutes ses forces disponibles.

On était convenu depuis longtemps des conditions essentielles entre la France et l'Empire. Ce qui prolongeait les négociations, c'étaient les exigences des Suédois et celles des protestants allemands, exigences que la France combattait de tous ses efforts, car elle n'y voyait qu'un embarras, et tenait à séparer sa cause de celle du protestantisme. On avait rappelé d'Avaux au commencement de l'année, parce qu'il vivait en mauvaise intelligence avec Servien, qu'il montrait trop d'indépendance vis-à-vis du cardinal, et que les luthériens le suspectaient à cause de ses prétentions à la pourpre romaine. Servien, demeurant seul chargé des négociations, reçut l'ordre de hâter la conclusion du traité définitif. Pour y arriver plus sûrement, la France, qui avait abandonné déjà la pensée de faire reconnaître l'indépendance du Portugal, abandonna encore toutes celles de ses prétentions sur lesquelles l'Empereur ne pouvait prendre de résolutions sans le concours de l'Espagne. On renonça donc à

rien régler au sujet du duc de Lorraine ni de la Franche-Comté. Ce dernier pays avait obtenu en 1644 le rétablissement de sa neutralité. On se contenta d'exiger de l'Empereur l'engagement de ne plus soutenir les Espagnols. On pressa les Suédois et les protestants allemands. Enfin le traité d'Osnabruck ou de Westphalie fut signé le 24 octobre.

La France y gagna l'abandon des droits de l'Empire sur les Trois-Évêchés et sur Pignerol, l'acquisition de Brisach, de la haute et basse Alsace avec le Sundgau, moyennant trois millions payés à l'archiduc du Tyrol, et la garde de Philipsbourg, la propriété de cette dernière ville demeurant à l'évêque de Spire. Elle s'assurait ainsi le passage du Rhin, et elle avait un pied en Allemagne. Elle obtint encore que l'Empereur consentît à confirmer le traité de Chierasco de 1631, qui nous ouvrait l'Italie.

L'Empire, sacrifiant à la France ces territoires à titre d'indemnité, céda au même titre à la Suède une moité de la Poméranie et l'expectative de l'autre moitié, l'île de Rugen, la seigneurie de Wismar, les évêchés de Brême et de Werden; en outre, il lui reconnut trois voix à la diète. Les maisons protestantes, qui avaient fait des sacrifices pendant la guerre ou contribué à fournir l'indemnité de la Suède, et dont les principales étaient celles de Brandebourg et de Hesse-Cassel, reçurent divers territoires pris sur les seigneuries ecclésiastiques de l'Allemagne du Nord. La maison palatine, chassée depuis vingt-cinq ans, rentra dans une moitié seulement de ses anciennes possessions. Elle recouvra le bas Palatinat; le haut Palatinat demeura joint à la Bavière. Le duc de Bavière garda son titre de premier électeur; on créa pour le palatin rétabli un huitième électorat, avec une clause d'extinction dans des cas déterminés.

On proclama une amnistie et une paix de religion qui s'étendirent à tout l'Empire. Grâce au traité de Westphalie, l'Allemagne retrouva après trente ans d'une guerre terrible un calme intérieur qui dura quatre-vingt-douze ans. Il s'y établit une certaine tolérance de fait, bien que chaque État gardât le droit de faire ses lois religieuses et demeurât fidèle au système plus ou moins exclusif des religions officielles. Mais l'œuvre essentielle du traité fut de régler les délimitations des territoires et des souverainetés. Après de longues discussions, on prit pour base de ce règlement l'année 1624; on s'en référa aux délimitations qui existaient alors, en y apportant quelques modifications inévi-

tables amenées par les événements ou exigées par la satisfaction des couronnes. Le nombre des États de l'Empire fut fixé à trois cent quarante-trois, savoir, cent cinquante-huit souverainetés séculières, cent vingt-trois souverainetés ecclésiastiques, et soixante-deux villes impériales. La chambre impériale dut être composée de vingt-six membres catholiques et de vingt-quatre protestants. Toutes ces conditions, même celles auxquelles l'Empire était seul intéressé, furent stipulées sous la garantie des puissances belligérantes.

Ainsi le traité de Westphalie termina une longue guerre et donna à l'Allemagne une longue paix. Les différents intérêts, religieux ou politiques, dont la complexité fait comprendre la difficulté des négociations, reçurent tous une satisfaction telle quelle. Mais il n'y eut guère au fond que les concessions faites à la France et à la Suède qui pussent être regardées comme apportant des changements considérables. Ni l'organisation ni les lois de l'Empire ne furent sensiblement modifiées; la puissance impériale et la maison d'Autriche restèrent à peu près ce qu'elles étaient avant la guerre. L'Autriche, lasse et momentanément épuisée comme les autres États allemands, se recueillit et refit comme ces États ses forces en silence, pour lutter un jour avec eux contre l'ambition de Louis XIV.

La nouvelle de la conclusion du traité d'Osnabruck ne produisit pas un grand effet en France, par la raison que la paix avec l'Empire était préparée depuis deux ans, et que cette paix séparée ne terminait pas la guerre engagée avec l'Espagne, guerre qui se faisait non pas sur un point, mais sur trois points à la fois, dans les Pays-Bas, en Catalogne et en Italie, et dont on n'avait plus aucune raison d'espérer la fin. Le traité de Westphalie passa donc peu aperçu, surtout à Paris, où régnaient d'autres préoccupations. L'opinion la plus répandue était que Mazarin perpétuait la guerre, comme il avait perpétué le congrès, pour se maintenir au pouvoir en se rendant nécessaire, et pour augmenter sa fortune particulière à la faveur du désordre financier.

XV. — Le 30 octobre 1648, immédiatement après la déclaration et la paix, la cour revint à Paris.

Elle y fut troublée par une querelle qui s'éleva entre le duc d'Orléans et le prince de Condé. Gaston d'Orléans était toujours le même, c'est-à-dire ombrageux et gouverné par des favo-

ris. Il redoutait l'ambition des Bourbons et la gloire du jeune vainqueur de Rocroy et de Lens, que les courtisans portaient aux nues. Il était gouverné alors par l'abbé de la Rivière, que Mazarin avait su s'attacher et flatter habilement; il demanda pour cet abbé le chapeau de cardinal. La maison de Bourbon le demanda de son côté pour un des siens, le prince de Conti, qui devait passer le premier en sa qualité de prince du sang.

Mazarin cherchait d'autant mieux à ménager Condé qu'il lui avait déjà refusé l'amirauté de France pour ne lui laisser que le gouvernement de la Bourgogne, héritage de son père, avec celui de quelques places particulières. Le duc d'Orléans prétendit qu'il regarderait une préférence donnée au prince de Conti comme une injure personnelle. L'affaire eût eu peu d'importance si l'on eût été dans des temps moins troublés et si les grands n'eussent pris parti. Mais on fut sur le point de se diviser. « Les uns, dit madame de Motteville, allèrent en Orléans et les autres en Condé. » La reine et Mazarin ne pouvaient avoir aucune confiance dans le duc d'Orléans. Condé ne leur inspirait guère moins d'appréhensions; on lui reprochait d'affecter des airs de héros. Mazarin, passé maître dans l'apaisement de ces querelles, auxquelles les gens de cour s'intéressaient bien plus qu'aux affaires étrangères et aux délibérations du Parlement, parvint à satisfaire les prétentions rivales. Il présenta Conti pour un chapeau de cardinal, que le Pape refusa de donner, et il indemnisa l'abbé de la Rivière par le titre de ministre d'État avec un siége au conseil. Il calma aussi les Vendôme, qui s'étaient offerts pour soutenir le duc d'Orléans; il flatta leurs espérances et leur promit de laisser en liberté le duc de Beaufort, récemment évadé du château de Vincennes.

Paris changea peu d'aspect, malgré le retour de la cour. La misère était la même et l'incertitude subsistait. Les cours souveraines conservaient leurs défiances. La chambre des comptes et la cour des aides voulurent examiner la déclaration royale du 25 octobre en ce qui les concernait. Le Parlement se montra jaloux de la faire exécuter. Il prétendit prendre des mesures pour régler les passages des troupes, qui foulaient le peuple. Il protesta contre un accord du gouvernement et de la cour des aides, qui étaient convenus de surseoir pendant six mois à la promesse de ne pas affermer la taille à des partisans. Quant à la situation financière, elle n'était plus tolérable. Le maréchal de la Meilleraye accusait pour l'année un déficit de vingt-quatre

millions. Le manque d'argent avait obligé d'arrêter la campagne de Flandre et de lever le siége de Crémone. On craignait un soulèvement de la Catalogne, et on était dans l'impossibilité de licencier l'armée de Turenne, composée en partie d'Allemands, faute de pouvoir la payer.

Ce n'était pas l'attitude du Parlement qui devait causer à la cour le plus d'inquiétude. Le Parlement craignait le désordre, et malgré la conviction où il était de son droit, malgré la vivacité regrettable des passions soulevées dans les chambres des enquêtes, il se montrait facilement consterné quand il voyait le gouvernement prendre des mesures de rigueur ou de défiance[1]. Ce qui était plus grave, c'était l'attitude du peuple, ouvertement hostile au cardinal et à la reine. Paris s'était divisé en deux partis, celui des Mazarins et celui des Frondeurs. Or le second était infiniment plus nombreux, car c'était celui de l'opposition, et l'opposition était générale. La Fronde était devenue une passion et une mode. Les frondeurs se livraient sur toutes choses à des plaisanteries et des moqueries dont il ne faut pas que l'apparente gaieté nous trompe. On imprima, on fit circuler contre Mazarin et contre la reine même des pamphlets de la dernière violence, pamphlets que la police poursuivit sans réussir à les faire disparaître. « Ces insolences, dit madame de Motteville, faisoient horreur à la reine, et les Parisiens trompés lui faisoient pitié. »

La cour finit par se lasser d'attaques propres à la déconsidérer. La reine se crut obligée de sévir. Condé lui proposa d'occuper l'Arsenal, où le roi irait s'établir, la Bastille et l'île Notre-Dame, puis de placer les Parisiens entre deux feux, en mettant des canons dans la rue Saint-Antoine vers l'Arsenal, et dans la rue Saint-Honoré vers le Louvre, pour renverser les barricades si on en élevait[2]. Opposé par instinct aux prétentions du Parlement qu'il jugeait mal, élevé par tradition dans un dévouement absolu à la couronne, enfin plein de sa gloire militaire, et *habitué au bonheur,* comme dit Retz, le prince s'imagina sans peine que le rôle de conservateur ou de restaurateur de l'autorité royale lui était réservé. « Il avoit, disent les Mémoires du temps, l'air grand, la mine fière, ne connaissoit

[1] Retz croit qu'à ce moment, si la cour eût été habile et sincère, elle eût obtenu du Parlement ce qu'elle eût voulu.

[2] Mémoires de Montglat.

point le péril, et donnoit beaucoup au hasard[1]. » Rien ne lui paraissait plus aisé qu'une exécution militaire. La reine, moins belliqueuse, modifia ce projet. Elle voulut éviter une bataille ; elle crut qu'il lui suffirait de sortir de Paris, de l'entourer de soldats et de le prendre par la famine, pour l'amener à une prompte composition. Le duc d'Orléans eut encore quelque peine à adopter ce second plan ; il était timide et tenait à sa popularité, mais l'abbé de la Rivière l'entraîna. On s'imagina concilier ainsi les conseils de la vigueur et ceux de la prudence.

XVI. — Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, le roi et son jeune frère, la reine, le cardinal, le duc et les princesses d'Orléans, Condé avec la princesse sa mère et toute la maison de Bourbon, excepté la duchesse de Longueville, se trouvèrent au Cours-la-Reine, d'où la cour partit à quatre heures du matin en vingt carrosses. On se rendit au château de Saint-Germain, où l'on n'avait voulu faire aucuns préparatifs, de peur d'exciter des soupçons. Il était démeublé, tout y manquait, même la paille. Aussi cette arrivée, ou plutôt cette fuite, donna-t-elle lieu à des scènes bizarres, dont le récit a égayé les Mémoires du temps.

La cour avait avec elle, outre Condé, quatre maréchaux, la Meilleraye, Gramont, du Plessis et Villeroy. Elle croyait que tous les grands viendraient la rejoindre. Le 7, la reine envoya au Parlement l'ordre de se transférer à Montargis. Elle déclarait avoir dû soustraire le roi aux complots formés par plusieurs de ses membres. Elle adressa la même déclaration au prévôt des marchands et aux échevins. Elle pensait que le Parlement éloigné, Paris ferait sa soumission.

En effet, la plupart des princes et des grands coururent à Saint-Germain, sans bien savoir encore la conduite qu'ils allaient tenir. Cependant la surprise en retint un certain nombre à Paris. Le coadjuteur eut soin de faire arrêter son carrosse pour ne pas s'y rendre. Les Parisiens, plus étonnés qu'effrayés, se hâtèrent de fermer les portes de la ville, moins pour éviter une attaque des troupes que pour retenir les personnages qui seraient tentés de suivre la cour.

Après un premier moment de trouble, le Parlement rendit les arrêts nécessaires pour assurer les approvisionnements, et

[1] Mémoires anonymes, attribués au marquis de Brégy.

défendit aux gens de guerre de s'approcher de Paris de plus de vingt lieues. Ces mesures prises, il résolut d'envoyer les gens du roi à Saint-Germain, pour supplier la reine d'informer contre ceux qui avaient calomnié les intentions de la compagnie, de nommer les prétendus coupables, et d'éloigner d'elle l'auteur de tout le mal, Mazarin. Les gens du roi n'ayant pas été reçus, la compagnie décida qu'elle ferait des remontrances. En attendant, dès le 8, elle déclara Mazarin perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'État, lui enjoignit de sortir de France, et ordonna au besoin de lui courir sus. La déclaration fut affichée et criée dans les rues de Paris. Les biens et les bénéfices du cardinal devaient être confisqués; ses meubles furent vendus à l'encan.

C'était la guerre. En conséquence, après d'inutiles démarches tentées à Saint-Germain par le corps de ville et la cour des aides, le prévôt des marchands, les échevins et le gouverneur, duc de Montbazon, s'associèrent avec les cours souveraines pour constituer une sorte de gouvernement provisoire, avec des chambres, chargées, l'une des finances, l'autre des dépêches, une troisième des passe-ports, etc. On avait commencé par mettre les gardes bourgeoises sur pied. On leva des soldats. Le Parlement se taxa lui-même, vota une contribution publique, et fit appel aux dons volontaires. L'archevêché, dirigé par le coadjuteur, et le clergé de Paris, dont Gondi s'était toujours efforcé de s'assurer les bonnes grâces, autorisèrent par leur adhésion muette une résistance qu'on ne regardait nullement comme une rébellion; elle était entreprise *au nom du roi*.

Il fallait à cette armée des officiers et des chefs. On ne tarda pas à en trouver. Beaucoup de nobles, atteints dans leur fortune par le non-payement des rentes et des obligations de l'État [1], étaient de dépit prêts à se jeter dans la Fronde. Plusieurs des grands personnages qui avaient d'abord suivi la cour à Saint-Germain s'empressèrent de la quitter, poussés par le mécontentement, l'ambition ou les passions les plus contradictoires. Ils revinrent l'un après l'autre offrir leurs services aux Parisiens. Le duc d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, arriva le premier et se présenta pour commander les forces de la ville. Le prince de Conti, frère de Condé, arriva vingt-quatre heures

[1] Mémoires de Montglat.

après, et réclama en vertu de sa naissance le titre de généralissime ; il était contrefait, sans esprit, mécontent de son frère, qui le traitait en enfant et qui voulait le condamner à être d'Église ; il cédait aux sollicitations de sa sœur la duchesse de Longueville, ennemie déclarée de la cour. A défaut d'autre mérite, il était prince du sang, et à ce titre il avait, comme dit Retz, la valeur d'un zéro qui multiplie. Le 11 janvier, le Parlement lui décerna le commandement en chef, en lui donnant pour lieutenants les ducs d'Elbeuf et de Bouillon, et le maréchal de la Mothe. Bouillon espérait recouvrer à la faveur de la guerre sa principauté de Sedan. Le maréchal de la Mothe, rendu à la liberté depuis plus d'un an, cherchait à se venger de sa disgrâce ; tous deux cédèrent aux conseils du duc de Longueville, irrité contre Mazarin parce qu'il avait refusé de joindre deux forteresses à son gouvernement de Normandie. Longueville lui-même était conduit par la duchesse, et celle-ci, entraînée par le prince de Marsillac, son amant, se précipitait tête baissée dans un parti dont elle s'imaginait être l'héroïne, mais dont elle fut plutôt, comme Retz le dit, l'aventurière. Enfin le 13, le duc de Beaufort, que ses manières et son langage populaires firent appeler par ses ennemis le *roi des halles,* accourut à son tour, et fut relevé par le Parlement des condamnations portées contre lui.

En peu de jours la Fronde eut un état-major brillant, qui parut élever ses espérances ; car il n'y avait guère que la noblesse qui pût entreprendre et conduire une guerre. D'un autre côté la présence de cette noblesse pouvait ôter au mouvement son caractère populaire. Le peuple, aussi défiant des grands que de la cour, fut à la fois satisfait et alarmé. Si la présence du frère et de la sœur de Condé à la tête du parti fut célébrée comme un triomphe, elle inspira des inquiétudes naturelles. Les princes qui étaient entrés dans la Fronde convinrent que, pour calmer ces défiances, les duchesses de Longueville et de Bouillon, portant les couleurs de Paris, iraient s'établir à l'hôtel de ville avec leurs enfants et y demeureraient comme en otage. Elles s'y rendirent en effet, saluées par les acclamations populaires ; elles ne tardèrent pas à s'y voir entourées d'une cour aussi joyeuse que nombreuse. C'étaient des réceptions perpétuelles ; le soir les grands seigneurs *donnaient les violons,* et venaient danser en costume militaire au milieu des échevins et des bourgeois. La duchesse de Longueville, qui accoucha d'un

fils peu de jours après, voulut que la ville de Paris en fût la marraine.

Les Parisiens mirent sur pied quatorze mille hommes et quinze cents chevaux, s'emparèrent de la Bastille et de l'Arsenal, qui leur fournirent des armes, retranchèrent les faubourgs, saisirent l'argent des caisses publiques, et réunirent des approvisionnements, en dépit de l'armée royale, qui, maîtresse de Saint-Cloud et de Saint-Denis, occupait encore les abords des rivières, Lagny, Corbeil, Poissy et Pontoise. Le Parlement déclara qu'il prenait les armes *au nom du roi*, pour accomplir un devoir. Il rédigea des remontrances dans ce sens, et il adressa une lettre-circulaire aux autres parlements, tant pour exposer sa conduite que pour solliciter leur concours. Le 20 janvier, la ville de Rouen, entraînée par le duc de Longueville, refusa de recevoir le comte d'Harcourt, envoyé de la reine. Les parlements d'Aix et de Rouen envoyèrent des députés à celui de Paris, qui se les associa par deux arrêts d'union, l'un du 28 janvier, l'autre du 7 février. La reine, de son côté, écrivit aux grands qui avaient pris parti dans la Fronde. Elle leur fixa pour revenir à elle un délai, passé lequel ils devaient être déclarés criminels de lèse-majesté.

Les Parisiens étaient obligés de faire des sorties pour ramener des convois. Les premières furent médiocrement heureuses et fournirent aux partisans du roi un texte d'inépuisables plaisanteries ; en revanche, le duc de Beaufort, qui eut plus de succès, fut célébré par le peuple comme un libérateur. Cependant Condé, voulant profiter de la supériorité de son armée sur des troupes formées à la hâte et au hasard, prit brusquement l'offensive. Les Frondeurs avaient placé un fort détachement vis-à-vis de Charenton, dont il leur importait de rester maîtres, et ils l'avaient tant bien que mal entouré de retranchements. Condé attaqua la position le 8 février en plein jour. L'action fut sanglante ; elle coûta la vie au marquis de Châtillon, son lieutenant général, et à Clanleu, qui commandait les Parisiens. Ces derniers furent délogés, convaincus de l'inégalité de leurs forces, et mis hors d'état de prolonger la guerre.

Or, la guerre était loin de plaire à tout le monde. La grande majorité des membres du Parlement la déploraient, et quoique décidés à faire observer les déclarations obtenues, ne désiraient que le retour de l'ordre et de la légalité. Tout en imputant les derniers événements aux fautes de la cour, ils faisaient des vœux

pour une transaction. Ils n'avaient point de goût pour l'agitation populaire, moins encore pour les intrigues des grands, qui tendaient à substituer des questions d'intérêt privé à une question d'intérêt public. Les chefs de la compagnie, les Molé, les Talon, les de Mesmes, ne voulaient que rétablir l'équilibre des pouvoirs. Il s'emparèrent de l'espèce de panique causée par le combat de Charenton pour pousser à une réaction pacifique.

La mort de Charles Ier, exécuté à Londres le 9 février, ne contribua guère moins à favoriser cette réaction. On comprit qu'on allait être placé entre les excès d'une révolution populaire et le danger d'une réaction militaire ; que d'une manière ou d'autre l'ordre légal succomberait. L'avocat général, Omer Talon, proposa d'envoyer une députation à la reine.

La reine et Mazarin n'étaient pas plus portés à pousser les choses à l'extrémité. Anne d'Autriche pensa que la victoire de Charenton lui permettrait de faire la loi au Parlement. Un héraut du roi se présenta, le 12 février, aux portes de Paris. Les échevins et les autres membres du conseil de la ville refusèrent de le recevoir, parce qu'ils ne voulaient être traités ni en souverains ni en ennemis ; seulement ils profitèrent de cette circonstance pour envoyer à Saint-Germain des députés chargés d'expliquer leur conduite et de demander pour eux des passeports, si la reine consentait à les recevoir.

Les généraux et les grands seigneurs entrés dans la Fronde connaissaient les dispositions du Parlement, et cherchaient d'autres appuis. Ils ne négligeaient rien pour entretenir les passions belliqueuses du petit peuple ; ils employaient dans ce but des gazetiers et surtout des chansonniers ; les chansons étaient une arme de parti ; elles tenaient la place que les journaux ne remplissaient pas encore. En outre, les Frondeurs attendaient les auxiliaires qu'ils avaient cru trouver dans les provinces, mais ceux-ci n'arrivaient pas. Ils comptaient sur Turenne, qu'on savait s'être prononcé contre Mazarin à la sollicitation de son frère le duc de Bouillon ; il est vrai qu'ils étaient sans nouvelles de lui. Ils songeaient enfin à s'allier à l'Espagne. Cette alliance ne leur inspirait aucun scrupule ; plusieurs d'entre eux avaient servi dans les armées espagnoles. On savait toutefois que les souvenirs de la Ligue et des Seize n'étaient pas oubliés, que ce serait là un moyen impopulaire et propre à fortifier le parti du roi. Les seigneurs qui étaient en correspondance avec l'Espagne firent comparaître devant le

Parlement un héraut prétendu de l'archiduc, apportant des propositions de paix. Le Parlement refusa de traiter avec cet agent et ne l'admit à sa barre que pour le renvoyer à la reine. Dans ces conditions, les grands résolurent de faire sortir leurs troupes de Paris et de se tenir sur la réserve, en séparant leur cause de celle du Parlement et de la ville.

XVII. — Les envoyés du Parlement convinrent avec la reine et le cardinal des conditions d'une conférence qui se tiendrait à Ruel. La reine désigna pour y prendre part le duc d'Orléans, Condé, Mazarin, le chancelier, le surintendant maréchal de la Meilleraye, d'Avaux, l'abbé de la Rivière, les secrétaires d'État Letellier et Brienne. Les Parisiens furent représentés par le prévôt des marchands, les échevins et une députation des cours souveraines. Les généraux de la Fronde s'abstinrent d'y prendre part. Le choix des députés n'eut pas lieu sans trouble, car le peuple ne voulait pas qu'on traitât avec Mazarin depuis l'arrêt rendu contre lui. Mais Molé montra une grande fermeté; il résista aux menaces et représenta qu'on ne pouvait obliger la reine à renvoyer son ministre. Outre que cette exigence eût amené la rupture immédiate des négociations, les chefs du Parlement reconnaissaient qu'Anne d'Autriche n'eût pu l'accepter *sans grande conséquence*. Il semble qu'après avoir cédé de plus ou moins bonne grâce aux passions déchaînées contre Mazarin, ils fussent maintenant effrayés de leur œuvre, de l'exemple que leur donnait l'Angleterre, et du danger qu'il y avait à changer les conditions de l'exercice des pouvoirs de la couronne. Jamais roi de France ne s'était laissé imposer le choix de ses ministres [1].

La conférence s'ouvrit à Ruel le 4 mars. La cour commença par poser des conditions fort dures. Elle voulait que le Parlement vînt à Saint-Germain faire amende honorable et enregistrer la déclaration qui lui était dictée; elle exigeait aussi que les assemblées de toutes les chambres réunies cessassent d'avoir lieu pendant une année au moins. Les députés repoussèrent ces conditions, mais de manière à ne pas rompre les négociations, car ils espéraient en obtenir de meilleures. On sentait de part et d'autre la nécessité d'un prompt rapprochement. On commença par convenir d'une trêve de quelques jours, pendant laquelle on laisserait entrer des blés à Paris.

[1] Talon, Mémoires, p. 356.

Dès le moment où la conférence fut ouverte, la Fronde acheva de se désorganiser. La haute bourgeoisie soutint le Parlement et refusa de payer des contributions pour prolonger une guerre sans issue. Les partisans secrets du roi commencèrent à se déclarer et cherchèrent à agir sur le peuple.

Les généraux seuls s'opposaient à un traité, de peur de voir sacrifier les intérêts pour lesquels ils avaient pris les armes. Les seigneurs qui étaient entrés dans la Fronde à leur suite, c'étaient en général les plus turbulents et les plus remuants, appuyaient cette résistance. Beaufort et les anciens importants essayèrent de galvaniser le parti. Mais tous ces personnages étaient eux-mêmes très-divisés et ne savaient quelle conduite tenir. Chacun avait ses intérêts particuliers, sans qu'aucune idée commune les réunît. Le mot de réformation du royaume, dont tout le monde se servait, n'était en réalité qu'un mot de passe. Le coadjuteur avait bien conçu l'idée plus ou moins vague de constituer une monarchie tempérée [1], mais il avait trop de mobilité dans l'esprit pour s'attacher fortement à une pensée. Il était d'ailleurs trop ambitieux pour ne pas se ménager des voies de retour quand il paraissait prendre un parti décidé, et trop profondément dépourvu de scrupules pour ne pas préférer les routes obliques au droit chemin. Son goût d'intrigue, sa manie de comploter, son mépris aristocratique pour le Parlement dont il comprenait à merveille le rôle embarrassé, et pour le peuple dont il ne voulait se servir que comme d'un instrument, la fécondité de ses inventions par laquelle il s'abusait lui-même, d'autres passions plus mesquines encore le précipitaient tour à tour dans une foule de combinaisons peu praticables. Les grands, qu'il se vantait de diriger, finirent par convenir qu'ils laisseraient agir le Parlement, qu'ils retireraient leurs troupes de Paris pour les établir dans un camp retranché, et qu'ils signeraient un traité avec l'Espagne, afin d'obtenir ensuite de meilleures conditions. Ils comptaient encore sur Longueville et la Trémouille, qui promettaient de leur amener des troupes de Normandie et de Bretagne, et sur Turenne, qu'on continuait de croire maître de son armée.

La conférence aboutit à la paix de Ruel, qui fut signée le 11 mars entre le roi et le Parlement. Molé et les négociateurs

[1] Retz expose dans ses Mémoires la nécessité d'un parlement, non pour gouverner, mais pour maintenir le mouvement régulier de la monarchie, comme le balancier d'une horloge.

étaient autorisés à traiter avec la cour, non avec Mazarin. On prit un biais, et le secrétaire d'État Letellier servit d'intermédiaire. Il fut décidé que les hostilités cesseraient immédiatement ; que le Parlement irait enregistrer la déclaration à Saint-Germain ; qu'aucune assemblée générale des chambres ne se tiendrait avant la fin de l'année ; que tous les arrêts rendus et toutes les déclarations royales publiées pendant la guerre seraient réciproquement annulés ; que la ville licencierait ses troupes et que le roi retirerait les siennes ; que la milice bourgeoise serait désarmée ; que les princes et les grands entrés dans la Fronde auraient un délai pour faire leur soumission, moyennant quoi ils conserveraient leurs gouvernements et leurs dignités ; que le roi retournerait à Paris ; enfin qu'il pourrait contracter pendant deux ans tous les emprunts qu'il jugerait opportuns, pourvu que le taux n'en fût pas supérieur au denier douze. Mazarin insista sur ce dernier point, parce qu'il tenait à se réserver les moyens de soutenir la lutte contre l'Espagne. On contenta les parlements d'Aix et de Rouen en supprimant les nouveaux offices dont ils s'étaient plaints, et l'on promit de décharger les contribuables de Paris et des environs.

Le surlendemain, 13, Molé rentra dans Paris. Les gardes bourgeoises l'escortaient, mais il entendit sur son passage le peuple ameuté par les généraux crier qu'il avait trahi en traitant avec *le Mazarin*. Arrivé au Palais, il y trouva le prince de Conti et les généraux, qui lui reprochèrent d'avoir conclu sans eux. Il leur répondit en les accusant à son tour d'avoir traité avec l'étranger ; il les obligea de déclarer qu'ils accepteraient la paix de Ruel, sauf à envoyer des négociateurs pour obtenir la satisfaction de leurs intérêts particuliers. Le peuple armé s'agitait en tumulte autour de la salle. On entendait des menaces de mort, même des cris de *république*. Molé reçut le conseil de fuir. Il répondit : « La cour ne se cache jamais, » et il sortit avec un sang-froid intrépide, en faisant marcher devant lui le coadjuteur et le duc de Beaufort. On le menaça du couteau. Il montra une fermeté inébranlable et un *grand cœur*, auquel ses adversaires ne purent s'empêcher de rendre hommage.

Les jours suivants, il fit connaître au Parlement le résultat des conférences et les articles de Ruel. Le Parlement, ayant examiné ces articles, arrêta qu'on demanderait la réformation de quelques-uns d'entre eux et la satisfaction des princes. Le coadjuteur et les généraux s'efforcèrent inutilement de contes-

ter la plupart des points convenus. Ils auraient voulu au moins obtenir que l'arrêt de bannissement rendu contre Mazarin fût maintenu. Ils n'y parvinrent pas.

De nouveaux envoyés se rendirent à Saint-Germain pour obtenir ces modifications et ces additions au traité. Mais, outre les négociations officielles, il y en eut d'autres. Les généraux avaient tous à Saint-Germain des agents particuliers, que madame de Motteville appelle des députés *à basses notes*. Quelques-uns des grands avaient déjà fait leur paix avec la cour. Chacun voulait mettre sa soumission à un haut prix. Chacun avait, comme les chefs de la Ligue sous Henri IV, outre les conditions publiques, ses exigences personnelles, souvent secrètes. Bouillon prétendait recouvrer Sedan ; Beaufort et les Vendôme réclamaient l'amirauté et le gouvernement de Bretagne ; Longueville exigeait deux places fortes en Normandie ; d'autres, des charges, des dignités, des titres ; plusieurs, des tabourets pour leurs femmes. La liste de ces réclamations était longue et de nature à effrayer le Parlement. Les généraux, pour en atténuer le mauvais effet, crurent devoir déclarer le 20, par l'organe du prince de Conti, qu'ils les abandonneraient si la cour sacrifiait Mazarin, contre lequel ils étaient obligés de stipuler des garanties. Mais Molé et les autres représentants du Parlement refusèrent de compliquer les négociations en demandant la retraite du cardinal, que la reine n'accorderait pas, et en soutenant des exigences particulières pour lesquelles les seigneurs traitaient séparément. Ils aimaient mieux se réconcilier avec Mazarin que demeurer les alliés de la Fronde, et ils étaient aussi irrités que la cour des correspondances du parti avec l'Espagne. La reine, connaissant ces dispositions, fit aux articles du traité les changements que le Parlement demandait.

Le 30 mars, Molé et les négociateurs rentrèrent à Paris. Le 31, les généraux se plaignirent qu'on n'eût pas tenu compte de leurs réclamations. Molé répondit en faisant lire le mémoire de leurs demandes, dont l'exagération causa les plus violents murmures. Le 1er avril, il lut la réponse de la reine. Anne d'Autriche publiait une amnistie générale, consentait à rétablir chacun dans ses biens, honneurs, charges et gouvernements, et à payer aux grands ce qui leur était légitimement dû. Elle disait leur accorder tout ce qui était *de justice,* en se réservant ce qui était *de grâce*. Elle faisait toutefois quelques faveurs aux Vendôme, et des promesses aux ducs d'Elbœuf, de Bouil-

lon et de Longueville. Elle n'exigeait plus du Parlement ni qu'il vînt à Saint-Germain enregistrer la déclaration, ni qu'il cessât ses assemblées. On fixait à vingt-quatre millions de livres le maximum de la somme qu'on se réservait d'emprunter en deux ans. On renonçait même à ôter la Bastille aux gardes parisiennes.

Le Parlement s'empressa de licencier ses troupes, dont cinq régiments passèrent à la solde du roi. Il s'estima heureux de sortir ainsi d'une situation sans autre issue, contraire à ses traditions, et qui le livrait à la merci des généraux ou de la populace. Beaucoup de ses membres en étaient venus à regretter la persévérance qu'ils avaient mise l'année précédente à lutter contre le gouvernement [1]. La haute bourgeoisie était dans les mêmes sentiments. « Le Parlement et le peuple, dit la Rochefoucauld, reçurent l'amnistie, épuisés de tant de dépenses mal employées, et se défiant presque également de la capacité et de la bonne foi de la plupart des généraux. » Guy Patin, organe de la bourgeoisie, disait au sujet de la paix : « Le roi en aura l'honneur et nous le profit. » La cour ne se félicita guère moins. Elle voulait profiter de la division de ses ennemis et de la réaction qui se manifestait dans la bourgeoisie. Elle aimait mieux céder au Parlement qu'aux grands seigneurs de la Fronde ; elle se réservait de marchander ces derniers et de leur faire la loi. Elle comprenait aussi le besoin d'arrêter une guerre qui menaçait de s'étendre au royaume entier ; déjà les provinces s'agitaient, et plusieurs villes, comme Reims, Tours et Poitiers, s'étaient déclarées pour la Fronde. Enfin, Mazarin était décidé à empêcher l'Espagne de se prévaloir de nos troubles. Il tenait à se réserver au début de la campagne le champ libre pour ses plans de guerre et de politique extérieure, et il n'était pas fâché non plus de mettre un terme à l'espèce de protectorat hautain que Condé s'arrogeait à son égard.

Le Parlement ayant obtenu toutes les concessions qu'il voulait, et la reine gardant son ministre, estimèrent sortir honorablement de la lutte. Il n'en fut pas de même des généraux de la Fronde. Les ducs de Beaufort et de Bouillon se récrièrent contre les conditions qu'on leur faisait, bien que la cour les jugeât exorbitantes. Les grands restés fidèles au roi se récrièrent à leur tour contre des faveurs accordées à la rébellion. On ne

[1] Omer Talon, p. 356.

pouvait s'empêcher de comparer le traité de Ruel avec ceux qui avaient été signés sous la régence de Marie de Médicis. On disait que les Frondeurs voulaient toute la France, que le roi achetait la paix de ses sujets, et que ceux-ci se disputaient les lambeaux des libéralités royales [1].

Malheureusement la cour ne cessait pas d'être le théâtre des intrigues les plus mesquines; les calculs personnels y faisaient tout. La raison qui décida le duc d'Orléans à signer la paix fut que l'abbé de la Rivière espérait obtenir plus facilement par ce moyen que le prince de Conti renonçât à solliciter le chapeau.

XVIII. — Les politiques, sans se faire illusion sur la valeur du traité de Ruel, s'imaginèrent que la paix durerait « par la nécessité et l'impuissance ». « C'est, dit la Rochefoucauld, l'air de notre nation de rentrer dans son devoir avec la même légèreté qu'elle en sort, et de passer en un instant de la rébellion à l'obéissance. » Les seigneurs et les grandes dames de la Fronde reparurent successivement à Saint-Germain pour y solliciter les grâces que la reine avait réservées. L'ordre se rétablit partout, excepté dans la Provence et la Guyenne, agitées par des motifs particuliers. Les ducs de Longueville et de la Trémouille se soumirent. Quant à Turenne, son armée, travaillée par les agents royaux, s'était soulevée contre lui; Rosen et d'Erlach l'avaient conduite à Mazarin. Il s'était vu réduit à se sauver en Hollande, lui sixième.

Le duc d'Orléans et les princes revinrent les premiers à Paris; ils y furent bien accueillis, sauf Condé, que ses rodomontades avaient rendu peu populaire. La cour s'empressa moins d'y rentrer; en quittant Saint-Germain, elle passa par Compiègne et par Amiens, sous prétexte de se trouver plus à portée du théâtre de la guerre. Mazarin attachait beaucoup d'importance à la campagne de cette année. Elle fut cependant peu heureuse. Les Espagnols entrèrent à Ypres le 8 mai; les Français, commandés par le comte d'Harcourt, entreprirent inutilement le siége de Cambray, qu'ils durent lever le 27 juin.

La cour ne revint à Paris que le 18 août, après avoir laissé aux esprits émus le temps de se calmer. On célébra les fêtes ordinaires des entrées royales. La reine, le roi, le cardinal lui-même, furent acclamés. Mazarin fut l'objet de démonstrations éclatantes, que ses adversaires, il est vrai, soutinrent avoir été

[1] Madame de Motteville.

payées. On disait de lui qu'il était toujours cardinal, mais plus Mazarin. Louis XIV, alors âgé de onze ans, se rendit à cheval du Palais-Royal à l'église des Jésuites, dans le faubourg Saint-Antoine, et traversa la ville au milieu des applaudissements.

Cependant les nuages étaient loin d'être dissipés. Il y avait plus de lassitude que de confiance. Les embarras financiers restaient les mêmes. Les tailles, les gabelles, les aides ne se payaient plus dans un rayon de vingt lieues autour de Paris. Les nouvelles des provinces étaient mauvaises. Le Languedoc, le Dauphiné, prétendaient maintenir leurs priviléges et s'opposer à la présence des soldats du roi. Le parlement d'Aix, appuyé par la noblesse, le clergé et la haute bourgeoisie de la Provence, repoussait avec énergie les façons d'agir trop absolues du gouverneur, le comte d'Alais. L'agitation du pays dura plusieurs mois, et il fallut d'importantes concessions pour la calmer. Dans la Guyenne, c'était pis encore ; le parlement de Bordeaux en était venu à des hostilités déclarées contre le gouverneur, le duc d'Épernon, qui prétendait bâtir de nouvelles forteresses. Ces hostilités, arrêtées au mois de mai par la médiation de l'archevêque, recommencèrent au mois d'août. Épernon ayant fait tirer sur la ville par la garnison du château Trompette, les Bordelais coururent aux armes, battirent ses soldats, refusèrent d'écouter le maréchal du Plessis, envoyé du roi, assiégèrent le château Trompette, et finirent par s'en emparer.

Paris était plus calme ; cependant il s'y élevait encore des querelles journalières entre les *Frondeurs* et les *Mazarins*. Beaufort et les jeunes seigneurs de son parti ne voulaient pas laisser aux Mazarins le haut du pavé. Ce n'était qu'une suite d'insultes, de défis, de duels et de batteries. La reine et le Parlement craignaient de compromettre leur autorité en s'en mêlant ; les ambitieux ou les habiles, comme le coadjuteur, savaient en profiter pour entretenir l'agitation des esprits. Les mazarinades ne cessaient pas. Le Parlement voulut en poursuivre les auteurs ; ses velléités de rigueur causèrent presque une émeute.

Jusque-là Mazarin avait affecté le désintéressement, et paru négliger de s'assurer des places fortes ou des alliances. Éclairé par ses derniers périls, il changea de système ; il voulut assurer sa fortune par les mêmes moyens que Richelieu. Depuis deux ans il avait fait venir de Rome ses sept nièces, dont l'aînée avait

alors quinze ans ; il songea à en marier deux, l'une au duc de Candale, fils du duc d'Epernon, l'autre au duc de Mercœur, l'aîné des Vendôme, espérant s'attacher ainsi deux maisons à qui il donnerait en dot des gouvernements et des places. La plupart des anciens Frondeurs s'alarmèrent de ces prétentions, propres à fortifier un ministre qu'ils regardaient toujours comme un ennemi. Mais Condé s'en alarma encore davantage.

Condé prenait ce que madame de Motteville appelle des airs victorieux ; il se regardait comme l'arbitre de la faveur ; il ne cherchait à plaire à personne, et se faisait suivre d'une cour de jeunes gens qui affectaient comme lui une attitude militaire ; on les appelait *les petits-maîtres*. Il était fier, inquiet, chagrin, irrité des jalousies qu'il inspirait. Tantôt il se retirait dans son gouvernement de Bourgogne, mécontent ou jouant le mécontentement ; tantôt il revenait avec la prétention de diriger la cour, contredisant le cardinal, soutenant sans beaucoup de raison en Provence le comte d'Alais contre le Parlement, et en Guyenne le Parlement contre Épernon. Conseillé par sa sœur, la duchesse de Longueville, qui avait repris sur lui son ancien ascendant, il affectait de témoigner à Mazarin des mépris qui, dit madame de Motteville, étaient alors une mode, et d'exiger des satisfactions ou des grâces pour ses parents ou ses amis.

Il prenait en main les intérêts de tous les seigneurs qui adressaient des réclamations à la cour, particulièrement ceux des Frondeurs. Il voulait absolument pour le duc de Longueville les deux places de Pont-de-l'Arche et du Havre, que le cardinal avait refusées, mais que Longueville soutenait lui avoir été promises par le traité de Ruel. Le 18 septembre, il eut une querelle avec le cardinal dans la chambre même de la reine ; tous les Mémoires du temps rapportent qu'il sortit en lui disant : « Adieu, Mars. » On crut à un éclat. Mais un éclat, c'était la guerre civile. Tous ceux qui pouvaient l'empêcher y travaillèrent, surtout Mathieu Molé, convaincu de la nécessité de maintenir la paix. Quinze jours se passèrent à négocier un accommodement. Mazarin finit par céder le Pont-de-l'Arche ; il dissimula son irritation ainsi que la reine, et un traité en forme, dont Molé eût la garde, fut signé le 2 octobre entre les deux rivaux. Le cardinal s'engageait à ne pas disposer de ses nièces, de l'amirauté, ni des charges les plus importantes, sans le consentement du prince.

Malgré cet accord et la satisfaction obtenue, Condé ne changea pas de conduite. « Il avoit, dit madame de Motteville, des conférences avec les plus dangereux esprits. Il pensoit à tout, écoutoit tout, et ne vouloit rien. » Une de ses exigences faillit soulever la noblesse. Il demanda le tabouret chez la reine pour la princesse de Marsillac et pour madame de Pons. Or le tabouret ne se donnait qu'aux princesses du sang et aux femmes des ducs et pairs. Déjà le titre de prince, avec les prérogatives qu'il conférait, était réclamé, sur des fondements plus ou moins sérieux ou contestables, par les maisons de Bouillon, de la Trémouille, d'Épernon et de Rohan ; déjà Mazarin au début de la régence avait augmenté le nombre des ducs à brevet. La noblesse, apprenant que la reine accordait le tabouret aux deux dames que patronait Condé, s'émut tout entière. Elle n'admettait pas qu'on établît des rangs dans son sein, et ne voulait reconnaître au-dessus d'elle que les princes du sang. Elle s'assembla d'elle-même plusieurs fois pour protester et défendre l'égalité originaire qui existait entre ses membres. Anne d'Autriche fit peu de difficulté de répondre à ses suppliques en retirant les tabourets.

Mais ces assemblées eurent un résultat plus important. Elles donnèrent lieu à ceux qui y assistèrent d'exprimer leur mécontentement contre les façons d'agir du prince, et de manifester sous toutes les formes de la soumission et du respect un esprit d'indépendance que les derniers événements rendaient naturel. La noblesse s'essayait à agir en corps. Elle sollicita et elle obtint le concours du haut clergé, qui lui appartenait presque en entier. Elle parla de réformation, elle prononça le nom d'états généraux. La cour avait songé durant la guerre de Paris à une convocation de ce genre ; on avait prétendu que c'était aux états, non aux compagnies souveraines, qu'il appartenait de présenter des projets de réformes. La noblesse releva le gant. Elle était jalouse du rôle que le Parlement venait de s'attribuer. Elle s'imaginait diriger les états, et s'emparer à son tour par leur moyen de l'action politique et de la popularité.

XIX. — Le maréchal de la Meilleraye remplissait mal les fonctions de la surintendance, et annonçait vouloir les quitter. On agitait depuis longtemps la question de son remplacement. On finit par rappeler Émery, qui fut réinstallé le 9 novembre. Émery ramena les partisans, c'est-à-dire le crédit. Son retour

fut salué par la même joie qui avait accueilli sa disgrâce. Il débuta par un emprunt, à l'aide duquel il rétablit une partie des payements supprimés.

On devait, d'après la déclaration d'octobre 1648, payer aux rentiers deux quartiers et demi. Ce payement, suspendu pendant la guerre de Paris, n'avait pas recommencé. Les fermiers des gabelles, sur lesquelles les rentes étaient assignées, objectaient qu'on avait pillé leurs magasins, et que le gouvernement leur avait demandé des avances extraordinaires. Les rentiers tinrent une assemblée à l'hôtel de ville pour protester. La chambre des vacations examina les objections des fermiers, et réduisit leurs obligations de moitié. Les rentiers mécontents se réunirent de nouveau, malgré le prévôt des marchands, firent du bruit, et résolurent de confier leurs intérêts à un syndicat élu de douze membres. Ils élurent parmi les syndics, chose difficilement évitable, des Frondeurs connus, comme le président Charton et Guy Joly, conseiller au Châtelet. Les syndics convinrent d'interjeter appel au Parlement de l'arrêt rendu par la chambre des vacations, et de poursuivre l'exécution de la déclaration d'octobre. Ils recherchèrent l'appui de Beaufort et du coadjuteur, et convoquèrent une nouvelle réunion qui compta plus de trois mille assistants.

Si leurs assemblées précédentes avaient été d'une légalité contestable, cette dernière était absolument illégale. Molé la traita de chambre des communes et l'interdit par un arrêt. On craignait qu'elle ne servît à ressusciter la Fronde [1]. Mais les rentiers étaient très-animés ; la défense de leurs intérêts lésés leur paraissait un droit inattaquable, et les syndics n'hésitèrent pas à faire opposition à l'arrêt.

Les rentiers étaient une puissance avec laquelle le gouvernement devait compter. Les Frondeurs ne pouvaient donc manquer d'exploiter une circonstance aussi favorable à leurs desseins. Beaufort et le coadjuteur pensèrent qu'il suffisait de laisser le mouvement suivre son cours. Mais les impatients et les conspirateurs ne jugèrent pas devoir se contenter de cette espèce d'abstention ; ils cherchèrent un moyen de soulever le peuple. Celui qu'ils employèrent fut un assassinat simulé sur la personne de Guy Joly, qui se prêta à la supercherie et qui s'en est vanté dans ses Mémoires. Le 11 décembre, comme il se rendait au Châtelet, un coup de pistolet fut tiré sur sa voiture. Le

[1] Mémoires de Guy Joly.

président Charton, apprenant cet attentat, se crut menacé, et courut armer la milice de son quartier, dont il était colonel; pendant ce temps, le marquis de la Boulaye, effrayé ou complice, courut Paris avec une quinzaine de cavaliers, et essaya de faire éclater une émeute. Soit défiance, soit toute autre cause, personne ne bougea, et le peuple ne prit parti d'aucun côté.

Le soir du même jour, un autre coup de pistolet fut tiré sur la voiture vide du prince de Condé. Jamais on ne put découvrir l'auteur ni le motif de ce second attentat [1]. Guy Joly et le président Charton ayant présenté leur plainte au Parlement et demandé une information, Condé suivit leur exemple, et le Parlement eut à faire deux enquêtes simultanées.

Condé ne manqua pas d'accuser les Frondeurs. Il avait été un des grands adversaires de l'assemblée des rentiers, et il croyait à une vengeance. Les Frondeurs eurent un moment d'épouvante; les plus compromis songèrent à prendre la fuite. Mais quand on informa contre eux, on ne trouva aucune preuve de leur complicité dans l'assassinat préparé contre le prince; tout se réduisit à des indices vagues et à des rapports d'agents de la police secrète. Les avocats généraux voulurent s'opposer à la mise en cause de Beaufort, du coadjuteur et de Broussel, demandée par Condé. Condé persista; le gouvernement, joyeux de le commettre avec les Frondeurs, appuya sa demande, et gagna le procureur général, dont les conclusions portèrent qu'ils seraient *assignés pour être ouïs*.

Le 22 décembre, toutes les chambres furent réunies pour juger ce double procès. Molé eût voulu empêcher l'assemblée, tant pour éviter une nouvelle agitation que pour accomplir la promesse faite à la reine, mais il eut la main forcée. L'assemblée eut lieu et les princes y assistèrent. Condé s'y rendit suivi de mille gentilshommes. Les chefs de la Fronde s'y présentèrent avec une suite de nobles et de bourgeois non moins nombreuse. Ils s'étaient décidés à marcher la tête levée. La ville entière était dans l'attente et même en armes. Le coadjuteur déclara se soumettre à la justice du Parlement, mais il contesta la légalité de la procédure; il soutint qu'on n'avait pas dû l'assigner sans preuves, et il attaqua la police secrète de Mazarin. Le

[1] On l'attribua naturellement aux Frondeurs. Les Frondeurs l'attribuèrent à Mazarin, sur un prétendu aveu de la Boulaye; toutefois l'allégation est très-invraisemblable; la plupart d'entre eux, et Joly lui-même, refusent d'y croire.

Parlement accueillit cette défense avec une faveur marquée, tout en refusant d'abandonner la procédure.

Ce n'était plus d'une simple enquête qu'il s'agissait, c'était d'une lutte ouverte entre Condé et les chefs de la Fronde, lutte dont le Parlement devenait l'arène. Les dispositions des juges en faveur de ces derniers n'étaient pas douteuses. Elles se manifestèrent par une demande de récusation du premier président, qu'on savait ennemi de Beaufort et de Gondi. Molé se retira; mais après que les causes de récusation eurent été discutées, la majorité des voix le rappela au fauteuil.

Condé, toujours dédaigneux de l'opinion et altier dans ses exigences, prétendait imposer sa volonté aux magistrats, comme il l'imposait à tout le monde. Il aurait voulu que Beaufort et Gondi quittassent Paris, et il s'emporta quand il apprit leur refus. Tout le monde était contre lui. Mazarin, qu'il avait humilié, laissait faire. La reine eût pu le défendre; au lieu de la ménager, il sembla prendre à tâche de la braver. Il reçut publiquement le marquis de Jarzé, qu'elle avait chassé de chez elle, et il fit célébrer malgré elle le mariage du duc de Richelieu avec madame de Pons, mariage par lequel il devenait indirectement maître du gouvernement du Havre, longtemps refusé aux siens. Anne d'Autriche, obsédée, envoya secrètement au coadjuteur par madame de Chevreuse, naguère rentrée en France, un billet pour lui offrir une entrevue. Gondi se rendit au Palais-Royal le 2 janvier 1650. Il vit la reine et Mazarin. L'arrestation du prince et de cinq autres personnes, Conti, Longueville, Bouillon, la Rochefoucauld et Turenne, fut convenue. On pouvait craindre que leurs partisans ne prissent les armes ou que le Parlement ne protestât, en vertu de la déclaration d'octobre contre les arrestations arbitraires. Gondi promit le concours des Frondeurs et fit espérer qu'on gagnerait le Parlement. Il stipula seulement l'amirauté pour les Vendôme, et des gouvernements ou de l'argent pour les autres chefs du parti. Restait à gagner le duc d'Orléans. Madame de Chevreuse en prit la charge; elle y réussit sans autre peine que celle de le brouiller avec l'abbé de la Rivière, alors étroitement engagé vis-à-vis du prince pour l'obtention du cardinalat.

Le 18 janvier, Condé, étant venu au conseil, fut arrêté avec Conti et Longueville par Guitaut, capitaine des gardes de la reine. Les trois prisonniers furent immédiatement conduits à Vincennes. Il n'y eut aucun désordre à Paris. Le bruit qu'on

fit courir de l'enlèvement du duc de Beaufort causa un instant quelque agitation, mais le duc monta à cheval et parcourut la ville toute la soirée avec des cavaliers portant des flambeaux; à sa vue l'émotion se calma. Anne convoqua au Palais-Royal une assemblée des grands où le Parlement eut sa place. Elle y fit lire une déclaration des motifs qui l'avaient obligée à ce coup d'État; tous ses griefs contre le prince y étaient soigneusement énumérés, toutefois elle n'articulait aucun fait de haute trahison. La majorité des membres du Parlement regrettait que la loi contre les arrestations arbitraires eût été violée, et qu'on les mît ainsi en contradiction avec eux-mêmes[1]; mais comme ils ne voulaient ni soutenir Condé ni rentrer en lutte avec la cour, ils acquiescèrent par leur silence.

Le 22, le Parlement déclara Beaufort, le coadjuteur, Broussel, et plusieurs autres accusés, renvoyés des fins de la plainte. Il ne retint qu'un petit nombre d'accusés subalternes, pour lesquels il désigna des juges. Un autre arrêt nomma une commission de dix-huit bourgeois chargée de défendre les intérêts des rentiers.

La duchesse de Longueville avait immédiatement pris la fuite, accompagnée du prince de Marsillac. Le duc de Bouillon partit pour le Limousin. Turenne quitta la Hollande, et alla se jeter dans Stenay, une des quatre places que Condé possédait sur la frontière de Champagne.

L'affluence des grands personnages à la cour, y compris les Frondeurs, et la facilité du succès obtenu, rassurèrent pleinement la reine et Mazarin. Le peuple et les soldats étaient pour eux[2]. Cependant ils ne voulurent pas laisser aux amis des princes et des officiers qui avaient servi sous Condé le temps de se fortifier dans les provinces. La duchesse de Longueville s'était présentée à Rouen, qui était du gouvernement de son mari; le parlement et le gouverneur de la ville refusèrent de la recevoir. La cour partit dès le 1er février pour la Normandie, et Rouen ouvrit ses portes au comte d'Harcourt, auquel Mazarin donna le gouvernement de la province. Le duc de Richelieu refusa également à la duchesse l'entrée du Havre, espérant par cet acte de fidélité rentrer en grâce auprès de la reine. Madame de Longueville essaya sans plus de succès de soulever la ville et les bourgeois de Dieppe. Elle se vit réduite à s'em-

1 Mémoires d'Omer Talon.
2 Mémoires de Montglat.

barquer pour la Hollande, d'où elle alla rejoindre Turenne à Stenay. La cour désarma sans peine Caen, le Pont-de-l'Arche et les autres places.

Au retour, Mazarin fit enregistrer au parlement de Paris une déclaration comminatoire contre le maréchal de Brézé, Bouillon, Turenne et le prince de Marsillac. On leur donna quinze jours pour faire leur soumission; passé ce délai, on devait les tenir pour criminels de lèse-majesté. La dignité de chancelier fut retirée à Séguier, dont on était las, et donnée à Châteauneuf; ce qui était d'ailleurs une satisfaction accordée à madame de Chevreuse et aux Frondeurs. Mazarin se croyait assez sûr de son pouvoir et de l'esprit de la reine pour ne plus redouter le nouveau chancelier, dont il appréciait la supériorité et les talents.

Le 5 mars, la cour partit pour la Bourgogne, où sa présence eut les mêmes effets qu'en Normandie. Lenet, agent de la maison de Condé, n'avait pu réussir à entraîner le parlement de Dijon dans une manifestation. Les places qui appartenaient aux serviteurs du prince se rendirent sans coup férir; une seule, Bellegarde (Seurre), fit quelque défense, mais capitula le 21 avril.

Ailleurs, il n'y avait eu de résistance qu'à Saumur, où le maréchal de Brézé fut désarmé sans plus de peine. Mazarin donna les gouvernements de Bourgogne et de Berry, qui avaient appartenu à Condé, au duc de Vendôme et au comte de Saint-Aignan, et celui de Champagne, qui avait appartenu au prince de Conti, au marquis de l'Hôpital. Marsin, qui commandait en Catalogne et qui était un des amis particuliers de Condé, fut arrêté et remplacé par le duc de Mercœur, nommé vice-roi.

XX. — Les princesses de Condé, la mère du prince et sa femme, Clémence de Maillé-Brézé, s'étaient retirées à Chantilly. Elles y tenaient une véritable cour, et correspondaient avec leurs amis. Des serviteurs d'un dévouement éprouvé, tels que Lenet, travaillaient pour elles. Mazarin, qui affectait d'éviter les sévérités inutiles, et que rassurait la facilité des soumissions obtenues en Bourgogne et en Normandie, se contenta d'abord de les surveiller de loin; cependant, au mois d'avril, il envoya à la jeune princesse l'ordre de se retirer en Berry avec le duc d'Enghien, son fils, âgé de sept ans. Lenet prévint l'ordre du cardinal. Il fit évader la princesse et la conduisit bien accompagnée au château de Montrond, près de Saint-

Amand, château garni de soldats et en état de soutenir un siége. Pendant ce temps, la princesse douairière se rendit à Paris et présenta au Parlement une demande pour la mise de ses enfants en liberté. Le duc d'Orléans soutint qu'elle était sortie de Chantilly contre la défense de la reine, qu'on ne pouvait par ce motif accueillir sa demande; toutefois, il assura qu'on la traiterait au mieux. En conséquence, la demande fut rejetée. Le parti de la cour et celui des anciens Frondeurs, également opposés au retour de Condé, obtinrent facilement la majorité des voix.

On savait d'ailleurs que les partisans des princes préparaient la guerre civile et s'alliaient aux étrangers. Turenne et madame de Longueville s'étaient fortifiés à Stenay. Turenne y signa le 20 mai un traité d'alliance avec le comte de Fuensaldagne, général de l'archiduc, et promit de se joindre à l'armée que les Espagnols organisaient pour rentrer en France. Quelques jours après, Mazarin, au retour de la Bourgogne, fit enregistrer l'arrêt définitif qui déclarait les rebelles criminels de lèse-majesté.

Mazarin croyait s'être assuré des Frondeurs par la communauté d'intérêts et par les faveurs. Il avait déjà donné les sceaux à Châteauneuf. Il donna au duc de Vendôme la surintendance de la navigation, et au président de Maisons, un de leurs anciens chefs, la succession d'Émery, qui venait de mourir. Il se trouvait placé entre deux guerres; il avait contre lui, au Nord, les Espagnols et Turenne; au Midi, les Bordelais, Bouillon et la Rochefoucauld. La guerre du Nord était la plus sérieuse; il alla, pour la surveiller, s'établir à Compiègne avec la cour et le jeune roi.

L'armée de l'archiduc, à laquelle Turenne avait joint un corps de volontaires recruté tant bien que mal, entra en France vers la fin de mai. Elle enleva le Catelet et assiégea Guise. Le maréchal du Plessis, placé à la tête des troupes françaises, secourut cette dernière place, coupa les vivres à l'ennemi et le força de se retirer. Mais les nouvelles reçues du Midi avaient déjà obligé Mazarin à rentrer à Paris et à porter toute son attention de ce côté.

La princesse de Condé, après trois semaines de séjour à Montrond, avait cédé aux conseils de Lenet et aux sollicitations des ducs de Bouillon et de la Rochefoucaud. Elle était partie avec son fils et une escorte de gentilshommes portant l'écharpe

isabelle, pour gagner le château de Turenne, où ces ducs avaient réuni un corps de noblesse et de paysans du Limousin et de l'Angoumois. La vicomté de Turenne et le duché de la Rochefoucauld étaient encore des fiefs importants qui comptaient chacun plus de cent paroisses; les ducs rencontrèrent bien quelque résistance chez les gentilshommes, qui craignaient de tremper dans une rébellion, mais ils n'eurent pas de peine à lever des bandes de volontaires parmi les paysans, habitués à les suivre et sachant qu'ils risquaient peu à s'associer à leur fortune. Toutes ces prises d'armes avaient lieu au nom du roi, dont l'amour était, comme le remarque Saint-Aulaire, une religion sans culte, c'est-à-dire ne supposant point d'obéissance. Le séjour de la princesse de Condé au château de Turenne fut célébré par des fêtes et des réjouissances, vieux souvenirs de la féodalité destinés à tromper le parti sur sa force prétendue et à entretenir l'enthousiasme de ceux qui l'avaient embrassé.

Mais les ducs, menacés par le maréchal de la Meilleraye qui commandait les troupes royales du Poitou, et par le duc de la Valette qui commandait celles du Périgord, ne pouvaient songer à une lutte sérieuse que s'ils trouvaient des alliés. La ville et le parlement de Bordeaux refusaient toujours de rentrer sous l'obéissance d'Épernon. Les ducs et Lenet, l'habile conseiller de la princesse, jugèrent que c'était une magnifique occasion de s'appuyer sur une grande ville, sur un parlement, de s'assurer des ressources et de l'argent, de lever une infanterie de ligne qu'ils n'avaient pas, et de donner à la cause une apparence de légalité. Ils crurent que, fortifiés par une pareille alliance, ils réussiraient mieux à obtenir des secours de l'Espagne, ou de la reine un traité avantageux.

En conséquence, la princesse de Condé s'embarqua sur la Dordogne avec son fils et descendit la rivière en bateau; les ducs s'avancèrent parallèlement sur la rive droite, pour la protéger contre les cavaliers de la Valette. Elle arriva le 30 mai en vue de Bordeaux et demanda à y entrer. Le corps de ville et le parlement répondirent qu'ils étaient prêts à la recevoir, mais ne voulurent admettre avec elle ni les ducs ni leurs soldats, car ils avaient la prétention d'agir uniquement « pour le service du roi », et de séparer leur cause de celle d'une noblesse rebelle. Pendant ces pourparlers, le peuple, qui ne comprenait pas ces distinctions, se souleva à la vue du jeune prince

et de sa mère. Il entoura le parlement, le menaça, l'obligea de décider que la requête de la princesse serait envoyée au roi, et finit par ouvrir les portes à des auxiliaires dont il salua la bienvenue.

Dès que les ducs furent entrés dans la ville, ils y organisèrent une agitation populaire pour peser sur les décisions du parlement, qui se trouvait exactement dans les mêmes conditions que le parlement de Paris. Il y régnait un esprit d'opposition tempéré par des habitudes d'obéissance. La compagnie repoussait les actes arbitraires, qu'ils vinssent d'Épernon ou de Mazarin, et prétendait rester fidèle au roi. La présence de Bouillon et de la Rochefoucauld, puis l'approche annoncée des troupes royales, précipitèrent une crise inévitable. Le 18 juin, le parlement de Bordeaux écrivit à celui de Paris et lui envoya un député pour lui demander assistance. Le 25, il lança une déclaration de guerre contre Épernon, qu'il traita d'infracteur de la paix, d'ennemi du roi et de perturbateur du repos public. Lenet était d'avis que l'on convoquât les états généraux. Les ducs négociaient avec l'Espagne; le 8 juillet, un agent espagnol, Osorio, débarqua dans la ville. Son arrivée causa un trouble général. Le parlement voulut le renvoyer, fut assiégé par des bandes populaires, et ne dut sa délivrance qu'à la présence d'un des jurats, qui rassembla en hâte la milice urbaine. La princesse de Condé et son fils se jetèrent au milieu de l'émeute avant que le sang coulât. Le parlement fut obligé de transiger et rendit deux arrêts, l'un d'union avec les ducs, l'autre de proscription contre Mazarin. Il se déclara prêt à traiter avec le roi, mais non avec le cardinal. L'agent espagnol s'était hâté, dans son effroi, de quitter la ville.

Mazarin, de retour à Paris le 29 juin, résolut de mener immédiatement la cour et le jeune Louis XIV à Bordeaux, espérant hâter par sa présence la soumission de la Guyenne. Il eût voulu maintenir le duc d'Épernon, tant pour donner force au représentant de l'autorité royale, que pour obtenir de lui le mariage de son fils, le duc de Candale, avec une de ses nièces. Il laissa Gaston à Paris, sachant que ce prince craignait extrêmement le retour de Condé, et que les Frondeurs n'en avaient pas une moindre crainte. Ces sentiments le rassuraient contre une tentative hostile en son absence, quoique les esprits ne fussent guère moins agités à Paris qu'à Bordeaux. Les Parisiens accusaient tout haut Mazarin de sacrifier à un intérêt

particulier la défense de leur ville et de la frontière du nord, menacée par les Espagnols.

La cour partit le 4 juillet. En ce moment même, un député du parlement de Guyenne se présenta à la barre de celui de Paris. Il demanda que les princes fussent jugés et la déclaration d'octobre exécutée; c'était, à l'entendre, dans cet unique but que les Bordelais avaient reçu la princesse dans leurs murs. Omer Talon répondit que le parlement avait enregistré les lettres du roi au sujet de la détention des princes, qu'on ne pouvait donc revenir sur cette affaire, mais qu'on informerait contre Épernon, qui était, en sa qualité de duc et pair, justiciable de la compagnie. Il y avait dans la compagnie trois opinions, de force numérique à peu près égale, celle des modérés ou *mazarins,* qui soutenaient le ministre, celle des anciens Frondeurs, ennemis de Condé, et celle des nouveaux Frondeurs, qui auraient voulu qu'on jugeât les princes. Les anciens Frondeurs demeurèrent unis aux Mazarins, et firent écarter une proposition irritante en présentant une contre-proposition. Broussel émit l'avis qu'on envoyât une députation à la reine pour qu'elle prît en considération les demandes du parlement de Bordeaux. La majorité accepta cet avis, et adopta ce moyen terme le 8 juillet.

La députation n'atteignit la cour qu'à Blaye, et y fut accueillie par des fins de non-recevoir. Avant qu'elle fût de retour, de nouveaux agents du parlement de Bordeaux et de la princesse de Condé se présentèrent à Paris. Le duc d'Orléans, voulant éviter le danger de nouveaux débats, proposa, le 6 août, de se porter lui-même comme médiateur. Les conditions de l'accord devaient être la retraite du duc d'Épernon, une amnistie générale pour quiconque avait pris les armes, même pour ceux qui avaient traité avec l'Espagne, et la permission donnée à la princesse de Condé et à son fils de rester dans une de leurs maisons. Comme ces conditions excluaient la libération des princes, elles devinrent l'objet d'une discussion très-vive. Le parti qui voulait cette libération réunit soixante-quinze voix, et demanda en outre le renvoi de Mazarin. Le Parlement délibérait au milieu de l'agitation populaire et des cris de *Vivent les princes! F... de Mazarin!* Cependant on adopta la proposition du duc d'Orléans, et une seconde députation, portant cette fois les conditions d'un traité, fut envoyée à la reine.

L'agitation de Paris n'était pas seulement l'œuvre des parti-

sans des princes. Elle avait encore un autre motif. Les Espagnols, repoussés le 2 juin des murs de Guise, s'étaient repliés sur la Champagne. La difficulté des vivres et le peu d'accord qui existait entre l'archiduc et Turenne avaient retardé leurs opérations; mais au mois d'août ils s'emparèrent, l'archiduc de la Capelle et de Vervins, Turenne de Rethel, et les cavaliers de ce dernier, s'étant avancés jusqu'à la Ferté-Milon, poussèrent leurs reconnaissances sur les bords de la Marne. L'effroi se répandit à Paris. Le Parlement décréta des taxes pour la défense de la ville. On s'imaginait voir le maréchal aux portes de Vincennes, et les princes délivrés par un coup de main. Les Mazarins furent d'avis qu'il fallait pour conjurer ce danger conduire les prisonniers au château du Havre; les Frondeurs préféraient la Bastille, ce qui eût été mettre Condé dans leurs mains ou dans celles du peuple qu'ils prétendaient diriger. Le duc d'Orléans pri' un terme moyen; il les fit transférer au château de Marcoussis, qui n'était qu'à six lieues de Paris, et qui se trouvait mieux que Vincennes à l'abri d'une tentative armée, étant protégé contre l'ennemi par la Marne et la Seine.

Le cardinal et la cour étaient arrivés à Libourne le 1er août seulement. Ce retard serait difficilement explicable sans la lenteur ordinaire que la cour mettait à voyager quand elle était nombreuse, et sans l'obligation où l'on était d'augmenter les troupes du maréchal de la Meilleraye, et de s'assurer la fidélité des gouverneurs des provinces ou des villes. La plupart de ces gouverneurs étaient peu favorables au parti des princes, désireux de mettre leur fidélité à un haut prix et d'obtenir à la faveur des circonstances la satisfaction de leurs prétentions personnelles. Arrivée à Libourne, la reine demanda aux Bordelais de lui ouvrir leurs portes. Ils répondirent que le roi pouvait se confier à sa bonne ville, mais qu'ils n'admettraient pas Mazarin.

Pendant ces pourparlers, les troupes royales occupèrent la petite place de Vayres, dont le commandant fut pendu pour avoir résisté au roi en face. C'était alors la loi de la guerre. Aussitôt que cette nouvelle fut connue à Bordeaux, les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld s'en emparèrent pour soulever le peuple; ils firent mettre à mort, par forme de représailles, un officier royal prisonnier dans la ville; ils forcèrent la main au parlement, qui ne pouvait plus se maintenir dans son rôle de légalité pacifique; enfin, ils armèrent et exercèrent la

bourgeoisie, qui, passée en revue le 16 août, présenta un effectif de plus de dix mille hommes.

La reine avait reçu vaguement la députation du parlement de Paris. Elle ne parut pas accorder beaucoup plus d'importance aux propositions de médiation du duc d'Orléans. Mazarin voyait de mauvais œil que le duc eût proposé les conditions d'un traité de son chef, sans prendre l'avis de la cour; il voulait d'ailleurs ne répondre qu'après avoir rétabli à Bordeaux l'autorité d'Epernon et celle du roi.

Le 25 août, après dix jours de trêve, la reine donna l'ordre à ses troupes de marcher. Elles passèrent la Garonne, traversèrent le Médoc, et le 5 septembre attaquèrent le faubourg de Saint-Surin, où elles se logèrent. Les ducs, avec leurs gentilshommes et quelques corps de milice bourgeoise, firent une résistance vigoureuse; ils arrêtèrent la Meilleraye, qui voulait ménager ses soldats dans une guerre de rues nécessairement meurtrière. Mais le sentiment que la résistance ne pouvait se prolonger amena une réaction rapide. La guerre de Bordeaux devait passer par les mêmes phases que celle de Paris. Le parlement voulut traiter; les ducs comprirent que le peuple allait se séparer d'eux. L'approche des vendanges contribuait à rendre le désir de la paix plus impérieux. Anne d'Autriche accorda, le 16, une suspension d'armes.

La paix fut signée aux conditions proposées par le duc d'Orléans. Mazarin se décida à sacrifier Épernon, afin de ne pas céder la liberté de Condé. Il traita, comme il avait fait dans la guerre de Paris, avec le parlement, qui stipula accessoirement pour ses alliés. Lenet négocia séparément la soumission de la princesse de Condé et celle des ducs. La princesse dut se contenter d'obtenir pour elle et son fils la liberté de se retirer dans une de ses maisons. Elle alla rendre visite à la reine. Bouillon et la Rochefoucauld visitèrent le cardinal, qui les ramena à Bordeaux dans son carrosse. Comme Lenet en témoignait quelque étonnement, la Rochefoucauld lui répondit avec calme: « Tout se voit en France. »

Le 5 octobre, Anne d'Autriche, accompagnée de ses deux fils, le roi et le duc d'Anjou, de Mademoiselle, du cardinal, du maréchal de la Meilleraye et de toute la cour, fit une entrée solennelle à Bordeaux, après quoi elle se hâta de reprendre la route de Paris.

XXI. — Le voyage de la cour ne fut pas plus rapide au retour qu'à l'aller. La reine, mécontente et malade, dut s'arrêter à Amboise et à Fontainebleau. Au dehors, nos armes n'avaient pas été heureuses. Les Espagnols avaient repris Piombino et Porto-Longone, en Italie, et Flix, dans la Catalogne; Mercœur, nommé vice-roi à la place de Marsin, avait fait dans ce dernier pays une campagne peu brillante. Au nord, Turenne avait rétrogradé, mais il assiégeait Mouzon. A Paris, le duc d'Orléans exprimait un mécontentement que les chefs de la Fronde s'efforçaient d'entretenir, incertains eux-mêmes du rôle qu'ils joueraient. Le peuple continuait de s'en prendre à Mazarin, victime d'une pluie d'écrits satiriques et de placards sanglants.

La cour rentra le 15 novembre au Palais-Royal. Le jour même, les princes furent transférés du château de Marcoussis au château du Havre. Mazarin obtint du duc d'Orléans un consentement que ce dernier donna, quoique de mauvaise grâce. Le comte d'Harcourt commanda l'escorte chargée de conduire les prisonniers.

Turenne étant entré à Mouzon le 6 novembre, Mazarin s'empressa d'envoyer au maréchal du Plessis une partie des troupes ramenées de la Guyenne. Il se rendit ensuite en personne dans son camp pour animer les soldats de sa présence et de ses encouragements, car il tenait autant à se les attacher qu'à obtenir un triomphe sur les Espagnols. Du Plessis assiégea Rethel; la place capitula le 13 décembre. Turenne, qui avait calculé sur une plus longue résistance, fut obligé de se retirer. Le surlendemain 15, il fut atteint à sept lieues de là, près de Sommepy, où son armée, composée en majorité d'Espagnols, éprouva une déroute complète. Cette bataille, qu'on appela la bataille de Rethel, servit de prétexte à un *Te Deum*. Mazarin rentra le 31 décembre à Paris, et nomma peu de jours après cinq nouveaux maréchaux.

Ses ennemis ne s'étaient pas tenus en repos pendant son absence. Le coadjuteur, qui avait espéré le chapeau de cardinal et éprouvé un refus de la part du conseil, songeait maintenant à rapprocher le duc d'Orléans et les princes, et voulait gagner ces derniers en se faisant honneur de leur délivrance. Il n'était pas le seul qui fît ce calcul. Tout le monde était persuadé que la délivrance aurait lieu, et qu'elle ne pouvait tarder. Ceux même qui n'aimaient pas Condé, et c'était le grand nombre [1],

[1] Mémoires de madame de Motteville et de la duchesse de Nemours. Cette der-

réclamaient sa liberté, pour y avoir eu part, ou pour faire acte d'opposition à Mazarin. Le coadjuteur, aidé de quelques femmes, entre autres de madame de Rhodes et de la princesse palatine, organisa un complot dans lequel entrèrent le duc de Nemours et le président Viole. Les conjurés signèrent un engagement écrit, et finirent par obtenir ou plutôt par surprendre la signature du duc d'Orléans, plus mécontent alors que jamais, parce que la reine et le cardinal lui reprochaient d'avoir présenté au parlement de Paris les conditions de la dernière paix et d'avoir écouté les propositions de l'archiduc sans prendre leur avis.

Le 29 novembre, une supplique de la princesse de Condé pour la mise en liberté du prince fut portée au Parlement. Talon proposa de la renvoyer à la reine; mais peu à peu les esprits s'animèrent. Les anciens Frondeurs, en s'unissant aux nouveaux, changeaient la majorité. L'opposition contre le cardinal alla grossissant. Le 20 décembre, le coadjuteur, craignant que la victoire de Rethel ne relevât les espérances des amis de Mazarin, demanda en termes formels qu'on s'occupât de délivrer les princes et de réconcilier tout le monde. Le Parlement, après un long débat, arrêta le 30 qu'il adresserait à la reine des remontrances sur ce sujet. Les remontrances furent présentées le 20 janvier 1651. Molé, désireux de la réconciliation, quoique ennemi du coadjuteur, parla un langage aussi plein d'amertume que d'énergie, peignit vivement les désordres de l'année précédente, qualifia la politique de Mazarin de *politique infortunée,* et offensa la cour [1]. La reine, ayant pris à son tour du temps pour répondre, finit par déclarer, le 30 janvier, qu'elle était prête à délivrer les princes, mais lorsque Turenne et la duchesse de Longueville auraient désarmé.

Ainsi le Parlement, longtemps hostile aux princes, se prononçait en leur faveur. La noblesse s'agitait de son côté. Cinq cents gentilshommes avaient été réunis par le duc de Nemours pour s'occuper de la délivrance de Condé et pour demander les états généraux. La noblesse et le clergé ne cessaient de désirer ces états, de peur de laisser au Parlement un rôle trop considérable, qui excitait leur jalousie. Le clergé était travaillé par le

nière dit « qu'on entroit d'abord dans le parti des princes parce que M. le Prince n'y étoit plus, et qu'on y entra ensuite parce qu'on pensa qu'il reviendroit. »

[1] Mémoires de Talon.

coadjuteur. Ce qui augmentait l'effervescence, c'est qu'on sentait, dit Omer Talon, « toutes les provinces du royaume en guerre, ou en appréhension de l'avoir, ou en dessein de la faire. » Les soldats non payés commettaient des dégâts partout où ils passaient; les tailles ne s'acquittaient plus; le commerce était arrêté.

Mazarin, revenu de la Champagne, fit de vains efforts pour amener le duc d'Orléans, toujours gouverné par quelqu'un, à rompre avec les Frondeurs, dont il subissait alors le joug. La Rochefoucauld, qui détestait ces derniers et ne voulait pas que la délivrance des princes fût leur ouvrage, alla trouver le cardinal, et s'efforça de lui persuader que le meilleur moyen d'écraser ses ennemis était de se réconcilier ave les princes. Mazarin parut écouter la proposition; mais s'il recevait les avis facilement, il croyait encore à sa force : il se regardait comme sûr de l'armée; il prétendait délivrer les prisonniers à son heure, et seulement après avoir fait ses conditions, de manière à rester le maître, à ne se mettre sous la dépendance de personne.

Le 1er février, le duc d'Orléans, étant chez la reine, céda à un mouvement probablement calculé d'impatience contre le cardinal. Mazarin compara ses ennemis aux chefs de la révolution d'Angleterre; le duc se récria, et sortit en protestant qu'il ne voulait plus avoir de rapports avec lui. Le lendemain, il refusa de paraître au conseil, fit appeler le maréchal de Villeroy, et lui déclara qu'il le rendait responsable de la garde du jeune Louis XIV. La nouvelle de cet éclat causa une émotion générale. La reine invita le duc, par les messages les plus pressants, à revenir près d'elle; tout fut inutile. Mazarin se hâta d'envoyer le maréchal de Gramont porter aux prisonniers du Havre les conditions d'un traité.

Le 4, Gaston se rendit au Parlement, où le coadjuteur avait déjà pris soin, pour l'engager davantage, de le louer de ce qu'il avait fait. Il y exposa tous ses motifs de plainte contre Mazarin, et déclara qu'il ne retournerait pas au Palais-Royal tant qu'il serait exposé à l'y trouver. Le Parlement accueillit cette déclaration avec une double faveur, parce qu'elle répondait aux vœux de la majorité, et qu'il se sentait flatté d'être pris pour arbitre dans une question ministérielle. Mais Molé comprit le danger; il observa que le maréchal de Grammont était parti pour le Havre, et qu'on devait attendre son retour avant de rendre un arrêt. Il trouva ainsi le moyen de laisser à la reine

l'honneur de la libération des princes et la liberté de se décider au sujet de Mazarin.

La reine appela le Parlement; elle lui déclara que les princes seraient libres dès qu'elle aurait achevé l'arrangement qu'elle négociait avec eux. La compagnie, rentrant en séance, décida qu'elle lui adresserait une supplique pour obtenir une déclaration d'innocence à l'égard des prisonniers et l'éloignement du cardinal.

Cependant l'émotion croissait; les ennemis de Mazarin parlaient tout haut de l'expulser. Le duc d'Orléans et la reine mandèrent chacun séparément Messieurs de la ville pour leur recommander de prendre des mesures de sûreté. Le cardinal recevait les conseils les plus contradictoires. Il finit par se décider à quitter Paris. Le 6, à onze heures du soir, en sortant de chez la reine, il revêtit une casaque rouge, mit sur sa tête un chapeau à plumes, et se rendit à pied, suivi de deux gentilshommes, à la porte Richelieu. Deux ou trois cents chevaux l'y attendaient, commandés par le duc de Broglie, un de ses familiers; il partit avec cette escorte et gagna le château de Saint-Germain.

Le duc d'Orléans fut sollicité de nouveau de retourner chez la reine. Tout le monde croyait qu'il reviendrait, tant il avait l'esprit changeant, tant il était habitué à faire un pas en arrière quand il s'était un peu avancé, tant enfin sa passion dominante était la peur [1]. Mais il persista, « s'imaginant, dit madame de Motteville, qu'il avoit fait une action tout à fait héroïque ». Il refusa de reparaître à la cour, tant que le cardinal serait à Saint-Germain, d'où le retour était trop aisé. Anne d'Autriche lui députa des princes, des ducs et pairs, des maréchaux; il demeura inflexible. Cette opiniâtreté enhardit le Parlement, qui rendit le 9 un arrêt pour obliger Mazarin à sortir du royaume. Les nièces et le neveu du ministre quittèrent Paris dès le jour même.

La reine prit la résolution d'envoyer porter aux princes la liberté sans conditions. Elle en prit aussi une autre, qu'elle s'efforça de tenir secrète, celle de fuir pour rejoindre Mazarin. Le coadjuteur, les ducs de Nemours et de Beaufort, alarmés de ce projet nécessairement mal dissimulé, arrachèrent au duc d'Orléans, pendant la nuit du 9 au 10, par l'intermédiaire de mademoiselle de Chevreuse, un ordre signé d'armer les milices

[1] C'est ainsi que le peignent tous les Mémoires sans exception.

bourgeoises. Dès le matin, la reine trouva le Palais-Royal entouré; elle fit bonne contenance : elle voulut que la compagnie la plus rapprochée entrât dans sa chambre, et elle montra aux bourgeois Louis XIV endormi, en déclarant qu'elle le confiait à leur loyauté. Elle donna l'ordre de garder les portes de la ville et celui de mettre les princes en liberté. Mais depuis ce jour, elle demeura en réalité, ainsi que le roi, gardée à vue, ou, comme dit Talon, *in libera custodia*.

Mazarin voulut prévenir au Havre les derniers envoyés de la reine. Il y courut avec son escorte militaire, et il y arriva le 13 février. Le gouverneur du château refusa d'y laisser entrer des hommes armés. Le cardinal n'hésita pas; il y entra seul et sans armes. S'il ne pouvait s'emparer du château, comme on lui en a faussement attribué le projet, il tenait du moins à ce que les princes lui dussent leur liberté. Il tenait à ménager et à réserver le retour possible d'une alliance, que Condé lui avait souvent offerte pendant sa détention. Combien de fois n'avait-on pas vu, pendant les troubles de ce règne et ceux du précédent, l'ennemi du jour devenir l'allié du lendemain? Condé ne devait aucune reconnaissance aux auteurs de sa liberté; tous ceux qui la demandaient avaient concouru ou applaudi à son arrestation. D'ailleurs, de toutes les injures reçues, il n'y en avait pas alors qui s'oubliassent plus vite que les emprisonnements politiques. Les prisonniers politiques étaient des vaincus, qui, délivrés, recommençaient à tenter la fortune, et ne considéraient dans les choix de leurs amis ou de leurs ennemis que la seule utilité du jour.

XXII. — L'étonnement fut général quand on sut que les princes avaient été mis en liberté par le cardinal, dont personne ne s'expliquait la conduite, et qu'ils l'avaient été sans conditions. Car délivrer Condé comme on fit, c'était, dit Montglat, « mettre un lion furieux hors de sa cage, qui alloit dévorer tout le monde, et pour venger son emprisonnement mettroit le feu aux quatre coins du royaume ». Quoi qu'il en fût, le duc d'Orléans retourna au Palais-Royal; Condé, Conti et Longueville, de retour à Paris, allèrent le visiter ainsi que la reine, et parurent réconciliés avec lui. Le 27 février, ils furent proclamés innocents, et rétablis dans leurs charges, honneurs et dignités.

Mazarin s'était rendu de Saint-Germain au Havre avec un

véritable corps d'armée. Jusque-là il n'avait pas renoncé au pouvoir; mais les défections qu'il éprouva, surtout après les événements de Paris, la demi-captivité où se trouvait la reine, les arrêts de proscription rendus contre lui, lui firent juger qu'il devait céder à l'orage. Il appela ses nièces, et, toujours suivi d'une nombreuse escorte, il quitta la France, évitant toutefois de s'établir sur le territoire espagnol. Quoique n'étant pas Français de naissance, il sut garder une habile réserve à l'égard des étrangers. Il choisit pour sa retraite la petite ville de Bruhl, dans l'électorat de Cologne, où il arriva le 6 avril.

Il était d'ailleurs loin de courber la tête. Il pouvait compter sur les sentiments qu'il inspirait à la reine, sentiments dont leurs lettres réciproques pendant plusieurs mois d'absence attestent la vivacité, et qui ont autorisé la supposition, nullement justifiée d'ailleurs, qu'un mariage secret les unissait. Il continuait de correspondre avec ses trois secrétaires d'État, Servien, de Lyonne et le Tellier, qu'il avait formés, qui étaient comme lui des hommes supérieurs, et qu'il savait dévoués à sa personne. Il conservait d'autres intelligences, particulièrement avec la princesse palatine, qui avait pris l'engagement d'empêcher tout accord entre Condé et le coadjuteur. Enfin sa retraite, faite avec lenteur et calcul, avait l'apparence d'être volontaire, ce qui était un moyen de ménager un retour prochain. Le trait distinctif de son caractère était de n'être jamais abattu. « Ce qu'il cédait, dit M. Mignet, c'était pour le reprendre, et lorsqu'il partait, c'était pour revenir. »

Le coadjuteur ne manqua pas de se croire maître du gouvernement. Il était incomparablement plus habile que le duc et le prince, quoiqu'il dépensât son infatigable activité en intrigues puériles, et que son manque absolu de sens moral le rendît méprisable. Il se jugeait le seul rival digne de Mazarin. C'était aussi l'opinion de Mazarin, qui le désigne dans ses lettres à la reine comme l'auteur de sa perte et son ennemi le plus dangereux. « On pouvoit croire, dit encore madame de Motteville, que si la reine se vouloit servir de ses conseils, l'élévation de son esprit, qui n'étoit plein que de grands desseins, son activité, sa hardiesse et sa fermeté viendroient à bout de toutes les difficultés que la foiblesse du cardinal Mazarin ne pouvoit surmonter. Mais les expédients qu'il proposoit étaient si forcés qu'ils ne pouvoient pas aisément s'attribuer à magnanimité. » Cependant si l'éclat et la fécondité de l'esprit du coadjuteur

avaient pu lui donner le change à lui-même, si d'autres avaient pu s'y tromper comme lui, sa vanité, aussi prodigieuse que son ambition, l'aveuglait. Le bon sens lui fit défaut autant que le sens moral, et comme il n'inspira jamais de confiance à personne, sa propre corruption le perdit.

La première difficulté après l'éloignement de Mazarin vint de l'assemblée de la noblesse. Cette assemblée s'était transportée aux Cordeliers; elle comptait huit cents membres et avait reçu des délégués de toutes les provinces de France. Elle discutait de vagues projets de réformes et de constitution, dont le but était de rétablir le droit qu'elle prétendait avoir eu anciennement de limiter l'autorité royale. Elle soutenait qu'autrefois les rois ne faisaient rien sans l'avis des gentilshommes. Il se publiait alors une foule d'écrits politiques, la plupart de peu de valeur et même peu lus; or la plupart roulaient sur ce thème commun, que les lois fondamentales étaient au-dessus du pouvoir des rois, et qu'il n'y avait pas d'autorité supérieure à celle des états généraux. Le désir de régler l'action du gouvernement était partout; la noblesse le partageait avec le Parlement, quoiqu'en se plaçant à un autre point de vue. En réclamant une convocation d'états elle sollicita le concours du clergé, qu'elle obtint, et même celui de Messieurs de la ville de Paris, représentants ordinaires du tiers.

Rien n'était plus naturel que ces revendications de liberté, mais rien aussi n'était plus contradictoire. Les idées étaient confuses et les vues divergentes. Le Parlement vit dans l'assemblée de la noblesse un péril pour lui-même, pour ses prétentions, pour le grand rôle politique qu'il avait conquis depuis deux ou trois ans. Il la dénonça comme illégale. Il redoutait les états généraux dont il avait tout intérêt à rabaisser l'importance. Ce fut là, entre les nobles et les magistrats, le sujet d'une polémique extrêmement vive, les gentilshommes accusant la magistrature d'usurpation, les magistrats reprochant à la noblesse sa turbulence et la part ordinaire qu'elle prenait aux conspirations. Le Parlement se prétendit insulté; la noblesse fit des menaces. On parla tout haut de guerre civile.

La cour avait commencé par voir d'un œil favorable le crédit du Parlement ébranlé, mais elle se souciait peu d'une réunion d'états. Le duc d'Orléans soutenait alors la magistrature. Condé, étranger aux combinaisons politiques, n'aimait à compter avec personne. Les princes parvinrent à dissoudre l'assem-

blée de la noblesse en lui promettant pour la forme une convocation des états, qu'on fixa au 8 octobre, époque de la majorité du roi, et qui n'eut jamais lieu.

La cour ne suivait aucun plan arrêté. Elle marchait à la dérive. Orléans, Condé, Gondi s'observaient avec défiance. Ce n'étaient que cabales et intrigues secrètes, dont le fil conducteur échappe aux contemporains les mieux informés. « La reine, dit Talon, étoit une bonne femme, mais sans adresse ni direction. » Talon se trompe; Anne d'Autriche avait une volonté, celle de ramener Mazarin, et ce dernier lui dictait du fond de son exil la plupart de ses démarches ou même de ses paroles. Or, comme elle était aussi passionnée qu'indolente et qu'elle se sentait outragée dans ses affections et son orgueil, il lui inspira une puissance incroyable de dissimulation et de perfidie. Ce qu'on distingue au milieu de l'écheveau embrouillé des intrigues de la cour, c'est que la reine soutenait les secrétaires d'État et les créatures de Mazarin, au risque de blesser le duc d'Orléans, contre lequel elle ressentait une irritation violente et dont elle prenait la faiblesse en pitié; c'est qu'elle espérait tromper ou mener la Fronde par le moyen de la princesse palatine et de madame et mademoiselle de Chevreuse, c'est qu'elle cherchait enfin à mettre Condé dans ses intérêts.

Le 25 mars, Orléans dénonça comme ses ennemis personnels les trois secrétaires d'État Servien, Lyonne et le Tellier, et les accusa de continuer le gouvernement de Mazarin. Il demanda même la destitution de le Tellier. La reine s'y refusa. Le Parlement et les ennemis de Mazarin sollicitaient aussi une déclaration qui exclût du gouvernement les cardinaux, comme dépendant du Pape, c'est-à-dire d'un souverain étranger. Or le garde des sceaux Châteauneuf, qui prétendait au chapeau, repoussait cette requête, contre laquelle l'assemblée du clergé avait déjà protesté. La reine accorda la déclaration, moins pour plaire au Parlement que pour trouver un prétexte de se venger de Châteauneuf, qu'elle détestait, qu'elle croyait avoir révélé aux Frondeurs ses projets d'évasion, et que Mazarin recommençait à craindre. Elle lui ôta les sceaux pour les donner à Mathieu Molé, qui garda pourtant sa charge de premier président. Molé était peut-être le seul des personnages de ce temps qui fût sinon au-dessus, du moins en dehors des cabales; il détestait l'intrigue, et s'il n'avait pas les talents et la hauteur de vues d'un véritable homme politique, on pouvait compter

sur sa droiture et son courage. Mazarin le préférait à tous les autres. La reine rappela encore au conseil Séguier, qu'elle tira de sa disgrâce pour lui rendre la chancellerie, et Chavigny, qui était attaché à Condé. On eut ainsi ce que Mazarin appelle « une république de ministres[1] », et ce que nous appellerions un *ministère de coalition*, formé un peu au hasard, mais destiné à déplaire au duc d'Orléans et aux Frondeurs (3 avril).

Gaston se récria sur cette composition du conseil, pour laquelle on ne l'avait pas consulté, et qui était manifestement dirigée contre lui. Il assembla au Luxembourg les chefs de la Fronde et les princes. Le coadjuteur proposa d'armer le peuple, Beaufort s'y opposa; Condé, à qui le nouveau ministère ne pouvait déplaire, et qui n'était peut-être pas étranger à sa formation, repoussa bien loin la pensée d'une lutte armée. Il déclara qu'il ne voulait pas faire la guerre des cailloux et des pots de chambre. Gaston consentit alors à s'apaiser, moyennant une transaction qui consista à ôter les sceaux à Molé pour les rendre à Séguier (13 avril).

XXIII. — Condé réclamait ses charges, ses dignités, ses arriérés de pensions, ses régiments. On l'avait mis en liberté sans déterminer la satisfaction qui lui serait accordée. La reine était prête à le contenter et à signer un traité avec lui et les siens, pourvu qu'il travaillât au retour de Mazarin. Elle lui offrait pour lui-même le gouvernement de la Guyenne, en échange de celui de la Bourgogne qu'il céderait à Épernon, et pour ses partisans, Conti, Nemours et la Rochefoucauld, ceux de Provence, d'Auvergne et de Blaye. Or il ne se trouvait pas satisfait, et présentait encore d'autres demandes. Mazarin jugeait ces demandes exorbitantes, et soutenait qu'on ne pouvait faire de lui *un second roi de France*. Anne d'Autriche, irritée de ses prétentions, de ses grands airs et du peu de courtoisie qu'il lui témoignait, passa de l'idée de le gagner à celle de le ruiner. Elle fit venir en secret chez elle le coadjuteur (juin 1651), et lui promit de le présenter à Rome pour le chapeau, s'il attaquait M. le Prince. Gondi accepta, à la condition de ne pas se prononcer pour Mazarin, de peur de compromettre par là sa popularité et son influence.

La reine craignait alors par-dessus tout une alliance des

[1] Mazarin, *Lettres à la reine*.

princes et des Frondeurs, alliance qui eût constitué un parti redoutable et empêché ou retardé le retour de Mazarin. Elle voulait les brouiller, pour s'appuyer sur les uns ou sur les autres, ce qui lui était au fond indifférent. Ne pouvant gagner Condé, elle désirait gagner la Fronde, c'est-à-dire Gondi et madame de Chevreuse, et elle y parvint. Elle séduisit Gondi par la promesse du chapeau, et mit à profit le ressentiment que madame de Chevreuse éprouvait de la rupture du mariage projeté de sa fille avec le prince de Conti. Ce dernier avait fait la faute de donner sa parole, puis celle de la retirer. La reine n'eut pas de peine à persuader à la duchesse qu'elle devait se venger de cet affront.

Condé consentit à échanger le gouvernement de la Bourgogne pour celui de la Guyenne, mais ne retira aucune de ses autres demandes. Le conseil se montra de moins en moins disposé à les accepter. Chavigny, voyant qu'il ne pouvait plus défendre les intérêts du prince, s'en retira, et lui représenta que l'on conspirait contre lui. Le prince crut ou affecta de croire qu'on en voulait encore à sa liberté, peut-être à sa vie, et le 6 juillet, après avoir fait barricader son hôtel, il s'enfuit à sa maison de campagne de Saint-Maur. Il y fut rejoint par ses partisans, Conti, Nemours, la Rochefoucauld et madame de Longueville, qui venait de rentrer en France chargée par l'archiduc de ménager un traité entre Turenne et la reine.

Le 7, Conti vint au Parlement exposer les motifs de cette retraite. Condé lui-même écrivit que sa vie avait été menacée, qu'il était prêt à rentrer, mais qu'il exigeait des sûretés, c'est-à-dire l'éloignement des trois secrétaires d'État, Letellier, Lyonne et Servien, créatures de Mazarin. Molé le blâma d'avoir mis l'Etat en danger d'une guerre civile, et pria le duc d'Orléans de le ramener. Condé fut inflexible et maintint ses exigences.

Le Parlement entra en délibération. La majorité fut d'avis qu'on déclarât perturbateur quiconque entretenait des correspondances avec Mazarin, et qu'on priât la reine de donner des sûretés au prince. Anne d'Autriche reçut avec beaucoup de hauteur les supplications que Molé lui présenta au nom de la compagnie. Cependant elle finit par donner aux trois secrétaires l'ordre de se retirer, ordre qui lui coûta peu, parce qu'elle en soupçonnait au moins deux, Servien et Lyonne, de ne plus agir aussi résolûment en faveur du cardinal.

Condé revint à Paris; seulement il évita de se présenter chez la reine. Le premier président le lui reprocha; il répondit à ce reproche avec beaucoup de vivacité. Il soutint que les correspondances avec Cologne ne cessaient pas, que les trois secrétaires d'État étaient les âmes damnées de Mazarin, et que le coadjuteur conspirait contre lui avec la cour. On eut beaucoup de peine à obtenir qu'il fît à la reine une visite très-froide, et il ne cessa de tenir à Saint-Maur des conseils que ses ennemis appelèrent *les états de la Ligue*. Entraîné par l'ardeur belliqueuse des duchesses de Longueville et de Nemours, il fit avec le comte de Marsin et Lenet des préparatifs de guerre, et partagea ses places entre ses amis.

La reine se lassa. Après avoir recueilli l'adhésion du duc d'Orléans, des maréchaux, des chefs de la Fronde et de plusieurs grands personnages, elle appela le Parlement et les autres cours souveraines au Palais-Royal, le 17 août, pour leur faire entendre un long manifeste, qui comprenait tous ses griefs contre le prince. Elle l'accusait particulièrement d'entretenir des intelligences avec les Espagnols.

Le duc d'Orléans, qu'un caractère indécis et inquiet jetait dans toutes les contradictions, avait donné son consentement à ce manifeste, puis s'était retiré à Limours. Condé courut l'y trouver; il lui arracha un écrit qui démentait les accusations portées par la reine, alla déposer cette pièce au Parlement avec un mémoire pour sa justification personnelle, et accusa à son tour le coadjuteur de l'avoir calomnié. Gaston, appelé au Parlement, feignit une maladie pour ne pas s'y rendre. Les partisans du prince s'y présentèrent armés, au nombre de plusieurs centaines; ils entourèrent la grand'chambre, et à la sortie de la séance ils insultèrent le coadjuteur, ainsi que madame et mademoiselle de Chevreuse, qui y avaient assisté dans une des tribunes grillées appelées les Lanternes. A la séance suivante, Gondi amena ses partisans et un corps de bourgeois. Le trouble commença, on tira les épées, et on crut un moment à une bataille. La Rochefoucauld tint le coadjuteur serré entre deux portes et manqua de l'étouffer. Tout se calma pourtant, grâce à l'énergie et plus encore à l'habileté de Molé. Il obtint de la reine qu'elle ordonnât au coadjuteur de ne plus venir au Parlement, et qu'elle promît d'examiner la réponse de Condé, même de publier en sa faveur une déclaration d'innocence.

Cette déclaration fut portée en effet le 7 septembre à un lit de justice où Louis XIV, ayant atteint treize ans révolus, fut proclamé majeur. Mais la veille même, le 6, Condé, qui ne pouvait se fier à la reine, avait quitté Paris pour gagner Chantilly, et de là son gouvernement de Guyenne.

La majorité de Louis XIV fut une occasion de fêtes et de réjouissances où l'on sembla prendre à tâche de déployer une magnificence inaccoutumée, comme si le règne personnel du roi s'annonçait sous les auspices les plus heureux. Or, on continuait de faire à l'Espagne une guerre coûteuse, où l'on n'obtenait plus de succès et dont le terme reculait toujours. Au dedans, tout était inquiétude, désordre et surtout mensonge. Anne d'Autriche déclarait l'innocence de Condé qu'elle voulait poursuivre, et quant à Mazarin, qu'elle voulait ramener, elle laissait ou faisait insérer contre lui, dans l'acte de la proclamation de la majorité de Louis XIV, un réquisitoire de la dernière violence. Fâcheux langage, qui la discréditait sans tromper personne, et ôtait toute valeur à ses autres déclarations. Mazarin lui-même, si peu sensible qu'il fût aux attaques personnelles, ne put s'empêcher de se ressentir de la gravité et de l'injustice d'un réquisitoire officiel où on lui imputait la responsabilité de tous les malheurs de la France.

Aussitôt après la déclaration de majorité, le conseil fut reconstitué. Châteauneuf, Molé et la Vieuville le composèrent. La reine rendit les fonctions de chancelier à Châteauneuf, pour contenter la Fronde. Molé reçut les sceaux, parce qu'on voulait plaire au Parlement et à la bourgeoisie. La Vieuville recouvra la surintendance qu'il avait perdue depuis vingt-sept ans, parce qu'on croyait à son crédit près des partisans, et par un autre motif plus puissant peut-être. Il avait promis de fournir l'argent nécessaire pour payer le retour de Mazarin et les dettes de la princesse palatine. Or cette princesse, Anne de Gonzague, travaillait en secret à ce retour avec autant d'activité que n'en avait jamais montré dans un autre but madame de Chevreuse, et avec une habileté supérieure.

XXIV. — Condé prétendait placer Paris entre deux armées, l'une formée à Stenay et venant de la Champagne, l'autre à Bordeaux et venant de la Guyenne. Il s'était jeté dans la guerre civile, poussé par son propre parti, espérant rallier à lui les derniers grands seigneurs, et croyant facile de débaucher une

partie des troupes royales qu'il avait commandées. Il s'imaginait aussi, et c'était là son calcul principal, que la reine s'empresserait de le désarmer en lui faisant les conditions qu'il voudrait.

Ce calcul n'était pas entièrement faux. Arrivé à Bordeaux le 22 septembre, il vit presque aussitôt se déclarer pour lui le duc de la Rochefoucauld et le prince de Tarente, de la maison de la Trémouille, qui soulevèrent une partie du Poitou, le duc de Richelieu, qui s'arma en Anjou, et le gouverneur de la Rochelle, du Doignon. Il fut aussi rejoint par Marsin, qui, arrêté autrefois en même temps que lui et invariablement attaché à sa fortune, quitta pour venir le trouver le commandement de l'armée de Catalogne, au risque de compromettre les intérêts de la France dans ce pays. Les idées étaient si peu fixées sur ce que le devoir exigeait en pareil cas, qu'on discuta partout la question de savoir si Marsin eût dû préférer ou non le service du roi à celui du prince. Enfin Condé envoya Lenet à Madrid demander à l'Espagne un secours immédiat.

L'imminence d'une guerre civile permettait difficilement de convoquer les états généraux à l'époque indiquée. La reine s'empressa de saisir ce prétexte pour retirer la promesse qu'elle en avait faite. Elle résolut de poursuivre Condé sans lui donner le temps de grossir ses forces ou son parti. Cela parut d'autant plus nécessaire que la campagne avait été peu heureuse; on venait d'apprendre la perte de plusieurs petites places en Flandre, en Italie et en Catalogne.

Après quelques dernières et inutiles démarches de conciliation, Anne d'Autriche marcha sur Bourges avec quatre mille hommes. Les acclamations populaires la saluèrent sur son passage. Conti et les princesses, qui étaient à Montrond, s'enfuirent à Bordeaux. On envoya un détachement assiéger le château de Montrond, et la cour se rendit de Bourges à Poitiers, pour maintenir par sa présence la fidélité du Poitou. Elle y fut rejointe par un corps d'armée sous les ordres du comte d'Harcourt. Cette marche rapide eut les effets qu'on en attendait. Le duc de Bouillon, occupé de négocier une indemnité pour Sedan, ne voulut pas compromettre ses espérances; Turenne et lui refusèrent de soutenir Condé. Le duc de Longueville resta fidèle par d'autres motifs. D'un autre côté, l'arrivée d'un secours espagnol à Bordeaux et l'abandon de la place de Blaye à l'Espagne causèrent à Bordeaux même un tel émoi, que

trente membres du parlement en sortirent immédiatement, accompagnés d'un cortége nombreux d'habitants, décidés à protester avec eux.

Les hostilités commencèrent le 17 novembre. Condé voulait établir sa ligne de défense sur la Charente, s'assurer le passage de la rivière et communiquer avec le gouverneur de la Rochelle; il essaya d'occuper Cognac. Harcourt délivra cette ville, puis courut à la Rochelle, dont les habitants s'étaient armés contre le gouverneur; il les soutint et enleva le château, dont une des tours lui fit une très-vigoureuse résistance. Il occupa ensuite le pont de Tonnay-Charente, et força Condé de se replier derrière la rivière. Ces préliminaires de la campagne firent comprendre que, malgré le prestige de son nom et même la supériorité de son génie, le prince ne pouvait rien contre les troupes royales, quand il n'avait presque uniquement à leur opposer que des bandes et des recrues inexpérimentées. Ailleurs, il fut encore moins heureux. En Champagne, son lieutenant Tavannes, bien qu'ayant reçu un secours espagnol, ne tint pas contre le maréchal de la Ferté. Les châteaux de Dijon, de Bellegarde et de Montrond durent ouvrir leurs portes aux troupes du roi.

La reine avait envoyé au Parlement en quittant Paris une déclaration de lèse-majesté contre les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld. Le Parlement mit d'abord des retards à l'enregistrement, dans la pensée que les princes s'accommoderaient. Le duc d'Orléans, plus incapable que jamais de faire un choix, et destiné à perdre par sa faiblesse croissante l'ombre d'autorité qui s'attachait encore à son nom, prit à tâche d'épuiser les exceptions et les délais. « La timidité, dit Talon, le suffoquoit. » L'enregistrement ne fut voté que le 4 décembre par cent vingt voix contre quarante. Le 5, la déclaration fut lue. Le 6, une troupe d'émeutiers armés parut dans les rues de Paris en criant : *Vive le roi et vive M. le prince !* Elle se présenta au Luxembourg, où Gaston lui déclara qu'il était étranger à ce qui s'était fait. Elle courut alors chez le premier président, dont elle força la maison. Molé montra son courage ordinaire, tint tête aux perturbateurs, les menaça, et eut sur eux assez d'empire pour qu'ils se retirassent.

Le Parlement aurait enregistré plus tôt la déclaration, s'il n'avait appréhendé le retour de Mazarin. En effet, le cardinal

venait de quitter l'électorat de Cologne. Il s'était fort irrité des termes du dernier réquisitoire porté contre lui; il avait refusé de remplir une mission à Rome, et allégué avec raison qu'il ne pouvait s'en charger, étant qualifié d'ennemi public et de traître couvert de crimes. Il commençait à craindre que ses anciens serviteurs, ceux qu'on appelait les sous-ministres, ne s'habituassent à l'idée de gouverner sans lui; il sentait qu'une prolongation d'exil ne pouvait que lui nuire, même dans l'affection de la reine; il se croyait perdu s'il attendait davantage. En même temps, les circonstances lui paraissaient favorables. Il voyait le royaume divisé, les partis sans direction. Il jugea l'heure venue de relever sa fortune et de répondre par des actes aux insultes de ses ennemis. Il avait encore pour lui, outre des serviteurs nombreux, la plupart des maréchaux et des officiers de l'armée; il était sûr du duc de Mercœur, qui avait épousé sa nièce, et de la maison de Bouillon; il n'avait rien épargné pour gagner Bouillon et Turenne. Il sacrifia tout l'argent qu'il avait pour lever six ou sept mille hommes à Liége ou en Allemagne, et se rapprocha successivement de la frontière. Au mois d'octobre, il vint à Huy; en novembre, à Dinant. Le 21 décembre, il entra avec ses troupes à Bouillon, et le 24, il fut reçu à Sedan par le gouverneur Fabert. Les gouverneurs de Bapaume, de la Bassée, de Rocroy et de Verdun lui envoyèrent une partie de leurs garnisons. Il eut bientôt dix mille hommes, avec les maréchaux d'Hocquincourt et de la Ferté, tous portant ses couleurs, c'est-à-dire une écharpe verte.

Le parlement de Paris résolut d'envoyer des députés à la reine pour lui représenter que Mazarin étant proscrit, son retour était une atteinte aux lois; il en envoya d'autres en Champagne et en Picardie pour s'opposer légalement à l'admission des troupes du cardinal. Molé, qui, en sa qualité de garde des sceaux, représentait et défendait le gouvernement auprès du Parlement, dut quitter Paris le 22, sur des ordres réitérés, emmenant avec lui la chancellerie, le quartier des maîtres des requêtes et le surintendant. Sa retraite eut un mauvais effet. On crut que sa fermeté à représenter les intérêts de la compagnie était ébranlée et que les émeutes l'effrayaient; on crut aussi que la cour voulait causer du désordre à Paris, et se préparer par là le moyen d'y rentrer en armes. Dans ces circonstances, le Parlement ne se borna plus à répéter les arrêts rendus contre Mazarin. Il en rendit un nouveau le 29 décembre,

par lequel il le traita comme il avait traité autrefois Coligny. Il mit sa tête à prix, ordonna de lui courir sus, et décida que ses biens et sa bibliothèque seraient vendus aux enchères. Il chargea le duc d'Orléans de faire exécuter ces mesures.

Mazarin n'en continua pas moins de s'avancer sans résistance. Le 30 décembre, il passait la Meuse; le 3 janvier 1652, il était à Épernay; le 6, à Arcis; le 9, à Pont-sur-Yonne, où deux conseillers furent arrêtés par ses soldats. Le Parlement, irrité de sa propre impuissance, décida qu'il serait sursis à l'exécution de la déclaration enregistrée contre M. le Prince, jusqu'à ce que celle dont le cardinal était l'objet eût eu son plein effet. Décision qui était logique, mais qui devait servir à relever le parti de Condé, alors très-abattu. Le président de Bellièvre alla porter à Poitiers les nouveaux arrêts contre Mazarin; Molé lui répondit que le cardinal rentrait par la volonté de la reine, et que le Parlement avait pu agir comme il l'avait fait tant qu'il avait ignoré cette volonté; que maintenant son devoir était d'obéir. Le jeune roi écrivit dans le même sens au Parlement. D'ailleurs, l'arrêt qui frappait un cardinal avait soulevé les protestations du clergé. Mazarin arriva le 30 janvier à Poitiers. Louis XIV alla au-devant de lui à deux lieues de la ville, dans un des carrosses royaux. La cour se pressa sur ses pas. Letellier l'avait précédé à Poitiers, Servien l'y suivit; Turenne y parut bientôt. Châteauneuf se retira dès le surlendemain.

Le duc d'Orléans et le Parlement furent jetés dans un immense embarras. Ils ne pouvaient se déclarer ni pour Mazarin ni pour Condé, sans se déjuger et s'amoindrir. Former un tiers parti, c'est-à-dire se prononcer pour le roi contre le cardinal et M. le Prince, n'était pas non plus une entreprise aisée, car le roi soutenait le cardinal. Le coadjuteur, qui venait d'échapper à une tentative d'enlèvement organisée par Gourville, un des agents de Condé, ne négligea rien pour persuader au duc d'Orléans de former ce tiers parti, et de se mettre franchement et résolûment à sa tête. Mais le duc, toujours effrayé, aima mieux suivre le conseil de Chavigny, qui travaillait à le rapprocher du prince. Il signa le 24 janvier un traité secret avec Condé, et rappela trois régiments à lui qui servaient dans l'armée du roi. Il agissait tout à fait à l'aveugle, n'ayant qu'une pensée, celle de sauvegarder sa propre importance et de se rendre plus considérable aux yeux de la cour.

Le Parlement agit avec plus de logique, bien qu'il fût dans

une situation plus embarrassée. Il prétendait défendre la légalité, ou, comme on disait alors : « les voies légitimes »[1]. Il s'opposait à Mazarin qu'il avait proscrit, et que la cour, alléguait-il avec raison, n'avait pu rappeler sans mentir à ses propres déclarations. Mais il se refusait à soutenir Condé, qui s'était rendu coupable d'une alliance avec l'Espagne. En conséquence, après avoir essayé vainement de prévenir la guerre qu'il ne voulait pas, pour laquelle il n'était pas fait, et qu'il n'eût eu d'ailleurs aucun moyen de soutenir, il fit tous ses efforts pour l'arrêter. Il ne cessa de s'opposer aux levées de soldats qui avaient lieu de plusieurs côtés sans commission du roi, avec l'agrément avoué ou tacite du duc d'Orléans. Il interdit de recevoir nulle part les troupes que Nemours était allé chercher hors du royaume. Gaston s'obstinait à soutenir qu'on avait toujours levé des soldats à l'étranger, et contestait que ces troupes fussent espagnoles, quoiqu'elles eussent été rassemblées avec l'agrément et les subsides de l'Espagne; le Parlement tint bon. Il répéta ses arrêts, et défendit qu'on mît la main sur l'argent des caisses publiques. Enfin, sur la proposition de Talon, il députa une fois de plus auprès du roi pour lui demander l'expulsion de Mazarin. Talon disait que le cardinal était la pierre de scandale, et que sans son arrivée le prince eût été promptement réduit à poser les armes.

Le Parlement resta ainsi fidèle à lui-même et poursuivit ses démarches pacifiques, sans beaucoup se fier à leur succès, mais convaincu qu'il accomplissait un devoir, et pensant qu'à tout prendre, en s'alliant aux autres parlements et aux grandes villes, il pèserait encore d'un poids considérable dans la balance des événements.

XXV. — Il fut résolu à Poitiers que Harcourt resterait en Guyenne pour tenir tête à Condé, et que la cour irait à Saumur sous la conduite de Turenne. Elle devait y attendre, avant de se rapprocher de Paris, que le maréchal d'Hocquincourt eût repris Angers avec une division de l'armée royale. Angers était au pouvoir du duc de Rohan, partisan de M. le Prince, mais l'évêque et les bourgeois tenaient pour le roi. Rohan fut promptement réduit à capituler. La cour revint alors par Tours, Blois et Beaugency.

[1] Mémoires de Talon.

Le duc de Nemours, arrivé en Picardie avec un corps de troupes étrangères, s'était fait livrer le passage de la Seine, par une trahison du duc de Sully, gouverneur de Mantes. Le duc de Beaufort, son beau-frère, le joignit à Châteaudun avec les régiments d'Orléans. Ne pouvant plus secourir Angers, qui venait de capituler, ils se portèrent ensemble sur la Loire, que l'armée royale devait passer à Orléans, à Jargeau ou à Gien. Orléans était de l'apanage de Monsieur, qui y nommait les officiers. Ces officiers et le corps de ville, ayant à choisir entre leur fidélité au duc et leur devoir vis-à-vis du roi, prirent le parti de demeurer neutres et de fermer leurs portes à tout le monde. Gaston fut sollicité de s'y rendre en personne; il délibéra longtemps et finit par se résoudre à l'abstention, en alléguant la nécessité de sa présence à Paris. Toutefois, comme il se sentait obligé de donner une satisfaction à son entourage, il eut l'idée d'envoyer à Orléans sa fille, la *Grande Mademoiselle,* âgée alors de vingt-cinq ans. Mademoiselle, princesse encore plus orgueilleuse que spirituelle, ne s'occupait qu'à faire un grand mariage : elle avait songé à épouser l'archiduc ou l'Empereur, maintenant elle était recherchée par le roi d'Angleterre; mais elle eût préféré devenir reine de France, et elle s'imaginait que le plus sûr moyen de réaliser cette ambition était de se rendre considérable par quelque action d'éclat. Elle avait un tour d'esprit romanesque, indépendant et aventureux. Elle partit avec une suite de dames et d'amazones, et alla joindre les ducs de Rohan, de Nemours et de Beaufort. Les magistrats d'Orléans refusèrent de lui ouvrir leurs portes, de peur de se compromettre vis-à-vis du roi. Elle trouva moyen de gagner des bateliers qui la hissèrent la nuit par une poterne; elle pénétra ainsi dans l'hôtel de ville, où le lendemain elle fut acclamée par le peuple. Mais on ne lui permit de faire entrer dans la ville aucun soldat.

L'armée royale remonta la Loire. Turenne repoussa sur le pont de Jargeau une attaque dirigée malhabilement par Beaufort. Il alla ensuite passer le fleuve à Gien. Son armée ne comprenait que huit à neuf mille hommes, dont la moitié à cheval, et formant deux corps. Il s'établit avec le premier à Briare, et Hocquincourt avec le second à Bléneau. Hocquincourt logea ses troupes dans quelques villages assez éloignés les uns des autres, à cause de la difficulté de faire vivre sa cavalerie. On était aux premiers jours d'avril.

Tout à coup, dans la nuit du 6 au 7, les quartiers du second corps furent surpris et plusieurs villages mis en feu. C'était Condé, qui était venu seul inopinément prendre le commandement des troupes de Nemours et de Beaufort, et qui, sortant de son quartier de Châtillon, avait résolu de mettre à profit, par cette brusque attaque, l'imprudence de ses adversaires. Il comptait dix à douze mille hommes. Hocquincourt ne put rallier à temps ses soldats dispersés. Si l'armée royale était détruite, le roi et la cour devenaient prisonniers de M. le Prince. La cour était à Gien; au premier moment d'alarme, elle songea à fuir à Bourges, mais Turenne la rassura. Quoiqu'il n'eût que quatre mille hommes, il marcha la nuit contre le prince, prit au point du jour une position assez avantageuse pour réparer son infériorité numérique, obligea Condé, par une charge habile, à abandonner la poursuite d'Hocquincourt pour se retourner contre lui, et finit, grâce à l'avantage de la position, par rester maître du terrain. Condé, après une assez longue canonnade, dut renoncer à le faire reculer, et se replia sur Châtillon. Louis XIV et la cour étaient sauvés.

XXVI. — Condé s'était promptement lassé des embarras qu'il trouvait en Guyenne. Il était obligé de compter avec les exigences du parlement de Bordeaux, et avec les officiers des villes, qui lui faisaient des conditions; il était de plus entravé par les divisions et les prétentions individuelles de sa famille et de son entourage. Conti et la duchesse de Longueville ne pouvaient rester maîtres à Bordeaux qu'en y agitant le petit peuple, dont ils se servaient pour menacer et tenir en échec la haute bourgeoisie; ils avaient organisé une faction qu'on appelait la faction des *Ormistes,* parce que ses chefs tenaient publiquement leurs assemblées sur la promenade appelée *l'Ormée*. Condé, fatigué de ces embarras et des difficultés d'une guerre de partisans qui ne menait à rien, s'était résolu à quitter la Guyenne, en laissant le commandement de ses troupes à Marsin, et la direction de son parti à l'habile Lenet. Il s'était mis en marche, lui huitième, presque incognito, sous un déguisement, avec la Rochefoucauld et Gourville, et il avait atteint heureusement à marches forcées les troupes de Nemours et de Beaufort.

Après le combat de Bléneau, il courut à Paris, où Beaufort et Nemours le suivirent. L'armée des princes resta sous les ordres de Tavannes et de Vallon. Le prince comptait entraîner

le duc d'Orléans et Paris, en profitant de l'irritation soulevée par le retour de Mazarin.

Son arrivée causa la plus vive émotion. Le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de la ville au nom du roi, ne voulait pas le recevoir. Le duc d'Orléans en prit la responsabilité, et déclara que sa présence servirait à négocier la paix plus utilement. Chavigny servait d'intermédiaire et cherchait à unir de plus en plus étroitement le duc et le prince, pour élever sur cette alliance sa propre fortune. Les cours souveraines, qui prétendaient toujours maintenir la légalité et faire respecter leurs arrêts, opposèrent une vive résistance. Cependant les avocats généraux Bignon et Talon représentèrent au Parlement qu'on pouvait entendre légalement le prince, attendu que s'il avait été condamné, il l'avait été par contumace, et qu'un contumax était toujours admis à se présenter. Cette raison persuada la compagnie, qui cherchait à sauvegarder son autorité, et qui voulait éviter l'impuissance ou le ridicule[1]. Condé fut donc admis, mais simplement pour être entendu : le second président, Bailleul, qui remplaçait Molé, le reçut avec fermeté et dignité ; il lui reprocha de se présenter les mains teintes du sang des troupes royales, et de s'être allié aux Espagnols.

Le prince ne fut guère mieux reçu à la chambre des comptes, au conseil de ville, et surtout à la cour des aides, où le président Amelot lui tint un langage fier et plein de patriotisme. Les cours souveraines, pour rester fidèles à leur rôle, renouvelèrent leurs arrêts contre Mazarin et leurs démarches pacifiques auprès du roi.

Condé ne tira donc aucun profit immédiat de son arrivée à Paris. Bientôt il reçut des nouvelles fâcheuses de toute part. Turenne, conduisant la cour à Saint-Germain, atteignit sur sa route Tavannes et Vallon, pendant qu'ils donnaient à Étampes une fête militaire à Mademoiselle et aux dames de sa suite, qu'on appelait ses *maréchales de camp*. Il se jeta sur leurs troupes, et tailla en pièces plusieurs compagnies avant qu'elles eussent pu se rallier et se renfermer dans la ville (4 mai). En Guyenne, Harcourt pressait Marsin. Dans le Berry, le château de Montrond était près de capituler. Les parlements se prononçaient uniformément contre la rébellion et la guerre, tout en protestant contre le retour de Mazarin. L'archiduc, qui avait déjà aidé Nemours à lever des soldats dans les Pays-Bas

[1] Mémoires de Talon.

espagnols, refusait d'envoyer ses propres troupes au service du prince, aimant mieux les réserver pour assiéger des villes en Flandre ; il se contenta de promettre qu'il armerait en sa faveur le duc de Lorraine.

Condé n'était même pas sûr du duc d'Orléans; car ce dernier hésitait entre les conseils de Chavigny et ceux du coadjuteur. Or, outre toutes les anciennes raisons qui l'empêchaient de se réconcilier avec le prince, Gondi en avait une nouvelle. Il venait d'obtenir le 19 février de cette année le chapeau, but final de toutes ses intrigues. L'opinion générale fut que le pape Innocent le lui accorda en haine de Mazarin, qu'il détestait. Gondi, devenu cardinal de Retz, se trouva un des deux premiers personnages du royaume après le roi; il put prétendre au premier rang dans le conseil; il avait acquis une presque inviolabilité. Dès lors il ne chercha plus qu'à se rapprocher de la cour, et à éloigner Mazarin, dans l'espérance de le remplacer.

Au milieu d'un pareil enchevêtrement d'intérêts, il était inévitable qu'on négociât. Chavigny portait au roi les prétentions du duc d'Orléans et celles de Condé. Le cardinal de Retz avait ses négociateurs particuliers. Le Parlement et les cours souveraines envoyèrent de leur côté députations sur députations. Tout le monde s'accordait à réclamer l'éloignement de Mazarin, mais c'était le seul point sur lequel on s'entendît. Sur tous les autres, c'était un chaos de prétentions contradictoires. Chacun croyait à la trahison de son voisin, et cherchait à faire son profit des circonstances. Les conditions que Condé proposait étaient exorbitantes; il exigeait qu'on récompensât magnifiquement ses serviteurs, et il y déclarait son honneur engagé; il voulait aussi être chargé des négociations avec l'Espagne pour le traité de paix définitif. C'eût été lui livrer le pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur. Or, Mazarin était bien décidé à ne pas s'en dessaisir.

Aussi Condé ne renonça-t-il pas à la pensée de soulever Paris et d'y recruter des troupes. Il agita le petit peuple et l'ameuta contre les magistrats ou les bourgeois. Par son ordre, on multiplia les pamphlets et les écrits incendiaires[1]. Il obtint le concours actif du duc de Beaufort et la connivence peu dissimulée du duc d'Orléans. Ses agents, qui étaient la plupart d'anciens soldats déguisés, se répandirent dans les différents quartiers,

[1] M. de Saint-Aulaire a cité quelques-uns des plus violents. (*Histoire de la Fronde*, pièces justificatives.)

semèrent l'inquiétude au sujet des subsistances, accusèrent le corps de ville et le Parlement de ne pas faire la paix et de ne pas vouloir que l'on fît la guerre. La situation n'était pas tenable. La campagne était ravagée par les troupes du roi et par celles des princes. Dans la ville le travail devenait rare. Sans cesse on fermait les ateliers et les boutiques. La fatigue était générale. La garde bourgeoise, qu'on tenait sur pied presque sans relâche, désertait son service ordinaire. Le prévôt des marchands, sortant du Luxembourg, fut assailli par une troupe furieuse qui mit son carrosse en pièces; on trouva moyen de l'arracher des mains des émeutiers, mais plusieurs échevins furent atteints de coups de pierres et reçurent des blessures. Les princes encouragèrent le désordre. Cent vingt-huit malfaiteurs furent tirés de la Conciergerie pour servir d'escorte au duc de Beaufort. Un agent de Condé, du nom de Peny, fit des enrôlements publics dans le jardin du Luxembourg; Condé se mit à la tête de la troupe ainsi réunie, alla enlever Saint-Denis, qui était mal gardé, et lui en abandonna le pillage. Mais l'armée royale y rentra dès le lendemain.

Le Parlement craignit pour sa liberté; car la garde bourgeoise, qui devait protéger ses séances, lasse de convocations répétées, n'y répondait plus qu'en nombre insuffisant. Le 13 mai, le bruit se répandit que Peny accourait au palais avec sa troupe : les magistrats se retirèrent; ils furent insultés, quelques-uns même maltraités à la sortie. Ils s'en plaignirent au duc d'Orléans. Gaston vint le lendemain leur proposer ses propres gardes, en alléguant qu'il ne voyait pas d'autre manière de garantir leur sûreté. Accepter cette offre eût été sacrifier leur indépendance. Après avoir délibéré entre deux partis, celui de se retirer et celui d'affronter le danger, ils finirent par embrasser le dernier, et ils résolurent de demeurer à leur poste pour continuer à faire leur devoir, quoi qu'il en advînt.

Le duc de Lorraine arriva sur ces entrefaites à Villeneuve-Saint-Georges avec l'armée que l'archiduc gouverneur des Pays-Bas lui avait fourni les moyens de lever. Au fond, bien que l'Espagne l'eût envoyé pour soutenir Condé, il ne cherchait que son avantage personnel; il apportait un traité préparé avec le roi, et ne songeait qu'à en améliorer les conditions. Descendu au rôle d'un soldat de fortune, il avait perdu le respect de lui-même; il vint seul à Paris le 2 juin, et y scandalisa tous ceux qui le virent par ses excentricités souvent grossières. Mais

le Parlement refusa de le recevoir, attendu sa qualité « d'ennemi de l'État », et enjoignit au corps de ville de prendre des mesures pour garantir Paris du voisinage de ses troupes, presque toutes composées de soldats étrangers. On construisit immédiatement des retranchements et des barricades au faubourg Saint-Antoine.

Le seul effet que produisit la venue de l'armée de Lorraine fut d'obliger les troupes royales à lever le siége d'Étampes. Turenne passa la Seine à Corbeil pour arrêter la marche de ce nouvel ennemi; il lui ferma le passage de la rivière et l'empêcha de faire sa jonction avec les soldats des princes. Le 16 au matin, il se présenta en ordre de bataille et somma le duc de traiter sur l'heure. Charles de Lorraine était surpris; il traita et se retira. Il n'eut aucune peine à s'y décider, parce qu'il estimait Gaston à sa juste valeur, qu'il en voulait à Condé de posséder sa ville de Stenay[1], et qu'il craignait de perdre son armée, la seule chose qui lui restât. Il tenait seulement à sauver son honneur; l'intervention du prince royal d'Angleterre et du duc d'York le satisfit à cet égard.

Le roi était venu à Melun, où il avait appelé les députés du Parlement pour conférer avec les membres du conseil sur les conditions de la paix. Ces députés demandaient toujours l'exclusion de Mazarin. Mazarin offrit de se retirer si sa présence devait être un obstacle. Le roi consentait à lui donner une mission à l'étranger; mais le conseil, en accordant cette satisfaction aux ennemis du cardinal, voulait obliger les princes à faire une soumission complète et sans réserve, à rendre les places qu'ils occupaient, à licencier leurs troupes, à renoncer aux ligues avec l'Espagne. Si la cour cédait, elle prétendait que tout rentrât dans l'ordre et l'obéissance. Ces conditions, que le Parlement accueillit avec faveur et pour lesquelles il vota des remercîments à Louis XIV, ne pouvaient suffire aux princes, ils exigeaient encore des satisfactions personnelles.

Condé, décidé à poursuivre la guerre, sortit de Paris pour prendre le commandement de ses troupes et pour choisir une position où il pût résister à des forces supérieures; car il était menacé d'être pris entre deux armées, celle de Turenne, arrivant de Villeneuve-Saint-Gerges, et celle du maréchal de la Ferté, revenant de la Picardie, où il s'était rendu pour fermer

[1] Condé avait reçu de Mazarin, en 1648, le domaine utile de Stenay, Jametz, Dun et Clermont en Argonne.

le passage à l'archiduc. Beaufort avec son escorte de bandits souleva le petit peuple et fit crier partout qu'il fallait chasser et piller les Mazarins. Il cherchait à effrayer le Parlement et l'hôtel de ville, et à leur arracher ce qu'ils avaient refusé jusque-là, un acte d'union avec les princes. Le prévôt des marchands réunit la milice bourgeoise, dont la majorité était d'autant mieux disposée pour la paix que les excès amenaient une lassitude et une réaction naturelles. Paris se divisait alors en deux camps : d'un côté étaient ceux qui voulaient la guerre, de l'autre ceux qui voulaient un traité. Ces derniers étaient les plus nombreux, mais ils faisaient moins de bruit ; d'ailleurs la masse des bourgeois, fort peu au courant des affaires, s'en prenait au Parlement autant qu'aux princes. Elle ne comprenait pas qu'avec des intentions pacifiques le Parlement ne fît pas la paix ; c'était lui qui avait commencé les troubles ; on le lui reprochait maintenant, et on l'accusait de les avoir perpétués dans des vues d'intérêt particulier. On n'entendait partout qu'un concert de plaintes et de récriminations incohérentes. Le Parlement se trouvait dans la situation la plus fausse, mal gardé et menacé par ses défenseurs aussi bien que par ses adversaires. Le président Bailleul voulut suspendre les séances, à cause des collisions auxquelles elles donnaient lieu, et pour éviter que le palais fût envahi.

Le duc d'Orléans laissait faire, ses perplexités croissant en raison des difficultés qui s'accumulaient. D'ailleurs il n'avait plus personne pour le diriger ; le coadjuteur, devenu cardinal, avait pris le parti *d'entrer dans le repos*, c'est-à-dire de s'abstenir, pour se ménager avec la cour, convaincu qu'il ne pouvait manquer d'être bientôt le maître du gouvernement.

Condé se proposait de s'établir au confluent de la Marne et de la Seine et de s'y fortifier. Le 1er juillet il rallia ses troupes, éparses à Saint-Cloud et au bois de Boulogne ; puis il marcha la nuit avec tout le bagage en faisant le tour de Paris, qu'il n'eût pu traverser sans courir le danger d'une collision avec les habitants. Turenne, alors posté à Saint-Denis et à Épinay, en sortit avec l'armée royale pour lui fermer le passage. Condé trouva les hauteurs de Charonne occupées. Il se replia sur le faubourg Saint-Antoine, derrière les retranchements que les Parisiens avaient élevés pour arrêter les troupes de Lorraine, et il se mit en bataille. Turenne aurait voulu attendre pour engager le combat d'avoir réuni toute son infanterie et tout son

canon. Les ordres répétés de la cour, qui était pressée d'en finir, le décidèrent à brusquer l'attaque. Trois colonnes de l'armée royale s'avancèrent par la grande rue du faubourg et par les rues latérales de Charonne et de Charenton. L'action fut des plus meurtrières. Les barricades, aussi vivement défendues qu'attaquées, furent plusieurs fois prises et reprises. Les soldats du roi furent obligés de les tourner en perçant les maisons voisines. Condé, voyant faiblir son infanterie, se jeta dans la mêlée, où il déploya son bouillant courage. La Rochefoucauld, Nemours, Beaufort et l'élite des gentilshommes qui l'accompagnaient, s'y précipitèrent à sa suite. Mais l'arrivée du maréchal de la Ferté avec du canon acheva de balayer la rue principale et de repousser l'armée des princes au pied des murs de Paris, devant la porte Saint-Antoine. Cette armée paraissait perdue. Déjà du haut des remparts on apercevait défiler un cortége lugubre de jeunes seigneurs blessés à mort, quand les portes de la ville s'ouvrirent pour la recevoir; le canon de la Bastille répondit à celui des troupes royales et arrêta la Ferté.

C'était Mademoiselle, qui, reprochant au duc d'Orléans son indécision et lui faisant une sorte de violence, s'était rendue à l'hôtel de ville. Là, elle avait obligé le vieux maréchal de l'Hôpital et le conseil à signer les ordres nécessaires, en les menaçant de la colère de la foule ameutée sous leurs fenêtres. Elle alla ensuite recevoir elle-même Condé, qui rentra littéralement couvert de sang et de poussière.

XXVII. — Les princes rentrèrent donc à Paris avec cinq à six mille vieux soldats, pour appuyer leurs volontés et forcer les magistrats et le conseil à déclarer l'union. Le Parlement convoqua une assemblée des habitants notables le 4 à l'hôtel de ville. Cette assemblée fut composée de douze députés de chaque quartier, élus par la milice urbaine parmi ses officiers, les membres des cours souveraines et les principaux bourgeois ou marchands. On y appela aussi les échevins, les curés, les députés des communautés ecclésiastiques, ceux des corps de métiers. Elle compta plus de deux cents membres. Condé y traîna le duc d'Orléans presque malgré lui.

Les princes proposèrent l'union; mais ils trouvèrent peu d'écho. Loin que le sentiment public eût changé, la victoire des troupes royales au faubourg Saint-Antoine faisait désirer la paix avec une nouvelle ardeur; le maréchal de l'Hôpital et

le prévôt des marchands désiraient réparer la faiblesse dont on les accusait. Le procureur de la ville demanda qu'on rédigeât une adresse au roi pour lui exposer les conditions auxquelles on était prêt à se soumettre. Le duc d'Orléans et le prince sortirent de la salle et exprimèrent tout haut leur mécontentement.

Quelques instants après leur départ, la foule ameutée sur la place de Grève envahit le palais municipal, que gardaient un petit nombre d'archers. Elle commença par lancer des projectiles; puis une décharge de coups de fusil partit de toutes les fenêtres environnantes.

Il fut manifeste qu'on avait placé des soldats exprès dans les maisons et que l'attaque était préparée. Les membres de l'assemblée voulurent sortir; on les repoussa; le maréchal essaya de résister avec le peu d'hommes dont il disposait. Alors on mit le feu aux portes; elle cédèrent, et une foule hideuse envahit l'hôtel de ville. Ceux qui s'y trouvaient se précipitèrent au dehors par toutes les issues; beaucoup payèrent une rançon pour sauver leur vie; d'autres s'échappèrent en prenant des déguisements; quelques-uns réussirent à se cacher; d'autres, et le nombre en fut grand, furent maltraités ou même tués dans le tumulte. Trente victimes, suivant un récit, cent, suivant un autre, périrent par le feu où le poignard; cinq membres des cours souveraines furent trouvés parmi les morts.

On ne pouvait douter que cette invasion de l'assemblée n'eût été organisée par les princes. Le duc d'Orléans fut le seul qui s'en défendit et encore faiblement; les autres ne désavouèrent que le massacre qui avait suivi. La Rochefoucauld dit en termes positifs que leurs ordres avaient été dépassés; d'ailleurs on ne fit rien, ni pour arrêter l'émeute ni pour secourir les victimes. Des chaînes tendues dans les rues voisines empêchèrent l'arrivée de la garde bourgeoise. Beaufort, qu'on pressa de marcher pour défendre l'assemblée, tarda longtemps et ne se montra qu'après le mal accompli. Les partisans des princes essayèrent pour toute apologie de renvoyer la responsabilité de l'émeute aux Mazarins.

Paris fut plongé dans une consternation profonde. Le Parlement suspendit ses séances. Les princes réunirent pour la forme une autre assemblée. Ils y firent proclamer l'union, non toutefois sans rencontrer encore une forte résistance. Broussel fut nommé prévôt des marchands et Beaufort gouverneur.

Les princes voulurent aussi réunir le Parlement, dans l'espé-

rance d'obtenir de lui des arrêts à leur convenance. Les magistrats étaient frappés de stupeur. Les plus considérables, comme Talon et les chefs du parquet, étaient décidés à ne pas reparaître au Palais, croyant infirmer par là tout ce qui se ferait en leur absence; d'autres voulaient lutter et résister en face; quelques-uns croyaient utile d'entrer dans le parti des princes pour le retenir et le modérer; plusieurs cédaient à l'intimidation. Le danger n'était que trop réel. Ils n'étaient plus protégés par aucune force publique, et ne pouvaient plus sortir de l'audience sans risquer d'être assommés.

Les séances recommencèrent le 13 juillet, quoique les bancs fussent en partie dégarnis. Les princes se présentèrent. Interpellés sur les massacres de l'hôtel de ville, ils évitèrent de répondre et demandèrent à être investis de pleins pouvoirs, « attendu la captivité du roi ». Cette demande, qu'appuyait Broussel, fut l'occasion d'un débat qui dura plusieurs jours. Les opposants soutenaient qu'on ne pouvait nommer un régent quand la majorité du roi avait été déclarée. Les princes insistèrent, employèrent les promesses et les menaces, et finirent par obtenir que le titre de lieutenant général fût donné au duc d'Orléans, et le commandement des troupes à Condé, qui prendrait ses ordres; le vote, il est vrai, n'eut lieu qu'à une majorité de soixante-quatorze voix contre soixante-neuf. Aussitôt ils constituèrent un conseil de gouvernement, et le 29 ils firent décréter par l'hôtel de ville la levée d'une taxe de huit cent mille livres.

Malgré ces mesures extrêmes, les princes étaient réduits aux abois. Ils n'avaient plus de troupes qu'à Paris. Ailleurs leurs partisans éprouvaient revers sur revers. Tout leur espoir était dans une armée espagnole qui venait de pénétrer en Champagne, et que Turenne tenait en observation; or cette alliance achevait de les déconsidérer. Les Parisiens voyaient l'impossibilité de résister plus longtemps aux troupes victorieuses du roi; ils craignaient la disette et les émeutes; ils étaient embarrassés de nourrir chaque jour le nombre grossissant des pauvres. Ils ne voulaient plus payer de taxes d'une légalité au moins contestable. Revenus de leur première terreur, ils ne tardèrent pas à reprendre l'espoir de forcer les princes à traiter. La réaction, quoique contenue, éclata.

Le duc d'Orléans écrivit à tous les parlements, villes et gouverneurs de royaume, pour se faire confirmer le titre de lieu-

tenant général. Il ne reçut que deux réponses, l'une du gouverneur d'Orléans, qui dépendait de lui, et l'autre du parlement de Bordeaux. Son nouveau titre ne put même pas lui assurer l'obéissance de Paris. L'indiscipline des soldats des princes, les divisions de leur entourage, les querelles publiques des seigneurs de leur suite, querelles auxquelles ils se trouvèrent mêlés, le duel des ducs de Nemours et de Beaufort, où Nemours périt de la main même de son beau-frère, achevèrent de montrer aux plus aveugles que le parti se débattait dans d'impuissantes convulsions.

Dès les premiers jours de juillet, la cour avait cassé par des arrêts du conseil tous les actes des autorités de Paris. Mazarin fit, sur un avis du procureur général Nicolas Fouquet, transférer le Parlement à Pontoise (déclaration du 1er août). Quatre magistrats des principaux de la compagnie obéirent et allèrent siéger dans cette ville, sous la présidence de Molé. Leur nombre ne tarda pas à grossir. Le parlement de Pontoise, à peine réuni, s'empressa de demander, comme faisait celui de Paris, l'éloignement du cardinal; mais c'était une chose à peu près convenue avec la cour. Mazarin pensait que sa retraite momentanée rendrait la paix plus facile, et il avait eu le soin de s'assurer de tels appuis que son retour lui paraissait immanquable. Il avait gagné les Vendôme par des dignités et des alliances, la maison de Bouillon en lui donnant une indemnité pour Sedan et la perpétuité de son titre princier; les maréchaux étaient à sa dévotion; la plupart des grands n'espéraient leur fortune que de lui. Le roi déclara qu'il lui confiait une mission temporaire à l'étranger; or, la déclaration portait une ample reconnaissance de ses services, que ses adversaires calomniaient. L'assemblée de Pontoise enregistra encore un acte d'amnistie étendu, auquel toutefois il y eut des exceptions. Le 19, Mazarin partit et se rendit à Bouillon.

XXVIII. — La majorité du Parlement, demeurée à Paris, regarda la translation à Pontoise comme une injure. La compagnie n'eût pas été traitée autrement, si elle eût été déclarée coupable d'une rébellion dont elle repoussait la pensée. Elle protesta donc et cassa ce qui s'était fait ou pouvait se faire à Pontoise. Elle soutint aussi que la déclaration du roi contre Mazarin était la justification du cardinal, c'est-à-dire la mise à néant de tous les arrêts qui l'avaient frappé. Elle ne voulut

voir dans la translation qu'une comédie destinée à obtenir un enregistrement qui eût été certainement refusé à Paris.

Cependant l'éloignement de Mazarin donnait à ses adversaires la satisfaction qu'ils avaient désirée ; des lettres du procureur général Fouquet et de Letellier, les principaux auteurs des mesures qu'on venait de prendre, contribuèrent à calmer la première effervescence des magistrats, et les princes furent suppliés de faire la paix.

Les princes persistaient à demander le rétablissement des choses dans l'ordre où elles étaient avant la guerre, l'éloignement des troupes royales jusqu'à la frontière, et des récompenses pour leurs serviteurs. La cour voulait qu'ils acceptassent l'amnistie purement et simplement, dans les termes où elle était rédigée, et qu'ils posassent les armes, comme ils avaient promis de les poser dès que le cardinal serait éloigné. Elle voulait non traiter de puissance à puissance, mais faire la loi, ce qui d'ailleurs était le seul moyen pour elle de ne pas la subir. Les princes essayèrent de se défendre par des équivoques. Le Parlement, qui marchait maintenant à leur suite, quoiqu'il s'en défendît, repoussait les propositions qu'il eût acceptées avec bonheur deux mois plus tôt [1].

Le roi insista, refusa de reconnaître comme légaux les actes des autorités parisiennes, et annonça l'intention de transférer encore à Pontoise ou ailleurs les autres cours souveraines. Celles-ci dès lors prirent le parti de s'abstenir.

La paix fut retardée par le retour inattendu du duc de Lorraine, Charles IV, qui reparut tout à coup par l'ordre du roi d'Espagne, et s'avança jusqu'à Brie-Comte-Robert le 6 septembre. Condé sortit de Paris et joignit ses troupes aux siennes. Turenne, n'ayant pu empêcher cette jonction, alla se poster avec l'armée royale en face de l'ennemi, le tint trois semaines en échec et l'empêcha d'agir. En réalité on n'avait d'aucun côté envie de se battre; les Parisiens allaient se promener en partie de plaisir dans les deux camps. Le duc de Lorraine finit par se retirer.

Ce retard, loin d'arrêter la réaction, ne fit que lui donner plus de force. Les Parisiens ne pouvaient comprendre que le roi ne revînt pas, puisque le cardinal était éloigné. On disait tout haut que la ville sans le roi était un corps sans âme. Des agents de la cour venaient encourager ces dispositions. Quelques

[1] Mémoires de Talon.

bourgeois, d'intelligence avec eux, organisèrent secrètement un complot royaliste, dont ils eurent soin d'écarter les officiers des princes et les intrigants, tels que le cardinal de Retz [1]. On afficha des placards, les uns contre Condé, contre les taxes municipales, contre les actes illégaux, d'autres pour demander le retour du roi. Le 24 septembre, les partisans de la paix firent une manifestation dans le jardin du Palais-Royal, et distribuèrent des rubans blancs ou des morceaux de papier blanc, destinés à remplacer les pailles que portaient depuis l'incendie de la Bastille tous les ennemis de Mazarin. On criait partout : *Vive le roi et la paix!* La ville était pleine de querelles entre les porteurs de paille et les porteurs de papiers, qui se traitaient de frondeurs et de royalistes.

Comme les députations se succédaient auprès du roi, le cardinal de Retz imagina de conduire à Pontoise les députés du clergé; il voulait se faire honneur de la paix, et chercher à la cour les insignes du cardinalat, qu'il n'avait pas encore reçues. Il s'y rendit avec un brillant cortége de gardes, de gentilshommes, et vingt-huit carrosses à six chevaux remplis des curés de Paris, des députés du chapitre de Notre-Dame, et de ceux des congrégations religieuses. Il fut éconduit poliment. Quelques jours après, ce fut le tour des envoyés des six corps de marchands. Le roi leur fit bon accueil, mais mit pour condition à son retour la réintégration du maréchal de l'Hôpital dans les fonctions de gouverneur, celle de le Féron dans les fonctions de prévôt des marchands, et celle de tous les autres officiers du gouvernement ou de la ville, qui s'étaient retirés après l'affaire de la Bastille; la plupart n'avaient même pas été remplacés. Broussel n'hésita pas à renoncer à la prévôté, pour ne pas être un obstacle à la paix. Les anciens officiers furent rétablis. Le conseil de ville, redevenu légal, envoya une nouvelle députation au roi, qui promit son retour prochain.

Les princes ne purent arrêter ces démonstrations. Condé, malade et exaspéré, sortit et alla prendre le commandement de ses troupes, en déclarant qu'il ne lui restait plus qu'à se faire Espagnol ou Mazarin. Le duc d'Orléans s'enferma au Luxembourg. Les autres grands personnages continuèrent de

[1] « Les bons bourgeois avaient une horrible aversion du cardinal de Retz. » Mémoires du Père Berthod, qui eut part à cette conspiration; édition Michaud, p. 86. Les lettres de l'abbé Fouquet prouvent que Gondi était loin d'avoir à Paris ou à la cour l'importance qu'il s'attribuait.

s'agiter sans but ou cherchèrent à faire des traités particuliers avec la cour.

Le 18 octobre, les chefs de la garde bourgeoise allèrent avec les députés de la ville visiter le roi à Ruel. On prit presque publiquement les mesures militaires nécessaires pour que l'entrée des troupes se fît en bon ordre [1]. Enfin le 21, lorsque tout fut prêt, Louis XIV se mit en marche avec la reine, Turenne, les maréchaux, l'armée, et un cortége magnifique. Une foule nombreuse remplissait la route depuis Saint-Cloud; elle grossit quand le cortége passa au Cours la Reine et dans le faubourg Saint-Honoré, où la joie populaire éclata bruyamment. Le roi s'établit au Louvre, dont l'habitation était plus sûre et plus facile à défendre que celle du Palais-Royal. Gaston et Mademoiselle reçurent l'ordre de quitter Paris. Ils se retirèrent, le premier à Blois, la seconde à Saint-Fargeau. Beaufort, la Rochefoucauld et quelques autres partisans ou domestiques des princes durent s'exiler. La Louvière, fils de Broussel et gouverneur de la Bastille, fut sommé d'en remettre les clefs sur l'heure, sous peine d'être pendu s'il résistait.

Le cardinal de Retz alla féliciter le roi au nom du clergé. Le lendemain 22, le Parlement fut appelé au Louvre; toutefois, douze de ses membres avaient reçu l'avis de s'éloigner de Paris. On lui fit enregistrer l'acte de sa réinstallation, plus deux déclarations royales. L'une lui défendait de s'occuper dorénavant des affaires d'État ou des finances, ce qu'on jugeait avoir été la cause première de la Fronde. L'autre interdisait aux magistrats de s'intéresser dans les affaires des princes et des grands, et de recevoir d'eux des pensions ou des gratifications. Ces déclarations furent, suivant toute apparence, l'œuvre de Molé, qui avait pu mieux que personne apprécier l'importance de cette double réforme. Elles furent acceptées et même applaudies, parce qu'elles rendaient l'appui du Parlement désormais impossible pour une nouvelle Fronde. Le malheur était qu'en supprimant un contrôle vicieux, on n'en créât aucun autre pour le remplacer. Mais c'était alors la dernière chose à laquelle on pensât; la lassitude du pays conspirait avec le désir qu'avait le gouvernement de briser ses entraves.

Ainsi finit la Fronde, par une défaite commune des ennemis de la cour et de ceux du cardinal. La Fronde des *gens de robe*

[1] Mémoires du Père Berthod.

succomba comme celle des gens d'épée[1]. Mais si le Parlement avait commis plus d'une faute chèrement payée, il n'en faut pas moins reconnaître que son rôle n'avait pas été sans dignité et sans grandeur. S'il succomba par sa propre faiblesse, et plus encore par les folies et les crimes des princes ses alliés, il eut du moins la prétention, qu'il soutint avec persévérance, d'établir un régime de légalité substitué à un régime de bon plaisir. Tel n'était nullement le but des princes. Orléans, Condé et les chefs des Frondeurs ne firent que troubler l'État par des ambitions personnelles démesurées et dignes d'un autre âge. La Fronde ne fut pour eux qu'une sanglante et malheureuse protestation contre l'autorité royale telle que l'avaient faite Henri IV et Richelieu. Condé était encore de l'école de ces princes du sang qui se faisaient un droit de la révolte et un jeu de la guerre civile.

Au reste, il ne faut pas comprendre le corps de la noblesse dans cette accusation portée contre les grands seigneurs. Si les princes trouvèrent individuellement beaucoup de partisans chez les gens d'épée attachés à leur fortune ou habitués à se battre sous leurs ordres, la noblesse ne regarda jamais leur cause comme la sienne. Généralement elle resta fidèle au roi. Elle n'agit comme corps qu'une seule fois; or ce fut pour demander la réforme et les états généraux.

XXIX. — La rentrée de Louis XIV à Paris était un triomphe complet pour la politique de Mazarin, et les étrangers l'interprétèrent ainsi. Mais ce triomphe lui était alors plus nécessaire que jamais, car depuis dix-sept ans que la guerre durait, la France n'avait pas encore fait de campagne aussi malheureuse qu'en 1652.

On avait affaibli les armées partout; or l'Espagne avait su tirer de cet affaiblissement un parti habile ; n'envoyant en France que les forces nécessaires pour entretenir la guerre civile, elle avait redoublé d'efforts dans les pays qui étaient le théâtre ordinaire des opérations militaires. Aux Pays-Bas, l'archiduc avait repris le 18 mai Gravelines, et le 7 septembre Dunkerque, la glorieuse conquête de Condé. Les Anglais, jaloux de voir cette dernière place entre nos mains, contribuèrent à nous la faire perdre en détruisant plusieurs vaisseaux

[1] Cette distinction est faite par la duchesse de Nemours dans ses Mémoires.

français, quoiqu'il n'y eût point d'hostilités déclarées entre eux et nous. Le 15 octobre, au moment où Louis XIV préparait sa rentrée à Paris, le maréchal de la Mothe, après avoir défendu six mois Barcelone et épuisé toutes les espérances d'être secouru par terre ou par mer, en ouvrit les portes à don Juan d'Autriche. Cette perte entraîna immédiatement celle de tout ce que les Français possédaient en Catalogne, sauf la ville de Roses, et les obligea de reporter leurs lignes d'occupation aux Pyrénées. Le 21 du même mois, jour de l'entrée à Paris, Casal capitula entre les mains du gouverneur de Milan, marquis de Caracène. Le jeune marquis de Mantoue ayant embrassé avec ardeur le parti de la maison d'Autriche, les garnisons de France et de Savoie se retirèrent du Montferrat. Tous ces revers étaient la conséquence de la révolte de Condé; aussi Retz et les autres ennemis du prince ne manquèrent-ils pas de les lui imputer, et de proclamer que ses fautes effaçaient bien ses services.

Si les succès constants des Espagnols dans cette campagne furent pour Condé une triste satisfaction, il n'en vit pas moins ses amis battus partout. Le comte d'Alais, qui s'était déclaré pour lui, fut forcé de céder le gouvernement de la Provence au duc de Mercœur, le 13 septembre. Palluau enleva le château de Montrond le 1er octobre. En Guyenne, Harcourt et son successeur Candale obtinrent des avantages signalés. Condé aurait cru se déshonorer s'il s'était soumis. « Il avoit, dit Monglat, le cœur si grand, qu'il ne put jamais se résoudre à dépendre du cardinal Mazarin. » Il regardait comme un outrage qu'on lui refusât des récompenses pour ses serviteurs. Il prit le parti de se faire une armée à lui, à l'exemple du duc de Lorraine, et de vendre ses services au plus offrant. Séduit par cette vie d'aventures et entraîné par une étrange fantaisie d'orgueil, il se flattait que sa renommée militaire lui permettrait de jouer un rôle pareil à celui de Gustave-Adolphe, auquel on l'avait souvent comparé [1]. Il se jeta dans la Champagne, où, uni aux troupes de Lorraine et d'intelligence avec les Espagnols, il enleva, au mois de novembre, Château-Porcien, Rethel et Sainte-Menehould. Affaibli par la retraite des régiments d'Orléans que Gaston rappela, il n'en poursuivit pas moins la lutte, et il occupa encore Bar-le-Duc, Ligny, Void et Commercy. Turenne le suivit à quelque distance, n'osant le combattre à cause des Espagnols, mais dès que ceux-ci eurent

[1] Mémoires de Turenne.

repassé la frontière, il le pressa plus vivement et le força de se réfugier dans le Luxembourg à leur suite. Aidé alors du maréchal de la Ferté, qui lui amena des troupes, et de Mazarin, qui avait réuni à Sedan quatre mille hommes, Turenne reprit en décembre et janvier, malgré un hiver des plus rigoureux, les places perdues, excepté toutefois Sainte-Menehould et Rethel.

Le 15 novembre, Louis XIV fit enregistrer, dans un lit de justice, une déclaration de lèse-majesté contre les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, la Rochefoucauld et le prince de Tarente. Peu de jours après, Condé reçut de l'Espagne le titre de généralissime.

Paris était rentré dans le calme. Toutes les oppositions étaient vaincues. Les chefs de la dernière Fronde étaient éloignés ou soumis. Un seul, le cardinal de Retz, se flattait, grâce à la pourpre qu'il portait, non-seulement de se maintenir, mais de se rendre un jour maître du gouvernement. On lui offrit de l'envoyer à Rome, sorte d'exil honorable qui réservait son ambition. Il refusa, en se donnant à lui-même l'excuse qu'il avait des amis et qu'il ne devait pas les abandonner. Son orgueil et son inquiétude le perdirent. Il se crut assez puissant et assez habile pour obliger la cour à venir à lui et à subir son joug. Il avait, dit un pamphlet du temps, l'intrigue inépuisable. Il se précipita tête baissée dans un labyrinthe de contradictions. Il avait encore essayé, pendant qu'il haranguait le roi à sa rentrée, de cabaler avec le duc d'Orléans. Lorsque Gaston fut relégué à Blois, il entreprit d'autres cabales, espérant toujours se rendre nécessaire, empêcher le retour de Mazarin et devenir premier ministre. En même temps, il faisait des sermons à Saint-Germain l'Auxerrois contre les ambitieux. La reine était avertie de tout. Elle usa de sa dissimulation habituelle. Le 19 décembre, Retz alla rendre visite au roi. Comme il sortait, Villequier, capitaine des gardes, l'arrêta, et le mena sous bonne escorte prisonnier au château de Vincennes.

C'était Mazarin qui avait conseillé cet acte d'autorité; mais il s'était arrangé pour qu'il s'accomplît en son absence, afin de ne pas prendre vis-à-vis de Rome la responsabilité de l'arrestation d'un cardinal. Il désirait que la réaction s'achevât sans lui, et il prétendait choisir l'heure de son retour. Quand il la crut venue, il quitta l'armée de Turenne. Il rentra le 3 février 1653 à Paris. Le roi alla au-devant de lui. On tira un feu d'artifice; il reçut tous les grands personnages de l'État; l'hôtel de

ville lui donna une fête brillante, à laquelle il se rendit sans gardes. Il se retrouva plus maître que jamais. Ses anciens ennemis se résignèrent; quelques-uns, comme la Mothe-Houdancourt, les ducs d'Elbeuf et de Guise, étaient devenus pour lui des serviteurs zélés. Il ne cessa plus d'être adulé et encensé. La haute aristocratie, dit M. Cousin, l'entoura comme un rempart et un ornement. On l'avait traité comme Concini, et il revint plus puissant que Richelieu. Les haines mêmes qu'il avait inspirées tombèrent, parce qu'elles n'eurent pas lieu de s'exercer, et qu'il ne se permit aucune vengeance. Bien différent en cela de son illustre prédécesseur, il n'avait eu et il n'eut jamais rien de ce caractère implacable qui avait fait à Richelieu d'irréconciliables ennemis. D'ailleurs la plupart de ses adversaires ne lui avaient fait qu'une guerre d'intérêts. L'intérêt qui les avait rendus frondeurs, les rendit dociles. Il évita donc de les inquiéter, et même, rendu plus habile par l'expérience, il sut mieux les apprécier et les ménager.

Le jour même de la rentrée du cardinal, on rétablit le payement interrompu des rentes. La surintendance étant vacante par la mort de la Vieuville, Mazarin confia les finances à l'habile Servien et au procureur général Nicolas Fouquet. Ce dernier, qui venait de lui rendre les plus grands services, fut créé ministre d'État. Letellier et Lionne reçurent des récompenses. On nomma de nouveaux maréchaux. Le cardinal crut sa fortune et son pouvoir tellement assurés, qu'il n'hésita pas à faire venir de Rome ses deux sœurs avec une partie de sa famille qu'il y avait encore; il les logea au Louvre avec lui.

On étouffa sans peine ce qui restait de la guerre civile à l'intérieur. Le duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, obligea la place de Bellegarde, où un lieutenant de Condé tenait encore, à capituler le 8 juin. L'armée du duc de Candale, la flotte que commandait Vendôme, les troupes des gouvernements de Saintonge, de Limousin et de Périgord, grossies par celles qui revenaient de Catalogne ou d'Italie, reprirent peu à peu toute la Guyenne, chassèrent les Espagnols de Bourg sur la Garonne, et cernèrent Bordeaux. La réaction, aidée par le Père Berthod et d'autres agents de la cour, ne tarda pas à se faire dans cette malheureuse ville, devenue un théâtre de désordres semblables à ceux qui avaient déchiré Paris l'année précédente. Le prince de Conti était brouillé avec sa sœur; les meneurs de la révolte, ne s'entendant plus et craignant l'hostilité du Parlement ou de

la bourgeoisie, étaient réduits à s'appuyer sur la faction de l'Ormée. Des troupes hideuses d'hommes et de femmes armés parcouraient la ville, exerçant des vengeances et effrayant les honnêtes gens. Comme on n'obtenait rien de l'Espagne, on demandait des secours à l'Angleterre; elle se contenta d'envoyer quelques ministres presbytériens, qui s'imaginaient en apportant des plans de république ressusciter les guerres de religion. Conti fit sa soumission, et la paix pour Bordeaux et la Guyenne fut proclamée le 31 juillet 1653. Une amnistie fut accordée, à peu près dans les mêmes termes et avec les mêmes exceptions que celle de Paris. La princesse de Condé obtint de se retirer avec son fils et ses conseillers, Lenet et Marsin, sur la flotte espagnole. Le parlement, récemment transféré à Agen par une déclaration de la cour, ne tarda pas à être réintégré à Bordeaux. Conti et la duchesse de Longueville, s'étant soumis sans condition, durent s'éloigner de la cour et se retirer, Conti à Pézénas, la duchesse à Montreuil-Bellay. Mais Conti acheva de se réconcilier l'année suivante en épousant mademoiselle Martinozzi, une des nièces de Mazarin. Madame de Longueville fit pénitence, et « la grâce, dit Retz, rétablit ce que le monde ne pouvoit lui rendre ». Pour assurer la soumission du Midi, le cardinal donna un maréchalat au gouverneur de la Rochelle, du Doignon, et un autre au duc de la Force.

XXX. — Cette année, les armées restèrent longtemps dans leurs quartiers d'hiver. Les Espagnols étaient toujours lents dans leurs préparatifs. Turenne attendait de son côté le mois de juin pour prendre l'offensive en Champagne, où Condé occupait encore Sainte-Menehould, Stenay, quelques autres places sur la Meuse et Rethel. Il importait de les lui enlever pour lui ôter tout point d'appui en France. Turenne, aidé du maréchal de la Ferté, attaqua Rethel et l'emporta le 6 juillet, avant que l'ennemi eût pu le secourir.

Les Espagnols réunirent trente mille hommes, y compris les troupes de Lorraine et de Condé. Le prince, qui les commandait, se dirigea sur la Picardie, s'avança entre l'Oise et la Somme, et enleva la petite ville de Roye, qui fut saccagée. Paris et l'Ile-de-France se crurent menacés des mêmes dangers qu'en 1636. Condé se flattait que la crainte de sa présence au cœur du royaume réveillerait partout les anciennes haines contre Mazarin et causerait des soulèvements. Turenne, qui

n'avait guère plus de sept mille hommes au début de la campagne, ne voulut pas se hasarder à défendre les places, ni disséminer ses troupes pour en augmenter les garnisons. Il ne jugea pas non plus ses forces suffisantes pour couvrir Paris et les villes de l'Oise. Il aima mieux se porter sur la rive droite de la Somme, pendant que le prince était sur la gauche, et manœuvrer de manière à lui couper les convois. Cette tactique lui réussit. Dès que les Espagnols cessèrent de recevoir leurs convois de Cambray, ils furent obligés de revenir en arrière.

D'ailleurs, Condé ne put s'entendre ni avec Fuensaldagne, ni avec l'archiduc Léopold; il n'admettait dans le commandement ni supérieurs ni égaux. Il prétendait garder vis-à-vis des Espagnols l'indépendance d'un allié puissant, être considéré par eux comme le chef d'un grand parti, et en sa qualité de prince du sang de France, faire respecter son rang par les étrangers[1]. Aussi finit-il par se séparer de l'archiduc. Il laissa les Espagnols, et tourna ses efforts du côté de la Champagne, où étaient ses places. Il enleva Rocroy au mois de septembre. Turenne n'essaya pas de marcher au secours d'une ville protégée par une grande étendue de bois faciles à garder. Il préféra s'indemniser par la prise de Mouzon. Pendant ce temps, Mazarin fit attaquer Sainte-Menehould sous ses yeux. La ville opposa une résistance plus forte qu'on n'avait pensé, mais elle finit par céder au maréchal du Plessis.

Si le résultat matériel de la campagne fut pour la France, qui perdit une ville et en gagna trois, l'avantage moral fut encore supérieur. Turenne, le modèle du général et du soldat, entouré d'officiers instruits qu'il savait diriger personnellement dans leurs opérations mêmes les plus spéciales, calculant tout, ne laissant rien au hasard, et déployant une activité égale à sa prudence, eut tous les honneurs d'une guerre savante; Condé, au contraire, dont la décision s'accordait mal avec le flegme de ses alliés, sembla condamné à l'impuissance du jour où il servit l'étranger. Mazarin voulut récompenser Turenne; aussitôt après la campagne, il lui donna le gouvernement du Limousin

La fin des troubles civils permettait d'employer toutes le forces du pays contre l'ennemi du dehors. On avait repris l'o fensive en Catalogne et en Italie. Le Plessis-Bellière fit lev aux Espagnols le siége de Roses; le maréchal de Grancey obt plusieurs avantages au delà des Alpes. Lorsque le je

[1] Mémoires de Lenet. Lettre du prince du 26 décembre 1652.

Louis XIV, qui avait suivi l'armée de Turenne à quelque distance, rentra le 15 décembre à Paris, Mazarin voulut qu'un *Te Deum* fût célébré pour les succès de la campagne.

Le procès de Condé fut ensuite instruit dans les formes, c'est-à-dire devant le Parlement garni de pairs, comme autrefois celui du connétable de Bourbon. Le 18 janvier 1654, le roi tint un lit de justice, où il déclara sa volonté. Le prince fut cité à comparaître. Le 27 mars, un arrêt définitif le condamna à mort, comme convaincu de lèse-majesté et de félonie. Trois de ses serviteurs les plus dévoués, Lenet, Marsin, Persan, et le président Viole qui avait embrassé sa fortune, furent décapités en effigie.

Le sacre de Louis XIV à Reims, le 7 juin, inaugura la campagne de 1654. Les Français débutèrent comme l'année précédente, par un siége, celui de Stenay, dont on chargea le marquis de Fabert, gouverneur de Sedan. Turenne et la Ferté se tinrent chacun à proximité avec un corps d'armée; Louis XIV s'avança jusqu'à Sedan. Stenay capitula le 6 août. Les Espagnols ne furent prêts que les derniers. L'archiduc s'était vu dans l'obligation d'arrêter le duc de Lorraine, qui, avec « son avarice signalée[1] », son habitude de se jouer de sa parole, et la vie qu'il menait, plus convenable à un bandit qu'à un prince, était incapable de s'entendre avec personne, particulièrement avec Condé. Cependant l'archiduc garda les Lorrains à son service, en mettant à leur tête un autre de leurs princes.

Quand les Espagnols eurent enfin achevé des préparatifs dont la longueur fatiguait la patience de Condé, ils marchèrent sur l'Artois et assiégèrent Arras. Les maréchaux de Turenne, de la Ferté et d'Hocquincourt arrivèrent successivement au secours de la place. On essaya d'abord de couper les convois pour obliger l'ennemi à la retraite, mais comme on désespéra d'y réussir, Turenne résolut de l'attaquer dans ses lignes. C'était une entreprise hardie et périlleuse. Il en dirigea l'exécution avec son habileté et sa vigueur ordinaires; la nuit du 25 août, il se jeta sur les lignes des assiégeants et les força. Condé, qui se trouvait en arrière, voyant les Espagnols repoussés, marcha avec sa division et rétablit un moment le combat, mais il finit par être entraîné dans la déroute. Les Français restèrent maîtres de plus de soixante canons, de tout le bagage et d'une foule de prisonniers. Tout ce que put faire Condé fut de protéger la

[1] Lenet.

retraite. Turenne le suivit jusqu'à la frontière du Hainaut, où il enleva encore le Quesnoy. La Ferté alla terminer la campagne par la prise de Clermont en Argonne, le 22 novembre.

On continua encore cette année à obtenir des succès en Catalogne et dans le nord de l'Italie. Mais ces succès furent compensés par l'échec complet d'une tentative nouvelle contre Naples. Le duc de Guise, auquel Mazarin avait consenti à donner la flotte de la Méditerranée et des troupes de débarquement, fut mal accueilli, ne put se maintenir que peu de jours à Castellamare, et s'empressa de regagner la France.

Un calme profond régnait à l'intérieur. La Fronde avait passé de mode; « les plus mutins, dit Monglat, ne respiroient que l'obéissance ». Mazarin montrait d'ailleurs une vigilance excessive; sa police, dirigée par l'abbé Fouquet, frère du procureur général, pénétrait partout. L'abbé Fouquet connaissait à fond la cour et la société des grands; il en surveillait les moindres intrigues. Quiconque entretenait des intelligences secrètes, surtout avec Condé ou Retz, était immédiatement éloigné. Les agents du prince ne pouvaient venir à Paris sans être aussitôt arrêtés. On en exécuta deux qui avaient comploté de tuer le cardinal. Il n'y eut que le comte d'Harcourt qui eut l'idée d'engager une lutte contre Mazarin. Trouvant sa fidélité et ses services mal récompensés, il avait abandonné, au mois d'octobre 1652, l'armée de Guyenne qu'il commandait, s'était enfui à Brisach, avait chassé de la place un lieutenant du roi, s'y était établi et prétendait la réunir à ses gouvernements de Philipsbourg et d'Alsace, pour se faire une sorte de principauté. Il était même entré en négociation avec l'Empire. Mais il avait mal choisi son temps. C'était le moment où le roi rentrait à Paris. Mazarin l'obligea, moitié par promesses, moitié par menaces, à lui remettre Brisach le 21 mai 1654.

Le cardinal de Retz, prisonnier à Vincennes, se désespérait d'être oublié du monde; le peu d'effet produit par son arrestation lui causait un profond dépit. Il y avait bien eu quelques protestations du clergé de Paris; mais l'archevêque, son oncle, qui d'ailleurs ne l'aimait pas, s'était contenté des explications données par Mazarin. Le Pape avait d'abord envoyé un légat, puis, sur les représentations de la cour, il avait ordonné à ce légat de s'arrêter à Avignon. Maintenant la reine et Mazarin songeaient à faire le procès de l'intrigant prélat; seulement, comme il fallait le concours de l'Église et du Pape, et que Retz

ne pouvait manquer de se couvrir des priviléges de son ordre, on lui proposa de se démettre de ses dignités et de lui rendre la liberté à ce prix. Pendant la négociation, son oncle mourut, ce qui le rendit archevêque de Paris *ipso facto*. Il consentit à abdiquer l'archevêché sans condition, et même à se rendre à Rome, moyennant le don de sept abbayes, d'un revenu très-supérieur à celui qu'il abandonnait. Sur l'engagement qu'il en prit, il fut transféré à Nantes et confié à la garde du maréchal de la Meilleraye (1er avril 1654). On fit valoir au clergé et au Pape que c'était un adoucissement de sa captivité.

La condition mise par Retz à sa démission était que le Pape l'acceptât. Innocent X, sollicité de la ratifier, répondit qu'elle ne pouvait être valable qu'autant qu'elle serait renouvelée par le cardinal mis en liberté. Pendant cette négociation, Retz, trompant la surveillance du maréchal de la Meilleraye, profita des adoucissements apportés à sa prison pour exécuter un projet d'évasion. Aidé par quelques serviteurs fidèles, élevés sous lui aux conspirations et aux coups de main, il s'échappa, le 8 août, du château de Nantes. Son projet était de retourner à Paris, où il s'imaginait résister légalement à la cour avec l'appui du clergé, mais en s'échappant il fit une chute et se démit l'épaule. Cette blessure l'obligea de chercher un asile dans le voisinage de Nantes, où il avait des parents, puis à Belle-Isle, où il pouvait mieux éviter les poursuites. Cependant il ne s'y crut pas encore en sûreté, et il arma une barque pour Saint-Sébastien. Le roi d'Espagne lui donna les moyens de se rendre à Rome, où il implora la protection du Pape. Son premier acte, aussitôt sa liberté recouvrée, avait été de retirer sa démission. Mazarin et la reine, mécontents d'avoir été joués, ordonnèrent contre lui une poursuite criminelle, sans s'arrêter aux protestations du chapitre de Notre-Dame et des agents généraux du clergé. L'affaire traîna en longueur à cause de la mort du pape Innocent X, qui eut pour successeur, le 7 avril 1655, Alexandre VII (Fabio Chigi), le premier négociateur du traité de Westphalie. Mazarin, dont Innocent X avait toujours été l'ennemi, essaya de ménager et de gagner Alexandre VII.

Quant au Parlement, il était très-décidé à soutenir l'autorité du roi et à empêcher le renouvellement des troubles. Cependant il prétendit aussi rester fidèle à ses traditions et continuer d'user de ses droits en poursuivant les abus. Quoiqu'on fût convaincu de la nécessité de faire des sacrifices pour maintenir

l'ordre et la paix, l'esprit public avait peu changé. « Paris, disent les Mémoires de Turenne, étoit plus las des troubles que guéri de ses préjugés. » Le Parlement redemanda ses membres exilés, Mazarin lui rendit les moins compromis; instruit par l'expérience, il eut soin de respecter la juridiction de la compagnie, et d'éviter autant qu'il put les créations d'offices nouveaux ou les poursuites personnelles contre les magistrats. Mais il ne put empêcher absolument les remontrances au sujet des édits bursaux, parce que ces édits ne cessaient pas, et qu'une partie des dépenses publiques recommençaient, par le moyen des acquits de comptant, à être soustraites à tout contrôle. La guerre, en s'éternisant, empêchait les finances de se rétablir. Deux années de revenu étant toujours consommées d'avance, on ne pouvait se dispenser de recourir aux anticipations, c'est-à-dire de s'adresser aux traitants.

Le premier président Bellièvre marchait dans la même voie que Molé; il servait la cour et cherchait à ménager les sentiments de la compagnie. La cour et le cardinal voyaient cette attitude avec une certaine appréhension.

Le 20 mars, le roi alla en personne présenter à l'enregistrement plusieurs édits, dont l'un établissait un impôt sur le papier timbré. Quand il se fut retiré, les magistrats demandèrent que les édits fussent examinés dans une assemblée des hambres. Louis XIV averti s'empressa de revenir de Vincennes; il entra dans la grande chambre en grosses bottes, en équipage de chasse, et renouvela la défense qu'il avait déjà faite de ces assemblées, lors de sa rentrée à Paris [1]. Jamais la compagnie n'avait été traitée ainsi. Mais Mazarin prit à tâche de calmer ses justes susceptibilités; il écouta les remontrances, exigea seulement qu'elles fussent différées, et apporta d'importantes modifications aux édits. Turenne se chargea du rôle de médiateur.

XXXI. — Turenne et la Fertécommandèrent encore en 1655 l'armée du Nord; ils exécutèrent un plan de campagne arrêté dans un conseil de guerre auquel Mazarin était venu assister. On prit Landrecies; on passa l'Escaut près de Bouchain; on

[1] La véritable scène est rapportée dans les Mémoires de Montglat. Plus tard on en a exagéré et amplifié les circonstances. L'abbé de Choisy, autorité des moins sûres, est le premier qui ait écrit, au moins trente ans plus tard, que Louis XIV avait un fouet à la main.

repoussa le prince, qui fut obligé de se replier sur Tournay, et on enleva Condé et Saint-Ghislain, qui furent aussitôt fortifiés et mis en état de défense. En même temps la Catalogne fut attaquée du côté de la terre par Conti, et du côté de la mer par Vendôme, qui obtinrent quelques avantages. On fut moins heureux en Italie, où l'on ne put reprendre Pavie; mais on s'y assura le concours actif d'un nouvel allié, le duc de Modène, dont le fils venait d'épouser une nièce de Mazarin, mademoiselle Martinozzi.

Le cardinal cherchait à refaire les alliances de la France. Celle des princes italiens ne lui suffisait pas, il voulait celle des Anglais; il voulait surtout empêcher ces derniers de répondre aux sollicitations pressantes de Condé et du roi d'Espagne. Cromwell avait alors soumis l'Écosse et l'Irlande, pris le titre de protecteur et reconstitué un gouvernement avec l'aide de l'armée, longtemps victorieuse sous ses ordres. Il éprouvait le besoin de relever la marine et le commerce des pertes que la révolution leur avait infligées, et de divertir les esprits par des entreprises étrangères. L'Espagne, qui n'avait pas cessé de conserver un ambassadeur à Londres, offrait de l'aider à reprendre Calais. Mazarin envoya près de lui Antoine de Bordeaux, président au grand conseil, qui lui offrit à son tour de l'aider à prendre Dunkerque.

Cromwell se trouva dans la même position qu'autrefois Henri VIII entre Charles-Quint et François Ier; l'Espagne et la France sollicitaient également son alliance et lui en offraient un haut prix. Il choisit l'alliance française, qui lui présentait deux avantages, celui de rétablir le commerce, alors à peu près interrompu entre l'Angleterre et la nation la plus voisine, et celui de réserver la liberté de la course contre la marine et les colonies espagnoles. Il signa donc le 3 novembre 1655, à Westminster, avec l'envoyé de Mazarin, un traité de commerce par lequel les Anglais et les Français s'assurèrent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée, et des garanties contre la piraterie. Un traité politique était plus difficile à conclure, à cause de la présence de la reine d'Angleterre à Paris et du duc d'York à l'armée des Pays-Bas. On finit par convenir que le duc d'York et les Anglais réfugiés iraient servir la France en Italie. Il est vrai que Charles II, qui était alors à Bruxelles, s'y opposa; il les rappela auprès de lui, et exigea qu'ils se missent au service de l'Espagne.

Mazarin rechercha encore l'alliance du Portugal, dont il prétendait combiner l'action avec celle des armées françaises de Catalogne. Il offrait de s'engager à le comprendre dans le prochain traité, mais il exigeait des Portugais un subside, par la raison qu'ils avaient plus besoin de la France qu'elle n'avait besoin d'eux. Cette exigence fit qu'on ne put s'entendre.

Une autre négociation, plus utile, fut celle par laquelle on acquit l'armée de Lorraine. Deux régiments de cette armée ayant passé au service de la France, à la seule condition de ne pas faire la guerre contre leur duc, presque tous les autres suivirent cet exemple. François de Lorraine, qui avait pris le commandement à la place de son frère Charles, fit un traité avec Mazarin.

Enfin on conjura une trahison du maréchal d'Hocquincourt. Ce maréchal, qui avait ramené Mazarin de l'électorat de Cologne, et qui trouvait ses services mal récompensés, s'était laissé séduire par la duchesse de Châtillon et persuader de livrer à Condé les places de Péronne et de Ham, qui lui appartenaient. Turenne donna au cardinal le conseil de faire arrêter la duchesse de Châtillon, et l'on exigea d'Hocquincourt qu'il abandonnât le gouvernement de ces deux places contre une somme d'argent.

Au mois de mai 1656, Turenne prit l'offensive en Picardie et entreprit le siége de Valenciennes de concert avec la Ferté. Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, venait de succéder à l'archiduc Léopold dans le gouvernement des Pays-Bas. Il était assisté du marquis de Caracène, que Fuensaldagne était allé remplacer comme gouverneur de Milan. Condé marcha au secours de Valenciennes, et à peine arrivé attaqua de nuit les lignes françaises (le 16 juillet). La division de la Ferté fut enlevée ou mise en déroute sans que celle de Turenne pût la secourir, les Espagnols ayant trouvé le moyen de les couper l'une de l'autre en lâchant des écluses et en rompant la digue trop faible par où elles communiquaient. Ils prirent ainsi une revanche complète de leur désastre d'Arras. La Ferté tomba dans leurs mains avec une partie de ses troupes et son canon. Turenne dut se retirer immédiatement. Les vainqueurs allèrent ensuite reprendre la place de Condé et assiéger Saint-Ghislain. Turenne trouva moyen de leur dérober sa marche; il fit trente lieues en trois jours, et investit inopinément la Capelle. Les Espagnols levèrent le siége de Saint-Ghislain, pour marcher au

secours de cette dernière ville; ils arrivèrent trop tard, et ne purent l'empêcher de capituler (le 6 juillet).

Le pape Alexandre VII se porta médiateur entre les deux puissances. Les hostilités n'avaient pas eu jusque-là de résultats décisifs. Les Espagnols ne pouvaient plus espérer que la présence de Condé à la tête de leurs troupes divisât la France. En France, on continuait d'accuser Mazarin de prolonger la guerre sans but. Mais on n'était encore disposé ni à Paris, ni à Madrid, à faire aucun sacrifice pour la paix. Le cardinal, toujours ferme dans ses calculs, poursuivait son ancien projet de marier Louis XIV à l'infante d'Espagne Marie-Thérèse, à la condition que Philippe IV cédât à sa fille ses droits sur les Pays-Bas, fiefs féminins. Philippe IV se refusait absolument à traiter sur cette base, et faisait de son côté des demandes peu acceptables. Il voulait par exemple que Condé fût nommé grand maître de la maison du roi et recouvrât le gouvernement de la Guyenne. Lionne, chargé d'une mission à Rome, puis à Madrid, avec de pleins pouvoirs de Mazarin, revint de cette dernière capitale presque aussitôt et sans avoir rien conclu. Le Pape essaya de reprendre les négociations en envoyant deux nonces à Paris et à Madrid, mais n'eut pas un meilleur succès.

La guerre recommença donc en 1657. Mazarin obtint de Cromwell par un nouveau traité (le 13 mars) le concours d'un corps auxiliaire de six mille hommes, à la condition qu'on prendrait Gravelines et Dunkerque, que Dunkerque deviendrait possession anglaise, et que Gravelines, qu'on devait prendre la première, serait livrée aux Anglais provisoirement, à titre de gage. Turenne avait ouvert la campagne par le siége de Cambray, pendant que les Espagnols enlevaient Saint-Ghislain. Condé ne voulut pas lui laisser le temps d'achever ses lignes; quoiqu'il n'eût encore sous la main qu'une partie de ses propres troupes, il accourut avec quelques escadrons, tomba rapidement sur les Français et les força de lever le siége. On dut alors changer le plan de campagne. Le maréchal de la Ferté, qui avait recouvré sa liberté, se porta sur Montmédy, qui capitula le 7 août, et Turenne, uni aux Anglais, se dirigea vers le littoral de la Flandre, où, malgré une saison mauvaise et un pays inondé, il prit Saint-Venant, Bourbourg et Mardick. Une flotte anglaise parut sur le rivage et hâta par sa présence la reddition de cette dernière place. Mais c'étaient là des résultats peu importants, auxquels ni les opérations du duc de Can-

dale en Catalogne ni celles du duc de Modène et du prince de Conti en Italie n'ajoutèrent rien.

XXXII. — Tout était calme à l'intérieur. Le duc d'Orléans avait reparu à la cour en 1656, pour y faire sa soumission. Il était dégoûté des affaires et ne songeait plus qu'au repos. Il passait presque tout son temps retiré à Blois, où il mourut en 1660. Sa fille, la grande Mademoiselle, se décida à suivre son exemple. Elle alla trouver le roi à Sedan en 1657, pendant le siége de Montmédy, et se réconcilia, non toutefois sans recevoir les reproches de la reine. En 1658, le comte d'Harcourt et le duc de Beaufort revinrent se présenter à Louis XIV. Les derniers souvenirs de la Fronde s'effacèrent ainsi peu à peu. Condé lui-même songeait à traiter, et personne ne doutait qu'il n'en vînt là [1].

Le Parlement gardait son attitude réservée, mais obéissante, sous le président Bellièvre, qui mourut et fut remplacé par Lamoignon. Cependant il refusa de condamner à mort un de ses membres, convaincu de trahison pour avoir correspondu avec Condé; il se contenta de le frapper d'un arrêt de bannissement (27 mars 1657).

L'opposition de l'assemblée du clergé fut un peu plus difficile à calmer. Mazarin avait mis dans la poursuite du cardinal de Retz une vivacité et une passion qui ne lui étaient pas ordinaires; il tenait à le faire déclarer coupable de lèse-majesté au même titre que Condé. Il désirait s'entendre avec la cour de Rome pour donner des juges au prélat, que la pourpre affranchissait des juges ordinaires. Il n'eût jamais obtenu cet accord d'Innocent X, son ennemi déclaré; il l'espéra d'Alexandre VII. Mais si le nouveau pape éprouvait peu de goût pour Retz, qu'il regardait comme un brouillon, et qui, ayant fait partie du conclave, prétendait avoir eu l'honneur principal de son élection, il n'en était pas moins décidé au fond à ne pas permettre qu'un prince de l'Église fût soumis à un jugement politique. Il fit tant de difficultés pour régler la forme des poursuites et le choix des juges, que Mazarin finit par abandonner ou du moins ajourner son projet. Quant à Retz, il quitta Rome, moitié de gré, moitié par l'ordre du Pape, et depuis lors il mena une vie errante à Besançon, à Constance, à Francfort, en Hollande,

[1] Il avait dès 1655 sollicité à Rome la médiation d'Alexandre VII. — Voir les Mémoires de Lenet.

cherchant à s'unir à Condé, son ancien ennemi, et à se créer des appuis à la cour de Bruxelles, formant tour à tour des projets insensés, comme ceux de rétablir le catholicisme en Angleterre ou de se mettre à la tête des jansénistes, repoussé partout comme un intrigant inutile ou dangereux, n'obtenant que les aumônes qu'il mendiait pour soutenir sa dignité, et oubliant dans de faciles plaisirs, qui le livraient au mépris de ses propres domestiques, l'impuissance de son ambition déçue.

Mais l'assemblée du clergé avait à défendre des intérêts plus grands et plus sérieux que ceux du vaniteux et ambitieux grand seigneur fourvoyé dans ses rangs. Il s'agissait des constitutions et des droits de l'Église de Paris. Mazarin, prétendant soumettre l'Église de Paris à la cour comme il lui avait soumis le Parlement, rencontrait dans le clergé une résistance très-forte et surtout très-tenace à quelques-unes de ses volontés. Il finit par faire des concessions étendues, auxquelles d'ailleurs il eut moins de peine à se résigner lorsqu'il sut que le cardinal de Retz était sorti de Rome.

Une des raisons de sa condescendance fut la vivacité que prirent tout à coup les passions religieuses après la Fronde, comme si les passions politiques amorties leur eussent laissé le champ libre. Le jansénisme avait fait des progrès tels que sa condamnation avait été demandée à Rome et obtenue. Rome avait déclaré erronées cinq propositions de l'ancien évêque d'Ypres Jansen. Beaucoup d'évêques demandaient, à l'instigation ou avec l'appui des Jésuites, que les bulles de condamnation fussent publiées en France. Port-Royal et les jansénistes soutenaient que les propositions condamnées ne se trouvaient pas dans le livre de l'évêque d'Ypres. Une polémique des plus ardentes s'engagea. Ce fut en cette année 1657 que Pascal publia ses *Lettres d'un provincial*, où il répondit aux attaques des Jésuites en prenant à partie quelques-uns de leurs écrivains pour avoir soutenu des thèses de morale trop facile. Le roi se rendit au Parlement le 19 décembre; il y tint un lit de justice et fit enregistrer les bulles en sa présence. Mais Mazarin se borna là; il n'était pas homme à intervenir autrement dans une querelle dont la vivacité ne changeait en rien le caractère purement théologique, et il désirait calmer plus qu'aviver des passions religieuses propres à ranimer l'esprit d'opposition. Il y tenait d'autant plus que depuis son alliance avec Cromwell, persécuteur des catholiques d'Angleterre et d'Irlande, le zèle-

religieux s'emportait en murmures contre sa politique impie et même en manifestations contre les calvinistes.

Mazarin gouvernait avec cette majesté calme et cette fierté douce que révèlent ses portraits. Anne d'Autriche, à qui l'âge ne donnait ni plus de sens ni plus de goût pour les affaires, inspirait du moins à son fils ce sentiment des convenances extérieures de la royauté, cette *régularité,* pour employer l'expression de madame de Motteville, qui devaient faire de lui le modèle des acteurs royaux. L'éclat de la cour, l'harmonie qui y régnait, la docilité des grands lassés d'agitations stériles, offraient un contraste remarquable avec les temps troublés de la Fronde. Les moindres événements qui s'y passaient attiraient l'attention et prenaient aux yeux des contemporains une importance considérable. Les grands se faisaient à l'envi courtisans. Malheureusement les caractères s'effaçaient; Mazarin, assez habile pour les faire ployer, n'était nullement capable de les relever. Les Mémoires de cette époque ne sont plus remplis que des détails de la vie intime du roi ou de son ministre, et des fêtes de la cour.

Parmi les faits dont ces Mémoires nous entretiennent, un des plus saillants fut la visite de Christine, reine de Suède. Elle avait abdiqué en faveur de son cousin, le palatin Charles-Gustave (Charles X), non sans y être à peu près forcée, car les Suédois lui reprochaient de se faire instruire par des prêtres catholiques [1]. Aussitôt après son abdication, elle abjura le luthéranisme. Elle visita les cours de l'Europe avant de se fixer à Rome, qu'elle avait choisie pour son séjour définitif. Elle vint en France, vit la cour à Compiègne et fit une entrée à Paris le 8 septembre 1656. On s'étonna beaucoup de quelques singularités de son costume et de ses manières, qui n'étaient pas en harmonie parfaite avec l'étiquette et le goût du temps. On plaisanta sur la reine des Goths, quoiqu'elle parlât plusieurs langues, qu'elle possédât une rare instruction, et qu'elle eût toujours cherché à attirer auprès d'elle les savants les plus connus de l'Europe. Elle voulut assister à une séance de l'Académie française.

Elle revint l'année suivante, et pendant ce second séjour, le château de Fontainebleau, qu'on lui avait donné pour résidence, fut le théâtre d'une scène sanglante. Elle y fit mettre à mort,

[1] Voir Ranke, *Histoire de la papauté*, t. IV, et les Mémoires attribués à Brégy.

par son capitaine des gardes, son grand écuyer, le comte italien Monaldeschi, coupable d'avoir rendu publiques des lettres qu'elle lui avait confiées. Comme en abdiquant elle avait gardé le titre de souveraine, elle était convaincue qu'elle avait le droit de vie et de mort sur ses sujets, et elle eût cru déroger en livrant l'un d'eux à un tribunal étranger. On n'en fut pas moins scandalisé de cette justice expéditive. « Cet acte inusité en France, dit Montglat, parut fort étrange à tout le monde, mais la qualité dont elle étoit fut cause qu'on ne fit aucune recherche. » On se contenta de la tenir quelques semaines éloignée de Paris. Elle y reparut un instant pendant le carnaval de 1658; après quoi elle se rendit à Rome, qu'elle ne quitta plus.

XXXIII. — L'empereur Ferdinand III mourut le 2 avril 1657. Les électeurs furent convoqués à Francfort pour lui donner un successeur. Mazarin y envoya en ambassade extraordinaire le maréchal de Gramont et de Lionne. Il eût désiré empêcher l'élection du jeune archiduc Léopold d'Autriche, et faire donner l'Empire au duc de Bavière. Mais les Allemands ne voulaient compromettre à aucun prix la paix profonde dont ils jouissaient depuis le traité de Westphalie, ni prêter la main à une agitation électorale. Le duc de Bavière recula devant les périls et le peu de chances d'une candidature. Les autres prétendants n'étaient pas sérieux. Mazarin ne mit en avant le nom de Louis XIV que pour diviser les électeurs, et dans l'espérance de les amener à un autre choix que celui de l'archiduc.

Faute d'enlever la couronne impériale à la maison d'Autriche, on pouvait au moins renouer quelques-unes des anciennes alliances avec les princes de l'Empire, et forcer l'Allemagne à rester simple spectatrice de la guerre qui continuait entre la France et l'Espagne. En effet, la neutralité absolue stipulée par le traité de Westphalie n'avait pas été rigoureusement observée par le dernier empereur; Ferdinand III avait fait passer à plusieurs reprises, et sous divers prétextes, des troupes impériales dans les Pays-Bas.

La France offrit de remettre aux électeurs le jugement de sa querelle avec l'Espagne, et demanda que le nouvel empereur ne pût dans aucun cas assister Philippe IV. La diète ajourna sa réponse jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur espagnol à Francfort. Cet ambassadeur, Peñaranda, se fit longtemps attendre

et n'arriva qu'au mois de mars 1658, en même temps que l'archiduc Léopold et son oncle, du même nom, récemment gouverneur des Pays-Bas. Il voulut en référer à Madrid sur la proposition française. Le parti autrichien, qui était le plus fort, ne permit pas que la question de l'élection fût subordonnée aux succès des négociations d'un traité étranger à l'Allemagne, et fit décider qu'elle aurait lieu à bref délai. On rédigea des capitulations qui devaient assurer l'exécution complète du traité de Munster, et, ces capitulations signées, Léopold Ier fut élu le 18 juillet 1658.

Seulement les trois électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Munster, le comte palatin du Rhin, le roi de Suède en qualité de duc de Poméranie, le grand-duc de Hesse, et les ducs de Brunswick et de Lunebourg, signèrent le 14 août une ligue par laquelle ils prirent l'engagement de ne laisser passer aucunes troupes impériales dans les Pays-Bas. Les ambassadeurs français accédèrent dès le lendemain à cette ligue, qu'on appela la ligue du Rhin, et Mazarin, assuré que la neutralité de l'Allemagne serait effective, put se féliciter d'avoir atteint le but qu'il s'était proposé.

Comme rien encore n'indiquait une paix prochaine et que l'Espagne avait manifestement éludé les propositions françaises, la France fit cette année des préparatifs de guerre plus considérables.

La campagne s'ouvrit par deux événements fâcheux, par une révolte de la garnison de Hesdin, qui, refusant de recevoir un nouveau gouverneur donné par le roi, traita avec le prince de Condé, et par une entreprise manquée du maréchal d'Aumont sur Ostende. Mais Turenne répara promptement ces revers. Il marcha sur Dunkerque, qu'il investit le 25 mai, pour exécuter le traité fait avec les Anglais. La cour vint s'établir à Calais, et le roi, accompagné de Mazarin, s'avança jusqu'à Mardick. Une flotte anglaise tenait la mer. Le siége de Dunkerque offrait de grandes difficultés, à cause de la nature du pays et de l'impossibilité de se retirer par une autre route que celle par où l'on était venu, les Espagnols occupant toute la campagne et les places environnantes.

L'armée d'Espagne, forte d'environ dix mille chevaux et six mille hommes de pied [1], vint se poster le 13 juin sur les dunes, entre le canal et la mer, à une très-petite distance des lignes

[1] Mémoires de Turenne.

françaises inachevées. Don Juan d'Autriche la commandait avec Condé, le marquis de Caracène et le prince de Ligne. Le roi d'Angleterre et ses frères y avaient pris du service comme volontaires pour combattre les soldats de Cromwell, auxiliaires de Turenne. Les deux armées se trouvèrent si près l'une de l'autre, que les engagements partiels devinrent inévitables; l'un d'eux coûta la vie au maréchal d'Hocquincourt, qui venait d'accomplir son projet de se joindre à Condé. Turenne ne voulut pas donner à l'ennemi le temps de fortifier son camp, encore moins la liberté de forcer les lignes françaises inachevées, comme à Valenciennes et à Cambray. Don Juan, général médiocre et médiocrement entouré, s'était placé d'une manière défavorable dans un espace resserré où ses troupes ne pouvaient se développer à l'aise; son artillerie était en retard. On rapporte que Condé lui fit des représentations sur son imprudence, et qu'il refusa de les écouter. Turenne mit son armée en bataille dans la nuit même du 13 juin, et le 14, dès la pointe du jour, il donna le signal de l'attaque. Après quelques volées de canon qui ébranlèrent l'ennemi, il fit charger ses régiments. Le combat fut très-vif, mais de peu de durée. Les Espagnols, manquant d'espace pour se mouvoir, furent promptement mis en déroute; le voisinage d'un canal qui arrêtait les fuyards augmenta leurs pertes, et ils laissèrent un nombre considérable de prisonniers aux mains des vainqueurs.

Turenne ne les poursuivit pas; il pressa le siége de Dunkerque, qui capitula le 25. La place, en vertu du traité de l'année précédente, fut remise aux mains du général anglais lord Lockhart, envoyé de Cromwell. On eut seulement le soin de stipuler des garanties pour les habitants catholiques.

Turenne prit ensuite Bergues, Furnes, Dixmude, Audenarde, Menin et Ypres, qu'il munit de garnisons et mit en état de défense. Le maréchal de la Ferté assiégea Gravelines, qu'il força d'ouvrir ses portes. Les Français s'avancèrent jusqu'à quelques lieues de Bruxelles, où leur approche porta l'alarme.

Louis XIV avait été atteint pendant son séjour à Mardick d'une fièvre violente qui mit sa vie en danger et jeta la cour dans un grand effroi; mais il se rétablit promptement. Il fut alors visité par un envoyé du Protecteur, lord Faulconbridge, et il répondit aux avances de Cromwell en lui envoyant à son tour un ambassadeur extraordinaire, le duc de Créqui.

XXXIV. — Mazarin avait déjà demandé pour Louis XIV la main de l'infante Marie-Thérèse, dans l'espérance que ce mariage déciderait l'Espagne à traiter et à lui faire de meilleures conditions. Philippe IV s'y était refusé jusque-là, parce qu'ayant perdu le fils qu'il avait eu d'un premier lit, l'infante était son héritière, et qu'il espérait toujours recouvrer au moins une partie des places que les Français lui avaient enlevées. Mais la situation avait changé. Sa troisième femme venait de lui donner un fils, Charles, né le 28 novembre 1657; il en eut même un autre à la fin de cette année, le 21 décembre 1658. Il voyait d'ailleurs ses ressourses épuisées et l'Espagne aux abois.

La duchesse de Savoie, Madame Royale, eût désiré faire épouser à Louis XIV sa propre fille. Ce mariage eût resserré l'alliance de la Savoie avec la France, alliance utile pour garder Pignerol lors de la paix générale, et pour conserver le passage libre du côté du Milanais, où l'on avait acquis dans les dernières campagnes Valenza et Mortara. Dans l'incertitude où l'on était de conclure le mariage espagnol, on convint d'une entrevue à Lyon entre le roi, la reine, la duchesse de Savoie, le duc son fils et sa fille Marguerite. L'entrevue eut lieu les derniers jours de novembre; la jeune princesse plut aussi au roi, et malgré quelques disputes d'étiquette, les négociations matrimoniales furent poussées assez loin.

Sur ces entrefaites, un agent espagnol, don Antonio de Pimentel, arriva secrètement à Lyon. Il venait offrir la main de l'infante. Philippe IV s'était enfin décidé. Les négociations avec la Savoie furent immédiatement suspendues; la duchesse Marie-Christine se retira, toutefois avec la promesse écrite et signée que le roi épouserait sa fille si le mariage avec l'infante n'était pas conclu dans le délai d'un an.

La cour revint à Paris, et Mazarin ne cessa de négocier, quoique très-secrètement, avec Pimentel. On convint de toutes les bases essentielles du traité. Le 8 mai 1659, au moment où les armées auraient pu entrer en campagne, on signa une suspension d'armes de deux mois. Il fut réglé que Mazarin et don Louis de Haro auraient une entrevue à la frontière pour s'entendre d'une manière définitive sur quelques points réservés, et que Louis XIV irait ensuite chercher l'infante. Le cardinal partit donc avec une brillante escorte pour Saint-Jean de Luz. Il y arriva le 28 juillet. Le 13 août, il entra en conférence avec Louis de Haro dans l'île des Faisans, au milieu de la Bidassoa,

qui séparait les deux royaumes. On y avait construit une maison dont la salle commune était sur la ligne de partage, de manière que les deux ministres, placés l'un en face de l'autre, se trouvaient chacun sur le territoire de son souverain.

Les conférences durèrent plus longtemps qu'on n'avait pensé. On était à peu près d'accord sur les restitutions de places et de territoires, déjà réglées à Paris; mais il s'élevait d'autres difficultés. L'Espagne voulait que Condé fût rétabli dans tous ses gouvernements, faute de quoi elle se proposait de lui constituer une principauté à Cambray. Elle voulait aussi que la renonciation de l'infante à la succession de Philippe IV fût absolue; or, Mazarin, toujours fidèle à ses anciens calculs, prétendait y faire insérer des réserves, au moins pour la Flandre et le Brabant, de tout temps fiefs féminins. Enfin l'Espagne refusait absolument d'admettre le Portugal dans le traité. Ces difficultés et d'autres encore prolongèrent les négociations, en sorte que le traité des Pyrénées ne fut signé que le 7 novembre.

La France acquit du côté des Pays-Bas Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant, Béthune, Hesdin, Arras, Bapaume, Lens, le comté de Saint-Pol, Pernes, Lillers, le Quesnoy, Landrecies, Avesnes, Marienbourg, Philippeville, Montmédy, Yvois, Thionville, et deux bailliages des Ardennes; du côté de l'Espagne, le Roussillon et le Conflans; en Italie, Pignerol. Elle recouvra encore le Catelet et Rocroy, occupés par le prince de Condé. Elle restitua en Flandre Bergues, Furnes, Dixmude, Menin, Comines, Ypres et Audenarde, trois forts dans la Franche Comté; en Italie, Valenza et Mortara, plus Verceil, qui fut donné à la Savoie; enfin, en Catalogne, Roses et les dernières positions qu'elle occupait encore. Toutes les acquisitions qu'elle avait stipulées au traité de Westphalie furent confirmées. Le duc de Lorraine sortit de prison; la France prit l'engagement de lui restituer ses États, à la condition que les fortifications de Nancy seraient rasées, et que le roi garderait le duché de Bar et les places de Stenay, Jamets, Clermont et Dun, avec deux passages pour aller à Metz et en Alsace. Condé obtint son pardon et la restitution de ses gouvernements, y compris celui de Guyenne, à la condition de désarmer sur-le-champ, et d'envoyer sa soumission par écrit; seulement la grande maîtrise, charge héréditaire, dut passer à son fils, le jeune duc d'Enghien. Mazarin céda sur ce point, pour ne pas laisser former en faveur du prince une souveraineté indépendante aux portes

du royaume. Le Portugal fut abandonné. Quant aux renonciations de Marie-Thérèse, l'Espagne tint bon et voulut qu'elles fussent absolues, comme l'avaient été celles d'Anne d'Autriche. Mazarin céda encore, parce qu'elles n'avaient qu'un intérêt éventuel, éloigné peut-être, et que dans tous les cas elles pouvaient être contestées. On les regardait, même en Espagne, comme de simples clauses de style[1]. La succession des femmes était une loi fondamentale et traditionnelle, appuyée sur plusieurs siècles de durée. Il était évident que si jamais le trône de Madrid devenait vacant, la question demeurait entière, en dépit des renonciations.

Telle fut la paix des Pyrénées, qui compléta pour la France l'œuvre du traité de Munster, recula sa frontière au Nord et au Midi, comme elle l'était déjà du côté de l'Est, et lui valut toute une ligne importante de places fortes. Ce fut la gloire de Mazarin de terminer par des acquisitions utiles et durables une guerre commencée par Richelieu, continuée pendant un quart de siècle, et qui avait coûté d'énormes sacrifices au pays. Il en éprouva une vive satisfaction et crut avoir démontré ce qu'il écrivait à Servien, par allusion aux railleries des courtisans sur son accent italien, que « si son langage n'étoit pas françois, son cœur l'étoit ». Cependant, on ne manqua pas de l'accuser de faire beaucoup trop de restitutions à l'Espagne.

Les négociateurs avaient été visités à la frontière par le duc de Lorraine, qui ne changeait pas, et dont l'âge semblait aggraver les folles allures. Ils le furent également par le roi d'Angleterre Charles II, dont la mort de Cromwell et la lassitude des partis dans ses États semblaient favoriser les espérances de restauration. Mais ni la France, ni l'Espagne, également avides de la paix, n'étaient disposées à se lancer dans une carrière d'aventures. Mazarin tenait à observer ses engagements avec le gouvernement anglais, quel qu'il fût, et avec son représentant lord Lockhart, qui se déclarait lui-même au service des événements. Peut-être aussi pensait-on que c'était aux Anglais de finir leur révolution, et qu'une restauration entreprise par des troupes étrangères présenterait de trop grands obstacles. Charles II, évincé, fut réduit à écouter la proposition que Turenne lui fit de mettre à sa disposition quelques-uns des régiments qui seraient réformés après la guerre. Cette propo-

[1] Suivant madame de Motteville, Philippe IV aurait dit : « Ce sont des fadaises. »

sition même ne put avoir de suites; mais les circonstances le servirent mieux qu'il ne pensait. Moins de six mois après. Monk et l'Angleterre le rappelèrent.

Le duc de Lorraine refusa d'accepter les conditions qu'on lui proposait. Condé au contraire s'y soumit. Non qu'il eût changé; car il eût voulu obtenir de l'Espagne la Franche-Comté, ou tout au moins Cambray comme principauté dépendante de Philippe IV; il faisait valoir dans les instructions qu'il envoyait à Madrid, que ce serait pour lui un moyen de persévérer dans son rôle, et d'offrir un asile sûr à tous les mécontents de France[1]. Mais le traité signé, il y accéda et se contenta de présenter des réclamations en faveur de ses principaux serviteurs, que l'Espagne satisfit avec des pensions. Il licencia ses troupes, prit l'engagement écrit qu'on exigeait de lui, rentra en France, et alla présenter sa soumission au roi. Il résolut dès lors de vivre dans ses gouvernements comme dans une retraite, et protesta de son dévouement et de sa fidélité au cardinal.

Pendant les négociations, Louis XIV était allé faire un séjour à Bordeaux. Comme elles se prolongèrent et qu'il fallut encore demander à Rome les dispenses nécessaires pour son mariage avec l'infante (elle était doublement sa cousine germaine), il employa l'hiver à visiter le Midi. Il s'arrêta quelque temps à Toulouse, où il parut aux états du Languedoc. De là il se rendit dans la Provence, dont les troubles n'avaient jamais été entièrement pacifiés. Marseille fut traitée avec rigueur ; on en désarma les habitants, on y établit une chambre de justice pour rechercher les auteurs des dernières séditions, et on y bâtit une citadelle. Le roi y entra le 2 mars 1660, comme dans une ville prise, à la tête de ses troupes et par un pan de mur abattu. Au retour de la Provence, il fit raser les fortifications d'Orange, dont l'ancien château, propriété des Nassau, était une menace pour la tranquillité du Midi. Il retourna ensuite vers les Pyrénées, harangué partout par les magistrats et les corps de ville. A Montpellier, il reçut la visite de Turenne; il lui donna le titre de maréchal général, titre déjà conféré sous le dernier règne à Lesdiguières, et inventé pour remplacer celui de connétable, qu'on ne voulait pas rétablir.

Le maréchal de Gramont avait été envoyé en Espagne comme ambassadeur extraordinaire pour demander la main de l'infante. « Ce qu'il fit, dit l'abbé de Choisy, d'une manière

[1] Voir ses instructions à Lenet. Mémoires de Lenet.

magnifique et galante. Il fit son entrée à Madrid sur des chevaux de poste, suivi de plus de cinquante jeunes seigneurs françois, pour montrer l'impatience qu'avoit le roi de posséder la plus belle princesse de l'Europe. » Les deux cours se visitèrent sur la Bidassoa, dans les premiers jours de juin. Philippe IV y avait conduit sa fille; il eut plusieurs entrevues avec Louis XIV dans l'île de la Conférence, et le mariage fut célébré avec des fêtes dont les Mémoires du temps se sont attachés à reproduire les moindres incidents.

Louis XIV revint alors à Paris avec le nouvelle reine. Les fêtes se renouvelèrent à Bordeaux et partout où il s'arrêta. Son cortége était des plus beaux qu'on eût jamais vus. De Bordeaux à Blaye il descendit la Garonne dans des bateaux ornés avec une rare magnificence. Mais tout fut surpassé par l'éclat de son entrée à Paris, le 26 août, entrée que madame de Motteville a peinte avec les sentiments qui animaient la cour. « Le roi étoit tel que les poëtes nous représentent ces hommes qu'ils ont divinisés. Son habit étoit en broderie d'or et d'argent, aussi beau qu'il le devoit être, vu la dignité de celui qui le portoit. Il étoit porté sur un cheval propre à le montrer à ses sujets, et suivi d'un grand nombre de princes et des plus grands seigneurs de son royaume. La grandeur qu'il faisoit voir en sa personne le fit admirer de tous, et la paix qu'il venoit de donner à la France avec cette belle princesse qu'il leur donnoit pour reine, renouvela dans les cœurs de ses peuples leur zèle et leur fidélité, et tous ceux qui en ce jour purent le regarder s'estimèrent heureux de l'avoir pour leur roi et leur maître. »

XXXV. — Mazarin recueillait les fruits d'une longue persévérance, et pouvait jouir des succès de sa politique extérieure. Il voyait une longue lutte terminée, la paix rétablie, le royaume agrandi, la France hors de pair avec les autres puissances de l'Europe. L'Espagne était diminuée et réduite pour longtemps à un rôle passif; l'Autriche et l'Allemagne n'avaient jamais été si pacifiques. Les alliés du roi, comme la Savoie et la Hollande, ne songeaient qu'à grandir sous son patronage.

L'année 1660, celle du mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, vit encore la restauration des Stuarts en Angleterre et la pacification du Nord, deux grands événements auxquels la France était directement intéressée, et qui achevèrent d'asseoir l'Europe sur de nouvelles bases.

Cromwell était mort au mois de novembre 1658, ayant gouverné l'Angleterre avec une vigueur toute révolutionnaire, mais sans rien fonder. La plupart des autres gouvernements, l'Espagne, la Hollande, la Suède, avaient entretenu avec lui des rapports inévitables. La France avait fait de même et s'était servie utilement de l'alliance anglaise pour hâter la fin de sa grande lutte contre l'Espagne. Mais dans ses rapports avec le Protecteur elle n'était pas allée au delà. Tout s'était borné à une union de circonstance basée sur un intérêt commun. Si Mazarin ne partageait pas l'aversion que Cromwell inspirait généralement en France, il était loin d'éprouver pour lui les sentiments d'admiration et à plus forte raison de sympathie qu'on lui a prêtés quelquefois.

Cromwell mort, l'Angleterre tomba dans une série de conspirations militaires, toutes impuissantes à établir un gouvernement. La restauration des Stuarts devint la seule ancre de salut et l'unique moyen d'échapper à l'anarchie. Monk, un des généraux, saisit le moment où il fut maître de Londres pour convoquer un parlement qui rappela Charles II. Charles II quitta la Hollande, où il s'était retiré depuis le traité des Pyrénées; il n'eut qu'à paraître, et l'Angleterre entière salua dans son rétablissement le retour de l'ordre et de la paix.

La France s'en félicita aussi; car si les intérêts des peuples avaient quelquefois plus de force que les questions de dynastie, ces questions étaient regardées alors comme les premières de toutes au point de vue de la politique internationale. La France vit dans la restauration des Stuarts moins la réparation d'attentats dont elle s'était émue, qu'un gage de sécurité pour elle-même. Les Stuarts, indépendamment des liens de parenté qui les attachaient à la famille de Henri IV, devaient se montrer pacifiques, rechercher notre alliance et déclarer la guerre au fanatisme protestant, qui avait tant contribué à renverser leur trône. Or ce fanatisme protestant était particulièrement détesté en France, où le caractère religieux de la révolution anglaise avait beaucoup plus frappé les esprits que son caractère politique.

La pacification du Nord offrit plus de difficultés et n'eut pas moins d'importance.

La Suède, fière de la gloire de ses armées autant que de ses acquisitions en Allemagne, montrait des prétentions excessives et une ambition inquiétante pour tous ses voisins. Le roi Charles

Gustave, élevé dans les dernières années de la guerre de trente ans et chef du parti militaire, possédait les qualités et les défauts qui pouvaient plaire à la nation. Excellent soldat, entreprenant, dénué de scrupules, il s'inquiétait peu de la faiblesse de ses ressources, et comptait sur la guerre pour faire vivre ses armées en pays étranger, comme pour satisfaire son avidité et celle de ses généraux. Si l'Allemagne lui était fermée par la paix de Westphalie, la Pologne lui restait ouverte. Une trêve de vingt-six ans, signée en 1635 entre les deux pays par la médiation de la France, laissait subsister toutes leurs vieilles querelles; les rois de Suède n'avaient pas abdiqué leurs prétentions à la couronne de Pologne, ni les rois de Pologne à celle de Suède. Les plaintes des protestants, nombreux sur les bords de la Baltique, offraient à Charles-Gustave un motif perpétuel d'intervenir dans un royaume dont la constitution vicieuse faisait déjà présager le démembrement. Menacée à la fois par le Transylvain, par les Cosaques rebelles, par les Tartares et les Moscovites, la Pologne manquait de la cohésion nécessaire pour résister à tous ses ennemis; la bravoure connue de sa nombreuse noblesse ne pouvait lui tenir lieu d'une armée permanente bien constituée.

Charles-Gustave s'y jeta et la bouleversa .Il occupa Varsovie, il ébranla le Nord, et il excita par ses victoires les convoitises du Brandebourg et de la Russie. Mais s'il renouvela sur la Vistule les exploits de Gustave-Adolphe en Allemagne, les succès qu'il obtint furent encore moins durables. Il ne pouvait vivre qu'aux dépens du pays conquis. Or, la présence d'un roi étranger et luthérien, les violences d'une domination militaire, l'orgueil des Suédois, insupportable à tous les autres peuples, soulevèrent partout, de Posen et de Cracovie jusqu'à l'Ukraine, une de ces explosions du sentiment patriotique et religieux dont l'histoire de la Pologne a offert tant d'autres généreux exemples. Partout les nobles s'armèrent et armèrent leurs paysans; ceux mêmes dont l'alliance ou la trahison avaient appelé l'étranger, voulurent contribuer à son expulsion; le conquérant, hors d'état de se soutenir contre ces levées en masse, dut se retirer malgré l'organisation supérieure de ses troupes. La cause de la Pologne trouva de l'écho à Rome, car c'était une cause catholique; à Vienne, car l'Autriche détestait les Suédois; en Danemark et en Hollande, car ces deux États étaient intéressés à maintenir la Baltique libre et à ne pas lais-

ser s'agrandir indéfiniment un État dont l'ambition les effrayait. Elle en trouva même en France : la reine de Pologne était une Française, Marie-Louise de Gonzague-Nevers; des gentilshommes, des officiers français allèrent prêter aux seigneurs polonais l'appui de leur épée et, ce qui était plus important, celui de leur expérience et de leur instruction militaire. Mazarin désirait la paix du Nord, qui importait à l'équilibre général et qui devait compléter l'œuvre des traités de Westphalie et des Pyrénées. Il avait envoyé le chevalier Terlon auprès de Charles-Gustave, avec la mission de ne pas le quitter un seul instant, et d'offrir la médiation de la France au moment opportun. Terlon contribua beaucoup à faire signer en 1660 au monastère d'Oliva, près de Dantzig, un traité par lequel la Suède et la Pologne rentrèrent dans leurs anciennes limites, et les deux rois renoncèrent à toutes prétentions sur leurs couronnes respectives. Il n'eut pas moins de part au traité de Copenhague, qui fut signé quelques mois après entre la Suède et le Danemark. La médiation des envoyés français, hollandais et anglais, sauva ce dernier royaume, que Charles-Gustave voulait détruire pour le punir de s'être opposé à ses desseins, et pour faire de la Suède une grande puissance territoriale et maritime, maîtresse du Sund et de la Baltique [1]. Le Danemark maintint son indépendance par le sacrifice de la Scanie. Le roi Frédéric III fit ensuite un coup d'état qui lui assura la libre disposition des forces militaires du pays, et lui permit d'en augmenter l'armée permanente. L'équilibre du Nord fut garanti. Les Suédois, épuisés, posèrent les armes et ajournèrent jusqu'au règne de Charles XII l'exécution de leurs plans ambitieux.

Les traités d'Oliva et de Copenhague rassurant l'Europe contre des dangers immédiats, on ne s'inquiéta pas de quelques agrandissements de l'électeur de Brandebourg, qui s'était fait céder plusieurs villes et s'était affranchi de la suzeraineté des rois de Pologne pour la Prusse royale, ni des progrès que les Russes commençaient à faire dans les provinces orientales.

La question d'Orient était alors à Varsovie et non plus à Constantinople, comme au siècle précédent. Cependant les Turcs disputaient Candie aux Vénitiens; le pape, toujours préoccupé de l'intérêt religieux, prêchait la croisade; les cardinaux s'étaient imposés pour assister la République. Mazarin,

[1] Mémoires du chevalier Terlon.

à qui on reprochait comme à Richelieu d'avoir favorisé les puissances protestantes, voulut contribuer personnellement pour cent mille écus à une entreprise patronée par le chef de la chrétienté et le sacré collége. En 1660, après la paix des Pyrénées, il fit partir de Toulon une flotte française portant des troupes de débarquement, en partie composées des soldats que Condé avait ramenés en France. Ces troupes s'unirent aux Vénitiens; mais leur chef, le prince Alméric d'Este, frère du duc de Modène, fut tué à Candie, et Venise tira de ce secours peu d'utilité.

XXXVI. — Jamais ministre n'avait paru si heureux et si puissant que Mazarin, lorsqu'il revint à Paris avec le roi, apportant la paix de la France et celle de l'Europe; Richelieu n'avait pas obtenu de pareil triomphe. Le Parlement se présenta en corps pour le haranguer, ce qu'il ne faisait que pour les souverains. Le roi et la reine le traitaient comme un père. La reine mère jouissait de ses succès, comme si elle en eût été l'auteur; elle s'applaudissait de voir sa confiance en lui si bien justifiée. Les grands se pressaient dans ses antichambres et semblaient n'avoir qu'une pensée, celle de le servir; les princes lui donnaient la droite. Les ambassadeurs étrangers s'inclinaient devant sa supériorité et son bonheur, et sollicitaient pour leurs maîtres l'honneur de s'allier à sa maison.

Il termina sans peine le traité du duc de Lorraine, en lui restituant le duché de Bar sous la suzeraineté de la couronne. Moyennant cette concession, le duc accepta toutes les clauses qu'on lui imposait. On allégea ensuite les tailles et on fit quelques suppressions d'impôts, ce que la paix rendait possible. Le plus grand calme régnait dans les esprits, si ce n'est en matière de religion, car le jansénisme continuait d'être l'objet des controverses les plus passionnées. Port-Royal de Paris et Port-Royal des Champs trouvaient dans la science de leurs solitaires et la vertu de leurs religieuses une force de résistance qui commandait l'admiration, malgré l'erreur de doctrine que leur reprochaient les jésuites et que l'assemblée du clergé voulait obliger le gouvernement à poursuivre. Les évêques prétendaient que le Parlement se joignît à eux pour faire observer le formulaire. Mazarin ne s'y prêta pas, sans doute afin de ne pas mêler le gouvernement à une querelle qu'il n'était guère en mesure d'apaiser, qu'il pouvait même voir avec une faveur

secrète. L'opinion de la cour était qu'il fallait admirer les vertus et le zèle des deux partis, sans entrer dans le fond obscur d'un débat théologique.

La joie que causaient la paix et l'état de prospérité intérieure, au moment où Louis XIV, arrivé à l'âge d'homme, inaugurait son véritable règne sous les auspices les plus brillants, était encore relevée par le progrès de la civilisation, des arts et des lettres. Ce n'était plus l'Espagne, c'était la France qui donnait le ton aux cours de l'Europe; elle leur imposait sa langue avec ses usages et ses costumes. Paris continuait à s'embellir; le cardinal, après avoir fait bâtir le palais Mazarin, faisait commencer la galerie destinée à joindre le Louvre aux Tuileries. Mazarin avait apporté en France tous les goûts d'un prélat de la cour de Léon X, avec ce sentiment plus élevé des convenances et de l'harmonie qui étaient dus à un siècle et à un pays plus éclairé. Il aimait les choses précieuses, les livres, les tableaux, les objets d'art. Il avait, comme Richelieu, favorisé le théâtre, illustré déjà par les chefs-d'œuvre de Corneille. Il avait aussi introduit en France l'opéra italien; mais la cour eut quelque peine à goûter ce genre de spectacle, dont la musique n'était pas encore assez savante pour relever l'infériorité. La comédie était en progrès; elle s'essayait avec les débuts de Molière. Racine publiait ses premiers vers, qui eurent pour objet de célébrer l'entrée de Louis XIV à Paris, au retour des Pyrénées.

Mazarin, tout en jouissant de cette grandeur, ne se laissa pas un seul instant distraire des affaires. Son activité ne s'affaiblissait pas. « Il n'y a personne, disent les Mémoires de Turenne, ni qui travaille tant, ni qui trouve tant d'expédients avec une grande netteté d'esprit pour terminer beaucoup d'affaires de différentes sortes[1]. » Jamais on ne s'était moins plaint de l'administration, quoiqu'elle fût assez négligée et loin d'être régulière. On était parvenu à trouver de l'argent et à assurer les services publics, bien qu'en faisant d'énormes avantages aux traitants. On se flattait que la paix allait rétablir les finances et ramener l'ordre. En 1659, pendant que Mazarin était aux Pyrénées, Colbert, un de ses domestiques et des commis de Fouquet, lui dénonça ce dernier, lui demanda de soumettre les traitants à une chambre de justice, et lui adressa un projet de réformes financières.

[1] Mémoires de Turenne, édition Michaud, p. 499.

Mazarin entreprit d'habituer Louis XIV au travail et aux affaires. Prévoyant sa fin prochaine, il voulut le mettre en état de se passer de premier ministre. La docilité qu'il avait trouvée chez lui, et que les courtisans affectaient de regarder comme inexplicable, ne se démentit pas un seul moment. Mazarin portait dans les grandes choses de la politique une noblesse de sentiments auxquels les ennemis secrets qu'il avait à la cour n'ont pas toujours rendu justice. Ils l'ont accusé d'avoir voulu effacer la reine mère et le roi, de leur avoir ôté toute autorité, d'avoir même restreint leurs dépenses personnelles. Ce sont des commérages de peu de valeur. S'il est vrai qu'Anne d'Autriche se serait quelquefois récriée contre les volontés absolues du cardinal, elle ne lui en rendit pas moins jusqu'à son dernier jour des services pleins de déférence et de dévouement [1].

Plus Mazarin était entouré de respects et d'obéissance, plus il était l'objet d'inimitiés cachées et de jalousies qu'il était trop fin pour ignorer. On ne lui reprochait plus son pouvoir; on lui reprochait son ambition pour sa famille et son amour de l'argent. Il s'était fait donner, comme Richelieu, pour lui et les siens, des gouvernements, des places, des charges, des bénéfices. « Jamais, dit madame de Lafayette, ministre ne s'étoit si bien servi de sa puissance pour l'établissement de sa grandeur. » Il avait fait la fortune de tous ses parents. Il avait obtenu pour son frère, Michel Mazarin, un chapeau de cardinal. Il avait trois neveux, dont deux moururent jeunes, l'un tué à la bataille du faubourg Saint-Antoine, l'autre par accident; il fit le troisième duc de Nivernais. Mais il réserva toute sa sollicitude pour ses huit nièces. Il en maria une au duc de Mercœur, une au prince de Conti, une au fils du prince Thomas de Savoie, Eugène de Savoie-Carignan, qui prit le titre de comte de Soissons; une à un prince de Modène, une au prince Colonna, connétable du royaume de Naples, une au fils du maréchal de la Meilleraye. Le duc de Lorraine et le roi dépossédé d'Angleterre, Charles II, recherchèrent son alliance. On l'accusa enfin d'avoir songé à placer l'une d'elles sur le trône de France. Le roi, élevé au milieu de ces jeunes filles, compagnes de ses bals et de ses divertissements, s'était épris pour Marie Mancini d'un amour

[1] Il faut se défier de certains Mémoires, tels que ceux de la Porte, valet de chambre du roi renvoyé par Mazarin, et même ceux de madame de Motteville, qui, malgré sa bonne foi ordinaire, laisse souvent percer dans la dernière partie le souvenir d'un ressentiment particulier contre le cardinal.

partagé; il ne voulait pas qu'on la séparât de lui. Mazarin, quel que fût le sentiment qui l'animât, ne négligea rien pour faire comprendre à Louis XIV que cette union était impossible, et qu'il devait épouser l'infante d'Espagne. Il ne cessa, pendant qu'il négociait aux Pyrénées avec Louis de Haro, de lui écrire des lettres pleines des plus nobles conseils.

Il accumula, sans nul scrupule et avec une âpreté plus digne d'un aventurier que d'un chef de gouvernement, des richesses prodigieuses. Il aimait l'argent, et il était joueur, ou, comme disaient ses ennemis, *grand brelandier*. Les sources de sa fortune furent des économies sur la maison du roi et sur quelques services publics, pour lesquels il touchait directement les fonds de l'État. Il participa aussi aux gains que faisaient les traitants et spécula sur les fournitures des armées[1]. Il a été accusé d'avoir vendu les charges de la cour, et réalisé par là d'importants bénéfices. Tout cela malheureusement pouvait se faire, grâce aux *acquits de comptant,* qui étaient remontés à des chiffres fabuleux, et qui enlevaient une partie de la dépense publique au contrôle de la chambre des comptes, en dépit des déclarations oubliées de 1648. Mazarin put laisser ainsi à sa mort plus de cinquante millions[2], quoiqu'il eût dépensé énormément, car il était magnifique et fastueux, autant par goût que par calcul; le faste lui paraissait une condition nécessaire du pouvoir.

Depuis quelques années il souffrait de vives douleurs de goutte. Vers la fin de 1660, il fut atteint d'une hydropisie du poumon. Il se fit transporter à Vincennes, où il ne cessa de diriger le gouvernement. La reine mère et le roi venaient l'y visiter. Peu à peu le mal s'aggrava; il fit alors au roi une donation de tous ses biens, considérant qu'il les tenait de lui. Louis XIV lui ayant remis cette donation, il disposa de sa fortune par testament en faveur de son neveu et de ses nièces, tout en faisant un grand nombre de dons et de legs particuliers. Il légua ses diamants et ses tableaux au roi, aux deux reines et au duc d'Anjou, frère de Louis XIV. Il constitua un fonds pour soutenir la guerre contre les Turcs, et un autre pour créer un collége et une académie de jeunes gens. Le col-

[1] Chéruel, *Histoire de l'administration en France,* t. II, chap. I, en a donné des preuves. — Voir aussi Clément, *Histoire de Colbert,* t. I.

[2] C'est le chiffre le plus probable. Voltaire et d'autres auteurs se sont plu à l'exagérer.

lége s'appela le collége des Quatre-Nations, en mémoire des quatre nations que les derniers traités avaient donnés à la France, l'Alsace, Pignerol, l'Artois et le Roussillon. Sa bibliothèque, placée dans le palais Mazarin, devait appartenir à ce collége et servir à l'étude publique.

Il s'éteignit le 9 mars 1661, après avoir vu approcher la mort avec son calme ordinaire. Le roi et la cour portèrent son deuil. Ces honneurs publics n'empêchèrent pas ses ennemis de se réjouir. On fit des chansons sur lui, quand il fut mort, comme on en avait fait pendant sa vie. Les courtisans mêmes les recueillirent et les chantèrent. En général, les contemporains lui rendirent peu de justice. Ses talents n'étaient pas de ceux qui s'imposent; la cour, hommes et femmes, pliait à regret sous ce maître étranger, aux manières dignes mais souples, aux regards insinuants, à la figure plus fine que belle, au langage plus spirituel qu'élevé, qui avait plutôt les qualités d'un diplomate que le génie d'un grand ministre, et qu'on accusait d'avoir établi son omnipotence en fascinant l'esprit de la reine mère et du roi. Ses panégyristes vantaient en vain son caractère doux, ni vindicatif ni sanguinaire. Il fut maltraité par l'opinon publique, parce qu'il l'avait constamment dédaignée, et parce que si on triomphe des hommes par l'habileté et la ruse, il faut partout, surtout en France, pour être populaire, ce que Mazarin n'eut jamais et ce que Henri IV avait eu, de la netteté dans les vues, de la bonne foi et de la loyauté.

LIVRE TRENTE ET UNIÈME.

LOUIS XIV.

(PREMIÈRE PARTIE. 1661-1668.)

I. — « Le jour même de la mort du cardinal, dit madame de Motteville, les officiers de la couronne et les ministres étant assemblés, le roi leur dit que Dieu lui avoit ôté un ministre qui avoit pris le soin de ses affaires dans le temps de sa jeunesse, qu'il s'en était si bien trouvé qu'il auroit souhaité qu'il lui eût plu de le conserver plus longtemps, mais puisque sa volonté avoit été de l'en priver, qu'il vouloit à l'avenir gouverner son royaume; qu'il espéroit que Dieu lui feroit la grâce de s'en bien acquitter et de bénir les bonnes intentions qu'il avoit d'agir selon la justice et la raison; que, pour cet effet, il ne vouloit point de premier ministre; qu'il se serviroit de ceux qui avoient des charges pour agir sous lui selon leurs fonctions, et que s'il arrivoit qu'il eût besoin de leur conseil, il le leur demanderoit; puis il les congédia. » Suivant l'abbé de Choisy, qui rapporte souvent, il est vrai, des anecdotes suspectes, l'archevêque de Rouen serait allé trouver Louis XIV et lui aurait demandé à qui désormais il devait s'adresser pour les affaires du clergé qu'il traitait avec Mazarin, le roi aurait répondu : « A moi, monsieur l'archevêque. »

Louis XIV, se conformant aux avis qu'il avait reçus du cardinal, régla sa vie, ses heures de travail, la forme de ses conseils et le temps de ses audiences. Il avait déjà donné à ceux qui le voyaient de près des preuves de sa capacité et de son activité[1]. Mazarin disait : « Il y a en lui l'étoffe de faire quatre rois et un honnête homme. » Cependant on ne le connaissait pas encore; on crut que cette ardeur ne durerait pas. Elle dura. « Le temps, dit le roi dans ses Mémoires, leur fit voir ce qu'ils en devoient croire; car on me vit toujours marcher constamment

[1] Mémoires de madame de Motteville, de l'abbé Arnaud.

dans la même route, vouloir être informé de tout ce qui se faisoit, écouter les prières et les plaintes de mes moindres sujets, savoir le nombre de mes troupes et l'état de mes places, traiter immédiatement avec les ministres étrangers, recevoir les dépêches, faire moi-même une partie des réponses et donner à mes secrétaires la substance des autres; régler la recette et la dépense de mon État, me faire rendre compte par ceux qui étaient dans les emplois importants, tenir les affaires secrètes, distribuer les grâces par mon propre choix, conserver en moi seul toute mon autorité, et retenir ceux qui me servoient le mieux dans une modestie fort éloignée de l'élévation des premiers ministres. » Il ajoute qu'ayant pris la résolution de travailler régulièrement deux fois par jour, il se sentit élever l'esprit et le courage. « Il me sembla que j'étois roi et né pour l'être[1]. »

Une ferme volonté, un sentiment naturel de dignité et de noblesse, la passion non pas du bien, mais de la gloire, un grand bon sens que l'excès des flatteries n'avait pas encore altéré, l'habitude de représenter et de commander, due à ce que le trône avait été son berceau et à ce que pour lui vivre et régner ne furent qu'une même chose, abrégèrent l'apprentissage qu'il fit des affaires.

« C'étoit, a dit plus tard Saint-Simon, un esprit capable de se former, de se limer, de se raffiner, d'emprunter d'autrui sans imitation et sans gêne. » Il savait écouter, demander, accepter des avis, quoiqu'en se réservant toujours la décision. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'on avait un roi et un roi sachant gouverner. Le portrait qu'a fait de lui madame de Motteville, quoique flatté, ne laisse pas que d'être vrai et frappant : « Il parut tout d'un coup politique dans les affaires d'État, théologien dans celles de l'Église, exact en celles de finances; parlant juste, prenant toujours le bon parti dans les conseils; sensible aux intérêts des particuliers, mais ennemi de l'intrigue et de la flatterie et sévère envers les grands de son royaume, qu'il soupçonnait avoir envie de le gouverner. Il était aimable et de facile accès à tout le monde, mais avec un air grand et sérieux qui imprimait le respect et la crainte dans le public et empêchait ceux qu'il considérait le plus de s'émanciper, même dans le particulier, quoiqu'il fût familier et enjoué avec les dames. »

[1] Mémoires de Louis XIV, édition Dreyss, p. 428.

Louis XIV ne tarda donc pas à justifier l'étonnement qu'il causa et même à surprendre les esprits les mieux prévenus en sa faveur. Il eut surtout le talent, ne voulant pas de premier ministre, d'être son premier ministre à lui-même, et de diriger les hommes supérieurs que Mazarin lui avait légués, tout en leur laissant l'initiative personnelle nécessaire. Il remplit admirablement, au moins dans la première partie de son règne, cette partie de son *métier de roi;* le mot est de lui. Il sut, selon ses propres expressions, donner sa confiance sans abandonner son autorité, et rendre ceux qui le servaient ses confidents sans jamais cesser d'être leur maître. Il ramena tout à lui, ne voulant de grandeur, dit Saint-Simon, que par émanation de la sienne. Il avait pour principe que tout ce que ses ministres faisaient pour son service lui devait être attribué absolument. « C'est, dit-il, la puissance du prince qui seule forme les bons ministres et produit tous les bons conseils qui lui sont donnés [1]. »

Plus tard l'abus de ces principes et l'infatuation dans laquelle il tomba lui firent commettre plus d'une faute. Mais dans les premiers temps de son gouvernement personnel, l'application qu'il mit à s'occuper de tout jusqu'aux moindres détails développa remarquablement son esprit. Il se plaisait d'une manière particulière à prendre connaissance des dépêches venues de l'étranger. Il explique à son fils dans ses Mémoires combien l'étude qu'il fit des cours étrangères lui apprit à juger et à conduire la sienne.

Il n'avait pas encore cet orgueil suprême qu'il dut à un long exercice du pouvoir appuyé sur d'éclatants succès. Toutefois il en posséda le germe presque en naissant, et sa première éducation le fortifia. Enfant, il copiait comme modèle d'écriture cette phrase caractéristique : « L'hommage est dû aux rois; ils font tout ce qu'il leur plaît. » S'il n'est pas sûr qu'il ait dit : — L'État, c'est moi, — il l'a toujours pensé. Issu d'une longue race de rois, mêlant dans ses veines le sang de Charles-Quint à celui des Bourbons, né presque sur le trône, élevé par une mère qui se prosternait devant lui et déclarait l'entourer d'un respect supérieur encore à son amour [2], il n'envisagea le gouvernement et la société qu'à un seul point de vue, c'est-à-dire au sien. L'autorité de la couronne était pour lui une chose sainte. Les souvenirs de la Fronde, sur lesquels Anne d'Autriche gémissait

[1] Mémoires, t. II, p. 43.
[2] Madame de Motteville.

souvent, lui avaient laissé dans l'esprit un vif ressentiment. Non-seulement toute revendication de prétendus droits populaires, mais toute opposition, même tout désir de contrôle, lui semblaient une impiété et une atteinte à sa dignité. Il était convaincu « que la nation en France ne faisoit pas corps », que c'était lui seul qui la représentait et que son pouvoir était absolu. Il ne comprenait pas qu'un roi eût de responsabilité autrement que devant Dieu, et c'est ainsi qu'il a pu écrire plus tard : « Celui qui a donné des rois au monde a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement[1]. »

II. — Louis XIV tint longtemps écartés à dessein de son conseil les princes, tels que Condé, les généraux ou les prélats. Il gouverna d'abord avec les hommes que Mazarin lui avait légués, Séguier, Le Tellier, Lionne et Fouquet.

Le vieux chancelier Séguier avait peu de consistance et d'autorité. Le Tellier, habile à se maintenir au second rang et à dissimuler son influence, était un administrateur actif, laborieux, persévérant, maître de lui-même, qui avait dirigé les affaires militaires avec un zèle et un succès remarquables, et contribué ainsi aux bons résultats des campagnes de Turenne. « Il étoit, dit l'abbé de Choisy, prudent dans ses affaires et entreprenant dans celles de l'État. » Il s'associa son fils Louvois, qui était un peu plus jeune que le roi et qui l'aida à remplir sa charge. Lionne, diplomate de l'école de Mazarin, instruit, plein de souplesse, avec un esprit vif, perçant, aiguisé dans les affaires, une imagination brillante, une facilité sans égale à jouer tous les rôles, homme de travail et homme de plaisir tout à la fois, eut la direction des affaires étrangères. Mazarin recommandait de se servir de lui en le tenant en bride, de peur qu'il ne s'échappât. Fouquet était procureur général et surintendant des finances. Il avait longtemps partagé cette dernière charge avec Servien, et il l'exerçait seul depuis la mort de son collègue en 1659. Il était actif, facile aux affaires, fécond en ressources, aussi habile à manier les finances qu'à exercer une charge de justice, mais entreprenant, peu scrupuleux, ami du plaisir, et d'une ambition que sa légèreté seule égalait. Il avait fait une

[1] Mémoires de Louis XIV, t. II, p. 485.

fortune énorme, qu'il dépensait avec une prodigalité imprévoyante. Il s'était imaginé remplacer Mazarin. Il crut qu'il parviendrait à s'emparer de l'esprit du roi, en le flattant, en se montrant docile à ses prétentions de gouvernement personnel, en lui préparant tout le travail, en subvenant sans compter aux dépenses du luxe et des fêtes royales. Il s'efforça de l'entourer d'une société de jeunes gens, tels que les Marsillac, les Guiche, les Vardes, et de jeunes femmes, telles que la comtesse de Soissons, propres à l'entraîner insensiblement dans une vie de plaisirs et à l'éloigner des affaires [1]. Mais il n'y réussit pas. Il offensait d'ailleurs les autres ministres par ses airs de supériorité; Lionne était le seul qui lui fût attaché.

Ni l'administration de Fouquet ni sa fortune n'étaient pures. Jusqu'en 1659, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la guerre, on avait dû vivre d'anticipations, ce qui avait empêché les réformes et perpétué les abus. Les effets publics étaient continuellement dépréciés ou relevés. Le surintendant, assignant les payements à son gré sur tels ou tels fonds de valeur nécessairement très-différente, devenait par ce seul fait l'arbitre de la fortune des particuliers, comme de celle de l'État. Ce n'était pas tout; pour trouver des prêteurs, il fallait non-seulement leur accorder des intérêts exorbitants, mais inventer des combinaisons qui masquaient le taux des intérêts réels, se servir de prête-noms, assigner des pensions particulières sur telle et telle ferme. On n'obtenait de crédit qu'à ce prix. Aussi les traitants, poursuivis pendant la Fronde, avaient-ils reparu après. Profitant de cet âge d'or, protégés mieux que jamais par la réaction gouvernementale qui les assurait contre un contrôle incommode, ils avaient fait des gains rapides et scandaleux. La fureur de leur luxe et de leur jeu ne connaissait aucune borne [2].

Fouquet était leur complice, comme Émery et plusieurs autres de ses devanciers. Il s'était enrichi par l'agiotage et en s'intéressant dans les fermes. Il croyait s'être assuré l'impunité, grâce à sa charge de procureur général, aux amis qu'il avait gagnés dans les compagnies souveraines; à l'argent même qu'il y avait habilement distribué [3]. Il payait aussi des gens de cour pour les attacher à sa fortune. Il se faisait le protecteur et le Mécène des hommes de lettres; Molière, Pellisson, La Fontaine

[1] Chéruel, Mémoires de Fouquet, t. II, c. xxxi.
[2] Voir les Mémoires de Gourville.
[3] Mémoires de Gourville.

étaient ses commensaux. Il avait partout des agents, des espions, des maîtresses, jusque parmi les filles de la reine. Accablé de flatteries, parce qu'il distribuait l'argent, les places, et qu'il pouvait faire la fortune de qui bon lui semblait, il ferma l'oreille aux conseils de prudence qui pourtant ne lui manquèrent pas, ou quand il les écouta, il prit, pour s'assurer contre les mauvais jours, les partis les plus téméraires et les plus hasardeux. Sa vanité et l'insolente somptuosité de son luxe achevèrent de le perdre. Les constructions de sa maison de Vaux coûtèrent des sommes folles. La fête qu'il y donna à Louis XIV et à la cour, composée de six mille invités, dépassa en magnificence tout ce qu'on avait jamais vu. La cour ne put s'empêcher d'en témoigner un étonnement jaloux, et le roi en éprouva un dépit secret.

Mazarin connaissait les défauts et les vices de Fouquet, il savait les abus de sa gestion financière, mais il avait trouvé en lui au temps de la Fronde un partisan aussi dévoué qu'intelligent; il croyait le crédit du surintendant auprès des gens d'affaires utile à l'État; il n'était pas non plus très-scrupuleux en fait de probité financière, et il n'eût pu le faire poursuivre sans se condamner lui-même. Il résista donc aux avis secrets que Colbert lui donna en 1659 sur la nécessité de mettre un terme aux désordres. Fouquet, de son côté, habitué aux succès et infatué de sa fortune, méprisa le danger. La mort du cardinal, loin de l'effrayer, ne lui parut qu'une occasion de monter plus haut et de réaliser son ambitieuse devise : « *Quo non ascendam ?* »

Il espérait si bien devenir premier ministre qu'il ne craignit pas de vendre sa charge de procureur général; la robe lui semblait un obstacle à son ambition. En revanche et pour se prémunir contre l'éventualité d'une disgrâce, il acheta des gouvernements, entre autres celui de Belle-Ile en Mer, qu'il fortifia et dont il se fit comme une place de sûreté; il s'assura le dévouement de quelques militaires, comme le duc de Créqui et l'amiral de Neufchèse, dont il paya les charges. C'était au reste l'exemple que lui avaient donné Richelieu et Mazarin. C'était encore ce qu'avaient voulu faire Harcourt à Brisach et Hocquincourt à Péronne.

Colbert, alors âgé de quarante-deux ans, avait été longtemps au service de Mazarin, dont il avait fini par administrer la fortune particulière, tout en remplissant plusieurs autres charges

à la cour ou dans les finances. Sa naissance était ordinaire; mais il appartenait à une famille lancée dans les grandes affaires de commerce; il avait commencé par *apprendre la marchandise* à Lyon et à Paris. Ce qui le distinguait, c'était un esprit d'une netteté et d'une précision admirables, un sens droit, une disposition constante à aller au fond des choses, à préférer le solide au brillant. Ses entreprises, même celles où il se trompa, furent toujours mûrement pesées et calculées. Quelques réserves qu'on doive faire aujourd'hui à propos de son caractère et de ses actes, il avait un sens moral très-supérieur à celui de ses contemporains; ses ennemis mêmes vantaient sa bonne foi et sa sûreté [1]. Il joignait à une ténacité impérieuse un abord austère, une franchise alors peu commune et qui fut plus d'une fois qualifiée de brutale. Son activité infatigable excitait l'admiration. Il faisait tout par lui-même, et aucun détail ne lui échappait. Il était, au dire de Gourville, « né pour le travail au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer ». « Il ne connaissait, dit Perrault, d'autre repos que celui qui consiste à changer de travail. » Enfin il possédait une aptitude à peu près universelle que Mazarin reconnut; aussi l'employa-t-il à toutes les affaires difficiles des finances, du commerce, de la marine. On prétend qu'en mourant le cardinal dit à Louis XIV : « Je vous dois tout, Sire, mais je crois m'acquitter en quelque manière en vous donnant Colbert [1]. »

III. — Colbert, sans être ni désintéressé ni dépourvu d'ambition, avait le génie de l'ordre et ne pouvait souffrir ce qui lui était contraire. Il détestait les abus et les profusions à l'égal des voleries. Il avait une de ces volontés que rien n'arrête et de ces sévérités qui ne fléchissent pas. Il était impatient de profiter de la paix pour ramener l'administration des finances à un état normal. Fouquet ne le pouvait faire et même ne le voulait pas. Colbert, nommé intendant des finances le 11 mars, immédiatement après la mort de Mazarin, ne cessa de représenter à Louis XIV les mensonges du surintendant et la nécessité de couper court à ses dilapidations. Le Tellier, qui redoutait l'ambition de Fouquet, et qui d'ailleurs avait toujours le soin de s'effacer, ne fit rien pour le défendre.

Louis XIV n'eut pas de peine à écouter ces conseils. Il voyait

[1] Mémoires de Choisy.

avec dépit Fouquet continuer ses grandes dépenses, fortifier ses places, former des cabales, acheter des charges pour ses amis, entretenir partout des intelligences secrètes, agir à Rome et à l'étranger comme à Paris, essayer de gagner la reine mère par tous les moyens possibles. Il éprouvait une aversion instinctive pour tout ce qui pouvait rappeler, sous une forme ou sous une autre, les intrigues de la Fronde. Il était jaloux de sa propre autorité; « il alloit au solide, dit l'abbé de Choisy, et vouloit tout de bon commencer à être roi. »

Il songea d'abord à éloigner le surintendant de la cour, puis il ne jugea pas ce moyen assez sûr. Il crut plus prudent de le séparer de ses amis. Il attendit l'occasion d'un voyage qu'il fit à Nantes en automne sous le prétexte de tenir les États de Bretagne. On crut que Fouquet l'y conduisait dans l'intention de se rapprocher de Belle-Ile et des places qu'il possédait dans la province. Il avait fait des demi-aveux, et s'abusait sur le silence gardé par le roi. Louis XIV montra une habileté de dissimulation qu'il pouvait tenir des leçons de sa mère, et dont en tout cas il se vante hautement dans ses Mémoires.

Le 5 septembre, pendant le séjour de la cour à Nantes, d'Artagnan, capitaine des mousquetaires, mit la main sur Fouquet au moment où il sortait du cabinet du roi, le fit monter dans un carrosse et le mena sous bonne escorte au château d'Angers. Il eut la plus grande peine à le protéger pendant le voyage contre la fureur du peuple. On mit les scellés dans toutes les maisons du surintendant, et on s'empara de ses papiers. On y trouva un projet réglant ce que ses amis auraient à faire dans le cas où il serait arrêté. Ce projet, analogue à ceux que forma plusieurs fois le cardinal de Retz, consistait à se procurer des places, de l'argent, et des presses à l'aide desquelles on inonderait la France de pamphlets. On trouva aussi à Saint-Mandé une cassette mystérieuse remplie de lettres propres à compromettre des personnes de la cour.

Fouquet ne tarda pas à être transféré à Vincennes, et traduit devant une chambre de justice, comme coupable de crimes politiques et de dilapidation des deniers de l'État.

Louis XIV ne lui donna pas de successeur immédiat dans la surintendance; il confia les finances à un conseil de trois intendants présidé par le maréchal de Villeroy; Colbert fut du nombre. Colbert était déjà surintendant des bâtiments, contrôleur général des finances et secrétaire d'État, ayant dans son

département le commerce, la marine et les manufactures. Aussi, quoiqu'il n'eût pas le premier rang, et que même il dissimulât son autorité, du moins autant que son caractère le permettait, exerça-t-il la principale direction du gouvernement. On le regardait comme le seul homme capable d'opérer les réformes que Fouquet avait entrevues sans les entreprendre. Louis XIV comprenait l'importance, la nécessité même de ces réformes. Il était alors convaincu que le souverain devait prendre un soin personnel de ses finances, et les faire passer avant ses autres intérêts.

On institua au mois de novembre 1661 une chambre extraordinaire de justice, composée de membres choisis dans toutes les cours souveraines de Paris et tous les Parlements du royaume. Lamoignon, premier président de Paris, la présida, et Denis Talon y fit les fonctions de procureur général. On la chargea d'une grande enquête sur les opérations financières et les désordres qui s'y étaient commis, en remontant jusqu'à l'année 1635. Tous les officiers de finances, tous les traitants, toutes les personnes intéressées à un titre ou à un autre dans ce qu'on appelait les *affaires extraordinaires*, furent tenus de justifier la légalité de leurs actes et l'origine de leurs fortunes. On invitait à la délation par des édits royaux et par des monitoires dans les églises. Il ne s'agissait de rien moins que d'une liquidation générale du passé, comme on en avait déjà fait à plusieurs époques, entre autres au début du ministère de Richelieu. On devait vérifier toutes les acquisitions de billets et de titres de rentes, les classer, faire la part des créances valides ou de celles qui ne l'étaient pas, et taxer les délinquants au profit du Trésor. Tout le monde était persuadé que les grandes fortunes des partisans n'avaient pu être acquises « par des voies innocentes ». L'irritation publique était portée au plus haut point contre ces hommes, qui, dit Louis XIV, « d'un côté couvraient leurs malversations par toutes sortes d'artifices, et les découvraient de l'autre par un luxe insolent et audacieux, comme s'ils eussent appréhendé de me les laisser ignorer. »

Ce fut naturellement une œuvre laborieuse et de longue durée. La chambre siégea jusqu'en 1665; elle ne fut même dissoute qu'en 1669. L'étendue d'un pareil procès et ses complications inattendues causèrent une émotion générale. On fut plusieurs fois sur le point de l'abandonner, ou de le circonscrire, ou de le terminer par une composition à l'amiable. La légalité

des procédures et l'impartialité des juges ne manquèrent pas d'être contestées. Les intéressés se récrièrent. Or, parmi eux se trouvaient les rentiers, classe déjà nombreuse et puissante qu'on devait craindre de mécontenter; car elle avait beaucoup contribué en 1652 à ramener Louis XIV à Paris. Elle adressa des plaintes au roi par l'organe du prévôt des marchands. Mais on était persuadé que le respect d'intérêts privés ne devait pas entraver une opération fondée sur la justice. Colbert soutint la nécessité de l'accomplir en profitant d'un temps où l'autorité royale, solidement établie, rendait impossible la tentative d'une nouvelle Fronde. Il fut donc inflexible, et le roi ferma comme lui l'oreille à toutes les plaintes, à tous les murmures. « La chose, dit-il, était résolue, et les bien intentionnés prévalurent. » Comme la chambre de justice était un tribunal d'exception, tous les ménagements furent écartés. Il suffit que l'État eût été lésé pour qu'on annulât des titres et qu'on exigeât des restitutions. On était peu frappé de la considération de maintenir le crédit public, d'ailleurs tombé fort bas, ou si l'on s'en préoccupait, on croyait que la rigueur sans réserve était encore le meilleur moyen de le relever.

Le résultat de l'opération fut le remboursement d'une partie des rentes au prix d'achat, en tenant compte des arrérages, et la suppression d'une foule de titres, d'aliénations domaniales, de pensions, d'assignations, de traités; les plus importants de ces traités étaient ceux que les villes avaient faits pour racheter leurs octrois. Enfin les partisans furent taxés au prorata de leur fortune et à l'équivalent de leurs gains illicites présumés; la taxe s'éleva à 110 millions. Il y eut des flétrissures infligées et des condamnations à mort prononcées; ces dernières, il est vrai, ne reçurent pas d'exécution, les traitants les plus compromis ayant pris la fuite dès le commencement des poursuites. L'opinion publique, quoique très-émue et partagée, finit généralement par se ranger du côté du ministre qui restaurait les finances et rétablissait l'équilibre des budgets [1].

Colbert ne s'en tint pas là : il acheva de liquider le passé en abandonnant la plus grande partie des arriérés de taille, ce que Fouquet avait déjà commencé de faire. Comme la taille était l'impôt le plus lourd et pesait directement sur la production, il

[1] Voir le Journal de d'Ormesson et les faits cités par Chéruel, *Hist. de l'administration*, t. II, p. 176 et 198.

prit à tâche de la diminuer et d'augmenter au contraire les impôts de consommation.

Il fit disparaître tous les abus qui s'étaient introduits dans l'administration financière. Il en simplifia le mécanisme autant qu'il put. Il réduisit les emplois, supprima ceux qui étaient inutiles, ôta l'hérédité et les survivances, rendit la résidence et les cautionnements obligatoires. Il revisa toutes les règles de la comptabilité et veilla à leur scrupuleuse observation; il exigea particulièrement des comptables la tenue exacte d'un journal détaillé de leurs opérations. Il diminua les frais de recouvrement; il imposa aux receveurs généraux l'obligation de faire des avances régulières à un taux fixe et modéré. Il donna les fermes aux enchères publiques. Il acheva le rétablissement, déjà commencé par Mazarin, des intendants dans leurs anciens pouvoirs.

Il ordonna que les registres de recettes et de dépenses du Trésor seraient arrêtés et présentés au roi tous les mois. Il eut ainsi des budgets réguliers et contrôlés, autant du moins que le permettaient les ordonnances de comptant, qu'on ne pouvait supprimer et qu'on se contenta de soumettre à quelques formes, afin d'en prévenir l'abus.

Colbert eut, à la faveur de ces mesures, le passé liquidé et un excédant de recettes sur l'exercice de 1662, tandis que tous les budgets précédents s'étaient soldés en déficit. Cependant l'année 1661 avait été calamiteuse; de déplorables récoltes avaient causé la disette, une misère, et par suite une mortalité exceptionnelle dans plusieurs provinces. Les relations contemporaines sont effrayantes; elles montrent combien les guerres et le poids des charges avaient laissé aux campagnes peu de ressources pour supporter des calamités extraordinaires. La charité privée se multipliait sous toutes les formes depuis les actives prédications de saint Vincent de Paul. La charité publique fit de son côté les plus nobles efforts pour remédier aux souffrances des peuples. L'État s'occupait d'organiser de grands établissements charitables. L'extinction de la mendicité était déjà un des vœux exprimés en 1614. La Salpétrière avait été fondée en 1653, et l'hôpital général de Paris en 1656. On fit sous Colbert un édit pour que chaque bourg un peu considérable eût son hôpital particulier; mais un pareil édit ne pouvait être que l'expression d'un vœu, et d'un vœu difficile à réaliser.

IV. — La situation extérieure était des plus favorables. S'il fallait au dedans liquider la succession de Mazarin, on n'avait au dehors qu'à en recueillir les fruits et à jouir de la gloire acquise. L'Europe se trouvait dans une paix profonde qu'aucun nuage ne semblait troubler. Les puissances étaient toutes occupées à refaire leurs forces; quelques-unes, comme l'Angleterre, à reconstituer leur gouvernement. Louis XIV était un des souverains les plus libres; il était le plus puissant, grâce à Mazarin: et il devint le plus riche, grâce à Colbert.

Il désirait alors conserver la paix et ne pas donner d'ombrage à l'Europe. Cependant il avait hérité de Mazarin un plan arrêté et des projets en harmonie avec la force de son gouvernement. Son ambition était de faire invalider la renonciation de Marie-Thérèse, de manière à créer des droits pour lui-même ou ses fils sur la succession d'Espagne, ou tout au moins sur les Pays-Bas.

Il chargea l'archevêque d'Embrun, son ambassadeur à Madrid, de demander que la renonciation fût révoquée. Il soutenait qu'elle était nulle *ipso facto,* l'infante n'ayant pu renoncer à ses droits, et la cour d'Espagne l'ayant elle-même jugé ainsi; que dans tous les cas elle avait manqué des ratifications nécessaires; enfin que la condition à laquelle on l'avait soumise, le payement d'une dot de cinq cent mille écus, n'avait pas été exécutée. Il offrit, si on lui accordait sa demande, de se lier à l'Espagne plus étroitement, et même de lui abandonner les Portugais; mais Philippe IV et ses ministres éludèrent la question et refusèrent de se prononcer [1].

Pendant ces négociations, une scène assez grave eut lieu à Londres, où le baron de Vatteville, ambassadeur d'Espagne, prétendait le pas sur le comte d'Estrades, ambassadeur de France. Le 8 octobre 1661, jour où l'envoyé de Suède, comte de Brahé, devait être présenté au roi d'Angleterre, au moment où le cortége se mettait en marche, d'Estrades voulut faire passer son carrosse le premier; une troupe d'hommes armés, aux ordres de Vatteville, l'en empêcha. Le peuple de Londres prit le parti des Espagnols; on se battit; il y eut des morts et des blessés; à la fin les Français furent obligés de quitter la place. Cette querelle, prévue et même préparée, pouvait se reproduire partout; la question de la préséance entre les deux couronnes était débattue depuis longtemps dans toutes les cours,

[1] 1661 et 1662.

particulièrement à Rome, où les cérémonies publiques étaient plus fréquentes qu'ailleurs, et où les ambassadeurs avaient des cortéges plus nombreux. Louis XIV éprouvait un sentiment d'autant plus vif de la dignité de la France qu'il se sentait en mesure de le soutenir. Il exigea une réparation. Philippe IV l'accorda sans beaucoup de difficulté. Vatteville fut rappelé, et le 24 mars 1662 le marquis de Fuentes vint déclarer au Louvre, à l'audience publique du roi, en présence de Monsieur, son frère [1], de Condé, du chancelier, des ducs et pairs, et des ministres étrangers présents à Paris, que les envoyés d'Espagne n'entreraient pas en compétition avec ceux de France, excepté à la cour de Vienne, où ils occupaient depuis longtemps le premier rang, en raison des liens étroits qui unissaient les deux branches de la maison d'Autriche. On se contenta de cette déclaration, quoique les termes n'en fussent pas aussi clairs qu'on l'eût voulu.

Louis XIV, n'obtenant pas de l'Espagne qu'elle reconnût les droits de l'infante, continua de soutenir les Portugais; il contribua même à marier Charles d'Angleterre à une princesse de Bragance, qui reçut en dot Tanger, Bombay et une somme considérable. Charles II cherchait, comme Cromwell, à développer le commerce et la marine anglaise; mais il était besoigneux, dépensier, et il craignait la parcimonie du Parlement. Louis XIV lui avança de l'argent en secret, et offrit de lui racheter Dunkerque et Mardick. Les garnisons que l'Angleterre était obligée d'entretenir dans ces deux places lui étaient d'autant plus onéreuses que le mariage du roi l'obligea d'en tenir une aussi à Tanger. Le marché se conclut le 27 novembre 1662. La France recouvra, moyennant un peu plus de quatre millions, les deux villes que Mazarin n'avait cédées à Cromwell qu'à regret.

Louis XIV faisait par cette acquisition un premier pas du côté des Pays-Bas, objet de toute son ambition. Il attendait le moment où s'ouvrirait la succession de Philippe IV pour soutenir les droits de l'infante sur les provinces belges, bien que la détermination de ces droits fût matière à controverse. Il flottait entre le désir de réunir à la France la plus grande partie des Pays-Bas espagnols, en donnant le reste à la Hollande, ou le projet d'occuper seulement un petit nombre de places et de constituer les dix provinces belges en une république ou un État neutre. Ce dernier plan était moins brillant, mais plus facile

[1] Le duc d'Orléans, Gaston, était mort en 1660.

à exécuter; un État ainsi constitué eût opposé une barrière aux attaques des étrangers et protégé notre frontière du Nord, trop rapprochée de Paris. Louis XIV négocia secrètement pour obtenir le concours éventuel de la Hollande à ses calculs. Il espéra quelque temps y réussir, parce qu'elle était divisée entre deux partis, l'un qui voulait rétablir le stadthoudérat aboli en 1650, l'autre qui cherchait à conserver l'autorité du grand pensionnaire de la province de Hollande. Ce second parti avait besoin de l'appui de la France. Mais malgré les efforts du grand pensionnaire, le célèbre Jean de Witt, l'entente ne put s'établir [1]. Les Hollandais comprenaient trop bien qu'une république belge serait dépendante de Louis XIV et difficilement en état de résister à son ambition.

Il s'était d'ailleurs élevé entre la Hollande et la France un débat très-irritant, bien que d'une autre nature. La marine hollandaise s'était peu à peu emparée de la plus grande partie du cabotage dans les ports d'Angleterre et de France, grâce à son activité et à des conditions de fret un peu plus avantageuses. On voulait dans les deux pays s'opposer à cet accaparement et protéger la marine nationale contre une concurrence qu'elle était hors d'état de supporter. Le fameux acte de navigation de Cromwell ayant frappé de droits élevés les marchandises importées sur des bâtiments étrangers dans les ports des trois royaumes, Fouquet suivit cet exemple et frappa, en 1659, d'un droit de cinquante sous par tonneau les navires étrangers qui faisaient le commerce d'importation ou d'exportation et le cabotage dans les ports de France. Les Hollandais se plaignirent. Colbert ne leur accorda, par un traité signé en 1662, que d'insignifiantes satisfactions. Ils ressentirent très-vivement ce coup porté à leur richesse et à leur puissance.

La marine anglaise exigeait des bâtiments étrangers le salut, ce qui était souvent une occasion de combats. Louis XIV déclara qu'il ne reconnaissait pas cette loi et qu'il prétendait s'en affranchir. Il écrivit à Charles II sur ce sujet une lettre d'une fierté magnifique. « Le roi mon frère, disait-il, ni ceux dont il prend conseil, ne me connoissent pas encore bien, quand ils prennent avec moi des voies de hauteur et d'une certaine fermeté qui sent la menace. Je ne connois puissance sous le ciel capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte, et il

[1] Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. I[er], partie II, section I.

me peut bien arriver du mal, mais non pas une expression de crainte. C'est à moi de faire, par ma conduite, qu'ils ne demeurent pas longtemps en de semblables erreurs. » Toutefois il ne put amener Charles II qu'à une transaction. La difficulté fut tournée sans être résolue.

Le 20 août 1662, la France eut à Rome une querelle assez semblable à celle qu'elle avait eue à Londres l'année précédente. Les gens de la livrée du duc de Créqui, ambassadeur, se battirent avec la garde corse; l'un d'eux fut tué, le duc fut insulté et on tira sur son carrosse. Louis XIV exigea une réparation. La cour de Rome essaya, suivant son usage, de gagner du temps. Le roi insista, fit reconduire à la frontière le nonce accrédité auprès de lui, occupa le comtat Venaissin, envoya des troupes en Italie, dans les duchés de Parme et de Modène, enfin menaça de la guerre. Alexandre VII, voyant que ces menaces étaient sérieuses, fut réduit à céder (en 1664). Son propre frère, le légat Fabio Chigi, vint apporter à Fontainebleau les satisfactions désirées. Le cardinal gouverneur de Rome fit des excuses à l'ambassadeur; on licencia la garde corse, et une pyramide fut élevée sur le lieu où l'insulte avait été commise. Louis XIV rendit alors Avignon et le comtat Venaissin.

Le duc de Lorraine n'avait pas cessé de s'agiter, au mépris de ses engagements dont il était habitué à ne tenir aucun compte. Le roi occupa Marsal en 1663, pour le forcer de les exécuter. Ses États demeurèrent unis à la France, à la condition que les princes de sa maison seraient traités en princes du sang.

Louis XIV, admirablement conseillé par Lionne, avait soin, tout en préparant l'exécution de ses projets sur les Pays-Bas, de ne pas éveiller les défiances de l'Europe. Il évita de soutenir ostensiblement les Portugais; il les autorisa seulement à prendre à leur service le maréchal de Schomberg et un corps de volontaires français qui les aidèrent à défendre leur indépendance.

Cependant, comme il sentait ses forces, il saisit avec empressement toutes les occasions d'entreprises militaires propres à donner une haute idée de lui et à servir sa politique. Rome et Venise le sollicitèrent de leur fournir des secours contre les Turcs. Il s'y refusa d'abord, pour ne pas nuire au protectorat des lieux saints et au crédit de l'ambassadeur de France à Constantinople. Mais les raisons ou les prétextes de guerre avec la

Porte ne manquaient jamais longtemps. En 1664, les armées du Grand Seigneur ayant envahi la Hongrie, on argua de quelques mauvais procédés des vizirs pour envoyer un corps de six mille hommes dans ce pays sous les ordres de Coligny. C'était un moyen de dissiper les ombrages religieux que les menaces contre le Pape avaient causés à Rome ou ailleurs. Louis XIV avait encore une autre raison : il avait pris, pour obtenir la prorogation de la ligue du Rhin, l'engagement de fournir un contingent à ses alliés de l'Empire, dans le cas où l'Empire serait menacé. Il le leur donna et il voulut le leur donner double. Il attachait le plus grand prix à entretenir une ligue dont le principal objet devait être de fermer aux troupes autrichiennes la route des Pays Bas, si jamais la guerre éclatait entre la France et l'Autriche, et il croyait d'autant plus facile de jouer en Allemagne le rôle de protecteur que la puissance de l'Empereur y était sensiblement en déclin depuis le traité de Westphalie.

Coligny, qui avait la Feuillade pour maréchal de camp, alla se joindre à l'armée austro-allemande commandée par Montecuculli ; les Français prirent une part considérable au combat de Kermen et surtout à la bataille de Saint-Gothard (1er août 1664). où ils payèrent cher le principal honneur du succès. Mais l'Empereur et l'Autriche, tout en leur témoignant une reconnaissance méritée, ne purent leur pardonner la prétention qu'ils eurent d'avoir sauvé l'Empire. Coligny et la Feuillade, de fort mauvaise intelligence entre eux, ne s'étaient entendus que pour ne pas obéir aux généraux impériaux. Léopold se hâta de traiter avec les Turcs, mit autant d'empressement à se délivrer de ses auxiliaires que de ses ennemis, et consacra tous ses efforts à dissoudre la ligue du Rhin.

La même année l'archevêque de Mayence, l'auteur principal de cette ligue, sollicita encore le concours du roi pour réduire à l'obéissance la ville protestante d'Erfurt, qui lui appartenait et s'était soulevée contre lui. Louis XIV lui donna, conformément à ses engagements, quatre mille hommes, qui, unis aux troupes électorales, firent rentrer Erfurt dans le devoir; mais comme il craignait d'inquiéter ou de blesser les princes luthériens de l'Empire, parmi lesquels il comptait de nombreux alliés, il exigea le maintien de toutes les garanties précédemment assurées dans la ville au culte protestant.

Enfin, une escadre française, sous les ordres du duc de Beaufort, surintendant de la navigation, sillonna la Méditerranée

pour la balayer des corsaires africains et y protéger le développement de nos entreprises maritimes. Mais un lieutenant de Beaufort, Gadagne, ayant commis l'imprudence de s'établir sur la côte d'Algérie, à Gigeri, avec des forces insuffisantes, en fut chassé par les Turcs et y perdit la plupart de ses soldats (22 juin 1664).

V. — « Louis XIV, dit Voltaire, mit dans sa cour, comme dans son règne, tant d'éclat et de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'Europe et de tous les contemporains. La splendeur de son gouvernement s'est répandue sur ses moindres actions. »

La pompe des fêtes, la politesse d'une cour où les mœurs ne furent jamais plus élégantes ni le cérémonial plus imposant, le génie des grands écrivains, le ton de la littérature dont on a pu dire qu'elle fut un long hymne à la gloire du roi, l'intérêt avec lequel la société du temps, une des plus brillantes qu'il y ait jamais eu, s'est peinte elle-même dans ses mémoires, ont naturellement entraîné la plupart des historiens à insister sur les détails domestiques du palais de Louis XIV, et à élever ces détails au rang d'événements historiques. Cependant on s'est beaucoup trop habitué à leur accorder, comme l'a fait Voltaire, une importance exagérée. Ce n'est pas là qu'est la grande et la véritable histoire du règne, son histoire politique.

Le roi, âgé de vingt-trois ans à la mort de Mazarin et entouré de princes jeunes comme lui, aimait non-seulement la magnificence, mais les plaisirs, qu'il sut d'ailleurs allier toujours avec le travail. Il dirigeait les fêtes comme il dirigeait le conseil, inspirant et conduisant les gens de cour comme il inspirait et conduisait les ministres. Sa supériorité consistait à savoir être le premier partout, et à garder ce qu'il appelait la *prééminence*. Madame de la Fayette dit avec une pointe d'ironie « qu'il renfermoit son esprit dans la majesté de son rang ».

Anne d'Autriche, qui n'avait jamais gouverné que comme un instrument dont Mazarin faisait jouer les ressorts, commençait à trouver dans l'âge et l'affaiblissement de sa santé l'excuse de son amour du repos et de son indifférence pour les affaires; bien qu'habituée à l'autorité, elle montrât par moments une certaine jalousie d'être tenue trop à l'écart. La reine Marie-Thérèse, étrangère et médiocre, n'eut jamais une ombre d'in-

fluence à la cour. Monsieur, frère du roi, apanagé des duchés d'Orléans, de Valois et de Chartres, était léger et sans consistance. Toute occupation politique lui était interdite par système, car Louis XIV avait devant les yeux l'exemple de Gaston; d'ailleurs son caractère ne l'y portait point. Il se jeta dans une vie de plaisirs où il porta les défauts d'un esprit susceptible, irritable et fantasque. Il venait d'épouser, en 1661, Henriette d'Angleterre, princesse vive et inconséquente, que la reine mère qualifiait, suivant une relation, de « profonde coquette et artificieuse »[1], mais qui avait beaucoup d'agrément dans l'esprit et se mêlait de tout, même de gouverner. Elle flatta les goûts de Louis XIV, qui étaient les siens, et l'entraîna dans un tourbillon de divertissements continuels. Les spectacles, les ballets mêlés de musique, les carrousels, les feux d'artifice, les mascarades, les parties de chasse, occupaient les jours et les nuits. « Ils étaient tous deux, dit madame de la Fayette, infiniment aimables. » Les coquetteries d'esprit, comme dit Voltaire, les attachements passagers, les brouilles, les jalousies, devinrent pour les écrivains de la cour des affaires d'État. Les Mémoires ne sont plus remplis que des querelles de Monsieur et de Madame, ou de Madame et de la comtesse de Soissons, de l'intervention d'Anne d'Autriche ou de la reine d'Angleterre, des faveurs et des disgrâces des jeunes seigneurs admis dans le cercle royal. La disgrâce du comte de Guiche, l'envoi de Vardes ou de Bussy à la Bastille, furent regardés comme des événements mémorables.

Le roi, au milieu de ces plaisirs, devint amoureux d'une des filles de Madame, mademoiselle de la Vallière. Malgré la jalousie de la reine et tous les efforts de sa mère, il la déclara sa maîtresse en titre, rang qu'elle occupa pendant huit ans. Il se jugeait tellement au-dessus du reste des hommes, qu'il voulut que la cour rendît un hommage public à ses maîtresses comme à lui-même; il eût cru s'abaisser en comptant avec l'opinion et en admettant, sur quoi que ce fût, sa critique ou son contrôle. Au reste, la cour l'encouragea par son silence dans ces sentiments, qu'elle sembla partager. Frondeuse et légère dans les petites choses, elle se serait fait un scrupule d'attaquer la conduite du roi. Elle pensait à peu près comme mademoiselle de Montpensier, qui dit dans ses Mémoires : « Il faut que les intentions des grands soient comme les mystères de la foi. Il n'ap-

[1] Chéruel, Mémoires de Fouquet, t. II, p. 170.

partient pas aux hommes d'y pénétrer. » Madame de la Fayette se contente de constater, à l'excuse du roi, qu'il ne se laissa pas entraîner par cet amour à oublier les affaires et à trop sacrifier à sa maîtresse; que mademoiselle de la Vallière, simple, sans arrière-pensée, sans ambition ni goûts dominateurs, ne le fit jamais sortir de la règle qu'il avait naturellement dans l'esprit.

Comme il voulut augmenter la splendeur de la cour, il y créa de nouvelles charges et de nouvelles dignités. Il y rétablit les tables instituées par François I[er]. Il affecta de traiter magnifiquement les princes étrangers pour éclipser les cours étrangères et leur donner le ton. Il se fit du plaisir qu'il aimait une règle de politique. « Cette société de plaisir, a-t-il écrit, qui donne aux personnes de la cour une honnête familiarité avec nous, les touche et les charme plus qu'on ne peut dire ;... par là nous tenons leur esprit et leur cœur quelquefois plus fortement peut-être que par les récompenses et les bienfaits. » Parmi les fêtes qui se succédèrent avec une ostentation calculée, il y en eut deux qui surpassèrent tout ce qu'on avait vu : la première fut le carrousel de 1662, à Paris ; la seconde, la fête de Versailles de 1664, qui dura sept jours et où six cents personnes assistèrent à une série non interrompue de revues, de courses, de festins, de danses, de mascarades, de concerts et de comédies. Une troisième, qui avait au moins un caractère politique, fut celle qui célébra l'arrivée du légat Chigi, apportant les satisfactions d'Alexandre VII. Les noms de Molière, de Quinault, de Lulli, la perfection du goût, la politesse et la grandeur des manières ont rendu l'histoire indulgente pour les amusements coûteux auxquels la cour se livrait avec un véritable emportement.

VI. — Richelieu avait senti la force des gens de lettres, cherché à se les attacher, et créé dans ce but l'Académie française. Mazarin, Fouquet avaient imité Richelieu. Louis XIV fit plus, il leur donna une place à la cour. Ils assistèrent à ses fêtes, et devinrent ses commensaux ou ceux des princes.

Colbert arrêta, en 1663, un état des pensions qui seraient accordées à des littérateurs ou à des savants. Il agissait ainsi par générosité, par ostentation et par le désir de faire célébrer partout les louanges du roi. En enlevant les gens de lettres à l'amitié de fastueux protecteurs comme Fouquet, et en les attachant plus particulièrement au roi, il prétendait « les tirer de la nécessité de n'avoir à louer que la corruption ».

Chapelain dressa la feuille de ces gratifications ou de ces pensions faite sur le modèle de la feuille des bénéfices. On eut soin d'y comprendre quelques écrivains ou savants étrangers, qui pouvaient rendre des services dans leur pays ou dont l'adjonction à la liste devait contribuer à « publier au loin les bienfaits du roi». Au reste, ces gratifications si vantées ne dépassèrent jamais sous Colbert le chiffre annuel de cent mille livres. Elles furent loin d'avoir l'importance qu'on leur a souvent attribuée et n'empêchèrent ni Corneille ni Racine de mourir pauvres.

Colbert, qui s'effaçait toujours derrière le roi et lui attribuait invariablement l'honneur de ses propres inspirations, vante, dans le style emphatique du temps, la munificence spontanée de Louis XIV, qui donnait des pensions aux savants étrangers, « jusque dans le lieu de leur résidence », et qui « récompensoit la vertu en quelque sujet qu'il la trouvât ». Sa lettre à Vossius, si souvent citée, est un modèle du genre. « Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut cependant être votre bienfaiteur. »

« Ces grands hommes, lit-on dans un de ses premiers mémoires, charmés de se voir dans une si puissante protection, et qui estiment la reconnaissance pour la première de toutes les vertus, ont déjà formé le dessein de faire l'histoire de ce prince en toutes façons, savoir celle de son règne en latin, en français, en pièces de poésie de toute sorte, en pièces d'éloquence et en médailles, et celle de sa vie privée, où seroient décrits en détail tous les mouvements si réglés de son esprit et toutes les choses qu'il a dites et qu'il a faites, dans lesquelles son sens admirable paraît en toutes matières..»

Le progrès du goût et celui de la langue, l'essor de la littérature, le sentiment qu'il fallait lui faire une place dans la nation et surtout la rattacher au gouvernement et au roi, avaient amené la création de l'Académie française. Des raisons analogues ne tardèrent pas à susciter d'autres créations du même genre.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres date du mois de décembre 1663. Ce fut d'abord une commission de quatre membres, désignée au sein de l'Académie française pour rédiger les inscriptions, les devises et les emblèmes destinés au roi. La mode des devises était alors très-répandue. Mais à peine la commission se mit-elle à l'œuvre, qu'elle étendit la sphère de ses attributions. Elle s'occupa de médailles, de blason et d'an-

tiquités. Bientôt elle devint une seconde académie de quarante membres, vouée à l'étude des lettres savantes, et ne gardant de sa destination primitive qu'un nom peu exact, consacré aujourd'hui par une illustration de deux siècles.

Une *académie,* c'est-à-dire une école pour l'enseignement de la peinture et de la sculpture, avait déjà été créée sous Mazarin. Colbert eut l'idée d'en créer une seconde à Rome, où il envoya des élèves qui furent entretenus aux frais de l'État et obligés de justifier du progrès de leurs études par l'exposition de leurs travaux ; les premiers directeurs de l'école de Rome furent Érard et Coypel. Le goût des arts s'était développé extrêmement depuis quelques années, et Paris était alors loin de fournir des objets d'étude comparables à ceux de Rome. Colbert cherchait précisément à acheter en Italie et en Espagne, en Italie surtout, les plus belles œuvres de la peinture et de la statuaire pour en orner les palais du roi [1].

En 1667, les maîtres de l'école de sculpture et de peinture de Paris furent réunis dans une compagnie qu'on appela l'Académie des beaux-arts, et qui ne tarda pas à être complétée par l'institution d'une section spéciale d'architecture. Une école ou académie royale pour la musique fut instituée en 1669.

L'académie des sciences mathématiques et physiques fut créée en 1666, sur le modèle déjà existant de la Société royale de Londres.

Toutes ces académies n'existaient encore qu'à l'état d'essais ; elles n'arrivèrent que par degrés à se compléter et à se donner des règlements définitifs. Mais elles furent considérables dès le début, parce qu'elles renfermèrent dans leur sein de grandes célébrités, et que les savants étrangers tinrent à s'y faire admettre ou associer. Elles contribuèrent d'autant mieux à faire de Paris la capitale intellectuelle du monde, qu'il n'y avait nulle part hors de la France, pas même en Italie, un centre qui lui fût comparable. Le succès dépassa les calculs, parfois intéressés ou vains, de Louis XIV et de son ministre.

Colbert compléta la création de l'Académie des sciences en fondant le *Journal des Savants,* en construisant l'Observatoire (1667-1672), que l'astronome italien Cassini vint diriger, en faisant entreprendre des travaux de géographie et d'hydrographie. Plus tard, il favorisa les voyages en Orient ; il augmenta la bibliothèque royale, qu'il porta de seize mille à quarante mille

[1] Depping, *Correspondance administrative*, t. IV, section 4.

être consacrés à des dépenses utiles, comme celles de la marine trop négligées depuis la Fronde, ou même à des dépenses de luxe, comme celles de la cour, des bâtiments et des maisons du roi. Colbert se vante d'avoir pu, dès l'an 1662, augmenter le nombre des vaisseaux et des galères, et fournir à Louis XIV des sommes importantes pour les travaux du Louvre, de Versailles et de Fontainebleau. Il regardait dans ces premiers temps le luxe du roi comme un bienfait public ; il s'imaginait aussi, en flattant les goûts de Louis XIV, dont il ne prévoyait pas encore les terribles abus, l'intéresser personnellement au succès de ses grandes entreprises.

Outre ces réformes essentielles et urgentes, il en avait commencé d'autres d'une exécution plus longue et plus compliquée.

On s'était emparé sous Mazarin du produit des octrois des villes ; ce produit avait été affecté au roi, et les villes s'étaient vues obligées, pour conserver leurs ressources, de doubler leurs octrois ou de contracter des emprunts. La plupart du temps elles avaient préféré ce dernier moyen; or, comme le taux des emprunts était fort élevé, elles s'étaient endettées au delà de toute mesure.

Colbert commença en 1663 une liquidation des budgets municipaux, qui n'était pas moins nécessaire que celle du budget de l'État. Grâce à la paix et au rétablissement des finances, on put rendre aux villes une moitié du produit de leurs octrois, dont on revisa les tarifs et les baux. Comme il s'était introduit beaucoup d'abus dans les dépenses municipales, on soumit ces dépenses à la nécessité d'une autorisation plus étendue et plus régulière que par le passé. Mais la liquidation des dettes communales présenta d'immenses difficultés, tant par sa nature que par la multiplicité des usages locaux. On ne pouvait se dispenser d'admettre les parlements, les chambres des comptes et les états provinciaux à en prendre connaissance. Elle coûta beaucoup de temps et ne put s'achever sans soulever une foule de résistances et de conflits. Il y eut des provinces où elle dura trente ans.

Colbert, qui ne reculait jamais dans les entreprises commencées, ne se laissa pas rebuter par les obstacles et parvint à son but. Aidé par le concours énergique des intendants, il fit très-peu de concessions aux pouvoirs locaux. Il était naturellement despote, ennemi de la contradiction, et peu porté à respecter « les compagnies réglées », au sein desquelles il n'avait pas été

nourri. Quand les pouvoirs locaux étaient contre lui, il cherchait à leur forcer la main. Il ne leur laissa guère d'autorité que celle qu'il ne put leur enlever; quelquefois il eut le talent de s'en servir pour les mener à ses fins. Ce fut ainsi qu'il obligea les états de Bourgogne, en 1671, à faire eux-mêmes les fonds nécessaires pour éteindre les dettes de la province.

Il avait entrepris dès 1662 une recherche des domaines usurpés et une enquête sur le régime des forêts de l'État. L'ordonnance des eaux et forêts publiée en 1669, en fut le résultat. Elle établit pour l'aménagement de cette importante partie de la fortune publique des règles auxquelles le temps seul a pu apporter des changements et des améliorations de détail.

En 1664 eut lieu une révision des titres de noblesse. On avait étrangement abusé de la facilité de vendre des lettres d'anoblissement, ressource toujours lucrative et périlleuse à cause des priviléges qui y étaient attachés. Les usurpations aussi étaient très-fréquentes. Ce n'était pas que les anoblissements offrissent de bien grands avantages, ni que la condition de la petite noblesse fût digne d'envie; elle demeurait toujours dans l'état misérable d'où Richelieu s'était vainement efforcé de la tirer. Mais l'opinion publique faisait partout une telle distinction entre le noble et le bourgeois ou l'artisan, que la poursuite des titres était alors chose naturelle, inévitable; c'était plus qu'une affaire de vanité; c'était le seul moyen de s'élever et d'arriver à ce qu'on appelait la *considération*. Le besoin d'égalité, dût l'assertion paraître paradoxale, ne pouvait se satisfaire autrement. Toutefois les abus étaient tels qu'il fallait y porter remède. Les condamnations prononcées finirent par produire au trésor deux millions d'amendes, indépendamment de la plus-value qui fut obtenue sur les tailles.

A cette entreprise s'en rattacha une autre, celle de la substitution de la taille personnelle à la taille réelle, c'est-à-dire d'un mode d'assiette propre à limiter le privilége au lieu de l'étendre. La taille personnelle existait anciennement dans quelques provinces, comme le Dauphiné; Colbert voulut l'étendre à d'autres provinces et la généraliser. Mais cette dernière entreprise était d'une exécution plus difficile que les précédentes, à cause de la variété des règles admises dans les différentes parties du royaume. Elle n'eut qu'un médiocre succès.

Colbert n'eût pu exécuter ou au moins poursuivre tous ces plans, s'il n'eût trouvé chez les intendants d'énergiques auxi-

liaires. Il les choisissait avec soin parmi les maîtres des requêtes du conseil, école et pépinière d'administrateurs. Il augmenta de jour en jour leurs pouvoirs, qui déjà s'étendaient à tant d'objets qu'il est très-difficile de les définir. Ils s'occupaient de la perception et de la répartition de l'impôt, de l'emploi des fonds, des garnisons, des mouvements de troupes, de la police, de la justice, des travaux publics. Colbert les chargea en 1663 d'une sorte de grande enquête qu'on a comparée à celles que faisaient les *missi dominici* de Charlemagne, tant elle comprenait de sujets variés, et il leur adressa un projet très-étendu de statistique matérielle et morale[1].

Mais ce dont il s'occupa surtout, ce fut d'exciter leur zèle et de soutenir leurs efforts. Il voulait que le gouvernement central n'ignorât rien et fût renseigné sur tout ce qu'on pouvait songer à entreprendre. On croirait même à la lecture des instructions qu'il leur donnait, que le gouvernement avait ignoré jusque-là beaucoup de choses. La vérité est que l'administration avait été très-défectueuse pendant les guerres, et qu'il restait encore chez les gouverneurs, la noblesse ou les corps constitués, au moins dans beaucoup de provinces, des habitudes d'indépendance tout à fait contraire au bon ordre et aux intérêts généraux. Il y avait encore des gouverneurs qui levaient des troupes pour leur compte et qui refusaient d'admettre des garnisons royales dans leurs places. Cela fut changé; on réduisit invariablement la durée des gouvernements à trois ans. Il y avait encore dans l'Auvergne, les Cévennes, le Poitou, et ailleurs, des nobles qui marchaient entourés de valets armés, se faisaient justice eux-mêmes et bravaient les poursuites légales. Il y avait encore des crimes impunis, des luttes entre des juridictions opposées et mal définies, des conflits entre le clergé et la noblesse, des usurpations, des résistances à l'autorité et aux magistrats. Il y avait encore dans les parlements et dans les états provinciaux des vues, des prétentions datant du temps des guerres civiles ou incompatibles avec l'action d'un gouvernement fort et centralisé. Il y avait surtout une bigarrure de

[1] « Il est nécessaire d'examiner avec grand soin de quelle humeur et de quel esprit sont les peuples de chaque province, de chacun pays et de chacune ville ; s'ils sont portés à la guerre, à l'agriculture, ou à la marchandise et manufacture; de quelle qualité est le terroir, si les habitants sont laborieux et s'ils s'appliquent non-seulement à bien cultiver, mais même à bien connaître ce à quoi leurs terres sont plus propres, et s'ils entendent la bonne économie. »

droits, d'attributions, de priviléges, qui ne pouvaient avoir d'autre effet que de paralyser cette action.

Colbert, avec son caractère absolu, ne devait tenir aucun compte d'obstacles semblables, ou plutôt devait s'attacher à les vaincre. La correspondance des intendants abonde sur tous ces points en renseignements précieux. Mais ces intendants étaient des soldats, obéissant à un chef, animés de l'ardeur de la lutte, pleins d'un zèle intéressé, et dont il ne fallait pas attendre une grande modération. Les tableaux qu'ils font dans leurs lettres sont nécessairement partiaux et chargés. Ils peignent avec une vivacité extrême les désordres et les abus. A les entendre, la justice est ruinée, les crimes demeurent tous impunis; les diverses juridictions, les magistratures locales, les cours souveraines, les parlements eux-mêmes, n'ont d'autre rôle et d'autre but que de fomenter les troubles et de gêner le gouvernement. « Je vous assure, écrit un intendant, celui de Bourgogne, que les provinces seroient dans un étrange désordre, si nous n'y étions pas [1]. »

Pour répondre à ces plaintes, on tint des grands jours dans quelques provinces. La mission de ces assises exceptionnelles était de châtier les coupables, de punir les mauvais juges, de rendre la vigueur aux bons officiers, enfin de faire des règlements sur les justices seigneuriales, les corvées et la part assez infime de l'administration locale que les seigneurs continuaient d'exercer. Ces règlements équivalaient à une sorte de liquidation anticipée des administrations et des justices seigneuriales. Au reste, les assemblées des grands jours sous Louis XIV ne se distinguent en rien de celles qui s'étaient tenues sous François I[er], sous Henri IV, et en d'autres temps, bien que l'une d'elles, celle de l'Auvergne, ait dû à la curieuse relation de Fléchier une célébrité particulière.

Quant à conclure des abus inhérents aux institutions locales sous Louis XIV, à une puissance radicale de ces institutions, et à l'utilité que leur suppression eût offerte, ce serait donner une singulière autorité à des témoignages passionnés et suspects: ce serait aller beaucoup plus loin que Louis XIV et Colbert, qui ne supprimèrent rien; ce serait méconnaître les besoins d'un temps où les libertés locales étaient souvent plus importantes que les libertés générales. Ce serait montrer autant de prévention que si l'on prétendait écrire l'histoire de Mazarin,

[1] *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 31.

de Louis XIV ou de Colbert, uniquement avec les pamphlets du temps et les déclamations de leurs ennemis. Ce serait enfin méconnaître les qualités, les services et l'activité d'institutions d'autant plus fortes qu'il existait alors une vie provinciale. La Bourgogne, la Provence, le Languedoc et surtout la Bretagne, en donnèrent à peu de temps de là d'éclatantes preuves[1]. Ces provinces, qui étaient toutes des pays d'états, protestèrent, et protestèrent seules contre l'arbitraire et l'excès des taxes ruineuses, causées par la guerre de Hollande[2].

IX. — Colbert voulut aussi développer les ressources et la richesse de la France.

Les efforts tentés depuis le règne précédent pour créer une marine de guerre faisaient mieux comprendre l'importance d'une marine marchande sérieuse. Richelieu avait poursuivi la piraterie, accordé des primes aux constructeurs de grands navires, réservé aux bâtiments français le cabotage et l'exportation des produits français, créé les premières assurances maritimes et les premières compagnies de commerce colonial. Cependant la piraterie subsistait, et les anciennes plaintes sur le manque de marins, l'indiscipline des équipages, le mauvais état des ports, ne cessaient d'être répétées. En 1642, au plus fort de la guerre contre l'Espagne, Richelieu avait renouvelé le privilége de la compagnie des îles d'Amérique pour vingt ans, et fondé une nouvelle compagnie pour Madagascar et les Indes Orientales, avec un privilége de douze ans. Cependant ces compagnies n'avaient obtenu que des résultats insignifiants. Celle des îles d'Amérique se divisa. Sous Mazarin elle vendit à des particuliers en trois lots et pour des sommes mo-

[1] C'étaient les seules grandes provinces qui eussent conservé des états. Il y en avait encore dans quelques autres provinces ou pays de médiocre étendue, comme l'Artois, le comté de Foix, le Comminge, etc.

[2] « L'influence bienfaisante des états sur les pays qui en jouissaient n'a jamais fait question, dit M. Pierre Clément. Une administration plus douce et plus intelligente que dans les pays d'élections, des contributions mieux réparties et perçues avec des formes moins dures, des routes mieux entretenues, des canaux bien combinés, une expédition plus prompte des affaires, un régime municipal satisfaisant; en fallait-il davantage pour que les provinces qui avaient eu la bonne fortune de conserver leur ancienne représentation plus ou moins entière, fussent pour toutes les autres un objet continuel d'envie? » Pierre Clément, *Papiers de Colbert.*

diques les îles dont elle était maîtresse[1]. Celle de Madagascar n'eut pas plutôt fondé un premier établissement qu'elle se liquida.

L'idée de donner des colonies à la France était presque abandonnée, lorsque Colbert, après le traité des Pyrénées, jugea le moment venu de reprendre les grands projets interrompus. Il était frappé des gains que faisait la compagnie hollandaise, et il ne pouvait admettre que la France dût toujours échouer là où la Hollande réussissait. Il était en outre convaincu que les particuliers, livrés à eux-mêmes, n'étaient ni assez entreprenants ni assez puissants pour tenter utilement de pareilles entreprises. Il organisa donc, le 28 mai 1664, une nouvelle compagnie des Indes occidentales, et il fit composer un écrit pour démontrer que les échecs antérieurs tenaient à des fautes qu'on ne commettrait plus. La première de ces fautes était la faiblesse des capitaux engagés. Il voulut un capital de quinze millions, très-supérieur en effet à celui des compagnies précédentes. Il le fit souscrire par les cours souveraines et les grandes villes, mais il ne put réunir qu'une moitié de la somme, encore avec une peine extrême, en employant une sorte de coercition et en y attachant une garantie d'intérêt; le reste dut être payé par le roi.

Colbert, ayant reformé de cette manière une compagnie des Indes occidentales, racheta pour elle, assez chèrement d'ailleurs, la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade et les autres petites Antilles vendues à des particuliers. Il lui donna un privilége de quarante ans pour les Antilles, Cayenne, les deux Amériques et toute la côte d'Afrique, du cap Vert au cap de Bonne-Espérance, afin qu'elle pût faire le commerce des nègres. Il lui accorda une franchise complète des droits pour toutes les marchandises transportées de la France aux Antilles et réciproquement. Il assura aux émigrants force exemptions et priviléges, et il diminua les obligations et le temps d'engagement que l'État leur imposait.

Mais il n'eut pas un meilleur succès que ses prédécesseurs. Il échoua par l'indifférence publique, par la difficulté qu'il éprouva de faire opérer les versements sur les actions sous-

[1] Elle vendit en 1640 la Guadeloupe, Marie-Galande, la Désirade et les Saintes pour soixante-treize mille livres, et en 1650 la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadines pour soixante mille livres; en 1651, Saint-Christophe, Saint-Barthélemi, Sainte-Croix et la Tortue pour soixante mille écus.

crites, par l'insuffisance du fonds social, encore trop faible et que greva dès le début le rachat des Antilles, par la mauvaise conduite ou l'inexpérience des administrateurs; par l'absence d'économie dans les équipages, enfin par les vices des émigrants, qui étaient, à de rares exceptions près, le rebut, de la société. La compagnie fut obligée de se liquider en 1674; il fallut que le roi lui rachetât les terres qu'elle possédait pour qu'elle pût payer ses dettes et rembourser son capital.

Une compagnie des Indes orientales, créée la même année et sur le même modèle, après trois autres qui s'étaient déjà ruinées, ne réussit guère mieux. La concurrence des Portugais, des Hollandais et des Anglais, ajoutait pour elle une difficulté de plus aux périls ordinaires des entreprises coloniales. L'État fut obligé de lui abandonner en pur don, pour la soutenir, toutes les avances qu'elle lui avait faites. Cependant la France lui dut quelques établissements sur la côte de Madagascar ou dans l'île Mascarenhas, appelée depuis lors île Bourbon. Elle fonda aussi des comptoirs à Surate et à Bantam. Ce furent les chantiers de la compagnie, établis au bord du Scorf sur les côtes de Bretagne, qui donnèrent naissance à la ville de Lorient.

Colbert eut un instant l'idée, pour arriver mieux et plus vite à son but, d'acheter aux étrangers des colonies toutes faites, aux Anglais la Jamaïque, aux Portugais quelques-uns de leurs établissements dans les Indes, mais ces projets ne purent s'exécuter; la cour de Lisbonne refusa particulièrement d'écouter les propositions qu'on lui en fit.

Une compagnie du Sénégal, créée en 1673 pour le transport des nègres en Amérique, lors de la liquidation de la compagnie des Indes occidentales, n'eut qu'un succès et une durée limitée.

Trois autres compagnies, créées pour le Nord, le Levant et les Pyrénées, marchèrent à peine et ne doivent être citées que pour mémoire. Celle du Nord, destinée dans la pensée de Colbert à enlever aux Hollandais une partie de leur commerce dans la Baltique, jouissait d'une subvention, et ses flottilles devaient être escortées par les vaisseaux royaux. Ces entreprises furent en somme les moins heureuses que Colbert ait conçues. Il suivit les errements de Richelieu sans obtenir de meilleurs résultats. Ses compagnies furent des créations artificielles dans un pays nullement porté aux entreprises maritimes, tandis que

celles de la Hollande étaient les créations spontanées d'un peuple de marchands et de matelots habitués à vivre de la mer. Les colonies françaises, en dépit de quelques établissements fondés à grands frais, demeurèrent longtemps à l'état d'ébauche. Le Canada seul fit quelques progrès, d'ailleurs très-lents, et la marine y gagna peu.

Colbert fut plus heureux dans ses efforts pour développer le commerce de la France avec les pays étrangers.

L'incohérence du système douanier était un sujet de plaintes continuelles. On l'avait déjà beaucoup simplifié; cependant il existait encore à l'intérieur un grand nombre de douanes locales; on avait même créé pendant les dernières guerres, au moins à titre temporaire, plus de droits d'exportation ou d'importation qu'on n'en avait aboli.

Colbert eut le mérite de faire la première grande loi de douanes uniforme et rationnelle. Il publia au mois de septembre 1664 un édit célèbre, dont les principales dispositions peuvent être ramenées aux trois suivantes : suppression de taxes locales (il en existait encore plus de cent); substitution d'un droit unique à tous les droits divers perçus à l'exportation sous les noms de rêve, domaine forain, haut passage ou autres; substitution pareille d'un droit unique aux différents droits perçus à l'importation. On annexa à l'édit un nouveau tarif, ou, comme on disait, une appréciation générale des marchandises. Ce tarif avait pour double but d'empêcher les matières premières nécessaires aux manufactures de sortir de France et les produits étrangers analogues aux produits nationaux d'y entrer. Il devait par cela même être mobile; on le remania en 1667, et on aggrava les prohibitions, pour assurer le succès des nouvelles manufactures créées sur presque tous les points du royaume.

Cependant le tarif ne fut accepté que par les provinces du centre. Ces provinces, qu'on appela provinces des cinq grosses fermes, formèrent une union douanière, et leurs bureaux de douanes furent reportés à leur ligne frontière. Les autres, ayant refusé d'entrer dans cette union, furent appelées *Provinces étrangères*[1].

[1] Les provinces des cinq grosses fermes furent la Normandie, la Picardie, l'Ile-de-France, le Soissonnais, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse et le Bugey, le Bourbonnais, le Berry, le Poitou, l'Aunis, l'Anjou, le Maine et la Touraine. — Les provinces étrangères étaient la Bretagne, l'Angoumois, la

Les pays récemment ou incomplétement réunis à la France[1] formèrent une troisième catégorie. Comme ils jouissaient du privilége de commercer librement avec l'étranger, ils le gardèrent, à la charge de payer les droits que les étrangers payaient pour commercer avec le reste du royaume. Aussi furent-ils appelés *pays réputés étrangers*. Les villes de Marseille, de Dunkerque, de Bayonne et de Lorient leur furent assimilées. Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés *ports francs*, le premier en 1662, le second en 1669. Les étrangers y eurent ce qu'on appelait *l'étape libre*, c'est-à-dire la faculté d'entreposer leurs marchandises et de les réexporter sans payer de droits.

Cette réforme douanière eut donc le mérite d'être rationnelle, et si elle ne fut pas complète, c'est que l'état de la France permettait difficilement qu'elle le fût. Colbert eut d'ailleurs soin de corriger le vice principal de la division du royaume en trois zones, en créant onze entrepôts francs dans des villes déterminées, et en facilitant le système des *acquits-à-caution*, au moyen desquels on pouvait transporter les marchandises d'un entrepôt à l'autre sans payer de droits.

Il prit d'autres mesures pour développer le commerce, tant intérieur qu'extérieur. Il voulut améliorer les voies de communication, surtout les voies fluviales, qu'il préférait avec raison aux routes de terre, puisqu'il avait les transports en vue : « Estant, disait-il, certain que les voitures par eau sont toujours beaucoup plus commodes et de moindres frais[2]. » Il entreprit des études et des travaux pour rendre navigables l'Aube, le Lot, la Somme, la Scarpe, la Dronne. Il ordonna des enquêtes et fit dresser des cartes spéciales. Il améliora les canaux de l'Artois et de la Flandre, entretint celui de Briare achevé en 1642, mit à l'étude en 1665 le premier projet d'un canal entre la Loire et la Saône par la Dheune, la Bourbinche et quelques étangs intermédiaires, enfin commença la même année le canal du Languedoc projeté sous Henri IV pour relier la Méditerranée à l'Océan. Il fit creuser par les états de Languedoc un port marchand à Cette, et il demanda aux états de Bretagne

Marche, le Périgord, l'Auvergne, la Guyenne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, l'Artois, auxquels on ajouta plus tard la Franche-Comté et le Hainaut.

1 L'Alsace, la Lorraine, les Trois-Évêchés, le pays de Gex.

2 Depping, *Correspondance administrative*, t. IV, Introduction.

d'en creuser un autre à Paimbœuf, à l'embouchure de la Loire; ce dernier projet, il est vrai, ne fut pas exécuté.

Le conseil supérieur de commerce que Henri IV avait créé, et qui ne se réunissait plus, fut réorganisé en 1665. Mais comme il ne se composait que du chancelier et de deux conseillers d'État, le commerce avait besoin d'une représentation spéciale. Colbert appela au conseil des finances (ordonnance du 18 septembre 1664) trois marchands qui furent tenus de suivre partout le roi et la cour. Ces trois marchands étaient désignés chaque année sur une liste de députés élus par les grandes villes; les députés devaient se tenir à la disposition des intendants de leur généralité, et former auprès d'eux, quand ils en étaient requis, une assemblée consultative. Colbert entreprit aussi des enquêtes nombreuses par l'intermédiaire des intendants ou de personnages chargés d'une mission spéciale, comme le chevalier de Clerville, qui visita les villes maritimes en 1664.

Colbert accorda des primes aux constructeurs de navires et aux armateurs. Un des obstacles qui s'opposaient au développement du grand commerce était le préjugé qui en éloignait la noblesse. On avait déjà attaqué de front ce préjugé en autorisant les nobles à entrer dans quelques grandes compagnies. L'ordonnance de 1669 établit que le commerce de mer ne faisait point déroger, et que le commerce de détail devait seul être interdit à la noblesse. On essaya aussi d'attirer en France des marchands et même des matelots étrangers, en leur offrant des facilités de naturalisation.

Colbert s'occupa des consulats, auxquels il donna une organisation et des règles précises[1]. Il obligea les consuls à résider, ce qu'ils ne faisaient pas toujours; il les répartit d'une manière plus conforme aux besoins; il leur interdit de négocier pour leur propre compte, et surtout de prélever sur les nationaux des droits à leur profit. Enfin il leur demanda une foule d'indications et de renseignements que le gouvernement ne pouvait alors se procurer avec la même facilité qu'aujourd'hui.

Les consulats avaient une importance particulière dans le Levant et les pays musulmans, où la France n'entretenait d'autre ambassadeur que celui de Constantinople. Le commerce français du Levant, autrefois florissant, était maintenant en décadence par suite de la concurrence que les Anglais et les

[1] Circulaire du 15 mars 1669 et ordonnance de la marine.

Hollandais étaient venus lui faire dans la Méditerranée. Louis XIII avait signé un traité avec le Maroc, établi un consulat à Jérusalem, envoyé des missions en Perse et même eu l'idée d'accaparer tout ce commerce en changeant sa direction pour le faire passer par la Moscovie et la Baltique, mais le czar refusa les priviléges nécessaires[1]. Colbert, trouvant les commerçants du Levant obligés de lutter contre la concurrence étrangère, leur donna au moins tous les moyens qu'il put de la soutenir. Il obligea la Turquie à réduire ses droits de douanes et à confirmer les immunités anciennement accordées à nos marchands. Il prodigua les priviléges à la ville de Marseille, où tout le commerce du Levant était concentré, à cause de la nécessité qu'il y avait de le soumettre à des mesures communes, particulièrement à des mesures sanitaires.

Mais le principal désir de Colbert était d'arriver un jour à se passer des étrangers « pour les choses nécessaires à l'usage et à la commodité des Français ». Il a lui-même clairement indiqué son but dans ses instructions à son fils, en lui recommandant « d'examiner avec soin et application toutes les marchandises et manufactures qui ne sont point encore établies dans le royaume, en cas qu'il y en ait, et de chercher tous les moyens possibles pour les y établir[2]. »

Ses raisons étaient très-simples : il voulait d'abord « conserver l'argent dans le royaume ». L'insuffisance du numéraire circulant était avérée; l'insuffisance plus grande encore des institutions de crédit aggravait le mal. Or on se plaignait, et la plainte était ancienne, que le commerce étranger fît sortir de la France plus d'or et d'argent qu'il n'en attirait; on soutenait aussi que le seul moyen d'y remédier était de fabriquer chez nous ce que les étrangers fabriquaient chez eux. En second lieu, Colbert voulait fournir du travail aux bras inoccupés. Il était convaincu de l'idée déjà mise en avant sous Henri IV, que l'extension des manufactures « donneroit à vivre à une infinité de peuple, assureroit aux pauvres des moyens d'existence, et conduiroit à la suppression de la fainéantise et du vagabondage ».

Il chercha moins à protéger le travail national par des innovations que par une application plus rigoureuse des principes

[1] Caillet, *Administration de Richelieu*, a exposé ces négociations, dont l'agent fut Deshayes de Cormenin, exécuté à Béziers en 1632 pour complicité dans le complot de Montmorency.

[2] Joubleau, *Histoire de Colbert*, livre II.

admis. Les états de 1614 avaient déjà demandé une prohibition absolue de tous les produits manufacturés étrangers semblables aux nôtres. Colbert, se conformant à ce principe, accorda à un grand nombre d'industries des priviléges ou des monopoles, en même temps qu'il s'efforça d'attirer en France les ouvriers étrangers les plus habiles, et de perfectionner les procédés de fabrication.

Il était persuadé qu'on pouvait créer l'industrie tout d'une pièce, et dans cette pensée il fonda des manufactures royales. Il s'entendait avec des fabricants; il leur prodiguait des subventions, les unes directes en argent, les autres indirectes, c'est-à-dire consistant en exemption de tailles ou d'autres droits; il leur accordait des primes, leur assurait une prohibition plus ou moins complète des produits similaires étrangers; enfin, il obligeait dans plusieurs circonstances les villes à leur fournir des ouvriers et des ouvrières. Il créa ainsi en six ans, de 1664 à 1669, un nombre considérable d'établissements nouveaux. Les principaux furent des établissements destinés à la marine, des fonderies, des batteries de cuivre et d'airain, des aciéries, des corderies, des toileries. L'industrie des fers, celle de la houille, celle des draps, toiles, cuirs et étoffes de tout genre, prirent un grand essor. On vit aussi se multiplier les industries de luxe, pour lesquelles la France et Paris surtout avaient une sorte de privilége national. Colbert créa des savonneries, des verreries, des cristalleries, des fabriques de dentelles. Il releva la manufacture des Gobelins et celle des tapisseries de Beauvais. Ces dernières, il est vrai, étant destinées à produire des objets de luxe pour l'ameublement des châteaux royaux, eurent par cela même un caractère exceptionnel. Celle des Gobelins, placée sous la direction du peintre Lebrun, était une espèce d'école industrielle privilégiée. Colbert finit par leur assurer la jouissance exclusive du marché français, en prohibant les produits étrangers d'un haut prix, tels que les glaces et les dentelles de Venise.

Le gouvernement, créant des établissements, les retint sous une étroite tutelle. Les fabricants et leurs ouvriers furent assujettis à une infinité de règlements, dans le but d'assurer et de garantir la bonne exécution et la qualité des produits obtenus. On ne compte pas moins de quarante-quatre règlements dont les manufactures furent l'objet sous Colbert, à partir du 8 avril 1666. Ces règlements dépassèrent en minuties tout ce que le

système de corporations industrielles avait offert jusque-là de plus exagéré. Il fallut pour les faire observer multiplier les inspections et les visites. Un contrôleur spécial des manufactures dut être institué en 1665, et la correspondance des intendants prouve combien il fut nécessaire de mettre leur zèle à contribution.

Ce régime si absolu entraîna autant de plaintes que d'abus. Les fabricants essayèrent de se soustraire aux règlements. Il fallut leur infliger des pénalités excessives. Par exemple, l'édit de 1670 porta que les draps fabriqués en contravention avec les règlements seraient exposés sur un poteau, puis coupés, déchirés, brûlés ou confisqués. Il fallut aussi employer des moyens coercitifs pour obliger les pauvres à entrer dans les ateliers, et les ouvriers des métiers libres à s'enrégimenter dans les manufactures. Il fallut retenir de force les marchands ou les ouvriers qui voulaient s'établir à l'étranger. Colbert ne recula devant aucune des conséquences de son système. Il traitait les questions industrielles en dictateur. Il prenait souvent des avis, mais il finissait toujours par imposer sa volonté.

Pour apprécier les résultats qu'il obtint, il faudrait pouvoir comparer les chiffres de la production et de l'exportation industrielle avant lui et après lui ; il faudrait aussi savoir exactement ce qu'il dépensa. Or, nous n'avons aucun de ces chiffres, et nous ne possédons sur ces différents points que des données imparfaites. Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'exportation était déjà importante avant lui. L'a-t-il beaucoup augmentée ? Cela est douteux. Quelques-unes de ses manufactures n'eurent qu'une durée éphémère, malgré les subventions. S'il était bon de naturaliser en France quelques industries étrangères, le système n'en était pas moins dangereux ; car il grevait ou restreignait la consommation. Aussi ne manqua-t-il pas de détracteurs. Colbert, dit plus tard l'abbé de Choisy, établit toutes sortes de manufactures qui coûtaient plus qu'elles ne valaient. La réglementation, qui pouvait avoir un côté utile, eut aussi des abus monstrueux et tout à fait injustifiables. Colbert en abusa même pour les simples corporations d'artisans, dont il augmenta le nombre et dont il rendit les statuts de plus en plus minutieux et rigoureux[1].

Son activité et le nombre de ses créations ont donné le change

[1] Voir pour tout ceci le tome III de la *Correspondance administrative* de Depping.

à beaucoup d'historiens, en commençant par Voltaire, dont on s'est trop habitué à répéter, même de nos jours, les jugements au moins aventurés. Son système industriel fut aussi artificiel que son système colonial. L'activité industrielle d'une nation ne se crée pas par des décrets et ne se gouverne pas par des procédés militaires. Ce qu'on doit dire à l'honneur de Colbert, c'est qu'il comprit que la France devait, pour garder ou pour augmenter sa puissance, devenir une nation industrielle, vérité jusque-là peu comprise, et qui après lui ne fut plus perdue de vue; c'est que jamais impulsion plus forte ne fut imprimée au travail national; c'est qu'enfin il contribua à transformer les conditions de l'industrie, en créant des établissements considérables avec de grands capitaux, des machines et un outillage plus savant que par le passé.

Sa préoccupation d'augmenter le travail et les forces productrices de la France lui inspira encore des mesures d'un autre genre. Il voulut favoriser la population. Il accorda des primes aux mariages et divers priviléges aux pères de familles nombreuses. Il obtint de l'archevêque de Paris et du clergé la suppression de dix-sept fêtes chômées. Il se proposa aussi de diminuer le nombre des religieux ou des religieuses, et de reculer l'âge des vœux monastiques; mais ce projet, qui se rattachait à d'autres idées, et que la grande multiplication des couvents depuis soixante ans rendait à quelques égards nécessaire, échoua devant l'opposition du nonce et l'émoi qu'il causa dans le clergé.

Enfin Colbert essaya de favoriser le travail agricole comme le travail industriel et par des moyens analogues, c'est-à-dire en créant de grands établissements, tels que les haras royaux, et en augmentant les règlements, par exemple ceux auxquels était soumis le commerce des blés. Il fit beaucoup de projets, qu'il ne put toujours exécuter, comme celui de mettre en culture les landes de Gascogne. L'importance relative des campagnes, bien plus considérable qu'aujourd'hui, était trop grande pour que Colbert négligeât leurs intérêts. Mais l'agriculture eut encore moins à se louer que l'industrie des abus de la réglementation. Elle souffrit des entraves mises à la circulation des grains et des tarifs prohibitifs, qui amenèrent les représailles de l'étranger. Ainsi les Hollandais frappèrent les vins et les eaux-de-vie de France de droits énormes, qui équivalaient à une véritable prohibition.

X. — L'influence de Colbert ne se borna pas aux questions économiques. Comme son esprit de réforme s'étendait à tout, il fut encore le promoteur ou l'auteur de changements importants pour la justice et la police.

Il aurait voulu la gratuité de la justice, l'abolition de la vénalité des charges, une dépendance plus grande imposée aux parlements, qu'on aurait réduits à leurs fonctions purement judiciaires, et une refonte complète des lois.

Il dut renoncer aux deux premiers de ces projets, qui ne se réalisèrent que beaucoup plus tard et dont l'exécution eût amené un bouleversement général du système établi. Il dut se contenter de fixer un *maximum* au prix des charges, qui s'élevait démesurément et par une conséquence naturelle entraînait une élévation proportionnelle des frais de justice (décembre 1665). Il fixa aussi l'âge et les autres conditions de l'admissibilité.

L'idée de rendre les parlements plus dépendants n'était pas nouvelle. Louis XIV, qu'importunait le souvenir de la Fronde, l'embrassa avec chaleur. Il changea en 1665 le titre de *cours souveraines* en celui de *cours supérieures*. Ni lui ni ses ministres ne se firent faute de peser sur les jugements. Colbert et le Tellier employèrent très-ordinairement la séduction ou les menaces comme moyen d'action sur les magistrats. Jamais les parlements n'avaient été tenus dans une telle suspicion; jamais ils n'avaient été soumis à une surveillance pareille à celle que Colbert et les intendants leur imposèrent[1]. Au reste, tout le monde admettait que le pouvoir judiciaire était délégué par le roi, et cette doctrine, que Bossuet a enseignée, était interprétée dans le sens le moins favorable à la liberté des juges.

La refonte de la législation fut poursuivie par Colbert avec sa ténacité habituelle, parce qu'il regardait comme indispensable de substituer l'unité à la variété. Il croyait le moment venu d'achever une œuvre commencée depuis plusieurs règnes. Il voulait que Louis XIV la terminât et y attachât son nom, comme Justinien avait attaché le sien aux codes romains. En conséquence, une commission de magistrats, de membres du conseil et d'avocats, fut nommée pour s'occuper de refondre les lois. Elle travailla deux ans sous la présidence de Pussort, oncle de Colbert, et publia, en 1667, la grande ordonnance

[1] Voir les rapports que Colbert se faisait adresser sur le personnel des Parlements, *Correspondance administrative de Louis XIV*, t. II.

civile qu'on appela le code Louis. Elle publia ensuite l'ordonnance criminelle en 1670 et l'ordonnance de commerce en 1673. Tous ces codes n'étaient et ne pouvaient être que la reproduction des ordonnances antérieures, avec quelques changements de détail ; c'est ainsi qu'on doit y signaler une certaine simplification de la procédure. Cependant on ne put effacer encore la diversité des coutumes; l'œuvre uniforme dont Colbert avait eu l'idée ne s'exécuta en réalité que sous Napoléon.

Quant à la police, elle avait été généralement abandonnée jusque-là aux administrations et aux juridictions municipales. L'extension que prenait la ville de Paris y rendait une organisation nouvelle nécessaire. Colbert y créa pour ce motif, en 1666, un conseil de police et de salubrité, et en 1667 il institua un lieutenant de police, magistrat spécial dépendant directement du roi; il désigna pour ce poste le célèbre La Reynie. Plus tard le même système fut étendu avec quelques modifications aux autres grandes villes.

XI. — Louis XIV avait d'abord demandé à l'Espagne que l'acte de renonciation de Marie-Thérèse fût révoqué. N'y réussissant pas, il avait songé à partager les Pays-Bas espagnols à l'amiable avec les Provinces unies. Repoussé encore dans cette prétention, il se rejeta sur la pensée de faire accepter à Madrid la reconnaissance du droit de dévolution.

On appelait ainsi, dans le Brabant et quelques autres provinces belges, le droit en vertu duquel, quand il y avait des enfants de deux lits différents, ceux du premier héritaient de préférence à ceux du second. Louis XIV réclama le Brabant et ses annexes du chef de Marie-Thérèse, en soutenant qu'elle en était propriétaire légitime, et qu'elle devait, à la mort de son père Philippe IV, jouir du plein exercice de cette propriété. Philippe IV repoussa cette nouvelle prétention, qui était des plus contestables; car, si la règle de dévolution existait réellement dans les provinces précitées, il fallait prouver qu'elle s'appliquait aux successions des princes comme à celles des particuliers. D'ailleurs tous les actes émanés des souverains espagnols depuis Charles-Quint lui étaient manifestement contraires. Louis XIV fit rédiger des mémoires; l'Espagne en fit rédiger de son côté, sans que la question avançât d'un pas. Cependant on resta de part et d'autre en termes pacifiques jusqu'à

la mort de Philippe IV et d'Anne d'Autriche. Le roi d'Espagne, atteint d'une maladie de langueur, s'éteignit le 17 septembre 1665. La reine-mère, sa sœur, mourut d'un cancer le 20 janvier 1666, après de constants efforts pour maintenir la paix entre les deux couronnes.

Philippe IV ordonna par son testament que les cinq cent mille écus constituant la dot de Marie-Thérèse fussent payés; mais il régla sa succession de manière à confirmer la renonciation de cette princesse et à exclure toutes les prétentions de la maison de France sur une partie quelconque de ses États. Il laissait le trône d'Espagne à un enfant maladif qui marchait à peine et que personne ne croyait devoir vivre. Prévoyant le cas où la mort de cet enfant, le jeune Charles II, éteindrait sa descendance masculine, il avait statué qu'à son défaut le trône passerait à sa seconde fille Marguerite et aux enfants qui naîtraient d'elle. Marguerite avait alors quatorze ans; elle était fiancée à l'empereur Léopold, qu'elle épousa en effet l'année suivante.

Le règne d'un enfant sous la tutelle d'une régente étrangère, sa mère, Marie-Anne d'Autriche, l'épuisement du royaume, qui, loin d'avoir refait ses finances comme la France et fermé les plaies de la guerre, ne pouvait plus entretenir son armée ni sa marine et succombait sous le poids d'entreprises malheureuses, offraient une occasion magnifique à l'ambition de Louis XIV. L'Espagne, partageant ce qui lui restait de forces entre la défense des Pays-Bas et la guerre contre les Portugais, usait ses derniers généraux et ses dernières ressources contre ce petit peuple qu'elle avait longtemps dédaigné. Elle perdait bataille sur bataille, et se voyait à la veille de reconnaître l'indépendance du Portugal, quoique ce sacrifice coûtât à sa fierté.

Louis XIV attendit pourtant l'année 1667 pour déclarer ses projets. Jusque-là il s'efforça d'entretenir la sécurité de l'Espagne et surtout celle de l'Europe, qu'il craignait d'effrayer par son ambition. Lionne, son ministre des affaires étrangères, formé aux leçons de Mazarin, déploya les ressources d'un art infini pour rassurer et endormir les puissances. Quelle que fût d'ailleurs l'impatience du roi, une guerre maritime survenue entre l'Angleterre et la Hollande retarda l'exécution de ses plans.

Sous Charles II comme sous Cromwell, l'Angleterre voyait dans la Hollande une rivale pour sa marine et son commerce.

Charles II, qui voulait flatter le sentiment public et qui avait les mêmes raisons que le Protecteur de chercher dans une guerre étrangère une diversion propre à calmer les esprits, éprouvait en outre une antipathie profonde pour de Witt et les autres chefs du gouvernement républicain de la Haye; il désirait rétablir le stathoudérat au profit du jeune Guillaume d'Orange, fils de sa sœur. Dans ces dispositions, il suffit d'une querelle qui s'éleva sur les côtes d'Afrique entre des navires anglais et hollandais pour faire éclater entre les deux marines une guerre acharnée.

Les Hollandais se prétendirent attaqués et demandèrent à Louis XIV de les soutenir, conformément à la garantie qu'il leur avait donnée en 1662. Louis XIV s'y refusa d'abord, en alléguant qu'il n'était pas prouvé que les Anglais fussent les agresseurs, et il offrit sa médiation. Son désir était de ménager les Anglais et de ne pas les jeter dans l'alliance dont l'Espagne les sollicitait. Quant aux Hollandais, il commençait à les observer avec méfiance. Le grand pensionnaire Jean de Witt joignait à ses belles qualités une finesse, une réserve fière, un talent de faire des avances sans se livrer, qui plaisaient peu aux agents français. Le droit de cinquante sous par tonneau, les tarifs, la différence des intérêts politiques et commerciaux, avaient déjà donné lieu à de grands débats. D'Estrades, ambassadeur à la Haye en 1665, estimait l'alliance anglaise plus désirable désormais pour la France que l'alliance hollandaise, fondée sur l'habitude et sur des raisons qui n'existaient plus.

L'offre de médiation étant repoussée, Louis XIV essaya du moins de circonscrire la guerre et d'empêcher qu'elle fût autre chose qu'une guerre maritime. Il avait tout intérêt à laisser les flottes des deux nations s'entre-détruire, et il ne voulait pas voir les Anglais sur le continent. Un prince allemand, l'évêque de Munster, qui contestait aux États généraux la possession de deux ou trois places, s'arma pour les leur reprendre. Louis XIV sortit alors de son rôle d'observation. Pradelles, avec le corps qui avait soumis Erfurt, aida les Hollandais à chasser l'agresseur de leur territoire. L'évêque fut obligé de traiter et de se retirer le 18 avril 1666.

Cependant les États généraux insistaient pour obtenir l'exécution complète du traité de garantie. Louis XIV finit par se décider à déclarer la guerre à l'Angleterre. Il publia qu'il voulait persuader le monde de la religion avec laquelle il savait obser-

ver sa parole[1]. Mais il nous apprend lui-même qu'il en avait encore d'autres raisons; il désirait ménager la Hollande pour l'empêcher de traverser l'exécution prochaine de ses desseins sur les Pays-Bas et de se réconcilier un jour avec l'Angleterre, ce qui eût été pour la France un danger sérieux. Il la soutint donc; seulement il se borna autant qu'il put à un rôle d'observation, et il laissa les flottes anglaise et hollandaise se livrer en deux campagnes quatre grands combats où elles s'épuisèrent à peu près en pure perte. Le duc de Beaufort et les vaisseaux de l'escadre de Brest ne sortirent pas de la Manche. Les Français ne se battirent avec les Anglais qu'aux Antilles, où ils leur enlevèrent une partie de l'île de Saint-Christophe.

Au commencement de 1667, Louis XIV appuya l'offre de médiation faite par la Suède, et Bréda fut choisi pour la tenue d'un congrès. Les deux marines avaient éprouvé des pertes énormes. Si les navires hollandais avaient eu le principal honneur des batailles et s'étaient avancés dans la Tamise jusqu'à Chatham, peut-être avaient-ils souffert plus que leurs rivaux. L'Angleterre avait souffert encore d'un autre fléau, la grande peste de 1666. Charles II fut satisfait par la promesse que lui fit la France d'un subside personnel, et par la restitution de l'île de Saint-Christophe sans aucune indemnité. Comme il y avait peu d'autres restitutions à régler, on convint sans peine des bases du traité; la discussion de quelques points de détail en retarda seule la signature jusqu'au 31 juillet.

XII. — Louis XIV n'attendit pas ce moment pour entrer en Flandre.

Il motiva son agression sur le refus formel opposé à toutes ses demandes par la cour de Madrid. La régente ne voulait reconnaître aucune des prétentions soutenues dans un long mémoire intitulé *Traité des droits de la Reine Très-Chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne*. Louis XIV déclara donc qu'après avoir employé inutilement les voies amiables pour se faire rendre justice, il allait se mettre en possession de ce qui appartenait à Marie-Thérèse. Il revendiquait, en vertu du droit de dévolution, le duché de Brabant, le marquisat d'Anvers et le Limbourg, ses annexes; la seigneurie de Malines, la haute Gueldre, les comtés de Namur et d'Artois, le duché de Cambrai; plus le Hainaut comme franc-alleu; enfin un tiers de la

[1] *Mémoires de Louis XIV*, édition Dreyss, t. II, p. 28.

Franche-Comté et un quart du Luxembourg, en raison des lois particulières de succession régissant ces derniers pays. En adressant un manifeste aux princes de l'Europe pour leur exposer sa conduite, il se disculpait du reproche de troubler la paix ou d'entreprendre des conquêtes; sa prétention était de rendre aux peuples qu'il allait réunir à la couronne leur souverain naturel.

L'Europe ne pouvait se laisser prendre à de pareilles équivoques, mais elle était plongée dans un tel besoin de repos qu'elle eut beaucoup de peine à être tirée de sa torpeur. Tous les gouvernements avaient réduit leurs finances et leur effectif militaire. Ils n'étaient d'ailleurs rien moins que sympathiques à l'Espagne; ils s'émurent peu d'entendre ses agents répéter qu'elle était le seul obstacle à l'ambition de Louis XIV et soutenir « que la France se faisait un tribunal de son trône, des avocats de son armée et des juges de sa propre puissance ». On ne savait pas encore à quel degré d'épuisement la cour de Madrid était réduite, ni à quelles misérables révolutions de palais elle était livrée. Un jésuite allemand, le père Nithard, confesseur de la reine, personnage sans adresse et sans intelligence des affaires, était devenu premier ministre et avait désorganisé tous les conseils de la monarchie de Charles-Quint.

On ne se rendait pas compte non plus de l'habileté avec laquelle Louis XIV avait augmenté ses forces pendant la paix. Il avait toujours gardé, depuis 1661, cent vingt-cinq mille hommes de troupes; quand il licenciait un corps, il en conservait les officiers en les admettant au nombre de ses gardes et de ses mousquetaires. Il avait tenu ses soldats en haleine en les faisant séjourner alternativement dans les garnisons et dans les camps. Il avait multiplié les inspections, fortifié l'infanterie en obligeant les nobles à y prendre du service, fait fondre seize cents pièces d'artillerie, créé de grands magasins sur toute la frontière du Nord. Il avait puissamment développé sa marine. Le revenu de la France s'était élevé en six ans de quatre-vingt-quatre à quatre-vingt-quinze millions de livres. C'était une augmentation apparente de onze millions; l'augmentation réelle était de trente-huit, en tenant compte de la diminution des charges.

Louis XIV avait d'ailleurs agi avec autant de prudence que de résolution. Sa diplomatie, dirigée par l'actif Lionne, était d'une habileté consommée. Il venait de faire avec le roi d'Angle-

terre un traité par lequel ils s'engageaient tous les deux à ne prendre pendant un an aucune liaison contraire à leurs intérêts réciproques. Il s'était assuré un grand crédit en Allemagne par la ligue du Rhin, par des traités avec le Brandebourg et la Saxe, par des arbitrages, par des pensions payées au roi de Suède, aux électeurs de Mayence, de Saxe et à d'autres princes. Il ne put renouveler cette ligue en 1667 comme il l'eût voulu; mais il signa d'importantes conventions avec les quatre États de Mayence, Cologne, Neufbourg et Munster, qui s'engagèrent à ne laisser passer aucunes troupes impériales sur la rive gauche du Rhin, sauf à ne laisser passer non plus aucunes troupes françaises sur la rive droite. Ces États lui promirent aussi par des articles secrets des corps auxiliaires, à la condition de subsides.

Le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas espagnols, n'était pas assez aveugle pour ne pas voir qu'on se préparait à l'attaquer. Il se prépara de son côté à se défendre en fortifiant Charleroi, ce que Louis XIV s'empressa de déclarer une provocation. Castel Rodrigo représenta à Madrid qu'il se trouvait sans argent dans un pays démoralisé, avec vingt mille hommes tout au plus, mal payés et de nouvelle levée; que l'Espagne devait à tout prix empêcher la signature du traité de Bréda et s'allier avec l'Angleterre; que la France tenait sur pied depuis un an des forces considérables dans la Picardie, où l'on passait de grandes revues. La régente d'Espagne ou refusa de croire à ces avertissements ou les négligea et se laissa surprendre [1].

Au mois de mai Louis XIV eut cinquante mille hommes réunis entre Compiègne et Amiens. Le gros de l'armée, fort de trente-cinq mille hommes, fut placé sous les ordres de Turenne. Le reste forma deux divisions, dont l'une, sous le maréchal d'Aumont, dut s'avancer dans la Flandre maritime; l'autre, plus faible, sous les ordres de Créqui, surveiller les routes de l'Allemagne. Louis XIV se rendit en personne à l'armée de Turenne.

Le 24 mai, Turenne prit Armentières; il se porta ensuite sur Charleroi, dont Castel Rodrigo avait pris le parti de démanteler les fortifications inachevées. Les Français s'y logèrent sans ombat le 2 juin, y réparèrent les travaux détruits par les Espa-

[1] Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II, p. 46.

gnols et y laissèrent une garnison avec un gouverneur. Tournai et Douai, n'ayant que des garnisons insuffisantes pour les défendre, furent occupés presque sans coup férir. Aumont, qui avait pris Bergues et Furnes, se replia et vint assiéger Courtray, dont la prise coûta plusieurs jours.

Louis XIV retourna pendant ce temps d'arrêt à Compiègne, pour y chercher la reine, qu'il revint montrer en grande pompe à ses nouveaux sujets. Marie-Thérèse parut en Flandre avec une cour brillante; parmi les dames qui l'accompagnaient, on distinguait mademoiselle de la Vallière. « Tout ce que vous avez vu de la magnificence de Salomon et de la grandeur du roi de Perse, écrit Coligny, qui servait dans l'armée comme volontaire, n'est pas comparable à la pompe qui accompagne le roi dans son voyage. On ne voit passer par les rues que panaches, qu'habits dorés, que chariots, que mulets splendidement harnachés, que chevaux de parade, que housses brodées de fin or[1]. » Jamais pareil luxe n'avait été étalé à la guerre. Il est vrai que jamais guerre ne s'était faite ainsi; on eût dit une parade militaire; la cour campait en plein air et le roi donnait aux dames le spectacle des siéges comme il leur donnait celui des revues les années précédentes.

Quand Tournai se fut rendu, on s'avança le long de l'Escaut. Audenarde fut pris en deux jours; mais à Dendermonde, on trouva la campagne inondée par le moyen des canaux. Turenne crut alors devoir se replier. Il revint assiéger Lille. Comme la ville comptait cinq mille hommes de garnison, plus vingt mille de milice, le siége fut entrepris dans les règles, sous la direction de Vauban. Au bout de neuf jours, les habitants, craignant les suites d'un assaut, forcèrent le gouverneur à capituler, le 27 août. Marsin, qui était resté au service de l'Espagne et qui commandait ses troupes, parut sous les murs de Lille, mais n'ayant que douze mille hommes, il n'osa se mesurer avec l'armée assiégeante, très-supérieure en forces. Il se replia sur Bruges; on le poursuivit, et il fut mis en déroute le 31 dans un combat de cavalerie.

On avait encore formé le projet d'assiéger Gand. Turenne, arrêté par de grandes pluies et par la fatigue de l'armée, en jugea l'exécution périlleuse. Il aima mieux enlever Alost, où Castel Rodrigo voulait concentrer ses troupes pour l'hiver. La place fut immédiatement rasée. Quelques officiers croyaient

[1] Lettre de Coligny à Bussy-Rabutin.

qu'avec plus de décision on eût conquis toute la Flandre[1]; mais Turenne tenait à procéder méthodiquement, à s'assurer des villes prises, à y mettre des garnisons et à en augmenter les moyens de défense. Vauban imagina un nouveau système de fortifications basses ou rasantes pour la citadelle qu'on construisit à Lille.

Le conseil de Madrid manquait absolument d'argent; il n'osait établir d'impôts extraordinaires et se voyait réduit à solliciter des contributions volontaires. Le peuple espagnol était las des Pays-Bas, qui lui avaient coûté des sommes énormes dans la dernière guerre, et qu'il accusait d'être la ruine de la monarchie. Le conseil n'avait donc d'autre ressource que d'éveiller les craintes de l'Europe, naturellement alarmée de l'ambition de Louis XIV. Il offrit au Portugal de reconnaître son indépendance par une trêve de quarante ans, qui sauvegardait la dignité de l'Espagne; il conclut un traité de commerce avec l'Angleterre; il excita les jalousies de la Hollande; il demanda aux États d'Allemagne de rendre effective la garantie qu'ils avaient promise du cercle de Bourgogne; il sollicita enfin le secours de l'Empereur, qui devait tenir à honneur de défendre la monarchie espagnole et qui y était même intéressé directement en sa qualité de mari de l'infante.

Mais l'Europe était, comme l'Espagne, prise au dépourvu. Aucune puissance n'avait de troupes prêtes; il leur fallait à toutes des délais pour passer du pied de paix au pied de guerre. Surprises par la hardiesse des armes de Louis XIV, elles ne l'étaient pas moins par la faiblesse incroyable à laquelle elles voyaient l'Espagne réduite. L'Empereur tenait, avant d'agir, à s'assurer des États allemands; or ces États craignaient de mettre leurs constitutions de 1648 et de 1658 en péril, s'ils se séparaient de la France, qui en était garante. De pareils délais étaient trop précieux à Louis XIV pour qu'il ne cherchât pas à en profiter. Moyennant quelques sommes d'argent distribuées habilement et d'ailleurs faibles, il s'assura le concours de l'électeur de Brandebourg et il acheta l'inaction de la Suède. Il avait eu un instant le projet de faire adopter Condé ou le duc d'Enghien comme successeur par le roi de Pologne, Jean Casimir; il abandonna ce projet, qui causait de vifs ombrages aux princes du Nord, et il leur promit de soutenir la candidature du duc de Neufbourg qu'ils préféraient. Il se prépara des intelligences

[1] Montglat.

dans la Hongrie pour la soulever contre l'Empereur, s'il en sentait l'utilité. Enfin en employant tour à tour l'argent, les promesses, les menaces, et en vantant la modération qu'il mettait à s'arrêter lui-même dans une voie de faciles conquêtes, il réussit à obtenir l'inaction des Allemands. La diète de Ratisbonne déclara à la cour de Madrid qu'elle ne pouvait rendre effective la garantie du cercle de Bourgogne, si l'Espagne ne fournissait pas l'argent nécessaire. Une assemblée particulière de princes allemands, réunie au mois d'octobre par l'électeur de Mayence, demanda une suspension d'armes et offrit sa médiation.

Rassuré de ce côté, Louis XIV devait craindre encore *la jalousie terrible*[1] de l'Angleterre et de la Hollande. Son invasion des Pays-Bas espagnols avait jeté l'effroi dans ces deux pays. Elle avait hâté la conclusion du traité de Bréda et décidé les Anglais à signer la paix le 31 juillet. Les deux gouvernements, ayant recouvré la liberté de leurs forces, devaient songer à se garantir de dangers qui les menaçaient également.

Louis XIV déclara aux Hollandais qu'il était prêt à limiter ses prétentions, et il leur donna connaissance des acquisitions auxquelles il se bornerait volontairement s'ils se chargeaient d'engager les Espagnols à céder dans un délai fixe, et s'ils promettaient, ce délai passé, de s'unir à lui pour les y contraindre. Les Hollandais reçurent ces ouvertures avec froideur; ils trouvèrent les prétentions de la France trop considérables; ils voulurent les restreindre et mirent pour condition à leurs concours diplomatique une suspension d'armes de trois mois (juillet). Louis XIV n'admit pas cette condition; il retira ses propositions et poursuivit ses conquêtes. Plus tard, au mois de septembre, lorsqu'il eut replié ses troupes après de nouveaux succès, il renouvela ses offres précédentes et fit d'autant plus valoir sa modération. Il se déclara encore prêt à accepter la médiation des Provinces-Unies, soit dans un congrès, soit directement, si elles se chargeaient de négocier la paix à Madrid. De Witt recevait dans le même temps les sollicitations de Castel Rodrigo; ce dernier lui offrait de lui céder plusieurs villes à titre de garantie d'un emprunt qu'il voulait conclure à Amsterdam; il cherchait aussi à prendre à son service les soldats que la Hollande avait levés l'année précédente pour faire la guerre à

[1] Mot de Ruvigny, ambassadeur à Londres en 1667.

l'évêque de Munster. De Witt, sans se prononcer d'aucun côté, résista fortement à l'ambassadeur français d'Estrades. Il demanda qu'avant toute négociation la renonciation de Marie-Thérèse fût confirmée et que la France donnât l'assurance de ne plus rentrer en campagne. Louis XIV s'y refusa.

L'Angleterre était loin d'inspirer les mêmes craintes. Les Anglais étaient mécontents de la conduite de leur roi dans la guerre de Hollande, et plus mécontents encore du traité de Bréda, qui leur avait coûté quelques concessions; ils faisaient une comparaison peu flatteuse entre Cromwell, qui avait humilié les Provinces-Unies, et Charles II, qui avait compromis l'honneur national. Mais Charles II, tout en cherchant à ménager l'opinion du pays, désirait garder la paix. Louis XIV crut pouvoir le gagner en lui offrant de l'argent, des avantages de commerce et une coopération maritime pour forcer les Espagnols à ouvrir aux navires anglais leurs ports des Indes occidentales. Si ces propositions n'eurent pas d'effet, elles contribuèrent à prolonger la neutralité.

En résumé, l'année 1667 se passa sans que l'Europe, émue fortement, sortît de l'inaction. Il importait, et c'était chose moins aisée, de l'empêcher d'agir la campagne suivante.

XIII. — Louis XIV proposa à l'Empereur un partage éventuel de la monarchie espagnole dans le cas où Charles II mourrait sans enfants. Comme ce cas pouvait se présenter inopinément, et que la question du partage, survenant tout à coup sans conventions préalables, était de nature à causer en Europe un embrasement général, les deux couronnes avaient un égal intérêt à la régler d'avance et à convenir de leurs prétentions réciproques. L'Autriche écouta les propositions du roi. Un traité fut signé à Vienne, dans le plus grand secret, le 19 janvier 1668. Les articles en furent très-débattus, car Louis XIV eût voulu avoir non-seulement les Pays-Bas et la Franche-Comté, mais toute l'Italie; il offrait à l'Autriche le reste, c'est-à-dire l'Espagne et les Indes. Or, l'Autriche voulait l'Italie et ne tenait en aucune façon à l'Espagne et aux Indes, sachant qu'elle ne pouvait sérieusement songer à se les incorporer. On finit, après de longues contestations, par convenir que la France aurait pour sa part, outre les Pays-Bas et la Franche-Comté, Naples et la Sicile, avec quelques accessoires comme la Navarre et le fort de Roses, les possessions espagnoles d'Afrique et les Philippines.

Ce traité ne devait pas recevoir d'exécution ; la vie de Charles II, en se prolongeant encore trente-deux ans contre toute espérance, le rendit inutile ; mais il eut un effet immédiat. L'Empereur n'arma pas, et Louis XIV ne rencontra plus, pour le moment du moins, d'opposition sérieuse à la cour de Vienne.

De toutes les médiations proposées, il n'y avait que celle du pape Clément IX qui eût été acceptée également à Paris et à Madrid. Au reste l'Espagne se refusait à toute concession. Elle crut faire un assez grand sacrifice en reconnaissant l'indépendance du Portugal (février 1668). Les conseillers de la régente, triomphant de l'apathie de cette princesse et de celle du père Nithard, résolurent d'envoyer dans les Pays-Bas l'armée qui avait servi jusque-là dans la Péninsule, et de se procurer de l'argent par des mesures extraordinaires. Ils proposèrent de convoquer les cortès qu'on n'assemblait plus, et de saisir par raison d'urgence les produits de l'Amérique, sauf à indemniser plus tard les marchands.

Louis XIV, sachant qu'il n'obtiendrait rien par les négociations, fit en plein hiver les préparatifs nécessaires pour surprendre la Franche-Comté. Castel Rodrigo avait refusé une suspension d'armes de trois mois, en alléguant que la saison la rendait inutile. On mit cette imprudence à profit. Dès le mois de novembre, Condé se rendit dans son gouvernement de Bourgogne, sous prétexte de tenir à Dijon les États de la province, en réalité pour y organiser des magasins et des arsenaux. Des officiers déguisés furent chargés de reconnaître la situation et les moyens de défense des places fortes. Enfin, vers les derniers jours de janvier, on réunit dix-huit mille hommes sur les bords de la Saône, qui servait de frontière ; on répandit le bruit qu'on les dirigeait vers Lyon et vers le Midi, pour envahir la Catalogne.

La Franche-Comté possédait quatre places fortes, Dôle, Gray, Besançon et Salins ; mais elle ne comptait que deux mille soldats de troupes régulières, répartis entre ces places et un certain nombre de châteaux, plus un corps de miliciens de réserve qu'il était malaisé de mettre sur pied. La province avait joui de l'avantage de demeurer neutre dans la plupart des guerres précédentes. On la trompa en lui demandant de payer un prix de sa neutralité, prix qui fut débattu avec elle et avec les Suisses ses protecteurs. Vers la fin de janvier, lorsque tout fut prêt, Louis XIV écrivit aux princes allemands, aux Hollandais et au nonce, qu'il allait entrer dans la Franche-Comté pour se

procurer un gage de plus, sans rien changer pour cela aux conditions de paix qu'il avait déjà offertes.

Le 3 février, Condé passa la frontière ; Montmorency-Bouteville, devenu duc de Luxembourg, lui servait de lieutenant. Le prince, longtemps éloigné de la cour et tenu comme en disgrâce, montrait la joie la plus vive de retrouver sa faveur perdue et de se voir un commandement. Le 6, Senlis ouvrit ses portes à Luxembourg. Le 7, Condé entra à Besançon sans coup férir. De Besançon il se porta sur Dôle, siége du parlement et résidence ordinaire du gouverneur, le marquis d'Yenne. Le parlement invoqua les traités qui garantissaient la neutralité de la province ; on lui répondit en ouvrant la tranchée. Après qu'il y eut eu quelques centaines d'hommes tués de part et d'autre, on représenta aux habitants que l'Espagne les abandonnait. Le pays était rempli d'agents qui faisaient de la propagande en faveur de la France. Le marquis d'Yenne, retiré au fort de Joux, d'où il avait averti Castel Rodrigo que les moyens de défense lui manquaient absolument, engagea lui-même les Comtois à renoncer à une lutte inutile. Dôle capitula le 14 et Gray le 19. Louis XIV reçut en personne cette seconde capitulation. Arrivé de Paris le matin, inopinément, il entra dans la ville, où il fit chanter un *Te Deum*, ayant à sa droite le gouverneur général et à sa gauche le gouverneur particulier.

Ainsi douze jours suffirent pour occuper la Franche-Comté. Les soldats mirent bas les armes ; les villes se contentèrent de demander la confirmation de leurs priviléges ; les nobles qui avaient des commandements dans le pays en sollicitèrent et obtinrent la continuation. Louis XIV, au retour de cette promenade militaire, put malignement écrire, dans une lettre circulaire adressée aux gouverneurs et aux évêques de France : « Je me persuadai qu'allant en personne dans le comté de Bourgogne avec partie de mes troupes et la noblesse la plus qualifiée de mon royaume qui me suit ordinairement, je pourrois peut-être réveiller mes ennemis de la léthargie où il semble qu'ils étoient tombés pour ce qui regarde la paix, et les faire repentir, possible, par d'insignes marques, d'avoir refusé une suspension qui auroit mis en pleine sûreté leurs plus importantes places pendant l'hiver [1]. »

Cependant les Hollandais avaient décidé les Anglais à s'unir à eux. Les deux peuples, séparés par un long antagonisme

[1] Cité par Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, c. II.

maritime et commercial, se rapprochèrent d'autant plus facilement qu'il y avait entre eux communauté de religion, que leurs habitudes de vie et de gouvernement étaient à peu près les mêmes. Temple, qui s'était lié avec de Witt pendant un séjour en Hollande, fut envoyé pendant l'hiver à la Haye par la cour de Londres. Il se mit immédiatement en rapport avec les sept commissaires des affaires secrètes. Le 23 janvier Charles II et les États généraux signèrent une alliance défensive par laquelle ils prirent le double engagement d'obliger l'Espagne à souscrire aux conditions de la France, et de s'armer contre Louis XIV, s'il prétendait changer quelque chose à ces conditions. L'envoyé de Suède Dohna, gagné par une promesse de subsides, apposa les yeux fermés, et dès le jour même, sa signature au traité de la *Triple alliance*. Il était nécessaire, pour la validité du traité, qu'il fût ratifié par les villes hollandaises, mais on n'attendit pas que la ratification eût eu lieu pour le faire porter à Saint-Germain par deux agents, Van Beuningen et Trevor. Louis XIV consentit à poser de nouveau aux Espagnols ce qu'il appelait l'alternative en leur donnant jusqu'au 15 mai pour se décider.

Il se tenait prêt à entrer en Flandre avec trois armées plus nombreuses que celles de l'année précédente. Il comptait sur l'inaction de l'Empereur et de l'Empire. Il croyait même trouver des alliés et entraîner à prix d'argent la Savoie et la Bavière. Il se sentait fortement tenté d'achever la conquête des Pays-Bas, conquête que Turenne et Condé annonçaient être certaine et que l'armée entière appelait de ses vœux. Ses ministres lui représentèrent que ce serait agir contre toutes les déclarations faites à l'Europe. Infatué de ses succès, dédaigneux de ses adversaires, et profondément irrité contre les Hollandais, qui semblaient le braver, il hésita quelque temps à se rendre à cette raison. Il s'y rendit pourtant. « Rien, dit-il dans ses Mémoires, ne me sembla plus nécessaire que de m'établir chez mes plus petits voisins dans une estime de modération et de probité qui pût adoucir en eux ces mouvements de frayeur que chacun conçoit naturellement à l'aspect d'une trop grande puissance. » Il calcula que le plus important était de dissoudre la coalition ennemie avant qu'elle se formât, qu'il avait assez entamé les Pays-Bas pour y rentrer un jour aisément, et que, quant à la Franche-Comté, il en demeurerait « maître à toute heure ». Il fit donc signer le 2 mai à Aix-la-Chapelle, où se tenait le congrès présidé par le nonce, le traité convenu à Saint-Germain

avec les envoyés d'Angleterre et de Hollande. Il garda les villes qu'il avait prises dans les Pays-Bas, savoir, Bergues et Furnes, Armentières, Menin, Courtrai, Lille, Douai, Tournai, Audenarde, Ath et Charleroi. Il restitua la Franche-Comté, toutefois après y avoir rasé les fortifications de Dôle et de Gray.

Les médiateurs auraient voulu qu'on rectifiât la nouvelle frontière au moyen d'échanges ; car elle pouvait difficilement demeurer telle que la dernière guerre l'avait faite ; mais Louis XIV s'y refusa, comptant la rectifier lui-même par de nouvelles et prochaines acquisitions. Il ordonna de fortifier Ath, et il chargea Vauban d'élever deux citadelles à Lille et à Tournai. Il ne licencia qu'une faible partie de ses troupes ; il maintint les cadres, garda les officiers, et continua d'entretenir soixante mille fantassins avec dix mille chevaux. Comme il n'avait pu s'entendre avec l'Espagne sur les droits de la reine, et que le débat restait entier au sujet de la renonciation, la paix d'Aix-la-Chapelle ne pouvait être qu'une trêve. L'Europe le comprit ainsi, les Anglais, les Hollandais et les Suédois maintinrent la triple alliance, et les Espagnols bâtirent une citadelle à Besançon.

Le traité ne manqua pas d'être très-attaqué en France, malgré les avantages qu'il stipulait. Les critiques se récrièrent sur ce qu'on avait pris des places tant qu'on n'avait pas rencontré d'ennemis, et sur ce qu'à la première résistance on posait les armes. On accusa les ministres, *gens d'écritoire*, d'avoir cédé à leur jalousie contre les hommes de guerre, le roi à son goût pour les fêtes et à son amour du plaisir. Mais par-dessus tout on s'en prit aux Hollandais, à leur orgueil qui prétendait arrêter nos entreprises, à leur ingratitude pour les anciens services que la France leur avait rendus. Les passions populaires se déchaînèrent contre ce petit peuple de républicains, de marchands et de calvinistes pour lequel on ressentait à tous ces titres une naturelle antipathie.

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

LOUIS XIV.

(DEUXIÈME PARTIE. 1668-1679.)

I. — Les succès de Louis XIV dans les campagnes de 1667 et de 1668 furent l'œuvre de sa diplomatie, qui surprit l'Europe et l'empêcha de s'armer, et celle d'une administration militaire très-active, qui, non contente de tenir des armées toujours prêtes, sut leur assurer la supériorité de la discipline et de l'organisation.

C'est à Louvois qu'appartient le mérite de l'organisation militaire. Louvois était le fils de Le Tellier. Associé dès 1661 à la charge de secrétaire d'État que son père remplissait, il la remplit seul à partir de 1668. Il avait deux ans de moins que Louis XIV, dont il gagna les bonnes grâces et la confiance par la conformité de l'âge, par ses talents de courtisan et par de grandes qualités naturelles, une activité que rien n'effrayait, une puissance de travail égale à celle de Colbert, une fermeté et une énergie de volonté à toute épreuve. Seulement ses vues furent autres que celles de Colbert. Plein d'une confiance légitime dans les ressources militaires de la France, habile à les ménager et à les augmenter, il se laissa facilement entraîner à la passion de la guerre. Pendant que Colbert s'occupait de fortifier l'administration et d'accroître la richesse publique, Louvois ne songea qu'à l'agrandissement du territoire. Ses premiers succès, sans l'enivrer, développèrent en lui un caractère rude et impérieux. Dès que son autorité fut établie, il devint fier, brusque, hautain, dédaigneux de ses adversaires et intraitable, même pour ses amis. Il avait, disent les contemporains, un visage effrayant et il ne ménageait personne. Siri l'appelle « un grand commis et un grand brutal ».

Comme il contribua beaucoup à donner à Louis XIV de magnifiques armées, et que l'administration fut, grâce à lui, plus

précise, plus rigoureuse et plus prévoyante que par le passé, on peut dire qu'il fut pour la France le premier auteur de vingt ans de glorieux succès. Cependant on a souvent exagéré son génie inventif en lui attribuant des créations qui étaient commencées avant lui ou qui ne furent achevées qu'après. Son premier talent fut de perfectionner les instruments qu'il avait dans les mains, et d'en tirer un admirable parti.

L'organisation militaire était déjà transformée quand il devint secrétaire d'État. Les vices de l'ancien système, signalés par les cahiers et les vœux des assemblées, avaient été corrigés sous Louis XIII. On avait supprimé plusieurs grandes charges dont les priviléges étaient une gêne, donné en 1619 à l'un des secrétaires d'Etat la direction unique des armées, étendu les fonctions des commissaires des guerres, créé des intendants spéciaux qui accompagnaient les troupes. On s'était occupé d'améliorer le recrutement, de répartir d'une manière plus égale les charges que le logement des soldats, les fournitures, les servitudes diverses, faisaient peser inégalement sur les différentes classes de la nation, sur les villes ou sur les provinces différentes. Enfin les grandes guerres qui avaient duré de 1635 à 1659 avaient amené beaucoup de changements inévitables et une infinité de règlements particuliers.

Louvois, formé à l'école de son père, Le Tellier, mit la dernière main à ces règlements, à ces institutions, et acheva la plupart des changements projetés avant lui. Il leur donna un caractère de permanence qu'ils n'avaient pas toujours, et, autant que lachose fut possible, un caractère définitif. C'est ainsi qu'il a pu y attacher son nom.

Il entretint en temps de paix un chiffre de troupes très-supérieur à celui qu'on avait eu jusque-là. Autrefois, quand la guerre finissait, on licenciait la plus grande partie de l'armée; quand elle recommençait on faisait de nouvelles levées. Louis XIV changea ce système. Après la paix des Pyrénées, on licencia beaucoup de soldats, mais on garda presque tous les officiers et presque tous les cadres. Après celle d'Aix-la-Chapelle, on conserva sous les armes cinquante mille fantassins et quinze mille cavaliers. Plus tard, après Nimègue, on doubla ce chiffre. On put, grâce à ce nouveau système que les réformes financières de Colbert rendirent praticable, donner aux institutions et aux habitudes militaires la fixité nécessaire. La noblesse, dont les prétentions avaient causé tant d'embarras au temps des pre-

mières campagnes de Richelieu, s'était peu à peu disciplinée; les caractères s'étaient assouplis; le service était devenu une profession sérieuse. La permanence des armées, au moins pendant vingt années consécutives, avait développé dans leur sein ces sentiments d'obéissance et de devoir qui font de l'officier ou du soldat un homme à part, membre d'un corps à part et se distinguant du reste de la nation. Louvois sut conserver pendant la paix ces avantages acquis. En maintenant les cadres et en gardant au service le plus grand nombre des officiers, il assura au pays la disposition d'une force militaire toujours organisée, toujours prête, fidèle à ses traditions et à sa discipline; résultat immense, s'il n'eût eu l'inconvénient de favoriser chez Louis XIV des goûts belliqueux et un *désir de gloire* que Louvois lui-même partageait et qu'il s'efforça toujours d'exciter.

Richelieu avait supprimé la charge de connétable, à cause de ses attributions indépendantes. Louis XIV supprima en 1661 celle de colonel général de l'infanterie, et se réserva d'en exercer les prérogatives. Il laissa subsister celle de colonel général de la cavalerie qui appartenait à Turenne, et celle de grand maître de l'artillerie qui appartenait au duc de Mazarin, mais il en diminua considérablement les attributions et les priviléges.

Un des vices essentiels de l'armée était dans l'esprit indépendant de la noblesse, dans ses querelles d'étiquette, dans ses prétentions et sa vanité qui contrariaient l'obéissance. La vénalité des charges militaires, propriété livrée à la spéculation privée, était une intarissable source d'abus. Louvois fit les règlements les plus sévères, et se montra impitoyable dans leur exécution. Il ne connaissait à l'armée ni grands seigneurs ni courtisans. Pour lui tout devait plier sous un inflexible niveau. Détruire entièrement la vénalité n'était pas possible; il la limita, il interdit d'une manière absolue le trafic des charges subalternes et paralysa les mauvais effets qu'elle pouvait avoir dans les hauts grades en multipliant les obligations des officiers. Les jeunes gentilshommes passèrent par un noviciat exigé, en servant comme simples soldats dans les gardes du corps et les compagnies d'élite qui composaient la *maison du roi*. Ces compagnies furent destinées à former des officiers instruits, même pour l'infanterie, qu'on avait dédaignée longtemps, mais qui avait pris beaucoup d'importance dans la guerre de siéges, et qui déjà plus d'une fois avait joué le rôle décisif dans les batailles.

Louvois augmenta les pouvoirs des commissaires, des inspecteurs, et surtout des intendants militaires. Ces intendants, chargés non-seulement des approvisionnements, mais encore de la plus grande partie de l'administration, devinrent de hauts et influents personnages. Les généraux eurent souvent à se plaindre de leur intervention et de leur contrôle [1], mais grâce à eux Louvois assura la régularité des fournitures. Les soldats furent mieux logés, mieux habillés, mieux nourris, mieux soignés. L'usage de l'uniforme pour chaque régiment devint plus commun, sans être absolument obligatoire. L'État se chargea de passer la plupart des marchés, et l'acceptation en fut imposée aux chefs de corps, qui prenaient toujours à leur compte une partie des fournitures. Les magasins furent multipliés, montés sur un nouveau pied et entretenus en temps de paix, de sorte qu'on se trouva toujours prêt à entrer en campagne ou que les préparatifs furent très-abrégés. L'État organisa directement et pour son compte le service des charrois et transports, afin de n'être plus obligé de recourir à l'industrie privée des entrepreneurs. On créa aussi des hôpitaux militaires permanents dans plusieurs villes de la frontière, tandis qu'on s'était contenté jusque-là d'organiser des ambulances temporaires.

De temps immémorial les soldats mutilés ou infirmes recevaient des secours publics. On les envoyait le plus ordinairement dans les abbayes, auxquelles on imposait la charge de les entretenir et de les nourrir. On les appelait alors des *oblats*. Ce système offrait de nombreux inconvénients. Les abbayes cherchaient à se délivrer des estropiés ou des invalides qui leur étaient assignés, au moyen de pensions qu'elles s'engageaient à payer, mais qui n'empêchaient pas les malheureux soldats de vagabonder et de mendier. L'idée d'un hôpital des invalides fut conçue sous Henri III. Henri IV voulut la mettre à exécution ; il organisa en 1606 la maison de la Charité chrétienne et celle de la rue de l'Ourcine au faubourg Saint-Marceau. Richelieu transféra en 1634 les invalides à Bicêtre, débarrassa les abbayes de l'entretien des oblats, et soumit tous les bénéfices ecclésiastiques à une taxe annuelle de cent livres pour faire un

[1] Les rapports des intendants d'armée sont une source précieuse de renseignements pour l'histoire militaire. Mais il est bon d'observer que ces intendants, zélés et pénétrés de leur importance, portèrent dans leurs rapports et dans leur correspondance avec le ministre une passion tout aussi forte que les intendants des généralités.

fonds de pensions militaires. Louis XIV porta la taxe à cent cinquante livres. Enfin Louvois éleva en 1670 l'*Hôtel des Invalides*, qui fut bâti en quatre ans, sur les plans de Mansart, par l'architecte Bruant. On le dota avec la taxe des bénéfices et une retenue de deux deniers pour livre sur tous les payements du département de la guerre. On régla que le secrétaire d'État de la guerre en serait directeur et administrateur général à perpétuité. On le soumit au régime ordinaire des places fortes et on lui donna pour le commander un gouverneur assisté d'un état-major. Comme les officiers pouvaient montrer quelque répugnance à y entrer, Louvois leur réserva des prieurés et des commanderies; il unit ensemble dans ce but, en 1672, deux anciens ordres, ceux de Saint-Lazare et de Notre-Dame du mont Carmel, dont les biens furent affectés à l'armée.

Pour l'armement et la composition des troupes, on n'y apporta qu'un petit nombre de modifications. La principale fut la substitution, d'ailleurs opérée lentement, du fusil au mousquet et de la baïonnette à la pique. On avait eu jusque-là des régiments d'infanterie composés de mousquetaires et de piquiers; on n'eut plus qu'une seule espèce de soldats portant une seule arme, à la fois offensive et défensive. Le perfectionnement successif de cette arme augmenta beaucoup l'importance de l'infanterie, qui faisait déjà la force et la solidité des armées, et qui devint, pour les attaques et les charges, rivale de la cavalerie.

Une autre modification fut la création de corps spéciaux, rendus nécessaires par le progrès des armes spéciales. On avait quelques grenadiers dans chaque compagnie; on en fit une compagnie par régiment. On commandait des hommes dans chaque régiment pour le service de l'artillerie; on organisa des compagnies spéciales de canonniers, et un peu plus tard un régiment de *fusiliers* ou artilleurs munis de fusils simples, sans piques ni mousquets. Vauban demanda la création de troupes particulières pour le génie; divers motifs la firent différer; mais on créa en 1677 un corps de capitaines ingénieurs pour les fortifications et les siéges. Comme les travaux du génie militaire prirent dans les guerres de ce règne une importance croissante, Vauban fut élevé au grade de maréchal de camp; c'était la première fois qu'un ingénieur y parvenait.

La permanence de l'armée et la nécessité de l'instruction militaire obligèrent à fixer des règles pour l'avancement, et il

devint nécessaire que ces règles fussent libérales. On en avait déjà senti le besoin sous Richelieu ; car un article de l'ordonnance de 1629 porte en termes exprès : « Le soldat, par ses services, pourra monter aux charges et offices des compagnies, de degré en degré, jusques à celle de capitaine et plus avant s'il s'en rend digne. » Louvois mit cette pensée à exécution. Il institua pour les officiers l'*ordre du Tableau,* objet des colères de Saint-Simon. Quant aux soldats, leur condition fut peu changée ; ils pouvaient déjà arriver au grade de lieutenant ; celui de capitaine continua de rester habituellement hors de leur portée, parce qu'il exigeait une certaine fortune. L'œuvre de Louvois consista moins à élever les roturiers dans l'armée qu'à discipliner la noblesse, à la faire obéir et à lui imposer un niveau militaire inexorable.

II. — La marine fut organisée par Colbert comme l'armée par Louvois. Colbert la dirigea dès 1661, bien qu'il n'en ait exercé la surintendance qu'à partir de 1669. Seulement ici les difficultés étaient plus grandes. La puissance navale, créée par Richelieu, était tombée dans un déclin complet. La France, qui avait compté quatre-vingt-douze bâtiments de guerre en 1639, n'en comptait plus qu'une trentaine en 1661. La guerre contre l'Espagne, continentale et maritime à ses débuts, avait fini par être simplement continentale. Il s'agissait donc pour Colbert de refaire ce qui n'existait plus, et de le refaire, non pas temporairement comme Richelieu, dans l'unique but de lutter contre les flottes espagnoles, mais d'une manière stable et définitive, qui permît de développer le commerce extérieur et les colonies, et de soutenir en tout temps sur les mers le rang que Louis XIV voulait donner à la France sur le continent. La Hollande et l'Angleterre étaient d'ailleurs en train d'augmenter leur puissance navale et pouvaient devenir très-dangereuses, si jamais, cessant de se disputer l'empire maritime, elles venaient à se le partager.

Colbert était si préoccupé de rétablir l'œuvre de Richelieu qu'il ne parlait jamais de lui qu'avec admiration et en l'appelant le « grand cardinal ». Il commença par réparer les vieux vaisseaux, en acheter à l'étranger et en faire construire de nouveaux en France. Les ouvriers manquaient ; il attira des constructeurs de la Hollande, des maîtres mâteurs et forgerons de la Suède, des tisserands et des cordiers de Hambourg, de Dant-

zig et de Riga. Il fit établir à Amsterdam une fonderie de canons au compte du roi. Il agrandit et fortifia le port de Brest creusé par Richelieu, et fit des travaux à ceux de Toulon, de Rochefort, de Lorient, du Havre, de Dunkerque et de Cette. En 1666 on put mettre en mer une escadre sous les ordres du duc de Beaufort; en 1667, la marine royale compta cinquante-deux vaisseaux, dont deux de quatre-vingts canons, et cinquante et un navires plus légers, en tout cent dix bâtiments montés par plus de vingt mille hommes.

Après le traité d'Aix-la-Chapelle, lorsque Colbert fut devenu surintendant de la marine et qu'il eut assez développé les ressources intérieures pour se passer de celles de l'étranger, qu'il se fut assuré de trouver en France des bois, du chanvre et du fer, qu'il eut établi des forges dans la Bourgogne et le Nivernais, des ateliers de filature en Bretagne, des fonderies de canons à Toulon, à Rochefort et à Lyon, des manufactures d'armes dans le Nivernais et le Forez, il donna une nouvelle impulsion aux constructions navales. Le nombre des bâtiments s'éleva en 1672 à cent quatre-vingt-seize, dont cent dix-neuf gros vaisseaux et vingt-deux frégates. On fut alors en mesure de lutter sur mer contre la Hollande, plus effrayée encore de ce développement de notre puissance navale que de nos acquisitions dans les Pays-Bas.

Pour avoir une marine permanente il fallait assurer le recrutement régulier des marins. Jusque-là on se bornait à prendre à la marine marchande ses matelots comme ses bâtiments. On enrôlait des volontaires; quand ils manquaient, on faisait la presse dans les villes maritimes au moyen de racoleurs. On embarquait les troupes de terre sur les vaisseaux. On faisait ramer les forçats, les condamnés à différentes peines, les prisonniers étrangers, particulièrement les Turcs et autres musulmans pris sur les bâtiments de pirates de la Méditerranée.

Mais tous ces moyens étaient insuffisants. On ne pouvait se procurer un personnel régulier de matelots qu'en obligeant les paroisses du littoral à en fournir. On leur en avait déjà demandé plusieurs fois, à titre d'exception, lorsque Colbert créa, en 1665, l'inscription maritime ou le système des classes, ainsi appelé parce que la population des provinces soumises à cette inscription dut servir à la mer par classes, c'est-à-dire à tour de rôle. On établit que les marins inscrits recevraient sur mer la solde complète, à terre la demi-solde, et auraient la faculté

de s'engager dans la marine marchande, quand l'État ne les réclamerait pas. Un dixième du contingent devait se composer d'enfants au-dessous de quinze ans faisant l'office de mousses et dressés à la manœuvre. Ce système, essayé d'abord dans les gouvernements de la Rochelle, de Brouage et de Saintonge, fut étendu en 1668 à toutes les provinces maritimes; malgré les résistances qu'on rencontra sur plusieurs points, il finit par s'exécuter avec une entière rigueur. Le premier recensement, celui de 1670, donna un chiffre de trente-six mille marins inscrits. Le second, celui de 1683, en donna soixante-dix-sept mille; mais on l'avait fait sur d'autres bases, en y comprenant les mousses, les ouvriers de marine, les troupes spéciales et les officiers. De 1671 à 1678 la France compta une force maritime moyenne de cinquante-sept mille hommes [1].

Colbert régla tous les détails du service, et ses règlements, que l'expérience, le temps et les vicissitudes de la marine ont dû modifier, n'en sont pas moins restés la base de tout ce qui s'est fait depuis. Il établit deux intendances maritimes, à Rochefort et à Toulon; il fit des ordonnances d'une précision extrême pour la tenue des arsenaux et des magasins, pour les fournitures et les approvisionnements, pour la visite des vaisseaux. Il voulut que les arsenaux et les magasins renfermassent constamment des quantités déterminées de munitions et de marchandises. Il créa un conseil des constructions navales; il organisa des réserves de bois; il stimula les constructeurs, enrégimenta les ouvriers, établit des ateliers et des chantiers avec les machines les plus perfectionnées et l'outillage le meilleur que l'on connût.

Il détermina la composition des équipages, le nombre des officiers qui devaient servir sur chaque vaisseau ou dans chaque établissement. Il voulut que les officiers fussent instruits, soumis à la discipline, et, comme il le dit, *honnêtes gens*. Jusque-là en effet le personnel, même dans les rangs supérieurs, laissait fort à désirer, le service de mer étant moins estimé que celui de terre. Colbert s'efforça d'y attirer des gens de qualité et de former des commandants d'escadre capables de lutter contre ceux de l'étranger.

Rien n'était plus fâcheux que l'habitude d'employer des officiers et des troupes de terre pour la guerre maritime. Colbert comprit que plus on lui donnait d'importance, plus elle exigeait

[1] C'est le calcul fait par Joubleau (*Histoire de Colbert*, t. II), d'après les carnets de Colbert.

un noviciat particulier. Il créa en 1669 un corps d'infanterie de marine, puis un corps de *gardes de la marine,* où les nobles seuls pouvaient entrer. Plus tard il institua un collége de marine à Saint-Malo, des écoles d'artillerie et de tir, d'autres pour former des sous-officiers; des cours d'hydrographie et de construction.

Il détermina la part de l'État et celle des capitaines dans les fournitures, diminua beaucoup la seconde et la soumit à un contrôle rigoureux. En 1669, il organisa le service des munitions, et mit à sa tête un munitionnaire général. Il fonda, en 1674, deux hôpitaux à Toulon et à Rochefort, indépendamment du vaisseau-hôpital qui faisait partie de chaque escadre. Il régla le service des ports et voulut que la surveillance des intendants s'étendît sur les capitaines des bâtiments de commerce. Tout fait de commerce dans les colonies fut interdit aux officiers royaux sous des peines sévères. La justice maritime fut réorganisée, le nombre des tribunaux fut réduit, et il n'y eut plus que deux degrés de juridiction, en première instance celui des amirautés, en appel celui des tables de marbre à Paris et à Rouen, ou des parlements provinciaux dans leur ressort. Enfin une commission nommée en 1669 publia, après douze ans de travaux, la célèbre ordonnance de la marine de 1681, qui fut un code complet, réglant non-seulement la pénalité et les formes de l'instruction pour les délits commis par les marins, mais les contrats maritimes, la pêche, les attributions et la juridiction des consuls, etc.

Colbert voulut aussi avoir un dépôt des plans de toutes les rades où les vaisseaux français pouvaient aborder; il établit en principe que notre pavillon devait se montrer dans toutes les mers, et que la France devait constamment tenir une escadre en cours de navigation.

En 1672, il se fit adjoindre son fils, Seignelay, pour lequel il rédigea d'admirables instructions; et en 1676, afin d'assurer le maintien ou le développement de ses créations, il organisa le conseil permanent de la marine.

III. — Louis XIV, en signant le traité d'Aix-la-Chapelle, ne se proposait de faire qu'une courte halte dans sa politique de conquête. Mécontent du rôle joué par les Hollandais, de leur prétention avouée d'arrêter ses entreprises, sachant qu'ils supportaient mal les pertes que leur causaient ses tarifs, et qu'ils

voyaient avec une jalousie pleine d'effroi le progrès rapide de sa marine, il résolut de tourner ses armes contre eux et de les réduire à l'état de puissance subalterne. Sa résolution fut prise dès le principe, mais il la tint secrète et il en ajourna l'exécution le temps nécessaire pour achever l'organisation de ses forces de mer, qui n'étaient pas encore au niveau de celles de terre, et pour s'assurer de nouveau que l'Europe ne gênerait pas son action. L'habile et infatigable Lionne consacra les trois dernières années de sa vie (il mourut le 1er septembre 1671) à faire des prodiges diplomatiques pour acquérir cette certitude.

En attendant, Louis XIV n'évita pas les occasions qui se présentèrent de donner un aliment aux passions guerrières et un emploi aux officiers et aux troupes disponibles. En 1669, il envoya un corps de volontaires à Candie pour secourir les Vénitiens menacés dans la capitale de l'île. Le Pape ne cessait de prêcher la croisade; le roi saisit d'autant mieux cette occasion de lui plaire que la guerre contre les Turcs passait toujours pour la meilleure des écoles, et que les relations avec la Porte devenaient très-difficiles. Les troupes furent mises sous les ordres de Navailles, la flotte sous ceux de Beaufort et de Vivonne. Les Français débarquèrent à Candie le 24 juin. Malheureusement la place était déjà ruinée et dégarnie de soldats. Ils firent plusieurs sorties meurtrières, sans autre effet que de retarder le progrès des assiégeants. Beaufort disparut dans un combat, et Vivonne canonna inutilement le camp du vizir. Navailles jugea que de plus longs sacrifices seraient sans objet; il ramena en France les débris du corps expéditionnaire et laissa Candie, abandonnée à elle-même, tomber au pouvoir des Turcs. Quoiqu'il eût fait son devoir, de l'aveu même de Louvois, il fut désavoué, et il reçut l'ordre de demeurer éloigné de la cour un certain temps.

Au reste, ce n'était là qu'une diversion à des projets plus importants. Louis XIV voulait isoler la Hollande et pour cela défaire la triple alliance. Il commença par essayer d'en détacher l'Angleterre.

Les Anglais n'étaient pas moins jaloux que les Hollandais des progrès maritimes de la France. Ils n'étaient pas moins effrayés de l'ambition de Louis XIV; la cession de Dunkerque aux Français avait profondément blessé leur amour-propre national. Mais Charles II ne partageait pas ces sentiments. Quoiqu'il eût passé par tous les hasards de la fortune, les vicissitudes de

sa vie n'avaient nullement élevé son caractère. Il était léger, frivole, ami du plaisir et sans esprit de suite. L'absence de principes était commune en Angleterre après des révolutions précipitées qui avaient dérouté les esprits ; la plupart des conseillers de la couronne, ayant appartenu tour à tour à des partis différents, vivaient au jour le jour. Charles II mit, comme eux, son habileté à louvoyer entre les partis. Il ne prit pour ministres que des hommes à expédients. Il chercha quelquefois à ménager le Parlement et l'opinion, jamais à les diriger et à les conduire. Après le traité de Bréda, il signa la triple alliance et s'unit aux Hollandais pour plaire au sentiment national, hostile à la France et effrayé des conquêtes de Louis XIV. Mais il n'aimait pas le Parlement ; il éprouvait surtout une aversion extrême pour l'esprit presbytérien et pour les passions religieuses qui avaient fait la révolution anglaise. Son désir était de paralyser l'influence des communes ; il espérait y parvenir par des moyens détournés, en augmentant l'importance de la cour, en gagnant les meneurs à prix d'argent, et surtout en augmentant les troupes permanentes dont le chiffre était insignifiant. Ce dernier calcul avait été celui de Charles I[er]. Enfin il prit vers 1670 la résolution de se faire catholique, soit conviction réelle, soit qu'il y fût poussé par le duc d'York, son frère, converti secrètement à l'Église romaine et animé d'une véritable ardeur de néophyte, soit qu'il crût trouver pour son trône et sa prérogative royale un plus solide appui dans le catholicisme que dans l'anglicanisme [1].

Or, pour réaliser tous ses projets, l'alliance de la France lui était indispensable. La France seule pouvait lui donner l'argent qui lui manquait ; sa cour était prodigue et endettée, et le Parlement lui mesurait les subsides avec une jalouse parcimonie. Si la France exigeait le sacrifice de la Hollande, il était prêt à le faire ; car, outre que la Hollande était une rivale maritime contre laquelle l'Angleterre avait soutenu récemment une lutte meurtrière et peu heureuse, il éprouvait une aversion instinctive pour un pays dont le gouvernement républicain et l'esprit fortement calviniste plaisaient à ses sujets presbytériens.

Dans ces dispositions, il prêta facilement l'oreille aux ouvertures que lui firent les ambassadeurs français Ruvigny et Colbert de Croissy, frère du ministre. Il ne tarda même pas à mettre

[1] Voir les dépêches de Colbert de Croissy, ambassadeur français en Angleterre. Mignet, *Négociations*, t. III.

Louis XIV dans le secret de ses plans, et comme il ne voulait pas que ce secret fût divulgué, il entretint avec lui une correspondance personnelle dont deux de ses ministres eurent seuls la confidence. Louis XIV ne demandait pas mieux que d'accorder beaucoup, à condition que l'Angleterre s'unît à lui pour faire la guerre aux Hollandais. Cependant la négociation dura longtemps, à cause des précautions qu'elle exigeait pour demeurer mystérieuse. Il importait aussi de régler d'avance plusieurs questions délicates comme celle des pavillons, celle des saluts en mer, ou celle du commandement des forces navales réunies. Il fallut un peu plus d'un an pour arriver à une entente. Quand tout fut convenu, Charles II demanda que sa sœur, la duchesse d'Orléans, vînt en Angleterre signer le traité.

Madame Henriette se rendit donc à Londres, où le traité fut signé secrètement le 1er juin 1670. Les deux rois s'engagèrent à attaquer ensemble, dès l'année suivante, les Provinces-Unies qu'ils devaient partager; les Français devaient occuper les provinces continentales, les Anglais la Zélande. Louis XIV payait immédiatement un subside à Charles II; le roi d'Angleterre promettait de se déclarer catholique, mais se réservait de choisir, pour rendre cette déclaration publique, le moment qu'il jugerait favorable, c'est-à-dire celui où il pourrait s'appuyer sur des troupes suffisantes et sur des succès militaires. Toutes les précautions furent prises pour dérober la connaissance de ce traité au Parlement, aux ministres qui n'étaient pas dans la confidence et surtout à la Hollande. On convint pour cela de poursuivre ostensiblement d'autres négociations qui devaient donner le change aux intéressés et qu'on eut soin de faire traîner en longueur.

Quelques jours après les fêtes triomphales de Londres, la jeune duchesse d'Orléans, à peine de retour à Saint-Germain, fut enlevée subitement par un mal inconnu, le choléra-morbus. Elle succomba en dix heures. « Cette étonnante nouvelle, dit Bossuet, retentit comme un éclat de tonnerre : Madame se meurt, Madame est morte. » La surprise fut telle qu'on crut d'abord à un empoisonnement. Une autopsie prouva qu'il n'en était rien. Ce bruit, accrédité particulièrement à Londres, faillit rompre la bonne intelligence des deux cours; mais elle se rétablit dès que Charles II connut la vérité.

Louis XIV se félicita comme d'un immense succès de s'être ainsi assuré de l'Angleterre; il ne pouvait la tenir rivée à sa

politique par un lien plus puissant, puisque Charles II, pour se déclarer catholique, était obligé de lui rester fidèle. Ce traité n'était pas moins important que celui de 1668 signé avec l'Empereur pour le partage de la monarchie espagnole.

Pendant que la triple alliance était désorganisée par la retraite secrète d'un de ses principaux membres, les Hollandais faisaient de leur côté les plus grands efforts pour décider l'Empereur et les souverains allemands à y entrer. Ils insistaient surtout auprès de la cour de Vienne, à laquelle ils représentaient qu'il s'agissait d'une alliance purement défensive destinée à la garantie de l'ordre et de l'équilibre européen. L'Empereur désirait assurer cette garantie, mais il était lié par son traité secret avec Louis XIV ; il eut un instant l'idée de former une triple alliance catholique entre la France, l'Empire et l'Espagne, et de l'opposer à la triple alliance protestante. C'était pour lui un moyen de répondre aux reproches d'indifférence que l'Espagne ne cessait de lui adresser, et de lier les mains à Louis XIV.

Celui-ci n'eut garde d'accepter une combinaison qui eût dérangé tous ses plans. L'envoyé français à Vienne, Grémonville, digne élève de Lionne, et incapable de reculer devant un obstacle, tint tête aux agents hollandais et espagnols, lutta contre les passions de la cour et du pays, également opposées à la France, repoussa tous les assauts qu'on lui livra et couronna une habile et périlleuse campagne diplomatique par la conclusion d'un traité secret qui fut signé le 1er novembre 1670. Les deux princes s'engagèrent réciproquement à ne pas secourir leurs ennemis. Le roi abandonnait à l'Empereur les États de l'Empire pour que Léopold lui abandonnât les Hollandais.

Dès qu'on fut assuré de l'Empereur, on n'eut pas de peine à obtenir de la Bavière et de plusieurs petits États allemands le même engagement de ne pas entrer dans la triple alliance. Monsieur, veuf de Henriette d'Angleterre, épousa en secondes noces une fille de l'Électeur palatin qu'on voulait gagner. On était assuré du Brandebourg et de Munster, qui avaient avec les Hollandais des démêlés particuliers.

Quant à entretenir les États allemands dans une ligue offensive contre les Provinces-Unies, ce fut autre chose. En général, les Allemands ne voulaient promettre que la neutralité ; plusieurs regardaient déjà ce dernier engagement comme excessif. Malgré leurs allures pacifiques et leur lenteur à s'émouvoir, ils

commençaient à s'alarmer de l'ambition de la France. Les électeurs de Trèves et de Mayence s'emparèrent de quelques prétextes pour réunir un corps de troupes sur le Rhin. Le duc de Lorraine eut l'idée de s'unir à eux et de traiter secrètement avec les Hollandais. Louis XIV le sut; il envoya aussitôt Créqui attaquer la Lorraine et prendre position en face des troupes allemandes (août 1670).

Il s'était proposé d'attaquer la Hollande par le Rhin, afin de ne pas violer le territoire des Pays-Bas espagnols. La résistance de l'Allemagne contrariant ce projet, il prit la résolution d'en différer l'exécution et de la remettre à l'année 1672. Il s'entendit dans ce but avec Charles II. Un nouveau traité, signé à Douvres le 31 décembre, modifia le précédent sur quelques points; Charles II y donna par écrit l'engagement de se faire catholique.

Louis XIV négociait avec la Suède; il désirait la détacher de la triple alliance, la gagner et s'en servir comme d'un épouvantail propre à retenir les Allemands. Mais la Suède était peu disposée à répondre à ses vues. Elle représentait avec raison que si l'équilibre européen était menacé, ce n'était plus par l'Autriche, c'était par la France. Elle ne voyait pas sans une inquiétude naturelle Louis XIV soutenir le Danemark, avec lequel elle avait des démêlés anciens, intriguer dans l'Empire et présenter des candidats français aux diètes de Pologne. Le gouvernement suédois était, pendant la minorité du roi Charles XI, presque tout entier aux mains du sénat. Les sénateurs, peu nombreux et sollicités de tous les côtés, s'exagéraient leur importance. Ils étaient devenus plus pacifiques sans être moins fiers et moins arrogants qu'autrefois. Ils évitaient donc de s'engager; ils demandaient des subsides qui étaient un besoin pour eux, même en pleine paix; enfin ils prodiguaient partout les promesses avec une telle facilité que Courtin, l'envoyé de Louis XIV, les appelait les Gascons du Nord. Leur désir était de garder la neutralité; ils eurent le talent de se la faire marchander et payer; le traité par lequel ils la stipulèrent ne fut signé que le 24 avril 1672.

La Hollande ne pouvait s'abuser sur le danger qui la menaçait. De Witt aurait voulu faire entrer toute l'Europe dans la triple alliance, en conservant à cette alliance un caractère défensif, propre à assurer l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire la paix générale. Il ne cachait pas ce projet à la

France, et il se disculpait d'agir contre elle; mais Louis XIV refusait d'admettre cette interprétation. En 1670, le voyage de la duchesse d'Orléans à Douvres, l'occupation de la Lorraine par Créqui, le rappel de Temple par Charles II, causèrent au grand pensionnaire les inquiétudes les mieux justifiées. Telle était la diversité des situations, des vues et des intérêts entre les souverains de l'Europe, que la diplomatie hollandaise, malgré son activité, obtenait de médiocres succès. De Witt était encore menacé d'un autre côté; le parti orangiste reprenait des forces. Le stathoudérat avait été aboli à titre définitif par les États généraux en 1667. Or, Guillaume d'Orange avait vingt-deux ans; tous les mécontents se ralliaient à lui. Comme il était neveu de Charles II par sa mère, ses partisans s'imaginaient qu'en le portant au pouvoir ils ramèneraient le roi d'Angleterre à leur alliance. De Witt, pour donner au prince une demi-satisfaction, le fit entrer au conseil. En même temps, il proposa aux États de porter les troupes de terre au chiffre de soixante-dix mille hommes, et de réparer les places les plus exposées, comme Maëstricht, Bois-le-Duc, Bréda et Berg-op-Zoom.

La Hollande, maltraitée par les nouveaux tarifs français, sollicitait en vain des dégrèvements. Elle répondit aux prohibitions par des prohibitions. Elle interdit les eaux-de-vie de vin et mit des droits élevés sur les soieries, le sel et d'autres marchandises. On se fit ainsi une véritable guerre de tarifs, chacun des deux pays s'efforçant d'infliger le plus de souffrances possible à son adversaire. On était persuadé en France que c'était la Hollande qui souffrirait le plus. Colbert s'imaginait, en augmentant pour elle le droit de fret et en le diminuant pour les autres nations, obliger ses marins à abandonner son service. Il cherchait à lui enlever ses différents commerces, même celui de la Russie [1]. On l'amena ainsi peu à peu à désirer une guerre ouverte. Elle calcula que la paix lui était ruineuse, qu'une rupture au contraire pourrait la sauver; que sa marine, ses manufactures, son commerce, établis plus anciennement et sur des bases plus solides que les nôtres, résisteraient mieux à une crise. Elle se flatta d'être assez forte pour détruire une concurrence qu'elle ne pouvait pas supporter.

Louis XIV, qui avait ajourné d'un an par des raisons diplomatiques l'exécution de ses projets, ne vit dans la lutte com-

[1] Il demandait à Pomponne des renseignements sur ce commerce. Depping, *Correspondance administrative*.

merciale engagée déjà qu'un motif de plus pour les poursuivre. Il connaissait les embarras des Hollandais; il pensa qu'il achèverait de les ruiner en les obligeant à des dépenses excessives. Il crut aussi que l'inévitable prépondérance que prenait le parti du stathoudérat serait pour de Witt une cause d'affaiblissement. Au printemps de 1671 il fit un voyage militaire en Flandre, ou plutôt une grande démonstration avec une armée de trente mille hommes. Les Hollandais, effrayés, votèrent une levée de soixante-dix mille hommes, armèrent leurs vaisseaux et contractèrent un emprunt; mais cet emprunt fut couvert par les principales villes au taux de trois et demi pour cent, taux fabuleux pour l'époque et qu'aucune autre puissance de l'Europe n'eût pu obtenir.

Louis XIV désirait qu'ils se fissent agresseurs. « Pour une attaque des États généraux, écrivait-il le 11 avril 1671 à son ambassadeur en Espagne, non-seulement je ne la crains pas, mais je ferois volontiers un beau présent à qui m'apporteroit la bonne nouvelle qu'ils voulussent bien se charger de la gloire de l'agression, que je leur céderois de bon cœur tout entière [1]. » C'cst dans le même sens que Lionne écrivait à Pomponne, ambassadeur à la Haye [2] : « Contentons-nous de paroître l'enclume et n'omettons pas de tâcher à devenir le marteau. » Mais les Hollandais se gardèrent de tomber dans le piége. Il leur importait trop d'intéresser l'Europe à leur cause.

N'ayant rien obtenu de l'Angleterre, ils se tournèrent vers l'Espagne. Beverningk alla représenter à Madrid le danger dont l'ambition de Louis XIV menaçait les Pays-Bas espagnols. L'Espagne eût désiré garder la neutralité pour ne pas attirer l'orage sur son territoire, mais elle sentait qu'elle s'exposait par ce moyen à « être mangée la dernière », comme le disait Beverningk. Le duc de Monterey, fils de Louis de Haro et gouverneur de Bruxelles, faisait au sujet des tarifs français des plaintes pareilles à celles de de Witt. Louis XIV s'efforça de rassurer la cour de Madrid. Il abandonna les prétentions qu'il avait élevées sur quelques dépendances des places acquises par le traité d'Aix-la-Chapelle. Il prit l'engagement de ne faire en aucun cas de traité avec la Hollande pour le partage de la Belgique. Mais cette fois l'Espagne, justement inquiète, ne se laissa pas endormir. Don Juan, qui avait forcé la régente à

[1] Mignet, *Négociations*, t. III, partie IV, section 4.
[2] Le 9 octobre 1670.

éloigner le Père Nithard et s'était emparé de la direction des affaires, signa le 17 novembre 1671, tout en proposant sa médiation, une convention secrète avec les États généraux, et prépara des armements.

Les États généraux obtinrent aussi en Allemagne quelques promesses et même à la dernière heure, le 24 avril 1672, un traité avec l'Électeur de Brandebourg : ils demandaient qu'on les admît à faire partie de l'Empire. Les sympathies allemandes étaient pour eux.

Louis XIV, fort au courant de ces menées, ne leur laissa pas le temps d'aboutir. Il profita d'une querelle qui vint à s'élever entre la ville de Cologne et l'archevêque électeur. La ville ayant appelé le secours des Hollandais, il envoya à l'archevêque son allié quelques milliers de soldats français auxiliaires qui lui prêtèrent serment et prirent sa bannière et ses couleurs. Il stipula que ces soldats seraient casernés à Neuss et à Kaiserswerth, où ils auraient des magasins. Il s'assura de cette manière une étape pour entrer dans les Provinces-Unies par le Rhin, en respectant la Belgique, suivant la promesse qu'il en avait faite à toutes les cours de l'Europe, et en évitant le risque des transports maritimes pour une armée.

IV. — En 1672, la France et l'Angleterre avaient achevé leurs formidables préparatifs. Louis XIV disposait de cent dix-sept mille hommes de pied et de vingt-sept mille hommes de cavalerie ; Charles II de soixante-dix vaisseaux de ligne, auxquels se joignit une escadre française sous les ordres de d'Estrées. Le roi d'Angleterre venait de proroger le Parlement pour dix-huit mois, afin d'assurer sa liberté d'action, et il avait envoyé à la Haye un de ses agents les plus violents, Downing, pour faire aux Hollandais des plaintes qui devaient servir de prétextes à la rupture. Il venait également de signer avec la France, le 12 février 1672, un troisième traité destiné à être publié, et semblable aux précédents, à la réserve des articles secrets.

Les Hollandais firent une dernière et suprême tentative pacifique. Ils représentèrent à Louis XIV, par la bouche de leur ambassadeur à Paris, de Groot, fils du célèbre Grotius, qu'ils ne l'avaient pas offensé et que leur unique désir était de le satisfaire. Le roi répondit qu'il ne les avait pas trouvés fidèles à l'ancienne alliance, qu'il armait pour se garantir contre leurs

armements et les ligues qu'ils cherchaient à former. Il ajouta : « Nous vous dirons même que nous augmenterons nos armements par terre et par mer, et que lorsqu'ils seront en l'état où nous avons projeté de les mettre, nous en ferons l'usage que nous estimerons convenable à notre dignité, dont nous ne devons compte à personne [1]. »

La déclaration de guerre que les deux rois différèrent jusqu'au 6 avril ne pouvait rien ajouter à un tel langage. Les États généraux étaient avertis ; cependant ils résolurent de rester sur la défensive, malgré la situation assez exposée des troupes françaises qui se trouvaient en quartiers d'hiver dans l'électorat de Cologne. Ils se contentèrent d'équiper une belle flotte de guerre sous Ruyter et Corneille de Witt, de voter une levée tardive de milice, de mettre des garnisons dans leurs places, et de réunir sur l'Yssel, qui leur paraissait une ligne sûre de défense, vingt-cinq mille hommes commandés par le prince d'Orange, avec le titre de capitaine général. Cette armée de terre, insuffisante comme nombre, avait encore un autre malheur, celui d'avoir été longtemps négligée. Sa composition, son organisation étaient très-inférieures à celles des troupes françaises. Les commandements y appartenaient la plupart à des fils de marchands, qui s'en étaient emparés par vanité ou pour empêcher la trop grande prépondérance du parti militaire [2].

Louis XIV partit de Saint-Germain le 28 avril et arriva le 5 mai à Charleroi, où il prit le commandement de la principale division de son armée avec Monsieur et le maréchal de Turenne. Il traversa l'évêché de Liége, qui appartenait à l'Électeur de Cologne, alla passer la Meuse à Mas-Eyck, le 15 mai, laissant de côté Maëstricht, dont le siége eût coûté trop de temps, et se dirigea sans s'arrêter sur la Gueldre et les places du Rhin. Condé, avec un corps de trente mille hommes, était parti de Sedan pour passer le Rhin sur un pont de bateaux dans l'électorat de Cologne, entre Neuss et Kaiserswerth, et prendre à revers l'importante place de Wesel. Luxembourg commandait des corps détachés dans l'électorat de Cologne et l'évêché de Munster, dont Louvois s'était assuré.

On commença par assiéger en même temps quatre places du duché de Clèves qui appartenaient à l'Électeur de Brandebourg,

[1] 6 janvier 1672. Lettre de Louis XIV aux États généraux.
[2] Mémoires de Gourville.

mais qui étaient occupées par des garnisons hollandaises, Orsoy, Burick, Rhinberg et Wesel. Les deux premières ne firent aucune résistance; les deux autres capitulèrent dans les vingt-quatre heures. Louis XIV poursuivit rapidement sa marche. Turenne enleva Rees, Condé Emmerich, et Luxembourg entra dans la Gueldre au nord du Rhin. On arriva sans autre difficulté au point où le Rhin se partage en trois branches, le Wahal, le Rhin proprement dit ou le Lech, et l'Yssel. Le Wahal, large et profond, était infranchissable; l'Yssel était gardé par l'armée du prince d'Orange. Le Rhin intermédiaire était défendu par un corps hollandais moins important sous les ordres d'un émigré français, Montbas. Ce fut là que Louis XIV résolut d'opérer le passage, afin d'entrer dans le Bétau ou île des Bataves, riche pays où il ne devait trouver aucun obstacle pour avancer jusque dans la province même de Hollande. En conséquence, il donna l'ordre au comte de Roye et à Luxembourg de retenir Orange sur l'Yssel.

Condé ayant été d'avis que le passage du Rhin pouvait se faire près de la tour de Tolhuys, ce passage eut lieu le 12 juin. Le Rhin était fort large, mais les eaux basses. Le comte de Guiche le franchit à la nage avec les cuirassiers et les volontaires de la cour. Un escadron de cavalerie hollandaise entra dans l'eau pour défendre l'abord de la rive gauche, et jeta quelque confusion parmi les assaillants. Le Rhin parut un moment couvert d'hommes, de chevaux, d'armes, pêle-mêle et en désarroi. Il se noya beaucoup de cavaliers et de chevaux. Mais une batterie que Louis XIV dirigea lui-même força les Hollandais à s'écarter, et les Français purent reformer leurs rangs au delà du fleuve. Alors Condé passa dans une barque avec les ducs d'Enghien et de Longueville, son fils et son neveu. Il mit la cavalerie en bataille; puis on établit un pont de bateaux sur lequel on fit passer la moitié de l'armée. Le roi et Turenne demeurèrent avec l'autre moitié sur la rive droite, pour arrêter le prince d'Orange, s'il venait à paraître, ce qu'il ne fit pas. Il n'y eut après le débarquement qu'un combat sans importance. Enghien et Longueville allèrent se heurter témérairement contre un gros d'infanterie hollandaise qui avait l'avantage de la position. Condé les dégagea et fit reculer l'ennemi, mais l'action coûta la vie à plusieurs des jeunes seigneurs de la cour, entre autres à Longueville. Condé reçut au poignet une blessure qui le condamna quelques jours après à se retirer.

Tel fut le fameux passage du Rhin chanté par Boileau et célébré en France comme un fait d'armes sans exemple. On en exagéra beaucoup le mérite militaire, mais l'effet immédiat en fut aussi considérable que celui d'une grande victoire. Orange se replia sur la Hollande et Turenne passa l'Yssel au pont d'Arnheim, pendant que les Français occupaient tout le Bétau.

Turenne et Condé furent d'avis de démanteler les places à mesure qu'on les prenait, de ne garder que les plus importantes pour ne pas s'affaiblir en y laissant trop de garnisons, et de poursuivre une marche rapide en avant. Condé pensait qu'un détachement de cavaliers courant à Amsterdam pourrait effrayer la ville et en amener la soumission. Mais Louvois, dont les mesures avaient tant contribué à assurer la régularité des opérations, combattit ce plan. Il soutint que Louis XIV devait faire la guerre à coup sûr. Il fut écouté. L'armée se divisa et se mit à assiéger des places qui furent d'ailleurs enlevées au pas de course, grâce à la démoralisation des milices hollandaises. Lorges s'empara de tous les forts du Bétau jusqu'à ceux de Saint-André et de Voorne, Turenne de ceux de Knotzembourg, qui défendait Nimègue, et de Schenk au point de partage du Wahal et du Rhin. Jusque-là ce dernier fort avait exigé des siéges en règle ; il capitula le cinquième jour. Louis XIV s'empara en personne de Doesbourg, pendant que Luxembourg occupa les villes de la Gueldre. Tous les ordres s'exécutèrent avec une rare précision ; les siéges furent peu meurtriers, parce qu'ils furent courts ; on fit la plupart des garnisons prisonnières, ce qui affaiblit d'autant l'ennemi ; enfin on se trouva en peu de temps maître d'une trentaine de places et du cours des rivières. Rochefort, avec une division de cavalerie, s'avança jusqu'à Naarden ; le 23 juin il occupa Utrecht, d'où Orange se retira à son approche. Les Hollandais se replièrent derrière les canaux, décidés à inonder le pays au moyen des écluses de Muiden.

Les hostilités n'avaient pas été conduites moins vivement par mer que par terre. Mais elles n'avaient pas eu le même succès. Ruyter était sorti des ports hollandais avec soixante-douze vaisseaux de guerre et soixante-dix frégates au-devant de la flotte anglo-française, commandée par le duc d'Yorck et le comte d'Estrées. Il la rencontra en vue de la baie de Southwold ou Solbay, sur les côtes de Suffolk, et lui livra, le 7 juin, une bataille qui dura tout un jour. Il montra dans l'action son énergie ordinaire ; Corneille de Witt, commissaire du gouvernement, ne

quitta pas le tillac du vaisseau amiral et ne cessa, tout perclus qu'il était, de donner des ordres avec un sang-froid imperturbable. Les forces étant à peu près égales, la journée fut peu décisive, mais les Hollandais atteignirent leur but, c'est-à-dire empêchèrent une descente dans la Zélande.

Le 16 juin les États généraux, épouvantés des succès de Louis XIV, chargèrent leur dernier ambassadeur à Paris, de Groot, de lui porter des propositions de paix. Mais Louvois, qui voulait que la France poursuivît ses avantages, exigea que Groot et les autres envoyés retournassent chercher des pouvoirs en forme. Groot dut revenir à la Haye. Lorsqu'il y arriva, le 25, il trouva la ville menacée d'une insurrection. Le peuple accusait Jean et Corneille de Witt d'avoir trahi, d'avoir mal organisé l'armée de terre, de l'avoir laissée divisée et sans munitions par jalousie du prince d'Orange. La faction d'Orange, soutenue par quelques ministres calvinistes exaltés, demandait à grands cris le rétablissement du stathoudérat; la foule ne voyait de salut que dans une dictature militaire. Le 21 au soir, Jean de Witt, en sortant de la salle du conseil, fut assailli par quatre assassins, et blessé grièvement. Un de ces assassins put être pris; il fut pendu par ordre des États; les autres se réfugièrent à l'armée. A Dordrecht, la maison des de Witt fut mise au pillage.

Groot, arrivé à la Haye au milieu de cette effervescence populaire, demanda aux États des pleins pouvoirs pour traiter avec Louis XIV, auquel on offrirait la cession de Maestricht et le payement des frais de la guerre. La délibération fut tumultueuse; de pareils sacrifices coûtaient à l'honneur de la nation, et les membres de l'Assemblée, habitués à en référer dans presque toutes les circonstances aux provinces et aux villes, éprouvaient une hésitation naturelle. Ils étaient placés entre une soumission humiliante et une résistance impossible. Groot finit par obtenir les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter au mieux. Le 29 il vit Louvois. Il lui offrit d'abord Maestricht et six millions, puis, sur son refus, Maestricht, tout ce que la France possédait dans la Flandre et le Brabant, et dix millions.

Arnaud de Pomponne, le successeur de Lionne, fut d'avis d'accepter ces secondes offres, qui donnaient à la France, outre un territoire important, le moyen d'isoler, de cerner les Pays-Bas espagnols et d'en devenir facilement maîtresse. La Hollande eût été humiliée et affaiblie; l'Europe dont on ne pouvait se

dissimuler l'inquiétude et l'hostilité, n'eût pas pris les armes. Louvois fut d'un avis contraire et entraîna le roi. Louis XIV et son ministre, croyant les Hollandais écrasés, prétendirent qu'on les amènerait dans un délai prochain à des concessions plus étendues. Ils demandèrent que la Hollande cédât, outre Maëstricht et ses possessions de la Flandre et du Brabant, tout ce qui lui appartenait sur la rive gauche du Rhin, y compris Nimègue, les îles de Bommel et de Woorne; qu'elle payât pour les frais de guerre vingt-quatre millions; qu'elle supprimât ses tarifs et ses dernières déclarations au sujet du commerce; qu'elle assurât l'entretien du culte catholique par l'État, et qu'elle s'engageât à faire présenter chaque année à Paris, par une députation spéciale, une médaille portant qu'elle devait sa liberté au roi; le tout sans préjudice des satisfactions qui seraient accordées à l'électeur de Cologne, à l'évêque de Munster et au roi d'Angleterre. « Les plénipotentiaires, dit M. Mignet, représentèrent tout ce que ces conditions avaient d'excessif; ils firent observer que la république ne pouvait pas accorder celles qui entamaient le territoire des sept provinces sans se démembrer, celles qui touchaient au commerce sans se ruiner, celles qui concernaient la religion sans se perdre par le renversement de la base fondamentale sur laquelle reposait leur État, et enfin consentir à la députation et à la médaille sans se déshonorer. » Ils demandèrent cinq jours pour répondre.

Dès que les États connurent ces exigences, ils décidèrent qu'il fallait rompre une pareille négociation, déjà désavouée par la ville d'Amsterdam et par une partie du pays. Les orateurs soutinrent qu'en se défendant on finirait par trouver des alliés, peut-être par organiser une coalition; que Louis XIV, ayant des places à garder, ne pourrait plus poursuivre sa marche avec la même facilité; qu'enfin il serait forcément arrêté jusqu'à l'hiver par la rupture des digues. Partout l'abattement, l'hésitation disparurent et firent place à une sorte de colère patriotique. On ne songeait plus qu'à se défendre à tout prix. Déjà Veere, Dordrecht, Rotterdam, Gouda, Harlem, Delft, Amsterdam, la Haye, s'étaient soulevées comme de concert pour le rétablissement du stathoudérat. Les états durent proclamer ce rétablissement le 2 juillet. Les villes de la Hollande furent consultées en toute hâte, et le 6 Guillaume fut proclamé stathouder.

Louis XIV avoua plus tard la faute qu'il fit de ne pas accep-

ter ces propositions; il reconnut qu'elles étaient « fort avantageuses ». Après avoir donné, dans le mémoire qu'il composa lui-même sur la guerre de Hollande, quelques raisons plus ou moins plausibles de son refus, il ajoute avec un dédain superbe : « Je ne me justifierai point auprès de la postérité. L'ambition et la gloire sont toujours pardonnables à un prince, et particulièrement à un prince jeune et aussi bien traité de la fortune que je l'étois. »

Charles II n'exigeait pas des conditions moins humiliantes pour les États généraux. Il leur demandait des frais de guerre, la cession de la plus grande partie des îles de Zélande, l'abaissement du pavillon, une redevance annuelle pour la pêche, un traité de commerce, et enfin le stathoudérat à vie pour le prince d'Orange. Les rois de France et d'Angleterre signèrent à Heeswyck, le 13 juillet, l'engagement de ne conclure avec la république aucun traité séparé. Guillaume essaya de détacher les Anglais en leur offrant des concessions moins étendues et plus compatibles avec l'honneur de son pays; mais dès qu'il se vit repoussé, il prit le parti de se défendre jusqu'à l'extrémité. Il rompit les dernières digues et inonda tout ce qui pouvait être inondé. W. Temple affirme qu'il eut la pensée, dans le cas où sa patrie succomberait, de s'embarquer pour Batavia, et qu'on calcula que la marine nationale pouvait suffire à l'émigration de cinquante mille familles. Une tempête qui s'éleva dans le Texel et en barra l'entrée à la flotte anglo-française acheva de sauver la Hollande. Arrêter le progrès de l'ennemi, c'était donner à l'Europe l'éveil et le temps de s'ébranler.

Turenne s'empara de Nimègue le 9 juillet, puis de Crèvecœur et de Bommel. Mais comme on ne pouvait aller plus loin dans un pays couvert d'eau, les Français résolurent d'attendre l'hiver et les glaces. Louis XIV, laissant à Turenne le commandement du corps principal établi dans la Gueldre, et à Luxembourg celui de la division qui, opérant au delà du Rhin, s'était avancée jusqu'à Groningue, quitta la Hollande avec sa maison militaire. Il revint à Saint-Germain et y rentra le 1er août. Il avait pour principe de ne s'occuper à la guerre que des grandes opérations, et une fois les grands coups portés, de laisser à ses lieutenants les entreprises secondaires et les soins qu'il regardait comme au-dessous de lui[1].

Le parti orangiste, qui avait triomphé à la Haye, ne se con-

[1] Mémoires, année 1667, t. II, p. 174.

tenta pas du rétablissement du statboudérat. Le peuple, exaspéré par les désastres et les périls du pays, les imputait au parti républicain et aux chefs de ce parti, les deux frères de Witt. Les de Witt n'avaient eu qu'un tort, celui de s'exposer à une tempête qu'annonçaient tant de signes précurseurs, sans organiser plus fortement leur armée de terre. Le peuple, craignant que les républicains, encore puissants et maîtres des principaux conseils, ne reprissent l'autorité, s'emporta à tous les excès de la colère et de la vengeance. Jean de Witt fut accusé de concussions, quoiqu'il n'eût jamais manié de fonds et que la noble simplicité de sa vie répondît à celle de son caractère; il se démit le 4 août de sa charge de grand pensionnaire. Corneille de Witt fut traîné devant la cour de Hollande sous l'accusation d'avoir voulu assassiner Guillaume d'Orange. Les trois juges auxquels la cour était réduite, ne pouvant le condamner, mais redoutant la fureur du peuple, prononcèrent contre lui, après lui avoir fait subir la torture, un arrêt de bannissement. Il n'avait pas encore quitté la prison où son frère était venu le trouver, quand le peuple et la garde bourgeoise s'y jetèrent et en brisèrent les portes. Des forcenés s'emparèrent d'eux, les mirent en pièces et exercèrent sur leurs corps des vengeances et des mutilations odieuses. Les États de Hollande, qui n'avaient pu empêcher cette rage populaire, implorèrent le secours de Guillaume d'Orange. Guillaume se rendit à la Haye, sauva Ruyter qui avait pris la défense de Corneille de Witt, protégea la fuite de Groot, mais déclara que la sévérité n'était pas de saison et refusa froidement de poursuivre les meurtriers.

Guillaume, dont la conduite eût été odieuse si son pouvoir eût été mieux affermi, avait à peine vingt-deux ans. Il était pâle, maladif, et ne montrait rien de la vigueur apparente de la jeunesse, mais il était nerveux et résolu. Chargé de sauver ou de rétablir l'indépendance de sa patrie, il entreprit cette tâche avec autant de décision que de sang-froid; il entra dans le rôle, qu'il ne quitta plus, d'adversaire de Louis XIV, quelle que fût l'inégalité des armes. « Il était, dit M. Mignet, instruit, froid, réfléchi, pénétrant, et avait une maturité de jugement qui précédait en lui l'expérience. Il possédait le courage, l'ambition et l'opiniâtreté de ses ancêtres. Profondément dissimulé, d'une patience à toute épreuve, incapable de fatigue et de découragement, il n'avait besoin ni d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. »

V. — Ni l'Espagne ni l'Allemagne ne pouvaient rester spectatrices indifférentes des progrès de Louis XIV et des périls de la Hollande. Quoique l'Espagne ne se fût pas prononcée, Monterey, gouverneur de Bruxelles, avait fourni au prince d'Orange quelques troupes auxiliaires, dès le début de la campagne. L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, qu'on appelait alors le Grand Électeur, le plus ambitieux et le plus entreprenant des princes allemands, promit son assistance aux États-généraux par un traité secret, dès le 26 avril. Il n'admettait pas que la présence de garnisons hollandaises dans ses places du duché de Clèves pût justifier l'attaque de ces places par Louis XIV. Il agita toutes les cours du nord de l'Allemagne et celle de Vienne pour leur représenter la nécessité d'une coalition, le passage des troupes françaises sur un territoire allemand et l'alliance du roi avec Trêves et Munster étant la violation flagrante du traité de Westphalie.

L'Autriche, plus réservée, n'était pas moins irritée au fond, malgré les arrangements qu'elle avait consentis. Elle conclut une alliance défensive pour dix ans avec le grand électeur (13 juillet). Léopold et Frédéric-Guillaume convinrent d'armer chacun immédiatement douze mille hommes, et invitèrent les autres princes d'Allemagne à se joindre à eux. Le corps impérial fut organisé à Egra, à l'extrémité de la Bohème, afin qu'il pût s'unir aux contingents allemands; Montecuculli le commandait. L'Empereur se flattait encore d'obliger par une démonstration militaire la France à accepter sa médiation; cependant il signa, le 25 juillet, par l'intermédiaire de l'Isola, un des agents les plus actifs de l'Espagne, un autre traité avec les États généraux, auxquels il promit des troupes auxiliaires, à condition d'un subside.

Louis XIV, averti de ces préparatifs, donna d'abord à l'Empereur, au grand électeur, aux princes allemands et à la Diète les assurances les plus formelles de son intention de respecter le traité de Westphalie ainsi que le territoire de l'Empire; il prit en particulier l'engagement de rendre, lors de la conclusion de la paix, les places du duché de Clèves qu'il avait enlevées aux Hollandais. Mais comme ces assurances n'eurent pas d'effet et qu'il ne se fiait pas davantage à celles que les Allemands lui donnaient de leurs désirs pacifiques, il finit par leur déclarer qu'il regarderait la continuation de leurs armements comme un acte d'hostilité contre ses alliés de Cologne

et de Munster, et il déclina la responsabilité de la guerre qui pouvait s'ensuivre.

Montecuculli et le grand électeur unirent leurs forces, qui, augmentées de contingents allemands, s'élevèrent à quarante mille hommes. Les princes de l'Empire, habitués jusque-là à pencher du côté de la France et à s'appuyer sur elle contre les entreprises de l'Autriche, redoutaient maintenant l'agrandissement de la France et penchaient vers l'Autriche, qui ne les menaçait plus. Louis XIV donna l'ordre à Turenne de laisser à Luxembourg la garde des villes conquises en Hollande, de se porter avec seize mille hommes sur le bas Rhin, d'en fermer le passage aux Allemands et de protéger les terres de Cologne et de Munster. Condé fut chargé de couvrir l'Alsace et le haut Rhin avec un pareil nombre de troupes. Les impériaux déclarèrent que l'entrée des troupes françaises en Westphalie, sous quelque prétexte que ce fût, serait considérée par eux comme une agression. Le roi offrit de remettre les places du duché de Clèves en séquestre entre les mains du duc de Bavière, pourvu que le grand électeur ne passât point le Weser. On s'observa ainsi quelque temps avant d'engager les hostilités.

Enfin lorsque l'Empereur, indécis naturellement et ballotté entre des conseils opposés, eut perdu toute espérance de paix, les Allemands s'ébranlèrent. Leur plan était de marcher sur la Meuse, de s'y établir, d'y amener le prince d'Orange, et de couper de cette manière les communications entre la France et les garnisons françaises de la Hollande. Mais Turenne, posté à Andernach, les arrêta longtemps au bord du Rhin. Ils ne purent obtenir que l'électeur de Mayence leur livrât le passage du fleuve. Ils durent remonter plus haut; Condé avait fait sauter le pont de Strasbourg. Ce fut seulement après plusieurs semaines de marche qu'ils parvinrent le 23 novembre à jeter un pont de bateaux près de Mayence. Turenne se replia pour couvrir la Meuse. Les Allemands se répandirent dans l'électorat de Trêves et le Palatinat; mais ces pays étant déjà ruinés, le premier du moins, ils ne purent y trouver de subsistances. Les pillages qu'ils commirent soulevèrent les plaintes des souverains, et le mois suivant ils prirent le parti de repasser le Rhin vers Darmstadt pour aller vivre sur les terres de Cologne et de Munster. Turenne les y suivit.

Le prince d'Orange, après avoir essayé sans succès d'entamer Luxembourg, laissa la Hollande défendue par les eaux, et

marcha sur la Meuse dans l'espérance de s'unir aux Impériaux. Si l'offensive était de sa part un acte de hardiesse, elle était presque une nécessité; car le petit peuple, ayant fait une révolution pour lui donner le stathoudérat, exigeait qu'il agît.

Il avait eu beaucoup de peine à organiser une armée; mais Louvois l'y aida en ordonnant la mise en liberté de plusieurs milliers de prisonniers que les Français ne pouvaient nourrir. Avec vingt-cinq mille hommes bien disciplinés, Orange rallia un corps espagnol commandé par Marsin; il chassa Duras, qui gardait la Meuse avec quelques régiments français, et il conçut l'audacieuse pensée d'occuper Charleroi, dont la prise eût coupé à Turenne et à Luxembourg le retour en France. Il entreprit ce siége le 15 décembre. Louis XIV dirigea aussitôt sur Charleroi les garnisons de Flandre et les troupes de Condé; il partit lui-même avec Louvois et sa maison militaire pour sauver une place aussi importante. Mais Orange et Marsin, qui n'avaient pas un matériel de siége suffisant, se retirèrent avant son arrivée.

Luxembourg, retenu à Utrecht par les eaux, attendait les glaces pour en sortir. Le froid étant venu, il marcha sur la Haye le 26 décembre. On avait donné aux soldats des souliers ferrés à glace; un dégel subit les arrêta et les força de rentrer le cinquième jour dans leurs quartiers.

Turenne poursuivit les coalisés allemands dans la Westphalie, contrairement à l'avis de Louvois, qui aurait voulu tenir ses troupes enfermées l'hiver dans des garnisons en deçà du Rhin. Le roi et le ministre prétendaient, comme avaient fait Richelieu et Mazarin, diriger de Paris tous les détails de la guerre et dicter aux généraux leurs moindres opérations. Turenne résista, tint tête à Louvois, poursuivit l'ennemi malgré la rigueur de la saison jusqu'à l'extrémité de la Westphalie, le chassa au delà du Weser et passa lui-même ce dernier fleuve à Hoexter (mars 1673). Les Allemands, rejetés sur le Brunswick qui voulait garder la neutralité, finirent par dissoudre leurs troupes, fortement diminuées par six mois de marches pénibles, par la difficulté des vivres et par les intempéries. Turenne revint s'établir à Soest pour refaire les siennes au cœur de la Westphalie, sur le territoire du grand électeur.

Frédéric-Guillaume, convaincu de son impuissance et mécontent de ses alliés, demanda la paix. Louis XIV s'empressa de la lui accorder; car il avait hâte de dissoudre la coalition. Il

lui imposa seulement pour conditions de ne pas assister la Hollande et de tenir ses troupes au delà du Weser; il consentit à retirer les siennes de son territoire, en exceptant les places du duché de Clèves qu'il devait garder jusqu'à la paix. Le traité, signé à Saint-Germain le 10 avril, à titre de convention préliminaire, fut rendu définitif le 6 juin à Vossem, au camp du roi devant Maestricht. Louis XIV en signa presque aussitôt deux autres qui assurèrent à la France l'alliance offensive et défensive du duc de Hanovre et de l'électeur de Cologne; dès lors il se regarda comme délivré de toute crainte du côté de l'Allemagne du Nord.

VI. — Il n'avait pas voulu subir la médiation que l'Empereur lui proposait les armes à la main. Au mois de décembre 1672, il accepta celle que lui offrirent les Suédois. La Suède, neutre jusque-là, s'inquiétait du développement que la guerre pourrait prendre, ce qui l'obligerait un jour à y figurer; elle craignait aussi que la ruine de la Hollande ne laissât l'Angleterre maîtresse sans rivale du commerce de la Baltique. La médiation suédoise ayant été agréée par les autres belligérants, on convint qu'un congrès se tiendrait à Cologne. Mais le temps que mirent les différentes puissances à accepter ces propositions, à régler les points préliminaires, à choisir les plénipotentiaires, à leur donner des instructions, et celui que les plénipotentiaires mirent à se rendre à Cologne, retardèrent les premiers pourparlers jusqu'au 18 juin 1673.

Louis XIV, en acceptant ce congrès, y attachait peu d'importance. Il était décidé à exiger les conditions que les États lui avaient offertes l'année précédente et qu'il avait repoussées. Il croyait en y revenant faire acte de modération. Les Anglais, de leur côté, ne modifiaient pas sensiblement leurs prétentions. Or il n'était pas possible que la Hollande, revenue de son premier effroi et connaissant les dispositions de l'Europe en sa faveur, voulût maintenant y souscrire. Le peuple, qui avait massacré les de Witt, parce qu'il leur attribuait la pensée de ces conditions, eût encore moins souffert maintenant qu'on les discutât. Les inondations, s'élevant cette année plus haut que l'année précédente, faisaient des villes de la république autant de citadelles au milieu des eaux, défendues par des flottilles de bateaux armés. Les Hollandais restaient maîtres de la mer; ils continuaient leur commerce, et la présence des Français, loin

de les décourager, les exaspérait. Luxembourg, accablant les provinces conquises d'exactions et de réquisitions, se vengeait de son impuissance par des ravages et des incendies. Il exécutait ponctuellement les ordres de Louvois, qui lui écrivait d'être impitoyable. L'incendie de deux villages, Swammerdam et Bodegrave, dont une partie des habitants furent brûlés, eut un retentissement fatal et souleva partout un cri d'horreur.

Louis XIV ne comptait donc en réalité que sur la guerre. Il disposait encore pour la campagne de 1673 de cent huit mille hommes, sans compter les garnisons du Roussillon, de Pignerol et de la Lorraine. Au mois de juin il envoya Turenne dans la Hesse pour surveiller les Impériaux qui refaisaient leur armée; il donna à Condé le commandement des garnisons de Hollande en lui subordonnant Luxembourg, et il alla lui-même assiéger Maestricht avec quarante-cinq mille hommes de ses meilleures troupes. Il n'avait pas voulu déclarer la guerre aux Espagnols, quoique Monterey eût soutenu les Hollandais; cependant il traversa leur territoire et il fit une fausse démonstration sur Bruxelles pour les tromper. Le 10 juin il arriva devant Maestricht. Il s'était réservé le commandement en chef, qu'il ne voulait partager avec personne. Mais Vauban était avec lui. Vauban conduisit et dirigea seul les travaux d'approche. Ces travaux s'exécutèrent avec une précision rigoureuse. Vauban, en élargissant les tranchées et en les reliant par des parallèles, parvint à les rendre moins meurtrières. Elles furent commencées le 17 juin, et le 29 le mineur était sous la place; le 30 la garnison, d'ailleurs forte et bien commandée, fut réduite à capituler. Louis XIV affectait alors la réputation de guerrier et de héros[1], à laquelle il eut plus tard le bon sens de renoncer; mais quoique vigilant, exact, laborieux et même brave, il n'était à l'armée, comme ailleurs, préoccupé que du soin de sa dignité, ce qui lui fit commettre plus d'une faute. Il ne marchait qu'aux entreprises assurées, et pour les rendre certaines, il accaparait les ressources, les hommes et l'argent. Si la prise de Maestricht fut un succès brillant, il sacrifia en réalité à ce succès la campagne des Pays-Bas qui eut une issue malheureuse.

La flotte anglo-française était de son côté entrée en lice. Elle comptait quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne, dont trente français, sous les ordres du prince Robert et du comte d'Estrées. Le Parlement avait voté un subside, mais comme il soupçon-

[1] Mémoires de la Fare.

nait le projet du roi de se faire catholique, il y avait mis pour condition qu'une déclaration de conformité à l'Église anglicane serait imposée à tous les officiers de la couronne et à tous les agents de l'État. Le duc d'York n'avait pas voulu se soumettre à l'obligation du *Test* et s'était démis de l'amirauté. Ruyter, que le prince d'Orange s'était réconcilié, prit le commandement de la flotte hollandaise avec Tromp pour second, s'avança contre l'ennemi et lui livra le 7 et le 14 juin deux batailles qui demeurèrent indécises. La flotte anglo-française, obligée de rentrer dans la Tamise pour réparer ses avaries, y prit à son bord des troupes de débarquement dont Schomberg avait le commandement, et fit voile vers la côte des Provinces-Unies pour les y transporter. Ruyter, après avoir protégé l'arrivée de l'escadre des Indes, qui put passer en sûreté, livra au prince Robert, le 21 août, une troisième bataille plus décisive, en ce sens qu'il empêcha le débarquement de la flotte et la força de se retirer.

Les Hollandais, enhardis par ces succès, élevèrent peu à peu leur ton et leurs prétentions au congrès de Cologne. Ils restreignirent beaucoup les concessions qu'ils offraient à la France et réduisirent presque à rien celles qu'ils consentaient à accorder au roi d'Angleterre, à l'électeur de Cologne et à l'évêque de Munster. Ils entendaient ne faire aucuns sacrifices essentiels et conserver leur rang de grande puissance. Louis XIV, après avoir longtemps tenu bon sans rien obtenir, finit, assez tard, il est vrai, le 30 septembre, par réduire ses prétentions à Aire, Saint-Omer, Cambrai, Ypres et leurs dépendances, plus les deux châtellenies de Bailleul et de Cassel. Comme ces places appartenaient à l'Espagne, il demanda que l'Espagne fût indemnisée par les Provinces-Unies, qui auraient recouvré tout ce qu'elles avaient perdu. Cette dernière proposition fut rejetée comme les précédentes.

La Hollande comptait alors sur des alliances plus franches et plus sérieuses que celles de 1672. Elle ne craignait plus l'Angleterre, où le réveil de l'esprit protestant devait réduire Charles II à l'impuissance. Elle venait de signer à la Haye le même jour, le 30 août, trois traités avec l'Espagne, l'Autriche et le duc de Lorraine.

L'Espagne avait déjà soutenu les Provinces-Unies en 1672, en donnant au prince d'Orange l'appui des troupes de Monterey, et en payant un subside à l'Empereur; mais elle n'avait pas déclaré la guerre à Louis XIV, ne voulant entrer en lice

qu'avec le concours d'une coalition européenne. En 1673, s'étant procuré des ressources par des impositions extraordinaires, et ayant triomphé des irrésolutions de la cour de Vienne, elle fit avec la république un traité d'alliance offensive et défensive pour vingt-cinq ans et promit de lui fournir huit mille hommes. Les deux États se garantirent leurs possessions respectives dans les Pays-Bas, et s'engagèrent, si Louis XIV n'acceptait pas des conditions raisonnables, à faire rentrer la France dans ses limites antérieures à la paix d'Aix-la-Chapelle. A ce compte, la Hollande devait recouvrer tout son territoire, à l'exception de Maestricht, qui serait réuni aux Pays-Bas espagnols.

L'Autriche, assurée de l'Espagne et du concours militaire de plusieurs États allemands, entre autres de la Saxe, était résolue à recommencer sa campagne précédente, et cette fois sans ménagements. Elle fit un cas de guerre de la présence de Turenne sur la rive droite du Rhin; elle demanda la restitution des places de l'Empire, celle de la Lorraine pour le duc Charles IV, l'abandon des prétentions de la France sur les fiefs de l'Alsace et des trois évêchés, au sujet desquels s'étaient élevés des litiges, une garantie formelle des traités des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle, des indemnités pour les pays allemands qui avaient eu à souffrir de la guerre, enfin un désarmement général et immédiat. Sur le refus de Louis XIV, Léopold adressa une déclaration à la diète de Ratisbonne pour lui faire connaître sa décision, signa le 30 août avec la Hollande un traité d'alliance offensive et défensive pour dix ans, et s'engagea, moyennant un subside, à lui fournir trente mille hommes.

Quant au duc de Lorraine, il mit, toujours moyennant un subside, son épée et ses troupes au service des Hollandais. Ainsi ces derniers payaient la guerre; mais la guerre dans ces conditions allait changer de caractère, devenir européenne et peu à peu s'éloigner de leur territoire.

VII. — Louis XIV rappela Condé en Flandre, où il ne lui laissa d'ailleurs que peu de troupes. Il rendit à Luxembourg le commandement supérieur des garnisons de la Hollande, et il voulut conduire lui-même sur le Rhin l'armée qui avait pris Maestricht, pour y occuper des ponts et soutenir Turenne. Jusqu'au dernier moment il avait refusé de croire à une coalition; quand il la vit faite, il résolut de l'affronter. Louvois déclara à Courtin, l'un des plénipotentiaires de Cologne, que le roi

exigeait une paix définitive, et n'accepterait pas d'arrangements provisoires, comme ceux de 1668.

Trêves fut occupé le 26 août, malgré la neutralité de l'électeur, pour assurer les communications avec Turenne. Louis XIV alla ensuite visiter la Lorraine et l'Alsace; il fit augmenter les fortifications de Nancy et de Brisach et démanteler Colmar, Schelestadt et huit autres villes, sans tenir compte des priviléges que ces villes avaient gardés par le traité de Munster.

Montecuculli, à la tête des impériaux, partit d'Egra en Bohême le 13 septembre et marcha sur le Rhin. Turenne essaya sans succès de l'arrêter sur le Tauber et au passage du Mein. Montecuculli, s'étant campé de manière à défier une attaque, refusa une bataille. Il décida l'évêque de Wurtzbourg, qui devait demeurer neutre, à lui livrer le pont de sa ville; il trompa les Français par de fausses marches, et pendant que ceux-ci allaient occuper le pont de Philipsbourg afin de couvrir l'Alsace et la Lorraine, il tourna au nord, passa le Rhin sur un pont de bateaux à Weissenau, près de Mayence, marcha de là sur Coblentz ou il rallia l'électeur de Trêves, puis sur Bonn, devant laquelle il joignit les vingt-cinq mille homme de troupes espagnoles et hollandaises amenés par le prince d'Orange (fin octobre).

Orange avait pris l'offensive, enlevé Naerden en six jours (8-14 septembre), traversé les Pays-Bas espagnols où Condé ne disposait pas de forces suffisantes pour l'arrêter, et gagné l'électorat de Cologne pour donner la main aux impériaux. Ainsi les Hollandais et les impériaux exécutèrent en 1673 le plan qu'ils n'avaient pu réaliser en 1672. Réunis, ils assiégèrent Bonn et s'en emparèrent (3-12 novembre). La ville appartenait à l'électeur de Cologne qui paya chèrement son alliance avec Louis XIV; ses États furent entièrement ravagés; le peu de troupes françaises qu'on lui envoya dut se borner à protéger Neuss et Cologne.

La prise de Bonn par les Hollandais et les impériaux dégagea la Hollande et acheva de détacher l'Allemagne de Louis XIV. Louvois avait déjà donné à Luxembourg, quelques jours auparavant, l'ordre d'évacuer Utrecht et les places trop éloignées, de ne garder que celles de la Meuse, du Wahal et du Rhin, avec Arnheim comme poste avancé, de détruire autant que possible les fortifications abandonnées, de réduire ses garnisons à vingt mille hommes et d'en renvoyer trente mille. Mais ces

ordres exigèrent beaucoup de temps pour être exécutés, et leur exécution devenue forcée fut pour la Hollande et l'Europe un nouveau sujet de triomphe.

Les Hollandais et les impériaux prirent leurs quartiers d'hiver dans l'électorat de Cologne. Turenne revint prendre les siens en Lorraine et en Alsace. Mécontent du mauvais succès de sa campagne, il en rejeta la responsabilité sur Louvois. Il reprocha au ministre favori de vouloir tout diriger de loin, de ne laisser aucune liberté aux chefs d'armée, d'avoir négligé ses avis et refusé de mettre Bonn en état de soutenir un siége qu'on devait prévoir. Louvois s'était emparé de la confiance du roi; il ne le quittait presque plus et réglait tout en lui laissant croire qu'il exécutait ses ordres. Son arrogance naturelle avait pris l'essor. Maître des armées par les intendants et parlant aux lieutenants généraux au nom du roi, il les traitait comme un supérieur. Ce n'était pas tout. Il dominait les autres ministres; il empiétait sur leurs attributions; il se mêlait de diriger la diplomatie; il gênait Pomponne, le secrétaire d'État des affaires étrangères, qui lui reprochait de faire échouer les négociations; il ne tenait aucun compte des représentations de Colbert sur les difficultés des finances. Enivré de son œuvre, il ne connaissait plus aucun frein. Les engagements, les traités n'étaient rien pour lui. Il n'avait plus d'autre sentiment que celui de la force, et la force était dans ses mains. Il maltraitait les étrangers et accablait de réquisitions les pays conquis. Son insolence était proverbiale et ses lettres en font foi. « Il étoit, dit la Fare, d'une férocité, d'un orgueil et d'une témérité capables de tout gâter. » La Fare était, il est vrai, un de ses ennemis; mais il en avait beaucoup et il leur avait donné le droit de ne pas l'épargner. Les fautes commises dans la campagne de 1673 étaient manifestes; les revers qu'elles avaient entraînés ne permettaient pas de les pallier. Turenne seul était assez puissant pour mettre la fortune de Louvois en péril, mais Louvois sut, en lui accordant quelques satisfactions apparentes, garder sa faveur et l'espèce de fascination qu'il exerçait sur le roi. Il demeura plus puissant et plus despote que jamais.

L'hiver arrêta les hostilités, sans mettre fin aux revers. Louis XIV se vit abandonné par l'Angleterre, et tout l'Empire se leva contre lui.

Le parlement anglais, plusieurs fois prorogé, se réunit au mois de novembre, se montra animé des plus violentes passions

religieuses, et tonna contre l'alliance française. Charles II avait refusé à Louis XIV de le proroger plus longtemps; il n'avait cru ni prudent ni même possible de le faire. Ses ministres, divisés entre eux, étaient d'accord sur ce point. Continuer la guerre en présence de cette explosion du sentiment national et sans autre ressource que les subsides de la France, n'était pas non plus chose possible. Charles II fut donc obligé de résister à toutes les sollicitations de Louis XIV et aux distributions d'argent que les envoyés français firent autour de lui. Il finit par agréer la médiation de l'Espagne, et il signa la paix le 19 février 1674, se contentant de conditions bien différentes de celles qu'il avait prétendu imposer en 1672. Les Hollandais lui accordèrent la satisfaction qu'il demandait pour le pavillon, et lui payèrent six cent mille écus dont il fit présent au prince d'Orange. Louis XIV insista pour garder quelques compagnies anglaises qui servaient dans ses armées; ce fut tout ce qu'il put obtenir. Il avait payé en trois ans huit millions de livres tournois au roi d'Angleterre. Il restait maintenant seul avec sa marine, pour lutter contre celle de la Hollande et celle de l'Espagne.

Le congrès de Cologne, déjà frappé d'impuissance, fut obligé de se dissoudre. Les impériaux qui occupaient l'électorat violèrent le droit des gens en enlevant le comte de Furstemberg, le plénipotentiaire de l'électeur et le plus dévoué comme le plus actif des agents de Louis XIV en Allemagne. On se plaignit; ils répondirent que le comte ne pouvait être considéré comme plénipotentiaire puisque l'électeur son souverain se trouvait à Cologne même (février 1674). Ils commirent encore d'autres actes contraires à la neutralité du territoire, ce qui entraîna la retraite successive de tous les membres du congrès.

L'Empereur montrait alors autant d'activité pour s'assurer des alliances qu'il avait mis de lenteur à prendre les armes. Il conclut des traités au mois de janvier 1674 avec le Danemark, au mois de mars avec les électeurs de Mayence et de Trèves et l'électeur palatin, au mois d'avril avec les ducs de Brunswick et de Lunebourg. Le 28 mai il entraîna la diète germanique à sortir de l'abstention où elle s'était enfermée jusque-là et à déclarer la guerre à la France. La plupart des princes allemands s'engagèrent à fournir des contingents. L'électeur de Brandebourg entra dans la coalition le 1er juillet. Toute l'Allemagne se rangea sous la bannière impériale, sauf le Hanovre

et la Bavière, qui gardèrent la neutralité. Ainsi l'ambition de Louis XIV fournit à l'Autriche une occasion de reprendre cette puissance de direction que les traités de Westphalie semblaient lui avoir enlevée. L'évêque de Munster et l'archevêque de Cologne furent réduits à traiter avec l'Empereur et les Provinces-Unies, en restituant à ces dernières toutes leurs places (avril et mai). Le roi de Danemark, qui avait un traité particulier avec l'Empereur, en signa un autre le 10 juillet avec les Provinces-Unies, l'Empire et l'Espagne, et prit l'engagement de fournir quinze mille hommes de troupes, moyennant un subside.

Les Hollandais triomphants se trouvèrent à la tête d'une coalition européenne qu'ils soudoyaient en partie. Le prince d'Orange, le vainqueur de Naerden et de Bonn, n'était encore que stathouder à vie; le stathoudérat fut déclaré héréditaire dans sa maison. Louis XIV n'avait plus de raisons de garder les places de la Hollande; il acheva de retirer ses garnisons aux mois d'avril et de mai 1674, et ne conserva que deux positions sur la Meuse, Grave et Maestricht, où il fit rentrer le matériel de guerre.

VIII. — En abandonnant ses conquêtes éloignées il se proposait d'en chercher d'autres plus à sa portée et dont la conservation fût plus facile. « Tant d'ennemis puissants, dit-il lui-même, m'obligèrent à prendre plus garde à moi et à penser à ce que je devois faire pour soutenir la réputation de mes armes, l'avantage de l'État et ma gloire personnelle. »

Il avait déjà songé à occuper la Franche-Comté. Il résolut d'ouvrir par là la campagne de 1674. C'était d'ailleurs une conquête facile; depuis six ans les Espagnols n'y avaient que faiblement augmenté leurs troupes ou amélioré leurs moyens de défense. Il fallait seulement empêcher qu'elle fût secourue. Turenne, avec qui le roi concerta ses plans, se chargea de garder l'Alsace et la Lorraine avec un corps d'armée, de manière à barrer le passage aux impériaux. Dès le mois de février, avant que ces derniers eussent eu le temps de se mettre en campagne, on eut des troupes réunies dans la Bourgogne. Le duc de Navailles occupa successivement Pesme, Marnay, Gray, Vesoul et Lons-le-Saulnier. Louis XIV en personne arriva au mois d'avril, et entra le 15 mai à Besançon, qui capitula après quinze jours de tranchée ouverte. Les ducs de

Luxembourg et de la Feuillade achevèrent ensuite d'occuper les places et les forts isolés. Cette conquête, plus sérieuse que celle qu'on avait faite en 1668 et plus importante puisqu'on devait la garder, ne fut considérée que comme un épisode préliminaire de la campagne. On eut facilement raison de l'hostilité des paysans, qui redoutaient de devenir sujets de la France à cause de ses exigences financières. On calma le mécontentement des Suisses en distribuant de l'argent dans les cantons, et Turenne, avec quelque cavalerie, empêcha le duc de Lorraine, placé à la tête d'un corps d'impériaux, de passer le Rhin. Au mois de juin tout était terminé. Louis XIV à qui le soin de sa dignité faisait aimer les triomphes certains et pompeux, revint à Paris, laissant la Franche-Comté sous le commandement de Duras, et envoya en Flandre et sur le Rhin la plus grande partie des troupes disponibles.

La France avait encore cette année soixante-quinze mille hommes d'infanterie et quarante mille cavaliers. On en forma deux armées, l'une sous Condé, l'autre sous Turenne, pour arrêter la coalition dans les Pays-Bas et sur le Rhin. Le plan arrêté était de se défendre d'abord et de ne prendre l'offensive qu'autant que l'occasion s'en présenterait. La coalition forma de son côté deux grandes armées, l'une de Hollandais, d'Allemands et d'Espagnols, sous le prince d'Orange, ayant pour but de chasser les Français des Pays-Bas; l'autre purement allemande, et qui ne fut prête que plus tard, devait marcher sur Philipsbourg, l'Alsace et la Lorraine.

Orange, avec sa première armée, qui devait être de quatre-vingt-dix mille hommes, mais dont l'effectif réel ne dépassait pas soixante-mille, entra dans le Hainaut, où il trouva Condé fortement établi dans une position inattaquable près de Charleroi, couvrant la Champagne et prêt à se porter suivant les occurrences sur la Meuse ou en Flandre. Guillaume essaya de l'amener à une bataille. Condé, qui avait tout au plus trente-cinq mille hommes, se garda de l'accepter.

Les coalisés après être restés quelques jours sur des coteaux en face du prince, levèrent leur camp, et prirent la route de Mons. Leur armée nombreuse et chargée de bagages, ayant à traverser un pays ondulé et coupé par des bois avant d'atteindre une plaine, ne put s'ébranler que successivement. Condé, la voyant marcher par files amincies, saisit le moment et lança ses escadrons pour surprendre l'arrière-garde, formée d'un

corps espagnol qui fut mis en pièces. En même temps il envoya sur le village de Senef, où était une partie des bagages, une division qui l'occupa après un engagement meurtrier. Quelques régiments coalisés ayant fait un retour offensif, la bataille s'étendit, devint très-acharnée, et coûta beaucoup de monde aux deux armées, en raison de la difficulté des lieux. Au bout de cinq heures Condé avait détruit un corps ennemi, fait trois mille prisonniers, enlevé une centaine de drapeaux, les équipages des généraux, les voitures, les caisses militaires, les bagages. Dans ce moment il aperçut Orange et le comte de Sourches, général des Impériaux, qui venaient de faire volte-face avec l'avant-garde alliée et s'étaient rangés en bataille sur les hauteurs du Fay. Ils avaient avec eux tout leur canon, très-supérieur à celui des Français. Malgré la perte d'un tiers de leur effectif, tué, pris ou dispersé, ils comptaient encore plus de quarante mille hommes. Condé n'hésita pas et ordonna de poursuivre la victoire. On se battit encore toute la soirée et une partie de la nuit. Mais les Hollandais, montrant autant de vigueur à se défendre que les Français à les attaquer, ne se laissèrent pas entamer, et comme il fallait attendre l'infanterie qui se trouvait en retard, la cavalerie française, engagée la première, éprouva des pertes énormes. La nuit amena un repos forcé, dont Orange et Sourches profitèrent pour se retirer en bon ordre (le 11 août).

Au sortir de ce champ de carnage, les deux armées durent prendre quelques jours de repos. Celle de Condé, la moins maltraitée des deux, avait eu sept mille hommes tués, dont mille officiers. Les coalisés, qui conservaient toujours l'avantage du nombre, voulurent au moins enlever une place. Ils investirent le 15 Audenarde, une des plus avancées de celles que possédait Louis XIV. Vauban s'y jeta; Condé rallia le maréchal d'Humières avec quelques garnisons de Flandre, et marcha pour la secourir. Guillaume était d'avis de livrer une seconde bataille, mais Sourches et Monterey s'y opposèrent. Les forces de la coalition se séparèrent alors par la mésintelligence des chefs. Les troupes impériales allèrent grossir l'armée du Rhin. Orange se replia sur Grave, qu'un corps hollandais assiégeait inutilement depuis deux mois. Louis XIV étant décidé à ne pas garder la ville, elle ne fut pas secourue. On avait réussi à en retirer les otages hollandais qu'on ne voulait pas rendre. Chamilly capitula le 26 octobre et sortit tambours battant, enseignes

déployées, avec ses canons et son matériel chargés sur des chariots qu'il conduisit à Maestricht.

Turenne ne quitta pas l'Alsace, où il avait déjà fermé l'entrée de la Franche-Comté au duc de Lorraine, et où il devait fermer celle de la France aux Impériaux. Ces derniers entrèrent en campagne tard et successivement. Le duc de Lorraine et le comte de Caprara, se trouvant avec huit mille hommes dans le pays de Bade, firent au mois de juin un mouvement pour se joindre à Bournonville, qui arrivait à Francfort avec un second corps. Turenne passa le Rhin à Philipsbourg pour empêcher leur jonction; il les força de se replier sur le Neckar, et les attaqua le 16 juin au pont de Sintzheim. Il eut beaucoup de peine à enlever le pont, mais il y parvint. Les cuirassiers de l'Empereur, après trois charges où ils *firent fort bien* [1], battirent en retraite et se dispersèrent.

Turenne, ayant trop peu de troupes, revint en deçà du Rhin le 20 juin et rallia quelques régiments venus d'Alsace. Lorraine et Caprara ne purent unir à Bournonville que les débris de leur corps d'armée. Turenne fit encore, du 3 au 28 juillet, une pointe dans le Palatinat, au delà du Rhin, espérant les combattre avant l'arrivée du troisième corps des Impériaux et celle des Allemands levés par les cercles; mais ils se dérobèrent et se mirent à couvert derrière le Mein.

Turenne alla s'établir alors à Landau et frappa le Palatinat de contributions militaires. Les paysans, qui étaient très-hostiles à la France, refusèrent de fournir aux réquisitions, abandonnèrent une partie de leurs villages, organisèrent des bandes et traitèrent impitoyablement tous les Français qui tombèrent dans leurs mains. Turenne les châtia avec la dernière rigueur. Il brûla plusieurs villages, ce qui était le droit de la guerre; il incendia aussi les fourrages et les moissons dans les cantons qui séparent le Rhin du Neckar, pour empêcher l'armée impériale de s'y arrêter et d'y vivre, et pour se garantir contre un retour offensif de l'ennemi.

Mais les Impériaux et les troupes des cercles firent leur jonction à Mayence le 23 août. Aussitôt, sans attendre les contingents qui venaient de Brandebourg, ils franchirent le Rhin à leur lieu de passage habituel, Weissenau. Turenne se posta à Vinden, au bas des coteaux qui dominent la vallée, de manière à tomber sur l'ennemi s'il voulait passer devant lui, et à le jeter

[1] Lettre de Turenne.

dans le fleuve. Les Allemands n'osèrent s'aventurer, repassèrent à Spire, sur la rive droite, et la remontèrent. Une trahison leur livra le pont de Strasbourg. Les magistrats, qui avaient un traité de neutralité avec la France, s'excusèrent auprès du roi en alléguant que le peuple leur avait forcé la main.

Turenne se trouva en face de quarante mille hommes, qui allaient se grossir bientôt de vingt mille autres amenés par l'électeur de Brandebourg. Il en avait en tout vingt-deux mille. Louvois hésitait à défendre l'Alsace; il pensait qu'en laissant des garnisons dans Philipsbourg et Brisach, on pouvait se replier sur les Vosges pour garantir la Lorraine et la Champagne. Turenne déclara au roi que l'abandon de l'Alsace serait pire qu'une bataille perdue, et insista pour obtenir des renforts. Quoiqu'on se pressât peu de lui en envoyer, il ne voulut pas attendre que Bournonville, général en chef de l'armée impériale, eût été rejoint par l'électeur de Brandebourg. Il tourna Strasbourg pour marcher à sa rencontre, et il l'attaqua le 4 octobre à Ensheim près de la Brusche. Les Impériaux, après un combat très-disputé, cédèrent le terrain et se reportèrent derrière la rivière d'Ill. Malheureusement, la victoire de Turenne n'était pas décisive. Bournonville n'était qu'affaibli, et l'électeur de Brandebourg le rejoignit le 14.

Turenne, en présence de forces trop supérieures aux siennes, se retira à Dietwiller et s'établit à l'entrée des Vosges, à portée de Haguenau et de Saverne, qu'il avait fortifiés; il y reçut quelques régiments arrivés des Pays-Bas, où la campagne était terminée. On lui donna aussi cinq ou six mille gentilshommes à cheval de l'arrière-ban, que Louvois avait jugé à propos de convoquer; mais leur mauvais équipement et leur indiscipline l'obligèrent à les renvoyer presque aussitôt.

Les Allemands, après quelques tentatives inutiles pour le déloger, y renoncèrent. Leur armée était puissante et bien organisée, mais paralysée par la mauvaise entente des chefs. C'était une véritable armée de coalition; les princes qui s'y trouvaient en grand nombre avaient chacun leurs prétentions, et le général de l'Empereur, Bournonville, était mal obéi par les généraux des cercles. Après bien des discussions, ils convinrent de s'établir pour l'hiver entre Strasbourg et Colmar, afin de pénétrer au printemps suivant dans la Franche-Comté, de la reconquérir et d'entrer ensuite en Champagne. Dès qu'ils eurent commencé à mettre ce projet à exécution et à s'étendre ainsi

sur une ligne assez allongée, Turenne repassa les Vosges. Il feignit de disséminer ses troupes sur le versant des montagnes, et les fit marcher du nord au sud par des chemins différents, malgré la neige et un froid très-vif, de manière à les rallier tout à coup. Le 27 décembre, il déboucha à l'improviste sur Belfort. Le 29, n'ayant encore que sa cavalerie, il culbuta près de Mulhouse un corps de cavaliers allemands séparé du gros de l'armée impériale. Il marcha ensuite avec toutes ses forces réunies, montant à quarante mille hommes, sur Colmar, où était le quartier général de l'électeur de Brandebourg. Le 5 janvier 1675, il occupa audacieusement Turkheim, et il obligea l'électeur, menacé en flanc, à sortir de la position avantageuse qu'il occupait à Colmar pour accepter le combat sur un terrain où les conditions étaient égales pour les deux armées. Les Allemands furent battus complétement. Ils durent renoncer non-seulement à exécuter les projets formés pour la campagne suivante, mais même à hiverner en Alsace. Ils repassèrent le Rhin sur le pont de Strasbourg, leurs princes et leurs généraux se livrant les uns contre les autres aux plus violentes récriminations.

Quelques jours après, Turenne revint à Paris. Il avait mis le sceau à sa gloire par une campagne dont tout l'honneur lui appartenait, qu'il avait exécutée d'après ses plans et presque malgré le ministre, dans laquelle enfin il avait obtenu un plein triomphe, malgré l'infériorité constante de ses forces. « Sur toute sa route, dit Mignet, les populations qu'il avait sauvées des ravages d'une invasion accouraient au-devant de lui, émues d'admiration et de reconnaissance. Louis XIV le combla de tous les témoignages de la plus vive satisfaction; il l'embrassa publiquement, et prescrivit à Louvois de lui faire de nouvelles excuses et de lui demander son amitié. A la cour, Turenne fut l'objet d'un empressement et de louanges qui faisaient ressortir sa rare modestie. Il était embarrassé de sa gloire. » « Tout le monde, dit Pellisson, a trouvé qu'il étoit un peu plus honteux qu'il n'avoit accoutumé de l'être. »

Ailleurs, les événements de la campagne eurent peu d'importance. Les Hollandais mirent deux flottes en mer. La première, commandée par Ruyter, fit une tentative sans succès sur la Martinique; la seconde, sous Tromp, parcourut les côtes de la Normandie, de la Bretagne et de la Guyenne, dans l'espérance de tenter un débarquement, mais elle les trouva bien gardées. Les Hollandais croyaient que leur présence encoura-

gerait au moins quelques soulèvements. Ils comptaient sur le mécontentement causé dans plusieurs provinces par les levées extraordinaires d'argent et d'hommes. Ce mécontentement était réel, et Louvois ne l'ignorait pas. Mais rien ne bougea ; tout se réduisit à une conspiration sans portée, tramée par le chevalier de Rohan et un gentilhomme de Normandie, la Tréaumont. On fit le procès aux deux coupables, qui furent convaincus et décapités.

Les Espagnols entrèrent dans le Roussillon et enlevèrent Bellegarde. Schomberg, qu'on leur opposa, avait peu de troupes; on fut obligé de lever les milices du Languedoc. Mais dans le même temps Messine se souleva, et la régence d'Espagne dut envoyer en Sicile une partie des forces qu'elle avait dirigées sur le Roussillon. Louis XIV, libre de ce côté, fit partir ses troupes à son tour pour assister les révoltés.

IX. — En 1675, le roi, profitant des lenteurs inévitables de la coalition et du peu d'entente de ses chefs, prit l'offensive. Mais avant d'entrer en campagne, il avait cherché à diviser ses ennemis et s'était assuré une diversion, celle de la Suède.

Il espéra un instant dissoudre la coalition en décidant Orange à conclure un traité séparé. Le prince était mécontent des Espagnols et brouillé avec le comte de Monterey, dont il demandait le rappel à la cour de Madrid. Il avait compromis sa popularité dans la Hollande même en voulant faire augmenter ses pouvoirs, ce qui eût changé le gouvernement en monarchie, au nom près; puis il avait reculé devant les murmures menaçants du petit peuple et des matelots. Louis XIV, qui ne le connaissait pas encore bien, lui fit faire des ouvertures indirectes. Mais Orange les repoussa hautement, et déclara qu'il ne signerait pas de traité séparé, à moins que ce ne fût un traité de commerce, dont la France ne voulait point. Il croyait d'autant mieux au triomphe final de la coalition, qu'il comptait sur les sentiments peu équivoques des Anglais et de leur Parlement.

Tout ce qu'on put obtenir de Charles II fut qu'il ne se prononçât pas et qu'il continuât de résister aux entraînements de son pays.

La Suède fut sollicitée d'exécuter sa promesse de concours armé, promesse dont elle avait ajourné l'exécution à cause du congrès de Cologne. Elle équivoqua longtemps sur ses engagements; cependant elle se décida vers la fin de 1674, en exi-

geant une forte augmentation de subsides, et en stipulant qu'elle n'entrerait en campagne que contre l'électeur de Brandebourg et les ducs de Hanovre et de Brunswick-Zell, avec lesquels elle avait des démêlés relatifs à l'exécution du traité de Westphalie. Elle eût volontiers attaqué le Danemark, aux dépens duquel elle nourrissait toujours l'espoir de s'agrandir; mais Louis XIV s'y opposa. Comme il payait la diversion qu'elle allait faire, il tenait à ce que cette diversion servît à partager les forces de l'Allemagne.

Louvois réunit pour la campagne de 1675 une armée de soixante à soixante-dix mille hommes sur la frontière du nord. Il avait encore convoqué le ban et l'arrière-ban, mais uniquement afin d'obliger les gentilshommes qui devaient le service à payer une taxe pour se libérer. Comme Louis XIV devait prendre en personne le commandement des troupes, on avait tout préparé pour un succès assuré. On se proposait d'occuper le cours de la Meuse, et d'empêcher ainsi les communications entre l'Allemagne et les Pays-Bas. On possédait déjà Maestricht, mais les Impériaux avaient repris, en se retirant l'année précédente, les places de Dinant et de Huy.

Louvois commença par occuper la citadelle de Liége. Elle lui fut livrée par une trahison de l'officier qui y commandait au nom de l'électeur de Trèves, possesseur de l'évêché et à ce titre souverain de la ville. Le roi partit de Saint-Germain le 11 mai, se mit à la tête de son armée, reprit Huy et Dinant, s'établit sur la Meuse, démantela les petites places qui eussent pu l'inquiéter autour de Maestricht, et envoya une division assiéger Limbourg. Orange, uni au nouveau gouverneur des Pays-Bas espagnols, Villa-Hermosa, successeur de Monterey, marcha au secours de la place, mais il fut paralysé par la faiblesse et la lenteur de ses alliés. Limbourg capitula le 21 juin, jour où Louis XIV rentrait à Versailles après une promenade triomphale de quelques semaines. Condé, qui prit le commandement après le départ du roi, ne chercha qu'à maintenir les avantages acquis. On était convenu de s'avancer pas à pas en occupant des villes et en les fortifiant, sans livrer de batailles, dont le gain eût peu servi, et dont la perte eût pu avoir des conséquences fâcheuses.

Au reste, le plus grand danger était du côté de l'Allemagne et de l'Empire. Créqui campait sur la Moselle pour défendre l'électorat de Trèves contre les ducs de Lorraine et de Bruns-

wick-Zell, et Turenne attendait en Alsace les Impériaux.

Ces derniers, forts de trente mille hommes, parurent au mois de mai devant Strasbourg, dont ils croyaient encore se faire livrer le pont. Cette fois l'Empereur, pour éviter les fautes de la campagne précédente, dues à la mauvaise entente des chefs. avait donné le commandement à son général le plus vieux et le plus éprouvé, l'habile Montecuculli, dont la supériorité était acceptée sans conteste. Mais les magistrats de Strasbourg, devenus défiants par leur propre expérience, et d'ailleurs intimidés par le voisinage de Turenne, refusèrent le passage. Montecuculli fut obligé de descendre le fleuve pour le passer à Spire le 30 mai, et gagner l'Alsace par le Palatinat.

Turenne, au lieu de marcher au-devant de lui, passa le Rhin de son côté sur un pont de bateaux à Ottenheim, et s'établit dans le pays de Bade. Il voulait forcer les Allemands à revenir pour ne pas être coupés, et porter les inévitables ravages de la guerre sur le territoire ennemi. Son calcul se réalisa. Montecuculli revint sur ses pas. Les deux généraux manœuvrèrent en face l'un de l'autre pendant plusieurs semaines, occupant tour à tour diverses positions sur la Schutter, la Kinzig, la Renchen et les autres rivières qui descendent de la Montagne-Noire dans le Rhin, mais tout se réduisit entre eux à des engagements d'avant-postes. Turenne crut enfin avoir trouvé le moyen de cerner son adversaire et de le rejeter dans la Montagne-Noire. Le 26 juin, il sortit de ses lignes et il marcha en avant. Le 27, il fit attaquer le village de Salzbach, dont il avait besoin d'occuper le clocher et le château pour foritfier sa position. Un combat s'engagea sur ce point; pendant que le maréchal visitait une batterie qu'on venait de placer, un boulet l'atteignit et l'étendit roide mort.

Sa mort frappa l'armée de stupeur. On renonça à prendre Salzbach, d'ailleurs vigoureusement défendu, et comme on ne pouvait vivre plus longtemps au delà du Rhin, on décida de repasser en Alsace, suivant le dessein que Turenne avait eu lui-même. Une querelle s'éleva au sujet du commandement entre le marquis de Vaubrun, le plus ancien des lieutenants généraux, et le comte de Lorges, qui arguait de son titre de neveu du maréchal. Les officiers supérieurs s'accorderent pour trancher le débat en faveur de Lorges. La retraite s'opéra lentement et avec ordre jusqu'à Altenheim, où l'on repassa le Rhin. Au moment du passage, Montecuculli accourut et se jeta sur

l'arrière-garde; elle se mit d'elle-même en ligne pour combattre. Vaubrun, qui se trouvait déjà de l'autre côté du Rhin, la voyant très-maltraitée, revint à son secours et fut tué dans l'action. Cependant on réussit à effectuer le passage, à sauver le matériel, et à s'établir sur la rive gauche entre le Rhin et l'Ill, à égale portée de Strasbourg et de Schelestadt.

La mort de Turenne produisit autant d'effet que la perte d'une bataille. Son génie et sa gloire avaient constamment grandi pendant quarante ans. On peut dire qu'il avait commandé toute sa vie. Il avait fait de grandes choses, et presque toujours avec des moyens disproportionnés aux résultats. Il avait su, dit Bossuet, profiter de toutes les infidélités de la fortune.

Les officiers le regardaient comme leur maître, et les soldats comme leur père. On n'entendait dans toute la France qu'un long cri d'admiration. On raconte que Montecuculli, apprenant la fatale nouvelle, se recueillit et dit : « Il est mort aujourd'hui un homme qui faisait honneur à l'homme. » Louis XIV décida que sa dépouille mortelle serait portée à Saint-Denis, près des sépultures royales, et à côté de celle de du Guesclin.

Le 30 juillet, le roi fit une promotion inusitée de huit maréchaux à la fois, qui furent Luxembourg, Duras, la Feuillade, Navailles, Vivonne, Estrades, Schomberg et Rochefort. On les appela *la monnaie* de Turenne. Duras, qui était à Nancy, reçut l'ordre de prendre immédiatement le commandement de l'armée d'Alsace, en attendant l'arrivée de Condé auquel on le destinait. Il conduisit cette armée à Chantenois, sur la route de Schelestadt à Sainte-Marie aux Mines, et s'y retrancha à l'entrée des Vosges, pendant que Montecuculli se faisait livrer le pont de Strasbourg. Deux jours après la promotion, le 1er août, Louvois publia le règlement de l'*ordre du tableau,* qui devait prévenir désormais toutes contestations pour l'ordre des commandements.

La mort de Turenne fut presque aussitôt suivi d'un revers inattendu. Créqui s'était établi avec son corps de dix mille hommes à Konz-Saarbruck, au confluent de la Sarre et de la Moselle, attendant les ducs de Lorraine et de Zell, qui arrivaient avec dix-huit mille Allemands pour reconquérir Trèves. Il se proposait de leur tenir tête pendant que Vignori, gouverneur de Trèves, sortirait avec sa garnison et les prendrait en

queue. Or Vignori, ayant eu à soutenir un premier engagement, tomba de cheval et resta mort sur la place. Le duc de Zell, qui était jeune et impatient d'agir, marcha sans délai sur Créqui ; il le surprit, le mit en pleine déroute en deux heures de temps, et enleva son artillerie, son bagage, ses munitions et ses magasins. Créqui, pendant que ses soldats fuyaient de tous les côtés, courut lui quatrième à Trèves et s'y enferma, résolu à faire une résistance désespérée. Mais les habitants voulaient capituler ; la garnison, sachant qu'elle ne serait pas secourue, se lassa ; un des capitaines menaça le maréchal et livra la place à l'ennemi (le 3 septembre). Louvois fit châtier les auteurs de la sédition. Le capitaine qui avait capitulé fut mis à mort; deux autres furent dégradés; un vingtieme des soldats fut tiré au sort et passé par les armes.

Heureusement les Allemands, maîtres de Trèves qu'ils rendirent à l'électeur, s'arrêtèrent. Le vieux duc de Lorraine, qui n'avait pu assister au combat, mourut quelques jours après (le 17 septembre). Le duc de Zell retourna dans ses États, où il se croyait menacé par le Hanovre. La diversion de la Suède avait rendu à la France un grand service ; elle avait divisé les Allemands du Nord, et elle retenait chez eux une partie des princes et de leurs troupes. Mais elle avait été fatale aux Suédois ; ils s'étaient fait battre le 18 juin à Fehrbellin, dans la Marche, par l'électeur de Brandebourg; ils perdirent à la suite de cette bataille presque toutes leurs possessions de l'évêché de Brême et de la Poméranie, outre leur prestige militaire, qu'ils eurent plus tard beaucoup de peine à rétablir.

Condé n'alla qu'en hésitant prendre le commandement de l'armée du Rhin. Il eût voulu, disait-il, causer deux heures avec l'ombre de M. de Turenne. Il comptait tout au plus vingt mille hommes en face d'un ennemi très-supérieur. Il se contenta de couvrir Haguenau, Saverne et la haute Alsace, où les Impériaux s'étaient logés l'année précédente. Montecuculli descendit alors vers Philipsbourg, qu'il entreprit de bloquer, et devant laquelle il établit ses quartiers d'hiver. Après cette dernière campagne, Condé, malade et chagrin, alla s'enfermer à Chantilly, d'où il ne sortit plus.

X. — La guerre avait déjà coûté beaucoup sous Richelieu. Elle coûta encore plus sous Louis XIV, en raison du nombre plus grand des troupes, de l'accroissement du matériel, de

l'extension des entreprises, du perfectionnement des siéges et des dépenses qu'exigèrent les fortifications. Le soin qu'on eut de faire vivre les armées autant qu'on le put sur les pays ennemis et de frapper ces pays de réquisitions excessives, allégea peu les charges militaires. Colbert était toujours écouté; mais le roi, fasciné par la préoccupation de sa grandeur, avait un autre conseiller dont il subissait l'ascendant avec une docilité parfois surprenante. Entraîné par Louvois dans des entreprises gigantesques, il ne comptait plus.

Colbert eut, dès 1671, d'assez vives contestations avec le secrétaire d'État de la guerre; il n'en fut pas moins obligé de subir son génie usurpateur et sa politique belliqueuse; le roi l'exigeait absolument. Il eut lui-même le tort de pousser à la guerre de Hollande, dans l'espérance de frapper une puissance dont la rivalité était un obstacle au développement de notre marine et de notre commerce.

Déjà en temps de paix les charges étaient considérées comme lourdes. La misère des campagnes soulevait des plaintes dans plusieurs provinces. Il y avait eu des émeutes au sujet des taxes. En 1662, les paysans du Boulonnais avaient pris les armes, parce qu'on continuait d'exiger d'eux pendant la paix une contribution à laquelle ils s'étaient soumis pendant la guerre pour racheter le logement des soldats. On avait dû faire marcher des troupes pour rétablir l'ordre; on avait pendu ou roué quelques chefs des émeutiers, et envoyé aux galères de Toulon quatre cents de ceux qu'on avait trouvés les plus forts et les plus valides. En 1664, les Landes s'étaient insurgées contre une surtaxe du sel; un ancien soldat, nommé Audijos, avait formé une bande et tenu la campagne pendant près de deux ans contre les dragons royaux. La même année, le Berry avait été fortement troublé à l'occasion d'une surtaxe sur les vins; le Roussillon le fut, en 1668, pour une surtaxe sur le sel[1].

Les états provinciaux, qu'on réunissait le moins souvent possible, dont on s'efforçait de diminuer l'importance, et qu'on ne cessait d'intimider, accordaient les dons gratuits à regret. En 1671, on eut beaucoup de peine à obtenir quatre cent cinquante mille livres des états de la Provence, à qui on en demandait cinq cent mille. Colbert envoya dix lettres de cachet au gouverneur, M. de Grignan, pour exiler en Bretagne et en

[1] Clément, *la Police sous Louis XIV*, c. XII, les Émeutes.

Normandie les dix députés *les plus malintentionnés*. Le gouverneur, tout en exécutant l'ordre, crut devoir expliquer au ministre la conduite des députés. « Je suis obligé de vous dire, Monsieur, écrivait-il à Colbert, par l'engagement que j'ai à ne vous rien déguiser, qu'il y a beaucoup de députés qui n'ont résisté d'abord que dans la seule vue des misères de cette province; elles sont effectivement très-grandes; mais quand les affaires du roi ne permettent pas d'y avoir égard, il est juste que Sa Majesté soit obéie [1]. »

Quand les hostilités eurent commencé contre la Hollande, Colbert, ayant besoin de chercher des ressources nouvelles ou ce qu'on appelait des affaires extraordinaires, consulta les financiers les plus expérimentés. Il eût voulu éviter les emprunts, non qu'il en méconnût la puissance, mais parce qu'il en redoutait la facilité et l'abus, surtout avec un roi tel que Louis XIV. Il ne put s'en dispenser entièrement; il s'efforça du moins de ne faire que de faibles émissions, pour ne pas trop grever l'avenir, et de peur d'élever trop rapidement le taux de l'intérêt. Ce taux, qui avait été fixé en 1665 au denier vingt (cinq pour cent), s'éleva immédiatement en 1672 au denier dix-huit (plus de cinq et demi), et ne tarda pas à s'élever encore; il monta un instant au denier quatorze. Un édit du mois de décembre 1673 étendit le crédit de l'État, en admettant les étrangers à posséder et à transmettre les rentes constituées sur l'hôtel de ville.

Colbert préférait tout autre moyen financier. Il aliéna plusieurs droits domaniaux, ce qu'on appelait le petit domaine; il supprima une foule d'exemptions ou de priviléges, non-seulement des particuliers, mais des provinces. Il essaya de tirer des plus petits impôts tout ce qu'ils pouvaient rendre. Il vendit des offices et il augmenta le prix d'une partie de ceux qui existaient déjà. Il taxa les maisons bâties dans les faubourgs de Paris hors des limites tracées en 1638. Il augmenta les droits indirects autant qu'il le put. Il obligea (édit de mars 1673) tous les artisans à entrer dans des communautés, parce que ces communautés payaient des taxes; mesure vexatoire et d'autant plus fâcheuse qu'elle donna en tout un faible produit de trois cent mille livres. Elle contribua beaucoup à le rendre impopulaire.

Il fut mieux inspiré en créant une ferme spéciale pour le

[1] Lettre de M. de Grignan, du 22 décembre 1671.

service des postes, compris jusque-là dans la ferme des aides. Les postes n'avaient été organisées par l'Etat qu'en 1621 ; on avait établi cette année-là des courriers ordinaires pour Lyon, Bordeaux, Toulouse, Dijon, et tarifé le port des lettres; mais le service était demeuré très-imparfait, en dépit des modifications introduites pour l'améliorer, et le commerce ne cessait de s'en plaindre. Colbert fit un nouveau tarif, d'ailleurs modéré, et il arriva, tout en aidant le commerce et les particuliers, à tirer douze cent mille livres d'un bail qui n'en donnait auparavant que cent mille. Il constitua aussi une ferme spéciale de cinq cent mille livres pour le tabac, dont l'usage, encore rare, tendait à se répandre. Il établit en 1673 un droit sur la vaisselle d'étain, qu'il soumit à un poinçonnage, comme l'était déjà la vaisselle d'or et d'argent, et en 1674 un droit sur le papier timbré.

Ces nouveaux droits, qui devaient être les uns permanents, comme celui des postes, les autres seulement temporaires, comme ceux du tabac et du papier timbré, furent affermés à des traitants qui firent des avances, mais qui eurent soin de stipuler des garanties formelles contre toutes poursuites ultérieures. Le taux moyen de ces avances fut de dix pour cent, taux regardé alors comme favorable pour des affaires extraordinaires. Colbert se vante, dans un mémoire rédigé en 1680, d'avoir tiré de ce genre d'affaires un meilleur parti que ses devanciers.

Comme ni Louis XIV ni Colbert ne voulaient admettre de réclamations et de plaintes au sujet de ces créations, on réduisit les parlements à ne faire de remontrances qu'après l'enregistrement des actes royaux (déclaration du 24 février 1673). La mesure n'était pas sans exemple, mais on n'y avait recouru jusque-là que dans des circonstances exceptionnelles et après coup. Cette fois elle fut préventive et générale. Colbert n'avait jamais admis que les parlements pussent examiner un édit de finance. Il s'empressa de leur en ôter la faculté.

On empêcha ainsi la résistance des corps constitués; on n'empêcha pas les émeutes. Il y en eut une à Angoulême en 1674 et une au Mans en 1675; cette dernière nécessita l'envoi d'une forte garnison. Celles qui éclatèrent à Bordeaux et à Rennes furent plus sérieuses.

A Bordeaux, le peuple du quartier Saint-Michel prit les armes (mars 1675) à l'occasion de la marque de la poterie d'étain. Il poursuivit les agents du fisc, brûla les magasins et

les maisons des marchands qui avaient laissé marquer leurs marchandises; il tua même un subdélégué de l'intendant. Les émeutiers coururent la ville en criant : « Vive le roi sans gabelle[1] ! » La garnison, qui était peu nombreuse, se rallia au château Trompette; elle en sortit et fit des arrestations; mais le peuple eut le dessus; il s'empara de plusieurs officiers publics à titre d'otages, obtint à ce prix la libération de ses prisonniers, et obligea le maréchal d'Albret, gouverneur de la Guyenne, à promettre l'abolition des droits, assurée par un arrêt du parlement. La bourgeoisie, quoique effrayée de l'émeute, n'était pas plus favorable que le peuple aux nouveaux édits; le parlement était embarrassé et mécontent, l'agitation au comble. Tout le monde se souvenait du rôle que Bordeaux avait joué en 1650 et en 1652. Le mouvement s'étendit aux villes voisines, à Périgueux, à Bergerac, à la Réole, à Pau, enfin à toute la Guyenne. Le roi confirma d'abord les promesses faites par le maréchal d'Albret. Cependant la garnison reçut des renforts, et les désordres se renouvelant, on en punit les auteurs par des penderies et des condamnations aux galères. Au mois de novembre, la milice urbaine fut désarmée, on démolit les murs de la ville et on construisit un bastion placé de manière à la dominer en ralliant l'un à l'autre le château Trompette et celui du Hâ.

Le soulèvement de la Bretagne eut un caractère plus grave. La province obtint d'abord d'être exemptée de la ferme du tabac et de l'édit du papier timbré, moyennant un don gratuit que les États votèrent en 1673 et qui s'éleva à plus du double du produit présumé de ces deux impôts. En 1675, on revint sur l'exemption, en ajoutant encore le droit sur la poterie d'étain. Le mécontentement fut général et fit explosion. On sollicita le premier président et le parlement d'intervenir auprès du roi. Les habitants de Rennes s'ameutèrent dans les derniers jours d'avril, parcoururent la ville en criant : « Vive le roi sans les édits ! » poursuivirent les agents de finance, commirent une infinité de désordres, entreprirent de forcer la main au duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, et demandèrent que le parlement délibérât sur les nouveaux impôts. L'agitation s'étendit au reste de la province; les mêmes scènes de désordre se reproduisirent à Nantes, à Guingamp, à Châteaulin, à Carhaix; enfin dans la plus grande partie de la basse Bretagne

[1] Le terme de gabelle s'applique indifféremment à tous les impôts indirects.

les paysans s'insurgèrent et chassèrent les officiers du roi. Les *bonnets rouges* ou les *bonnets bleus*, c'est ainsi qu'on les appelait, exaspérés par l'impôt du tabac, tuèrent les *gabelous* dans les campagnes, commirent des violences contre les nobles, prirent d'assaut le château de Kergoet, qu'ils saccagèrent, et obligèrent les gentilshommes à se réfugier dans les villes.

Le duc de Chaulnes fit venir à Rennes trois compagnies royales; elles y furent mal reçues parce que la ville avait le privilége de ne pas loger de gens de guerre. Aussi, dès qu'il eut repoussé les bourgeois armés, promit-il de réunir le parlement à bref délai et d'éloigner les troupes. Il partit ensuite pour la basse Bretagne, où il avait déjà envoyé des missionnaires chargés de porter des paroles de conciliation. Ces missionnaires furent peu écoutés; ils rapportèrent que les paysans étaient réduits à la dernière misère, pleins de défiance vis-à-vis des nobles et même des curés, exaspérés contre le roi et contre l'impôt. On regrettait hautement le temps de *la duchesse Anne*, c'est-à-dire celui de l'indépendance provinciale. La noblesse accusait les officiers royaux d'être la cause de tout le mal; les officiers royaux se défendaient par des récriminations et soutenaient que les nobles avaient causé par leurs exactions et leurs priviléges de chasse la misère et l'irritation des paysans. Au reste, ces accusations réciproques n'étaient pas particulières à la Bretagne. Les agents du roi faisaient partout la guerre à l'indépendance des gentilshommes de province.

Le duc de Chaulnes, n'ayant pas les forces nécessaires pour une exécution militaire, les demanda et s'enferma au fort Louis pour les attendre. On lui envoya six mille hommes commandés par un lieutenant général, le bailli de Forbin. Il se mit à leur tête, et parcourut toute la partie reculée de la péninsule, depuis Quimper et Carhaix jusqu'à Lamballe et Pontivy. Beaucoup de paysans furent pendus ou roués. D'autres, en plus grand nombre, furent condamnés aux galères et formèrent des chaînes que l'on conduisit à Brest. Cette expédition achevée, le gouverneur revint à Rennes, où ses soldats entrèrent la mèche allumée. Le procès des émeutiers fut instruit; on en chargea un maître des requêtes, car on ne se fiait pas au Parlement. Il y en eut sept de roués ou de pendus; un plus grand nombre fut condamné aux galères, et le faubourg de la Rue-Haute, l'un des plus tumultueux, fut rasé.

Le roi voulut, contrairement à l'avis moins rigoureux du duc

de Chaulnes, que Rennes et ses environs fussent occupés militairement tout l'hiver. Il y envoya dix mille hommes, tirés de l'armée du Rhin. Ces troupes, habituées à ne rien ménager, traitèrent la Bretagne en pays ennemi. « Elles ne font que tuer et voler », écrivait le fils de madame de Sévigné. On les y laissa jusqu'au mois de mars suivant, où on les rappela sur la frontière. Alors le roi accorda une amnistie, mais avec de nombreuses exceptions. Le parlement avait été exilé à Vannes; il y resta quinze ans, il ne fut réintégré qu'en 1690, et la ville dut payer cinq cent mille livres pour obtenir cette grâce.

Besançon eut aussi en 1675 une forte émeute, causée par les impôts. Les habitants avaient un autre grief. Leur ville avait joui longtemps de grands priviléges en qualité de ville impériale, et ces priviléges avaient été garantis et respectés par l'Espagne [1]; ils se plaignaient que le gouvernement français n'en tînt aucun compte. L'émeute offrait un danger particulier dans une province de conquête récente et qui pouvait appeler l'étranger. Mais elle fut comprimée plus vite que les autres, grâce aux troupes qui remplissaient la Franche-Comté.

XI. — Les habitants de Messine, irrités de la suppression de quelques-uns de leurs priviléges et maltraités par leurs gouverneurs, avaient chassé les garnisons espagnoles de la ville et des forts qui la dominaient. Louis XIV envoya pour soutenir les insurgés le chevalier de Valbelle, avec une escadre de six vaisseaux de guerre et quelques galères ou transports (septembre 1674). Valbelle leur porta des munitions, et surtout du blé, sans quoi ils eussent été réduits à la famine.

Louis XIV n'eut d'abord d'autre pensée que d'occuper en Sicile une partie des troupes espagnoles; en effet, par ce moyen il dégagea le Roussillon. Mais l'insuffisance du premier envoi et la crainte de voir les Espagnols rentrer dans la cité rebelle l'entraînèrent à donner peu à peu de nouveaux secours aux Messinois. Le 1er janvier 1675, Valbelle força le passage du port avec quelques compagnies et des approvisionnements. Aussitôt le marquis de Vallavoire, chargé du commandement, demanda des forces plus sérieuses, en faisant observer que sans elles Messine succomberait, et qu'avec elles on pourrait non-

[1] La diète germanique avait transféré ses droits de souveraineté à l'Espagne en 1651.

seulement la sauver, mais chasser entièrement les Espagnols de l'île [1]. On fit encore droit à cette réclamation. Trois mille hommes partirent de Toulon avec de nouveaux convois sous les ordres du duc de Vivonne, frère de madame de Montespan et général des galères. L'espérance d'enlever la Sicile à la cour de Madrid et d'en faire un point d'appui pour notre puissance maritime dans la Méditerranée, séduisit les esprits, bien que le principal objet du roi et de ses ministres fût d'embarrasser l'Espagne en prolongeant une insurrection dont ils s'étaient dans le début exagéré les ressources.

Vivonne ne fut pas plutôt arrivé à Messine qu'il adressa de nouvelles demandes de troupes, d'argent et de vivres. Il représenta que l'armée ennemie grossissait tous les jours, et que ni les Siciliens ni les Messinois eux-mêmes n'osaient se confier aux secours trop faibles de la France. En attendant, il fit reconnaître la suzeraineté de Louis XIV par les nouveaux jurats que les habitants avaient élus, et il reçut leur serment en qualité de vice-roi, le 28 avril. Un mois après, Duquesne, lieutenant général des armées de mer, aborda au port de Messine avec une flotte de trente vaisseaux, sans compter les galères et les transports. Il amenait encore trois mille hommes de pied, six cents chevaux, un intendant, un munitionnaire; il apportait de l'argent et du blé pour une valeur de plus d'un million. Mais Louis XIV ne se pressa pas de prendre possession de la souveraineté de l'île; ce fut seulement six mois plus tard qu'il promit aux Siciliens, en termes d'ailleurs assez vagues, de leur donner pour souverain un prince de son sang.

Vivonne ne pouvait se ravitailler que par mer; il était obligé de nourrir, outre ses troupes, une population de quatre-vingt mille âmes, et les renforts qu'il recevait n'étaient que la moitié de ceux qu'il avait demandés. Cependant il se maintint; il fit même attaquer, le 17 août, la petite ville d'Agosta, pour y enlever des grains, et les forts qui la commandaient s'étant rendus aux premiers coups de canon tirés par ses vaisseaux, il s'y établit, dans l'espérance de s'ouvrir des communications avec le fertile pays de Catane.

Les Espagnols de leur côté n'avaient envoyé de troupes contre Messine que successivement, car ils auraient eu peu de peine à y rentrer sans la présence des Français. Lorsqu'ils se

[1] Voir l'excellent et curieux chapitre consacré par M. Rousset, dans son *Histoire de Louvois*, à l'expédition de Sicile.

sentirent en nombre, ils poursuivirent le blocus plus vivement, tentèrent différentes attaques contre les forts, et entreprirent de fermer l'entrée du port aux flottes françaises. Une flotte, composée de vaisseaux espagnols et hollandais, sous les ordres de Ruyter, sortit de Cadix au mois de décembre et fit voile vers les côtes de Sicile. Le 8 janvier 1676, Ruyter rencontra Duquesne à la hauteur des îles Lipari. Un combat s'engagea, qui n'eut pas de résultat décisif; mais les Français s'en attribuèrent le succès, parce que l'ennemi s'éloigna et les laissa rentrer à Messine.

Ruyter, ayant reçu une nouvelle escadre espagnole, revint bientôt à la charge. S'il parvenait à chasser la flotte française, Messine capitulait, et le sort de l'île était décidé. Une seconde bataille se livra le 22 avril en vue de la plage de Catane. Cette fois la division hollandaise fut très-maltraitée; Duquesne força l'ennemi à la retraite, et Ruyter, atteint d'un boulet qui lui cassa la jambe, alla mourir au bout de peu de jours dans le port de Syracuse, où sa flotte avait cherché un abri.

Vivonne, qui jusque-là avait cru sa présence nécessaire à Messine pour y empêcher un soulèvement, monta sur la flotte avec Duquesne, et le 2 juin les Français abordèrent une troisième fois la flotte alliée en vue de Palerme. Ce fut Tourville, alors simple capitaine, qui donna le plan d'attaque. Il fut convenu que les vaisseaux français s'avanceraient en ligne sur les vaisseaux espagnols jusqu'à une portée de mousquet, ne lâcheraient de bordées qu'à cette distance et enverraient alors plus sûrement leurs brûlots. Cette manœuvre eut un plein succès. La flotte hispano-hollandaise fut refoulée dans le port de Palerme; elle eut douze gros vaisseaux et six galères incendiés, coulés bas ou forcés de s'échouer sur la côte. Ce fut pour la France une grande victoire, pour la Hollande une perte et une humiliation sensibles, pour l'Espagne la fin de la puissance maritime qu'elle avait longtemps exercée ou prétendu exercer dans la Méditerrannée.

Malheureusement, les succès de notre marine furent plus brillants que solides, et l'entreprise de Sicile n'eut aucun des résultats espérés. Vivonne ne reçut plus d'autres renforts pour ses troupes de terre qu'un petit nombre de soldats tirés du Roussillon et partant à regret comme pour un exil. En occupant des forts isolés ou de petites places sur les côtes, il se créa un double embarras, celui d'entretenir des garnisons quand ses

troupes étaient déjà insuffisantes, et celui d'accroître ses dépenses sans augmenter ses ressources. Car l'île ne produisant pas de blé ou à peine, il fallait lui en apporter du dehors; quant à imposer des contributions aux paysans, c'était chose impossible; les Espagnols eux-mêmes ne l'avaient jamais essayé. Partout ailleurs on vivait sur le pays ennemi; en Sicile on était obligé de le nourrir.

Les plaintes répétées de Vivonne, celles de madame de Montespan, le désir de rendre la diversion plus efficace et de tirer un parti meilleur des troupes déjà réunies dans l'île, décidèrent le roi à envoyer encore six bataillons nouveaux à Messine au mois d'avril 1677. Mais Louvois ménagea les envois d'argent, parce qu'il voulait réserver ses ressources pour des entreprises plus importantes et parce que dans sa pensée il fallait toujours que la guerre nourrît la guerre. Vivonne eut trop de forces pour rester inactif et ne crut pas en avoir assez pour agir vigoureusement. Soit insuffisance de ressources, soit excès de prudence, soit impéritie, soit enfin une série de contre-temps fâcheux, il perdit du temps et laissa arriver l'époque des grandes chaleurs; enfin, au moment où il s'apprêtait à surprendre Syracuse, il reçut l'ordre de se replier sur Messine pour arrêter une nouvelle flotte hollandaise dont l'arrivée était signalée. La peste survint; les soldats, mal nourris, privés de tout, périrent en foule; la désertion acheva d'éclaircir leurs rangs.

Il fallut perdre l'espérance de rien faire en Sicile et de tirer parti d'armements mal employés. Louvois eut d'abord l'idée d'y conserver quelques garnisons qui se bornèrent à la défensive, puis ce dernier parti fut lui-même jugé téméraire. Vivonne, plus malheureux, ce semble, que coupable, fut rappelé tout à coup au mois de janvier 1678 et remplacé par la Feuillade. La Feuillade ne parut à Messine que pour préparer une évacuation qu'il exécuta d'ailleurs habilement; il sut se soustraire aux vengeances des Siciliens qu'il abandonnait, et éviter la rencontre des flottes ennemies qui cherchèrent à empêcher son retour en France.

XII. — Malgré les souffrances du royaume, Louis XIV persistait en 1676 dans les conditions qu'il voulait imposer à l'Espagne et à l'Empire et que ces deux puissances ne pouvaient accepter. Il se flattait encore de maintenir l'Angleterre dans la neutralité, et, ce point obtenu, de dissoudre une coalition dont

le temps, la divergence des intérêts, les querelles journalières, rendaient la durée de plus en plus problématique.

La neutralité de l'Angleterre était ce qui lui importait le plus. Il donna de l'argent à Charles II, et il chargea ses ambassadeurs à Londres, Ruvigny, puis Courtin, d'en distribuer aux ministres, aux courtisans, même aux membres du Parlement qu'on pourrait gagner. Mais les sentiments du pays étaient si hostiles à la France, que ni les membres du Parlement, ni les ministres, ni le roi lui-même, n'osèrent lui faire violence. Les Anglais étaient inquiets de l'ambition de Louis XIV et irrités de l'accroissement de sa marine, devenue plus forte que la leur[1]; ils voulaient à tout prix que la France restituât ses conquêtes ou que Charles II se joignît aux Hollandais pour l'écraser. Le Parlement demandait le rappel des quelques compagnies anglaises que Churchill commandait dans l'armée du Rhin. Les ministres refusaient d'engager une lutte avec les communes. Charles II lui-même désirait satisfaire l'opinion et concilier cette satisfaction avec ce qu'il avait promis à Louis XIV.

Il crut y parvenir en se portant médiateur. Il essaya de gagner le prince d'Orange, en lui proposant un traité également favorable aux intérêts de la Hollande et de l'Angleterre, et en lui offrant la main de sa nièce Marie, l'aînée des filles du duc d'York. Le Parlement avait vu avec effroi le duc d'York épouser en secondes noces une princesse de Modene catholique, et il avait été sur le point de voter un bill portant que les deux filles de ce prince, héritières présomptives de la couronne, ne pourraient être mariées qu'à des protestants. Charles II calcula que l'alliance du prince d'Orange plairait aux protestants et aux patriotes, et servirait à fortifier le duc d'York, dont il prévoyait que le gouvernement rencontrerait de grandes difficultés. Le duc et Ruvigny, l'ambassadeur français, ne voyaient au contraire et avec raison dans cette alliance qu'un danger de plus. Mais la princesse n'avait que douze ans; ce fut pour Guillaume un prétexte de ne pas prendre un engagement propre à gêner sa liberté.

Charles II n'en persista pas moins dans son projet de médiation. Il remit sur le tapis l'idée d'un congrès, qu'il était difficile aux puissances de repousser de prime abord, et qui devait par-

[1] Charles II disait à Ruvigny, en 1675, que les États généraux avaient cent trente-quatre grands vaisseaux, la France quatre-vingt-quatorze et l'Angleterre quatre-vingt-sept.

ticulièrement plaire à la Hollande, accablée par les charges de la guerre maritime. Pendant les négociations préliminaires de ce congrès, pour lequel on choisit la ville de Nimègue, il signa avec Louis XIV un nouveau traité secret (février 1676); les deux rois s'engagèrent réciproquement à ne faire avec les Hollandais aucune paix séparée.

Louis XIV, de son côté, accabla le prince d'Orange d'offres pour le détacher de l'Espagne. Tout fut inutile. Il ne réussit pas mieux dans ses tentatives pour détacher de l'Empereur les princes de l'Empire, les rassurer sur son ambition et leur persuader qu'il ne voulait que la garantie des traités de Munster. Ses plénipotentiaires, d'Estrades, Colbert de Croissy, d'Avaux, arrivés à Nimègue au mois de juin 1676, s'y trouvèrent les premiers, attendirent longtemps la venue successive des envoyés des autres puissances, et ce fut seulement en 1677 que le congrès, étant au complet, négocia sérieusement. Jusque-là tout se réduisit à une brillante et inutile parade, ou au règlement de questions d'étiquette.

L'année 1676 fut donc encore une année de guerre. Louis XIV avait tout préparé pour avoir en Flandre au printemps une belle et forte armée, au risque d'affaiblir celles des autres frontières. On ne manqua pas d'accuser Louvois, et non sans motif, de sacrifier les autres entreprises à celle-là, à laquelle il devait prendre part et où le roi se proposait de commander en personne. Cinquante mille hommes furent réunis au mois d'avril. Louis XIV se mit à leur tête, accompagné de Monsieur, son frère, et de cinq maréchaux, Créqui, Schomberg, Humières, la Feuillade et Lorges. Les autres maréchaux devaient commander, Rochefort l'armée de la Meuse, Luxembourg celle du Rhin, et Navailles celle du Roussillon.

Louis XIV se proposait de rectifier sa frontière de Flandre, qui depuis la paix d'Aix-la-Chapelle était demeurée très-irrégulière et d'une irrégularité calculée. Il voulait occuper les places espagnoles qui faisaient saillie sur le territoire français, et former avec ces conquêtes ce que Vauban appelait un *pré carré*. Ces places étaient d'un côté Aire et Saint-Omer, de l'autre côté celles de l'Escaut, Cambrai, Bouchain, Valenciennes et Condé. Il comptait s'assurer ainsi des gages pour le traité futur, et jusque-là un moyen de diminuer les garnisons qu'il était obligé d'entretenir.

Le 17 avril, Condé, dont les Espagnols avaient affaibli la

garnison, parce qu'ils la croyaient moins exposée, fut investi par le maréchal de Créqui. Le 21, le roi entra dans les lignes et fit commencer la tranchée. Le 26, la place capitula.

Le 2 mai, Monsieur investit Bouchain. Le prince d'Orange parut alors avec trente-cinq mille hommes. L'armée du roi s'avança pour couvrir les assiégeants et campa en face de l'ennemi. Elle avait sur celle des Hollandais l'avantage du nombre et de la position. Si Louis XIV ne s'y fût trouvé, les maréchaux se fussent battus; mais le roi craignit de commettre sa dignité à un hasard. Il les consulta. Ils n'osèrent prendre la responsabilité de sa présence, et Louvois décida qu'on resterait dans le camp. Louis XIV regretta plus tard d'avoir suivi ce conseil et perdu par un scrupule d'orgueil une occasion magnifique. On se contenta de forcer Bouchain à capituler (le 11 mai). On s'occupa ensuite de relever les fortifications des deux places conquises, et comme après ce retard forcé on ne voyait plus rien de grand à entreprendre durant la campagne, le roi revint à Versailles le 4 juillet.

Orange ne chercha pas à reprendre Condé ou Bouchain, mais se replia vers Maestricht et l'assiégea. Vauban fut d'avis d'abandonner Maestricht, et d'employer les ressources et les munitions qui restaient encore à poursuivre l'occupation des places de la frontière de Flandre. Il fit décider le siége d'Aire, qui capitula le 31 juillet, après avoir subi un bombardement. Ce succès obtenu, Louvois, à qui Louis XIV laissait à peu près toute la responsabilité des partis à prendre, se ravisa et résolut de tenter le secours de Maestricht. Il y avait cinquante jours que cette dernière place était assiégée, quand Schomberg arriva devant les lignes hollandaises. Le gouverneur, Calvo, résistait avec autant d'habileté que de vigueur. Orange, qui avait fait peu de progrès, se retira le 27 juillet devant l'armée de secours.

Si l'on sauva Maestricht, il n'en fut pas de même de Philipsbourg, qui avait cependant encore plus d'importance. Rochefort, placé à la tête d'un corps d'armée dans la Lorraine et les Trois-Évêchés, avait eu le tort de laisser les Allemands hiverner à Lauterbourg et à Weissembourg, dans le Palatinat, où ils occupaient des lignes devenues célèbres. On s'était félicité de la retraite de Montecuculli et de son remplacement par le nouveau duc de Lorraine Charles V, dont on n'appréciait pas encore les grands talents militaires. Louvois continuait de négliger l'armée du Rhin et de la tenir au second rang. Au mois

de mai les Allemands enlevèrent le fort de la rive gauche et détruisirent le pont du Rhin. Au mois de juin ils investirent la place. Luxembourg, qui leur était opposé et à qui Louvois recommandait la prudence, n'avait aucun moyen de les forcer dans leurs lignes. Après bien des hésitations, il fit, au mois d'août, une pointe le long du fleuve pour inquiéter le siége. Elle n'eut aucun succès. Le 9 septembre, le commandant Dufay capitula avec les honneurs de la guerre.

La France perdit avec Philipsbourg le libre passage en Allemagne. On fut réduit à vanter la belle résistance de Dufay, et la gloire dont il s'était couvert. Luxembourg, mécontent, fit sur Brisach une tentative qui ne réussit pas mieux. Il se rejeta alors sur Montbéliard, dont la position offrait une certaine importance; n'y trouvant aucune défense, il n'eut pas de peine à l'occuper. Créqui occupa aussi, sans plus de difficulté et par forme de dédommagement, la forteresse de Bouillon.

XIII. — La campagne de 1677 fut précédée, comme celle de 1676, par quelques essais de négociations en Angleterre et en Hollande, sans préjudice du congrès de Nimègue, dont la lenteur ne faisait augurer rien de définitif. Courtin, qui avait remplacé Ruvigny en Angleterre, écrivit à Louis XIV que c'était à Londres qu'on ferait la paix, non à Nimègue; qu'il fallait absolument détacher le prince d'Orange de ses alliés et qu'on y parviendrait par l'entremise de Charles II. En conséquence, le roi renouvela à Orange et aux États généraux ses offres précédentes. Il proposa d'abandonner les places nécessaires pour couvrir Gand et Bruxelles, de faire un traité de commerce avec la Hollande et de conclure avec elle à ces conditions une trêve de huit ans qui donnerait à l'Espagne le temps de réfléchir. Si, ce délai expiré, la cour de Madrid persistait à soutenir d'autres prétentions, la France et la Hollande se partageraient les Pays-Bas d'après le projet formé en 1635 et modifié seulement sur quelques points.

Guillaume ne repoussa pas absolument les conditions françaises, mais répondit qu'il ne pouvait abandonner ses alliés sans déshonneur. Or l'Espagne, maltraitée, se refusant à aucune concession, les négociations durent être arrêtées aussitôt. L'Empereur de son côté porta son contingent de trente mille hommes à cinquante mille, et déclara qu'il ne poserait pas les armes tant que la France ou la Suède garderaient un pied dans

l'Empire. Léopold était d'autant mieux fondé à tenir ce langage, que jamais il n'avait vu les princes allemands plus dociles à se ranger sous ses bannières.

Cette année, Louis XIV, en reprenant les armes, devança la saison. Louvois avait parcouru, suivant son usage, toutes les places de Flandre et surveillé lui-même les préparatifs, afin de poursuivre la réalisation du plan déjà exécuté à demi en 1676. Trois places restaient à conquérir, Valenciennes, Cambrai et Saint-Omer. Le 1er mars on assiégea Valenciennes. Le roi arriva le 4 pour l'ouverture de la tranchée. Il était entouré des cinq mêmes maréchaux qui l'accompagnaient l'année précédente au siége de Condé, et il disposait de forces encore supérieures. La garnison espagnole, nombreuse et forte, croyait de son côté avoir tout prévu. Quand vint le moment de former des colonnes d'assaut, comme il fallut les faire plus grosses qu'à l'ordinaire, Vauban demanda que l'assaut fût donné en plein jour et non la nuit, afin de les mieux diriger et de surprendre l'ennemi. Ce conseil, vivement débattu, finit par être suivi. Le 17 mars, à neuf heures du matin, plusieurs compagnies d'élite, ayant en tête les mousquetaires du roi, surprirent les ouvrages des assiégés, moins bien gardés qu'ils ne l'eussent été à une autre heure, les enlevèrent et pénétrèrent jusque dans la ville. Dès qu'on aperçut les mousquetaires sur le rempart, l'armée se précipita à leur suite par la trouée qu'ils avaient faite, et Valenciennes fut prise sans que ce succès eût coûté plus de quarante hommes tués ou blessés.

Louvois fit résoudre et entreprendre immédiatement les siéges de Saint-Omer et de Cambrai. Celui de Saint-Omer fut confié à Monsieur, qui était jaloux de n'avoir jamais eu de commandement séparé, et que Louis XIV n'observait guère avec une moindre jalousie; car il le savait mal entouré, et il craignait que des favoris ambitieux n'abusassent de son esprit chagrin pour faire de lui un imitateur de Gaston.

Le prince d'Orange, ayant rallié à Dendermonde une division espagnole envoyée par Villa-Hermosa, marcha au secours de Saint-Omer. Louvois tira des places de Flandre toute la cavalerie qui s'y trouvait. Monsieur reçut de puissants renforts avec les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, et il fut décidé qu'on irait au-devant de l'ennemi. Les deux armées se joignirent le 10 avril dans la plaine de Cassel; le 11 elles s'y livrèrent une bataille rangée. Une imprudence du prince d'Orange, qui

avait trop affaibli une de ses ailes, l'habileté des maréchaux qui surent profiter de cette faute, la bravoure qu'ils montrèrent ainsi que Monsieur en payant de leur personne et en chargeant à la tête des troupes, valurent aux Français une victoire complète. Orange battu fut obligé de se retirer.

Dès lors rien ne s'opposait plus au succès des siéges. La ville de Cambrai s'était déjà rendue le 4 avril; la citadelle capitula le 17 avec les honneurs militaires. Saint-Omer ouvrit ses portes le 19.

Louis XIV s'arrêta. Il avait achevé son carré de places fortes; il sentait le besoin d'accorder du repos à ses troupes jusque-là peu ménagées, et il voulait envoyer des régiments à Schomberg et à Créqui, menacés par les Allemands sur la Meuse et le Rhin. Il désirait aussi éviter de pousser à bout les Anglais, exaspérés de ses progrès dans les Pays-Bas. Il laissa Luxembourg garder la Flandre et rentra le 31 mai à Versailles.

Tout en faisant valoir à Londres sa prétendue modération, il avait dû signer avec Charles II, le 24 février, veille de l'ouverture du Parlement, un traité de commerce et de navigation qui offrit quelques avantages aux Anglais, car Charles II était obligé de ménager les sentiments de sa nation. Il fallait aussi lui payer des subsides continuels pour l'indemniser en partie de ceux que le Parlement ne votait pas. L'ambassadeur français Courtin reçut l'ordre de tenir table ouverte et de chercher à gagner par des largesses faites à propos quelques membres du Parlement; mais les envoyés d'Espagne et de Hollande, qui employaient les mêmes moyens, obtinrent à meilleur marché de meilleurs résultats. Charles II insista pour que la France fît la paix. Il représenta que la Hollande ne se séparerait pas de ses alliés, qu'il finirait par être obligé de la soutenir, et qu'il ne pourrait toujours lutter contre les sentiments et les intérêts de ses sujets. Les dernières entreprises sur la Sicile avaient porté au comble l'inquiétude des Anglais; ils y voyaient déjà la ruine de leur commerce avec le Levant et de leur puissance maritime dans la Méditerranée. Charles II déclara qu'une trêve ne satisferait personne. Il voulut connaître les bases sur lesquelles la France traiterait, et il proposa lui-même un projet de traité. On était à peu près convenu des bases principales, à savoir que la France garderait la Franche-Comté et une partie des places conquises dans les Pays-Bas; qu'elle accorderait aux Hollandais une barrière et un traité de commerce, indemniserait le

duc de Lorraine et abandonnerait la Sicile; mais il restait à s'entendre sur une foule de points particuliers et à déterminer les places qui demeureraient à Louis XIV. Or Louis XIV ne voulait en rendre que trois, Charleroy, Ath et Audenarde; encore exigeait-il que l'Espagne lui cédât en échange Ypres, Charlemont et Luxembourg.

Il s'obstinait d'autant mieux dans ces prétentions qu'il savait les États généraux las de la guerre et des souffrances infligées à leur commerce. Il espérait les détacher du prince d'Orange moyennant l'établissement d'une barrière et des concessions de tarifs; mais ces concessions, telles qu'il les proposait, étaient si faibles, que les Hollandais les jugèrent dérisoires.

Quant au congrès de Nimègue, la discussion des propositions que les plénipotentiaires des divers États commencèrent à échanger entre eux le 3 mai devait prendre trop de temps pour arrêter les événements militaires.

Les Allemands, maîtres des deux passages du Rhin à Philipsbourg et à Strasbourg, espéraient faire cette année une campagne décisive, reprendre l'Alsace, joindre Orange et entrer en France par la Champagne. Le duc de Lorraine, Charles V, eut dès le mois d'avril soixante mille hommes en Alsace. Il annonça l'intention de reconquérir ses États et mit sur ses bannières la devise : *Aut nunc aut nunquam.*

Les ordres de Louvois portaient d'abandonner l'Alsace et de démanteler Haguenau, Saverne et Montbéliard, en ne gardant que la citadelle de Saverne, pour fermer le passage des Vosges. Tout le pays entre le Rhin et la Sarre devait être détruit, afin que l'ennemi ne pût y vivre. Créqui, placé à Nancy avec vingt-cinq mille hommes, devait se tenir sur la défensive derrière les Vosges, ne pas combattre, mais fermer partout le passage aux Impériaux et les empêcher de prendre des places ou de faire des courses en Lorraine.

Le duc et les Impériaux passèrent le Rhin à Strasbourg, descendirent dans le Palatinat, prirent Saarbruck et essayèrent de pénétrer dans la Lorraine par la vallée de la Sarre. Créqui, dont le quartier général était à Vic, défendit habilement les abords de la province. Il harassa l'ennemi en tournant sur lui-même et en se portant successivement sur tous les points où il le vit se présenter. Le duc fut obligé de se retirer à Trèves. Créqui le poursuivit et lui enleva une partie de ses bagages. Le duc, repoussé de ce côté, changea son plan et se tourna vers

la Belgique, pour se joindre au prince d'Orange. Le 2 août, il essaya de passer la Meuse à Mouzon; Créqui l'avait devancé et occupait le passage. Les Allemands mirent le feu à la ville, mais battirent en retraite. Cette retraite fut presque une déroute. Créqui, ayant rallié les garnisons des places voisines, les harcela et les maltraita extrêmement.

Orange avait espéré frapper un grand coup en exigeant que les troupes de l'Empereur s'unissent aux siennes. Réduit à ses seules forces par le désastre des Impériaux, il voulut au moins se dédommager d'une campagne manquée par la prise d'une place. Il assiégea Charleroy (du 6 au 15 août), mais il fut à son tour obligé de se retirer devant le maréchal de Luxembourg.

Créqui victorieux résolut de prendre l'offensive, malgré les hésitations et même la résistance de Louvois. Au mois de septembre il fit une première pointe au delà du Rhin; il se jeta sur le duc de Saxe-Eisenach, qui commandait un corps de l'armée des cercles, le surprit avant que le duc de Lorraine eût pu le rejoindre et le mit en fuite. Un retour agressif du duc de Lorraine le ramena dans les Vosges; mais dès que ce dernier eut disposé ses quartiers d'hiver dans le Palatinat, le maréchal entra de nouveau dans le Brisgau, où il enleva Fribourg en huit jours (du 9 au 17 novembre), avant que l'armée lorraine eût eu le temps de reparaître. Ces manœuvres, habilement conçues et rapidement exécutées, montrèrent en lui un heureux successeur de Turenne. Après le succès de cette campagne, qui ne fut pour les Impériaux qu'une longue et désastreuse déception, l'opinion militaire le désigna au roi pour le titre de maréchal général.

La coalition fut alors sérieusement ébranlée. Orange, qui n'avait obtenu encore que de rares succès, et qui avait eu la prétention constante de régler les plans de la campagne et de diriger les généraux alliés, fut accusé partout de *peu de conduite et de capacité*. Les Allemands, les Espagnols s'emportèrent en plaintes contre lui. Beaucoup d'officiers refusèrent de servir plus longtemps sous ses ordres. A Bruxelles et à Gand, le peuple se déchaîna contre les Hollandais. En Hollande même le parti pacifique fit des démonstrations.

La France obtint encore cette année d'autres succès sur un théâtre plus éloigné ou par les armes de ses alliés. D'Estrées remporta aux Antilles une victoire navale sur une escadre hollandaise. La Suède, notre alliée, répara l'honneur de ses armes

en battant deux fois les Danois, sur terre à Lund en Scanie, le 14 décembre 1676, et sur mer en vue de Carlscrona, le 24 juillet 1677. A Carlscrona, la flotte danoise était assistée par Tromp et des vaisseaux hollandais.

XIV. — Louis XIV réduisit ses tarifs de moitié (octobre 1677), pour réveiller plus vivement les désirs pacifiques des Hollandais. Ceux-ci, épuisés et las de payer continuellement à leurs alliés des subsides inutiles, se plaignaient que les Espagnols fussent toujours en retard pour remplir leurs engagements, que les Allemands ne sortissent pas de l'Allemagne, que le prince d'Orange ne trouvât jamais en Belgique ni munitions ni magasins. Enfin leur inquiétude augmentait de voir que la France jouait à la guerre un jeu sûr et faisait à chaque campagne un pas en avant.

Guillaume et ses partisans répondaient à ces plaintes que l'honneur du pays était engagé; que les Provinces-Unies ne pouvaient abandonner des alliés auxquels elles devaient leur salut, surtout lorsque ces alliés avaient éprouvé des pertes considérables; que plus tard on ne les retrouverait plus, et que si l'on devait poser les armes, ce devait être par un traité général, définitif, établissant d'une manière sûre la position de toutes les puissances et une longue paix pour l'avenir.

Guillaume avait encore une ressource : c'était d'entraîner l'Angleterre, seule capable, selon lui, de *dire halte* aux armées de Louis XIV.

Il se rendit à Londres, où Charles II non-seulement autorisa, mais désira sa présence, croyant qu'elle serait une réponse victorieuse aux défiances et aux murmures du pays. Le prince, à peine arrivé, demanda la main de Marie, fille du duc d'York. Le roi, qui depuis longtemps avait jugé cette alliance nécessaire, s'empressa de la lui accorder. Le mariage fut célébré le 15 novembre, et l'Angleterre y prit part comme à une fête nationale.

Charles II pensa que Louis XIV ne ferait plus de difficultés d'accepter ses propositions de paix. Il se trompait; Louis XIV les repoussa, comme trop éloignées des conditions qu'il avait posées lui-même et qu'il jugeait déjà très-modérées. Les autres puissances, comme l'Espagne et l'Empire, les repoussèrent également et aimèrent mieux continuer la guerre. Charles II, ayant signé un traité avec les États généraux, le 10 janvier 1678,

se trouva entraîné plus loin qu'il n'eût voulu. Il fut obligé de rappeler le corps anglais qui servait dans l'armée française et de préparer des armements, quelque décidé qu'il fût à ne pas s'en servir.

Aussi Louis XIV s'inquiéta-t-il peu de ces démonstrations. Il connaissait trop le cabinet anglais pour croire à une union franche et efficace de l'Angleterre et de la Hollande. Il chargea son ambassadeur à Londres, Barillon, qui avait remplacé Courtin, d'entretenir l'indécision du roi et l'agitation du pays. Pendant ce temps, il rappela de Sicile des troupes qui ne lui servaient à rien et dont les flottes ennemies auraient pu un jour ou l'autre empêcher le retour; il renforça le reste de ses armées, et il résolut de frapper encore un grand coup dans les Pays-Bas, où Vauban venait de reprendre Saint-Ghislain au gros de l'hiver.

Au commencement de la campagne de 1678 la France comptait deux cent dix-neuf mille hommes sous les armes; une moitié, il est vrai, n'était bonne qu'à être placée dans les garnisons, et ce n'était pas sans une infinité de violences et de mesures oppressives qu'on était parvenu à faire de pareilles levées.

Louvois avait résolu de s'emparer de Gand. Il trompa l'ennemi par de feintes démonstrations sur d'autres places, l'amena ainsi à affaiblir la garnison, et parut tout à coup sous les murs de la ville, le 1er mars, avec le maréchal d'Humières. En moins de deux jours soixante-dix mille hommes furent rassemblés et le siége commença. Louis XIV, qui était allé faire un voyage à Metz et sur les bords de la Meuse pour mieux abuser les Espagnols, changea tout à coup de direction. Il arriva le 4. La reine et la cour le suivirent de près, mais s'arrêtèrent à Tournay. Quatre maréchaux, Humières, Luxembourg, Schomberg et Lorges, assistèrent le roi, Vauban pressa les travaux. La ville, malgré son étendue et le nombre des cours d'eau ou des canaux qui la protégeaient, fut promptement entourée. Les cinq cents hommes qui en formaient la garnison renoncèrent à la défendre. Elle se rendit le 9, et le 11 le château capitula.

Louvois, n'ayant pas épuisé ses armements et ses munitions, s'empressa de les utiliser avant que l'ennemi surpris eût eu le temps de concentrer ses forces; l'armée, maîtresse de Gand, marcha sur Ypres, qu'elle enleva le 25, après huit jours de tranchée, malgré une résistance meurtrière. Le roi, après

cette rapide campagne et ces deux importantes acquisitions, rentra le 7 avril à Saint-Germain.

L'armée s'arrêta pour se reposer et se refaire. On en détacha quelques régiments destinés à renforcer les troupes qui se trouvaient sur la Meuse et en Lorraine. Luxembourg demeura à la tête de ce qui restait, avec l'ordre de garder la défensive et de tenir le prince d'Orange en échec. Louis XIV se croyait alors sûr d'imposer ses conditions. Il les envoya le 9 avril à Nimègue et à Londres; elles étaient les mêmes qu'avant la prise de Gand et d'Ypres. Il donna un mois à ses plénipotentiaires pour les faire accepter par le congrès. En même temps il eut soin de les imprimer et de les publier, afin que l'Europe entière les connût.

Le délai pour l'acceptation, d'abord fixé au 10 mai, fut étendu successivement jusqu'au 10 août. Les derniers succès des armes françaises avaient eu le résultat que le roi espérait, de fortifier en Hollande le parti pacifique. Amsterdam et les grandes villes se refusaient à prolonger leurs sacrifices. Le mariage de Guillaume avec la princesse Marie d'Angleterre, loin de les rassurer, les effrayait. Elles n'y voyaient qu'une force personnelle pour le prince et sa faction, dont elles redoutaient de plus en plus l'ambition et l'esprit belliqueux. Quant aux démonstrations de Charles II, elles ne pouvaient tromper personne; il était toujours décidé à ne prendre aucune part à la guerre, pour ne pas se mettre à la discrétion du Parlement. Aussi s'empressa-t-il d'approuver les conditions françaises; il offrit même de les faire recevoir par la Hollande dans un délai déterminé, moyennant dix-huit millions qui lui seraient payés en trois ans. Louis XIV réduisit la somme à six millions et le délai à un an. Barillon signa le 27 mai un traité secret, sur lequel le roi d'Angleterre apposa lui-même sa signature, aucun de ses ministres n'ayant osé donner la sienne. Au reste, le traité ne put être exécuté et les six millions ne furent pas payés.

Les Hollandais, prêts à agréer les stipulations commerciales offertes par Louis XIV, ne trouvaient pas les restitutions de places qu'il proposait suffisantes pour former une *barrière* sérieuse, ni pour qu'on pût obliger l'Espagne à les accepter. Tout à coup Villa-Hermosa reçut de sa cour l'ordre de poser les armes. Le cabinet de Madrid, divisé et épuisé, se résignait et abandonnait ce qu'il avait perdu, de peur de perdre ce qu'il gardait encore. Cette décision ôta aux États de Hollande leurs

derniers scrupules ; car ils n'avaient pas les mêmes raisons de ménager leurs autres alliés.

Louis XIV éleva alors une prétention qui manqua tout perdre. Il déclara qu'en s'engageant à restituer Maestricht et les autres places dont il était maître sur la Meuse, il entendait y maintenir ses garnisons jusqu'à ce que la Suède eût recouvré ce que le Danemark et le Brandebourg lui avaient enlevé. Il se disait obligé d'honneur à ne pas sacrifier une alliée malheureuse ; or, s'il abandonnait immédiatement les places de la Meuse, il perdait le moyen d'atteindre les possessions de Frédéric-Guillaume sur le Rhin. Cette exigence, qui fut suspectée de mauvaise foi, souleva les Espagnols, déconcerta les Hollandais, exaspéra les Anglais et jeta Charles II dans le désespoir. On renonça partout à voir la fin de la guerre. Le 26 juillet, Charles II signa un traité d'alliance défensive avec les États généraux.

Louis XIV comprit la nécessité de sortir de cette impasse; et comme il ne voulait pas reculer, il engagea la Suède à demander elle-même le retrait de la condition. Charles XI s'en remit généreusement à la parole de la France.

Les plénipotentiaires hollandais à Nimègue, Beverningk, Odyck et Haren, demandèrent le 7 août, c'est-à-dire la veille du jour où les délais allaient expirer, une conférence aux plénipotentiaires français d'Estrades, d'Avaux et Colbert; ils eurent avec eux un débat qui dura plus de vingt-quatre heures; enfin, le 10, avant minuit, ils signèrent un traité de paix et un traité de commerce avec la France, plus une stipulation de neutralité entre les Provinces-Unies et la Suède.

Le premier traité rendit aux États généraux Maestricht avec les petites villes et territoires que Louis XIV avait gardés aux environs ou dans le Limbourg, à la seule condition que l'exercice libre de la religion catholique y serait maintenu. Le second rétablit la liberté du commerce et de la navigation entre les deux peuples, stipula les garanties nécessaires, supprima le tarif de 1667 pour remettre en vigueur celui de 1644, et fit des réserves importantes au payement du droit de cinquante sous par tonneau, imposé jusque-là aux navires hollandais.

Le 14 juillet, d'Estrades en personne apporta la nouvelle du traité au maréchal de Luxembourg, campé sur le plateau de Casteau, en avant de Mons, que bloquait un détachement de ses troupes. Le prince d'Orange qui s'était avancé en face de

l'armée française avec des forces à peu près égales (quarante-cinq mille hommes), connaissait la paix de Nimègue, mais n'en avait pas encore reçu l'avis officiel. Elle se faisait malgré lui. Il crut voir un point vulnérable dans la manière dont le maréchal avait disposé ses différentes divisions. Il se flatta de le surprendre, donna l'ordre de marcher en avant, et ouvrit l'attaque brusquement. Luxembourg, qui ne s'y attendait pas, défendit pourtant sa position, et une bataille qui dura six heures s'engagea autour de l'abbaye de Saint-Denis. Elle fut acharnée et très-meurtrière. Un régiment de réfugiés français, servant sous le drapeau de la Hollande, se fit littéralement hacher. Le prince avait espéré couper en deux l'armée française et séparer Luxembourg de ses lieutenants, occupés au siége de Mons. Mais malgré de grands sacrifices d'hommes et l'habileté avec laquelle il changea plusieurs fois son plan d'attaque, il n'y put parvenir. La journée demeura indécise. Chacun des généraux s'en attribua inutilement le succès. Elle n'eut d'autre résultat que de relever la réputation militaire fort ébranlée de Guillaume d'Orange. Le lendemain le courrier qui annonçait la paix de Nimègue arriva au camp hollandais, et les deux armées se séparèrent.

XV. — Les Hollandais, ayant signé la paix, furent assaillis de récriminations violentes de la part de leurs alliés d'Allemagne, surtout de l'électeur de Brandebourg, du roi de Danemark et de l'évêque de Munster. Mais le grand point pour eux était d'obtenir l'adhésion définitive de l'Espagne. Le traité entre la France et l'Espagne n'étant pas signé, bien qu'on en eût arrêté les bases essentielles, ils se regardaient comme engagés d'abord par leur intérêt et leur honneur à en obtenir la conclusion.

L'Espagne, épuisée, amoindrie et mal gouvernée, avait montré longtemps une grande répugnance à faire la paix. Des révolutions de palais l'y obligèrent. La reine mère s'était aliéné la cour et la ville par son incapacité et le pouvoir qu'elle laissait prendre à des hommes sans talents. Depuis le renvoi du jésuite allemand Nithard, elle s'était mise entre les mains d'un favori, Venezuela, qui insultait à la misère du pays par un luxe et des prodigalités effrénées. Dès que Charles II eut atteint quatorze ans, âge de sa majorité, les grands personnages forcèrent la reine à chasser Venezuela; ensuite ils la réduisirent à s'exiler

elle-même. Don Juan prit le titre de premier ministre, et s'empara du gouvernement (23 juin 1677). Comme l'Empereur insistait pour le rétablissement de sa sœur Marie-Anne, don Juan, presque brouillé avec la cour de Vienne, dut prêter l'oreille aux propositions pacifiques.

Les bases du traité une fois arrêtées, des discussions infinies s'élevèrent sur les points de détail, sur la circonscription des places qui devaient être restituées, sur l'état de ces places, que Louis XIV voulait remettre dégarnies et dont il avait déjà commencé sourdement à ruiner les fortifications[1]. L'Espagne soutint que les prétentions de la France équivalaient à détruire la barrière convenue. La Hollande, qui n'avait traité que sous réserve, combattit d'autant mieux ces prétentions qu'elle y trouvait un intérêt direct. Elle devait, si elle obtenait le maintien intégral de la barrière, conserver Maestricht, sinon le rendre aux Espagnols. Toutes les villes des Provinces-Unies se récrièrent contre la mauvaise foi du roi; Orange et son parti travaillèrent à réveiller les sentiments belliqueux. Louis XIV finit par céder sur presque tous les points, moins aux menaces des Espagnols qu'aux sollicitations énergiques des États généraux; le traité entre la France et la cour de Madrid fut enfin signé le 17 septembre 1678.

Louis XIV restitua Courtrai, Oudenarde, Ath et Charleroi, que le traité d'Aix-la-Chapelle lui avait donnés, puis Binch, Saint-Ghislain, Gand, Leuw, Limbourg, et Puycerda en Catalogne, enlevée cette année même par le maréchal de Navailles. En revanche, il garda à titre définitif Saint-Omer, Cassel, Aire, Bailleul, Poperinghe, Ypres, Werwick, Warneton, Cambrai Bouchain, Valenciennes, Condé, Bavay, Maubeuge et toute la Franche-Comté. Le traité de 1668 n'avait été en réalité qu'une trêve, donnant à la France des postes avancés au cœur de la Belgique et laissant à l'Espagne d'autres places avancées ou même des enclaves au milieu des possessions françaises, particulièrement aux bords de l'Escaut. Le traité de 1678 constitua une frontière beaucoup plus régulière en assurant à la France une série de places fortes qui se liaient les unes aux autres et fermaient toutes les avenues du royaume depuis Dunkerque jusqu'à la Meuse, et en laissant aux Pays-Bas espagnols une autre série de places qui offraient les mêmes avantages, bien qu'à un degré moindre. Aussi notre frontière

[1] Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, c. XII.

du nord n'a-t-elle éprouvé depuis que des changements accidentels ou secondaires. Le traité de Nimègue fut, en dépit de quelques restitutions exigées par l'Europe à titre de garantie de la paix, un des plus avantageux et des plus glorieux que la France ait jamais signés. Elle acquit à l'est une province, au nord un territoire étendu et une ceinture de places fortifiées. La monarchie espagnole, ébranlée déjà par le traité des Pyrénées, fut tout à fait mise hors d'état de recommencer les luttes entreprises par Charles-Quint, Philippe II ou Philippe IV.

Restaient l'Empereur et l'Empire, qui demeuraient en dehors des traités hollandais et espagnol. Ils commencèrent par protester et continuer la guerre. L'armée impériale, sans s'arrêter aux négociations de Nimègue, entreprit sous le duc de Lorraine de reprendre Fribourg, en Brisgau, et de pénétrer en Alsace. Au mois de mai elle parut sur le Rhin, entre Offenbourg et Wilstett. Créqui fut encore chargé de protéger Fribourg. On put lui donner une armée plus forte et mieux organisée que les années précédentes; toutefois il eut pour instruction d'éviter les engagements, de se borner à la défensive, et de respecter Strasbourg ou les villes forestières. Il fit une campagne aussi heureuse qu'habile et qui mit le sceau à sa renommée. Il couvrit Fribourg, empêcha le duc de Lorraine de s'établir dans les villes forestières, lui barra le passage partout où il le tenta, enfin détruisit le fort de Kehl et coupa le pont de Strasbourg, afin que la neutralité de la ville demeurât assurée. Les Allemands, réduits à l'impuissance sur tous les points, terminèrent la campagne de bonne heure, faute de magasins et d'approvisionnements.

L'Empereur, abandonné par les Hollandais et brouillé avec l'Espagne, finit par désirer la paix. La possession de Philipsbourg l'indemnisait de la perte de Fribourg. Les princes de l'Empire, excepté quelques-uns de ceux du nord, se refusaient à poursuivre une guerre devenue sans objet. Les subsides de la Hollande et de l'Espagne avaient cessé. La Hongrie était troublée depuis quatre ans par des soulèvements jusque-là peu dangereux, mais que Louis XIV attisait en secret. L'évêque de Marseille, ambassadeur en Pologne, faisait passer aux Hongrois rebelles de l'argent et des bandes d'aventuriers levées dans ce dernier royaume. Léopold, menacé d'avoir toutes les forces françaises sur les bras, consentit à un traité qui fut signé le 15 janvier 1679 entre l'Empereur, l'Empire et la France.

Toute la difficulté roula sur les alliés que l'Autriche refusait d'abandonner et pour lesquels elle réclamait des satisfactions. Le roi fit quelques concessions, mais il ne voulut rendre la Lorraine au duc Charles qu'en gardant Nancy et quatre routes militaires; le duc repoussa ces conditions. Louis XIV se réserva aussi un droit de passage sur le territoire de huit villes de l'Empire, pour joindre le duché de Clèves et continuer la lutte contre l'électeur de Brandebourg.

Les princes d'Empire intéressés à garder les conquêtes faites sur les Suédois étaient les seuls qui n'eussent pas posé les armes. Ils ne tardèrent pas à s'y voir forcés, car Louis XIV ne voulait à aucun prix abandonner des alliés malheureux dont la diversion l'avait servi. Des indemnités pécuniaires servirent à désintéresser les ducs de Brunswick, de Lunebourg et l'évêque de Munster. L'électeur de Brandebourg refusa ce genre de dédommagement. Créqui entra dans le pays de Clèves, occupa au delà du Rhin le comté de la Mark, la ville de Lippstadt, et s'avança jusqu'au Weser, dont il força le passage à Minden, le 30 juin, dans un combat de cavalerie. L'électeur, incapable de continuer seul une lutte inégale, venait de faire sa soumission la veille même. Son envoyé signa, à Saint-Germain, un traité par lequel il restitua aux Suédois ce qu'il leur avait pris, moyennant une rectification de frontière en Poméranie et une indemnité de trois cent mille écus payés par la France. Le roi de Danemark ne traita que le dernier; aussi, en restituant les villes qu'il avait prises, ne reçut-il aucune indemnité pécuniaire.

Ces traités successifs, conséquences de ceux de Nimègue rétablirent à peu près les choses en Allemagne sur le pied du traité de Westphalie.

Toutes les autres puissances, tous les souverains étrangers avaient été atteints ou amoindris par une guerre de huit ans. La Hollande seule échappait presque intacte à l'orage qui avait menacé de la détruire. Pour Louis XIV, il sortit de la lutte agrandi et triomphant. Il triompha d'autant mieux qu'il ne devait rien à personne, pas même au roi d'Angleterre, qui, s'étant rendu également incapable de faire la guerre ou la paix, avait soulevé contre lui autant de mépris en France que de haine dans ses propres États. Si la France avait considérablement souffert d'une lutte prolongée exigeant d'énormes sacrifices, elle avait déployé des ressources supérieures à celles d'aucune autre puissance, quoique la Hollande se fût montrée

plus riche à proportion. Elle avait lutté seule contre l'Europe. La fière devise du roi : *Nec pluribus impar,* était justifiée. Enfin c'était Louis XIV qui avait dicté la paix. « Il s'était, dit l'abbé de Choisy, désarmé lui-même au milieu de ses victoires, et se contentant de ses conquêtes, il avoit donné la paix à l'Europe aux conditions qui lui avoient plu. » Aussi les courtisans et les soldats se montrèrent-ils unanimes à lui décerner le nom de Louis le Grand. Une statue équestre, le réprésentant en costume d'empereur romain, fut élevée peu de temps après sur une place qu'on appela la place des Victoires.

LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

LOUIS XIV.

(TROISIÈME PARTIE. 1679-1688.)

I. — Louis XIV se vit après Nimègue au point culminant de sa fortune. Il était hors de pair avec les autres souverains de l'Europe. S'il n'avait pas réalisé toutes ses ambitions, s'il avait fait des fautes politiques en refusant en 1672 les propositions hollandaises et des fautes militaires en évitant une bataille devant Valenciennes, il n'en avait pas moins montré une vigueur, un esprit de suite, une puissance de calcul et souvent une rectitude de jugement qui le plaçaient bien au-dessus des princes contemporains. Servi par de grands hommes, il avait toujours su les diriger et s'approprier leur œuvre, bien qu'il eût quelquefois trop accordé à Louvois et abusé du désir de déployer à la guerre l'éclat ordinaire de sa cour. Il ne cessait de tout voir et de tout faire par lui-même, afin de se mûrir par le travail et, comme il le dit, d'y achever sa pensée.

Cependant sa fortune commençait à l'enivrer. Si l'habitude de s'observer perpétuellement le garantit contre plus d'une erreur, sa confiance prodigieuse en lui-même, jointe au mépris de ses adversaires, altéra sensiblement son jugement moral. Il n'avait plus ni honte ni scrupule, quand il s'agissait de son intérêt qu'il confondait avec sa gloire. Vis-à-vis des étrangers, il ignorait ce que c'était que la justice ; quand il était juste, il s'imaginait être généreux, et dans ce cas, sa générosité était aussi insolente que l'exposé de ses prétentions était superbe et audacieux.

Pour l'intérieur, il ne se préoccupait pas plus des misères du peuple que Condé ou Luxembourg des pertes d'hommes que coûtaient une campagne ou un combat. Humain par nature, il ne voyait en réalité que la puissance et la grandeur. « La chaleur que l'on a pour la gloire, a-t-il écrit dans ses Mémoires,

n'est point une de ces foibles passions qui se ralentissent par la possession. Ses faveurs, qui ne s'obtiennent jamais qu'avec effort, ne donnent aussi jamais de dégoût, et quiconque se peut passer d'en souhaiter de nouvelles est indigne de toutes celles qu'il a reçues [1]. »

Il eut toujours devant les yeux ce que l'histoire dirait de lui. Or jamais prince n'a mieux atteint son but. Son air de grandeur n'a pas fasciné seulement les contemporains, mais la postérité, et contemporains ou postérité, ce ne sont pas seulement les grands, c'est la bourgeoisie, c'est le peuple, c'est la nation entière qui ont subi cette fascination.

Qui a fait cette grandeur? Est-ce l'éclat des triomphes militaires, l'asservissement de l'Europe, la splendeur de la cour? C'est tout cela, et quelque chose de plus. Louis XIV eut le suprême talent de se montrer roi partout et toujours. « Le métier de roi, dit-il, est grand, noble et délicieux, quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage [2]. » Il sut mettre dans sa démarche, son langage, son geste, une régularité parfaite, une élégance naturelle, une politesse exquise. Il avait le port théâtral et majestueux. Mademoiselle de Scudéry a dit de lui : « Il conservoit en jouant au billard l'air du maître du monde. » Son caractère très-égal se démentait rarement. Il était grave, même dans la familiarité. Les Mémoires du temps vantent « l'honnêteté que Sa Majesté a pour tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher [3]. » Quand il se trouvait à l'armée, il prenait le soin de parler à tout le monde. Macaulay a dit de son gouvernement que c'était un despotisme tempéré par la courtoisie.

Son système était non de diviser pour régner, mais d'unir. Jamais il n'y eut moins de divisions que sous son règne entre les classes de la nation, entre les provinces, entre les partis. Sa gloire fut quelquefois chèrement payée, mais jamais gouvernement ne fut aussi accepté que le sien et applaudi d'une manière aussi unanime. Quand il se regardait comme la personnification de la France, la France était sa complice et le contemplait des mêmes yeux.

Comment eût-il résisté à l'infatuation, quand la cour se prosternait à ses pieds, quand les plus beaux esprits et les plus

1 Mémoires de Louis XIV, édition Dreyss, p. 396.
2 Mémoires, t. II, p. 519.
3 Mémoires de Grammont.

grands génies du temps l'encensaient, quand Boileau, Racine, Molière, madame de Sévigné, Bossuet lui-même s'accordaient à célébrer sa gloire avec une sincérité d'ailleurs entière? C'était moins de la flatterie que de l'enthousiasme. L'Académie mettait perpétuellement au concours l'éloge de ses qualités et de ses succès. On l'adorait comme une statue royale. Pellisson l'appelait « un miracle visible ou le plus roi de tous les rois. » La France et le monde entier semblaient ne s'occuper que de lui. Comme le genre pompeux était à la mode, quand il parlait, c'était à l'univers; quand il agissait, « toute la terre étoit en inquiétude [1]. »

Il s'habitua si bien à l'encens qu'il ne put s'en passer. « Les louanges, observe Saint-Simon, disons mieux, la flatterie, lui plaisoient à tel point que les plus grossières étoient bien reçues, les plus basses encore mieux savourées. Ce n'étoit que par là qu'on s'approchoit de lui [2]. »

La cour était aussi soumise et disciplinée qu'elle était brillante. François Ier s'intitulait le premier gentilhomme de son royaume; Henri IV cherchait la popularité militaire. Louis XIV n'eût accepté aucune de ces prétentions. Il était le roi, et en cette qualité il tenait le reste de la terre, y compris la cour et les grands, à une respectueuse distance. Il ne se mêlait pas aux gentilshommes. Les princes mêmes étaient fort au-dessous de lui. Dans ses Mémoires il leur fait une loi de l'obéissance et de la docilité. « Il m'importoit, dit-il, qu'ils ne conçussent pas eux-mêmes de plus hautes espérances que celles qu'il me plaisoit de leur donner. » De là l'insolence avec laquelle il afficha ses maîtresses; de là ses prétentions odieuses pour ses bâtards, dont il obtint que l'alliance fût recherchée par les princes du sang. Une de ses grandes habiletés fut de maintenir longtemps cette espèce de culte factice. Les moyens par lesquels il y réussit furent un luxe et un faste inusités, une attention perpétuelle à sa démarche et à ses moindres paroles, comme celle d'un acteur qui calcule les effets de son rôle, la sévérité d'une étiquette plus rigoureuse, mais mieux entendue, que celle de ses prédécesseurs et celle des cours étrangères, le soin qu'il eut d'inspirer non-seulement les sentiments de l'honneur, mais le goût de la politesse et la reconnaissance de toutes les supériorités.

1 Expressions de ses Mémoires.
2 Saint-Simon, t. XIII, c. I.

Enfin, non content de s'entourer d'une cour magnifique dont il ramenait à lui tous les rayons, il n'oublia jamais de mettre avec une véritable étude d'artiste sa gloire en pleine lumière. Il écrivit lui-même son histoire, ou il la fit écrire sous ses yeux, dans un style pompeux et magnifique ; il interdit sévèrement la publication des écrits qui ne lui plaisaient pas, et il les réduisit à s'imprimer en Hollande. Il paya l'admiration en argent et en honneurs. S'il descendit quelquefois de son piédestal, ce fut pour montrer aux gens de lettres des prévenances dont ils lui rendirent le prix avec usure.

II. — La civilisation française et l'essor des lettres, qui atteignirent leur apogée dans la seconde moitié du dix-septième siècle, le progrès des sciences, le goût des arts, ne sont pas l'œuvre de Louis XIV. Descartes, Pascal, Corneille, le Poussin, le Sueur, Puget, avaient été les contemporains de Richelieu et de Mazarin. Le mouvement était lancé. Louis XIV ne put que l'entretenir et lui imprimer une direction particulière.

Si l'on cherche à en déterminer les causes, il faut remonter plus haut. On les trouvera dans la langue qui s'était polie, dans l'esprit de société qui s'était reformé après les guerres de religion, dans une éducation meilleure qui avait réagi sur les mœurs, dans une instruction plus générale et mieux appropriée au temps, enfin dans le développement de toutes les forces de la France, depuis Henri IV et Richelieu. Des génies vigoureux et indépendants, Richelieu, Corneille, Descartes, donnèrent le branle, suscitèrent des écrivains ou des penseurs, et inspirèrent à une société d'élite cet amour, cette admiration du beau qui élèvent l'âme d'une nation.

Mais jusqu'à la fin de la Fronde la cour, remplie d'hommes de guerre ou livrée aux ambitieuses rivalités des grands, pleine d'intrigues avec Marie de Médicis, de tristesse avec Louis XIII, de défiances avec Richelieu, d'agitations sous Anne d'Autriche, n'avait pu se faire la régulatrice suprême du goût, le théâtre des arts, et imposer une règle ou une discipline au génie. Après la Fronde il en fut autrement. L'élégance recherchée et le faste de Mazarin, les fêtes éclatantes des premières années du règne de Louis XIV, la transformation des grands en courtisans, l'esprit de subordination substitué à l'esprit d'indépendance, augmentèrent l'importance de la cour. On s'habitua peu à peu à ne voir qu'elle. Elle entoura la royauté comme d'un cercle

lumineux, et son éclat fit pâlir le reste. Elle devint même un moyen de gouvernement. Elle contribua par sa prépondérance à annuler les parlements et les autres corps de la nation.

Louis XIV, que son instinct portait à chercher partout les instruments de sa grandeur, comprit qu'il devait donner pour aliment à la brillante société qui l'entourait la présence et les œuvres des grands écrivains ou des grands artistes. Il offrit à ces derniers un théâtre magnifique et une publicité sans égale. Il sut réunir les forces éparses, en faire un faisceau puissant et mettre les talents au grand jour, de manière à en composer un ensemble plein de majesté. Il avait ce qu'il fallait pour cela, l'esprit, le goût, le sentiment du beau, et plus encore le sens de la règle et de l'harmonie. Il établit une sorte de concert entre les grands écrivains, comme il fit marcher d'accord les grands ministres.

De là ce caractère frappant d'uniformité, de régularité, de discipline, que les lettres et les arts présentent sous son règne. Les génies ont pleine carrière, rien ne les arrête; mais ils ont leur place marquée dans un ensemble et ils sentent qu'ils obéissent à une loi. Une large et noble harmonie s'établit entre les œuvres littéraires dans les genres les plus divers, comme entre les arts destinés à concourir à la grandeur d'un même édifice.

Moins spontanée, moins audacieuse, peut-être aussi moins originale qu'au temps de la génération précédente, la littérature atteignit sous Louis XIV une perfection qu'elle n'eut jamais au même degré à aucune autre époque. Elle l'atteignit, parce qu'elle s'adressa moins encore au roi et au souverain qu'à l'élite de la société, groupée autour de lui. Jamais la haute société n'avait formé un pareil public. Élevée à une grande école d'admiration et bercée par des chefs-d'œuvre, elle portait un intérêt extrême aux choses de l'esprit. La conversation y était un art et un talent, le goût littéraire une prétention, une mode, voire un point d'honneur. Les femmes se mêlaient à ce mouvement, et s'y mêlaient à un tel point que c'est l'une d'elles qui nous le fait le mieux apprécier. Madame de Sévigné a, dans sa correspondance, si bien qualifiée de conversation écrite, immortalisé la société du grand siècle en la peignant sur le vif.

Corneille est, par la hauteur et la fière indépendance de son génie, un fidèle représentant de l'époque précédente. Racine est, par l'élégance, le tact et la perfection du sien, le véritable représentant de l'époque nouvelle. Corneille s'adressait aux

grands sentiments de la nation, Racine s'adresse aux sentiments plus raffinés de la cour; ses héros sont des gentilshommes accomplis. Dans Corneille, la passion lutte contre le devoir pris en soi; chez Racine, le devoir se confond avec les convenances. Pendant ce temps Boileau enseigne aux écrivains l'ordre et la méthode; il leur donne des lois qui sont celles du goût et de la raison, mais qui tendent à les engager dans un système de convention. C'est un expert pour les ouvrages de l'esprit, mais un expert un peu exclusif. Cela est si vrai que Racine et Boileau ont créé une école, l'école classique, tandis que leurs devanciers, moins enfermés dans les règles, s'étaient contentés d'ouvrir aux penseurs et aux écrivains une large carrière, admettant tous les genres d'originalité.

Ce serait du reste une erreur que de s'exagérer l'influence personnelle de Louis XIV. Si quelques génies, comme Molière et la Fontaine, ont subi heureusement cette influence, ils ne lui doivent pas leur inspiration. Molière, la Fontaine procèdent encore de l'époque précédente. La Fontaine est toujours demeuré lui-même. Quant à Molière, la cour et le roi ont réglé sa fougue et élevé son talent comique : ils ne l'ont pas créé.

Au point de vue historique, le seul qui doive ici nous occuper, cette littérature est pleine d'enseignements. C'est, en définitive, la société du dix-septième siècle qui pose devant nous; nous lisons, nous pensons, nous vivons avec elle. Nous admirons la grandeur de ses génies, cette réunion si rare et si féconde des plus beaux esprits, cette élévation continuelle, cet éclat, cette finesse, ce tact, et tant d'autres qualités que nous n'avons plus, du moins au même degré. Mais gardons-nous de lui prêter nos idées et nos préoccupations d'aujourd'hui; constatons que des auteurs qui écrivaient pour la cour et le roi étaient, comme la cour elle-même, étrangers à la politique, ou ne l'envisageaient que d'une manière très-superficielle : ils n'avaient d'autre politique que l'admiration. Quelques critiques ou allusions, d'ailleurs réservées, n'enlèvent rien à la vérité générale de cette assertion.

Étrangers à la politique, ils s'occupaient au contraire beaucoup de la société et des mœurs. Racine a peint l'idéal des gens de cour; plus tard, dans ses dernières œuvres, *Esther* et *Athalie*, il s'est efforcé de concilier le théâtre avec la rigueur dont les jansénistes et les théologiens rigides s'armaient contre lui. Molière ne s'est pas contenté d'écraser ses devanciers par

la supériorité avec laquelle il a reproduit des types de convention et par l'entraînante gaieté de ses immortelles bouffonneries ; il a créé la vraie comédie, la comédie de mœurs, en frappant au front les défauts et les vices de son temps, en accablant sous le ridicule les précieuses, les maniaques du bel-esprit, les marquis prétentieux, les faux dévots, les bourgeois gentilshommes. La cour et le roi applaudissaient, parce qu'en admirant des œuvres de génie, il leur plaisait de protester contre des travers, des exagérations et des écarts qu'on ne pouvait toujours éviter. La haute société était alors loin d'avoir peur d'elle-même, la liberté morale ne l'effrayait pas. Elle cherchait ce que la Bruyère a défini *le vrai mérite*. Pour des pensées politiques, quoi qu'aient pu imaginer ingénieusement des critiques plus modernes, Molière n'en eut jamais.

C'est surtout dans les œuvres d'un autre genre qu'éclate le côté moral et social de cette grande littérature. La Rochefoucauld écrit les pensées d'un homme de cour, Pascal celles d'un solitaire chrétien, Nicole celles d'un directeur des consciences. La chaire chrétienne s'élève avec Bossuet à une hauteur sans égale, pour se maintenir avec Bourdaloue dans cette voie moyenne, calme et régulière, où la sagesse tempère la force et où la dignité ne s'abaisse jamais. Bourdaloue est le prédicateur ordinaire du roi et de la cour, fait pour son auditoire comme son auditoire est fait pour lui. Il a dans la chaire la noblesse et la perfection de Racine. Quant à Bossuet, il est au-dessus de toute comparaison. S'il ne perd pas de vue un seul instant la règle ou la loi sans lesquelles il n'y a pas de force sûre d'elle-même, il obéit moins à l'esprit de son temps qu'il ne le domine. En conduisant le cortége funèbre de toutes les grandeurs du siècle, il l'entoure par la majesté de sa parole d'un éclat incomparable, dont nous subissons encore l'illusion.

Bossuet n'a pas traité de sujets véritablement politiques plus que Nicole ou Bourdaloue. Il n'envisage la société que des hauteurs du christianisme ; s'il exalte les grandeurs de la cour et du roi, c'est pour les humilier plus profondément sous la main de Dieu. Tout le fond de son éloquence est dans la religion, comme la forme en est dans la Bible, dont il approprie si merveilleusement le langage aux choses de son temps. Il n'a guère abordé l'histoire et la politique que dans deux ouvrages écrits pour le Dauphin : le *Discours sur l'histoire universelle* et la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Eh bien, là encore,

c'est le prêtre seul qui parle. Il déroule au prince la suite des desseins de Dieu ; il lui expose d'après la Bible le caractère sacré des rois, et s'il déduit de ce caractère sacré le devoir de l'obéissance pour les sujets, il en déduit aussi pour les rois des devoirs corrélatifs. Il reconnaît des lois fondamentales que les souverains doivent respecter ; il s'élève contre le danger de leurs passions, surtout contre la manie des conquêtes qui ruine les peuples. Le clergé du dix septième siècle domine la cour et le monde parce qu'il s'en est désintéressé. Il prend le gouvernement temporel de la France tel que Louis XIV l'a fait, et il s'efforce de l'élever à un idéal chrétien.

Ce gouvernement a eu un panégyriste d'un autre esprit, Louis XIV en personne. Louis XIV ne s'est pas contenté d'être l'auteur ou l'inspirateur des actes de son règne, il en a été aussi le premier, on pourrait dire le seul écrivain politique. Ses Mémoires, dont le fonds lui appartient, et dont il importe peu que le style ait été poli par Périgny ou Pellisson, expliquent admirablement toute sa conduite. Il s'y est peint avec d'autant plus de fidélité qu'il s'admirait assez et qu'il comptait assez sur l'admiration publique pour n'avoir rien à cacher. Il a posé devant son fils dont il voulait faire un roi modèle, ou plutôt devant lui-même, car l'éducation du Dauphin n'est ici qu'un prétexte, avec toute la bonne foi de la grandeur. Il y montre ce bon sens naturel et cette netteté d'idées qui le distinguent entre tous les autres princes. Il a cette aisance noble, cette dignité fière, cette passion de gloire, ardente et contenue, cette simplicité dans la majesté, qui semblaient l'élever au-dessus des autres hommes. En même temps il y abuse des maximes générales, des règles abstraites ; il ne cesse de donner un grand air à tout ce qu'il fait, et une tournure pompeuse à l'expression de théories banales ou de considérations presque vulgaires. Il disserte avec le pédantisme d'un souverain absolu. Il se fait constamment illusion à lui-même, quoique cette illusion soit tempérée par la force de son bon sens. Il croit à sa bonne foi, à sa probité, tout en admettant des restrictions qu'il juge nécessaires : il insiste sur les raisons de tous ses actes, mais il s'admire tellement qu'il a soin d'y insister d'une manière plus particulière lorsqu'il s'est trompé, car il ne se donne pas tort facilement. Il ne voit que lui, il ne s'occupe que de lui. Il ne parle presque jamais de ses devanciers. On dirait que le monde a commencé avec son règne, et qu'il l'occupe tout entier. Il

est comme le soleil qui rayonne, en dédaignant de savoir jusqu'où porteront ses rayons.

III. — Les beaux-arts portent encore mieux que les lettres l'empreinte d'une époque, parce qu'un gouvernement a plus de moyens d'agir sur eux. S'il ne peut ni les créer, ni suppléer à l'inspiration individuelle, ni changer l'influence des traditions et des écoles, il leur imprime du moins une certaine direction par la nature des travaux qu'il commande aux artistes et le genre de protection dont il les couvre. Or Louis XIV a eu la passion des bâtiments. Ses constructions architecturales ont un style à part, en harmonie avec ses goûts, les besoins de sa cour et les caractères de sa royauté.

Les maisons particulières étaient devenues plus élégantes et surtout mieux appropriées à de nouveaux besoins, comme on peut le voir par le quartier du Marais et de la place Royale. L'architecture des palais s'était également modifiée, souvent d'une manière heureuse, sous les derniers Valois et sous Henri IV, Richelieu et Mazarin, comme on peut le voir par le Louvre, les Tuileries, le Luxembourg, le Palais-Royal ou le Palais-Mazarin. Mais aucune de ces demeures, quel que fût leur genre de beauté ou leur convenance particulière, ne pouvait plaire à Louis XIV. Il aimait peu Paris, soit en souvenir de la Fronde, soit qu'il éprouvât une certaine répugnance à se mêler et même à se montrer au peuple, soit qu'il se sentît mieux le maître dans les grands châteaux royaux, où il ne s'entourait que de courtisans et où il pouvait mieux satisfaire ses goûts magnifiques. Saint-Germain, que Louis XIII avait habité, lui offrait sa terrasse et sa forêt superbe; malheureusement le château n'était pas assez vaste pour loger les courtisans. Louis XIV créa Versailles, ou plutôt agrandit successivement l'ancien château de Louis XIII, en y ajoutant d'immenses dépendances, et en construisant cette belle façade du parc qui, combinée avec des ailes étendues, en fit la plus vaste et la plus superbe demeure du monde.

Versailles est le monument indestructible de la royauté de Louis XIV. Ce qui y frappe d'abord, ce sont les larges proportions; c'est surtout la régularité majestueuse combinée pour produire des effets imposants. Tout y est en harmonie avec les habitudes et la cour du grand roi. On peut en critiquer les dispositions, et Saint-Simon, sans être un artiste, l'a fait avec

esprit, quelquefois avec vérité. Mais l'ensemble laisse une impression profonde d'admiration et presque de respect. La galerie d'Apollon nous donne aujourd'hui l'idée de ce qu'étaient les fêtes de cette cour, comme les portraits de Louis XIV, des princes, des princesses, des Turenne et des Condé, avec leurs costumes et leurs attributs mythologiques, nous donnent l'idée de l'espèce d'auréole dont on entourait les grands personnages et de l'encens qu'on leur prodiguait. Cette architecture de pierre était complétée par l'architecture végétale du parc, où les bosquets, les eaux, les statues, disposés et harmonisés par grandes lignes, ajoutaient à la noblesse de l'édifice et attestaient à leur tour la puissance du souverain qui avait forcé la nature. La ville, qui s'étend au pied du château avec les écuries du roi, devenues des casernes, ses larges avenues, ses églises, ses couvents et ses hôtels, ne s'est élevée que pour former les dessertes et les dépendances proportionnées de ce gigantesque palais. On sent que Versailles, aujourd'hui grande solitude, était bâti pour être peuplé d'une cour immense, où Louis XIV vivait au milieu d'une France faite à son image.

Versailles, avec sa grandeur, sa régularité, son ornementation majestueuse et classique, méritait d'être le type d'un art vraiment royal. Si la noblesse est une des principales conceptions de l'idéal du beau, cet idéal n'a jamais été atteint au même degré. Aussi, de même que la cour de Louis XIV a donné le ton à la plupart des cours de l'Europe, Versailles est-il devenu le type et le modèle de la plupart des châteaux et jardins royaux à l'étranger.

D'autres châteaux, comme ceux de Saint-Cloud et de Marly, ont été bâtis à peu près dans le même style par Mansart et le Nôtre, l'architecte du palais et celui des jardins de Versailles. Saint-Cloud était la demeure de Monsieur, frère du roi. Marly, qui fut commencé après Nimègue, devait offrir une sorte de retraite à la cour fatiguée des grandeurs. Meudon, Sceaux, Choisy, bâtis pour les princes, les princesses ou les ministres, reproduisirent dans des proportions plus restreintes les caractères essentiels de cette architecture royale.

Paris a moins gardé la trace de Louis XIV; il y faisait rarement de longs séjours. Les principaux monuments qu'il y éleva furent des arcs de triomphe aux portes du Trône, Saint-Antoine, Saint-Bernard, Saint-Denis, Saint-Martin, monuments destinés à célébrer sa rentrée à Paris après la paix des Pyrénées

ou ses victoires pendant la guerre de Hollande. Cependant Perrault dessinait alors la magnifique colonnade du Louvre. C'est également à ce règne qu'appartiennent les boulevards du nord, disposés en grandes avenues, l'avenue des Champs-Élysées, enfin le jardin des Tuileries, arrangé à la française par le Nôtre et peuplé de statues dues au ciseau des Girardon, des Coysevox et des Coustou.

L'art avait jusque-là cherché en Italie ses modèles et même ses interprètes. Colbert avait commencé par appeler de Rome le Bernin, que ses compatriotes comparaient à Michel-Ange. Mais le Bernin n'était un maître en Italie que parce que l'Italie était en décadence ; les plans qu'il fit pour la façade du Louvre ne furent pas jugés d'un goût assez pur et assez élevé. On revint aux artistes français, et la France eut à son tour un art à elle, que bientôt l'Europe imita. Perrault acheva le Louvre, Mansart termina Versailles sur les plans de Levau, habilement modifiés, et Lebrun, nommé en 1667 directeur des Gobelins, présida à tous les travaux d'ameublement et d'ornementation intérieure des châteaux royaux.

Le Brun créa une école, et mérita d'être appelé le *Racine* de la peinture. La peinture eut en effet les mêmes destinées et les mêmes phases que la littérature. Puissamment originale avec les Poussin, les Claude Lorrain, les le Sueur, les Philippe de Champagne, elle devint plus classique et subit plus particulièrement l'inspiration de la cour avec le Brun, avec Mignard, le peintre des courtisans et des grandes dames, et Van der Meulen, le peintre des siéges et des batailles.

Colbert, exerçant la surintendance des bâtiments royaux, charge qu'il avait achetée en 1664, dirigea les constructions de Louis XIV et prit une part importante au choix et à la conduite des artistes. Il commença par flatter la passion du roi ; puis cette passion ayant pris au temps des guerres de Hollande des proportions désastreuses, il essaya vainement de lui persuader que les dépenses militaires croissant toujours étaient un obstacle à de ruineuses prodigalités. Louis XIV dédaignait les économies quand il s'agissait de sa gloire, et la gloire pour lui était aussi bien dans le luxe et l'éclat dont il s'entourait que dans la grandeur de ses entreprises. Il résulte de calculs récents faits sur les comptes de ses bâtiments, qu'il dépensa dans le cours de son règne cent douze millions pour Versailles, douze pour Marly, quarante-quatre pour le Louvre, les Gobelins, Fontai-

nebleau et les autres châteaux royaux, indépendamment des sommes qui furent consacrées aux Invalides, au Val-de-Grâce et à d'autres monuments particuliers.

IV. — La guerre et les bâtiments ne furent pas les seules causes du dérangement apporté dans l'équilibre des finances. Il y en eut une autre : c'est qu'après Nimègue on ne rentra qu'imparfaitement dans l'état de paix, et que de grands travaux de fortifications furent entrepris sur toute la frontière.

Louvois, tout en réduisant l'armée de moitié, conserva encore une force effective de cent quarante mille hommes, égale à celle qu'on avait eue en temps de guerre sous Louis XIII, et destinée à l'accomplissement de projets très-arrêtés. Or, ces projets entraînèrent d'autres exigences. Ce n'était pas tout que d'avoir fortifié les places conquises en Flandre au fur et à mesure de leur occupation ; il importait de compléter une ceinture de défenses artificielles sur toute la frontière. Vauban fut chargé de ce soin. Tout le succès de la guerre était alors dans la prise ou la défense des villes fortes, et la prédilection marquée de Louis XIV pour les siéges avait une raison très-légitime. Or l'art des siéges s'était sensiblement compliqué. Vauban, s'écartant des règles tracées par les ingénieurs italiens et hollandais, avait appris à tirer partout un parti habile des circonstances naturelles, de la disposition du sol et des eaux. Il multiplia les souterrains, les casemates à l'abri des bombes, les ouvrages avancés, fit concourir à la défense des places les canaux et les inondations artificielles ; enfin en portant à une rare perfection l'art auquel il a attaché son nom, il sut donner à la France une seconde frontière, à peu près inexpugnable avec les moyens d'attaque alors connus. La dépense de ces travaux fut considérable. Elle s'éleva à vingt-six millions pour les trois ans qui suivirent la paix de Nimègue, et dura longtemps encore.

Sur la frontière maritime, les principales fortifications furent celles de Dunkerque et de Toulon. Vauban agrandit le port de Dunkerque, alors chef-lieu de l'intendance de Flandre et de Picardie. Il en creusa un nouveau à Toulon, l'ancien étant devenu insuffisant. Il bâtit l'enceinte de cette dernière ville, telle qu'elle était encore avant ses agrandissements récents, et il y construisit l'arsenal. Il établit de nouveaux forts en avant de Rochefort et de Brest. Il exécuta des travaux au Havre, entre autres le bassin du roi ; on songeait à faire du Havre

un port de guerre, parce qu'on n'en avait aucun sur la côte de Normandie, où Cherbourg n'existait pas. Colbert eut l'idée d'en établir un près du cap de la Hogue, mais le projet demeura malheureusement sans exécution.

Sur la frontière de terre, Vauban acheva les places de Flandre, et couvrit la ligne de l'Est en fortifiant Verdun, Longwy, Thionville, Sarrelouis, ville nouvelle, ainsi nommée en l'honneur de Louis XIV, Bitche, Phalsbourg, Lichtenberg, Haguenau, Landau, puis Schelestadt, Belfort et Huningue à la pointe de l'Alsace. Il augmenta les moyens de défense de Fribourg et plus encore ceux de Besançon, que les Espagnols n'avaient pas su rendre imprenable. Il fit encore faire des travaux à Pignerol, assura le Roussillon en fortifiant Perpignan et en élevant le fort de Montlouis. A l'autre extrémité des Pyrénées, il construisit la citadelle de Bayonne et le fort d'Andaye, sur la Bidassoa.

V. — La situation de Colbert devenait de plus en plus difficile en présence de ces grands ouvrages et de ces dépenses. Depuis l'an 1672, les budgets se soldaient en déficit, malgré les affaires extraordinaires qui avaient atteint le chiffre de cent cinquante millions pour sept ans [1]. Si la guerre avait dérangé les finances, la paix armée en gênait le rétablissement. De plus, la France avait été atteinte ou arrêtée dans son développement commercial et industriel. Non-seulement on n'avait pu ruiner la Hollande par des tarifs et lui enlever ses gains maritimes, mais sa concurrence, ruineuse pour nous, était consacrée par des traités.

Les recettes, qui étaient encore de quatre-vingt-un millions en 1677, tombèrent en 1679 à soixante et onze millions. La dépense s'était élevée en 1677 au chiffre de cent dix millions. En 1679 on la réduisit à quatre-vingt-dix. Colbert insista auprès du roi pour lui faire prendre un grand parti et obtenir une réduction plus considérable ; car il était impossible d'augmenter l'impôt : les intendants, les receveurs généraux, les évêques transmettaient à l'envi les renseignements les plus fâcheux sur la misère des provinces. Louis XIV consentit à faire un plan

[1] M. Clément donne ce chiffre, avec les preuves à l'appui dans l'*Histoire de Colbert*. Il porte à un sixième de cette somme le bénéfice direct des traitants, outre leurs bénéfices indirects, qui échappent à toute évaluation.

de réformes; mais il en ajourna l'exécution, et il dépensa encore cent millions en 1682.

Colbert fut donc réduit à emprunter de nouveau. Seulement il profita du rétablissement de la paix pour le faire à des conditions plus favorables. Il avait créé en 1673 une caisse d'emprunt émettant des bons garantis par les fermes générales et remboursables à échéances fixes. Cette création d'une dette flottante, pour employer un terme moderne intelligible, destinée à alléger la dette non exigible qu'on appelait alors la dette perpétuelle, rendit encore après la paix plus de services que pendant la guerre. Colbert, en émettant ces bons à cinq pour cent, se procura les moyens de rembourser les emprunts de guerre conclus à des taux plus élevés, ou de racheter des aliénations de domaines faites à des conditions également onéreuses. En 1681, la paix ayant peu à peu relevé les recettes publiques, qui atteignirent le chiffre de quatre-vingts millions, Colbert arrêta à vingt millions le capital de la caisse d'emprunt consacrée à la dette flottante, et fixa à huit millions de rente la *dette perpétuelle*.

Il ramena de cette manière les budgets à un état normal et évita les secousses qui avaient toujours accompagné le rétablissement des affaires après les guerres. Il eût désiré faire plus et diminuer les impôts, mais il n'y put introduire que d'insignifiantes modifications.

En 1683, il proposa au roi un plan que la mort ne lui donna malheureusement pas le temps d'accomplir. Ce plan comprenait plusieurs parties. Colbert voulait opérer dans l'impôt direct des réductions successives et fixer à vingt-cinq millions de livres le chiffre annuel de la taille [1], qui n'avait jamais été de moins de trente-deux et qui était encore de trente-sept en 1683 [2]. Il voulait réduire l'impôt du sel, qui était un des plus fâcheux à cause de son excès et de sa mauvaise constitution. Il avait déjà fait, pour en atténuer les mauvais effets, l'ordonnance des gabelles de 1680, à laquelle on ne changea plus rien. Il voulait achever de supprimer tous les priviléges conservés pour les aides, abolir la ferme du tabac et celle du papier timbré, toutes deux créées pendant la guerre, très-impopulaires et considérées comme nuisibles au commerce; enfin il prétendait racheter les offices inutiles, dont la multiplication était une plaie à tous les titres.

[1] Non compris la contribution des pays d'états.

[2] Voir les tableaux donnés par M. Joubleau, t. Ier.

Elle embarrassait les administrations, créait la manie des fonctions publiques et contribuait au discrédit ou à l'abandon des carrières utiles. Colbert eut encore une autre pensée qui n'était pas la plus heureuse, celle de supprimer les états provinciaux dans tous les petits pays, comme le Bigorre, le Comminges, où cette suppression eût été facile. Son but était d'arriver à une plus grande égalité des impôts, et de délivrer l'administration d'une gêne.

Il ouvrit en 1681 le canal du Midi, auquel Riquet avait travaillé seize ans. C'était un immense ouvrage, comme on n'en avait pas fait depuis des siècles. Ce devait être, au dire de l'intendant d'Aguesseau, l'âme et la vie du Languedoc. On alla jusqu'à s'imaginer que la majorité des transports maritimes entre les deux mers seraient affranchis de l'obligation de passer par le détroit de Gibraltar, mais cette dernière espérance n'était pas facile à réaliser.

Colbert avait exprimé plusieurs fois, avant ou pendant la guerre, le désir d'arracher aux Hollandais quelques-uns de leurs comptoirs ou de leurs établissements d'Asie, et celui de les supplanter dans leur commerce du Nord, de la Guinée et du Levant. Comme aucun de ces projets n'avait pu s'accomplir, il fut réduit à favoriser le développement des colonies que la France possédait déjà, au moins de celles d'Amérique. Il y encouragea l'émigration, qui se faisait avec une extrême lenteur; il envoya aux colons des troupes pour les défendre contre les sauvages; il donna aux intendants de justice, police et finances, agents civils du roi, des pouvoirs de plus en plus étendus.

Seulement il porta dans les détails du gouvernement colonial ses habitudes d'autocratie minutieuse. Il introduisit au Canada la réglementation industrielle, les manufactures privilégiées; il y détermina la manière dont on devait faire les répartitions de territoires, la nature des cultures, dont quelques-unes, comme celle du tabac, furent réservées à la métropole. Il recommanda aux intendants d'éviter les assemblées de colons, « étant bon, déclarait-il, que chacun parle pour soi et que personne ne parle pour tous[1] ». Même les rapports des colons avec les sauvages furent l'objet de règles infinies. Il en résulta que les colonies, pure création de l'État, furent tenues en lisière, vécurent artificiellement, et firent des progrès lents et coûteux faute de

[1] Lettre à M. de Frontenac, gouverneur du Canada. Joubleau, liv. III.

liberté et d'initiative. Elles se recrutèrent aussi avec peine, parce qu'on y mit des obstacles à la naturalisation des étrangers. Elles étaient un rouage dans une machine économique très-compliquée, dont les parties n'avaient guère d'utilité que par leur ensemble.

Au reste, Colbert lui-même dut adoucir la rigueur de son système. En 1674, la Compagnie des Indes occidentales ayant été supprimée, les îles d'Amérique furent placées sous un régime relativement plus libéral. Elles commencèrent alors à étendre et améliorer leurs plantations, en dépit de la fiscalité qui les empêchait de commercer indistinctement avec tous les ports et des mesures protectrices qui leur interdisaient de raffiner leurs sucres, pour favoriser les raffineries de la métropole. En 1682, le commerce des Indes orientales fut permis aux particuliers, pourvu qu'ils se servissent des navires et des magasins de la Compagnie.

La fondation de Pondichéry et la découverte de la Louisiane appartiennent à cette époque. Pondichéry fut bâti par Martin en 1680. La Salle, qui avait découvert le Mississipi, prit en 1682 possession, au nom de la France, du territoire situé aux bouches du fleuve, et l'appela Louisiane, en l'honneur du roi. De hardis aventuriers se lancèrent sur ses traces et explorèrent l'Amérique du Nord depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique. Cependant la colonisation proprement dite se hâta peu de les suivre.

En réalité, il n'est resté du système colonial de Colbert que des règlements multipliés, dont le couronnement devait être le *code noir*. Ce code, publié seulement en 1685, après sa mort, fut la loi civile destinée à réglementer l'esclavage. La présence et la multiplication rapide des nègres dans les Antilles exigeaient pour eux une législation particulière. Le code noir fut une combinaison ingénieuse des anciens principes du droit romain sur les esclaves, avec des règles empruntées au droit civil français et avec certaines prescriptions du christianisme, le tout approprié à l'état particulier des colonies. Mais, s'il n'a pas mérité tous les reproches que lui ont adressés plus tard les philanthropes et les abolitionnistes, il ne mérite guère mieux l'admiration traditionnelle que trop d'historiens ont professée à son égard.

VI. — En 1679, la France, au lieu de se replacer sur l'an-

cien pied de paix, conserva un effectif de cent quarante mille hommes, dont une partie organisée de manière à pouvoir entrer en campagne immédiatement.

Le maintien de ces armements eut pour but d'appuyer certaines prétentions relatives au règlement des frontières. On n'avait pas délimité à Nimègue d'une manière définitive les territoires cédés de part et d'autre. Louis XIV et Louvois comptaient profiter de cette circonstance pour faire de nouvelles acquisitions. Louvois avait l'ambition de tirer autant d'avantages de la paix que de la guerre. Visitant l'Alsace et la Franche-Comté au mois de juin 1679, il écrivait au roi : « J'ai fort entretenu l'intendant de tout ce qu'il y a à faire pour étendre la domination de Votre Majesté, autant qu'elle le doit être, suivant le véritable sens du traité de Munster; j'aurai l'honneur de lui rendre compte à mon retour de ce qui se peut faire sur cela. »

Louvois ne dirigeait plus seulement les affaires militaires. Depuis longtemps il empiétait sur les attributions du secrétaire d'État des affaires étrangères. Pomponne, qui s'en plaignait et qui manquait de l'autorité et de l'énergie nécessaires pour lui résister, fut disgracié. « Il faut, dit Louis XIV, que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passe par lui perd de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux. » Son successeur fut le frère même de Colbert, Colbert de Croissy, ancien ambassadeur à Londres et plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue; mais l'action de Louvois sur la diplomatie n'en demeura pas moins prépondérante.

Le règlement des frontières du côté des Pays-Bas espagnols fut débattu dans une conférence qui s'ouvrit à Courtray au mois de décembre 1679. Pendant les longs débats qui la remplirent, l'ambition de Louvois se porta plus particulièrement sur la frontière de l'Est, où il pouvait procéder par d'autres moyens que les discussions diplomatiques. Il fit occuper dès 1679 Hombourg et Bitche, dépendances de la Lorraine, engagées par le duc Charles IV aux électeurs de Trèves et de Mayence. Il fit rendre par le Parlement de Besançon deux arrêts, l'un le 8 septembre 1679, qui déclara réunies à la Franche-Comté les châtellenies de Clermont, de Châtelet et de Blamont, c'est-à-dire plus de quatre-vingts villages faisant partie de la principauté de Montbéliard, propriété des ducs de Wur-

temberg; l'autre, du 31 août 1680, qui déclara la réunion de la principauté elle-même.

Louvois institua au Parlement de Metz une *chambre de réunion*, destinée à rechercher toutes les dépendances des Trois-Évêchés, c'est-à-dire les territoires qui auraient pu en relever à un titre quelconque. Cette question des dépendances était entre la France et l'Empire l'objet de contestations anciennes qui remontaient au moins au règne de Charles VII, et dont la solution présentait d'extrêmes difficultés, en raison des complications du régime féodal. Louvois résolut de les terminer d'une manière définitive par de simples arrêts judiciaires et sans établir de débats contradictoires avec l'Empire et les princes allemands. Il rédigea lui-même ou fit rédiger sous ses yeux des instructions détaillées pour le procureur du roi de la chambre de réunion de Metz. Le résultat de cette enquête fut de réunir à la France environ quatre-vingts fiefs, parmi lesquels Saarbruck, Sarrewerden, Falkemberg, Germersheim, Veldentz, Lauterbourg. Les quatre dernières seigneuries appartenaient à l'électeur de Trèves, à l'électeur palatin et à l'évêque de Spire. Le comté de Deux-Ponts était vacant, et plusieurs compétiteurs se le disputaient; Louvois s'en empara en vertu d'un très-ancien droit de féodalité trouvé dans les titres de l'évêché de Metz. Le roi de Suède, Charles XI, un des principaux prétendants, se récria; on lui offrit une somme d'argent pour l'indemniser. Il refusa de vendre ses droits et abandonna la France, dont il avait été l'allié dans les dernières guerre, pour se jeter du côté de ses ennemis.

Le principe des réunions n'était pas contestable, mais rien ne l'était plus que la manière dont elles s'accomplirent; la France, qui était partie, ne pouvait se faire juge. La diète de Ratisbonne s'émut et protesta; Louvois, habitué à ses lenteurs, ne tint aucun compte de son émoi: il lui suffisait d'avoir des prétextes et de suivre en apparence les formes de la justice. Dès qu'un titre de féodalité était constaté, le prince qui devait le reconnaître recevait une sommation de faire hommage, et le délai expiré, on confisquait le territoire. Quant à Louis XIV, il croyait, dit l'abbé de Choisy, ces arrêts tous justes sur la foi de son ministre de la guerre.

Une autre contestation moins ancienne, puisqu'elle ne remontait qu'au traité de Westphalie, mais non moins importante, avait pour objet les juridictions de l'Empire en Alsace et les

territoires de dix villes réunies à la France en 1638. Louis XIV n'avait jamais reconnu ces juridictions; il avait imposé aux villes d'Alsace des serments qui réservaient ses droits propres, et avait peu tenu compte de leurs priviléges quand ils gênaient ses armées. Il s'était contenté de leur accorder à titre de dédommagements quelques dégrèvements après la guerre. Le conseil souverain d'Alsace, institué par Mazarin à Ensisheim et transféré ensuite à Brisach, prononça en 1680 par un arrêt la suppression de toutes les juridictions impériales dans la province, et procéda à des réunions de territoires pareilles à celles des Trois-Évêchés.

La réunion de Strasbourg, qui fut la plus considérable, se fit d'une autre manière.

Strasbourg, ville impériale libre, avait donné lieu à des plaintes fondées, en observant mal la neutralité pendant la dernière guerre; elle avait livré à plusieurs reprises le pont du Rhin aux Impériaux. On s'était contenté jusque-là d'accepter les excuses prétendues des magistrats; il n'en fallait pas moins s'assurer à l'avenir de meilleures garanties.

Les catholiques de la ville, l'évêque catholique, son chapitre et plusieurs des principaux habitants, prévoyant leur incorporation prochaine à la France ou gagnés par l'or et les artifices de Louvois, jugeaient cette éventualité avec une certaine faveur; quelques-uns travaillaient à y préparer les esprits. Louvois commença par distraire de la juridiction de Strasbourg quelques territoires voisins; puis, trompant la surveillance des Impériaux, il envoya en Alsace trente-cinq mille hommes qu'il dissémina, mais de manière à pouvoir les réunir aisément sur un point donné. Il guettait un moment favorable. L'arrivée d'un officier de l'Empereur dans la ville lui fournissant le prétexte qu'il cherchait, il fit occuper tout à coup par ses troupes les abords et le passage du Rhin dans la nuit du 27 au 28 septembre 1681. Les habitants surpris demandèrent des explications. Le résident français ne savait rien; l'officier qui commandait les troupes les renvoya à Montclar, commandant militaire de l'Alsace. Ce dernier leur déclara qu'il avait l'ordre de leur faire reconnaître la souveraineté de la France; que d'ailleurs leurs priviléges municipaux, religieux ou autres, seraient conservés.

Les magistrats écrivirent à la diète et à l'Empereur pour les avertir de l'extrémité à laquelle ils se voyaient réduits; leurs lettres furent interceptées. Comme ils étaient hors d'état d'op-

poser la moindre résistance, ils demandèrent à consulter le peuple. Cette consultation ne pouvait être qu'une affaire de forme; l'adhésion était forcée. Le 30, la ville capitula.

Le premier acte de Louvois fut de rendre la cathédrale au clergé catholique, tout en garantissant aux protestants la liberté religieuse. Il tenait à plaire à l'opinion catholique; quant aux réformés d'Allemagne, depuis qu'ils avaient pris les armes contre nous dans la dernière guerre, rien n'obligeait à les ménager. Ensuite les troupes prirent possession de la ville. Six bataillons y entrèrent « avec une facilité surprenante », suivant l'expression de Louvois. Sans perdre de temps, on se mit à y construire une citadelle, des casernes et des quartiers retranchés, moins pour s'assurer des habitants que pour opposer un puissant boulevard à l'Empire. Le 24 octobre, Louis XIV vint faire une entrée triomphale dans sa nouvelle acquisition.

L'Allemagne, qui eût dû se tenir sur ses gardes et qui s'était laissé surprendre, sentit le coup qui lui était porté. Elle gronda, et accusa de trahison les magistrats de Strasbourg, comme s'ils eussent pu songer sérieusement à se défendre. « Tout le monde, dit une lettre du temps, ne peut revenir de la consternation où l'on est de ce que les Français ont pris Strasbourg sans tirer un seul coup; tout le monde dit que c'est une roue du chariot sur lequel on doit entrer dans l'Empire, et que la porte de l'Alsace est fermée présentement[1]. »

Le 30 septembre 1681, jour de l'entrée d'un corps français à Strasbourg, un autre entrait à Casal.

Louvois avait depuis longtemps la prétention de dominer le Piémont et par le Piémont l'Italie. Casal, uni à Pignerol, devait lui en fournir les moyens. Il avait déjà visité Turin en 1671; il avait à peu près forcé le duc de Savoie à lui donner des régiments italiens qui avaient servi comme auxiliaires dans l'armée française pendant la guerre de Hollande. Après la mort de Charles-Emmanuel, en 1675, il essaya de mettre à profit l'enfance de son successeur, Victor-Amédée, et les embarras de la régente, Madame Royale, de la maison de Nemours; il prétendit nommer les officiers piémontais de ces régiments, occuper des lignes d'étapes dans les États de Savoie et obliger la régente à déclarer la guerre à l'Espagne. Rien de plus tyrannique ni de plus arrogant que la diplomatie de Louis XIV,

[1] Lettre écrite de Wurtzbourg à Montclar, le 14 octobre 1681. (*Histoire de Louvois*, t. III, c. I.)

dirigée par Louvois, à l'égard des petits États qu'elle voulait dominer.

Quant à Casal, c'était une possession du duc de Mantoue. Ce duc était un prince débauché, prodigue et pressé de besoins d'argent. N'ayant qu'une fille pour héritière, il tenait peu à garder le Montferrat, fief masculin; il n'eut aucun scrupule de trafiquer de la forteresse de Casal et ne chercha qu'à la marchander. La principale difficulté consistait à tromper les Piémontais, qui ne pouvaient souffrir qu'elle passât en d'autres mains que les leurs, tant elle était nécessaire à la sécurité de Turin. Un premier marché, conclut en 1678, fut divulgué par la fourberie de Mattioli, agent du duc de Mantoue. Louvois fit saisir Mattioli à Turin même; les pièces de la négociation lui furent enlevées et anéanties. Mais le 8 juillet 1681, un nouveau traité fut signé secrètement à Mantoue entre le duc et un agent français dépourvu de caractère officiel, l'abbé Morel. On avait réuni quelques troupes dans le Dauphiné et à Pignerol. On demanda à la duchesse de Savoie un passage pour ces troupes et on la menaça de l'exiger. Enfin le 30 septembre, Catinat, qui se trouvait incognito à Pignerol depuis plusieurs mois, prit possession non-seulement de la citadelle, mais du château et de la ville de Casal, au nom de Louis XIV.

Le Piémont se trouva dès lors enserré entre deux forteresses françaises, et Louvois lui parla en maître. Il tira parti de tout, des querelles, des intrigues personnelles qui déchiraient la petite cour de Turin, des brouilles qui s'élevèrent entre la mère et le fils, et des faiblesses même de la régente, pour essayer de la convaincre qu'elle n'avait qu'un moyen de se maintenir, « la protection et l'assurance de Sa Majesté ». Il prétendait qu'elle demandât elle-même la présence de troupes françaises dans ses États et de garnisons françaises dans ses places. Il ne voulait rien moins que se faire livrer la citadelle de Turin. Mais Madame Royale se débattit avec une extrême vivacité; il fallut presque employer la violence pour obtenir d'elle le libre passage des troupes françaises qui se rendaient de Pignerol dans le Montferrat. Enfin, pour sauver l'indépendance de la Savoie, elle accepta, non sans beaucoup de résistance, la condition de marier son fils à Mademoiselle d'Orléans, fille de Monsieur (en 1684). Louis XIV pensa que ce mariage achèverait de lui livrer le Piémont et de lui assurer l'entrée de l'Italie. Il croyait dès lors les autres États italiens condamnés à subir sa loi. Ce

fut le contraire qui arriva. L'Italie garda le silence; mais dès que Victor-Amédée trouva l'occasion d'échapper à la France qu'il détestait, il n'eut aucune peine à la soulever contre nous.

Les réunions déclarées dans les Trois-Évêchés et l'Alsace, l'occupation de Strasbourg et de Casal ne faisait pas oublier à Louvois les conférences de Courtray. Les Espagnols montraient dans ces conférences autant de mauvais vouloir que de faiblesse, et cherchaient à les traîner en longueur. Ils s'étaient engagés à livrer Charlemont en échange de Dinant qu'on devait leur restituer. Ils ne le firent qu'en 1681, après une infinité de chicanes. Louvois mit ces délais à profit; il eut le talent de négocier avec l'évêque de Liége, auquel Dinant appartenait, une cession directe de cette place à la France, et il s'autorisa de cette cession pour ne pas la rendre à l'Espagne. Presque aussitôt après il occupa dans le Luxembourg le petit comté de Chiny, en vertu d'un ancien titre de l'évêché de Metz. Il y envoya des troupes pour y faire ce qu'on appelait une *exécution pacifique;* le comté fut réuni à la couronne, et l'on se mit à rechercher ses dépendances.

Enfin le 4 août Louis XIV signifia ses réclamations à la conférence de Courtray. Elles comprenaient la châtellenie d'Alost, les villes de Grammont, Ninove, Lessines et divers territoires. Il offrait, il est vrai, d'échanger ces villes et ces territoires, qui pouvaient être nécessaires pour la défense de Bruxelles, contre des *équivalents*. Les Espagnols se récriant contre ces prétentions, Louvois augmenta les troupes françaises du comté de Chiny, établit une sorte de blocus autour de Luxembourg, s'empara de la première difficulté qui s'éleva pour en faire un *casus belli,* resserra plus étroitement le blocus pendant l'hiver, et prépara tout pour se rendre maître de la place au printemps.

Rien n'était plus populaire en France que cette politique d'agrandissement. On s'occupait peu de savoir si elle était juste ou si elle était sûre. Il suffisait qu'elle flattât le sentiment national et les passions militaires, alors très-surexcitées. La petite noblesse de campagne, généralement besoigneuse, se précipitait sur les grades multipliés de l'armée. Les volontaires affluaient au service. Comme ils encombraient les régiments, où d'ailleurs ils portaient des exigences peu compatibles avec la discipline, Louvois eut l'idée d'instituer en 1682, à Metz et à Tournay, deux compagnies de *cadets,* qui devaient être de véritables écoles militaires. La concurrence fut telle qu'il fallut immédia-

tement porter le nombre de ces compagnies ou de ces écoles de deux à onze, et établir des conditions pour l'admission.

VII. — Mais si la France se fit ainsi complice des entreprises du roi, l'Europe n'en resta pas spectatrice passive. Pendant que l'Espagne discutait et protestait à Courtray, l'Allemagne discutait et protestait à Ratisbonne et à Francfort. La Suède était irritée, l'Italie mécontente, la Hollande embarrassée. Toutes les puissances se montraient attentives et inquiètes. Aucune n'était assez forte pour lutter seule; la question était de savoir si, après une coalition dissoute à Nimègue, elles parviendraient de nouveau à se rapprocher et à s'entendre.

Louis XIV devait le craindre. Aussi, malgré la majesté dédaigneuse de sa diplomatie, essaya-t-il de faire à quelques-unes d'elles des avances propres à les flatter. L'année qui suivit le traité de Nimègue, il maria l'aînée de ses nièces, encore très-jeune, la fille aînée de Monsieur et d'Henriette d'Angleterre, au roi d'Espagne, Charles II. La jeune princesse, Marie-Louise, fut victime de la politique et obligée d'accepter une union qu'elle repoussait. La même année le dauphin, à peine âgé de dix-huit ans, épousa une princesse de Bavière. Le roi tenait à gagner l'électeur de Bavière, qui lui était resté fidèle depuis 1670; il espérait se fortifier en Allemagne par cette alliance, et peut-être, car son ambition ne s'arrêtait plus, préparer au dauphin le chemin de l'Empire. Le mariage de la seconde fille de Monsieur avec le duc de Savoie, Victor-Amédée, conclu peu après, en 1684, eut de son côté pour objet d'étendre l'influence française en Italie.

Quelle que fût l'utilité de ces alliances, l'essentiel était de maintenir l'Angleterre et la Hollande dans leurs dispositions pacifiques. Pour l'Angleterre la chose était facile. Charles II, incapable de sortir de la voie malheureuse où il s'était une fois engagé, fit un nouveau traité de subsides et renvoya son Parlement. Quant à la Hollande, satisfaite d'une paix désirée longtemps, elle éprouvait la plus vive répugnance à reprendre les armes; le parti républicain y avait recouvré son ancienne force, et le parti militaire, celui du stathouder, y était momentanément affaibli. Aussi d'Avaux, qui représentait la France à la Haye, conseillait-il de mettre ces dispositions à profit et d'aider le parti républicain à renverser le stathoudérat. Mais, si l'entreprise fut possible un instant, cet instant fut court. Le

patriotisme hollandais était trop éveillé sur l'ambition de Louis XIV. Guillaume n'eut pas de peine à se servir des armes que le roi lui donnait. Il dénonça la politique française à l'Europe dans une foule de pamphlets qui circulèrent partout; il lui prêta les projets les plus ambitieux; il la représenta comme prête à réaliser les rêves les plus téméraires. Les réponses que Louis XIV fit circuler à son tour, le langage qu'il dicta à ses envoyés ne rassurèrent pas. Autrefois l'esprit et la dextérité de Lionne et de ses agents avaient pu calmer les défiances naissantes ou leur donner le change; mais lorsque les voiles étaient tombés, on ne pouvait attendre les mêmes effets d'une diplomatie inspirée par Louvois, qui prenait pour commander le ton du dithyrambe et pour persuader celui de l'ironie. D'ailleurs tous les intérêts étaient menacés à la fois. Louis XIV était au-dessus des ménagements. Dans le même temps il lançait un défi à l'Europe, il engageait une lutte contre Rome, et il entreprenait de poursuivre rigoureusement les calvinistes.

Le prince d'Orange, que les circonstances avaient jeté fort jeune dans les dangers d'une lutte européenne contre la France et qui avait parfaitement jugé les côtés faibles de la dernière coalition, crut que pour en former une autre plus forte et plus solide il fallait lui donner un centre et un chef. Le centre devait être la Hollande; le chef, lui-même. Obligé de jouer un rôle difficile et qu'il n'avait pas choisi, celui de tenir tête au grand roi, il en mesura la hauteur, et il ne la crut pas au-dessus de lui. « Guillaume, dit Massillon, qui l'a peint admirablement, fut un prince profond dans ses vues, habile à former des ligues et à réunir les esprits, plus heureux à exciter les guerres qu'à combattre, plus à craindre dans le secret du cabinet qu'à la tête des armées; un prince ennemi, que la haine du nom français avait rendu capable d'imaginer de grandes choses et de les exécuter, un de ces génies qui semblent nés pour mouvoir à leur gré les peuples et les souverains. »

Il commença par s'unir au roi de Suède, Charles XI, dépouillé de ses prétentions au duché de Deux-Ponts et d'autant plus irrité contre la France qu'il avait été son allié. La Suède et la Hollande signèrent un traité à la Haye le 30 septembre 1681 pour la garantie de ceux de Westphalie et de Nimègue. Les deux princes sollicitèrent partout des adhésions; ils obtinrent celle de l'Empereur le 28 février 1682. Louis XIV ne voulut pas attendre que la coalition se grossît ou que Guillaume sé-

courût Luxembourg. Il donna à ses troupes dès le mois de mars l'ordre de se retirer des positions qu'elles occupaient devant la place, et il abandonna ses prétentions. Il le fit avec une ostentation de générosité insolente, en déclarant que, la chrétienté étant menacée par les Turcs, il ne voulait pas la diviser ni empêcher le cabinet de Madrid de secourir celui de Vienne. Ce coup de théâtre et ce désintéressement affecté ne laissèrent pas que de produire en France un grand effet; les écrivains militaires exprimèrent leur regret de voir le roi perdre par scrupule une occasion facile de conquérir les Pays-Bas.

Ce qui prouve que la coalition était redoutable, c'est que l'Espagne y entra le 2 mai, et que cet exemple fut suivi dans le courant de l'année par une infinité de princes allemands, même par l'électeur de Bavière.

VIII. — Les Turcs recommençaient alors à menacer l'Europe. Conduits par des vizirs qui étaient de grands hommes, les Couprougli, ils s'étaient jetés sur la Pologne, que ses déchirements semblaient leur livrer en proie, et comme ils étaient suzerains de la Transylvanie, ils ne cessaient de fomenter dans la Hongrie des révoltes contre l'Autriche. Louis XIV eut le soin, pour tenir les forces de l'Empire en échec, de favoriser constamment les troubles de Hongrie et d'entretenir de bonnes relations avec la Porte.

Il avait de bonne heure fait quelques efforts pour rendre à la France son ancienne prépondérance à Constantinople. Le commerce, il est vrai, était alors son principal objet. Ce fut ainsi que Colbert établit une Compagnie du Levant, institua une école de drogmans, et réorganisa les consulats, dont les plus importants étaient ceux de la Turquie. Nointel, ambassadeur en 1670, demanda de nouvelles capitulations pour les Latins, la restitution du Saint-Sépulcre, que la Porte leur avait enlevé, et le transit de l'Égypte pour les marchands qui trafiquaient en Orient.

Un grand nom s'est attaché au projet d'établir par l'Égypte une communication directe entre l'Europe et les Indes. Leibnitz composa un mémoire célèbre, qu'un historien moderne, M. Thiers, a pu appeler à juste titre « un des plus beaux monuments de la raison et de l'éloquence politique ». C'était en 1672, au moment où allait commencer la guerre de Hollande. Leibnitz apporta à Paris un plan patronné par plusieurs princes

d'Allemagne. Il voulait engager Louis XIV à diriger ses armes contre l'Égypte, dont il représentait la conquête comme aisée; il soutenait que c'était le moyen de porter le coup le plus sûr et le plus rude au monopole des Hollandais pour le commerce des Indes, et que la France, l'Europe, la chrétienté tout entière en profiteraient également. Les Turcs, pour peu qu'ils fussent tenus en échec sur le Danube par les Allemands aidés de troupes françaises, devaient être hors d'état de défendre Alexandrie. Mais la France, tout en faisant à ce projet un accueil favorable, ne lui donna aucune suite; Louis XIV avait alors des plans trop arrêtés pour les modifier. Il se contenta d'obtenir de la Porte, en 1673, un traité de commerce assez avantageux, un abaissement de tarifs et quelques priviléges pour le transit de l'Égypte.

Il essaya même de combiner son action avec celle du gouvernement turc pour obtenir une diversion en Hongrie. Ces intelligences avec l'ennemi commun de la chrétienté, redevenu agressif et menaçant, soulevèrent un concert de récriminations auxquelles Rome ne manqua pas de prendre part. En réalité, l'entente ne put jamais s'établir entre les ambassadeurs français et les vizirs. Les Turcs étaient trop fiers et trop défiants; les priviléges commerciaux, annulés ou éludés par l'hostilité des pachas, n'étaient qu'une cause de contestations perpétuelles. Les pirateries commises par les barbaresques, tributaires du Grand Seigneur, en étaient une autre. En 1681, des corsaires de Tripoli, poursuivis par Duquesne, allèrent se placer sous la protection du pacha de Chio. Duquesne voulut qu'on les lui livrât, et sur le refus du pacha, canonna la ville. Le sultan envoya sa flotte à Chio; l'ambassadeur français, Guilleragues, ne réussit à l'apaiser qu'avec des présents considérables.

Louis XIV, mécontent du Divan, donna l'année suivante l'ordre à Duquesne de châtier les pirates d'Alger. Il s'imagina de cette manière intimider les Turcs, imiter Charles-Quint, répondre aux attaques dirigées contre sa politique, et démontrer que les intérêts de la chrétienté le touchaient autant que ceux de la France. Un constructeur de Bayonne, Renau, venait d'imaginer des vaisseaux d'une forme nouvelle pouvant servir aux bombardements. Duquesne en fit l'essai contre Alger, et l'essai eut un plein succès. La ville fut bombardée une première fois le 30 août 1682, puis deux autres fois, aux mois de juin et

d'août 1683. Les Algériens, en forme de représailles, mirent les prisonniers européens à la bouche de leurs canons; le dey, qui voulait céder, fut tué et remplacé par un de ses officiers. Le manque de munitions, car ces bombardements maritimes étaient extrêmement coûteux, obligea Duquesne à se retirer avant d'avoir amené l'ennemi à composition. Cependant les Algériens finirent par traiter. Tourville, que l'amiral avait laissé croiser en vue de leur port avec une escadre, signa la paix le 25 avril 1684. Les Algériens firent réparation, rendirent les marchandises et les captifs qu'ils avaient enlevés, s'engagèrent à ne pas soutenir les autres pirates, et donnèrent toutes les garanties qu'on exigea d'eux.

Le Maroc n'avait pas attendu d'être attaqué. Il avait accordé en 1682 toutes les stipulations désirables, renouvelé le traité de 1631, et consenti à l'institution ou à la réorganisation de consulats français.

IX. — Louis XIV, fidèle à la tradition de Mazarin, demeura longtemps en dehors des querelles religieuses ou ecclésiastiques. Mais il n'eut pas toujours cette sagesse. La paix de Nimègue marque sous ce rapport une nouvelle phase de son gouvernement.

Il y a peu d'époques qui soient comparables à la seconde moitié du dix-septième siècle pour l'activité et la puissance de l'esprit religieux. La multiplication des couvents d'hommes et de femmes, la réforme des anciens ordres, l'institution d'ordres nouveaux, la plupart consacrés à la charité ou aux travaux intellectuels, le nombre croissant des hôpitaux, la transformation des études théologiques et philosophiques, la supériorité des écrivains du clergé et des orateurs de la chaire exercèrent peu à peu sur la société une influence d'autant plus forte qu'elle portait peu d'intérêt aux questions politiques. La religion était l'aliment de sa vie intellectuelle et morale. Cela ne veut pas dire qu'elle ne renfermât dans son sein d'éclatantes contradictions et de grands contrastes. Mais ni la facilité, disons mieux, la licence des mœurs dans les rangs élevés, ni les complaisances de l'opinion pour certains scandales, n'empêchaient l'entraînement religieux, et ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que ce mouvement se fit dans la partie la plus éclairée et la plus élevée de la nation, dans la haute bourgeoisie, dans la noblesse, à la cour. S'agissait-il d'hôpitaux, de congrégations

vouées au soin des malades ou à l'instruction des enfants, garçons ou filles? Vincent de Paul et ses successeurs s'adressaient à la charité et au patronage des grands. S'agissait-il de discussions théologiques? Pascal, Arnaud, Bossuet appelaient tous les hommes instruits à les juger. S'agissait-il de science? les oratoriens, créés par le cardinal de Bérulle, en avaient fait leur lot; les bénédictins de Saint-Maur, réformés par Richelieu, se livraient avec le Père Mabillon à l'érudition historique, où Ducange et Étienne Baluze, bibliothécaire de Colbert, leur avaient frayé la voie. S'agissait-il enfin de protester contre les faiblesses et les accommodements de la vie du monde? des voix puissantes s'élevaient immédiatement pour prêcher le rigorisme, et des personnages considérables en donnaient d'éclatants exemples. C'est ainsi qu'en 1664, Rancé, de la famille ministérielle des Bouthillier et des Chavigny, alla s'enfermer à la Trappe et créer une nouvelle règle, l'une des plus dures qui aient existé.

Jamais le haut clergé n'avait renfermé tant d'hommes remarquables. Louis XIV eut avec la prétention de le diriger, prétention qu'il avait héritée de Richelieu et de Mazarin, le talent de faire de bons choix. Il prit de ces choix un soin particulier. « Je résolus, dit-il, de ne mettre dans toutes les places (ecclésiastiques) dont j'ai la nomination que des personnes de piété, d'application, de savoir, capable de réparer par une conduite toute contraire les désordres que celle de leurs prédécesseurs avait principalement produits dans l'Église. » Il fit aussi, pendant les premières années de son gouvernement, un grand nombre de fondations, encourageant ou multipliant les instituts religieux, quel que fût leur objet [1].

Il exerça de cette manière sur le haut clergé une autorité et une influence du même genre que celle qu'il exerça sur la noblesse. Il le subjugua, en lui inspirant l'admiration de sa grandeur, et il lui inspira une subordination, d'ailleurs compatible, au moins dans les premiers temps, avec la dignité des prélatures.

En même temps il le tint écarté du gouvernement. Mazarin, quoique arrivé au pouvoir par la pourpre romaine, semblait avoir eu pour système de fermer aux hommes d'Église tout rôle, toute ambition politique. Louis XIV adopta les mêmes principes et les appliqua d'une manière plus étendue. Sous son

[1] Chéruel dans l'*Histoire de l'administration*, t. II, chap. x, en a donné l'énumération.

règne, aucun prélat ne remplit de fonctions dans les conseils et l'administration; il y eut des exceptions, mais rares, pour la diplomatie. Enfermés dans la sphère de leurs occupations spirituelles, les évêques n'en sortaient que pour donner des renseignements aux ministres, aider les intendants de leur influence personnelle, ou présider les états des provinces, fonction dont l'importance diminuait tous les jours. Louis XIV avait appris de Mazarin à craindre leur ambition quand ils en avaient une; car cette ambition allait au cardinalat, qui conférait l'inviolabilité et une puissance redoutable. En outre, le clergé formait un corps; il conservait en cette qualité une organisation régulière, des droits établis, des priviléges reconnus. Le caractère sacré de ses membres et la nature de ses rapports avec la cour de Rome obligeaient la couronne, quand elle traitait avec lui, à des ménagements particuliers. Ce furent là autant de raisons pour lesquelles Louis XIV tint le haut clergé systématiquement écarté de la politique et voulut que son activité se renfermât dans les choses religieuses.

Ces conditions faites à l'Église expliquent la vivacité des luttes qui s'engagèrent au sujet du jansénisme.

Les jansénistes étaient des puritains, animés d'un grand amour de la rigidité, incapables de transiger avec le monde, hostiles par conséquent à la dévotion aisée et à tous les tempéraments imaginés pour concilier la pratique de la religion avec les habitudes de la société. Esprits libres et fiers, ils renouvelèrent la controverse ou l'enseignement, et ils écrivirent dans ces deux genres des ouvrages pleins de force et d'originalité. Leur rigueur inflexible, leur puissance philosophique, leur talent de style, la hauteur et la distinction de leurs idées, leur donnèrent d'abord un immense et légitime crédit auprès de la société instruite, bien que leur habitude de se maintenir dans les abstractions ne leur permît pas de prétendre à une véritable popularité.

Mais à une époque où certaines divergences de vues tendaient à faire des partis dans l'Église, ils commirent la faute de n'accepter qu'avec réserves la condamnation de cinq propositions sur la grâce extraites du livre de l'évêque d'Ypres Janssen. Ils prétendirent que ces propositions ne se trouvaient pas dans le livre incriminé, ou que, si elles y étaient, il fallait les interpréter différemment. On leur imposa des formulaires à signer; ils s'y refusèrent par scrupule de conscience. Ils furent alors

traités de dissidents et d'hérétiques. Les orthodoxes leur reprochèrent de porter atteinte à l'infaillibilité du Pape. La lutte se passionna. Les assemblées du clergé multiplièrent les formulaires; on dispersa les religieuses de Port-Royal des Champs, qui persistaient dans leur refus de signer. Enfin, en 1668, Clément IX mit un terme à cette agitation par une bulle dont les expressions étaient calculées de manière à ôter toute excuse aux consciences les plus délicates. On arrêta les persécutions; les principaux adversaires se réconcilièrent, et on fit, le roi aidant, ce qu'on appela la Paix de l'Église.

Louis XIV évita de prendre une part personnelle active à ces querelles purement théologiques. Il borna son rôle à faire exécuter les vœux des assemblées du clergé, et il favorisa la réconciliation. Il voulut même recevoir à la cour Arnaud, le grand Arnaud, le chef et le représentant du jansénisme. Cependant, avec l'importance qu'il attachait à la discipline et à la subordination, il montra peu de goût pour une secte dont l'austérité allait jusqu'à l'indépendance. Il éprouvait pour elle une défiance instinctive, qui finit par devenir de la répulsion, et que la cour et la ville partagèrent. Les jansénistes, admirés individuellement pour leur talent et la noblesse de leur caractère, furent toujours suspects au clergé parce qu'ils formaient une petite Église, et à la société parce qu'ils formaient une école à part, en contradiction avec l'esprit de subordination qui régnait partout. Plus l'influence de la cour s'étendit, plus la leur diminua; on s'habitua peu à peu à ne voir dans leurs airs sévères et leur langage chagrin que des habitudes d'opposition mesquine et de protestation sans portée.

Louis XIV avait jusque-là marché d'accord avec les assemblées du clergé et le Saint-Siége. Toutefois l'omnipotence du gouvernement et sa prétention de diriger le haut clergé alarmèrent de bonne heure la cour de Rome. Elle voyait avec inquiétude les juridictions ou les immunités peu respectées, le roi disposant trop librement des bénéfices et même de certains biens d'Église, les envois d'argent soumis à de nombreuses restrictions. Innocent X et Alexandre VII, ennemis personnels de Mazarin, avaient toujours éprouvé une défiance naturelle pour la France; les exigences que Louis XIV montra quand il gouverna directement et la réparation qu'il exigea du Saint-Siége en 1664 rendirent Rome plus timide sans la rassurer.

Louis XIV a exprimé lui-même dans ses œuvres des théories

justement alarmantes. « Vous devez, dit-il à son fils, être persuadé que les rois ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de leur État. En second lieu, il est bon que vous appreniez que ces noms mystérieux de *franchises et de libertés de l'Église*, dont on prétendra peut-être vous éblouir, regardent également tous les fidèles, soit laïques, soit tonsurés, qui sont tous également fils de cette commune mère, mais qu'ils n'exemptent ni les uns ni les autres de la sujétion des souverains, auxquels l'Évangile même leur enjoint précisément d'être soumis[1]. » Ses actes étaient conformes à ses théories. En présence d'un clergé considérablement riche, il ne se faisait nul scrupule de mettre la main sur les biens de l'Église, de s'en servir pour constituer des pensions militaires, ou de donner des abbayes en commende à des hommes de cour. Malgré des choix généralement sages, il distribuait les prélatures à son gré, comme des faveurs ou des grâces, les donnant de préférence aux cadets des grandes familles et aux hommes qu'il savait lui être le plus dévoués. C'était pour lui un moyen d'action également puissant sur la noblesse et sur le clergé.

Ainsi le gouvernement, tout en évitant les occasions de conflit, inspirait des ombrages au Pape. Jamais l'action de la cour de Rome n'avait été si diminuée. Non-seulement son action diplomatique se réduisait à une médiation nominale dans les grandes circonstances, mais même dans les affaires purement ecclésiastiques l'influence des nonces était restreinte de plus en plus.

Le 10 février 1673, Louis XIV déclara par un édit que la régale, c'est-à-dire le droit de disposer des bénéfices pendant la vacance des siéges épiscopaux, lui appartenait sans réserve dans le royaume entier. Cette question de la régale soulevait depuis longtemps des contestations infinies. Le droit du roi était reconnu dans la plupart des évêchés, mais contesté en tout ou partie dans quelques-uns, tels que ceux de Bretagne et des pays réunis les derniers au domaine royal. Louis XIV, qui aimait les règles générales, voulut en finir avec des exceptions gênantes; il réserva à la couronne la collation indistincte de tous les bénéfices. C'était à ses yeux un intérêt politique du premier ordre.

[1] Mémoires de Louis XIV, Dreyss, p. 209.

Les évêques d'Aleth et de Pamiers protestèrent; le roi ne tint pas compte de ces protestations. Ils excommunièrent les agents royaux; ces agents en appelèrent au Parlement. Les deux évêques en appelèrent au Pape.

L'affaire fit peu de bruit sous le pacifique Clément X, mais elle en fit davantage sous son successeur Innocent XI (Odescalchi), intronisé en 1676. Innocent XI, pontife austère, ferme et droit, qui sut réformer dans ses États la justice, l'administration et les finances, était, quoique judicieux et prudent, peu disposé aux concessions ou aux ménagements. Il adressa plusieurs lettres au roi pour se plaindre de la généralité d'une mesure contraire à des droits anciens et prise sans le concours de Rome. Louis XIV ne fit pas de réponse directe; il se contenta de demander aux assemblées du clergé une adhésion qu'il était sûr d'obtenir. Il y présenta sa déclaration de 1673 comme conforme aux précédents et ne touchant ni aux libertés des Églises ni aux droits spirituels du Saint-Siége. Les évêques d'Aleth et de Pamiers trouvèrent d'autant moins de faveur dans le reste du clergé, qu'ils étaient tous les deux d'un âge avancé, qu'ils avaient résisté aux condamnations prononcées contre le jansénisme, et même encouru le reproche de favoriser les jansénistes. Cependant la querelle s'envenima. L'évêque de Pamiers étant mort, les grands vicaires et le chapitre s'opposèrent à l'exercice du droit de régale. L'archevêque de Toulouse les excommunia. Le Pape anathématisa l'archevêque. L'anathème fut déféré au Parlement, et plus de quatre-vingts curés du diocèse furent emprisonnés, exilés ou réduits à se cacher.

Les prélats qui se trouvaient à Paris demandèrent la convocation d'une assemblée extraordinaire du clergé. Cette assemblée leur fut accordée; elle se réunit le 30 octobre 1681. Elle comprit trente-cinq évêques et trente-cinq curés députés du clergé inférieur. Jamais les assemblées du clergé ne s'étaient montrées si soumises que sous ce règne; jamais elles n'avaient parlé un langage plus rempli de déférence à l'égard du roi, et même de flatterie. « Nous osons à peine, disait l'orateur de 1680, faire des demandes, dans la crainte de mettre des bornes au zèle de Votre Majesté pour l'Église. » Cette docilité et ce langage élogieux, qui d'ailleurs était alors celui de tout le monde, trouvent leur explication dans la manière dont Louis XIV faisait les choix pour les grandes charges ecclésiastiques et dans la composition des assemblées. Le roi intervenait dans l'élection des députés,

recommandant celui-ci, écartant celui-là, limitait la durée des réunions, déterminait les matières qu'elles devaient examiner, les dirigeait entierement et ne leur laissait qu'une ombre de pouvoir.

L'assemblée de 1681 était toute dévouée au roi. Elle avait à sa tête des prélats de cour, comme l'archevêque de Reims, Le Tellier, fils du chancelier, et Harlay, archevêque de Paris. Elle considérait que la question des régales intéressait l'Église gallicane beaucoup plus que la cour de Rome, et que c'était une question à régler entre cette Église et le roi. Elle voyait d'un œil peu favorable les annates et les nominations de bénéfices que Rome avait conservées. Tous ces priviléges du Saint-Siége n'étaient à ses yeux que des exceptions, des dérogations au droit commun; à ce titre, elle croyait utile de les restreindre dans la mesure la plus étroite. Les prélats étaient d'avis que le temporel devait tout entier appartenir au roi et le roi l'administrer sans trouble, le spirituel demeurant sous la surveillance de l'Église et du Pape.

Bossuet prononça le sermon d'ouverture, son célèbre sermon sur l'unité de l'Église. Il sentait les grandes difficultés du débat et le péril d'un conflit qui pouvait devenir un schisme. Il n'avait, il le dit lui-même dans une de ses lettres, que des vues de paix et le désir de guérir les plaies de l'Église [1]. Il avait usé de tout son crédit pour que Louis XIV soumît l'affaire de la régale au clergé, non au Parlement, dont on devait craindre les passions trop exclusivement gallicanes. Dans l'assemblée du clergé il devait trouver le dévouement au roi et l'esprit gallican de l'Église de France alliés à un respect plus particulier pour le Saint-Siége, et desireux, comme il l'était lui-même, de prévenir toute division et tout excès. Ce fut dans ces sentiments qu'il parla. Il s'assura sur la droiture de sa conscience, et son esprit, comme il l'a dit de celui de Condé, trouva sa sérénité dans sa hauteur. Il défendit l'unité en représentant les traditions de l'Église gallicane comme tout à fait compatibles avec elle, et en donnant au roi et à la maison de France une place au sein de cette Église. A ses yeux le trône de France était d'institution divine, destiné à maintenir, d'accord avec le Saint-Siége, l'ordre et la règle nécessaires dans la société catholique. Une de ses maximes favorites était le vieil adage : *Timete Deum, honorificate regem.* Il s'exprima dans ce langage simple et naturel,

[1] Journal de Bossuet, par l'abbé Ledieu, préface par l'abbé Guettée.

mais noble et imposant, dont il avait le secret. et avec cette conviction qui donnait à ses paroles la majesté du commandement. « Qu'elle est belle, s'écria-t-il, cette Église gallicane, pleine de science et de vertu! mais qu'elle est belle dans son tout, qui est l'Église catholique, et qu'elle est belle saintement et inviolablement unie à son chef, c'est-à-dire au successeur de saint Pierre! Oh! que cette union ne soit point troublée, que rien n'altère cette paix et cette unité où Dieu habite! » Et après avoir exalté l'unité catholique, il s'efforça de lui rattacher l'Église de France et la royauté française. « Paraissez maintenant, sainte Église gallicane, avec vos prélats orthodoxes et vos rois très-chrétiens, et venez servir d'ornement à l'Église universelle. »

L'assemblée ratifia l'extension de la régale à tous les évêchés du royaume, en obtenant toutefois une modification; le roi abandonna la collation des bénéfices vacants et ne se réserva que la présentation des titulaires. Mais Louis XIV, voulant prévenir tout nouveau débat du même genre, demanda une déclaration qui fixât la doctrine admise en France touchant les droits du Pape. Bossuet rédigea la célèbre déclaration du clergé, qui fut votée par l'assemblée le 19 mars 1682.

Elle commençait par établir le fondement des libertés gallicanes et les règles de l'obéissance due au souverain Pontife, successeur de saint Pierre; elle statuait ensuite en quatre articles : 1° que le pouvoir du Pape et de l'Église ne s'étendait que sur les choses spirituelles et non sur le gouvernement civil; 2° que les décrets du concile de Constance et des conciles généraux, approuvés par le Saint-Siége, subsistaient dans toute leur force; 3° que l'usage de la puissance apostolique devait être réglé suivant les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane; 4° que les décrets du Pape dans les questions de foi regardaient toutes les Églises; que cependant son jugement n'était point irrévocable, tant que le consentement de l'Église ne l'avait pas confirmé. Ces quatre articles, votés et signés par tous les assistants, furent immédiatement envoyés aux facultés de théologie, qui furent tenues de les enregistrer.

Louis XIV se hâta de congédier l'assemblée, malgré Bossuet. Il avait obtenu la déclaration qu'il désirait; il ne voulut pas permettre qu'elle pût être discutée ou interprétée, et il prétendit l'imposer partout. Il y eut, de la part des membres du clergé, tant séculier que régulier, qu'on obligeait à souscrire les quatre

articles, une infinité de protestations, de réserves, ou tout au moins de demandes d'explications. Le roi, pour étouffer les murmures, écrivit que son ordre était formel et qu'il voulait être obéi ; il interdit toute discussion, défendit de laisser circuler aucun écrit de controverse, et fit arrêter ou exiler quelques moines récalcitrants. Harlay, procureur général au Parlement de Paris, mit tout en œuvre pour obtenir les signatures voulues, moitié par la persuasion et moitié par la contrainte. Le rôle de l'assemblée du clergé était terminé ; c'était celui du Parlement qui commençait.

Le Pape n'avait pas attendu les quatre articles pour protester contre la décision relative à la régale, et pour soutenir que, les évêques abandonnant les libertés des Églises, c'était à lui de les défendre. Il protesta encore avec plus de force contre la déclaration de 1682 et contre les moyens employés pour la faire souscrire. La querelle ne fit donc que s'envenimer. Cependant Louis XIV et son conseil, en engageant résolûment la lutte contre Rome, furent assez sages pour ne pas vouloir d'un schisme et se crurent assez forts pour l'empêcher. Si un schisme eût été possible, ce qui est douteux, car la grande majorité des prélats en repoussaient la pensée avec indignation, il eût très-certainement amené une confusion générale. Le roi le comprit, et Bossuet, qui n'avait pas eu l'autorité nécessaire pour prévenir l'orage, employa du moins tous ses efforts à le calmer. Il modéra Louis XIV, attendit que le temps amortît les passions, et ne cessa d'insister auprès de la cour de Rome pour obtenir d'elle un examen nouveau et plus particulier de ses doctrines. Il y avait peu de temps que Rome avait approuvé sa magnifique *Exposition de la foi catholique,* et le moment n'était pas éloigné où la Bruyère, organe des contemporains, allait l'appeler un Père de l'Eglise.

Rome tint bon, moins par opposition aux quatre articles pris en eux-mêmes qu'à l'interprétention qu'on pouvait en faire et aux circonstances de leur rédaction. Elle y voyait un acte d'hostilité dirigé contre elle et une sanction indirecte des théories les moins admissibles de Louis XIV. Elle était pleine d'admiration pour la grande voix de l'évêque de Meaux, et même pour la mesure de ses paroles. Mais elle lui croyait plus de sincérité et de générosité que de véritable esprit politique. Elle trouvait qu'il avait trop couvert le roi de la majesté de son langage. Elle était édifiée sur les mérites du haut clergé de

France, mais elle se défiait de la fascination exercée sur lui par une cour qui le tenait loin des affaires et qui le flattait pour l'asservir.

Louis XIV, bien qu'entré dans une voie périlleuse, était encore maître de lui-même. Il dissimula ou adoucit peu à peu les mesures de violence. Plus il désirait tenir le clergé de France dans ses mains, comme il y tenait la noblesse, la bourgeoisie ou toute autre classe de la nation, plus il affecta de n'exercer aucune influence sur le spirituel et de consulter les prélats de sa cour pour les choix ecclésiastiques. Bossuet, qui n'eût accepté aucune violence pour l'épiscopat, appréciait cette conduite. « Donnons, s'écriait-il en 1686 en s'adressant aux autres évêques, donnons à Louis le moyen de décharger sa conscience de cette partie la plus périlleuse de ses devoirs, et que par une règle inviolable ceux-là demeurent exclus de l'épiscopat qui ne veulent pas y arriver par des travaux apostoliques [1]. »

Cependant le clergé ne partagea pas absolument et sans réserves toutes les espérances exprimées par Bossuet. Plusieurs prélats jugèrent, malgré leurs dispositions gallicanes, « qu'aussi on était allé trop loin [2] ». Innocent XI ne cessa de refuser la confirmation canonique aux évêques nommés par le roi, s'ils avaient signé les quatre articles. Or, comme le roi ne fit de choix que parmi ceux-là, au bout de quelques années on compta jusqu'à vingt-neuf évêques élus et non confirmés. La mésintelligence de Rome et de la cour de France se prolongea huit ans et ne fit que s'aggraver. Il en résulta un grand trouble dans les esprits et dans les rapports politiques une aigreur très-contraire aux désirs de Bossuet.

X. — La passion de l'unité et de la subordination, le zèle catholique surexcité, le désir du gouvernement et des prélats de donner des gages de leur orthodoxie et de répondre ainsi aux défiances ou à l'hostilité de la cour de Rome, conduisirent à restreindre peu à peu les libertés accordées autrefois aux calvinistes, et à faire ce qu'on appela le siége de l'hérésie pour l'obliger à capituler.

Les calvinistes, si remuants et si pleins de prétentions durant la première partie du règne de Louis XIII, étaient rentrés depuis la paix d'Alais de 1629 dans un calme complet. Aucune

[1] Oraison funèbre de Michel le Tellier.
[2] Mémoires de l'abbé de Choisy.

excitation n'avait pu les en faire sortir. Éloignés généralement de la cour et des charges, ils semblaient chercher à se faire oublier ; la paix, l'isolement, l'obligation de ne compter que sur eux-mêmes, avaient fait d'eux une des classes de la population les plus laborieuses et avaient développé dans leurs rangs des habitudes très-communes de travail, de régularité, même de rigorisme, conséquence presque nécessaire d'une semblable position. Mazarin les appelait « le troupeau fidèle ». Jamais ni Louis XIV ni ses ministres n'élevèrent contre eux la moindre accusation de complot, ce à quoi ils n'eussent pas manqué si cette accusation eût eu l'ombre d'un fondement.

Ce n'est pas que l'édit de Nantes et ceux qui l'avaient modifié eussent établi une liberté de conscience et de culte rationnelle. Les calvinistes étaient plutôt tolérés qu'ils n'étaient libres. L'égalité entre communions différentes n'existait pas plus en France que dans le reste de l'Europe. Le système des religions d'État continuait de régner partout. Mais en fait il n'y avait pas en Europe un seul pays où les dissidents fussent mieux traités. Catholiques et protestants vécurent pendant près de cinquante ans, sinon avec une entente impossible, du moins dans un état de paix que le souvenir des anciennes luttes n'aurait pas fait espérer.

Bien que l'édit de Nantes et la paix d'Alais fussent de simples traités, c'étaient des traités à long terme, dont rien ne faisait préjuger la rupture. Le clergé, qui se flattait de voir un jour l'hérésie calviniste disparaître comme tant d'autres hérésies, et qui en exprimait le vœu dans ses assemblées, parut d'abord tout attendre du temps. Les prélats les plus ardents unirent leurs efforts à ceux du roi pour réformer ou multiplier les instituts religieux, pour rendre la prédication plus active et plus savante, pour améliorer le clergé inférieur. Ils regardaient comme un succès d'avoir circonscrit le calvinisme. En effet, il ne s'étendait plus. Il commençait même à perdre du terrain.

Louis XIV, au commencement de son règne, estimait devoir à ses sujets de la religion réformée, c'est lui-même qui l'affirme, la justice et l'observation des édits. Il était « résolu de ne les presser par aucune rigueur nouvelle ». Il prétendait, il est vrai, ne leur accorder rien de plus et les restreindre » dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvaient permettre... afin de les faire réfléchir [1] ».

[1] Mémoires, édition Dreyss, t. II, p. 456.

On s'attachait alors à ramener les dissidents en les éclairant. Ce système eut pour résultat un certain nombre de conversions, dont plusieurs furent éclatantes. Bossuet convertit Turenne en 1668. Le duc d'York, élève et ami de Turenne, abjura l'anglicanisme l'année suivante. Turenne, qui était simple en toutes choses, voulut que son retour au catholicisme se fît simplement et sans apparat[1]. Les jansénistes écrivirent contre la réforme des livres pleins de force et de talent, et mirent d'autant plus d'ardeur dans cet apostolat qu'ils étaient en lutte avec la cour de Rome. La paix, ayant rendu les deux communions moins hostiles, semblait aussi les avoir rendues moins irréconciliables. La pensée qu'un accord deviendrait possible un jour avait frappé le grand esprit de Richelieu, que les obstacles n'effrayaient pas. Celui qui fut conclu en 1668 avec les jansénistes fit croire que ce n'était pas là une espérance chimérique et qu'on pourrait conclure un traité semblable avec les réformés. Bossuet lui-même se flatta de la réunion d'un concile général, dont les principales difficultés étaient les difficultés politiques.

Les premières conversions furent donc le fruit de la discussion libre; on les dut au zèle, à la science des évêques, et au progrès des sentiments religieux, élevés et épurés dans les classes instruites. La direction de ces sentiments s'exerçait à l'inverse du siècle précédent; elle avait alors éloigné les esprits du catholicisme, maintenant elle les y ramenait. Mais d'autres raisons favorisèrent cet entraînement. Le protestantisme, devenu, malgré quelques exceptions rares[2], un titre d'exclusion pour les emplois de la cour, de l'armée et de l'administration, ne menait plus à rien, pas même à l'indépendance. L'exclusion s'étendait jusqu'aux corps municipaux et aux corps de métiers; car l'opinion publique n'était ni moins sévère ni moins rigoureuse que le gouvernement.

Cette rigueur de l'opinion, unie à la recrudescence du zèle et des passions catholiques, conduisit peu à peu à diminuer les libertés des réformés. Dès le temps de Mazarin, on mit quelques restrictions à l'exercice du culte et aux prêches. En 1662, Louis XIV s'opposa à la réunion triennale du synode général, et ne voulut plus permettre aux calvinistes de jouir d'un droit qu'on avait toujours jugé exorbitant. On donna l'ordre aux Parlements d'appliquer et d'interpréter dans le sens le plus

[1] Mémoires de Choisy. — Lettre de madame de Sévigné.
[2] Témoin Schomberg et Duquesne.

étroit les lois qui les concernaient. Il arriva que les arrêts rendus dans les affaires particulières donnèrent souvent lieu à des arrêts généraux et que ces arrêts généraux donnèrent lieu à leur tour à des déclarations royales. On multiplia les prohibitions dans le pays de Gex, dont les habitants avaient stipulé des priviléges spéciaux lors de leur réunion à la couronne sous Henri IV. On condamna en 1663 les *apostats* et les *relaps* au bannissement perpétuel. Un édit du 24 octobre 1665 autorisa les enfants des protestants à changer de religion sans l'aveu de leurs parents, les garçons à l'âge de quatorze ans, les filles à celui de douze. En 1666, la faculté de diriger des académies et des colléges fut réservée aux catholiques seuls.

Il y eut ensuite quelques années de répit ou même de réaction. Plusieurs familles de bourgeois ou d'ouvriers avaient émigré. Colbert craignit pour le succès de ses entreprises industrielles et plaida en faveur des ménagements. On revint sur quelques-unes des mesures adoptées, particulièrement sur la liberté d'*induire* les enfants à se convertir (déclaration du 1er février 1669). Il est vrai qu'on défendit l'émigration sous des peines sévères, telles que la confiscation du corps et des biens ; mais c'était là une loi générale appliquée aussi aux catholiques. Colbert, traitant l'industrie militairement, assimilait l'émigration à la désertion.

La guerre de Hollande réveilla les passions religieuses. Les calvinistes français entretenaient avec leurs coreligionnaires des Provinces-Unies ou du Brandebourg des correspondances suspectes. Ils demeuraient paisibles, mais l'ennemi cherchait à les soulever. Aussitôt la propagande et les édits ou arrêts restrictifs recommencèrent. En 1674, l'évêque de Genève écrivait à Colbert qu'il croyait le moment venu de ramener au catholicisme la ville de Calvin. Le clergé prêcha la destruction de l'hérésie. Le Parlement de Toulouse et les catholiques du Midi la demandèrent.

Louis XIV n'était plus retenu par les mêmes conseils de sagesse et de prudence que dans les premières années. L'idée de l'unité l'avait toujours séduit ; comme il ne ménageait plus rien, il se crut assez fort pour la réaliser. Il y vit un moyen de donner des gages de son orthodoxie au clergé et aux catholiques scrupuleux que pouvait inquiéter l'affaire de la régale. Il s'imagina aussi répondre par là aux avertissements que son confesseur, le Père Lachaise, Bossuet et quelques autres pré-

lats lui adressaient sur sa vie privée. Il crut que la destruction du calvinisme servirait à racheter ses péchés et ses désordres, comme les anciens rois rachetaient les leurs en s'enrôlant pour la terre sainte.

XI. — Il vivait depuis 1662 avec des maîtresses en titre qui l'accompagnaient partout et souvent avec la reine. Mademoiselle de la Vallière régna ainsi huit ans, de 1662 à 1670; elle lui donna plusieurs enfants. Elle n'eut d'ailleurs pendant tout le temps de sa fortune qu'un sentiment, celui d'une vive passion pour lui. Jamais elle ne montra ombre d'ambition ni de prétention personnelle. Quand elle se vit délaissée, la jalousie et la voix de la religion l'entraînèrent dans un couvent de carmélites, où elle finit par prendre le voile en 1675. Elle y expia trente-cinq ans ses fautes et sa grandeur sous le nom de Louise de la Miséricorde. On a dit d'elle qu'elle fut celle des maîtresses de Louis XIV qui donna au monde le moins de scandale par son élévation et le plus d'édification par son repentir [1].

Madame de Montespan, dame d'honneur de la reine, partagea l'amour du roi pendant la faveur de mademoiselle de la Vallière. En 1670 elle l'accompagna en grande pompe dans le voyage de Flandre; elle le suivait dans une voiture entourée de gardes du corps. Elle devint alors maîtresse en titre ou, comme on disait, *maîtresse régnante* [2]. Elle conserva ce rang jusqu'en 1679. Elle donna à Louis XIV huit enfants qui furent tous légitimés, mais dont trois moururent jeunes. Le scandale de cette liaison fut plus grand que celui de la précédente, parce que madame de Montespan était mariée, bien que séparée de son mari, et qu'au lieu de porter sa fortune avec l'humilité ou la simplicité de mademoiselle de la Vallière, elle prit des airs de triomphe dignes d'une reine. Marie-Thérèse vivait retirée et oubliée. Madame de Montespan tint sa place. Le roi, qui ne voulait pas être contraint et qui était encore plus absolu dans les choses de la vie privée, si l'on peut se servir de ce mot quand il s'agit de lui, que dans les affaires de gouvernement, foula aux pieds les bienséances. Il voulut que ses maîtresses fussent traitées en souveraines et ses enfants naturels en princes du sang. Il ne dissimula pas longtemps la naissance de ses bâtards; il les reconnut, les légitima, les fit élever publiquement,

[1] Saint-Marc Girardin, *Eloge de Bossuet.*
[2] Mémoires de la Fare.

leur donna des maisons et un service princier. Vivant loin du peuple et rarement à Paris, il s'occupait peu de l'opinion. Il n'avait à ménager que la cour; or la cour, habituée à l'obéissance et au respect, s'inclina. L'air de noblesse et de grandeur qu'il mettait dans toute sa conduite servit à faire accepter ses scandales conjugaux; les courtisans commencèrent par le silence; ils finirent par l'adulation. La reine reçut chez elle les enfants de madame de Montespan, et il passa pour établi que les fils des dieux, tel était le langage du temps, devaient être des demi-dieux. Les ministres, Colbert lui-même, d'éminents prélats, les femmes les plus vertueuses se firent les serviteurs de cette polygamie avouée. Louis XIV les chargeait de sa correspondance avec ses maîtresses ou des soins d'élever et d'instruire ses bâtards. Jamais roi n'exerça une fascination pareille, et jamais la courtisanerie ne tomba aussi bas.

Ce fut alors que madame Scarron (Françoise d'Aubigné) parut à la cour. Elle fut chargée en 1672 d'élever les deux aînés des enfants du roi et de madame de Montespan. Elle était petite-fille du célebre Agrippa Aubigné et avait passé son enfance aux colonies. Restée orpheline de bonne heure et sans fortune, elle revint en France chez des parents qui lui firent abjurer le protestantisme, religion de sa famille, et la marierent à seize ans au poëte Scarron. Ce dernier, vieux et impotent, recevait les gens de cour et tout ce qui se piquait de bel esprit. La beauté régulière de la jeune *Indienne,* ainsi l'appelait-on, la finesse de son esprit, le tour facile qu'elle donnait à ses pensées, un air de dignité naturel et un tact parfait qui imprimait le respect, lui firent en peu de temps une réputation dans la société polie. Avec des qualités brillantes, elle y eut le rare talent de toujours s'observer et de rester maîtresse d'elle-même. Jetée au milieu du grand monde jeune, sans fortune et dans une situation délicate, elle évita de se compromettre, par piété, car elle était profondément religieuse, et aussi par habileté, car elle ne fit jamais rien sans calcul. Or elle a écrit elle-même qu' « il n'y a rien de plus habile qu'une conduite irréprochable ».

Demeurée veuve à vingt-cinq ans en 1660, elle attendit de la cour pendant plusieurs années une pension qu'elle dut à la protection de madame de Montespan. Douze ans après, en 1672, la maîtresse en titre la tira de l'obscurité en lui confiant l'éducation de l'aîné de ses fils, le duc du Maine.

Madame Scarron accepta cet emploi, parce que le roi en avait exprimé le désir et qu'un de ses principes était qu'il fallait toujours obéir au roi.

Depuis ce jour elle quitta peu madame de Montespan et vit souvent Louis XIV. Elle vécut dans leur intimité, elle prit part à leurs brouilleries et à leurs rapprochements. Elle assista aux triomphes de la favorite, comme à ses caprices et à ses emportements. Louis XIV, promptement fatigué par la nullité de Marie-Thérèse, puis séduit par la grâce et la tendresse de mademoiselle de la Vallière, demeura longtemps fasciné par la beauté éclatante de madame de Montespan, par ses airs de souveraine, son esprit brillant, l'esprit des Mortemart, sa conversation animée, sa correspondance passionnée. Madame Scarron, dont l'attitude calme était mêlée de pruderie, lui déplut d'abord; puis il fut frappé de la supériorité de son esprit plus fin, plus discret, plus sensé et toujours égal. Il se sentit porté vers elle par un attrait insensible. Elle s'en aperçut et elle ménagea habilement ses moyens de séduction. Elle avait la vanité de la cour, de la grandeur et du pouvoir, avec une modestie et un jugement qui les tempéraient. Son crédit et sa fortune augmentèrent rapidement. En 1675, lorsque les enfants légitimés eurent été présentés chez la reine, elle prit le nom d'une terre que le roi lui donna et devint madame de Maintenon.

Louis XIV était sollicité par le Pere Lachaise, son confesseur, de réformer sa vie et de quitter ses maîtresses. Bossuet l'en pressait également. Madame de Maintenon, pieuse et rigide, leur prêta un appui discret. Louis XIV se sépara plusieurs fois de madame de Montespan, mais les séparations n'étaient jamais longues. Il ne pouvait renoncer à elle, malgré ses vivacités et ses hauteurs, qui la faisaient appeler la *sultane reine* ou l'*altière Junon*. Les impressions religieuses n'avaient encore sur lui qu'une action passagere, intermittente. Il eut plusieurs autres maîtresses. Mademoiselle de Fontanges, qui lui donna un fils en 1680, fut créee duchesse avec une dotation; mais atteinte d'une maladie de langueur, elle quitta la cour presque aussitôt et mourut apres un regne éphémère. Madame de Montespan, toujours impérieuse, jalouse, emportée, profitait de ses retours de faveur pour faire parade de sa puissance. Elle s'éloignait, revenait, luttait pour conserver les restes de son crédit, élevait force prétentions pour elle et ses enfants, et fatiguait le roi, sans qu'il se décidat à une séparation définitive.

Cependant plus Louis XIV approchait de l'âge mûr, plus il se sentait attiré vers madame de Maintenon, dont il appréciait les conseils sensés, qui savait lui plaire par ses prévenances sans le flatter et sans se livrer jamais, qui enfin partageait ses goûts, sinon pour la magnificence, car elle aimait et affectait la simplicité, du moins pour la régularité, l'ordre et les convenances extérieures. Son austérité, sa pruderie, son habitude de ce que les Anglais appellent le *cant*, étaient les seuls obstacles au progrès de son influence; elle ne l'ignorait pas; mais, loin de se conformer aux goûts du roi, elle entreprit de lui inspirer les siens, et grâce à beaucoup de sang-froid, de finesse et de persévérance, elle y réussit. Elle prit sur lui de jour en jour un plus grand empire. Elle était gracieuse, aimable, indulgente sans faiblesse et d'un caractère qui ne se démentait jamais. Elle possédait à un haut degré l'art de la cour; elle pliait au besoin et ne cédait pas; elle avait de la pénétration et de la réserve diplomatique, ne se brouillait avec personne, pas même avec madame de Montespan, qui la fatigua longtemps de ses exigences tyranniques et qui finit par l'accabler de sa jalousie. Elle songea plusieurs fois à se retirer, mais un attrait invincible la retenait. Elle ne pouvait s'écarter quelque temps sans regret d'une cour où elle sentait son influence grandir, et sa dévotion fournissait des arguments à son ambition. « Malgré toute ma haine pour ce pays-ci, écrivait-elle en 1680 à l'abbé Gobelin, son directeur, j'y suis attachée; c'est Dieu qui a conduit tout cela. » Elle amena Louis XIV à ne pouvoir se passer d'elle. Elle devint, dit madame de Sévigné, « l'âme de la cour ». Elle fut nommée dame d'atours de la dauphine, ce qui lui donna un rang indépendant, et une chambre au-dessus de celle du roi. Louis XIV prit irrésistiblement l'habitude de lui consacrer toutes ses soirées. Madame de Sévigné écrit alors : « On n'aborde plus la dame sans crainte et sans respect, et les ministres lui rendent la cour que les autres leur font... Elle fait connaître au roi un pays tout nouveau, je veux dire le commerce de l'amitié et de la conversation, sans chicane et sans contrainte[1]. »

Madame de Montespan comprit trop tard que son règne était fini. Elle se fit donner le titre de surintendante de la maison de la reine. Elle essaya de mettre dans ses intérêts Colbert et surtout Louvois, auxquels sa faveur n'avait jamais inspiré d'ombrage, et que pouvait inquiéter l'esprit ferme et persévérant de

[1] Lettres du 21 juin et du 17 juillet 1681.

la nouvelle « amie du roi ». Tout fut en vain. Louis XIV se contenta de lui laisser ses titres, ses richesses et son rang à la cour, en considération de ses enfants, pour lesquels il avait une affection presque aveugle, et parce qu'il eût regardé comme indigne de sa propre majesté de rompre avec d'anciens attachements.

Madame de Maintenon entreprit discrètement, dès qu'elle sentit sa puissance assurée, de le toucher de la *grâce* et d'exciter ses scrupules sur sa conduite privée. Le Père Lachaise, Bossuet, la princesse de Bavière, mariée au dauphin, unirent leurs efforts aux siens. Louis XIV gardait si bien la hauteur de son rang jusque dans ses amours, qu'il fallait pour l'aborder des précautions infinies. Mais madame de Maintenon était habile et patiente; elle connaissait le fort et le faible de son esprit; elle savait comment un entourage bien conduit pouvait s'emparer de lui peu à peu en s'intéressant à sa gloire. Elle encouragea le zèle de Bossuet, qui savait parler en particulier le langage d'un évêque, tout en exprimant dans ses discours publics les sentiments de l'admiration générale. Louis XIV se laissa ébranler et conduire insensiblement dans une nouvelle voie. Malgré la susceptibilité que le soin constant de sa grandeur lui inspirait, il s'était déjà laissé dominer par Louvois. Madame de Maintenon parvint à son tour à le gouverner par d'autres sentiments et d'autres moyens.

XII. — Non-seulement elle l'amena graduellement à abandonner ses maîtresses, mais elle l'encouragea dans la pensée de ruiner le calvinisme. Elle écrivait déjà le 28 octobre 1680, lorsqu'elle était déjà sûre de son empire sur lui : « Le roi est plein de bons sentiments. Il avoue ses faiblesses, il reconnaît ses fautes. Il faut attendre que la grâce agisse. Il pense sérieusement à la conversion des hérétiques, et dans peu il n'y aura plus qu'une religion dans le royaume. »

Cette dernière pensée avait fait beaucoup de chemin pendant la guerre de Hollande. Seulement on ne suivait pas encore de plan arrêté. On essayait de ramener les ministres au catholicisme; un synode provincial de l'île de France avait été assemblé à Charenton en 1673 pour la réunion des Églises. Tantôt on employait les menaces pour effrayer les calvinistes, tantôt les faveurs et les récompenses pour les séduire et opérer des conversions. Mais les conversions étaient trop lentes et n'avaient

lieu qu'au sein de la noblesse ou de la classe éclairée. On voulut les multiplier et en obtenir dans le peuple. Ce fut ce qu'on appela *la grande affaire.*

Pellisson, ancien calviniste converti, et d'autant plus zélé pour la propagation du catholicisme, était alors administrateur des *économats,* c'est-à-dire d'une caisse alimentée par les revenus des bénéfices royaux et destinée à quelques emplois particuliers. On croit que ce fut lui qui suggéra au roi l'idée d'organiser en grand une *œuvre des conversions,* et d'affecter à cette œuvre un fonds spécial pour que les évêques pussent distribuer des secours aux nouveaux convertis. C'était une mesure d'humanité ; malheureusement elle prêtait à de trop faciles abus. Beaucoup de malheureux abjurerent pour de l'argent, et comme la plupart de ceux qui abjuraient ainsi retournerent ensuite au calvinisme, ce fut une succession de scandales. Il fallut augmenter les peines portées contre les relaps. La caisse des conversions finit par jeter un certain discrédit sur son auteur, qui paraît, quoi qu'on en ait dit, avoir été d'une parfaite bonne foi.

En 1679, après la paix de Nimègue, on jugea que le moment était venu de détruire l'hérésie, et on discuta le plan de campagne qu'on devait suivre.

Les modérés conseillerent d'abord les moyens moraux ; si le haut clergé était par sa supériorité et ses talents capable de faire des conversions dans les classes éclairées, le clergé inférieur laissait trop à désirer sous le rapport de l'instruction et des mœurs pour obtenir des résultats équivalents; il fallait le mettre en état de les obtenir. On devait aussi continuer de prodiguer sous toutes les formes les missions, les sermons, les livres dogmatiques, les conférences et les œuvres de controverse, comme dans un siége bien ordonné on multiplie les attaques sur des points différents. D'Aguesseau, intendant du Languedoc, représentait l'hérésie « comme une citadelle qu'il fallait bien se garder de vouloir prendre d'assaut, mais qu'on devait attaquer à la sape, en gagnant tous les jours du terrain sur elle, jusqu'à ce qu'on l'eût réduite insensiblement à être si peu de chose qu'elle tombât enfin d'elle-même [1] ».

Mais ce plan ne pouvait satisfaire qu'à demi les zélés et les impatients. Ceux-là demandaient encore qu'on employât des moyens de rigueur. « Dieu, disait madame de Maintenon, se

[1] *Œuvres de d'Aguesseau*, t. XIV, p. 36.

sert de toutes voies. » Exiger l'unité, au moins l'unité extérieure, semblait chose nécessaire; on ne doutait pas que ce fût chose légitime. On l'avait imposée aux jansénistes; à plus forte raison devait-on l'imposer aux protestants. La liberté de conscience était loin d'être un principe reconnu; quant à la liberté de culte, on la regardait comme une tolérance, et une tolérance dangereuse. L'exercice du calvinisme était un privilége, c'est-à-dire une dérogation à la loi commune. Or, les ministres étaient habitués aux procédés despotiques, et jamais les priviléges, quels qu'ils fussent, n'avaient inspiré moins de respect au gouvernement. Celui-là paraissait excessif et attentatoire aux droits de l'État. Telle était particulièrement l'opinion du vieux Le Tellier, père de Louvois, devenu chancelier en 1677 et alors un des chefs du parti dévot.

On représenta donc à Louis XIV qu'il avait *charge d'âmes*, qu'il faisait en tant que roi partie de l'Église gallicane, qu'il avait bien plus de raison d'exiger l'unité religieuse dans ses États que le roi d'Angleterre ou les rois du Nord, princes hérétiques; qu'il donnerait ainsi un gage de ses sentiments catholiques dans le moment d'une lutte avec la cour de Rome. On ajouta que l'édit de Nantes était un traité temporaire, une transaction qui avait pu être utile, mais qui avait cessé de l'être, et qui n'était plus en harmonie avec le gouvernement; qu'en le supprimant, on cesserait d'avoir un État dans l'État, des procès ou des collisions inévitables; qu'enfin on préviendrait à jamais le retour des guerres civiles, dont le souvenir était encore présent partout et qu'on n'était pas sûr autrement de ne pas voir recommencer.

Louis XIV opposa peu de résistance à des conseils qu'il croyait conformes à ses intérêts et à sa dignité; il ne jugea pas que les calvinistes méritassent plus de ménagements que ses ennemis ordinaires. En 1679 on supprima les chambres mi-parties dans les parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Grenoble; les chambres de l'édit avaient déjà disparu à Paris et à Rouen. Partout où le moindre conflit s'éleva on démolit le temple, on inquiéta les pasteurs, on gêna la liberté des prêches, on interdit les assemblées. On prohiba les mariages mixtes; on décida que les enfants des religionnaires pourraient être élevés dans la religion catholique dès l'âge de sept ans [1], tandis que tout prosélytisme en sens inverse fut puni de peines sévères.

[1] Déclaration du 17 juin 1681.

On exclut les calvinistes des offices de finances et même de toute participation aux fermes de l'État, des charges de justice, des professions libérales comme celles de médecins et d'avocats, des corps municipaux, des communautés d'artisans. On stimula le zèle des intendants, qu'on mit en demeure d'obtenir des résultats rapides, n'importe à quel prix. L'émigration, la résistance furent traitées de rébellion. Colbert, qui d'abord avait craint pour l'avenir des manufactures, et que madame de Maintenon représentait comme ne pensant pas à la religion, fixa aux officiers de finances et à ceux de la marine un délai pour se convertir ou renoncer à leurs emplois.

Louvois, qui mêlait du militaire à tout ce qu'il faisait[1], alla plus loin. Comme il envoyait des compagnies de cavalerie en garnison dans les provinces, il donna l'ordre aux intendants de distribuer les logements des cavaliers de manière à en exempter pendant deux ans les religionnaires qui se convertiraient, et à imposer aux autres une charge plus lourde (avril 1681). Cette dernière mesure entraîna de telles iniquités que le roi fut assailli de plaintes et révoqua l'intendant du Poitou, Marillac. Louis XIV n'aimait pas le désordre; il le vit avec une sorte d'étonnement, et il voulut l'arrêter.

Cependant la persécution, dissimulée jusque-là, devenait manifeste. Les calvinistes, hors d'état de résister, émigrèrent malgré les défenses, et l'émigration prit en fort peu de temps des proportions considérables. Ils se réfugièrent en foule dans les pays protestants, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, le Danemark, le Brandebourg, l'Allemagne du Nord. On leur donna dans tous ces pays des secours et des facilités pour se faire naturaliser. On ouvrit pour eux des souscriptions à Londres, à Amsterdam, à Utrecht, à Hanau. Louis XIV, voyant les anciennes défenses insuffisantes, augmenta la rigueur des peines déjà établies. Il déclara passibles des galères les chefs de famille qui tenteraient de sortir de France (édit du 18 mai 1682). Les biens des émigrés durent être confisqués; les ventes d'immeubles faites par eux dans l'année qui aurait précédé leur départ annulées (déclaration du 14 juillet). Il n'y eut d'exceptions que pour les ministres et les pasteurs, dont la présence dans le royaume était regardée comme le plus grand obstacle au rétablissement de l'unité. Le roi les invita à passer à l'étranger, et ceux qui s'y refusèrent furent bannis.

[1] Expression de madame de Caylus.

La campagne entreprise contre l'hérésie fut populaire; l'opinion applaudit et se fit complice du gouvernement. Pendant que le roi ordonnait la persécution, que le clergé agissait et prêchait, que les parlements détruisaient par leurs arrêts les droits ou les libertés des religionnaires, les passions du peuple se réveillèrent. Celui de Paris se montra si animé contre les *parpaillots*, que la police fut plusieurs fois obligée de les protéger contre ses fureurs. On évoqua partout le souvenir des maux faits à la France par les calvinistes; on les traita d'ennemis de la religion, du roi et de la nation. Le gouvernement, heureux de cet appui, chercha plutôt à exciter ces passions qu'à les combattre.

Les réformés, sentant leur faiblesse, gardèrent une attitude passive dans les premiers temps; mais la persécution finit par les jeter, au moins ceux du Midi, dans une résistance qui, malgré son impuissance, eut pour le gouvernement des conséquences aussi fatales que peu prévues.

XIII. — Colbert, dont la santé était épuisée par des excès de travail, et qui avait déjà éprouvé en 1680 une maladie grave, mourut le 6 septembre 1683. Sa fin fut hâtée par des dégoûts de tout genre. Sa faveur et son crédit auprès du roi baissaient sensiblement. Louis XIV se fatiguait de ses représentations *sur la misère extrême des peuples*[1], écoutait plus volontiers des conseillers qui le flattaient davantage, et ne voyait plus dans les finances qu'un moyen d'exécuter ses volontés ou ses fantaisies. On attribue à Colbert d'avoir dit en mourant : « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé deux fois. » Le mot n'est pas prouvé; mais il était vraisemblable; il s'accrédita.

A mesure aussi que la faveur royale sembla s'éloigner, les attaques se multiplièrent contre lui. Ses exigences, sa dureté, son despotisme, son peu de respect pour les scrupules de légalité, lui avaient fait beaucoup d'ennemis; le temps du silence passé, les ennemis parlèrent. Sa fortune personnelle, qui était énorme, les grandes charges dont il avait comblé tous ses parents, le luxe royal de sa maison de Sceaux, donnèrent lieu à de perfides insinuations. Quelques courtisans rêvèrent pour lui le sort de Fouquet. Le peuple de Paris le détestait; il lui attribuait les

[1] Clément, *Lettres de Colbert*, t. II, préface.

impôts établis pendant la guerre de Hollande; il lui en voulait particulièrement d'avoir aggravé le régime des jurandes, enlevé aux syndics des corporations leur juridiction et affermé les échoppes des halles. On fit des réjouissances publiques à sa mort. Plusieurs de ses agents, Desmarests, Bellinzani et autres, subirent des poursuites et des jugements.

Cependant Colbert mourant légua sa charge de secrétaire d'État de la marine à son fils Seignelay, formé depuis longtemps à son école. Les ministères étaient alors héréditaires. Seignelay avait épousé une des plus riches héritières de France, de la maison d'Aligre; Louis XIV, fidèle à un usage assez ancien, s'emparait de ces héritières, désignait des couvents où elles devaient être élevées, et les mariait ensuite à son gré. Colbert laissa deux autres fils, l'un évêque, l'autre commandeur de Malte, et deux filles, mariées à deux ducs et pairs, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers.

Ce n'est pas qu'il y eût au fond de cette impopularité autre chose que des jalousies et des haines passagères. Les questions d'administration occupaient et passionnaient peu le public. On les discutait rarement et fort mal; il n'est pas même certain qu'on les eût discutées davantage ou qu'on les eût discutées mieux quand le gouvernement n'eût pas été d'une sévérité excessive pour la presse. Les pamphlets du temps qui nous sont restés sont de la dernière incohérence; l'hostilité y est systématique et violente, et leur médiocrité prouve autant que leur violence combien on était peu habitué à traiter les matières politiques. Il arriva seulement ce triste et singulier résultat qu'on oublia les immenses services de Colbert : les finances restaurées, la puissance maritime de la France créée ou considérablement agrandie, la forte impulsion imprimée à l'industrie, au commerce et aux travaux publics, pour lui attribuer les mauvais effets d'une politique guerrière et ruineuse, contre laquelle il n'avait cessé de protester. Son tort fut de n'avoir pas poussé ses protestations assez loin pour dégager sa responsabilité. Ce fut là une faute que sa mémoire expia. Les malheurs qui s'accumulèrent dans la dernière partie du règne contribuèrent à entretenir et augmenter à son égard l'injustice de l'opinion. Boisguillebert, qui a eu le mérite d'être un de nos plus anciens économistes, soutint que la France avait été ruinée et ruinée par lui. Peu à peu, il est vrai, la passion s'est calmée, la lumière s'est faite; aujourd'hui la publication des papiers et des

Mémoires de Colbert permet de l'apprécier dignement. Sans tomber dans une admiration aveugle ou banale, car il ne fut pas toujours supérieur à son époque, et personnellement il eut, comme le dit Gourville, une ambition plus grande que le monde ne la jugeait, on doit reconnaître que jamais la France n'eut de ministre d'un génie égal au sien. Il fut le Richelieu de la paix.

XIV. — En 1682, Louis XIV s'était arrêté devant Luxembourg et avait soumis ses prétentions à l'arbitrage du roi d'Angleterre, déjà médiateur à Nimègue. Il avait reculé devant la menace d'une coalition et l'irritation des Allemands, quoiqu'il se fût assuré de ce côté l'alliance de l'électeur de Brandebourg et celle du roi de Danemark, naguère ses ennemis, mais disposés à le servir depuis qu'il était en mésintelligence avec la Suède.

Malgré la générosité qu'il affectait, il saisit une occasion qui se présenta de faire sentir sa vengeance au prince d'Orange. Guillaume avait un procès avec la duchesse de Nemours; le roi donna l'ordre d'occuper sa principauté. La ville d'Orange fut démantelée et sa souveraineté dévolue à la couronne (août 1682). Le prince envoya porter des plaintes à Paris par Heinsius; il ne put rien obtenir, et il en conserva un vif ressentiment.

L'Empire réclamait à la France, par l'organe de la diète de Ratisbonne et du congrès de Francfort, différentes restitutions. Cependant l'Allemagne étant alors très-menacée par les Turcs, la plupart des princes contenaient leur irritation; ils eussent même voulu obtenir l'appui et le concours du roi. Louis XIV le leur faisait espérer, mais uniquement pour reprendre dans l'Empire l'influence qu'il y avait eue au temps de la ligue du Rhin et pour jouer le rôle de sauveur. Il se flattait d'obtenir un jour pour le Dauphin, marié à une princesse bavaroise, le titre de roi des Romains. Il eût ainsi exercé en Allemagne un arbitrage suprême; ce qu'on appelait dans le langage du temps la monarchie universelle. L'Empereur, effrayé de ces prétentions, refusait d'accorder à la France aucune ingérence, à quelque titre que ce fût, dans les affaires de l'Empire. « Il dissimulait, dit l'abbé de Choisy, et promettait aux princes du Rhin qu'un jour il les tirerait d'oppression. »

Louis XIV, voyant qu'il ne réussirait pas à imposer à Léopold les conditions d'une alliance, ne songea plus qu'à aug-

menter ses dangers. Il favorisa Emeric Tékély en Hongrie. Tékély était un magnat calviniste qui, impliqué dans une conspiration, avait soulevé pour échapper aux poursuites presque toute la partie du pays dont les Turcs n'étaient pas les maîtres. Soutenu par la France durant la dernière guerre, puis abandonné après la paix de Nimègue, il avait fini par se placer sous la suzeraineté de la Porte. Cette circonstance permit au grand vizir Kara-Mustapha de songer à la conquête de Vienne. Une armée ottomane qu'on porte à trois cent mille hommes, plus brillante et mieux organisée qu'on n'en avait vu depuis un siècle, assiégea la capitale de l'Autriche en 1683. Léopold se retira à Lintz, puis à Passau, et appela à son secours les troupes des électeurs et des cercles; elles ne se mirent en mouvement qu'avec la lenteur ordinaire aux armées allemandes.

Il appela également le roi de Pologne Jean Sobieski. Louis XIV n'aimait pas Sobieski et moins encore la Pologne, où il avait éprouvé presque constamment des revers diplomatiques. Il avait présenté deux fois, en 1668 et en 1673, le prince de Condé et le duc d'Enghien aux suffrages des diètes polonaises, et les diètes avaient préféré des candidats nationaux. Sobieski avait été élu en 1674, Louis XIV lui refusa le titre de majesté, et les faveurs qu'il demanda pour les parents de la reine, qui était Française, Marie-Kasimire d'Arquien. Il estimait le souverain d'un royaume électif, mari d'une de ses sujettes, fort au-dessous d'un roi héréditaire. Lorsque Sobieski fut sollicité de secourir Vienne, les envoyés français en Pologne, Forbin-Janson, évêque de Beauvais, et Vitry, soutenus par les envoyés de Brandebourg et de Danemark, lui firent des offres pour l'en détourner, et y réussissant peu, excitèrent par tous les moyens possibles l'esprit des Polonais contre cette guerre.

Le roi de Pologne n'était pas sans griefs contre l'Empereur; car Léopold avait combattu son élection en soutenant la candidature de Charles de Lorraine, et la morgue de la cour de Vienne n'était pas moindre à son égard que celle de la cour de Versailles. Mais il considéra l'intérêt de sa couronne. Il avait dû toute sa vie, comme grand maréchal et comme roi, repousser les agressions des Turcs dans les provinces polonaises situées au pied des Karpathes. Il comprit que laisser périr Vienne, c'était livrer ses États au retour éternel de ces agressions; que la sauver, c'était les mettre pour toujours à l'abri. Il demanda à l'Empereur un traité d'alliance, un subside d'ailleurs faible

et la reconnaissance du titre de majesté. Puis il obtint de la diète de Pologne qu'elle déclarât la guerre aux Turcs, après avoir eu soin de faire une convention avec Tékély, dont il s'assura la neutralité.

Kara-Mustapha avait fait des armements immenses; il traînait avec lui tous les petits princes vassaux de la Porte, comme ceux de Transylvanie, de Valachie, de Moldavie. Il avait laissé de côté les places fortes occupées par les Impériaux, et depuis deux mois il assiégeait Vienne, qu'il était près de réduire à l'extrémité, malgré l'énergique résistance du duc de Lorraine chargé de la défendre. Les assiégés ne pouvaient plus tenir qu'un petit nombre de jours, lorsque le roi de Pologne arriva. Sobieski amenait quinze mille hommes; il rallia près de Vienne l'armée des cercles et des électeurs, et put disposer, en y comprenant les forces autrichiennes, de soixante-dix mille hommes, dont il prit le commandement en chef. Personnellement il était la terreur des Turcs; les princes allemands, qui eussent été jaloux d'obéir à l'un d'entre eux, acceptèrent de marcher sous ses ordres. Le moment était suprême. Le pape Innocent XI s'était adressé à tous les souverains de la chrétienté. L'Espagne, l'Italie, avaient fourni des contributions volontaires. Quelques volontaires français avaient couru à Vienne, malgré le mauvais vouloir de Louis XIV. On distinguait parmi eux le prince de Savoie-Carignan et son frère l'abbé de Savoie, plus tard le fameux prince Eugène, tous les deux fils de la comtesse de Soissons. Mais les Allemands formaient en grande majorité l'armée de secours, ce qui fit dire que tout l'Empire était sous les murs de Vienne, excepté l'Empereur.

Le grand vizir, qui avait surpris l'ennemi par la rapidité de sa marche sur la capitale de l'Autriche, était revenu pendant le siége aux allures méthodiques ordinaires chez les armées turques. Il comptait sur la supériorité de ses ressources et de son artillerie, une des plus considérables qu'on eût jamais réunies; il avait encore, lors de l'arrivée de Sobieski, cent soixante-dix mille hommes. Mais une foule d'esclaves et de femmes encombraient son armée; ses alentours étaient mal gardés et ses retranchements insuffisants. Ses vassaux, le Transylvain et les princes grecs, furent ébranlés à la vue des Allemands et des Polonais. Quelques-uns des pachas craignirent des défections et manifestèrent leur inquiétude. Le 12 septembre, Sobieski lança ses troupes, composées pour moitié de cavalerie, contre les

Turcs, qu'il refoula peu à peu dans leur camp. La bataille s'engagea dès la pointe du jour. A six heures du soir, le roi de Pologne entra victorieux dans la tente du grand vizir. Toute l'armée turque prit la fuite.

Vienne et l'Europe retentirent d'acclamations. L'Empereur rentra dans sa capitale. Sobieski, Charles de Lorraine et quelques princes allemands poursuivirent l'ennemi vaincu jusqu'aux portes de Bude. Sobieski fut regardé comme le libérateur de la chrétienté. A partir de cette mémorable journée, les Turcs, réduits à un rôle défensif, furent rapidement refoulés sur le Danube. En quatre ans ils durent reculer de Strigonie à Bude et de Bude à Belgrade. La Hongrie, la Croatie, la Transylvanie secouèrent le joug des sultans.

XV. — Louis XIV ne vit dans la campagne du grand vizir qu'une diversion utile pour reprendre l'exécution de ses projets sur les Pays-Bas. Il organisa en 1683 des camps de manœuvres en Flandre, sur la Sarre, en Alsace et sur la Saône. « Il ne fait pas la guerre véritablement, disaient ses ennemis, mais il fait autant de mal que s'il la faisait. » Il obligea en effet les Allemands et l'Empereur lui-même à laisser des troupes sur le Rhin pour surveiller ses mouvements.

Le 1er septembre, au moment où l'on croyait Vienne sur le point de succomber, trente-cinq mille hommes entrèrent en Belgique. Leur chef, le baron d'Asfeld, déclara au marquis de Grana qui commandait à Bruxelles, qu'on voulait occuper pacifiquement le territoire espagnol et y lever des contributions, pour forcer le cabinet de Madrid à donner à la France les satisfactions qu'il lui refusait. Les Espagnols protestèrent, répondirent en occupant à leur tour des territoires français, et lancèrent le 26 octobre une déclaration de guerre.

Louis XIV assura aux Hollandais effrayés qu'il respecterait le traité de la Barrière, et se contenterait de ce qu'il appelait des *équivalents*. Il détermina ces équivalents et il leur donna un délai de six semaines pour les faire accepter. En attendant, les Français investirent Courtray, qui était démantelée, y entrèrent sans peine ainsi qu'à Dixmude, et bombardèrent Luxembourg.

Au mois de mars 1684, Humières bombarda Audenarde. Au mois d'avril, Créqui, accompagné de Vauban, assiégea Luxembourg, qui, fort de ses obstacles naturels, fut encore héroï-

quement défendu; mais le génie de Vauban et les ressources puissantes dont il disposait triomphèrent de ces difficultés et de cette résistance. La garnison se rendit le 4 juin.

Créqui marcha ensuite sur Trèves, et combla les fossés de la ville, en dépit des protestations de l'électeur. Dans le même temps, Schomberg assista l'électeur de Cologne, allié de la France, pour restaurer son autorité à Liége, qui s'en était affranchie. Enfin une division française fut envoyée en Catalogne sous le maréchal de Bellefonds.

Cependant l'Espagne, hors d'état de continuer seule la guerre, demandait aux Hollandais et à l'Empereur leur appui ou une médiation. La lutte que les Allemands poursuivaient en Hongrie contre les Turcs obligeait les puissances à ajourner leurs projets de coalition. Les Hollandais se portèrent médiateurs. Louis XIV joua de nouveau la générosité et accepta leurs propositions, à condition qu'ils rappelleraient un corps de troupes fourni par eux au gouverneur des Pays-Bas espagnols. Une trêve de vingt ans fut signée à Ratisbonne, le 11 août avec l'Espagne et le 15 avec l'Empire. La France garda Luxembourg, Beaumont, Bouvines et Chimay, moyennant la restitution de Courtray et de Dixmude. L'Empire reconnut toutes les réunions opérées, même celle de Strasbourg et de Kehl, à la seule condition que Louis XIV abandonnerait Tékély et les Hongrois rebelles. Cette trêve fut regardée à Versailles comme un acte de générosité et un triomphe. « Il sembla avéré, dit la Fare, que l'empire de la France était un mal inévitable aux autres nations. » On se flattait qu'il serait plus tard aisé de changer des concessions provisoires, mais à long terme, en concessions définitives.

La république de Gênes, dont les banquiers étaient intéressés à la puissance de l'Espagne, avait armé et construit des galères pour elle, malgré les menaces de Louvois. Elle était d'ailleurs, comme tous les petits États d'Italie, alarmée de voir les Français établis à Casal. Au mois de mai 1684, Seignelay parut dans le golfe avec la flotte et Duquesne; il lança sur la ville quinze mille bombes, qui détruisirent plusieurs quartiers et une partie de ses palais. Le dégât fut beaucoup plus considérable qu'il n'avait été à Alger. Jamais on n'avait vu la marine française si nombreuse et si forte. Colbert avait laissé à sa mort deux cent soixante-seize vaisseaux de tout rang, et le chiffre des matelots, qui était de soixante mille en 1680, s'élevait maintenant à

soixante-dix. Seignelay, jeune et ambitieux, était aussi emporté que Louvois, avec lequel il semblait vouloir rivaliser, et aussi enivré des forces dont il disposait.

Les Génois, trop faibles pour résister, refusèrent pourtant de se soumettre, et en appelèrent à l'Europe. Louis XIV s'opposa à ce qu'ils fussent compris dans la trêve de Ratisbonne. Il exigea que la petite république expiât, en se soumettant à des conditions humiliantes, le crime d'avoir osé le braver. Il prépara un nouveau bombardement, et il envoya trente mille hommes ravager son territoire. Gênes, abandonnée de l'Europe, finit par subir des conditions à peu près pareilles à celles devant lesquelles la Hollande accablée s'était soulevée en 1672. Elle céda le 2 janvier 1685. Le 12 février, le doge parut en personne à Versailles, accompagné de quatre sénateurs, et répéta devant le roi des excuses dont la formule avait été préparée par les ministres. On prétend qu'interrogé sur ce qu'il trouvait de plus surprenant à la cour de Louis XIV, il répondit : « C'est de m'y voir. » Le roi et ses ministres se firent honneur de promener l'ambassade génoise à côté d'une ambassade moscovite, la troisième qui fût venue en France, et d'une ambassade du roi de Siam.

Louis XIV avait en 1684 cent soixante-deux mille hommes sous les armes. Il ne gardait plus aucun ménagement. Il exigea du duc de Savoie le licenciement d'une partie de ses troupes. Il prétendait que les princes étrangers prissent son agrément pour se visiter entre eux ou pour contracter des mariages. Il fit enfermer à Vincennes le duc de Mecklembourg, qui se trouvait à Paris, parce que ce duc refusait de faire droit à quelques réclamations du roi de Danemark, allié de la France. Il ne voulut pas permettre que l'Espagne donnât le gouvernement des Pays-Bas à l'électeur de Bavière; il en avait, il est vrai, une raison; l'électeur avait épousé une fille de l'Empereur et prétendait à la succession d'Espagne. Ces exigences ou ces tyrannies, difficilement supportables, achevèrent de soulever contre lui un orage de haines, qui pourtant gronda quelque temps encore avant d'éclater.

XVI.—Jusqu'en 1683 les réformés n'avaient guère essayé de se soustraire que par l'émigration aux mesures rigoureuses qui les frappaient. En 1683, ceux du Midi entreprirent de résister. Seize délégués du Languedoc, du Dauphiné, des Cévennes et

du Vivarais s'assemblèrent secrètement et convinrent qu'à un jour donné, le 27 juin, les fidèles se réuniraient pour célébrer leur culte partout où on l'avait interdit. L'ordre fut loin d'être obéi avec ensemble. Mais il y eut des assemblées de différents côtés; calvinistes et catholiques prirent les armes, et l'on se vit à la veille d'une guerre de religion.

Ruvigny, député général des réformés auprès du roi, s'empressa de désavouer les rebelles. La noblesse calviniste, peu nombreuse, plus ménagée, ou comprenant mieux la difficulté d'une lutte, hésitait à s'y jeter; mais il n'en était pas de même du peuple et surtout des ministres. Ceux-ci invoquaient les souvenirs de la primitive Église, et prêchaient le martyre. Le Languedoc comptait environ deux cent cinquante mille religionnaires, mieux groupés et plus unis que dans les autres provinces. Ils s'agitèrent partout où ils se sentirent en forces. Les habitants des Cévennes, rudes, demi-sauvages et presque isolés par leurs montagnes, furent les plus ardents et les plus opiniâtres. Les ministres marchaient dans le pays accompagnés d'une escorte; au premier coup de sifflet, cinq ou six milliers de fidèles accouraient se ranger autour d'eux, quelques gentilshommes venaient ensuite prêter à l'attroupement ainsi formé le secours de leur expérience militaire. On s'armait, on occupait des postes, on établissait des signaux d'alarme. Les paysans, qui n'avaient rien à perdre, s'enrégimentaient à l'envi. Les religionnaires des villes les encourageaient sous main, tout en gardant un calme affecté.

Ce n'était pas avec l'emploi ordinaire de la maréchaussée qu'on pouvait vaincre cette résistance. Il fallait des troupes. D'Aguesseau, intendant, et Noailles, gouverneur du Languedoc, en demandèrent. On leur envoya cinq régiments de cavalerie, dont deux de dragons. Au reste, on avait si peu prévu ces troubles, et on y attachait si peu d'importance, que le gouvernement ne donna pas d'abord à ses agents d'ordres précis. Il se borna la plupart du temps à leur transmettre des décrets ou des arrêts, leur abandonnant le choix des moyens d'exécution.

La première manifestation armée des religionnaires eut lieu à la Mothe-Chalençon, dans le Dauphiné. D'Aguesseau leur offrit une amnistie, à la condition qu'ils cesseraient leurs assemblées et mettraient bas les armes dans un délai de huit jours; seulement il exceptait du pardon la plupart des ministres et il

exigeait la démolition des temples. Les ministres s'écrièrent qu'on voulait les livrer aux soldats; ils animèrent leurs fidèles à la lutte. Noailles partit de Tournon avec d'Aguesseau et un officier de cavalerie, Saint-Ruth. Il poursuivit les réformés dans leurs montagnes, les obligea de capituler, et fit périr leurs principaux chefs (novembre 1683).

Louvois donna des ordres impitoyables. Il déclara que les communautés coupables d'un attentat contre l'autorité du roi devaient être châtiées, non-seulement par la destruction des temples, mais par le rasement des maisons et le dégât des campagnes, comme on eût fait en pays ennemi.

Noailles interdit le port d'armes à tous les habitants des Cévennes, catholiques ou calvinistes, sous peine des galères, et fit rouer ou pendre plusieurs ministres; mais le désordre ne fit que croître. Le brigandage, les querelles, les meurtres troublèrent toute la province. Il fallut menacer de la perte de leurs justices les gentilshommes qui donneraient asile aux coupables, prendre des mesures d'une rigueur exceptionnelle, établir des prévôts indépendants. Les états de Languedoc, consultés sur le système à employer, demandèrent qu'on démolît les temples de Nîmes, d'Uzès et de Castres, qu'on obligeât les ministres à ne pas résider plus de trois ans dans les mêmes lieux, enfin proposèrent une foule d'autres dispositions qui n'eurent aucun effet.

Lamoignon de Baville, successeur de d'Aguesseau dans l'intendance, renonça aux ménagements qu'on avait pu garder jusqu'à lui, et exécuta fidèlement les ordres de Louvois. Les missionnaires, chargés de prêcher les huguenots, n'avaient pas de succès; on les remplaça par des soldats. Noailles envoya des dragons *faire ses missions,* et imposa aux communautés rebelles l'obligation de les loger et de les nourrir. Ce moyen réussit. Quand Noailles parut dans les Cévennes avec ses régiments, les communautés coururent lui apporter des certificats de conversion pour obtenir d'être exemptées des logements militaires. Des villes entières, comme Nîmes, Uzès, Alais, Villeneuve, abjurèrent. Nul n'osait fuir; car les fuyards étaient mis à l'amende, à tant par jour, jusqu'à ce qu'ils se présentassent.

On ne se faisait aucune illusion sur la valeur de ces conversions en masse et de ces abjurations forcées. Leur seul effet était de détruire toute religion. Les nouveaux convertis ne devenaient

nullement catholiques; ils cessaient d'aller au prêche, qui leur était interdit, et ils refusaient d'aller à la messe. Mais Noailles exécutait les ordres de Louvois. Il croyait aussi que le plus urgent était d'établir ce qu'on appelait l'unité extérieure; qu'ensuite le temps, l'habitude, les prédications, les lumières, voire les moyens surnaturels, feraient le reste[1].

L'intendant du Béarn, Foucauld, agit de la même manière. Il détruisit tous les temples de la province. Des régiments étaient rassemblés à Bayonne dans le but de surveiller la frontière d'Espagne; il s'en servit pour effrayer les calvinistes de Pau, qui se convertirent en masse.

La cour s'était si peu attendue à aucune résistance, que Louis XIV s'était d'abord applaudi de n'avoir pas employé la coercition. Les rapports qu'il recevait l'avaient trompé. Dès 1680 le clergé le félicitait de voir l'hérésie mourante à ses pieds. On s'était exagéré la faiblesse des calvinistes, parce qu'ils n'étaient plus dangereux et qu'ils avaient cessé de former une faction dans l'État. L'éclat des conversions obtenues dans les classes supérieures avait contribué à faire croire qu'on viendrait facilement à bout des populations rurales; que l'exemple et l'habitude les entraîneraient. On savait que les huguenots n'abandonneraient pas tous leur foi; mais on s'imaginait qu'en leur imposant l'adhésion extérieure au culte catholique, on les amènerait peu à peu à accepter ce culte tout à fait, et qu'en punissant de peines sévères l'émigration et les rechutes, on aurait dans vingt ans l'unité religieuse définitive[2]. Quelle que fût la dureté des mesures appliquées avant le soulèvement des Cévennes, la cour était convaincue « qu'elles étaient douces et partoient d'une profonde sagesse[3] ».

On fut obligé de reconnaître qu'elles ne suffiraient pas. Jusque-là l'*œuvre des conversions* avait à peu près marché sans direction. Le secrétaire d'Etat chargé des affaires de la religion prétendue réformée, Châteauneuf, était dépourvu d'autorité personnelle. Pellisson, zélé mais pacifique, était débordé; d'ailleurs, les abus de sa caisse tournaient contre lui. On ne voulait pas abandonner la conduite de l'œuvre aux évêques, par un reste de défiance, et parce qu'on craignait également

[1] Mémoires de Noailles, années 1683-85.

[2] Voir le très-judicieux ouvrage de Rulhière, *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes.*

[3] Mémoires de Choisy.

l'indiscrétion de leur zèle ou la lenteur des succès qu'on obtiendrait par leur moyen. Le roi désirait un prompt résultat. « Il est prêt à tout faire », écrivait madame de Maintenon. Il s'était imposé le rétablissement de l'unité religieuse comme un devoir de conscience et une loi politique. Il avait maintenant une raison de plus de la poursuivre; son honneur y était engagé, et la résistance lui semblait, comme à Louvois, une rébellion.

Cependant il n'imprima nullement la direction que tout le monde attendait. Soit que l'appui d'un grand et habile ministre lui manquât pour une entreprise dont nul n'avait pris l'initiative et la responsabilité, soit qu'il se sentît arrêté par des obstacles imprévus, il s'occupa peu des détails d'exécution, et les laissa à ses agents subalternes, qui marchèrent au but sans respecter rien. Il n'aimait pas les violences; il parut vouloir s'en décharger sur eux. En ce qui le touchait, il accueillit des plaintes, il accorda des grâces. Madame de Maintenon partageait ces sentiments, avec cette nuance toutefois qu'elle était dévote, c'est-à-dire plus ardente et plus exclusive dans ses préoccupations religieuses; qu'elle avait l'esprit peu pratique, peu d'intelligence du gouvernement, et qu'elle ne cherchait même pas à en avoir davantage. Elle voulait des choses contradictoires.

Le Tellier et Louvois, témoins de ces hésitations, résolurent d'y mettre un terme et de s'emparer de l'affaire.

Le vieux Le Tellier, alors âgé de quatre-vingt-deux ans, avait pris à cœur la destruction du calvinisme avec toute l'ardeur d'une foi intolérante et avec l'âpreté d'un légiste décidé à faire exécuter dans leur dernière rigueur les lois et les arrêts. Ce fut lui qui, pour diminuer l'influence personnelle des ministres sur les religionnaires, leur défendit d'exercer plus de trois ans dans les mêmes lieux (édit du 21 août 1684). Il voulait aussi que les intendants eussent le pouvoir de désigner et de choisir les pasteurs à leur gré. Cependant, fidèle à son rôle de chancelier, il croyait pouvoir réussir par des lois restrictives sévèrement appliquées. Il contint plus d'une fois le zèle des parlements ou des magistrats quand ils allaient au delà, et il porta dans la persécution cette modération calculée qu'il mettait partout, même dans son ambition.

Louvois s'y prit autrement. D'abord il n'avait pas vu avec faveur l'œuvre des conversions. Il la jugeait un embarras pour sa politique, et un danger pour son influence. Jaloux de con-

server le grand ascendant personnel qu'il exerçait sur Louis XIV, il avait craint de voir le roi tomber sous le joug du parti dévot. Il avait essayé de s'opposer au crédit croissant de madame de Maintenon, et soutenu au contraire madame de Montespan. Puis lorsque madame de Maintenon était devenue favorite, il avait plié, en véritable courtisan. Mais il s'inquiétait des longs entretiens du roi avec le Père la Chaise, avec l'archevêque de Paris, le procureur général Harlay, Pellisson et autres promoteurs de la grande affaire. La contradiction des mesures, le désordre des instructions données aux intendants, la lenteur des résultats obtenus, finirent par l'irriter. Il entreprit de s'emparer de l'œuvre, de la conduire vigoureusement, et, comme dit l'abbé de Choisy, de forcer les barricades. L'incapacité de Châteauneuf et l'embarras où la cour était plongée lui donnaient beau jeu. Il pensa que s'il arrivait promptement au but, il retrouverait ensuite le champ libre pour l'exécution de ses projets politiques, et que sa fortune personnelle, au lieu d'en être ébranlée, en serait affermie.

Dès 1681 il avait ordonné l'emploi de quelques moyens militaires, et donné à madame de Maintenon des assurances dont elle se félicitait. Il ne cessa plus d'agir en ce sens; il stimula le zèle des intendants et des gouverneurs. Ce fut à lui surtout qu'on dut les conversions en masse obtenues en 1683 et en 1684. La cour s'en fit gloire, comme d'un grand succès; on se vanta d'avoir étouffé l'*hydre de l'hérésie* par *soustraction d'aliments*, tandis qu'autrefois on soutenait contre le calvinisme des guerres longues et meurtrières, pour arriver uniquement à le resserrer dans des limites un peu plus étroites.

On en était là, lorsque le 15 octobre 1685 Le Tellier, auquel il ne restait que peu de jours à vivre, publia la fameuse révocation de l'édit de Nantes, couronnement d'une œuvre qui déjà semblait accomplie. L'ancien édit n'étant plus exécuté, on croyait nécessaire non-seulement d'en effacer les dispositions légales, mais de le remplacer par une nouvelle loi.

L'édit de 1685 ne fut que le résumé de toutes les lois particulières promulguées dans les années précédentes, et ne comprit à peu près rien de nouveau. Il supprimait tous les privilèges accordés aux prétendus réformés par Henri IV et Louis XIII. Il leur interdisait l'exercice public ou privé de leur culte partout, excepté à Strasbourg et en Alsace, sous peine de confiscation du corps et des biens. Il portait que les écoles

seraient fermées et les temples abattus. Il expulsait les ministres en leur donnant quinze jours pour choisir entre le catholicisme et l'exil, et il accordait à ceux qui abjureraient quelques avantages propres à les indemniser de la perte de leurs revenus. Il défendait à toute autre personne, quelle qu'elle fût, de sortir du royaume, sous peine, pour les hommes des galères, pour les femmes de la prison et de la confiscation. Quiconque avait émigré devait rentrer dans les quatre mois ou encourir les mêmes peines. Des peines plus sévères encore étaient prononcées contre les relaps. Tous les enfants devaient recevoir le baptême. Venait enfin un dernier article qui défendait de rechercher les croyances et d'inquiéter les religionnaires s'ils restaient fidèles à leur foi, « en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer comme les autres ». On devait les laisser vivre et faire leurs commerces, sans les *troubler* ni les *empêcher*, à moins qu'ils ne prétendissent exercer leur culte.

Ce dernier article lui-même n'était pas une nouveauté. En interdisant la liberté du culte, on savait bien qu'on ne pouvait interdire absolument la liberté de conscience. Cette prétention eût paru odieuse, même aux plus zélés. Louis XIV ne l'eut jamais. Il évitait même tout ce qui pouvait sembler inquisition. Respect pour la conscience, contrainte pour le culte extérieur, châtiment pour quiconque commettait contre la loi un acte de rébellion, telle fut l'économie générale de l'acte de révocation; tels en furent les principes, sans qu'on s'occupât de rechercher s'ils ne renfermaient pas une contradiction.

C'est parce que ces principes étaient alors professés et admis partout par le gouvernement, par le clergé, par les écrivains, sauf les variétés d'interprétation, nécessairement infinies, que la révocation de l'édit de Nantes fut acceptée comme un bienfait et célébrée sur tous les tons. Les parlements l'enregistrèrent sans aucune remontrance; il est vrai qu'alors ils n'en faisaient point. On la regarda comme un acte d'autorité qui n'avait pas été possible pour les autres rois, et que Louis XIV avait pu accomplir. « Le projet, dit madame de Caylus, étoit grand, beau et même politique » ; elle s'empresse d'ajouter, « si on le considère indépendamment des moyens employés » ; mais le public s'attachait au résultat et laissait au gouvernement la responsabilité des moyens.

Les évêques, par la voix de Bossuet, donnèrent à Louis les noms de nouveau Constantin, de nouveau Théodose, de nou-

veau Marcien, de nouveau Charlemagne. Rien n'est plus certain que la conspiration de l'opinion publique. Quant à la cour, elle ne se borna pas aux applaudissements. « Il devient ridicule, écrivait madame de Maintenon, d'être de cette religion-là. »

Cependant on était tellement habitué à louer le roi, qu'il ne faudrait pas, en rappelant ces éloges hyperboliques, s'en exagérer la valeur. Si les passions religieuses, alors très-générales, triomphaient; si l'indifférence laissait faire, si le souvenir des anciennes guerres civiles assurait des applaudissements au rétablissement de l'unité, les partisans, les auteurs mêmes de la révocation, n'avaient pas une foi complète dans son succès. Le clergé faisait beaucoup de plaintes de l'emploi des mesures administratives, judiciaires ou militaires, auxquelles recouraient les agents du roi. Il voyait de mauvais œil qu'on lui eût enlevé la direction d'une œuvre qui devait lui appartenir, pour en altérer essentiellement le caractère. Accomplir des conversions à la hâte, sans s'occuper de leur sincérité ou de leur solidité, était évidemment l'unique but de Louvois, des gouverneurs, des intendants et du roi lui-même, malgré les scrupules qui l'avaient d'abord déterminé. La religion était pour eux simple affaire de police et de gouvernement. Il était impossible de ne pas voir qu'elle devenait un instrument de règne et qu'on se jouait de la conscience humaine. Il n'était guère plus facile de croire que la révocation serait acceptée sans résistance et qu'un simple édit allait terminer tout. Si la complicité de l'opinion et des passions populaires la rendait possible, les esprits n'étaient pas tous assez aveugles pour se faire illusion sur ses suites inévitables. Elle était un acte de persécution; on ne tarda pas à s'en convaincre; il fallut même peu de temps pour qu'on la jugeât une des plus funestes inspirations du règne. Elle a pesé longtemps sur la mémoire publique, au même titre que la Saint-Barthélemy.

Les états du Languedoc, assemblés le 30 octobre 1685, votèrent des remercîments au roi et un don gratuit. Mais Bâville et Noailles demandèrent des instructions pour exécuter l'édit. Tous les intendants sollicitèrent une déclaration interprétative du dernier article. En effet, reconnaître la liberté de conscience et proscrire la liberté du culte était dans la pratique une contradiction et une impossibilité. Noailles fit observer qu'auparavant « les peuples étoient persuadés que le roi ne vouloit qu'une

seule religion dans son État; maintenant, ajoutait-il, ils pensent le contraire et changent de résolution. »

Bâville et Noailles continuèrent d'user de la plus grande rigueur, sans quoi ils eussent été débordés. Soixante-sept ministres prirent des passe-ports. Une partie de leurs fidèles voulut les suivre. Il fallut appliquer les peines portées dans l'édit, non-seulement contre ceux qui émigraient, mais contre ceux qui favorisaient l'émigration; abuser des amendes, des châtiments corporels, et donner au contraire des récompenses en argent à ceux qui livraient les fugitifs. Beaucoup de calvinistes s'étant retirés dans les bois et les montagnes, on organisa de véritables battues pour les poursuivre.

Louvois donna pour instruction aux intendants de porter autant que possible les religionnaires à se convertir par délibération, et s'ils s'y refusaient, d'y porter du moins le plus grand nombre en évitant les logements excessifs ou les *violences considérables* et en respectant les gros marchands[1]. Mais de pareilles instructions laissaient aux agents de l'État une assez grande latitude pour qu'ils se crussent à peu près tout permis. On exigeait d'eux un succès prompt, qu'ils n'eussent jamais obtenu avec des demi-mesures; aussi ne cessèrent-ils, en appliquant les termes de l'édit, de demander des dispositions plus rigoureuses encore. Un nouvel édit de 1686 ordonna d'enlever aux parents calvinistes tous leurs enfants depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize pour les faire élever par leurs proches catholiques s'ils en avaient, sinon par des catholiques que les juges désigneraient. On remplit de ces enfants les couvents, les colléges et les hôpitaux. On décida encore que si les mourants refusaient les sacrements, leurs corps seraient après leur mort traînés sur la claie; c'était une peine déjà en usage dans diverses circonstances. Malgré le désir qu'on avait d'éviter toute apparence d'inquisition, il fallut exercer une surveillance qui y ressembla beaucoup, pour obliger les nouveaux convertis à des pratiques catholiques.

La persécution s'aggravant, la résistance se ranima. Plusieurs pasteurs qui avaient émigré revinrent de l'étranger sous des déguisements. Les assemblées secrètes recommencèrent « au désert ». Des prédicants parurent de côté et d'autre, non-seulement des ministres, mais de prétendus inspirés. Des femmes même et des filles prêchaient la révolte. Noailles fit des expé-

[1] Instruction du 21 octobre 1685 à l'intendant de Rouen.

ditions militaires dans les parties les plus reculées des Cévennes. Il imposa aux communautés les plus considérables l'engagement d'empêcher les assemblées et de livrer les coupables. Il multiplia les listes de déportation. Il prodigua les peines les plus dures, le fouet, les galères, la mort. Il bâtit des forts à Nîmes pour contenir la ville. Ainsi fut donné le plus cruel et le plus inévitable démenti aux illusions du roi, de madame de Maintenon et du Père la Chaise, qui avaient cru tout terminé après la révocation.

Louvois écrivit à Noailles et à tous les intendants une lettre circulaire pour leur recommander son moyen favori, les logements militaires. Il terminait ainsi : « Sa Majesté désire qu'on essaye par tous les moyens de persuader (aux gentilshommes) qu'ils ne doivent attendre aucun repos ni douceur chez eux tant qu'ils demeureront dans une religion qui déplaît à Sa Majesté ; et on doit leur faire entendre que ceux qui voudront avoir la sotte gloire d'y demeurer des derniers pourront encore recevoir des traitements plus fâcheux s'ils s'obstinent à y rester[1]. » Foucault, qui remplaça Bâville dans l'intendance du Poitou, exhortait de son côté les gentilshommes de sa province en leur disant : « C'est une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au roi, dans une occasion où ces deux devoirs sont inséparables, puisque Sa Majesté agit uniquement pour l'intérêt de la religion... Et n'appréhendez-vous point d'irriter par votre opiniâtreté un prince également pieux et puissant, qui peut regarder sa puissance absolue comme un moyen que Dieu lui a donné pour faire régner la véritable religion dans son royaume[2]? » Ce même intendant se vantait encore d'employer non la force et la violence, mais la « *contrainte un peu plus que morale*[3] ». Le 20 août 1686, Louvois, averti qu'il restait à Metz un grand nombre de protestants, leur donnait vingt-quatre heures pour se convertir, sous peine de logements militaires.

A Paris, la police exerçait une inquisition continuelle; on envoyait aux obstinés des lettres de cachet, on les enfermait à la Bastille. On emprisonnait les femmes dans des couvents ou dans les maisons de nouvelles converties. On multipliait les

[1] Lettre du 6 novembre 1685.
[2] Mémoires de Foucault, p. 139.
[3] Dans un mémoire adressé à l'archevêque de Paris.

confiscations; on s'opposait à ce que les plus opiniâtres pussent recueillir leurs héritages légitimes ou disposer de leur avoir[1]. Des bourgeois étaient embarqués et déportés sans aucune forme de procès. On ne voulait pas faire de lois qui eussent été trop odieuses; il en résulta que la police agit avec l'arbitraire le plus complet pendant plusieurs années.

Au milieu de ces rigueurs, on éprouvait un malaise réel. Louvois se plaignait des excès de zèle du clergé et de l'abus des conversions achetées; le clergé se plaignait des logements militaires. Le roi accordait l'exercice du culte comme une haute faveur à quelques grands personnages, tels que les Ruvigny; Louvois recommandait aux intendants de ménager les marchands, dont la France avait besoin. Dès les années 1686 et 1687, plusieurs industries ne pouvaient plus s'exercer, l'émigration ayant réduit le nombre des ouvriers. On envoya un agent secret en Angleterre pour essayer de ramener ceux qui y avaient cherché un asile.

Il est absolument impossible de déterminer le chiffre auquel l'émigration s'éleva; toutes les évaluations qu'on a essayé de faire sont arbitraires et contradictoires; mais les calculs qui paraissent les plus plausibles ne la portent pas à moins de deux cent mille âmes. Un faubourg de Londres se peupla d'ouvriers réfugiés travaillant la soie, les cristaux ou l'acier. Amsterdam bâtit pour eux mille maisons. Une nombreuse colonie de calvinistes français s'établit à Berlin et dans les environs, où l'électeur de Brandebourg s'efforça de les attirer. Les gentilshommes réformés allèrent prendre du service auprès de Guillaume d'Orange, qui en organisa quatre régiments. On ne tarda pas à s'apercevoir des funestes effets de la dépopulation et de l'appauvrissement. Dans les villes du Midi, les ouvriers calvinistes privés de travail mendiaient quand ils n'émigraient pas, et encombraient les hôpitaux. L'œuvre industrielle de Colbert, si difficile à maintenir, comme toutes les créations artificielles, reçut une atteinte des plus rudes. Dès 1686, des mémoires adressés à Louvois lui représentaient la perte certaine des manufactures.

Saint-Simon, qui écrivait à une époque où les passions amorties ne permettaient plus qu'on se méprît sur la tristesse des résultats, peint d'une manière admirable l'état de la France

[1] Depping *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. IV, passim.

après la révocation. « Le monarque, dit-il, ne s'étoit jamais cru si grand devant les hommes ni si avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie ; il n'entendoit que des éloges, tandis que les bons et vrais catholiques et les saints évêques gémissoient de tout leur cœur de voir des orthodoxes imiter contre les hérétiques ce que les tyrans païens avoient fait contre les confesseurs et les martyrs ; ils ne se pouvoient consoler de cette immensité de parjures et de sacriléges ; ils pleuroient amèrement l'odieux durable et irrémédiable que de détestables moyens répandoient sur la religion, tandis que nos voisins exultoient de nous voir ainsi nous affoiblir et nous détruire nous-mêmes, profitoient de notre folie et bâtissoient des desseins sur la haine que nous nous attirions de toutes les puissances protestantes. »

Louis XIV était loin de connaître tous les excès qui se commettaient ; on lui en cachait une partie ; les intendants eux-mêmes craignaient de se compromettre en disant la vérité aux ministres [1]. Cependant la cour ne pouvait tout ignorer. Vers la fin de 1686, le roi donna aux intendants des instructions secrètes pour empêcher qu'on obligeât les convertis à fréquenter les sacrements, et n'appliquer les lois de rigueur que dans les cas d'une gravité exceptionnelle. Le scandale de l'exercice forcé du catholicisme entraînait des profanations contre lesquelles protestaient une partie de ceux mêmes qui avaient poussé à la révocation. Les jansénistes, avec leurs prétentions de rigorisme, se déclaraient indignés. Le clergé se livrait à des récriminations. L'évêque de Grenoble s'élevait contre les logements militaires. Fénelon, envoyé en mission dans la Saintonge, fit au retour les plus tristes tableaux à madame de Maintenon. D'Aguesseau, revenant à ses premiers conseils, déclara la contrainte *impie*. Louis XIV dissimulait son mécontentement par le silence ; madame de Maintenon faisait de même, ce qui ne l'empêchait pas d'écrire dans ses lettres familières : « On croit anéantir les choses en n'en parlant pas. »

Au mois de décembre 1689, Vauban écrivit à Louvois pour lui représenter l'étendue du mal qu'on avait fait ; il estimait que les émigrés, au nombre de quatre-vingts ou de cent mille (le chiffre s'éleva encore dans les années suivantes), avaient

[1] Ainsi Nicolas Foucault intercepta un mémoire de son fils, alors intendant de la généralité de Caen. (P. Clément, *Histoire du gouvernement de Louis XIV*, de 1683 à 1688.

emporté plus de trente millions d'argent comptant, ruiné les arts, les manufactures ou le commerce, et que vingt mille soldats ou matelots avaient passé au service de l'étranger. Il reconnaissait, comme tout le monde, « que jamais chose n'eût mieux convenu au royaume que cette uniformité de sentiments tant désirée, s'il avoit plu à Dieu d'en bénir le projet. » Mais il concluait, ce que nul n'osait faire, au rappel des émigrés, à une amnistie générale et au rétablissement de l'édit de Nantes. L'année d'après, l'auteur d'un avis important aux réfugiés, on croit que c'était Pellisson, disait, tout en leur reprochant de demeurer protestants et de se faire ennemis de la France : « Je ne nie point qu'on vous ait traités indignement, j'en ai honte pour la religion catholique en général, et pour la France en particulier[1]. »

Le malheur voulut que Louis XIV ne pût se déjuger sans s'amoindrir et sans se retrouver dans une situation pire qu'auparavant. Rétablir l'ancien édit n'était plus possible et eût trop coûté à son orgueil. Il persévéra, en s'efforçant de gagner du temps, de dissimuler ou d'adoucir la persécution. Il sembla aussi avoir renoncé à l'espérance de détruire les calvinistes, pour se borner à celle de diminuer leur nombre[2].

Le Pape, toujours en querelle avec la France au sujet de la régale, affecta d'abord de garder le silence. Deux mois après l'édit de révocation, il adressa au roi un bref de félicitations assez vague. Enfin, lorsqu'il se décida à faire célébrer à Rome les fêtes traditionnelles qui accompagnaient chaque nouvelle d'un triomphe sur le protestantisme, il le fit tard et avec peu de solennité. Il tenait en même temps à déplaire à Louis XIV et à se réjouir avec modération d'un succès obtenu par de mauvais moyens.

Les évêques et Pellisson lui-même s'enfermèrent dans la controverse. C'est alors que Bossuet écrivit son *Histoire des variations* et ses nombreux ouvrages de polémique. C'est alors également qu'il entretint avec Leibnitz cette correspondance célèbre, destinée à établir entre les différentes communions chrétiennes un rapprochement qui n'eut jamais lieu.

[1] Marcou, *Étude sur Pellisson*.

[2] Louvois, après la révocation, ne cesse de soutenir cette thèse qu'il n'est pas absolument nécessaire de détruire les réformés; qu'il suffit de n'en laisser subsister qu'un petit nombre.

XVII. — La reine Marie-Thérèse était morte le 30 juillet 1683, presque inopinément. Elle tenait si peu de place à la cour qu'on s'en aperçut à peine; on douta si le roi ne se remarierait pas. Il se remaria, mais secrètement, et le secret fut si bien gardé qu'on ne connaît pas exactement la date de cette nouvelle union; on suppose que ce fut au mois de janvier 1686. Il épousa, devant quatre témoins seulement, madame de Maintenon. Il avait quarante-sept ans, elle cinquante.

Madame de Maintenon aimait trop la grandeur pour repousser cette union. Elle sentait très-bien ce qu'elle valait; dès les premiers temps de sa faveur elle reprochait à madame de Montespan de se servir d'elle pour mieux régner[1]. Mais sa fortune ne lui causa aucun enivrement; devenue la femme de Louis XIV, elle garda son calme et son tact ordinaires. Elle comprit que sa nouvelle situation lui imposait une prudence particulière. Quoiqu'elle eût toute la confiance du roi, qu'elle fût sans cesse consultée, mise au courant de tout, et qu'elle assistât souvent aux conseils, elle se mêla peu du gouvernement. Elle ne porta jamais aux affaires, quoi qu'on en ait dit, qu'un intérêt médiocre et une attention distraite. Elle se contentait de vouloir la paix et la gloire du roi. Elle n'exprimait guère d'avis que dans les questions où la religion était en jeu. Elle saisissait alors l'occasion de montrer son zèle, mais sans esprit de suite et avec une incohérence, une mobilité de sentiments que sa correspondance trahit de la manière la plus irrécusable.

Elle s'enferma par instinct et par calcul dans la vie intérieure. Le temps et l'âge ne firent qu'augmenter cette disposition. Elle finit même par chercher la retraite, autant du moins que la retraite était compatible avec les exigences de son rang. Elle n'usa de son empire sur le roi que pour le diriger dans sa conduite privée et dans la conduite de la cour. Elle s'efforça de prévenir les jalousies et les envies; elle mit ses soins à étouffer tous les germes de division qui pouvaient si facilement s'élever dans la famille royale, où les bâtards légitimés étaient assimilés aux enfants légitimes et aux princes du sang. Elle n'aspira pas à régner, elle se contenta d'être pour Louis XIV la compagne de l'âge mûr et de la vieillesse, son Mentor, comme on dit plus tard après l'apparition du *Télémaque*. Elle

[1] Souvenirs de madame de Caylus.

ne prétendit à aucune autre distinction que la possession d'une *lanterne* ou loge grillée dans la chapelle de Versailles.

Elle mit la cour à une grande école de respect, au moins de respect extérieur, sans en bannir encore l'éclat et les divertissements. Elle fit ainsi accepter sa fortune et le genre d'autorité auquel elle s'était bornée; on admira sa modération et sa dignité. Cependant elle n'inspira que des sympathies réservées comme sa personne; on ne pouvait lui savoir gré d'une vertu et d'une abnégation qui lui avaient servi à s'élever jusque sur le premier trône du monde. On prête à son frère, le marquis d'Aubigné, un mot sanglant. Elle se plaignait à lui des fatigues de la cour, et témoignait le désir de se reposer dans le ciel. « Quoi donc! lui dit d'Aubigné, auriez-vous parole d'épouser un jour Dieu le Père? » Elle ne réussit pas, malgré son art et sa sagesse, à se faire aimer de tous les princes ou princesses; madame la Palatine la détestait et l'a singulièrement maltraitée dans sa correspondance. Elle ne put empêcher les grands de trouver mauvais le second mariage du roi, qui n'était, malgré le secret, un mystère pour personne. Elle ne jouit pas sur ce sujet du même silence que Louis XIV; encore ce silence ne fut-il pas toujours observé.

Les lettres de madame de Maintenon montrent une finesse, un tact, un amour de la régularité, une simplicité noble qui expliquent son élévation et la placent au-dessus de ses contemporaines célèbres, mesdames de Sévigné et de la Fayette. Comme écrivain elle les égale; elle a sur elles l'avantage d'être un caractère. Cependant ni l'âge ni la grandeur ne donnèrent à son esprit comme à toute sa personne autre chose qu'une solennité un peu magistrale. Elle en fixa si bien les bornes qu'il manqua toujours d'étendue. Elle se tourna vers la direction morale et la pédagogie. Elle fonda en 1687 l'établissement de Saint-Cyr, pour élever des jeunes filles nobles dénuées de fortune, et elle consacra son activité et ses soins à le gouverner. Elle montra dans ce gouvernement de grandes qualités, qu'on a pourtant trop vantées, et qui dans tous les cas n'avaient point de rapport avec les affaires publiques.

Louis XIV n'était plus à cette brillante époque de sa jeunesse où il semblait vouloir étonner l'Europe et conduire le cortége des dieux. Ses goûts étaient plus mesurés et plus calmes; mais dans le fond ils n'avaient pas changé. Il conservait le besoin de la représentation, des cérémonies, des divertissements. Jamais

homme ne fut plus l'esclave de ses fantaisies et de ses habitudes ; après avoir recherché les plaisirs pour lui-même, il les rechercha pour ses enfants, pour le Dauphin et la Dauphine, plus encore pour ses enfants légitimés, mademoiselle de Blois[1], mariée au prince de Conti, et mademoiselle de Nantes, qui épousa en 1695 le duc de Bourbon. Plus tard, en 1692, le duc du Maine épousa mademoiselle de Bourbon, petite-fille du grand Condé. C'étaient sans cesse des bals, des mascarades, des représentations théâtrales, des boutiques (loteries) tenues par les dames; des promenades et des chasses dans les parcs de Versailles ou de Marly. Le parc de Versailles était achevé ; une flottille de gondoles stationnait sur la pièce d'eau. Marly, château moins solennel, où l'étiquette était moins rigoureuse, devint peu à peu le séjour préféré. Madame de Maintenon conduisait la cour; madame de Montespan continua plusieurs années d'en faire partie, mais finit par se retirer.

Une nouvelle génération de princes s'élevait; l'ancienne achevait de disparaître. Le grand Condé mourut en 1686 dans sa retraite de Chantilly, qu'il ne quittait presque plus; prince grand par la guerre, médiocre en tout le reste, qui n'a jamais mérité les éloges de son oraison funèbre, mais qui sut dans ses dernières années exercer autour de lui un noble patronage et se faire aimer et admirer à divers titres par les personnages les plus différents, les Bossuet, les Gourville, les la Bruyère. Madame de Longueville était morte en 1679, dans toute la ferveur du jansénisme. La grande Mademoiselle écrivait ses Mémoires. Toutes ses hautes prétentions avaient abouti à une passion ridicule pour le duc de Lauzun, qu'elle avait voulu épouser à l'âge de quarante-quatre ans. Ce mariage permis, à la stupéfaction de la cour, puis refusé par le roi, ne fut encore célébré qu'au bout de quelques années, après une longue détention de Lauzun à Pignerol. Louis XIV, qui songeait avant tout à la grandeur de ses enfants légitimés, exigea de Mademoiselle qu'elle léguât ses biens au duc du Maine; à cette condition le mariage eut lieu, mais sans être avoué. Il fut peu heureux. Lauzun, personnage médiocre et vaniteux, fit bien expier à la princesse son absurde fantaisie. Quant à Monsieur, frère du roi, il restait toujours le même, inconséquent et étranger aux affaires; sa seconde femme, la princesse palatine Charlotte,

[1] Mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière, épousa à treize ans le prince de Conti, en 1680.

esprit fantasque et bizarre, venait peu à la cour; ils vivaient à part au château de Saint-Cloud; leur fils, le duc de Chartres, épousa plus tard (en 1692) une fille légitimée de Louis XIV, la seconde mademoiselle de Blois.

La cour demeura ainsi quelques années, au dire des contemporains, « fort gaie et fort belle. » Mais elle se renferma dans un cercle plus étroit, un cercle de famille, si l'on peut se servir de ce nom, en attendant de subir encore une nouvelle et dernière transformation.

Louis XIV, voulant qu'elle le délassât du travail et des affaires, continua d'en bannir systématiquement toute politique. En s'entourant des princes, il ne s'occupa jamais de les former, et il ne leur donna aucune part au gouvernement. Il se contenta de les envoyer à la guerre dans les grandes occasions. Son fils, le Dauphin, ne fut pas traité autrement. Il ne chercha pas davantage à former des ministres. Lionne, Colbert, le Tellier n'étaient plus. Louvois seul demeurait. Le roi donna leurs charges à leurs fils, qui étaient jeunes, pleins de suffisance et de prétention, souvent mal préparés à leurs fonctions ou corrompus de bonne heure par la richesse et le pouvoir.

La haute noblesse continuait d'affluer à Versailles. Mais Louis XIV, qui élevait au-dessus d'elle ses maîtresses et ses enfants légitimés, avait soin de la tenir à une grande distance de lui. Il multipliait pour elle les formes de l'étiquette; les distinctions même dont elle était l'objet avaient un caractère de domesticité. C'étaient les grandes ou les petites entrées au lever et au coucher du roi, l'admission dans les carrosses, le droit de tenir le bougeoir, de présenter la chemise, de porter un justaucorps à brevet. Toutes ces distinctions devenaient des affaires d'État, qu'on trouve notées et enregistrées soigneusement comme telles dans le curieux journal du marquis de Dangeau. La haute noblesse se perdait dans une puérile courtisanerie; les familles du premier rang abandonnaient leurs terres et venaient se ruiner à la cour au sein d'un luxe démoralisateur.

La noblesse moyenne ou inférieure s'épuisait dans les armées, où la continuité du service et l'habitude de la dépense, en dépit des mesures sévères de Louvois, étaient pour elle une autre cause de ruine. Elle le sentait et ne cessait de s'en plaindre. Elle se plaignait aussi d'être soumise à la nouvelle discipline et de périr dans les emplois communs [1], plaintes autorisées, il faut

[1] Saint-Simon.

le dire, par les manières despotiques de Louvois, qui exigeait qu'on pliât devant lui avec une véritable bassesse. L'établissement des écoles de cadets en 1682, celui de la maison de Saint-Cyr en 1687, celui de l'ordre et des pensions de Saint-Louis en 1693, eurent pour objet de remédier à la pauvreté et à la ruine d'un grand nombre de familles.

Au reste, si Louis XIV eut toujours soin de ne pas se confondre avec la noblesse, et de la tenir au-dessous de lui et des siens, il n'eut jamais, comme on l'a dit quelquefois, la pensée de l'affaiblir, et encore moins celle d'élever la bourgeoisie à sa place. Ces calculs, qu'on lui a très-gratuitement supposés, lui ont toujours été aussi étrangers qu'à Richelieu. Qu'il ait ri à la comédie de Molière des marquis prétentieux comme des faux dévots, des bourgeois gentilshommes ou des précieuses ridicules, cela ne prouve nullement un calcul politique. Qu'il ait eu des ministres d'origine bourgeoise, cela prouve qu'il eut le bon sens de rechercher, du moins à une certaine époque, des talents éprouvés. Si la bourgeoisie s'éleva et grandit sous son règne, ce fut par la seule force des choses, et si elle tint plus de place dans la nation, ce fut parce que la noblesse en tenait moins. Encore y eut-il plutôt un renouvellement de la noblesse qu'un accroissement vrai de la bourgeoisie. La noblesse se sauva toujours, en dépit des causes de ruine qui la décimaient et de son absence de rôle et d'attributions politiques, parce qu'elle ne cessa de réparer ses brèches en se recrutant de ce qu'il y avait de plus riche, de plus puissant et de plus intelligent dans la nation.

En 1686, Louis XIV fit une grande maladie. Il eut une fistule et subit plusieurs opérations douloureuses. Il montra dans les souffrances ce courage calme et cet empire sur lui-même qui étaient le fond de son caractère. « Jamais, dit l'abbé de Choisy, il ne se montra aussi roi que dans la maladie. » Toutefois, les infirmités, en devançant l'âge, exercèrent peu à peu sur ses goûts et son caractère un changement sensible.

Louvois, demeuré seul des anciens ministres, avait gardé sur lui un ascendant d'autant plus fort qu'il ne le partageait plus avec personne. Il avait acheté, après la mort de Colbert, la charge de surintendant des bâtiments. Le nouveau contrôleur général Pelletier et le chancelier Boucherat, successeur de le Tellier, étaient ses créatures. La seule influence qu'il pût craindre était celle de madame de Maintenon, trop discrète pour

rivaliser avec lui, mais pacifique de sa nature et conduite par d'autres idées. Pour conserver son pouvoir, Louvois ne cessa de flatter les goûts du roi, de prodiguer l'argent destiné aux fêtes et aux bâtiments. Aux travaux entrepris pour fortifier les places frontières, il en fit succéder d'autres qui étaient de véritables folies. Comme Versailles manquait d'eau, il entreprit de détourner la rivière de l'Eure, et de l'y amener par un canal et de gigantesques aqueducs, dont il reste encore une magnifique ruine dans la vallée de Maintenon. Travail immense, auquel vingt mille hommes de troupes furent employés pendant près de deux ans, qu'on a pu comparer aux œuvres fastueuses des Pharaons, et qu'il fallut à la fin abandonner, en présence de dépenses excessives et de difficultés jugées insurmontables. On se réduisit alors à un projet relativement plus modeste, celui d'élever les eaux de la Seine au moyen d'une machine compliquée, œuvre d'un ingénieur et d'un constructeur liégeois; mais l'excès de la dépense fit encore qu'au lieu de conduire ces eaux à Versailles, on se contenta de les faire arriver à Marly.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

LOUIS XIV.

(QUATRIÈME PARTIE. 1689-1697.)

I. — On a vu combien la politique de Louis XIV inquiétait et irritait l'Europe. L'insolence de sa conduite à Gênes acheva de l'exaspérer. Les factums et les libelles plurent contre lui, surtout en Hollande et en Allemagne. La révocation de l'édit de Nantes indigna les pays protestants, où les réfugiés français portèrent les uns leurs misères, les autres leur industrie, tous le récit de leurs persécutions. Ici les documents français sont insuffisants ; il faut lire les documents étrangers pour comprendre combien était grande la puissance de haine amassée dans l'esprit des peuples et dans le cœur des princes. Une vaste coalition se préparait en silence. Mais Louis XIV, sans être assez aveugle pour ne pas la voir, se croyait assez habile pour la conjurer ou assez fort pour la braver.

Le duc de Savoie Victor-Amédée, marié à une fille de Monsieur, possédait au fond des Alpes, dans trois vallées reculées dont la principale était celle d'Angrogne, huit ou dix mille sujets hérétiques, reste des anciens Vaudois ; on les appelait alors les Barbets. Louis XIV se plaignit que ces hérétiques accueillissent les religionnaires fugitifs du Dauphiné ; il demanda à Victor-Amédée ou plutôt il exigea de lui qu'il traitât dans ses États les dissidents comme on les traitait en France, mesure indispensable, à l'entendre, pour que la révocation eût son plein effet. Il offrit de lui prêter des soldats, et le menaça, en cas de refus, de poursuivre les réfugiés sur son territoire. Le duc se débattit ; on l'obligea de céder et de fournir des troupes piémontaises, qui furent réunies à cinq régiments du roi sous les ordres de Catinat. Catinat pénétra dans les vallées des Barbets ; il les écrasa, les poursuivit, et les cerna jusque dans les parties les moins abordables de leurs montagnes (avril et mai 1686). Il

commença par ne faire aucun quartier; ensuite ceux qui furent pris furent chargés de chaînes et conduits dans la citadelle de Verrue. Mais Victor-Amédée avait cédé de mauvaise grâce et comme contraint. Une épidémie terrible ayant frappé les prisonniers de Verrue, il donna l'ordre de laisser les survivants émigrer vers la Suisse et le Brandebourg. Il dissimula son irritation pour mieux préparer sa vengeance.

L'Allemagne était alors occupée des conquêtes poursuivies en Hongrie par les ducs de Lorraine, de Bavière, de Bade et le roi de Pologne. Les armées austro-allemandes, profitant du grand échec des Turcs devant Vienne, leur enlevèrent en quelques campagnes les forteresses dont ils étaient maîtres au nord de la Hongrie. Le duc de Bavière les chassa de Bude en 1686 (le 2 septembre). Les Allemands, animés par ce succès, n'attendaient que le moment de se retourner contre Louis XIV. Dès les premiers mois de 1686 divers traités particuliers furent signés entre la Hollande et la Suède, la Suède et le Brandebourg, le Brandebourg et l'Empire. Tous ces États s'engagèrent à garantir les traités de Westphalie, de Nimègue, de Ratisbonne et protestèrent contre les réunions opérées par Louis XIV. Le 9 juillet, l'Empereur, l'Espagne et la Suède comme membres de l'Empire, l'électeur de Bavière, les cercles de Bavière et de Franconie, les princes de Saxe et d'autres encore, formèrent à Augsbourg une ligue secrète, en apparence pour la conservation de la trêve de vingt ans, en réalité pour mettre sur pied une armée de soixante mille hommes contre la France. On régla les contingents, les contributions à une caisse commune, l'organisation de magasins, etc. La ligue devait durer trois ans, sauf à être prorogée, et le commandement devait être donné à l'électeur de Bavière. La raison ou le prétexte fut la prétention élevée par Louis XIV sur quelques territoires qu'il soutenait devoir appartenir à Madame, dans l'héritage de son père l'électeur palatin, mort l'année précédente.

Guillaume d'Orange fut encore l'âme de cette coalition, bien qu'il affectât pour le moment de demeurer en dehors; le roi de Suède en fut le principal promoteur. Les Espagnols, qui ne pouvaient plus supporter les exigences de la cour de Versailles et qui avaient cette année même une querelle maritime avec elle au sujet des galions du nouveau monde, montrèrent une ardeur particulière. La ligue se compléta bientôt par l'adhésion toujours secrète de Victor-Amédée et des autres princes d'Italie.

Il arriva, ce qui ne s'était guère vu jusque-là, que la force de la passion, l'unanimité des haines, l'expérience acquise, armèrent les meneurs, les ministres de Hollande et de Suède, d'une décision et d'une énergie à toute épreuve. La ligue, en dépit d'éléments très-hétérogènes, acquit une force de cohésion toute nouvelle et se tint prête pour l'offensive.

Louis XIV s'était flatté d'obtenir la conversion de la trêve de vingt ans en une paix définitive. La diète de Ratisbonne s'y refusa formellement (janvier 1687). Il sentit qu'il ne pouvait plus faire un pas sans déchaîner l'orage, et dès lors il multiplia les assurances pacifiques.

Mais sa conduite ne cessa de les démentir. Il refusait de reconnaître à l'Empereur le droit de régler la succession de l'électeur palatin, et il avait offert de déférer l'arbitrage au Pape, ce que Léopold ne pouvait accepter. Il brava le Pape, et se fit avec lui une querelle tout à fait indépendante de l'affaire de la régale et de la déclaration du clergé. Innocent XI avait entrepris à Rome même la plus juste et la plus nécessaire de toutes les réformes. Les ambassadeurs des grandes puissances y jouissaient pour leur palais et pour leur quartier de ce qu'on appelait la franchise, c'est-à-dire que chacun d'eux y faisait la police au nom de son souverain, et que les agents de la police pontificale en étaient exclus. Ce système, source de désordres intolérables, perpétuait tous les abus du droit d'asile en les aggravant. La plupart des autres couronnes avaient déjà consenti à la suppression de leurs franchises, quand Innocent XI voulut profiter de la mort de l'ambassadeur français, le duc d'Estrées, pour obtenir le consentement de Louis XIV. Le roi, qui était en mauvais rapports avec la cour de Rome, crut son honneur engagé à ne lui faire aucune concession. Il répondit avec hauteur à ses ouvertures, et déclara qu'il n'était pas habitué à suivre l'exemple des autres princes, mais à leur imposer le sien. Le duc de Lavardin, successeur du duc d'Estrées, fit à Rome une entrée bruyante avec deux cents cavaliers armés, et dispersa la garde pontificale. Le Pape prononça les censures ecclésiastiques contre l'ambassadeur, et mit en interdit l'église de Saint-Louis, où il avait assisté à un service.

Louis XIV se récria, menaça d'occuper Avignon, prépara un envoi de troupes à Civita-Vecchia, soumit la bulle d'excommunication au Parlement pour la faire déclarer abusive, et s'efforça de soulever les passions gallicanes. Puis il s'arrêta tout à

coup avant de mettre ses menaces à effet. Un nouvel incident s'était élevé au sujet de l'électorat de Cologne.

L'archevêque-électeur, qui possédait encore deux autres évêchés, dont celui de Liége, était vieux. Il tomba malade et fut en danger de mort. Il était de la maison de Bavière, alors très-hostile à la France, et cette maison devait tenir à faire élire un de ses princes pour lui succéder. Le roi, en prévision de la guerre, avait un immense intérêt à empêcher les territoires de Cologne et de Liége de passer entre des mains hostiles. Il présenta au chapitre et fit élire comme coadjuteur le prince de Furstenberg, son agent en Allemagne depuis trente ans, et l'ennemi juré des Impériaux, qui l'avaient emprisonné en 1674. Aucun nom n'était plus significatif. Le Pape refusa de confirmer cette élection. Sur ces entrefaites, le vieil électeur mourut le 3 juin. Le chapitre fut assiégé de deux côtés, par Louvois qui soutenait Furstenberg pour empêcher que la France eût, comme il disait, un mauvais voisin, et par les Allemands qui soutinrent un prince de Bavière. Ce dernier prince était trop jeune pour être élu ; le Pape lui donna une dispense d'âge et les brefs d'éligibilité nécessaires. Or les voix du chapitre se partagèrent ; on ne put arriver à une élection valable, et, suivant l'usâge établi en pareil cas, le choix entre les candidats fut remis au Pape.

Louvois essaya d'agir à Rome. Il offrit des concessions sur les bulles des évêques, sur les franchises ; il accordait que Rome donnât au prince Clément de Bavière la coadjutorerie et la succession future de l'électorat, mais pour le moment il exigeait que le Pape désignât Furstenberg, à peine de le rendre responsable de la guerre qui ne pouvait manquer d'éclater. Tout au plus consentait-il à laisser le chapitre de Liége faire un choix séparé. Innocent XI refusa d'admettre en sa présence Chamlay, chargé d'une mission secrète, ni de se prononcer pour le candidat français [1].

Louvois, qui ne cessait d'observer la coalition, résolut alors de la prévenir. L'agitation de l'Allemagne était si grande qu'il n'y avait plus de sécurité pour les Français qui s'y trouvaient; toutes les tentatives faites pour obtenir la neutralité de tel ou tel prince avaient échoué. L'Empereur, uni à Venise, Rome, la Pologne et même la Moscovie, refoulait les Turcs au delà du

[1] Voir dans Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, chap. IX, les instructions secrètes données à Chamlay.

Danube, achevait la conquête de la Hongrie et mettait la couronne héréditaire de ce royaume, définitivement affranchi, sur la tête de son fils, le prince Joseph. Constantinople, livrée à des séditions militaires et à des révolutions de sérail, implorait la paix. Louvois représenta au roi que les progrès des Impériaux en Hongrie l'obligeaient « à donner la dernière perfection à sa frontière du côté d'Allemagne ». Il avait achevé depuis longtemps tous les préparatifs militaires, porté le chiffre des troupes de cent cinquante mille hommes à deux cent huit mille, et créé pour la garde des places frontières et maritimes vingt-cinq mille hommes de milice fournies et soldées par les paroisses.

Au mois d'août 1688, les Français entrèrent sur le territoire de Cologne. Furstenberg se récria. On lui répondit que le temps des ménagements était passé, et qu'on voulait devancer l'ennemi. Le 6 septembre, le roi écrivit au Pape pour lui exposer les motifs de sa conduite. Innocent XI, au reçu de la lettre, nomma le prince Clément de Bavière archevêque de Cologne. Louis XIV fit mettre le nonce en prison et occupa le comtat Venaissin par un de ses officiers, la Trousse, qui en chassa le vice-légat. La guerre était dès lors engagée contre l'Europe et contre le Pape.

Ce fut une des forces de la ligue d'Augsbourg, composée en partie de puissances protestantes, que le Pape, tout en usant des réserves nécessaires, fît cause commune avec elle. Si affaiblie qu'on suppose l'influence de la cour de Rome, cette influence était grande encore, et venait de s'exercer avec éclat dans la guerre heureuse qui avait mutilé et ébranlé l'empire turc. Innocent XI jouissait dans toute l'Europe de la considération due à sa droiture et à son énergie. C'était, dit Bussy, qui l'avait connu, « un grand homme de bien, fort entier dans ses résolutions. »

II. — Louis XIV résolut d'occuper Kaiserslautern et les villes du Rhin. Il adressa le 25 septembre un manifeste à l'Allemagne, en déclarant que sa sûreté l'obligeait à prendre Philipsbourg et à le raser; qu'il raserait également Fribourg; que d'ailleurs il rendrait Kaiserslautern à l'électeur palatin, si cet électeur consentait à racheter les droits de sa sœur mariée à Monsieur, et qu'il rappellerait ses troupes de l'électorat de Cologne, si le Pape et l'Empereur donnaient l'investiture spiri-

tuelle et temporelle de l'électorat au comte de Furstenberg. Il ajouta qu'il attendrait leur décision jusqu'au 1er janvier.

Le Dauphin, alors âgé de vingt-six ans, fut mis à la tête de l'armée d'Allemagne. Condé étant mort en 1686 et Créqui en 1687, on lui donna pour l'assister le maréchal de Duras, neveu de Turenne, et pour lieutenants généraux Catinat, Montclar, Vauban, Chamlay. « En vous envoyant commander mon armée, lui dit Louis XIV, je vous donne des occasions de faire connaître votre mérite; allez le montrer à toute l'Europe, afin que, quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi est mort. »

On avait évité les préparatifs apparents, mais les dispositions étaient si bien prises que peu de jours suffirent pour réunir les troupes devant Philipsbourg. L'artillerie nécessaire fut tirée de Strasbourg et de Brisach, et le siége commença le 27 septembre, pendant qu'Humières occupait le pays de Liége avec une première division, que Boufflers avec une seconde envahissait le Palatinat cisrhénan et s'emparait de Kaiserslautern; qu'enfin d'Huxelles entrait à Spire avec une troisième. Philipsbourg était défendu par le comte de Stahremberg. Vauban en pressa le siége avec sa prudence et sa vigueur ordinaires, malgré les difficultés offertes par les marais qui formaient une ceinture autour de la place. Ces difficultés furent encore augmentées par des pluies continuelles et une saison désastreuse.

Louvois le seconda activement. Il voulait un prompt succès pour achever ensuite, avant la fin de l'année, la conquête du Palatinat. En attendant, il se fit céder des places dans l'électorat de Cologne, et il demanda aux électeurs de Mayence et de Trèves de lui laisser occuper Mayence et Coblentz. Il n'entendait rien ménager. Boufflers et les autres lieutenants généraux lui représentèrent qu'on allait bouleverser quatre électorats, c'est-à-dire toute l'Allemagne, et qu'il était prudent d'y mettre au moins quelques formes. « Otez-vous de l'esprit, leur répondit-il, que vous ayez rien à ménager avec les Allemands, ni par amitié ni par modération; bien du canon et des places dans leur pays les réduiront mieux que toute autre chose, et il n'y a de bons partis à prendre que ceux qui vous procureront ces avantages-là [1]. » L'électeur de Mayence admit une garnison française dans sa capitale. Le margrave de Bade-Dourlach livra Dourlach et Pforzheim. Heilbronn et Heidelberg ouvrirent

[1] Louvois à Chamlay, 15 oct. 1688. Citée par Rousset.

leurs portes. Mais l'électeur de Trèves refusa de laisser occuper Coblentz. La ville fut bombardée par Boufflers, sur l'ordre de Louvois ; l'électeur persista dans son refus.

Philipsbourg capitula le 29 octobre. Le siége fut meurtrier, surtout pour les ingénieurs, que Vauban appelle les *martyrs de l'infanterie*. On alla sans délai investir Manheim, qui tint à peine quelques jours ; les soldats de l'électeur palatin, mal payés, forcèrent le gouverneur à livrer la ville et la citadelle. Frankenthal se rendit en moins de quarante-huit heures, et les Français se virent entièrement maîtres du Palatinat.

Jusque-là on n'avait eu à combattre que des garnisons insuffisantes. La seule force ennemie qui eût paru était un corps brandebourgeois de trois mille hommes, qui était entré à Cologne sous les ordres de Schomberg, un des protestants français réfugiés. Mais Louvois ne se faisait pas illusion. L'Allemagne allait s'ébranler dans la campagne suivante, et si Guillaume d'Orange, l'âme de la ligue d'Augsbourg, n'avait pas marché, c'est qu'il s'emparait en ce moment même (novembre 1688) du trône d'Angleterre. La guerre fut déclarée officiellement le 26 novembre entre la France et la Hollande. Elle existait de fait entre la France, l'Empereur et l'Empire, bien que la déclaration officielle de la diète de Ratisbonne n'ait eu lieu qu'un peu plus tard, le 24 janvier 1689.

III. — La révolution d'Angleterre donna les plus grandes espérances à la ligue d'Augsbourg et à la coalition européenne.

Charles II était mort en 1685. Sa politique avait consisté depuis le traité de Nimègue à ne se prononcer sur rien. Il s'était efforcé de ménager les sentiments des Anglais, de calmer l'ardeur imprudente de son frère le duc d'York, zélé pour le rétablissement du catholicisme, et surtout de ne pas irriter Louis XIV, qui aurait pu révéler les negociations antérieures au traité de Douvres. Il s'était borné ainsi à un rôle effacé, mais qui convenait à son genre d'esprit, plus prudent qu'élevé, mêlé de petites habiletés et d'insouciance. Il avait réussi plus ou moins à maintenir son indépendance vis-à-vis des partis qui divisaient son royaume. Au dehors il affectait d'être désintéressé et de se réserver le rôle de médiateur entre la France et l'Espagne.

Jacques II, qui lui succéda (le duc d'York), joignait à un courage militaire éprouvé plus de fierté et de décision dans le

caractère. Mais sa médiocrité, qui plus tard frappa tout le monde en France, fut de bonne heure signalée par les envoyés français à la cour de Londres. Il avait l'esprit étroit, peu de sens, beaucoup d'obstination, et se laissait diriger par quelques moines étrangers tenus pour suspects par les Anglais. Il reprit les projets formés avant le traité de Douvres, c'est-à-dire qu'il voulut restaurer le catholicisme dans ses États, se donner une armée permanente, et supprimer les lois qui lui semblaient, comme celle de l'*habeas corpus*, une atteinte à sa prérogative. Ces projets l'obligèrent à rechercher l'alliance de Louis XIV, bien qu'il eût une plus haute idée que Charles II du rang que devait garder l'Angleterre et de la dignité de sa couronne.

Or, cette alliance lui nuisit plus qu'elle ne le servit. La révocation de l'édit de Nantes effraya les protestants anglais, qui crurent ou affectèrent de croire qu'avec un souverain catholique allié de Louis XIV leur foi était en péril. La France catholique se fondait sur l'intolérance des Anglais pour persécuter les huguenots; l'Angleterre protestante se fonda sur l'intolérance des Français pour s'opposer à la liberté du culte que le roi voulait assurer aux catholiques. Jacques II fit à toutes les cours étrangères, comme à ses sujets, des déclarations par lesquelles il blâmait la persécution des huguenots; il n'obtint de créance nulle part.

En s'occupant uniquement des changements intérieurs qu'il méditait, il ferma volontairement les yeux sur les sentiments qui agitaient l'Europe. Quand la Hollande et l'Autriche le sollicitèrent d'entrer dans la coalition d'Augsbourg, il évita de se prononcer et il ne satisfit personne, pas même Louis XIV, qui, n'osant se fier à lui, chargea Barillon, ambassadeur à Londres, d'entretenir les divisions de sa cour et sa mésintelligence avec ses sujets. C'était en effet un moyen sûr d'annuler l'Angleterre.

Guillaume d'Orange, l'âme de la ligue d'Augsbourg, poursuivait avec sa ténacité inébranlable l'idée de recommencer la lutte européenne suspendue par la paix de Nimègue. Mais il était de sang-froid et patient dans ses calculs. Il voulait que la coalition fût générale, et qu'elle pût disposer de toutes les forces de l'Europe, ce qui devait arriver si l'Empire faisait la paix avec les Turcs, et si l'Angleterre jetait son épée dans la balance. Il ne négligea rien pour entraîner Jacques II, et il l'espéra un instant. Il était d'ailleurs son héritier présomptif,

ayant épousé l'aînée de ses filles, la princesse Marie. Il résista longtemps aux mécontents et aux réfugiés anglais, qui le pressaient de s'emparer de la couronne; il n'était pas homme à se mettre à la remorque de révolutionnaires, ou d'exaltés. Il jugeait mieux qu'eux les difficultés d'une pareille entreprise; il ne voulait rien laisser au hasard. S'emparer de l'Angleterre par une guerre civile, ou la conquérir avec des régiments hollandais, était doublement périlleux. Eût-il réussi, il n'en eût jamais été complétement maître; il se fût créé non une force nouvelle, mais de nouveaux obstacles. Il attendit.

Les fautes de Louis XIV et celles de Jacques II le servirent. Louis XIV souleva contre lui les passions des États protestants en persécutant les huguenots, et celles des États catholiques en rompant avec le Saint-Siége. Guillaume se présenta aux protestants comme le défenseur de leur foi, et fit espérer aux catholiques que leurs coreligionnaires anglais seraient mieux traités avec lui qu'avec des souverains imprudents ou intolérants comme Jacques II.

Ce dernier de son côté ne ménagea rien, agit avec rigueur, souvent avec cruauté, toujours avec imprévoyance, et sembla prendre à tâche de s'aliéner les tories et l'Église anglicane, qui eussent été disposés à soutenir dans une large mesure, de peur d'une nouvelle révolution, les prérogatives de la couronne. Il laissa mettre en question le degré d'obéissance dû au souverain, et il découvrit la royauté. Il jeta dans l'opposition le parti conservateur, aussi attaché au trône qu'aux lois et aux libertés du pays.

Guillaume suivit d'un œil attentif les mouvements de l'opinion. Tant qu'il demeura l'héritier présomptif, il attendit. Mais la naissance d'un prince de Galles, que Jacques II eut de sa seconde femme Marie de Modène, changea la situation. Les protestants anglais, après avoir espéré dans le règne futur de Guillaume et de Marie, se virent condamnés à une série indéfinie de rois catholiques. Jacques II avait déjà fait la faute de vouloir changer la loi de succession, au moins pour l'Irlande. Le bruit courut que le prince de Galles était un enfant supposé, et que cette supposition avait pour but de dépouiller du trône les héritiers protestants. Ce bruit, quoique absurde, s'accrédita, parce qu'il y avait plus de cent ans que l'Angleterre vivait sous la préoccupation de complots tramés par les papistes. Guillaume, désespérant de jamais réconcilier le roi avec ses sujets ou

de l'assujettir à sa politique, crut le moment venu de se présenter aux Anglais comme le défenseur de leurs droits et de leurs libertés. Il fit les préparatifs d'un armement maritime avec autant de rapidité et de secret qu'il put (juillet et août 1688). Cependant ce secret ne put tromper l'ambassadeur de France à la Haye; d'Avaux avertit Louis XIV et Barillon.

Louis XIV offrit à Jacques II le concours de sa flotte pour le défendre (9 septembre). Le roi d'Angleterre ne se contenta pas de repousser les avertissements et de montrer une sécurité insensée. Il se plaignit au nonce de la vanité du roi de France et de ses airs de protecteur à son égard. Il déclara qu'il ne voulait pas être traité comme un électeur de Cologne. Il ignorait qu'une partie de ses agents, même de ses ministres, avaient déjà des intelligences avec le prince d'Orange. L'aveuglement ou la trahison se partageaient son entourage. Il choisit même ce moment pour donner à la ligue d'Augsbourg l'adhésion qu'il lui avait refusée. Il voulut protester ainsi contre l'entrée des troupes françaises dans le Palatinat, et répondre aux accusations de servilisme dirigées contre sa politique.

Pendant ce temps, Guillaume obtenait sans peine des États généraux un vote favorable à l'exécution de ses projets. Le parti républicain de Hollande avait deux griefs puissants contre Louis XIV, la persécution des calvinistes, et de récentes modifications apportées aux tarifs français; son exaspération fut portée au comble quand il apprit que la France allait occuper l'électorat de Cologne.

D'Avaux se hâta d'écrire à Versailles que le seul moyen de prévenir la campagne maritime du prince d'Orange était d'attaquer immédiatement Maestricht ou le Brabant hollandais. Mais Louvois avait déjà commencé l'entreprise du Palatinat et se dirigeait par d'autres vues. On croyait d'ailleurs en France que Jacques II résisterait à son gendre, et on se flattait que le prince d'Orange se jetait dans une aventure qui le mettrait pour longtemps hors d'état de prêter aucune assistance à la ligue d'Augsbourg. Guillaume avait fait d'autres calculs. Il comptait que l'Espagne saurait défendre les Pays-Bas espagnols au moins pendant l'hiver, et lui laisserait le temps nécessaire pour lui permettre d'entrer en lice l'année suivante avec les forces de l'Angleterre.

Il s'embarqua au mois d'octobre 1688 avec soixante vaisseaux, plus de sept cents transports et une armée composée

d'éléments très-divers, mais comprenant trois régiments anglais. Il voulait se présenter aux Anglais comme un des leurs, comme le neveu de Charles II et de Jacques II et l'époux de la princesse Marie. Il avait écrit en grosses lettres sur ses bannières son ancienne devise : « Je maintiendrai », en ajoutant « les libertés d'Angleterre et la foi protestante ». Dans son manifeste, œuvre du Hollandais Fagel et de l'évêque anglican Burnet, il déclarait se proposer pour unique but de convoquer un parlement libre. On n'en avait pas réuni depuis la dissolution prononcée en 1679.

Dès que le départ du prince fut connu, divers bruits se répandirent. On ignorait s'il n'allait pas tenter une descente en France et y soulever les protestants. Mais il n'y eut de trompés que ceux qui voulurent l'être. Repoussé de la côte orientale d'Angleterre par les vents contraires, Guillaume donna l'ordre d'entrer dans la Manche, et alla débarquer le 5 novembre sur la côte du sud à Torbay. Il fut assez heureux pour éviter une rencontre et un combat en mer, ce qui eût tout perdu. A peine débarqué, il marcha sur Exeter et Salisbury. Son apparition fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. Un concert d'accusations éclata contre Jacques II. Il avait commis une foule d'illégalités et de cruautés, gouverné sans le Parlement, violé les chartes, usé et abusé du pouvoir dispensateur (le pouvoir de dispenser du test). Le malheureux prince, habitué à la méfiance, aux voies obliques et aux arrière-pensées, n'entreprit de se servir ni de sa flotte ni de son armée, dont les sentiments d'ailleurs n'étaient pas sûrs. Il eut l'idée de faire des concessions, mais pour les reprendre, et de négocier, mais pour gagner du temps. Cependant Guillaume avançait, montrait une décision qui contrastait avec l'embarras de ses adversaires, et demandait la convocation immédiate d'un parlement. Les grands personnages se prononcèrent pour lui les uns après les autres. Il vit arriver dans son camp les chefs des whigs, ou du parti libéral, puis plusieurs de ceux des tories et quelques évêques anglicans. Jacques II fut abandonné par Churchill, qui commandait son armée, par la princesse Anne, sa seconde fille, par le prince de Danemark, son gendre. Bientôt de bruyantes manifestations éclatèrent; on prenait partout les couleurs de la maison d'Orange; partout retentissaient des chants patriotiques contre le papisme et les Stuarts.

Jacques, effrayé, ménagea la fuite de la reine Marie de Mo-

dène et du prince de Galles; il chargea Lauzun, qui se trouvait à sa cour, de les conduire en France. Il s'apprêta lui-même à les suivre, mais il fut reconnu et arrêté au moment où il s'embarquait. Il fut ramené à Londres. Dès qu'on sut qu'il avait cherché à quitter l'Angleterre, à se réfugier auprès de Louis XIV, probablement à soulever l'Irlande et à susciter une guerre civile compliquée d'une intervention française, sa cause fut perdue. Guillaume comprit qu'en lui facilitant les moyens d'exécuter ses projets de fuite, il se rendrait maître de la situation. Il affecta de le traiter en roi, mais il l'obligea de licencier ses gardes et le fit garder par des troupes hollandaises, alléguant que sa propre sûreté exigeait ces mesures. Jacques II se crut prisonnier; il ne songea aussitôt qu'à sortir de cette captivité, et il prit la fuite une seconde fois. Il conspira ainsi contre lui-même, et abandonna la partie à son rival.

Guillaume s'empressa de convoquer une convention. Elle déclara le trône vacant, et l'y appela conjointement avec la princesse Marie. Il avait pour lui le sentiment protestant et le sentiment national, l'Église anglicane, les chefs de l'aristocratie, les familles parlementaires, presque toutes les forces conservatrices du pays. Il donna des garanties à tous les partis; il s'entoura de tous les hommes que leur rang ou leurs talents rendaient considérables et qui avaient joué un rôle dans les dernières luttes. Il fortifia l'autorité des parlements par l'acte de la *déclaration des droits*, et il eut soin de ne prendre aucune mesure qui ne parût émaner du vote des chambres. Il rendit à l'Église anglicane ses priviléges; il promit en même temps aux catholiques qu'ils ne seraient pas inquiétés. La révolution de 1688, aristocratique et conservatrice, eut pour résultats presque immédiats de rendre à l'Angleterre son rang de puissance de premier ordre et de fonder sur une base solide ce grand gouvernement parlementaire qu'elle avait mis un siècle à enfanter.

IV. — Jamais peut-être l'Europe n'éprouva pareille commotion. On fit des feux de joie à Amsterdam, bien que le triomphe de Guillaume dût avoir pour résultat de mettre dorénavant l'Angleterre à la tête de la coalition et de reléguer la Hollande au second rang. Tous les ennemis de Louis XIV poussèrent un long cri de victoire.

Ce fut naturellement le contraire en France, où dès l'abord

le danger frappa les yeux. Les gazettes officielles représentèrent vainement l'avantage qu'il y avait à posséder le roi et la reine d'Angleterre, et les obstacles qui tiendraient le prince d'Orange éloigné du continent. Personne ne comprit que la flotte française n'eût pas barré le passage à la flotte hollandaise. On s'indignait que Guillaume eût usurpé une couronne et chassé son beau-père. Sa femme, la princesse Marie, était une Tullie, outrageant les sentiments de la nature. Les catholiques étaient profondément affligés de ce nouveau triomphe du protestantisme. Nulle illusion n'était possible sur le caractère terrible de la guerre que la France allait soutenir seule contre l'Europe, et ce qui aggravait l'irritation, c'est qu'on ne pouvait s'empêcher de reconnaître l'éclatante supériorité de Guillaume III. Le succès frappe toujours, même les ennemis. Jusque-là Louis XIV n'avait pas trouvé d'adversaire à sa hauteur. Il en avait un maintenant, pour la puissance comme pour le génie.

Le roi, sans se départir de son superbe sang-froid, comprit que c'était l'échec le plus grave que sa politique eût encore rencontré. S'armer, se tenir partout sur la défensive, annuler l'Angleterre en y soutenant la contre-révolution et en la livrant à une inévitable guerre civile, était la conduite indiquée par les événements. Il n'hésita pas à la suivre. Il fit à Marie de Modène, puis à Jacques II, la réception la plus brillante et la plus cordiale. Il affecta de les traiter en souverains. Il éprouva même pour les malheurs de ce frère détrôné une compassion que les infortunes ordinaires ne lui inspiraient pas. Il lui déclara que sa cause était celle de tous les rois. Il sentait sa vanité intéressée à le couvrir de sa protection. Montrer une générosité chevaleresque pour un roi tombé lui paraissait aussi grand qu'accabler de sa hauteur et de sa puissance un souverain debout.

Le roi et la reine d'Angleterre reçurent pour résidence le château de Saint-Germain, meublé des meubles de la couronne. On leur assura une énorme liste civile. Ils eurent une maison montée, des gardes, des escortes, des carrosses, des équipages. Louis XIV alla lui-même leur en faire les honneurs; il les conduisit à Versailles, dont il leur montra les magnificences; il exigea que la cour entière les visitât; il les accabla de prévenances; il abandonna pour eux les prétentions rigoureuses de l'étiquette, et fit asseoir la reine d'Angleterre à la place d'honneur, quand il la conduisit à Saint-Cyr pour assister à une représentation d'*Esther*.

Cependant l'impassibilité de Jacques II, ses préoccupations mesquines et son manque de tact ne laissèrent pas que de frapper une cour intelligente, spirituelle, qui, gardant devant Louis XIV le silence d'une admiration convenue, n'en conservait pas moins toute sa liberté d'appréciation à l'égard des princes étrangers. On le qualifia d'*esprit commun et insensible*.

Jacques était loin de croire sa fortune perdue. L'Irlande était catholique ; les Irlandais lui avaient toujours témoigné un dévouement éprouvé et fourni des gardes particulières. Il comptait aller régner à Dublin, rentrer en Angleterre par cette porte, et tirer parti des difficultés dont Guillaume allait être accablé. Guillaume était pour les Anglais un étranger ; il parlait mal leur langue ; il avait des intérêts autres que les leurs ; il ne savait ni se montrer ni tenir une cour ; il ne possédait aucune de ces qualités qui font aux princes une popularité rapide. Malgré l'habileté avec laquelle il avait occupé le trône sans coup férir et réconcilié les esprits, il ne pouvait ni satisfaire toutes les ambitions ni mettre d'accord tous les partis. Malgré son respect pour les libertés anglaises, il fut obligé de faire des lois d'exception, et de prendre, pour s'assurer de la marine et de l'armée, des mesures très-contraires à ces libertés.

Tyrconnel, vice-roi de Dublin, refusa de reconnaître l'usurpation, et envoya une députation à Saint-Germain déclarer au roi fugitif que l'Irlande l'attendait. Jacques s'empressa de répondre à cet appel. Le 25 février 1689, il quitta le château, et il alla s'embarquer à Brest, plein de confiance dans sa fortune. Louis XIV lui dit en prenant congé de lui : « Mon cousin, ce que je peux souhaiter de mieux, c'est de ne plus vous revoir. »

Son rétablissement eût été pour la France la réparation d'un immense échec. Dans tous les cas, l'Irlande pouvait faire une diversion puissante et retarder l'union des forces anglaises avec celles de la coalition. Mais depuis que le roi d'Angleterre avait pu être jugé de près, on savait le cas qu'on devait faire de lui et de ses espérances. Madame de Lafayette dit qu'on n'était pas fâché de se défaire de lui. Vauban n'envisageait que l'utilité d'occuper le prince d'Orange loin du continent. Jacques gardait d'ailleurs sa fierté et toutes ses illusions. Il montrait vis-à-vis de la France une susceptibilité jalouse. Il se flattait que les forces irlandaises lui suffiraient. On se contenta donc de lui donner de l'argent, des munitions, des armes, quelques offi-

ciers instruits, entre autres le maréchal de camp Rosen, et l'habile d'Avaux pour le conseiller. Lauzun aurait voulu commander l'expédition, mais Louvois s'y opposa.

Jacques II mit à la voile au milieu de mars avec une escadre française. Il aborda le cinquième jour à Kinsale, trouva Tyrconnel à Cork, et alla s'établir à Dublin, où il convoqua un parlement irlandais. Le plus vif enthousiasme éclata dans l'île entière. Jamais occasion pareille ne s'était présentée pour les Irlandais de race de chasser les Anglais, qu'ils détestaient comme des oppresseurs, de détruire l'Église protestante établie chez eux au mépris de leur religion, et de tirer vengeance de spoliations multipliées, dont les dernières, celles que Cromwell avait ordonnées, étaient encore toutes récentes. Jacques, pendant son règne, avait pris soin de confier dans l'île presque tous les pouvoirs publics à des catholiques. Les colons protestants épouvantés prirent la fuite. Une partie se réfugia en Angleterre, l'autre dans la province du nord, l'Ulster, où leurs coreligionnaires, étant plus nombreux, pouvaient se grouper mieux qu'ailleurs. Ils résolurent de se défendre à Enniskillen et à Londonderry; les habitants de cette dernière ville, bâtie par les marchands de Londres, ne comptaient parmi eux ni un Irlandais de race ni un catholique.

Jacques II pouvait, en s'appuyant sur les sentiments et les passions de l'Irlande, s'y établir aisément. Mais il était Anglais et il partageait les sentiments des Anglais. Il voulait se servir des Irlandais pour rentrer en Angleterre, non pour s'aliéner le reste de ses anciens sujets, ce qu'il eût fait infailliblement s'il eût contribué à chasser de l'île les colons protestants. Il éprouva donc un immense embarras lorsque le parlement de Dublin, composé presque exclusivement d'Irlandais catholiques, vota la confiscation de tous les biens des colons anglais ou des ministres anglicans qui avaient fui, et dressa des listes de proscription, en donnant aux proscrits de courts délais pour purger leur contumace. Jacques entreprit de modérer l'effervescence nationale, se contenta de déclarer la suppression de toutes les incapacités religieuses, et s'efforça de ménager les tories, en l'honneur de quelques docteurs anglicans qui étaient venus e rejoindre à Dublin.

D'Avaux et les officiers français auxiliaires comprenaient peu ces calculs. S'emparer de l'Irlande, l'organiser, la rendre indépendante de l'Angleterre, paralyser ainsi cette dernière puis-

sance et empêcher Guillaume de passer sur le continent était leur unique but. Louvois voulait qu'on persuadât à Jacques II qu'il devait d'abord s'assurer de régner à Dublin, qu'il ne serait jamais maître de l'île qu'en l'organisant militairement, et qu'alors, mais seulement alors, il pourrait songer à reconquérir l'Angleterre.

Ces divergences de vue ajoutèrent aux perplexités du malheureux roi et fortifièrent son obstination naturelle. Il était importuné des prétentions de d'Avaux et des officiers français. Il ne voulait pas subir leur joug; cependant il ne pouvait se passer de leur appui, car autrement il n'eût eu ni argent ni munitions. Quand il voulut marcher dans l'Ulster, les armes lui manquèrent; il fallut que Château-Renaud, commandant d'une escadre française, amenât un nouveau convoi qui réussit à débarquer dans la baie de Bantry. Jacques II était d'ailleurs aussi plein d'imprévoyance que d'illusions. « Il tâche, disait d'Avaux, de se cacher à lui-même tout ce qui peut lui faire de la peine; il n'aime pas qu'on lui parle de ces sortes de choses-là, et il est content pourvu qu'il vive au jour la journée [1]. » Ses conseillers n'étaient guère que des intrigants ou des aventuriers.

Ce qui lui importait le plus était d'enlever Londonderry avant l'arrivée d'un secours d'Angleterre. Les troupes que l'Irlande lui avait fournies étaient ardentes et suffisamment nombreuses, mais elles étaient mal disciplinées, mal commandées, et manquaient de tout. Rosen fit de vains efforts pour les soumettre à la régularité des troupes françaises. Quoique la place fût médiocrement forte, le siége, entrepris avec un matériel insuffisant, dura cent cinq jours, et aboutit à la retraite des jacobites. La plupart des officiers français y avaient péri.

Louvois éclata en reproches sur ce qu'on n'avait pas suivi ses avis et agi plus rapidement, de manière à prévenir l'arrivée d'une armée anglaise en Irlande. Cette armée débarqua en effet dans l'Ulster peu de jours après la levée du siége de Londonderry. Elle comprenait plusieurs régiments de réfugiés français; le chef était lui-même un réfugié, le maréchal de Schomberg, dont la renommée militaire inspirait aux Anglais une juste admiration. La guerre d'Irlande était devenue pour les Français une sorte de guerre civile.

Schomberg, marchant du nord au sud, s'avança jusqu'à

[1] Lettre de d'Avaux à Louvois, 10 juillet 1689.

Dundalk. Jacques II fit un nouvel appel aux Irlandais ses coreligionnaires; l'île se leva en masse contre l'ennemi à un simple roulement de tambour; les prêtres lisaient le ban du roi aux prônes des paroisses, les jeunes gens accouraient et s'enrôlaient à l'envi. Jacques, posté à Drogheda, arrêta Schomberg au passage et lui proposa une bataille qui pouvait décider du sort de l'Irlande. Il se fiait au nombre et à l'ardeur de ses soldats; mais Schomberg, dont les forces étaient inférieures, peu homogènes, et composées en partie de nouvelles levées, ne voulut rien livrer au hasard. Il se retrancha, et Jacques ne put le forcer à sortir de ses lignes. Les incommodités du pays, le manque de ressources et le mauvais temps, causèrent de telles pertes aux deux armées qu'elles finirent par se retirer et chercher chacune de leur côté des quartiers d'hiver.

Jacques II resta maître des trois quarts de l'Irlande, mais l'autre quart demeurait aux orangistes. Ainsi rien n'était résolu. Cette situation se prolongea encore un an, au grand préjudice de la cause des Stuarts, car le temps devait augmenter pour eux les difficultés au lieu de les aplanir, et au grand regret de la France, car elle avait formellement déclaré qu'en face d'une lutte européenne, elle ne comptait pas faire pour l'Irlande des sacrifices illimités.

V. — Les préoccupations de Louis XIV et de Louvois étaient surtout dirigées du côté de l'Allemagne, où la France devait avoir la coalition sur les bras. On espérait aussi, en tenant en échec les forces de l'Empire, décider les Turcs à poursuivre la guerre contre l'Empereur. Cette diversion avait d'autant plus d'importance que la cour de Vienne était divisée, comme toujours, en raison des intérêts très-divers auxquels elle avait à faire face. Le duc de Lorraine, le meilleur de ses généraux, était d'avis d'achever entièrement la conquête de la Hongrie, dans l'espérance de mettre à profit l'épuisement de la Turquie et de la forcer à demander la paix.

Philipsbourg et le Palatinat étant occupés, Louvois voulut se tenir sur la défensive. La France était déjà garantie par une ceinture de places, dont les principales étaient Huningue, Béfort, Landau, Philipsbourg, et le Mont-Royal, position importante sur la Moselle, qu'on avait occupée et fortifiée en l'enlevant sous divers prétextes à l'électeur de Trèves. Louvois résolut de démolir toutes les places qui se trouvaient au delà

et de ravager le pays à une grande distance, de manière à opposer un désert à l'ennemi. On devait avoir ainsi non plus une ligne de défense, mais deux, se complétant l'une par l'autre; les Allemands ne pourraient pénétrer en France et devraient se borner à des siéges difficiles et ruineux.

Louvois, suivant son usage, tint son plan très-secret. Il commença par donner à Montclar l'ordre de faire sauter les murailles d'Heilbronn et de ravager le Wurtemberg jusqu'au Danube (novembre et décembre 1688). Cet ordre exécuté, il donna celui de détruire le château et la ville d'Heidelberg. Quatre cent trente-deux maisons, livrées aux flammes, s'effondrèrent ou éprouvèrent d'énormes dégâts. Manheim fut également rasée; on avait averti les habitants de se retirer en Alsace. Les Allemands furent exaspérés; on les contint par le meurtre, le pillage et l'incendie.

Une dévastation sauvage et systématique, comme on n'en avait pas vu même dans la guerre de trente ans, s'étendit sur le Palatinat et le territoire des trois électeurs ecclésiastiques. De sinistres lueurs d'incendie éclairèrent le passage des troupes françaises. On coupa les arbres, les vignes; on renversa les palais, les temples, les couvents, les hôpitaux. Le château de l'électeur palatin à Heidelberg, qui, au dire de madame de la Fayette, avait l'air grand et méritait des égards, fut détruit comme le reste. A Manheim, les pierres mêmes des ruines furent jetées dans le Rhin. Une foule de malheureux, mourant de froid et de faim et réduits à s'expatrier, défilaient sur des routes couvertes de neige. La plupart, refusant l'abri qu'on leur offrait en Alsace ou en Lorraine, allaient mendier chez nos ennemis et soulever encore leur indignation contre nous. On ne se faisait aucun scrupule de traiter ainsi l'électeur palatin ; c'était un trop petit prince, qui eût dû s'accommoder au temps [1] et ne pas avoir de démêlés avec le roi.

On hésita d'abord à sacrifier Spire et Worms, mais Duras et Chamlay représentèrent qu'il importait de ne pas les épargner. En conséquence, Worms et Oppenheim furent brûlés le 31 mai 1689, et Spire le 1er juin. Bingen aussi eut son tour. Le feu n'épargna ni les églises ni les palais. Tout, disent les Mémoires du temps, fut brûlé et rebrûlé. La cathédrale de Spire renfermait les tombeaux de huit empereurs; les tombeaux furent détruits et les cendres qu'ils contenaient jetées au vent. Trèves

[1] Mémoires de madame de la Fayette.

avait été condamnée ; Louis XIV retira l'ordre, comme effrayé du cri général que soulevait cette œuvre de destruction. Un concert de récriminations s'élevait contre lui. Pendant qu'il accusait les princes catholiques de soutenir les États protestants, l'Europe lui reprochait de s'être allié aux Turcs et de faire une guerre plus cruelle et plus barbare que les Turcs eux-mêmes. Les caricatures anglaises l'appelaient le *Turc Très-Chrétien*. Ces barbaries furent encore expiées d'une autre manière. On ne put empêcher les troupes qui détruisaient les villes du Palatinat de les mettre au pillage. Telles furent après ces exécutions la licence et l'indiscipline des armées, que Louvois s'en montra sérieusement inquiet.

La guerre fut déclarée à la France par la diète de l'Empire au mois de février 1689, par la Hollande et l'Angleterre au mois de mars, en avril par l'électeur de Brandebourg, en mai par l'Espagne. Louvois couvrit de troupes toutes les frontières. Le maréchal de Duras commandait l'armée d'Allemagne, dont on avait détaché plusieurs divisions sous les ordres de Boufflers, Montal, d'Huxelles, Montclar, Catinat, d'Asfeld. Il fut convenu qu'on attendrait l'armée de la coalition à Bonn et à Mayence, places assez bien fortifiées, où étaient les dépôts et d'où l'on dominait le centre de l'Empire. Cette armée parut au mois de juin, sous les ordres du duc de Lorraine. Elle comprenait quatre-vingt-dix mille hommes, dont moitié de troupes impériales. Soldats et généraux s'étaient aguerris dans les guerres de Hongrie. Le duc de Lorraine était, au dire de Sobieski, un galant homme, qui entendait la guerre parfaitement et qui s'y appliquait sans relâche. Depuis cet éloge, le duc avait en quatre brillantes et heureuses campagnes chassé les Turcs de la Hongrie, depuis Presbourg jusqu'à Belgrade. Louis XIV lui-même, qui ne l'aimait pas, reconnut en lui « le plus grand, le plus sage et le plus généreux de ses ennemis. » On ne se dissimulait pas en France qu'on avait affaire à des adversaires plus redoutables que par le passé. Le principal espoir de Louvois était dans la lenteur ordinaire des Allemands, et dans les divisions inévitables au sein d'une armée « composée de pièces rapportées ». La plus grande prudence fut recommandée aux généraux français.

L'électeur de Brandebourg bombarda Bonn, mais il y fit peu de mal, et la garnison ne souffrit pas. Le duc de Lorraine avec le gros des coalisés assiégea Mayence, où d'Huxelles s'était en-

fermé (17 juillet). Les Allemands procédèrent avec leur régularité méthodique, mais ils trompèrent l'espérance des Français, ils ne se divisèrent pas. « L'Empire, dit tristement Chamlay dans sa correspondance, n'a jamais été si uni qu'il l'est. » Duras, n'ayant pu empêcher des corps allemands de se loger dans le Palatinat, au milieu des ruines d'Heidelberg, marcha trop tard au secours de Mayence; Louvois, il est vrai, l'avait retenu. D'Huxelles se défendit tant qu'il eut des munitions. Lorsqu'il les eut épuisées, il fit une sortie vigoureuse et détruisit une partie des ouvrages des assiégeants; après ce succès il capitula dans les termes les plus honorables, le 8 septembre. Un mois après, d'Asfeld, qui défendait Bonn, capitula à son tour. La coalition eut l'honneur et l'avantage de la campagne.

Les Allemands purent encore se vanter d'un succès obtenu à Walcourt près de Charleroy, où le prince de Waldeck battit le maréchal d'Humières, qui avait commis une imprudence; toutefois ce combat fut peu important.

L'échec de Mayence, attribué au manque de poudre et par conséquent à l'insuffisance des approvisionnements, ébranla la fortune de Louvois. Il était tout-puissant depuis la mort de Colbert. Il avait accaparé les fonctions les plus différentes; il avait fait donner le contrôle général à Pelletier et la chancellerie à Boucherat, deux hommes de second rang qui s'effaçaient derrière lui. Son despotisme insolent, qui avait soulevé autrefois les récriminations de Turenne et plus tard les plaintes de Luxembourg et de Vauban, s'exerçait encore avec moins de ménagement vis-à-vis de généraux moins considérables. Sa dureté allait jusqu'à la cruauté, et il en plaisantait d'une manière cynique. Il dictait ou faisait écrire dans la gazette des articles qui étaient souvent d'odieuses ou de ridicules bravades. La catastrophe de Mayence fut un signal pour ses ennemis. Madame de Maintenon l'aimait peu. « Ma présence, écrivait-elle, gêne M. de Louvois. » Elle le trouvait trop violent. La noblesse militaire pliait sous le joug d'une discipline qu'elle détestait. Bien des haines couvaient dans le silence. Son système de logements et de contributions militaires, appliqué tant contre les religionnaires que contre les étrangers, les excès qu'il laissait commettre par les troupes, qu'il leur ordonnait même de commettre, et contre lesquels Condé avait autrefois protesté [1], l'incendie et la ruine du Palatinat, l'indignation de l'Europe, finirent par sou-

[1] Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 41.

lever une réprobation dont le bruit monta jusqu'au roi. On accusa Louvois de ruiner l'État, de défier l'Europe pour perpétuer la guerre et de perpétuer la guerre pour augmenter son autorité. Ces accusations retentirent partout, à la cour qui voulut le reconnaître dans le personnage d'Aman de la pièce d'*Esther*, à l'armée, dans le peuple, à l'étranger. On chanta des chansons contre lui. On commença à lui reprocher de n'avoir pas empêché le passage de Guillaume en Angleterre, et d'avoir porté la guerre dans le Palatinat, au lieu de la porter à Maestricht ou dans le Brabant hollandais. Les pamphlets étrangers allaient plus loin; ils l'accusaient d'avoir accaparé l'autorité « en donnant dans tous les faibles du roi », et ils qualifiaient Louis XIV de prétendu soleil rayonnant, de Phaéton qui mettait la terre en feu.

Les affaires de Rome ne tournèrent pas d'une manière plus heureuse que celles d'Allemagne. Innocent XI mourut le 12 août 1689. Alexandre VIII (Ottoboni) fut élu le 6 octobre, non sans de grands efforts de la France et de son ambassadeur, M. de Chaulnes, « pour se procurer un pape plus sage », suivant l'expression dont se servait Chamlay. Le roi s'empressa d'offrir au nouveau Pontife la restitution d'Avignon, celle du Comtat, l'abandon des franchises de l'ambassade, et même une transaction à propos de la régale; car on sentait que l'appui moral de la cour de Rome était une nécessité. Mais les ennemis de Louvois virent avec raison dans cette politique la condamnation de celle qu'il avait suivie jusque-là. D'ailleurs Alexandre VIII tout en accueillant ces ouvertures, eut soin de garder la plus grande réserve, surtout au sujet de la régale et de la déclaration de 1682.

Louis XIV ne pouvait sacrifier Louvois sans se condamner lui-même. Il le défendit; mais il sentit la force de ces récriminations, et il comprit que les habitudes et la discipline de la cour ne réussiraient pas à les étouffer. Il ouvrit les yeux, et il regretta d'avoir suivi trop aveuglément des conseils violents ou peu habiles. Son orgueil même en souffrit; il devint plus ombrageux. Il s'aperçut que si Louvois n'était pas premier ministre, « il avoit de fait abattu tous les autres et exerçoit une formidable autorité [1]. » Il rendit sa faveur aux Colbert, qui étaient pour le secrétaire d'État de la guerre sinon des ennemis, au moins des rivaux. Seignelay, secrétaire d'État de la marine,

[1] Saint-Simon, t. XIII, ch. I.

dont madame de Maintenon aimait les sœurs, mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers, eut entrée au conseil, et on fit valoir même au delà de leur importance et pour les opposer à la perte de Mayence, les succès maritimes obtenus cette année, comme celui de Château-Renaud à la baie de Bantry.

Le contrôleur général Pelletier, créature de Louvois, voyant son crédit diminuer et les finances mises en péril par l'accroissement énorme des dépenses de la guerre, se retira prudemment. C'était un homme d'une probité scrupuleuse, mais d'un génie médiocre. Il avait supprimé, on ne sait trop pourquoi, la caisse d'emprunt créée par Colbert, et fait rentrer la dette flottante dans la dette ordinaire. Il avait altéré aussi le système de Colbert pour les douanes intérieures. La politique de Louvois l'avait obligé de maintenir constamment en pleine paix la taille à un chiffre plus élevé qu'elle n'était avant lui. Son esprit, dit Gourville, était peu fertile en expédients. La guerre l'effraya. Le roi choisit à sa place Pontchartrain, naguère premier président au parlement de Bretagne et alors intendant de finance, personnage entreprenant, mais pour qui, dit Gourville, « tout étoit dans l'habileté, » véritable ministre courtisan, ayant l'esprit prompt, les ressources toujours prêtes, et qui, les affaires faites, « montroit une grande gaieté et peu de souci. »

VI. — Pelletier s'était contenté de nouvelles créations de rentes et d'un emprunt forcé sur les titulaires d'offices. Pontchartrain commença par demander aux particuliers, sous forme de don volontaire, l'envoi de leur vaisselle d'argent à la Monnaie. Louis XIV donna l'exemple. Il y envoya de l'argenterie ciselée et des chefs-d'œuvre d'orfévrerie pour une valeur de neuf millions, qui monnayés n'en valurent plus que trois. Louvois adressa une circulaire aux évêques pour les engager à faire fondre « l'argenterie superflue des églises ». On était déjà réduit à ces expédients. On invita aussi les grandes villes à offrir des dons gratuits; le tout sans préjudice des créations de charges et des taxes sur les partisans.

On resta fidèle en 1690 au système de la défensive, avec lequel on espérait lasser l'Europe. Louvois y trouvait d'ailleurs l'avantage de tout diriger et de faire manœuvrer les armées à son commandement. Le malheur fut qu'avec son habitude de pousser un système à outrance, il exagéra la défensive à un tel point qu'il mit les généraux absolument hors d'état d'agir et même de profiter des fautes de l'ennemi.

Au printemps, les armées se retrouvèrent à peu près dans les positions de l'année précédente. Celle d'Allemagne, qui était la plus forte, fut placée sous les ordres du maréchal de Lorges. Le Dauphin s'y rendit et compromit par sa négligence l'espèce de réputation militaire qu'on lui avait faite au siége de Philipsbourg. Le duc de Lorraine étant mort, c'était l'électeur de Bavière Maximilien qui commandait les Allemands, en face du Dauphin son beau-frère. Mais la campagne se passa à s'observer, et tout se réduisit aux manœuvres calculées et prudentes d'une partie d'échecs.

Luxembourg reçut le commandement de l'armée du Nord à la place d'Humières, qu'on chargea seulement de garder avec une division les côtes de Flandre. On le tira de la disgrâce où il languissait depuis douze ans. Il était d'un caractère inconsidéré, d'une légèreté, disent les Mémoires de Villars, peu convenable à un grand homme, et il s'était laissé mêler à des procès qui avaient eu beaucoup de retentissement. Ç'avait été dans une certaine société une mode ou une manie de consulter les devins; de grands personnages, des courtisans, des femmes même s'étaient trouvés en rapport avec des escrocs et des empoisonneuses. Luxembourg, impliqué dans ces procès, avait passé plusieurs mois à la Bastille. Outre cette raison de l'éloigner, le roi et Louvois goûtaient peu ses allures capricieuses et indépendantes, mal déguisées sous les dehors et le langage d'une parfaite courtisanerie. Cependant il avait la réputation d'être le meilleur élève de Condé; on sentit la nécessité d'utiliser ses grands talents de commandement. On lui donna la succession d'Humières, comme on avait donné à Lorges celle de Duras.

Il alla s'établir en deçà de la Sambre, vers Maubeuge, pour tenir tête au prince de Waldeck, qui était posté à quelques lieues de l'autre côté de la rivière, avec une armée de force à peu près égale, composée d'Allemands et d'Espagnols des Pays-Bas. Les deux généraux étaient appuyés sur des places fortes. L'électeur de Brandebourg, qui s'était mis plus tard en campagne, vint s'établir dans l'électorat de Cologne et marcha pour rejoindre Waldeck.

Louvois écrivit à Luxembourg de rallier une division que Boufflers commandait sur la Moselle et d'empêcher la jonction de Brandebourg et de Waldeck. Il l'autorisa en même temps à combattre s'il le fallait. Luxembourg passa la Sambre le 29 juin entre Charleroy et Namur, et parut en face de Waldeck, campé

avantageusement derrière le ruisseau de Fleurus. Le 2 juillet, de grand matin, il donna le signal de l'attaque; mais au lieu d'engager l'action dans les conditions ordinaires, il trompa l'ennemi en ne lui opposant qu'une moitié de ses troupes; il lui déroba l'autre moitié, composée surtout de cavalerie, et fit avec elle un détour de sept lieues pendant la nuit, par des chemins difficiles, pour le surprendre en flanc. Cette manœuvre audacieuse décida le sort d'une journée meurtrière et jusque-là très-disputée. Waldeck fut obligé de changer son ordre de bataille au moment suprême. On ne lui en donna pas le temps. La cavalerie française balaya le plateau de Fleurus; on s'empara des canons, des tentes, et on fit plusieurs milliers de prisonniers.

Waldeck se replia sur ses places fortes; il fut rejoint quelques jours après par l'électeur de Brandebourg, et les deux princes réunis vinrent reprendre les positions perdues. On ne manqua pas d'accuser Louvois et Luxembourg de gagner des victoires inutiles. On reconnaissait au maréchal un coup d'œil sûr et une véritable illumination pour ordonner les mouvements de troupes sur un champ de bataille, mais on lui reprochait d'être trop léger et trop peu appliqué pour suivre avec le soin nécessaire les détails d'une campagne et recueillir le profit d'un succès[1]. Quoi qu'il en soit, la victoire de Fleurus affaiblit l'ennemi, qui eût eu autrement l'avantage des forces; elle paralysa son action, et l'empêcha de gagner un seul pouce de terrain. Louis XIV put même retirer des Pays-Bas plusieurs régiments pour les envoyer en Allemagne au Dauphin.

Huit jours après la bataille de Fleurus, on obtint un succès d'un autre genre, auquel la vanité nationale était moins habituée.

L'appui qu'on prêtait à l'Irlande obligeait de s'assurer sur la mer un libre passage. Or la flotte anglo-hollandaise, commandée par l'amiral Herbert, occupait la Manche et s'en regardait comme maîtresse. On avait résolu de faire passer dans l'Océan l'escadre de la Méditerranée, destinée à poursuivre les Algériens. Dès l'année précédente Tourville avait reçu l'ordre de l'y conduire, et Seignelay s'était rendu en personne à Brest, pour faire exécuter sous ses yeux de grands préparatifs maritimes. Tourville eut quelque difficulté à obéir; car les galères, vaisseaux longs et étroits, manœuvrés à la rame par les forçats, se prêtaient peu à un nouveau genre de navigation. Seignelay se

[1] Mémoires de Villars.

proposait de se mettre en mer avec une flotte magnifique, dont il s'était fait donner le commandement à la place du vieux maréchal d'Estrées; la longueur des apprêts et l'absence d'un bon vent empêchèrent l'exécution de son projet.

En 1690, on recommença les préparatifs. Tourville, chargé cette fois du commandement, partit de Brest le 23 juin avec soixante-dix-huit vaisseaux, et s'avança dans la Manche. L'amiral Herbert, créé lord Torrington, n'en avait que cinquante-huit, mais la force supérieure de ses bâtiments et de ses équipages compensait plus ou moins cette différence. Comme Guillaume venait de passer en Irlande, les Anglais étaient dans l'obligation de rester maîtres de la mer. Torrington reçut l'ordre d'accepter le combat, qui s'engagea le 10 juillet en vue de la pointe de Beachy-Head, appelée par les Français cap Bévéziers, sur la côte de Sussex. Il fut battu, obligé de se retirer et de chercher un abri aux bouches de la Tamise. L'Angleterre entière entra en émoi; son orgueil maritime était humilié. Les vaisseaux hollandais, que l'amiral avait placés sur la première ligne et qui avaient principalement souffert, lui reprochèrent de les avoir mal soutenus. La Manche n'était plus défendue. On craignit une descente des troupes françaises; Londres et les comtés méridionaux mirent en toute hâte leurs milices sur pied.

Mais ni l'alarme de l'Angleterre ni la joie causée en France par le gain de cette victoire navale ne furent de longue durée. On ne tarda pas à apprendre que le jour même du combat de Beachy-Head, le 10 juillet, Jacques II avait été défait sur la Boyne, à peu de distance de Dublin, à peu près au point où il avait arrêté l'année précédente la marche de Schomberg. Les Irlandais, mal disciplinés, avaient à peine résisté au choc des troupes anglaises; les Français auxiliaires, au nombre de sept mille, avaient presque seuls défendu le terrain. Jacques II n'eut ni décision ni énergie. Dès qu'il vit la bataille perdue, il courut à Dublin, où il déclara que l'Irlande n'avait plus qu'à se soumettre au vainqueur; il s'y arrêta peu, poursuivit sa fuite vers le Midi, en faisant couper les ponts derrière lui, s'embarqua sur une frégate française, qui le ramena de Kinsale à Brest, et de Brest regagna Saint-Germain. « Il fut lui-même, dit M. Rousset, le courrier de sa propre honte. » Luxembourg écrivit à Louvois : « Ceux qui aiment le roi d'Angleterre doivent être bien aises de le voir en sûreté, mais ceux qui aiment sa gloire ont bien à déplorer le personnage qu'il a fait. »

Guillaume III fut blessé au moment où il donnait des ordres pour la bataille. Le bruit de cette blessure arriva à Paris avant celui de la déroute des jacobites. On le crut mort, et le peuple fit spontanément de grands feux de joie. Les habitants de Londres répondirent à ces démonstrations en célébrant des réjouissances pour la victoire de la Boyne, et brûlèrent Louis XIV en effigie.

Louis XIV avait fait la faute de mettre la division française d'Irlande sous les ordres de l'incapable et vaniteux Lauzun, que Jacques II lui avait demandé en remplacement de Rosen et de d'Avaux. Après la journée de la Boyne, les jacobites se retirèrent sur les places du Connaught, Limerick et Galway. Un officier français, Boisseleau, fortifia Limerick et obligea Guillaume à en lever le siége. Quant à Lauzun, il ne cacha ni sa fatigue de la guerre, ni le dégoût que lui inspirait un pays sauvage, ni son peu de désir de se sacrifier pour une cause perdue : il s'empressa d'abandonner ses soldats et de regagner la France.

Tourville, malgré sa victoire, ne pouvait sans danger s'aventurer dans la Tamise à la poursuite d'une flotte puissante encore et sous les feux des batteries dont le fleuve était bordé. Débarquer en Angleterre aurait soulevé le pays sans amener le rétablissement de Jacques II. L'amiral français se contenta de brûler le village de Tignmouth dans le Devonshire, de capturer les vaisseaux anglais qui s'aventuraient dans la Manche, et de protéger les communications entre Brest et l'Irlande.

La guerre eut encore lieu cette année au delà des Alpes. Jusque-là le duc de Savoie, Victor-Amédée, était resté l'allié de la France, mais depuis longtemps il ne cherchait qu'un moment favorable pour entrer dans la coalition. Il avait contribué lui-même à la former; il avait vu le duc de Bavière à Venise, et s'était mis d'accord avec lui pendant les fêtes du carnaval. Il était actif, entreprenant, ambitieux, mobile et sans foi, comme ses prédécesseurs, mais avec un degré de raffinement particulier, véritable caméléon échappant à tout le monde, et dont la duplicité étonnerait si elle n'avait son excuse ou au moins son explication dans la nécessité où il fut de se débattre entre les serres puissantes de Louis XIV.

Louvois le poussa à bout. Pour s'assurer de lui, il lui demanda le tiers de son infanterie. Victor-Amédée fut obligé de donner trois régiments piémontais (février 1689). Il les réclama peu après, en alléguant qu'il en avait besoin pour poursuivre les

Barbets et contenir les montagnards de Mondovi. Louis XIV les garda et lui envoya à la place des troupes françaises. En 1690, Catinat, allant prendre le commandement de Pignerol, reçut l'ordre de s'emparer en Piémont des calvinistes réfugiés qui devaient être envoyés aux galères, d'entrer ensuite sur le territoire du Milanais, d'y établir la contribution pour l'entretien des troupes françaises en Italie, d'entraîner Victor-Amédée dans cette dernière entreprise et de le compromettre avec l'Espagne. Victor-Amédée se débattit. Louvois, qui voulait à tout prix des sûretés, exigea de lui la citadelle de Turin et la place de Verrue, plus le passage libre pour une armée de seize mille hommes, avec les fournitures et les vivres nécessaires. L'occupation de ces deux places devait servir à relier Pignerol et Casal, à annuler le Piémont et à tenir l'Italie en respect pendant tout le temps que la guerre durerait.

Le duc et ses sujets se récrièrent. Tout le Piémont était exaspéré; les montagnards de Mondovi, soulevés contre Victor-Amédée, vinrent lui offrir leurs services. Il céda pourtant, et promit le 21 mai de livrer Verrue et la citadelle de Turin. Louis XIV s'empressa de faire une proclamation aux États italiens pour les rassurer : il prit l'engagement d'évacuer ces places le jour où l'Empire et l'Espagne auraient reconnu la neutralité de la Péninsule. Mais Victor-Amédée n'avait eu d'autre but que d'amuser Catinat et de se préparer des moyens de défense. Le 3 juin, il signa un traité avec le gouverneur de Milan; le 4, il se prononça pour la coalition. Catinat concentrant ses troupes, il réunit les siennes, grossies d'un corps d'Espagnols auxiliaires.

Cette guerre d'Italie était pour la France un embarras de plus. Il importait de s'assurer du duc de Savoie, mais on eût pu se dispenser de le provoquer. Louis XIV modifia ses exigences; il demanda au lieu de la citadelle de Turin les places de Montmélian, Suse et Carmagnole. Louvois reçut de quelques-uns de ses confidents ordinaires l'avis de se modérer, de ne rien brûler, et de se borner à frapper les États de Savoie de contributions militaires. On croyait encore pouvoir prévenir les hostilités ou les enrayer. Mais Victor-Amédée ne voulut pas même prendre connaissance des nouvelles propositions qu'on lui adressa.

Catinat avait à peu près dix-huit mille hommes décimés par les chaleurs de l'été. Après avoir manœuvré quelque temps

pour couvrir Pignerol, but de tous les désirs de l'ennemi, il résolut de le forcer à une bataille. Victor-Amédée, jugeant sa position favorable, l'accepta. C'était auprès de l'abbaye de Staffarde. L'armée hispano-piémontaise, protégée par des cassines et des marais, ne pouvait être abordée que sur un front étroit. Catinat n'en ouvrit pas moins le feu. Les marais étaient à demi desséchés par la chaleur; il les fit passer à quelques bataillons, qui chargèrent avec la pique et la baïonnette. La lutte durait depuis quatre heures, lorsqu'il lança ses réserves, qui délogèrent les Piémontais (18 août). Le succès fut complet. Louis XIV écrivit au vainqueur : « L'action que vous venez de faire n'augmente point l'estime que j'avois pour vous; mais elle me fait connoître que je ne me suis point trompé lorsque je vous ai donné le commandement de mon armée. »

Malheureusement Catinat ne fut guère mieux en mesure de profiter de la victoire de Staffarde que Luxembourg de celle de Fleurus. L'occupation de Saluces eut peu d'importance. Victor-Amédée reçut bientôt des auxiliaires espagnols et allemands, qui lui assurèrent la supériorité numérique. Catinat, réduit à l'inaction par la dyssenterie qui encombrait ses hôpitaux, n'eût pu marcher sur Turin qu'avec de nouvelles troupes; on n'en avait point à lui envoyer. Il revint prendre ses quartiers d'hiver en France; seulement, au retour, il s'empara de la citadelle de Suse. Dès le début de la guerre, Saint-Ruth avait occupé la Savoie, à l'exception de Montmélian.

VII. — Comme la guerre s'étendait de plus en plus, on augmenta encore l'effectif militaire pour la campagne de 1691, surtout celui de la cavalerie. On fit des levées extraordinaires de troupes régulières et de milices, mais le plus difficile était de parer à un surcroît de dépenses. Louvois avait organisé dans ce but un trésor particulier, qu'on appelait l'économie de l'extraordinaire, et qui était alimenté par la contribution. Le système consistait à faire payer l'étranger; on l'y forçait en lui prenant des otages et en vivant à ses dépens. Ce qui n'empêchait pas de s'adresser encore à toute espèce d'autres ressources. Quant à l'entretien des armées, Louvois, agité d'une activité fébrile qui hâta ses jours, savait pourvoir à tout. Plus la tâche croissait, plus il grandissait lui-même. C'est là qu'était son véritable génie. Les étrangers, qui essayaient de nous imiter, demeuraient sous tous ces rapports bien loin de nous.

Au mois de janvier 1691, Guillaume III tint à la Haye un congrès brillant, où assistèrent plusieurs princes d'Allemagne, et où tous les souverains ennemis de Louis XIV, y compris le duc de Savoie, envoyèrent des représentants. Guillaume était seul capable d'unir et de diriger les forces d'une coalition très-animée, très-ardente, mais pleine de divisions inévitables entre des États de religions différentes, jaloux les uns des autres, ayant chacun leurs vues particulières. D'ailleurs beaucoup de ces États étaient sans argent, manquaient de crédit et avaient besoin que la Hollande et l'Angleterre leur payassent des subsides ou garantissent leurs emprunts.

Pendant que la Hollande célébrait par des fêtes nationales la présence du prince d'Orange, et que ce prince réglait l'action des armées confédérées, Mons fut investi tout à coup par les Français, le 15 mars. Tout avait été préparé dans le plus grand secret; en quelques jours, quarante-cinq mille hommes de pied et trente mille chevaux, indépendamment des troupes des garnisons voisines, se trouvèrent réunis pour ce siége. Louvois présida aux premiers travaux entrepris sous les ordres de Vauban. Louis XIV en personne arriva le 21 mars avec le Dauphin, Monsieur et le maréchal de la Feuillade. Luxembourg et Humières commandaient les corps d'armée chargés de protéger les assiégeants.

La garnison surprise ne pouvait faire qu'une courte défense. Une partie de ses officiers était à la Haye. Les jours du siége étaient comptés; il s'agissait uniquement de savoir si les alliés secourraient la place. Guillaume courut à Bruxelles, où il réunit une division hollandaise et un corps espagnol; mais il ne trouva pas ces forces suffisantes pour attaquer le maréchal de Luxembourg. Mons capitula le 8 avril; cette brillante conquête ne coûta aux assiégeants que des pertes insignifiantes. Cinq jours auparavant, une autre expédition, dirigée avec la même rapidité, avait eu le même succès. Nice, investie par Catinat avec des troupes amenées de la Provence et le concours de la flotte de Toulon, avait capitulé.

Telles furent les réponses de Louvois au congrès de la Haye et aux préparatifs de la coalition. Cependant la toute-puissance du ministre, déjà menacée après la perte de Mayence, fut ébranlée sérieusement après la prise de Mons. Quelques ordres donnés pendant ce siége avaient déplu à Louis XIV. Le roi avait aussi craint que l'arrivée inattendue de Guillaume III ne compromît sa fortune. Il voyait que des fautes avaient été com-

mises; que Louvois devenait tous les jours plus entier et moins traitable; que la guerre, telle qu'il la faisait, exigeait d'énormes masses d'hommes et donnait peu de résultats. Le système des réquisitions et des incendies lui pesait. Mais sa gloire était engagée à poursuivre l'œuvre commencée. Il continua de se servir d'un ministre dont il ne pouvait se passer, en lui faisant néanmoins entendre qu'il était las de son joug.

Louvois, aigri, fatigué par les préoccupations et l'excès de travail, se multiplia, et grâce à lui la France eut encore cette année cinq armées en campagne, Luxembourg en Flandre, Boufflers sur la Moselle, Lorges en Allemagne, Catinat en Italie, Noailles en Catalogne; on se contenta d'envoyer en Irlande un lieutenant général, Saint-Ruth, avec des officiers et des munitions. Mais sur ces cinq armées, trois devaient se borner à un rôle d'observation; il n'y en avait que deux qui dussent agir sérieusement, celle de Flandre et celle d'Italie; on voulait accabler les Espagnols et le duc de Savoie, pour les forcer à lâcher prise et à abandonner la coalition.

Luxembourg reçut l'ordre de brûler et de raser Hall en face de Bruxelles (fin de mai). En juin, Boufflers bombarda Liége, qui avait pactisé avec l'ennemi; le bombardement dura cinq jours, et trois mille maisons furent brûlées. Louvois poursuivait son système à outrance, déclarant qu'il fallait faire à l'ennemi le plus de mal possible, l'épouvanter, amener par là les Belges à se soumettre, et déconsidérer Guillaume III en le réduisant à l'inaction. Il ordonna de bombarder Bruxelles; mais Luxembourg et Vauban protestèrent : ils soutinrent que les bombes faisaient à l'ennemi un mal inutile et ne servaient qu'à l'exaspérer. Ce dernier ordre ne fut donc pas exécuté. Luxembourg se contenta de manœuvrer vis-à-vis de Guillaume III et de le tenir en respect.

En Italie on avait renforcé l'armée de Catinat, parce que Victor-Amédée avait obtenu le concours d'un corps auxiliaire allemand commandé par le duc de Bavière. Catinat occupa Veillane et Carmagnole, mais ses lieutenants échouèrent au siége de Coni.

Le 17 juillet, Louvois mourut subitement d'une attaque d'apoplexie pulmonaire. Il n'avait que cinquante et un ans; mais il était gros, fort et sanguin, et le travail l'avait tué. Sa mort causa un étonnement profond, qui devint aussitôt de l'effroi. On sentait que toute l'organisation des armées roulait sur

lui, que jamais sa charge n'avait été plus difficile à remplir, que personne n'était en mesure de lui succéder. Malgré ses grands défauts, on avait subi son génie; il s'était rendu le maître de la France, et jamais ministre, Richelieu excepté, n'avait été si absolu. Un contemporain a pu dire de lui que personne ne l'aimait et que tout le monde le regretta. Le roi pourtant fit exception, car il ne voulait pas qu'on crût qu'il y eût d'hommes nécessaires autres que lui. Il donna le poste de secrétaire d'État de la guerre à l'aîné des fils de Louvois, Barbezieux, qui avait vingt-cinq ans, en disant qu'il se chargeait de le former. Il se réserva de préparer lui-même les plans de campagne avec Chamlay, qu'il rappela d'Allemagne. Chamlay fut dès lors son conseiller militaire intime. C'était un officier instruit, entreprenant et plein d'esprit, avec un caractère souple qui s'accommodait du second rang, un chef d'état-major courtisan tel qu'il convenait à Louis XIV.

Le roi distribua les autres charges de Louvois à d'autres personnages; il donna les postes à Pelletier, les fortifications à Souzy, les bâtiments à Villacerf, les manufactures à Ponchartrain. Il fit le duc de Beauvilliers ministre d'État, et il rappela Pomponne aux affaires étrangères. Louis XIV paraît avoir été guidé dans ces choix par deux sentiments : le premier, celui de garder ou de reprendre les hommes qui l'avaient servi; jamais prince n'aima si peu le changement, jamais les existences ministérielles ne furent aussi sûres et aussi prolongées que sous son règne; le second, celui de demeurer maître de son ministère. C'est pour cela qu'il n'y avait point de cabinet ni de premier ministre. Chacun des secrétaires d'État agissait isolément. Colbert et Louvois avaient établi leur puissance en accaparant peu à peu plusieurs départements. Pontchartrain, qui avait les finances depuis la retraite de Pelletier, et la marine depuis la mort de Seignelay (le 3 novembre 1690), y joignit encore les manufactures après la mort de Louvois; mais il n'était pas homme à s'imposer.

Louis XIV donna l'ordre à Luxembourg d'éviter les batailles d'infanterie, qui étaient meurtrières et sans grands résultats, comme on l'avait vu à Senef et à Fleurus, mais non les combats de cavalerie, dont on espérait de meilleurs avantages. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Au moment où Guillaume se sépara du prince de Waldeck, la cavalerie de ce dernier attaqua le détachement de Villars, alors maréchal de camp.

Luxembourg n'avait que vingt-huit escadrons contre soixante-dix; mais voyant l'ennemi sur un terrain étroit qui l'empêchait de se déployer, il l'attaqua et le battit (combat de Leuze, 29 septembre). On fit sonner haut le succès à cause de la disproportion des forces engagées; cependant il n'eut aucune utilité. Luxembourg, vainqueur, dut se retirer jusque sous les murs de Courtray.

En Italie, Catinat perdit Carmagnole et fut obligé d'évacuer le Piémont; mais il répara ces échecs en prenant au retour Montmélian, ce qui acheva de mettre toute la Savoie aux mains de Louis XIV.

VIII. — L'année 1691 acheva la ruine du parti jacobite en Irlande. Churchill avait déjà repris les places de la province de Munster; Ginckel, qui fut créé duc d'Athlone, acheva la soumission du Connaught. Saint-Ruth fut battu et tué le 22 juillet à la bataille d'Aghrim. Limerick, assiégé par les Anglais, capitula le 13 octobre. Les derniers officiers français restés dans l'île se rembarquèrent et ramenèrent à Brest vingt mille soldats irlandais, auxquels Louis XIV offrit de les prendre à son service. Ce fut le seul avantage qu'il retira d'une diversion dont il avait fait tous les frais.

Cependant Louis XIV ne renonça pas à l'idée de rétablir Jacques II. Il crut que n'ayant pas réussi en Irlande, il pourrait réussir directement en Angleterre, où Guillaume était loin d'avoir tenu toutes ses promesses et répondu à toutes les espérances de ses partisans. Les déceptions y avaient succédé à l'enthousiasme; les énormes dépenses de la guerre continentale causaient des murmures. Les jacobites exprimaient tout haut leurs regrets, et il n'y avait pas de pays où les revirements d'opinion se fissent avec plus de rapidité.

Jacques II, qui avait été amiral et qui s'était fait estimer des marins anglais, se flattait que la flotte anglaise baisserait pavillon devant lui, et que sa seule arrivée sur le littoral de son ancien royaume y soulèverait ses partisans. Il alla recevoir à Brest les régiments irlandais, les passa en revue, puis organisa avec le maréchal de Bellefonds, à l'extrémité du Cotentin, l'armée dans laquelle on les incorpora, et que trois cents transports étaient prêts à conduire sur l'autre rivage de la Manche.

Tourville, qui commandait l'escadre de Brest, forte de quarante-quatre grands vaisseaux, attendait celle de la Méditer-

ranée sous les ordres de d'Estrées. Comme cette dernière, retardée par les vents contraires, n'arrivait pas, il reçut l'ordre de ne pas l'attendre davantage, de marcher en avant, d'assurer le passage de la Manche, et au besoin de braver la flotte anglaise avant que l'escadre hollandaise fût venue la rejoindre. Louis XIV donna cet ordre dans la pensée qu'en présence de Jacques II l'amiral Russell éviterait d'engager le combat. Or, la jonction de l'escadre hollandaise avait déjà eu lieu quand Tourville rencontra l'ennemi le 19 mai, presque en vue de Barfleur. Russell comptait quatre-vingt-cinq vaisseaux. Tourville était plus faible de moitié; seulement ses vaisseaux étaient en général plus grands et mieux armés. Jamais la France n'en avait eu d'aussi beaux; jamais non plus elle n'avait eu d'équipages mieux exercés. Grâce à Colbert et à Seignelay, l'armée de mer ne le cédait en rien à celle de terre pour l'instruction et l'expérience. Presque tous les capitaines avaient été élevés à la mer; Tourville lui-même y servait dès l'âge de quatorze ans. Depuis 1688, l'habitude de faire des croisières et des prises dans la Manche, la fréquence des rencontres et des combats à l'abordage, avaient formé une race de marins énergiques et éprouvés.

Tourville crut d'autant mieux devoir exécuter l'ordre de combattre qu'on lui avait reproché sa circonspection en 1690, après la bataille de Beachy-Head, et qu'il espérait toujours, d'après les assurances répétées de Jacques II, voir les capitaines de la flotte ennemie refuser un engagement. Le 19 mai, le vent étant favorable, il s'avança à toutes voiles contre les Anglais. « Le combat, disent les Mémoires de Berwick, dura jusqu'à la nuit, et jamais action ne fut plus brillante, plus hardie, ni plus glorieuse pour la marine française. Tourville, environné d'ennemis, se battait en lion, sans que les ennemis lui prissent aucun vaisseau ni osassent l'entamer. Toutefois, voyant qu'il ne pouvait pas soutenir un combat si inégal, et qu'il avait perdu beaucoup de monde, il crut que la prudence exigeait qu'il se retirât la nuit vers la côte de France. »

Il n'avait pas perdu un seul vaisseau. Mais comme le port de Cherbourg n'était pas encore creusé, la flotte ne pouvait trouver d'abri qu'à Saint-Malo; encore était-elle obligée de traverser le raz d'Aurigny, passage difficile aux gros vaisseaux. La plupart le franchirent; quelques-uns, n'y parvenant pas, se dirigèrent sur Brest ou sur la Hogue. Les trois plus grands bâtiments, entre autres le vaisseau amiral, qu'on appelait *le Soleil*

royal, se réfugièrent dans la rade de Cherbourg; six autres avec quelques transports dans la rade de la Hogue, défendue par les deux petits forts de Lisset et de Saint-Vaast. Force fut de les faire échouer pour sauver le matériel et les équipages. Mais les Anglais, favorisés par un changement de vent, se mirent à leur poursuite et envoyèrent des brûlots pour les incendier. Le 22 mai, les trois vaisseaux réfugiés à Cherbourg devinrent la proie des flammes; le lendemain, les six vaisseaux réfugiés à la Hogue eurent le même sort, malgré quelques efforts tentés par le maréchal de Bellefonds pour les sauver. Les troupes franco-irlandaises, échelonnées sur le rivage, ne purent qu'entendre les détonations et voir les lueurs de l'incendie. Les Anglais, n'ayant perdu en tout qu'un brûlot, firent de grandes réjouissances, moins pour la gloire d'un succès dû à des forces doubles, que parce qu'ils virent le parti jacobite ruiné et leur île à l'abri d'un débarquement.

En France, l'effet immédiat de la bataille de la Hogue fut que l'on comprit l'inanité des espérances de Jacques II, et le péril qu'il y avait à vouloir le rétablir. On y eut d'autant moins de peine que le malheureux roi, infatué et plein d'illusions, agissait avec la dernière inconséquence. Non-seulement il avait trompé Tourville, mais, à la Hogue comme à la baie de Bantry, il n'avait pu s'empêcher, en face des Français qui soutenaient sa cause, d'applaudir à la valeur des marins anglais.

On se hâta d'échelonner l'armée sur les côtes, pour empêcher un débarquement des vainqueurs; mais ceux-ci n'y songeaient pas. D'ailleurs il n'est nullement vrai que la Hogue ait été, comme quelques historiens l'ont dit, le tombeau de notre marine. Si la perte de neuf magnifiques vaisseaux était une perte matérielle considérable, dès le printemps suivant ils furent remplacés. Quant à l'honneur du pavillon, Tourville l'avait soutenu vaillamment. Louis XIV s'empressa de le reconnaître. La cause du désastre fut dans la prétention qu'avait le gouvernement de donner de loin des ordres trop formels aux amiraux comme aux maréchaux. C'était toujours le système de Richelieu et de Louvois. Les marins regrettèrent Colbert et Seignelay, dans la croyance qu'ils eussent agi autrement. En réalité, la marine française fut si peu atteinte, que les corsaires ne cessèrent pendant plusieurs années encore de parcourir la Manche et d'y faire des prises qui jetèrent la terreur à Londres et à Amsterdam.

IX. — Guillaume, qui n'avait plus à s'occuper de l'Irlande, voulut consacrer toutes ses forces à la guerre continentale. Dès le 6 mars 1692, il était à la Haye, pour faire ses préparatifs militaires et resserrer les liens de la coalition en danger de se dissoudre. Les souverains coalisés avaient peine à s'entendre. L'Empereur refusait toujours de signer la paix avec les Turcs, qu'il croyait écrasés, et faisait passer l'intérêt de ses conquêtes de Hongrie avant tous les autres. Les princes allemands se querellaient entre eux, devenaient d'une exigence excessive et voulaient des subsides. Leurs prétentions, leur fierté, celle de leurs ministres, causaient des difficultés interminables. Guillaume, par sa fermeté, sauva la coalition. Assuré de l'Angleterre et de la Hollande, où le gouvernement qu'il avait organisé marchait sans embarras, il se consacra tout entier à la diplomatie. Il n'avait d'autre ministre des affaires étrangères que lui-même; deux Hollandais, Heinsius et Fagel, lui prêtaient seuls leur assistance. Il mania l'Europe avec non moins de souplesse, et dans des conditions bien plus difficiles, que les ministres de Louis XIV avant la guerre de Hollande. Ce fut là sa grande supériorité, de l'aveu même de ses ennemis; car si dans les camps son énergie de volonté et son talent d'organiser les armées firent de lui un digne adversaire des généraux de Louis XIV, il leur resta toujours inférieur pour l'entente de la tactique et le coup d'œil du champ de bataille.

Il fit des concessions maritimes aux États du Nord. Il obtint que le Pape, tout en se rapprochant de la France, ne se prononçât pas contre lui. Il s'assura des princes d'Allemagne par des subsides, des pensions et des titres. Il promit au duc de Brunswick-Lunebourg la création d'un électorat de Hanovre, création qui eut lieu en effet à peu de temps de là. Il obtint de l'Espagne le rappel de Castanaga, trop peu énergique à son gré, et il fit donner le gouvernement de la Belgique à l'électeur de Bavière, alors le plus considérable et le plus belliqueux des princes allemands. On sait que Louis XIV avait fait en 1685 de cette combinaison un *casus belli*.

Mais les lenteurs de ces négociations permirent encore à la France d'entrer la première en campagne. Dès l'hiver tout fut disposé en secret pour assiéger Namur; toutefois Louvois n'était plus, et malgré l'activité qu'on déploya, les apprêts durèrent plus longtemps. Le 20 mai, le roi vint passer en revue cent vingt mille hommes campés entre la Sambre et la Meuse. Le

défilé dura sept heures. Jamais il n'était venu à la guerre avec tant d'éclat. La cour, madame de Maintenon, les princesses, leur suite, l'accompagnaient; les courtisans et les jeunes seigneurs rivalisaient de magnificence. Le duc du Maine, le duc de Bourbon, le prince de Conti, lui servaient de lieutenants généraux. Racine, nommé historiographe de France, était au camp. Louis XIV aimait tellement la représentation qu'il allait aux siéges presque comme il allait à Marly. Il y portait toutes les exigences de sa grandeur, et même celles de sa vie intime. Il y tenait ses conseils et y donnait des fêtes comme à Versailles. Il y allait non pour commander, mais pour faire son métier de roi et pour que chacun fût stimulé par sa présence.

Namur fut investi par trente mille hommes le 24 mai. Vingt mille paysans avaient été commandés pour les travaux d'approche. Luxembourg protégea ces travaux en gardant avec plus de quatre-vingt mille hommes la route de Bruxelles, par où l'on pouvait craindre une attaque de Guillaume III. Namur était une ville importante moins par elle-même que par sa citadelle, élevée sur un rocher, réputée imprenable, et qui avait servi de retraite aux Espagnols du temps de don Juan d'Autriche, fils de Charles-Quint. Vauban dirigea le siége, qui passa pour un chef-d'œuvre. Il eut à lutter contre des pluies continuelles, le débordement des rivières, des inondations sans exemple dans le pays, enfin contre l'habileté d'un ingénieur hollandais, Cohorn, qui devait être son digne rival, mais qui fut blessé et mis hors de combat. La ville capitula la première; la citadelle se rendit le 30 juin. Le roi voulut qu'on respectât les priviléges des habitants, aussi bien que les personnes et les propriétés.

Il s'empressa ensuite de rentrer en France, glorieux d'un triomphe qu'il s'attribuait à lui-même. Racine écrivit le récit de la prise de Namur, et Boileau voulut la chanter, avec moins de succès, il est vrai, qu'il n'avait célébré le passage du Rhin. « Le roi, dit une relation officielle, partit de son camp le « 3 juillet pour retourner à petites journées à Versailles, d'au« tant plus satisfait de sa conquête que cette grande expédition « était uniquement son ouvrage, qu'il l'avait entreprise sur ses « seules lumières et exécutée pour ainsi dire par ses propres « mains, à la vue de toutes les forces de ses ennemis; que par « l'étendue de sa prévoyance il avait rompu tous leurs desseins « et fait subsister ses armées. » Le triomphe fut d'autant plus

bruyant qu'on tenait à faire oublier la perte des vaisseaux brûlés à la Hogue.

Luxembourg garda le commandement de l'armée opposée à Guillaume III, qui de son côté n'avait jamais eu de si belles troupes et déployait dans son camp les drapeaux de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande et de l'Empire. Tandis qu'ailleurs, en Allemagne ou en Catalogne, on se bornait à s'observer et à ravager le pays, les armées des Pays-Bas fixaient sur elles l'attention de l'Europe. Luxembourg était campé à Steinkerque, près d'Enghien, à trois ou quatre lieues de Guillaume, lorsque le 3 mai, de grand matin, trompé par de faux avis, il se laissa surprendre. L'avant-garde ennemie détruisit la brigade du Bourbonnais, qui occupait l'extrémité de notre campement. Mais la nature du terrain, coupé de fossés et de haies, ralentit la marche des assaillants; le maréchal, qui grandissait dans le péril, mit rapidement ses troupes en bataille. Boufflers, campé quatre lieues plus loin, entendit le canon et marcha. Les coalisés continuaient d'avancer, la division anglaise tenant la tête. Luxembourg vit fléchir ses premiers rangs, composés des Suisses auxiliaires. Pour animer les soldats, il donna à la maison du roi l'ordre de charger. A la tête de ce corps d'élite, formé de la plus haute noblesse du royaume, étaient les princes du sang, Philippe, duc de Chartres, fils de Monsieur et de la princesse Palatine; il n'avait alors que seize ans; le jeune duc de Bourbon et le prince de Conti. On y voyait aussi un descendant de Henri IV, Louis de Vendôme, et Berwick, fils naturel de Jacques II. Tous ces princes et ces gentilshommes quittèrent leurs chevaux, mirent le mousquet sur l'épaule et marchèrent avec les gardes suisses et françaises. La mêlée fut chaude, et bien peu revinrent sans blessures. Enfin la division anglaise dut céder; elle avait cinq régiments taillés en pièces, et les troupes de la seconde ligne ne l'avaient pas soutenue à temps. Guillaume, ne voulant pas attendre l'arrivée de Boufflers, fit sonner la retraite.

Les Français évaluèrent à sept mille hommes leurs pertes en tués et blessés; celle des coalisés fut au moins égale. La victoire, qui n'eut pas de résultats matériels, car on ne s'aventura pas à poursuivre l'ennemi, eut un effet moral considérable. Luxembourg fut porté aux nues; on le mit non-seulement au-dessus d'Orange, mais au rang des Condé et des Turenne. On célébra la bravoure des princes, et on leur fit les plus brillantes

ovations. Avoir été à Steinkerque devint pour les jeunes gentilshommes un titre de gloire. Tous les objets de mode, les boucles, la poudre, les cravates, furent à la Steinkerque.

On avait dû, pour enlever Namur et tenir tête à Guillaume, diminuer cette année les forces de Catinat. Aussi n'osa-t-il s'éloigner de Suse et de Pignerol, qu'il importait de défendre à tout prix. Victor-Amédée, au contraire, augmenta ses troupes : un corps nombreux d'Impériaux, commandé par le jeune prince Eugène de Savoie-Carignan, servit avec lui. Après s'être convaincu de l'impossibilité d'enlever l'une ou l'autre de ces deux places, il se fit guider par des réfugiés à travers les passages non gardés des hautes Alpes (août); il ravagea la vallée de la Durance, prit Embrun et brûla Gap. Mais les réformés du Dauphiné ne lui prêtèrent pas l'appui qu'il espérait, et il fut arrêté par la difficulté de vivre dans un pays dépourvu de ressources. Catinat, ayant reçu des renforts, se hâta de couvrir Grenoble; cette démonstration obligea le duc à rentrer en Italie.

L'invasion du Dauphiné par des troupes étrangères y causa une vive explosion du sentiment national. Les volontaires accoururent pour suppléer à l'insuffisance des troupes; dans leur nombre était une jeune fille, mademoiselle de la Tour du Pin La Charce, qui contribua à repousser les Savoyards, et dont la ville de Nyons a pieusement gardé le souvenir.

X. — L'hiver n'amena aucun changement sensible dans la situation des puissances. Il y eut des négociations sans portée. Louis XIV fit quelques propositions indirectes, mais qui étaient loin de satisfaire aux prétentions de ses ennemis, et qui n'eurent d'autre résultat que de fortifier leurs espérances : ils étaient convaincus qu'ils l'amèneraient un jour à céder. Ils souffraient de la guerre, mais moins que la France, obligée de tenir à elle seule tête à l'Europe. La récolte était détestable, le commerce détruit, la misère excessive, et déjà les murmures se faisaient entendre dans les provinces. Il avait fallu aussi supprimer les écoles de cadets, qui ne donnaient pas ce qu'elles avaient promis, et construire à Paris des casernes pour loger les troupes, dont le nombre croissant causait des désordres. Cependant Louis XIV ne s'émut pas, et les hostilités recommencèrent dès le printemps. La campagne de 1693 se fit exactement comme la précédente, à cette seule différence près que Jacques II demeura enfermé au château de Saint-Germain, et

que le parti jacobite se vit réduit à fomenter en Angleterre d'inutiles conspirations.

Pontchartrain ayant créé des offices, des rentes, et organisé pour faciliter les emprunts une sorte de syndicat des fermiers généraux, on put faire un déploiement de troupes au moins égal à celui des autres années[1]. Le 27 mars, Louis XIV nomma sept maréchaux, Choiseul, Villeroy, Joyeuse, Noailles, Boufflers, Tourville et Catinat. Le 10 mai, il institua l'ordre de Saint-Louis, dont la croix, portant l'effigie du roi son patron, était destinée à récompenser les services militaires, sans aucune condition de naissance. Il suffisait pour l'obtenir d'avoir servi dix ans; le nombre des chevaliers n'était pas limité; des pensions étaient attachées à la décoration, suivant le grade. Cette création fut accueillie avec une faveur générale. L'augmentation de l'armée, la durée plus longue du service, la fatigue croissante qu'il imposait, rendaient nécessaires une récompense qui fût à la fois une distinction et une juste indemnité. Les croix de Saint-Louis entretinrent cet antique sentiment de l'honneur qui avait fait la force de l'armée, mais qui ne trouvait plus à s'exercer dans les mêmes conditions qu'autrefois. Elles fortifièrent l'émulation chez les nombreux officiers qui n'avaient pas l'espérance d'atteindre les grades supérieurs ou mettaient beaucoup plus de temps à y arriver. La même année on institua des médailles pour les marins et les matelots qui se distinguaient.

Le 18 mai, Louis XIV partit pour aller prendre à Gembloux le commandement de l'armée des Pays-Bas, forte de cent vingt mille hommes. Il se proposait encore de faire un siége comme ceux de Mons et de Namur. Son plan cette année était d'investir Liége; mais les préparatifs avaient été beaucoup plus longs que d'ordinaire; Louvois n'était plus là pour les hâter. Guillaume eut le temps d'unir ses forces à celles de l'électeur de Bavière, de s'avancer jusqu'à Louvain, et de s'établir auprès de cette ville, dans l'abbaye du Parc, où il se fortifia et d'où il pouvait couvrir également Liége et Bruxelles. Dès lors, le siége de Liége ne se présenta plus dans les conditions auxquelles le roi était habitué. Il ne voulut pas compromettre sa fortune. L'armée, voyant ce projet abandonné, espéra au moins mar-

[1] Il est malaisé de déterminer les chiffres des troupes pendant les dernières années de la guerre; il est seulement certain que ces chiffres dépassèrent ceux des années précédentes.

cher contre Guillaume. Elle avait l'avantage du nombre. Les officiers croyaient la victoire facile, et représentaient qu'elle ne pouvait manquer d'entraîner l'occupation de Bruxelles et de la Belgique. Guillaume lui-même éprouvait une inquiétude mal dissimulée. Louis XIV n'en retourna pas moins à Versailles. Il n'avait jamais eu l'intention de prendre part à une campagne et d'assister à une bataille. Il était venu chercher un triomphe assuré; ne le trouvant pas, il quitta l'armée, dont il laissa le commandement à Luxembourg, et depuis ce jour il ne reparut plus à la guerre. Il ne se contenta pas de se retirer; il crut encore que s'il ne frappait pas cette année un grand coup dans les Pays-Bas, il pourrait le frapper en Allemagne ou en Italie, en Allemagne surtout, où la présence du Dauphin lui paraissait exiger quelque action considérable. Il enleva à Luxembourg deux divisions qu'il envoya dans ces deux pays.

L'habitude où il était de se faire toujours accompagner d'une cour nombreuse donna malheureusement à cette retraite une sorte de solennité qui causa des murmures. Il y eut un étonnement général dont l'expression se trahit dans tous les Mémoires du temps. On fit courir une foule de bruits. On soutint, ce qui était faux, qu'il cédait aux conseils de faiblesse de madame de Maintenon. On se plaignit que tout en laissant à Luxembourg la supériorité numérique des forces, il diminuât les chances d'un succès regardé autrement comme certain.

Luxembourg poursuivit la campagne. Il prit la petite ville d'Huy et fit une démonstration sur Liége, espérant obliger Guillaume, qui avait des raisons sérieuses pour se défier des habitants, à y jeter quelques troupes. Ce calcul réussit; mais Guillaume eut soin de se retirer à quelques lieues de là, derrière la petite rivière de la Ghette, dans une position où il se couvrit par des haies et des marais entre les villages de Neerwinden et de Neerlanden. Il comptait encore cinquante mille hommes. Luxembourg, qui en avait un tiers de plus, résolut de lui livrer bataille.

Le 28 juillet il fit une marche forcée de sept lieues, et le 29 dès le matin il l'attaqua dans ses lignes, bien qu'il les trouvât retranchées *furieusement*. Le canon gronda depuis huit heures jusqu'à quatre. L'action fut encore plus chaude et plus meurtrière qu'à Fleurus et à Steinkerque. La clef de la position était le village de Neerwinden; il fallut l'enlever trois fois. Les troupes ayant été ramenées après la seconde attaque, le maré-

chal tint conseil avec les princes. Le duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, décida qu'on ne devait pas se retirer. Luxembourg fut de cet avis; la maison du roi fit une troisième charge qui enleva la position, et le maréchal, y portant tout à coup le gros de ses forces, s'y établit solidement. Les princes, les maréchaux, les jeunes gens de la cour payèrent de leurs personnes; la perte en officiers supérieurs fut énorme. Pendant ce temps la cavalerie demeurait au centre de la ligne de bataille pour retenir en face d'elle l'armée ennemie; elle resta plusieurs heures exposée à un feu meurtrier, avec une constance qui arracha à Guillaume un cri d'admiration et de colère : O l'insolente nation! Elle attendit que le canon eût ouvert des brèches dans le retranchement pour s'y jeter. Elle fut ramenée plusieurs fois; cependant le jeune duc de Chartres, qui donna dans cette journée de nouvelles preuves de son brillant courage, y pénétra dans une dernière charge et acheva la déroute de l'ennemi. Les Français avaient perdu dix mille hommes; la perte des alliés fut supérieure. Le village de Neerwinden, encombré de cadavres, présentait un spectacle effrayant, même pour les gens de guerre les plus éprouvés. Les vainqueurs s'emparèrent de soixante-seize pièces d'artillerie, quatre-vingts drapeaux furent portés à la cathédrale de Paris, et le jeune prince de Conti, un des combattants, appela Luxembourg le Tapissier de Notre-Dame.

Guillaume avait cru que la force de ses retranchements suppléerait à son infériorité numérique, et espéré qu'une victoire gagnée hâterait la fin d'une guerre dont l'Angleterre et la Hollande commençaient à redouter les maux. Vaincu, il montra son sang-froid ordinaire, et dirigea la retraite avec une habileté et une sûreté de coup d'œil qui excitèrent l'admiration. Trois semaines après, il passait en revue sous les murs de Bruxelles une armée aussi forte et aussi brillante que celle avec laquelle il avait campé à Neerwinden.

Luxembourg n'essaya pas de le poursuivre. Ses troupes harassées avaient besoin de repos. Il craignait de manquer de vivres et de munitions. Mais comme la terreur s'était répandue dans les villes environnantes, on ne manqua pas de répéter en France qu'il ne savait jamais profiter de ses victoires. Il aimait à vivre dans les camps en grand seigneur, avec toutes les commodités du luxe du temps. On lui reprocha d'avoir sacrifié le résultat de la campagne à son indolence et à ses goûts de bien-être.

Cependant il la termina par le siége de Charleroy, que le maréchal de Villeroy et Vauban forcèrent à capituler le 11 octobre, et que Guillaume ne put secourir.

Louis XIV avait espéré trouver en Allemagne ou en Italie le succès décisif qu'il cherchait. En Allemagne il insista pour que le maréchal de Lorges, qui s'était contenté l'année précédente de tenir le prince de Bade en échec, agît plus énergiquement. Il en avait deux motifs : il espérait ramener en campagne les Turcs, et profiter des embarras de l'Empereur. Léopold n'était pas seulement empêché par les divisions ordinaires de la cour de Vienne, il avait encore de grands débats avec les princes de l'Empire, qui mettaient des conditions à leur concours, entre autres avec le duc de Brunswick-Hanovre, dont les prétentions à un titre d'électeur étaient appuyées par Guillaume III et contestées par les autres princes. L'armée d'Allemagne fut portée par ces motifs à quatre-vingt mille hommes, et le Dauphin s'y rendit avec Choiseul et Boufflers. Lorges avait déjà pris Heidelberg le 22 mai, mais il ne sut pas tirer parti de l'accroissement de ses forces. Soit prudence, soit manque de décision, il donna aux différents corps de troupes allemandes le temps de faire leur jonction et de s'établir à Heilbronn dans une position si solide, que l'avis unanime des officiers fut qu'il y aurait folie à les y attaquer. La campagne d'Allemagne fut donc perdue en 1693 comme en 1692, et ce qui aggrava ce mauvais résultat, ce fut la ruine de la discipline, l'armée étant habituée à la licence, au pillage et à la maraude. Dès qu'on eut renoncé à espérer un succès, le Dauphin revint à Versailles, et deux divisions furent détachées en Italie pour renforcer Catinat.

La duplicité du duc de Savoie, qui tout en s'appuyant sur la ligue ne cessait de négocier pour son compte, faisait croire qu'en lui infligeant un échec sérieux on l'obligerait plus facilement à signer une paix séparée. Il avait, suivant son usage, dirigé ses efforts contre Pignerol; Tessé, gouverneur de la place, subit un siége et un bombardement. Catinat se contenta d'abord de garder le passage des Alpes à Fénestrelle. Il se plaignait de manquer d'argent et de munitions; il résistait aux sollicitations du roi qui lui demandait une conduite plus énergique, et il représentait vivement l'impossibilité de sortir d'une attitude défensive. Il attendit donc d'avoir reçu des renforts, entre autres la gendarmerie envoyée d'Allemagne, pour faire un retour offensif sur la route de Suse à Turin. Victor-Amédée

fut obligé de revenir en arrière et de couvrir sa capitale. Le 4 octobre, Catinat l'attaqua près de la Marsaille. Il déploya son infanterie en ligne pour tenir l'ennemi occupé sur tous les points, et portant tout à coup le gros de ses forces sur une des ailes, il y fit une trouée victorieuse. Les jeunes princes de Vendôme conduisirent cette dernière charge. L'infanterie enleva la position à la baïonnette, et eut l'honneur de la journée. On tailla en pièces un régiment de réfugiés calvinistes qui servaient dans l'armée de Savoie, et un corps d'Impériaux. La perte de l'ennemi fut de huit mille hommes, de trente canons et de plus de cent drapeaux.

Louis XIV donna immédiatement l'ordre d'assiéger Coni; en même temps il envoya en Italie Chamlay, qui faisait alors auprès de lui l'office de chef d'état-major. Mais Catinat ne crut pas l'entreprise possible, et Chamlay, arrivé sur les lieux, partagea cet avis. En sorte que la campagne du Piémont, aussi glorieuse que celle de Flandre, n'eut pas de résultat plus décisif. Victor-Amédée, humilié et affaibli, ne traita pas.

Cette seconde victoire de Catinat mit le sceau à sa réputation militaire. Fils et frère d'un conseiller au Parlement, il s'était élevé successivement par son application, par son instruction, par une égalité d'esprit qui le rendait, dit Voltaire, capable de tout sans qu'il se piquât de rien, enfin par une sagesse égale à son courage. S'il n'avait à la tête d'une armée ni le génie ardent de Luxembourg ni son aisance de grand seigneur, il possédait beaucoup mieux les qualités propres à faire de lui un type des généraux modernes. Il était exact, esclave de la règle, plein de sollicitude pour les soldats, dont il avait la confiance; enfin il joignait à ces mérites ceux de bon administrateur et d'habile diplomate; ce qui ne l'empêchait pas d'être dur et cruel comme les généraux de ce temps, surtout comme ceux que Louvois avait formés.

En Catalogne, Noailles, avec le concours de la flotte de la Méditerranée, s'était emparé de Roses au mois de juin. Mais on lui enleva ensuite des régiments pour les envoyer en Italie. La guerre des Pyrénées n'eut plus d'autre objet que de faire une diversion et d'empêcher les Espagnols d'envoyer leurs forces principales dans les Pays-Bas.

Sur mer on n'avait pas été moins heureux que sur terre. Une flotte de commerce anglo-hollandaise, chargée d'une riche cargaison, devait revenir de Smyrne à Londres et à Amsterdam.

Vingt-trois vaisseaux de guerre, commandés par l'amiral Rooke, lui servaient d'escorte. Elle n'avait rien à craindre des vingt vaisseaux de d'Estrées, qui formaient l'escadre de la Méditerranée; mais Tourville partit de Brest avec la flotte française de l'Océan, forte de soixante et onze vaisseaux, outre les galères et les transports. Il trompa la surveillance de la flotte anglaise de la Manche, lui déroba sa marche, alla se poster dans la rade de Lagos, sur la côte des Algarves, et prit Rooke comme dans un piége. Il captura plusieurs vaisseaux de son arrière-garde, et une partie des bâtiments marchands qu'il convoyait. Les autres, dispersés de divers côtés, se réfugièrent à Cadix, ou dans les petits ports voisins du détroit, et jusqu'à Malaga. Tourville et d'Estrées les poursuivirent, en prirent, en pillèrent ou en brûlèrent encore dans ce port un nombre considérable. On estima la perte de la flotte de Smyrne à plus de cent vaisseaux marchands et à plus de trente millions de marchandises. Un cri d'effroi et de surprise retentit dans la Hollande et l'Angleterre, qui furent consternées. Le désastre était bien plus grand pour elles que celui de la Hogue ne l'avait été pour la France.

Les Anglais furent exaspérés. Les combats maritimes se multiplièrent sur toutes les mers, même aux colonies. Or nos marins eurent presque partout l'avantage; leur hardiesse et leur audace n'avaient d'égale que leur bonne fortune; ils capturèrent d'énormes cargaisons. Saint-Malo s'illustra et s'enrichit rapidement. Les Anglais, cherchant à se venger, préparèrent une descente sur nos côtes; mais ils les trouvèrent trop bien gardées. Prétendre débarquer en France pour soulever les protestants, était encore plus chimérique que prétendre soulever les jacobites en Angleterre. Ils finirent par essayer de brûler Saint-Malo. Ils lancèrent contre la ville, au mois de novembre, un grand bâtiment en forme de brulôt, pompeusement qualifié de *machine infernale*. La machine ne put s'approcher à une distance suffisante. Elle éclata en mer et n'eut aucun succès.

XI. — En somme, l'année 1693, marquée par de vigoureux efforts et deux grandes victoires, fut, comme les précédentes, heureuse sur tous les points. Depuis cinq ans nous avions eu des succès presque constants. La frontière établie par Vauban s'était agrandie d'une véritable ceinture de conquêtes, Mons, Charleroy, Namur, Philipsbourg, la Savoie, Nice et Roses. Sauf

le combat glorieux de la Hogue, nous n'avions éprouvé que des revers insignifiants, excepté en Irlande, où d'ailleurs nous n'avions paru qu'à titre d'auxiliaires. Enfin Louis XIV pouvait se faire gloire avec raison d'avoir su diriger les élèves de Condé, de Turenne et de Louvois.

Cependant on n'avait pu sur aucun point, pas même en Piémont, entamer l'ennemi et frapper un coup décisif. Le système adopté était extrêmement coûteux et menaçait de le devenir davantage, car il ne fallait plus compter vivre sur l'ennemi dans des pays depuis longtemps ruinés. Les victoires n'avaient pas de résultats; les acquisitions se faisaient lentement, au prix de grands sacrifices, et l'ennemi ne se lassait pas. Les levées de troupes et de milices commençaient à produire des désordres; on craignait des soulèvements sur plusieurs points; les étrangers le savaient et y comptaient. La récolte avait été mauvaise en 1692; elle fut détestable en 1693; le blé manqua. La misère fut au comble pendant l'hiver, les intendants constatèrent une extrême mortalité. « On périssait de misère, dit Voltaire, au bruit des *Te Deum*. » M. de Beauvilliers, président du conseil des finances, exprima ses inquiétudes. Une lettre très-belle et très-énergique de Fénelon, que l'on croit avoir été écrite cette année, fut remise au roi sous le voile de l'anonyme, et lui fit entendre de dures vérités. Les partisans de la paix essayèrent de persuader madame de Maintenon, qui intervint, mais timidement, auprès de Louis XIV. Elle écrivait cependant à cette époque que le roi ferait la paix dès que la gloire serait satisfaite. Louis XIV fut obligé de prendre, pour éviter les murmures de Paris, une mesure tout à fait exceptionnelle. Il fit distribuer du blé et vendre du pain au-dessous du cours.

Pour diminuer le nombre de ses ennemis, il commença par traiter avec la cour de Rome. Il s'était déjà réconcilié à demi avec elle sous le pontificat d'Alexandre VIII. Il fit un nouveau pas vers la réconciliation sous Innocent XII, élu le 12 juillet 1691. Un des premiers actes de ce nouveau pape avait été de se détacher de la ligue et d'adresser deux brefs pacifiques à l'empereur et au roi d'Espagne. La satisfaction était déjà accordée au sujet des franchises; restait l'affaire de la régale et de la déclaration de 1682. Après deux ans de négociations, le roi abandonna ses prétentions pour la régale, et écrivit à Innocent XII qu'il renonçait à imposer aux membres du clergé de France une adhésion aux quatre articles. La déclaration de

1682 ne fut pas retirée, mais les évêques qui l'avaient souscrite envoyèrent des rétractations individuelles, et Rome conféra l'investiture canonique aux prélats qui ne l'avaient pas reçue. En résumé, la France céda sans ostentation et sans bruit.

Louis XIV fit aussi à la coalition des propositions de paix. Le Danemark et la Suède offraient leur médiation. Ces deux puissances n'étaient entrées dans la ligue qu'indirectement et avec des réserves. Elles avaient essayé de profiter de la guerre pour augmenter leurs transports maritimes; mais leur neutralité n'étant admise par aucun des belligérants, elles en tiraient peu d'avantages. Le roi de Suède Charles XI, après avoir été très-ardent contre la France au sujet des réunions qui l'avaient lésé, aspirait maintenant au rôle de médiateur, qui devait assurer le succès de ses prétentions et la reconnaissance de ses droits. Louis XIV accepta (juillet 1693) les offres de médiation des puissances du Nord. Elles lui demandaient le retour au traité de Nimègue. Il consentit à évacuer l'électorat de Trèves, en rasant Mont-Royal et Trarbach, à rendre Philipsbourg et Fribourg, et à ne plus rien revendiquer dans la succession de l'ancien électeur palatin; mais il prétendit garder Strasbourg et soumettre les autres réunions à l'arbitrage d'une puissance neutre comme Venise. Il essaya aussi de détacher la Hollande de l'Angleterre, et la Bavière de l'Empire. Déjà l'année précédente il avait gagné à demi l'électeur de Saxe, mécontent de l'Empereur. Après la campagne il fit, par l'entremise du Danemark, des propositions particulières à l'Espagne, à la Hollande et même à l'Angleterre. Mais aucune de ces négociations n'aboutit. L'Allemagne voulait le retour pur et simple, sans exception, au traité de Nimègue. Guillaume III, qui le voulait aussi, prétendait encore être reconnu roi d'Angleterre. Or cette seconde concession ne coûtait pas moins que la précédente à l'orgueil de Louis XIV; c'était à peine s'il entrevoyait la possibilité d'un compromis. Guillaume et Léopold ne virent dans tous ces pourparlers qu'une preuve de l'affaiblissement de la France. Ils estimèrent que si la guerre exigeait d'eux de grands efforts, ils étaient en mesure de les continuer plus longtemps.

En 1694, le roi, obligé de diminuer ses troupes et ses dépenses, donna l'ordre à Luxembourg, à Lorges et à Catinat de se tenir sur la défensive. Cet ordre fut exécuté habilement. Luxembourg et Catinat, malgré des forces inférieures à celles de leurs adversaires, leur barrèrent partout le passage. Luxem-

bourg fit même, pour couvrir la Flandre maritime, une marche qui passa pour un prodige, et qui mit le sceau à sa réputation militaire. Le seul fruit de la campagne des alliés fut de reprendre la petite ville de Huy.

Noailles, qui commandait en Catalogne, reçut des instructions contraires. Louis XIV, instruit de la pénurie profonde de l'Espagne, espérait la forcer à se détacher de la ligue et à conclure un traité séparé. Noailles avait été réduit jusque-là à faire contre les miquelets catalans une sorte de guerre de partisans. Il ne cessait de se plaindre de Barbezieux, qui lui transmettait des ordres aussi impérieux que ceux de Louvois, et le laissait manquer de tout. Ayant reçu en 1694 vingt-six mille hommes, il battit l'armée espagnole le 27 mai, au passage du Ter, et lui enleva une partie de ses drapeaux. Le roi eût voulu qu'il fit le siége de Barcelone, mais il était mal approvisionné et hors d'état de tirer aucune ressource de la Catalogne, aux dépens de laquelle Barbezieux lui ordonnait de faire vivre ses troupes ; il recula devant les difficultés de l'entreprise, quoique d'Estrées dût le soutenir avec la flotte de la Méditerranée, et qu'on eût même appelé dans cette mer Tourville avec la flotte de l'Océan. Tourville fut d'ailleurs paralysé par l'apparition de la flotte anglo-hollandaise, dont les Espagnols avaient exigé et obtenu l'envoi. Russel comptait sous son commandement cent trente voiles, en y comprenant, il est vrai, les débris déplorables de la marine espagnole. On se borna donc sur mer à s'observer. Sur terre Noailles enleva quelques villes de la Catalogne, Palamos, Girone, Ostalrich et Castelfollit.

Les Anglais avaient eu plusieurs motifs d'envoyer leur flotte dans la Méditerranée, l'un de maintenir l'Espagne dans la ligue, l'autre de protéger la flotte marchande du Levant, qui échappa cette année à l'ennemi, mais qui fut rudement éprouvée par les tempêtes. Ils avaient d'ailleurs conservé dans l'Océan une forte escadre sous les ordres de lord Berkeley. Ils voulurent profiter de ce que les côtes de Bretagne étaient dégarnies pour s'emparer de Brest. Le 18 juin, Berkeley essaya d'entrer dans le port de Camaret et d'y débarquer une armée, mais il ne put soutenir le canon des forts. Louis XIV était averti ; Vauban avait préparé d'énergiques moyens de défense, quoiqu'il eût presque pour toute armée trois mille hommes de l'arrière-ban et quelques milliers de soldats de la milice. Les Anglais durent se retirer après avoir perdu beaucoup de monde, et Talmash,

un de leurs meilleurs généraux, qui commandait les troupes de débarquement. Sur toutes les côtes de Bretagne et de Normandie les populations étaient si animées que les volontaires se levaient en masse. Vauban garnit de batteries chaque point important, et fit croiser en mer des chaloupes canonnières.

Vauban avait alors représenté au roi que la France ne pouvait supporter éternellement la dépense de grandes flottes de guerre, que cette dépense ne servait à rien en présence de forces toujours égales, sinon supérieures; que si l'on voulait atteindre l'Angleterre et la Hollande, il fallait les frapper dans leur commerce maritime. Il observait que presque tous les transports anglais et hollandais passaient en vue de nos côtes et de nos ports; qu'on devait donc se borner à faire la course, qu'il appelait « une guerre de mer subtile et dérobée »; que la course serait peu à charge à l'État, enrichirait les particuliers, donnerait des officiers et des matelots excellents, et contribuerait à anéantir les ressources de l'ennemi. Ce conseil fut suivi. On multiplia les lettres de marque; on confia aux meilleurs capitaines, tels que Forbin, Jean Bart, Petit-Renau, Duguay-Trouin, de petites escadres capables d'attaquer des vaisseaux de guerre. Jean Bart, commandant six frégates, enleva cette année même, à l'entrée du Texel, cent bâtiments chargés de grains à la flotte hollandaise qui les escortait. Les Anglais, il est vrai, répondirent en bombardant les villes des côtes de la Manche. Dieppe, qui était bâtie en bois, fut presque entièrement brûlée. Le Havre, Dunkerque, Calais, le furent en partie. Deux machines infernales furent dirigées contre Dunkerque; heureusement on les arrêta loin du port. Ces représailles ou plutôt ces actes de vengeance achevèrent d'exaspérer nos populations maritimes.

XII. — Luxembourg mourut le 4 janvier 1695. Il avait soixante-sept ans. Il était alors le plus brillant des généraux français, et ses trois dernières victoires avaient achevé sa renommée. Le malheur fut que Louis XIV lui donna Villeroy pour successeur. Villeroy était un courtisan magnifique, ami d'enfance du roi, brave et plein d'ardeur, mais sans instruction et sans fixité dans l'esprit.

Le nouveau général fut chargé de commander l'armée des Pays-Bas, où le duc du Maine devait servir. Il commença par établir, depuis Dunkerque jusqu'à Mons et Namur, une longue

ligne de défense, formée par les canaux et les rivières. Les intervalles furent remplis par des fossés et des retranchements, de manière à fermer tout passage à l'ennemi. Villeroy s'établit vers le centre de cette ligne, à Tournay, en s'appuyant sur Boufflers, qui gardait les forts de la Sambre avec une division.

Guillaume, voyant les Français réduits à se défendre, résolut de prendre l'offensive et de les entamer. Dès le début de la campagne il se proposa de rentrer dans une des quatre grandes places occupées par Louis XIV, et il jeta son dévolu sur Namur. Mais profitant de la facilité qu'il avait de se porter de Bruxelles sur un point quelconque des lignes françaises, il trompa Villeroy et il l'attira dans la Flandre maritime par une manœuvre hardie, peut-être téméraire. Tout à coup il se déroba et dirigea le gros de ses forces sur Namur. Boufflers eut le temps de se jeter dans la place, avec Mesgrigny, un des meilleurs élèves de Vauban, et treize mille hommes. Comme Namur était très-fort et bien pourvu de munitions, on s'inquiéta peu de son sort. D'ailleurs Boufflers inspirait une grande confiance; il possédait toutes les qualités militaires essentielles, sans aller jusqu'au génie. « Il se livroit, dit Villars, à un travail de corps et d'esprit au-dessus de l'homme. » On était persuadé qu'il tiendrait bon et qu'il serait secouru.

L'armée assiégeante, commandée par Guillaume et l'électeur de Bavière, était composée d'Anglais, de Hollandais, de Brandebourgeois et de Bavarois. Cohorn, l'ingénieur qui avait autrefois défendu la place contre Vauban, dirigeait maintenant les travaux d'attaque. Ces travaux furent poussés avec une vigueur extrême. Après plusieurs semaines de résistance et deux assauts meurtriers, Boufflers se vit obligé de rendre la ville et de se retirer dans la citadelle (le 20 juillet).

Villeroy, au lieu de marcher rapidement à son secours, perdit du temps à poursuivre le prince de Vaudemont, que Guillaume avait laissé devant lui avec une division ennemie, et à prendre deux petites places, Deynse et Dixmude. Il eût pu, à un moment donné, écraser le prince de Vaudemont, qui se trouva presque enveloppé entre Dextregheim et Deynse; il le laissa échapper, faute de décision ou pour ne pas compromettre le duc du Maine. De Deynse il marcha sur Bruxelles, où il lança des bombes pendant plusieurs jours, brûla plus de quinze cents maisons, fit de grands dégâts à l'hôtel de ville et aux bâtiments de la place du marché, et causa aux habitants

une perte qui fut estimée vingt millions. « Jamais, disent les Mémoires de Berwick, on ne vit un spectacle plus affreux, et rien ne ressembloit mieux à ce qu'on nous raconte de l'embrasement de Troie. » On se vengeait sur les Espagnols des bombardements exécutés sur nos côtes par les Anglais. On croyait aussi faire lâcher prise à Guillaume. Mais il ne se laissa pas émouvoir; il pressa le siége de Namur, et ne cessa de couvrir les troupes assiégeantes avec sa nombreuse armée. Villeroy s'avança enfin contre lui, décidé à lui livrer bataille. Il le trouva établi dans des lignes si fortes, que tous les officiers, après les avoir examinées plusieurs jours, déclarèrent impossible d'y pénétrer. Les Français furent donc réduits à se retirer. Le 20 août, les alliés, ayant donné à la citadelle de Namur un assaut qui fut terrible et sanglant, parvinrent à se loger dans la contrescarpe. Le lendemain, Boufflers capitula avec les honneurs de la guerre. Guillaume, malgré la capitulation, le retint prisonnier, pour obtenir la restitution des garnisons de Dixmude et de Deynse, qu'il soutenait avoir été arrêtées par Villeroy contrairement au droit des gens; les garnisons furent aussitôt rendues, et Boufflers recouvra sa liberté.

Il ne se passa rien d'important cette année en Allemagne, où le maréchal de Lorges, malade, céda le commandement au maréchal de Joyeuse, ni en Catalogne, où Noailles fut remplacé pour la même raison par le duc de Vendôme. Toutefois Vendôme, ne pouvant défendre les places occupées l'année précédente, ne garda que Girone et démantela les autres. On se proposait uniquement dans ces deux pays d'arrêter l'ennemi et de l'empêcher d'envoyer ses troupes renforcer Guillaume III dans les Pays-Bas.

En Italie, la guerre ne fut pas poussée beaucoup plus activement, mais elle avait un autre objet. On voulait détacher de la coalition le duc de Savoie, qui était toujours prêt à changer de parti, se servait de ses alliés beaucoup plus qu'il ne les servait, et négociait toujours en poursuivant les hostilités. On lui avait déjà offert la restitution de la Savoie, en y mettant, il est vrai, des conditions très-dures; on voulait occuper ses places, l'obliger à chasser de ses États les religionnaires, et placer le traité qu'on ferait avec lui sous la garantie des puissances italiennes. Tout en repoussant ces conditions, il continuait de négocier, dans l'espérance d'en obtenir de meilleures. En 1695, Louis XIV résolut de faire un pas en avant. Le duc,

qui assiégeait Casal, offrit de démolir la place si elle se rendait. Casal capitula le 8 juillet par ordre du roi, et Victor-Amédée la démolit, malgré l'opposition des généraux de l'Empereur et du roi d'Espagne.

XIII. — Pontchartrain recourait depuis longtemps à tous les expédients possibles pour subvenir à des dépenses énormes. Car, malgré la prétention de vivre aux dépens des pays conquis, la guerre coûta au minimum soixante-deux millions par an, et le chiffre des affaires extraordinaires fut de cinq cent soixante-dix-huit millions en dix ans, de 1688 à 1697. Pontchartrain, avec sa fécondité de ressources et son esprit toujours souple, était le financier qui convenait à Louis XIV. Il commença par demander des dons aux villes, au clergé, aux particuliers. Ensuite il vendit les gouvernements et une foule d'emplois. Il introduisit la vénalité des charges de magistrature dans les pays conquis. Il vendit encore des permis pour l'exportation des grains, des monopoles pour certaines denrées, comme le café, le thé, le chocolat. Il créa une multitude de rentes et une multitude non moins grande d'offices royaux qui n'étaient que des rentes déguisées. Tous les emplois imaginables furent convertis en offices. Pontchartrain spécula sans mesure sur la manie déjà répandue des fonctions publiques. On prétend qu'il disait à Louis XIV : « Sire, toutes les fois que Votre Majesté crée un office, Dieu crée un sot pour l'acheter. » Afin d'augmenter le nombre des offices, on les rendit biennaux, triennaux, quadriennaux, c'est-à-dire qu'on leur donna deux, trois ou quatre titulaires, exerçant chacun à tour de rôle une partie de l'année. Il y eut aussi des créations dont l'inutilité alla jusqu'au ridicule.

La principale innovation fut la vente des charges de maires et d'échevins (en 1692) ; ces charges, mises à l'enchère, furent payées dans les grandes villes à un prix élevé. Souvent ce furent les corps de ville qui les rachetèrent.

On ne se dissimulait pas l'absurdité d'un système qui embarrassait l'administration au lieu de la servir, dont les anciens États avaient toujours représenté l'abus, et que Colbert et tous les grands ministres avaient combattu. Pontchartrain était le premier à déplorer les édits qu'il se voyait obligé de faire [1].

[1] Depping, *Correspondance administrative*. Voir la lettre à de Harlay, du 3 mars 1691 ; celle du 24 mai 1693, où il dit : « Vous ne pouvez dire assez

Mais on se disait que l'impôt levé au moyen de ces créations était un impôt volontaire, et on se proposait de rembourser successivement après la paix le plus grand nombre des acheteurs. On vendait des emplois comme on vendait des lettres de noblesse, avec la seule différence qu'on trouvait plus d'acheteurs, parce qu'il y avait des charges de toute espèce et à tout prix ; que ces ventes soulevaient moins de plaintes, et que si elles créaient des embarras temporaires, on croyait plus facile d'y remédier.

Tout ce que l'imagination des financiers avait jamais pu inventer de plus ingénieux, de plus subtil ou de plus déplorable fut mis à contribution. On refondit et on altéra les monnaies. En multipliant les billets de l'État assignés sur une foule de fonds différents, on réveilla l'agiotage, comme aux plus mauvais jours du gouvernement de Mazarin.

Mais malgré l'abus des *affaires extraordinaires*, on ne put se dispenser d'augmenter les impôts. Et comme les impôts indirects étaient arrivés à leur limite de rendement, car la consommation s'était ralentie et le prix des fermes était en baisse, on fit porter l'augmentation sur les impôts directs. La taille fut doublée; puis en 1695, Baville imagina une nouvelle taxe, la capitation, qui devait se payer par tête, et pour laquelle on n'admettrait aucune espèce de privilége. Pontchartrain, après avoir combattu cette idée, finit par s'y rendre. On fit vingt-deux classes ou catégories de personnes, sans admettre d'exceptions, pas même pour les princes, et chaque contribuable fut rangé dans une de ces classes suivant sa fortune présumée. La capitation fut un véritable impôt sur le revenu ; elle produisit chaque année une vingtaine de millions. On promit seulement de la supprimer aussitôt la paix conclue. Son plus grand vice était de venir s'ajouter à tous les autres impôts. Mais on voulait tenter un effort suprême, quoiqu'on fût obligé de s'avouer que cet effort serait le dernier.

XIV. — Louis XIV comptait sur l'excès des souffrances

de mal, Monsieur, de l'édit que vous m'avez renvoyé; mais puisque vous convenez aussi avec moi de la triste nécessité qui nous oblige à ce qu'il y a de plus mauvais, je n'ai que trop de raisons de craindre que nous ne soyons forcés de faire pis. En attendant, faisons donc ce mal-ci. » — Enfin la lettre du 10 octobre 1696, où il se plaint de ne pouvoir faire que des affaires *diaboliques* et d'être dans la cruelle nécessité d'en faire.

qu'éprouvait le commerce en Angleterre et en Hollande. En France, il souffrait beaucoup également, mais il était la vie même de l'Angleterre et de la Hollande, et la crise était arrivée dans ces deux pays à son paroxysme. Les croisières et les prises opérées par nos corsaires leur avaient infligé des pertes colossales.

Cette ruine du commerce et la lassitude qu'elle entraînait parurent ébranler le trône de Guillaume III. Guillaume était affaibli déjà par la mort de la reine Marie ; il vivait en mauvaise intelligence avec la princesse Anne de Danemark, sa belle-sœur, qui devait lui succéder, et sa santé était si délabrée que ses jours paraissaient comptés. Les espérances des jacobites se réveillèrent. Les partisans du roi déchu s'adressèrent aux tories, qui, sans être hostiles à tout ce qui s'était fait en 1688 et sans partager les passions des exaltés, regrettaient l'atteinte portée à la règle de la succession légitime. Il fallait seulement, afin de les gagner, leur promettre des garanties pour les libertés publiques et les droits de l'Église anglicane. Jacques II fit, sur l'avis de Louis XIV, une déclaration dans ce sens, très-différente de celle qu'il avait lancée quatre ans plus tôt. Il consentit même, quoique provisoirement et avec regret, à accepter le bill du test, c'est-à-dire à promettre de tenir les catholiques en dehors des fonctions publiques et à se contenter pour eux de la liberté de conscience. Il consulta sur cette concession Bossuet qui calma ses scrupules. La plupart des grands personnages d'Angleterre, comme les Russell et les Churchill, ménageaient l'avenir, et tout en évitant de se prononcer, entretenaient des intelligences à Saint-Germain. Les agents jacobites s'assurèrent du concours de la noblesse de campagne dans un grand nombre de comtés.

Ces espérances décidèrent Louis XIV à former un nouveau projet de descente en Angleterre. Il réunit sur les côtes du Pas-de-Calais vingt mille hommes, qui devaient être commandés par le marquis d'Harcourt. Mais avant tout il chargea Berwick de se rendre à Londres sous un déguisement. Il voulait que les Anglais se déclarassent les premiers. Ceux-ci refusèrent, en représentant qu'ils ne pouvaient rien entreprendre s'ils n'étaient d'abord soutenus par des troupes régulières. Louis XIV insista, et l'on ne s'entendit pas. Berwick, ayant eu connaissance d'une conspiration tramée contre les jours de Guillaume, n'osa prolonger son séjour à Londres et se hâta de repasser la mer. Jacques II, qui était venu à Calais, y apprit la ruine de

ses espérances. La conspiration fut découverte. Cinq des principaux conjurés furent punis de mort, et la révélation de ce complot avorté excita une indignation générale. Guillaume redevint populaire; des associations se formèrent partout pour défendre ses jours menacés, et Jacques II retourna tristement à Saint-Germain, qu'il ne quitta plus (février et mars 1696).

Louis XIV dut recommencer la guerre dans les mêmes conditions que les années précédentes. Villeroy, Boufflers, Choiseul et Catinat se partagèrent les grands commandements; Vendôme conserva celui de la Catalogne. Le roi suivait pour la direction militaire les conseils de Vauban. Mais sa seule prétention était de se défendre « et de mettre des obstacles insurmontables aux desseins des ennemis ». Ce but fut atteint. Les alliés étaient si épuisés de leur côté que la campagne se passa sans aucun événement d'importance; ils brûlèrent seulement en Flandre de grands magasins que les Français avaient établis à Givet.

L'Italie, il est vrai, fit exception. Louis XIV y donna cette année cinquante mille hommes à Catinat, afin de peser sur le résultat des négociations entamées avec le duc de Savoie. Il offrit à Victor-Amédée des concessions très-importantes; il s'était décidé à renoncer à Pignerol, que Vauban jugeait une place médiocre, peu utile en raison de la difficulté de ses communications avec la France et trop coûteuse à défendre. Tessé, aussi habile diplomate que bon officier, traita secrètement avec la cour de Turin. Catinat et Victor-Amédée signèrent, le 18 juillet, une suspension d'armes qui fut prorogée jusqu'au 15 septembre, et à l'expiration de laquelle le traité fut rendu public. Le duc obtint la restitution de la Savoie, de Montmélian, Suse, Nice, et tout ce que les Français occupaient dans ses États. Pignerol lui fut rendu, à la condition d'être démantelé comme Casal. On lui accorda que ses ambassadeurs seraient traités comme ceux des têtes couronnées, avantage qu'il avait déjà obtenu de la cour impériale. Enfin, on stipula que sa fille épouserait le duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin. Pour toutes ces concessions Louis XIV se contentait d'exiger que la neutralité de l'Italie fût déclarée; le duc devait la faire reconnaître par l'Empire et l'Espagne, et, si ces deux puissances s'y refusaient, joindre immédiatement contre elles ses armes à celles de la France.

Les envoyés de l'Empire et de l'Espagne à Turin, Mansfeld

et Leganez, soutenus par le prince Eugène, un des ennemis les plus irréconciliables de Louis XIV, firent les plus grands efforts pour empêcher ce traité, et quand il fut rendu public, refusèrent de reconnaître la neutralité de l'Italie. Victor-Amédée exécuta l'engagement qu'il avait pris; il devint généralissime des armées de la France après l'avoir été de celles de l'Empereur. Il joignit ses troupes à celles de Catinat, et entreprit de concert avec lui le siége de Valenza sur le Pô, pour se préparer l'entrée du Milanais. On ouvrit les tranchées, où il affecta de se montrer en personne, afin d'inspirer toute confiance à ses nouveaux alliés. Cette démonstration décida l'Empire et l'Espagne à ratifier la neutralité de la Péninsule. L'Empereur mit seulement pour condition à la retraite de ses troupes qu'elle aurait lieu simultanément avec celle des troupes françaises. La condition fut acceptée.

Victor-Amédée sortit ainsi avec d'immenses avantages d'une guerre de six ans où il avait éprouvé des revers presque continuels et deux grandes défaites. Au lieu de subir le joug intolérable que Louis XIV avait prétendu lui imposer, il retrouva non-seulement ses États délivrés des deux forteresses occupées par Richelieu et Louvois, mais son indépendance fortifiée, et il obtint d'être traité en roi. Ce titre lui manquait encore; il n'allait pas tarder à le prendre. Il avait d'ailleurs joué un rôle; Villars, l'ayant vu de près dans la campagne de 1696, admire son habileté, sa souplesse, son énergie, et le proclame un génie supérieur. Mais si le traité était à son avantage, Louis XIV n'eut pas moins à s'en féliciter; il pensa que le signal des défections étant donné, le reste de la coalition serait forcé de se dissoudre.

Pendant que la guerre continentale languissait, la lutte maritime continuait avec la même vivacité. Les flottes ennemies ne cessèrent de menacer les côtes de France; elles lancèrent des bombes sur Calais, Saint-Martin de Ré et les Sables, mais nos petites escadres armées pour la course continuèrent à livrer d'héroïques combats et à capturer de riches cargaisons. Nesmond fit sur les Hollandais une prise qui fut estimée dix millions; Jean Bart leur enleva cinquante-cinq bâtiments marchands au nord du Texel et brûla six frégates qui escortaient le convoi. Duguay-Trouin surpassa ses émules, sinon par sa fortune, du moins par son audace. Les Hollandais souffrirent non-seulement dans leur commerce maritime, mais dans leurs pêcheries,

forcément interrompues. La lutte s'étendit jusque dans les colonies, et partout les ennemis ne nous prirent qu'un petit nombre de vaisseaux marchands, par la raison que nous en avions moins.

XV. — Louis XIV fit après le traité italien les concessions qui avaient jusque-là coûté le plus à son orgueil. Il consentit à accepter les traités de Westphalie et de Nimègue comme bases des négociations, sauf à faire valoir quelques réserves au sujet de Luxembourg et de Strasbourg, et à reconnaître Guillaume III pour roi d'Angleterre. Dès lors la guerre n'avait plus d'objet. Le commerce entre la France et la Hollande fut rétabli le 1er octobre 1696. Des pourparlers préliminaires eurent lieu à la Haye entre la France et les puissances maritimes. La Suède fit accepter la médiation qu'elle proposait depuis plusieurs années, et l'on convint d'un congrès, qui dut se tenir à Ryswick, maison de plaisance de Guillaume entre la Haye et Delft. Caillières, Crécy et Harlay furent désignés pour y représenter la France.

Mais, en dépit des restitutions offertes par Louis XIV, il y avait tant de points à discuter et à régler que la conclusion du traité devait coûter beaucoup de temps. Les puissances n'étaient pas non plus toutes disposées de la même manière. Si l'Angleterre et la Hollande tenaient à terminer une lutte ruineuse dont elles n'avaient plus rien à espérer, l'Espagne et l'Empire montraient d'autres prétentions. Les deux cours de Madrid et de Vienne exigeaient non-seulement des restitutions complètes, mais des indemnités. La guerre qu'elles faisaient avec des subsides leur coûtait moins ; elles souffraient dans leur orgueil d'être à la remorque des puissances maritimes; enfin, prévoyant l'ouverture prochaine de la succession de Charles II, elles désiraient, surtout la cour de Vienne, que Louis XIV continuât d'être au moment décisif tenu en échec par l'Europe.

Dans ces conditions, la France dut faire pour la campagne de 1697 les mêmes apprêts que pour les précédentes.

Le roi se proposait de peser sur les délibérations du congrès de Ryswick, de rendre l'Empire et l'Espagne plus traitables, et d'amener les puissances maritimes à les abandonner ou à leur forcer la main. Il y comptait d'autant mieux que Guillaume III, en butte aux récriminations de ses alliés, y répondait déjà avec aigreur et avec une hauteur méritée.

Cent cinquante mille hommes formant trois armées, sous les ordres de Villeroy, Boufflers et Catinat, entrèrent dans la Belgique, pendant que deux autres armées sous Choiseul et Vendôme tenaient la campagne en Allemagne et en Catalogne. Dans les Pays-Bas, tout se réduisit à la prise d'Ath, que Catinat et Vauban forcèrent à capituler le 7 juin; on fit une démonstration sur Bruxelles, mais Guillaume accourut et couvrit la ville. En Allemagne, on se contenta de s'observer. Il n'en fut pas de même en Catalogne. Louis XIV s'était proposé depuis longtemps de prendre Barcelone; or il ne pouvait exécuter ce projet qu'à la condition d'être maître de la mer. Il profita de ce que la flotte anglo-hollandaise ne parut pas cette année dans la Méditerranée. L'escadre de Toulon, commandée par le vice-amiral d'Estrées et le bailli de Noailles, général des galères, cerna le port. Vendôme, qui avait trente mille hommes, repoussa une armée de secours et força Barcelone à se rendre, le 10 août, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte et deux assauts.

Peu de temps auparavant, une escadre composée de bâtiments de l'État, mais équipée aux frais d'armateurs particuliers, et commandée par un marin expérimenté, Pointis, avait fait une heureuse et brillante croisière en Amérique. Pointis attaqua Carthagène dans la Nouvelle-Grenade, le principal entrepôt du commerce de l'Espagne avec le Pérou. Il s'empara de la ville, et en rapporta une valeur de neuf millions en lingots, outre de riches marchandises. Il eut le talent d'échapper aux flottes ennemies qui se mirent à sa poursuite, et de rentrer en France heureusement avec cette prise.

Ces succès eurent le résultat espéré; la paix se fit. Elle était nécessaire, malgré la brillante situation militaire qu'on avait conservée, car la France était épuisée.

Torcy, qui venait de remplacer son père, Colbert de Croissy, dans la direction des affaires étrangères, dit en propres termes dans ses Mémoires, « que la paix de Ryswick a été précipitée par le seul motif de soulager le royaume et de récompenser le zèle et l'inviolable fidélité des peuples, objets que le roi préféra aux avantages que la situation présente des affaires lui promettoit, s'il eût voulu soutenir par les armes les prétentions que les ennemis n'étoient plus en état de lui disputer. » Louis XIV désirait aussi se tenir prêt pour l'ouverture de la succession d'Espagne.

Le congrès, commencé à Ryswick le 9 mai 1697, ne marcha

qu'avec les lenteurs accoutumées. L'échange et la vérification des pleins pouvoirs, le règlement des difficultés d'étiquette, la discussion des nombreuses questions préjudicielles proposées par la Suède médiatrice ou par l'Empire et l'Espagne, dont le mauvais vouloir était connu, firent craindre de longs délais. Guillaume résolut de brusquer la conclusion. Il chargea son ancien confident, Bentinck, devenu comte de Portland, de s'aboucher avec Boufflers, qui commandait une des trois armées françaises des Pays-Bas. Portland et Boufflers, laissant de côté le cérémonial et les formalités diplomatiques, s'entendirent dès les premières entrevues sur les points essentiels, et signèrent des conventions que le congrès de Ryswick n'eut presque qu'à enregistrer. Louis XIV restituait toutes ses acquisitions postérieures au traité de Nimègue, reconnaissait Guillaume III pour roi d'Angleterre, s'engageait à ne fomenter aucun trouble dans son royaume, et accordait aux Hollandais la suppression complète des tarifs commerciaux postérieurs à 1664, avec celle du droit de cinquante sous par tonneau. Seulement il refusa de bannir de France Jacques II, et même de l'éloigner de Saint-Germain.

Ces conditions, ébruitées avant le traité, et qu'on ne manqua pas en France de trouver excessives, ne plurent ni aux Espagnols ni aux Impériaux. Comme ils désiraient continuer la guerre, ils présentèrent des demandes d'indemnités et de garanties. Elles furent hautement repoussées. Guillaume insista, les menaça de traiter seul et les obligea de céder. Louis XIV mit ces résistances à profit pour relever ses prétentions vis-à-vis de l'Empire, et déclara qu'il garderait Strasbourg.

Le 10 septembre, trois traités furent signés avec la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne. Par les deux premiers, la France d'un côté, la Hollande et l'Angleterre de l'autre, se restituèrent tout ce qu'elles s'étaient pris sur le continent, sur mer et aux colonies. Les plus importantes de ces restitutions furent celle de Pondichéry, que les Hollandais avaient enlevé à la France en 1693, et celle d'Orange, qui fut rendue à Guillaume. La liberté du commerce fut entièrement rétablie. Louis XIV reconnut Guillaume roi d'Angleterre, et prit, à charge de réciprocité, l'engagement de ne favoriser en aucune manière les rébellions ou complots de ses sujets. On accorda une amnistie réciproque aux Français et aux Anglais qui avaient porté les armes contre leur patrie. Toutefois Louis XIV refusa de rap-

peler en France les calvinistes bannis; il soutint que les questions de religion étaient pour chaque État des questions de gouvernement intérieur, et il ne permit pas que ce point fût même discuté.

Par le traité avec l'Espagne, la France restitua ses conquêtes en Catalogne, la ville et le duché de Luxembourg avec le comté de Chiny, Charleroy, Mons, Ath, Courtray, avec leurs dépendances et les dépendances de Namur. Elle rendit Dinant à l'évêque de Liége. Elle ne garda qu'un petit nombre de bourgs ou villages dépendant de Charlemont et de Maubeuge.

Le 30 octobre, un quatrieme traité fut signé entre la France, l'Empire et l'Empereur. Louis XIV rendit tout ce qu'il occupait en Allemagne, excepté Strasbourg, qui lui fut cédé en toute souveraineté. Kehl, Huningue et les forts du Rhin durent être rasés, de manière à assurer la navigation libre du fleuve, devenu frontière depuis Huningue jusqu'à Landau. Il en fut de même de Trarbach et de Montroyal, sur la Moselle. Louis XIV restitua la Lorraine au duc Léopold dans les conditions du traité de 1670, c'est-à-dire en y gardant Marsal et un droit de passage, plus Longwy et Sarrelouis. On convint que le duc épouserait une fille de Monsieur. Le prince Clément de Bavière demeura en possession de l'électorat de Cologne; mais le cardinal de Furstenberg recouvra ses titres et ses biens confisqués. On régla en argent les droits de Madame, duchesse d'Orléans, sur la succession de son père, l'ancien électeur palatin.

La paix de Ryswick causa en Angleterre une vive et bruyante explosion de joie. Elle ne pouvait produire le même effet en France, où régnaient deux sentiments contradictoires également puissants, la lassitude de la guerre, et « une espèce de honte à restituer ce qui avoit coûté tant d'efforts et de sang. » Ces termes sont ceux dont se sert madame de Maintenon dans une lettre familière [1]. Elle se hâte, il est vrai, d'ajouter : « Pour moi, il me semble qu'il y a de la gloire à restituer ce qu'on a pris, pourvu qu'on n'y soit pas contraint par une puissance supérieure. Cette démarche ne peut être attribuée qu'à la générosité du roi. » Les gazettes officielles et les panégyriques, développant cette these, vantèrent encore la gloire acquise par dix années de lutte contre l'Europe coalisée, l'éclat

[1] Lettre de madame de Maintenon à madame de Saint-Géran, 25 septembre 1697. Toutefois l'authenticité en est suspectée.

des prises de villes et celui des victoires. Mais si c'étaient là de nobles sujets d'orgueil ou plutôt de consolation, la majesté avec laquelle Louis XIV affecta de donner la paix et non de la subir, ne fit pas plus d'illusion en France que dans le reste de l'Europe. Nulle part on ne voulut croire à sa modération ou à sa générosité. Les hommes les plus disposés à admirer sa politique s'imaginèrent qu'il avait eu une combinaison profonde et un dessein secret. L'élévation de son petit-fils sur le trône d'Espagne accrédita bientôt cette interprétation, qui était au moins très-exagérée.

En réalité, Louis XIV fut obligé de reculer à l'année 1679 ou tout au moins à 1681. On avait toujours admis la nécessité de faire des restitutions, on n'avait jamais cru en devoir faire d'aussi complètes. Vauban déclarait, dans une lettre écrite à Racine un peu avant la conclusion du traité, qu'il fallait absolument conserver Strasbourg et Luxembourg. On ne pouvait s'expliquer comment en concluant la paix avec l'Angleterre et la Hollande, on ne continuait pas la guerre contre l'Espagne, incapable d'une résistance sérieuse, et contre l'Empire, qui n'avait pas encore signé de traité avec les Turcs. Au fond, si la paix de Ryswick sauvait l'honneur du pays, il était impossible de n'y pas voir l'échec final et la condamnation de la politique suivie depuis Nimègue.

Un incident survenu pendant les négociations avait paru donner au roi l'occasion d'une espèce de revanche. Sobieski était mort en 1696. L'élection de son successeur agitait la Pologne et intéressait vivement les pays voisins. Plusieurs candidats étaient sur les rangs, suivant l'usage; mais les fils de Sobieski et la reine sa veuve, en se divisant et en troublant le royaume de leurs querelles insensées, assuraient la candidature d'un prince étranger. C'était une occasion favorable pour essayer ce qu'on avait tenté vainement en 1668 et en 1673, de faire élire par les Polonais un prince français, et de s'assurer dans le Nord un appui qui pourrait être considérable vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Empire, dont on devait toujours craindre l'hostilité ou au moins le mauvais vouloir. L'abbé de Polignac, envoyé de France à Varsovie, soutint la candidature du prince de Conti, divisa la Diète et enleva l'élection, bien qu'à une très-faible majorité. Conti fut proclamé immédiatement par le primat de Pologne (le 27 juin 1697). Mais les opposants protestèrent, et deux heures après l'évêque de Cuïavie (Culm)

proclama de son côté un autre prétendant, Frédéric-Auguste, duc de Saxe, qui avait pris l'engagement d'abjurer le protestantisme s'il était élu. Le duc de Saxe, profitant du voisinage, accourut et s'empara du gouvernement avant l'arrivée de son rival. Le prince de Conti n'accepta qu'à regret une couronne qui l'obligeait à quitter la France. Il s'embarqua sur une escadre commandée par Jean Bart, n'emmenant presque point de troupes et se contentant d'emporter quelques millions promis en son nom aux Polonais par l'abbé de Polignac. Il aborda près de Dantzig, mais ne put aller plus loin qu'Oliva, et se voyant dans l'obligation de conquérir le royaume pour soutenir son élection, il se hâta de revenir en France. Cette tentative avortée fut un nouvel échec de la politique française. Louis XIV avait fait trop ou trop peu. L'abbé de Polignac, coupable d'un zèle peu adroit, fut rappelé et eut l'ordre de ne pas reparaître à la cour; on l'accusa de s'être laissé tromper par des seigneurs polonais qui voulaient son argent. Au reste, on traitait toujours en France la Pologne de pays sauvage, et on conservait contre elle les mêmes préventions qu'au temps de Henri III.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VINGT-HUITIÈME. — LOUIS XIII.

(PREMIÈRE PARTIE.)

LIVRE VINGT-NEUVIÈME. — LOUIS XIII.

(DEUXIÈME PARTIE.)

LIVRE TRENTIÈME. — LOUIS XIV ET MAZARIN.

LIVRE TRENTE ET UNIÈME. — LOUIS XIV.

(PREMIÈRE PARTIE. 1661-1668.)

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME. — LOUIS XIV.

(DEUXIÈME PARTIE. 1668-1679.)

LIVRE TRENTE-TROISIÈME. — LOUIS XIV.

(TROISIÈME PARTIE. 1679-1688.)

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME. — LOUIS XIV.

(QUATRIÈME PARTIE. 1689-1697.)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE H. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



